Documents sauvegardés par Yves Duchesne Lundi 23 septembre 2024 à 13 h 45

Documents sauvegardés

Un projet de réaménagement paysagé sera également réalisé derrière l'école Sophie-Barat cette année. Une entente avec la résidence Berthiaume du Tremblay permettra à Hydro-Québec d'aider l'établissement à réaménager la partie de la propriété qui donne sur les berges de la rivière.

Cet article est paru dans Métro (Montréal, QC) (site web)

https://journalmetro.com/local/2348157/les-futurs-travaux-sur-le-mur-simon-sicard-soumis-a-une-etude-dimpact/

https://journaldesvoisins.com/inauguration-de-la-placette-hydro-quebec-rue-du-fort-lorette/

Inauguration de la placette de la rue du Fort-Lorette

Amine Esseghir Publié le 09 novembre 2023



Placette rue du Fort-Lorette. (Photo: Amine Esseghir, JDV)

À cet endroit se trouvait un amas de roches grises derrière une clôture Frost. C'est aujourd'hui une berge où on entend le clapotis des vagues et où l'on voit le bord de l'eau. Avec ses bancs et son éclairage, la placette offre un point de vue sur l'eau dont les résidents et les promeneurs ont été privés durant quelques années.

La placette aménagée a été officiellement inaugurée le 7 novembre. Les représentants d'Hydro-Québec, en compagnie de citoyens et de défenseurs du patrimoine ainsi que des élus de l'arrondissement, ont procédé à la coupure officielle du ruban.

Cette réalisation vient faire une percée dans l'immense enrochement gris qui obstruait la vue. Elle est destinée également à présenter l'intention de la compagnie d'électricité pour ses futurs travaux de renforcement du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard.



Inauguration de la placette de la rue du Fort-Lorette le 7 novembre. (Photo: courtoisie, Hydro-Québec)

Hydro-Québec veut montrer à la population la manière envisagée pour continuer les travaux sur le mur de soutènement. Ils se feront par un enrochement sur toute la longueur. Toutefois, ce sera un remblai en paliers qui favorisera la vue de l'eau et l'accès à la rive.

Après l'âpre débat suscité par le premier enrochement, Jonathan Laporte, conseiller en affaires régionales d'Hydro-Québec, n'hésite pas à parler de confiance perdue.

«L'enrochement qu'on voit ici derrière Fort-Lorette puis derrière [la résidence] Berthiaume-Du Tremblay va subir aussi une cure [d'amincissement]. Il va descendre. Nous allons l'abaisser, mais nous ferons cela en même temps que la réalisation des travaux d'aménagement. Là, c'est vraiment pour redonner confiance aux citoyens qui se méfiaient aussi un peu des simulations visuelles qu'ils sont habitués à voir», convient-il.

Mauvais souvenir

Pour rappel, trois sections du mur qui longe la rive de la rivière des Prairies sur 1,3 km ont été consolidées par un enrochement, entre 2017 et 2018. Des travaux menés précipitamment, sans consultation.

L'apparence hideuse qui en a résulté, mais aussi l'obstruction de l'accès et de la vue avaient suscité des critiques acerbes chez des citoyens d'Ahuntsic-Cartierville.

«Il y avait une urgence. Nous sommes des humains. Nous avons fait une erreur, nous l'admettons, il n'y a pas de problème avec cela. Nous avons fait un projet, il n'est pas parfait et comme nous l'avons toujours dit, à Hydro-Québec, nous essayons de nous ajuster. Nous arrivons avec cette placette aujourd'hui, qui je pense plaît à la majorité des citoyens de secteur», indique M. Laporte.

B.5 Site Web du projet

Barrage Simon-Sicard
Réfection du mur de soutènement



Croquis d'ambiance | Image présentée à titre indicatif

Projet en bref | Carte du projet | Démarche environnementale | Échangez avec nous | Vidéos et documentation

Placette éphémère de la rue du Fort-Lorette

L'endroit est maintenant accessible !

Dans la foulée des travaux de stabilisation du mur de soutènement réalisés en 2018-2019, Hydro-Québec a finalisé les travaux d'aménagement de la placette éphémère au bout de la rue du Fort-Lorette. D'ailleurs, l'endroit a été officiellement inauguré le 7 novembre dernier en présence de la mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Émilie Thuillier, du conseiller de la Ville du secteur, Jérôme Normand, de membres de l'équipe de projet d'Hydro-Québec, de représentants et représentantes de la firme Civiliti qui a conçu le design de la placette ainsi que de résidents et résidentes.

Rappelons que les travaux consistaient en l'enlèvement de la clôture située au bout de la rue, l'abaissement de l'enrochement adjacent à la rue, la construction d'une rampe d'accès universelle et la création d'un aménagement paysager qui permet aux utilisateurs et utilisatrices du secteur de profiter d'une aire de repos près de la rivière des Prairies. Nous vous invitons à consulter les photos pour apprécier davantage l'endroit.

À noter que l'abaissement de l'enrochement derrière le site de Fort-Lorette et dans le secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay sera réalisé dans le cadre des travaux de stabilisation des sections du mur de soutènement qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réfection.

L'inauguration en image

L'inauguration en image



Projet en bref

Hydro-Québec doit terminer la réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard qui a été érigé en 1929 dans le cadre de la construction de l'aménagement hydroélectrique de la Rivière-des-Prairies. Hydro-Québec a acquis cet ouvrage lors de la première phase de la nationalisation de l'électricité en 1944.

Le mur de soutènement est aujourd'hui vieillissant et sa réfection par sections a commencé en 2018. D'une longueur de 1,3 km, le mur a pour principale fonction de retenir les eaux de la rivière des Prairies. Il sert également à protéger la rive.

Objectifs du projet

- Rétablir le niveau de sécurité du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard
- Rendre le mur conforme aux normes d'aujourd'hui énoncées dans la *Loi sur la sécurité des barrages* pour ce type d'ouvrage
- Prolonger la durée de vie utile de l'ouvrage



Cliquez ici pour agrandir la carte

Emplacement
Montréal

Statut
À l'étude

Solution proposée

Solution proposée

Pour faire suite aux nombreuses rencontres avec le public au cours des deux dernières années et afin de maximiser l'intégration du projet de réfection dans son milieu d'accueil, Hydro-Québec a décidé de revoir certains critères de conception de manière à prendre en considération les attentes et les préoccupations exprimées par la population face à l'enrochement.

Au terme de l'analyse de plusieurs variantes et en fonction de critères environnementaux, sociaux, techniques et économiques, Hydro-Québec envisage d'avoir recours au remblai en enrochement en paliers pour la réfection des sections restantes du mur qui doivent faire l'objet de travaux. C'est une approche qui améliore l'aspect visuel de l'enrochement. Nous vous invitons à cliquer ici pour accéder à la présentation de la soirée du 15 septembre 2022 afin de comprendre la démarche qui a mené à la solution proposée.

Cette solution proposée :

- favorise l'accès aux berges de la rivière des Prairies ;
- redonne un aspect plus naturel à la rive ;
- ne cause aucune obstruction visuelle pour les riverains, riveraines, usagers et usagères du parc Louis-Hébert.

Bref, elle intègre les préoccupations et les attentes exprimées par la population et constitue une des solutions les plus avantageuses au point de vue du développement durable.

Calendrier de réalisation

Travaux de la table de travail	Printemps – Automne 2020

Calendrier de réalisation

Travaux de la table de travail	Printemps – Automne 2020
Activités de participation du public	Hiver 2020-2021 – Automne 2022
Dépôt de l'étude d'impact auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Nouvelle date à confirmer
Autorisations gouvernementales	Nouvelle date à confirmer
Fin de l'ingénierie détaillée	Nouvelle date à confirmer
Début des travaux	Nouvelle date à confirmer

Questions ou commentaires ?

Nous souhaitons établir un dialogue avec vous. Nous vous invitons donc à soumettre vos questions et commentaires sur le projet.

Ligne Info-projets	Personne-ressource	Adresse
514 385-8888, poste 3462 Laissez un message dans la boîte vocale, nous vous rappellerons le plus rapidement	Jonathan Laporte Conseiller - Relations avec le milieu - Montréal	201, rue Jarry Ouest, 1er étage Sud Montréal (Québec) H2P 1S7

Questions ou commentaires ?

Nous souhaitons établir un dialogue avec vous. Nous vous invitons donc à soumettre vos questions et commentaires sur le projet.

Ligne Info-projets

514 385-8888, poste 3462

Laissez un message dans la boîte vocale, nous vous rappellerons le plus rapidement possible !

Personne-ressource

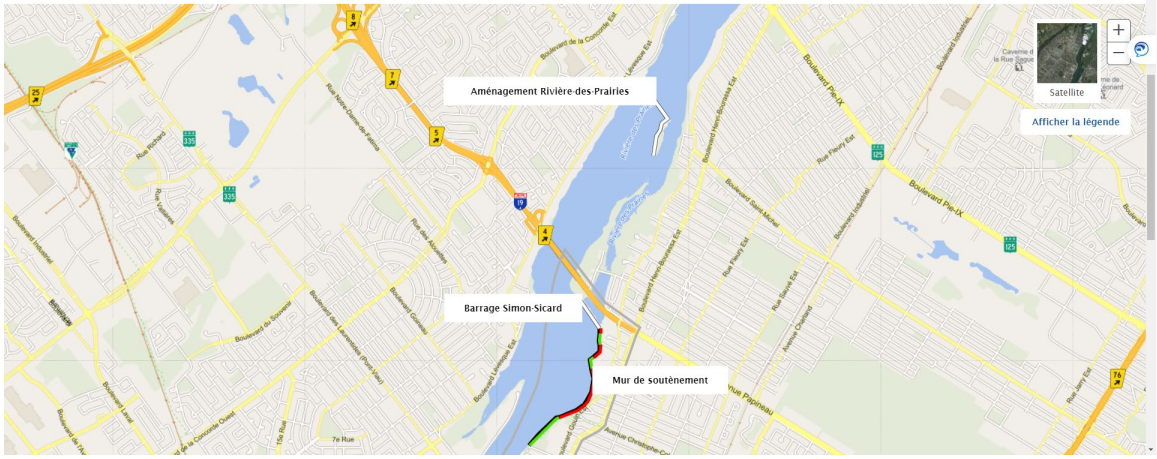
Jonathan Laporte

Conseiller - Relations avec le milieu - Montréal

Adresse

201, rue Jarry Ouest,
1er étage Sud
Montréal (Québec)
H2P 1S7

Carte du projet



Démarche environnementale

Hydro-Québec réalise une étude d'impact sur l'environnement, impliquant une consultation du public sur les enjeux du projet, qui sera déposée dès que possible (nouvelle date à confirmer).



État des murs

Principaux enjeux étudiés

- Conciliation des usages (utilisation du territoire, infrastructures et services, projets de mise en valeur du patrimoine, projets d'aménagement, etc.)
- Maintien de la qualité des paysages (environnement visuel et du paysage, présence de végétation terrestre)
- Maintien de la qualité de vie (ambiance sonore, santé et sécurité des usagers et usagères, conditions de vie, etc.)
- Protection du poisson et de son habitat

Principales études environnementales réalisées et en cours

- Étude d'impact sur l'environnement
- Étude du potentiel archéologique
- Étude d'utilisation du parc Louis-Hébert et des rives
- Étude des habitats aquatiques et terrestres dans la zone d'étude et élaboration d'un programme de compensation
- Inventaire des arbres dans les secteurs des travaux

- Inventaire des arbres dans les secteurs des travaux
- Rapport d'étude urbaine (Civiliti, 2021)

Autorisations gouvernementales

Le projet est assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue au titre de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Dans le cadre de cette procédure, Hydro-Québec déposera au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une étude d'impact sur l'environnement relative au projet. Elle déposera également diverses demandes d'autorisations gouvernementales.

Pour en savoir plus sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE), visitez le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ou encore celui du BAPE.

Devoirs et obligations d'Hydro-Québec

Le mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard est un ouvrage de retenue qui est soumis à la loi *Loi sur la sécurité des barrages*.

En vigueur depuis 2002, la *Loi sur la sécurité des barrages* et son règlement ont pour objectifs d'accroître la sécurité des barrages et, conséquemment, de protéger les personnes et les biens. Cette législation a donc instauré des mesures à l'intention des propriétaires et exploitants de barrages. En plus de réaliser la surveillance et l'entretien régulier de ses ouvrages, Hydro-Québec a le devoir de mener des études de sécurité et diagnostics à leur endroit.

Le site du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec fournit plus d'information sur la *Loi sur la sécurité des barrages*.

Échangez avec nous

Participation du public

Hydro-Québec tient à réaliser le projet en collaboration avec le milieu d'accueil. Notre équipe s'est engagée à échanger avec la population à chaque étape du projet.

Afin d'assurer l'intégration harmonieuse du projet dans le milieu, Hydro-Québec a organisé, en partenariat avec l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville de Montréal et la collectivité, une table de travail sur l'aménagement de la rive.

D'autres activités de consultation du public ont aussi été réalisées en 2020 et en 2021 par Hydro-Québec afin de bien comprendre les préoccupations du milieu d'accueil et d'apporter, dans la mesure du possible, des ajustements au projet. Les résultats de ces activités seront inclus dans l'étude d'impact du projet.

Une telle approche nous aide à concevoir ensemble les solutions les mieux adaptées.

Consultation du public sur l'aménagement de la rive

Au cours des années 2020 et 2021, Hydro-Québec a mené plusieurs activités de consultation du public à la suite des travaux de réfection prioritaires du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard réalisés en 2018-2019. Elle a ainsi pu recueillir des commentaires et des suggestions concernant les différents scénarios d'aménagement de la rive.

Merci de votre participation !

Questions ou commentaires ?

Nous souhaitons établir un dialogue avec vous. Nous vous invitons donc à soumettre vos questions et commentaires sur le projet.

Ligne Info-projets

514 385-8888, poste 3462

Laissez un message dans la boîte vocale, nous vous rappellerons le plus rapidement possible !

Personne-ressource

Jonathan Laporte

Conseiller - Relations avec le milieu - Montréal

Adresse

201, rue Jarry Ouest,
1er étage Sud
Montréal (Québec)
H2P 1S7

Croquis d'ambiance | Image présentée à titre indicatif

Vidéos et documentation

Sections du mur dont la réfection reste à faire

- Info-travaux- Placette-Éphémère du Fort-Lorette – Juillet 2023 [PDF 235,5 Ko]
- Présentation de la soirée d'information du 15 septembre 2022 [PDF 8 Mo]
- Rapport d'étude urbaine préliminaire – Civiliti – 7 septembre 2021 [PDF 68 322 Ko]
- Rapport de la Table de travail - décembre 2020 [PDF 230 Ko]

Sections du mur ayant fait l'objet d'une réfection prioritaire (travaux 2018-2019)

- Info-travaux – Documentation – Barrage Simon-Sicard [PDF 508 Ko]
- Évaluation environnementale – Mise à jour – Février 2019 [PDF 12 Mo]
- Présentation du projet – Mise à jour – 2019 [PPTX 29 Mo]
- Évaluation environnementale – Juillet 2018 [PDF 14 Mo]
- Circulation des camions lors des travaux [PDF 120 Ko]
- Panneaux d'information des portes ouvertes – Juin 2018 [PDF 10 Mo]
- Bulletin Information – Automne 2017 [PDF 803 Ko]

Vidéos

Présentation du projet

1 minute(s) 37 seconde(s)

Yannick Chevrier-Bédard, chef – Projets, explique la raison d'être du projet et ses objectifs....

Afficher plus



Études environnementales

1 minute(s) 44 seconde(s)

Marie-Josée Grimard, chargée de projets – Environnement, parle des impacts du projet sur l'environnement...

Afficher plus



Études d'utilisation du territoire etmesures d'atténuation

2 minute(s) 29 seconde(s)

Pour bien mener à terme les différentes études environnementales, on doit bien recenser les...

Afficher plus



La parole est à vous !

2 minute(s) 03 seconde(s)

Vous avez des questions, commentaires ou suggestions au sujet du projet de réfection du...

Afficher plus



C Critères de classification des types d'habitats aquatiques et définitions

La plaine d'inondation ainsi que trois types d'écoulement ont été considérés pour définir les types d'habitat : lentique, lotique laminaire et lotique d'eau vive (voir le tableau C-1).

Ces types d'écoulement sont définis de la façon suivante :

- Plaine d'inondation : Zone en rive d'un cours d'eau qui est ennoyée en période de hautes eaux. Correspond aux marais, comme définis dans la Politique fédérale sur la conservation des terres humides[1].
- Écoulement lentique : Écoulement lent (vitesses de l'ordre de 0,2 m/s et moins).
- Écoulement lotique laminaire : Écoulement rapide caractérisé par une surface d'eau lisse (vitesses supérieures à 0,2 m/s.
- Écoulement lotique d'eau vive : Écoulement caractérisé par des vitesses supérieures à 0,2 m/s et par une perte de charge. La perte de charge peut être causée soit par une rupture de pente du lit du cours d'eau, soit par une section peu profonde de la rivière (haut-fond) créant une augmentation des vitesses du courant. Des remous sont perceptibles à la surface de l'eau. Les seuils, les rapides, les cascades et les chutes sont compris dans ce type d'écoulement.

Les classes de profondeur retenues pour l'écoulement lentique et pour l'écoulement laminaire sont : 0 à 2 m, 2 à 5 m, 5 à 15 m et plus de 15 m (plus de 5 m pour l'écoulement lotique laminaire). Pour ce qui est de l'écoulement lotique d'eau vive, deux classes ont été retenues : 0 à 3 m et plus de 3 m.

Deux classes de substrat ont été utilisées pour représenter le substrat dominant d'une section de rivière à écoulement lentique ou lotique laminaire. Un substrat grossier est caractérisé par une dominance de matériaux plus gros que le sable et un substrat fin par des matériaux allant du sable au limon et à l'argile (les matériaux organiques sont aussi inclus dans cette classe). Pour ce qui est de l'écoulement lotique d'eau vive, une classification plus détaillée a été employée, soit la dominance de gravier-cailloux, de blocs-galets ou de roche-mère–blocs.

Le dernier critère de classification utilisé est la présence de végétation aquatique émergente ou submergée. L'absence de végétation est caractérisée par un substrat dénudé. Cette classification permet de désigner 24 types de milieux aquatiques, comme le montre le tableau C-1.

1. Environnement Canada. 1996. *Politique fédérale sur la conservation des terres humides – Guide de mise en œuvre à l'intention des gestionnaires des terres fédérales*. Direction de la conservation de la faune, Service canadien de la faune. 37 p.

Tableau C-1 : Critères de classification des types d'habitats aquatiques

Écoulement	Profondeur (m)	Substrat	Végétation	Type
Plaine d'inondation (marais)				1
Lentique	0-2	Grossier	Présente	2
			Substrat dénudé	3
		Fin	Présente	4
			Substrat dénudé	5
	2-5	Grossier	Présente	6
			Substrat dénudé	7
		Fin	Présente	8
			Substrat dénudé	9
	5-15			10
	> 15			11
Lotique laminaire	0-2	Grossier	Présente	12
			Substrat dénudé	13
		Fin	Présente	14
			Substrat dénudé	15
	2-5	Grossier	Présente	16
			Substrat dénudé	17
		Fin	Présente	18
			Substrat dénudé	19
	> 5			20
Lotique d'eau vive	0-3	Gravier-cailloux		21
	0-3	Blocs-galets		22
	0-3	Roche-mère – blocs		23
	> 3			24

Grossier : > sable

Fin : ≤ sable

D Espèces présentes ou susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude

- Espèces végétales
- Oiseaux
- Poissons
- Mulettes
- Amphibiens et reptiles

Tableau D-1 : Espèces végétales susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique
Achillée millefeuille	*Achillea millefolium*
Agrostide blanche	*Agrostis gigantea*
Aigremoine pubescente	*Agrimonia pubescens*
Ail des bois	*Allium tricoccum*
Alliaire officinale	*Alliaria petiolata*
Amélanchier gracieux	*Amelanchier amabilis*
Amphicarpe bractéolée	*Amphicarpaea bracteata*
Anthrisque des bois	*Anthriscus sylvestris*
Armoise bisannuelle	*Artemisia biennis*
Armoise vulgaire	*Artemisia vulgaris*
Asclépiade commune	*Asclepias syriaca*
Aster sp.	*Symphyotrichum* sp.
Athyrie à sores denses	*Homalosorus pycnocarpos*
Aubépine suborbiculaire	*Crataegus suborbiculata*
Bident feuillu	*Bidens frondosa*
Bouleau gris	*Betula populifolia*
Brome pubescent	*Bromus pubescens*
Brunelle commune	*Prunella vulgaris* subsp. *vulgaris*
Caragana buissonnant	*Caragana frutex*
Carex de Sartwell	*Carex sartwellii*
Carex joli	*Carex formosa*
Carotte sauvage	*Daucus carota*
Caryer ovale	*Carya ovata var. ovata*
Cerisier de Virginie	*Prunus virginiana* var. *virginiana*
Chardon vulgaire	*Cirsium vulgare*
Chêne bicolore	*Quercus bicolor*
Chêne rouge	*Quercus rubra*
Chénopode blanc	*Chenopodium album*
Chèvrefeuille à balais	*Lonicera xylosteum*
Chicorée sauvage	*Cichorium intybus*
Chiendent commun	*Elymus repens*
Cornouiller stolonifère	*Cornus stolonifera*

Tableau D-1 : Espèces végétales susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude *(suite)*

Nom commun	Nom scientifique
Cypripède royal	*Cypripedium reginae*
Dactyle pelotonné	*Dactylis glomerata*
Digitaire sanguine	*Digitaria sanguinalis*
Échinochloa pied-de-coq	*Echinochloa crus-galli*
Égopode podagraire	*Aegopodium podagraria*
Épinette de Norvège	*Picea abies*
Épinette noire	*Picea mariana*
Érable argenté	*Acer saccharinum*
Érable à Giguère	*Acer negundo*
Érable à sucre	*Acer saccharum*
Érable de Norvège	*Acer platanoides*
Érable noir	*Acer nigrum*
Euphorbe cyprès	*Euphorbia cyparissias*
Févier	*Gleditsia* sp.
Fléole des prés	*Phleum pratense* subsp. *pratense*
Framboisier rouge	*Rubus idaeus*
Frêne rouge	*Fraxinus pennsylvanica*
Grande bardane	*Arctium lappa*
Impatiente du Cap	*Impatiens capensis*
Ivraie multiflore	*Lolium multiflorum*
Laiteron potager	*Sonchus oleraceus*
Lierre terrestre	*Glechoma hederacea*
Lilas commun	*Syringa vulgaris*
Linaire vulgaire	*Linaria vulgaris*
Lotier corniculé	*Lotus corniculatus*
Luzerne cultivée	*Medicago sativa*
Luzerne lupuline	*Medicago lupulina*
Marronnier d'Inde	*Aesculus hippocastanum*
Mélèze laricin	*Larix laricina*
Mélilot blanc	*Melilotus albus*
Micocoulier occidental	*Celtis occidentalis*
Millepertuis commun	*Hypericum perforatum* subsp. *perforatum*

Tableau D-1 : Espèces végétales susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude *(suite)*

Nom commun	Nom scientifique
Morelle douce-amère	*Solanum dulcamara*
Morelle noire	*Solanum nigrum*
Mûrier blanc	*Morus alba*
Nerprun bourdaine	*Rhamnus Frangula*
Nerprun cathartique	*Rhamnus cathartica*
Noyer cendré	*Juglans cinerea*
Onagre bisannuelle	*Oenothera biennis*
Orchis brillant	*Galearis spectabilis*
Orme d'Amérique	*Ulmus americana*
Orme de Sibérie	*Ulmus pumila*
Orme liège	*Ulmus thomasii*
Orme rouge	*Ulmus rubra*
Ortie dioïque	*Urtica dioica* subsp. *dioica*
Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*
Oxalide d'Europe	*Oxalis stricta*
Panais sauvage	*Pastinaca sativa*
Panic capillaire	*Panicum capillare* subsp. *capillare*
Panic raide	*Panicum virgatum*
Pâturin des prés	*Poa pratensis* subsp. *pratensis*
Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*
Peuplier blanc	*Populus alba*
Peuplier deltoïde	*Populus deltoides* subsp. *deltoides*
Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*
Plantain majeur	*Plantago major*
Polygale sénéca	*Polygala senega*
Pommetier sp.	*S.O.*
Renoncule âcre	*Ranunculus acris*
Renouée persicaire	*Persicaria maculosa*
Saule	*Salix* sp.
Sétaire verte	*Setaria viridis* var. *viridis*
Sorbaire à feuilles de sorbier	*Sorbaria sorbifolia*
Sorbier d'Amérique	*Sorbus americana*

Tableau D-1 : Espèces végétales susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude *(suite)*

Nom commun	Nom scientifique
Sureau blanc	*Sambucus canadensis*
Tanaisie vulgaire	*Tanacetum vulgare*
Thuya occidental	*Thuja occidentalis*
Tilleul d'Amérique	*Tilia americana*
Trèfle alsike	*Trifololium hybridum*
Trèfle blanc	*Trifolium repens*
Trèfle rouge	*Trifolium pratense*
Tussilage pas-d'âne	*Tussilago farfara*
Vallisnérie d'Amérique	*Vallisneria americana*
Verge d'or à feuilles de graminée	*Euthamia graminifolia*
Verge d'or du Canada	*Solidago canadensis*
Vergerette du Canada	*Erigeron canadensis*
Vesce jargeau	*Vicia cracca*
Vigne des rivages	*Vitis riparia*
Vigne vierge à cinq folioles	*Parthenocissus quinquefolia*
Viorne flexible	*Viburnum lentago*

Source : Englobe (2017)

Tableau D-2 : Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude ou à proximité

Nom commun	Nom scientifique
Aigle royal	*Aquila chrysaetos*
Alouette hausse-col	*Eremophila alpestris*
Arlequin plongeur	*Histrionicus histrionicus*
Autour des palombres	*Accipiter gentilis*
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*
Bécasse d'Amérique	*Scolopax minor*
Bécasseau à poitrine cendrée	*Calidris melanotos*
Bécasseau minuscule	*Calidris minutilla*
Bécasseau semipalmé	*Calidris pusilla*
Bécassine de Wilson	*Gallinago delicata*
Bec-crois bifascié	*Loxia leucoptera*
Bec-croisé des sapins	*Loxia curvirostra*
Bernache du Canada	*Branta canadensis*
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*
Bruant à couronne blanche	*Zonotrichia leucophrys*
Bruant à gorge blanche	*Zonotrichia albicollis*
Bruant chanteur	*Melospiza melodia*
Bruant de Lincoln	*Melospiza lincolnii*
Bruant des champs	*Spizella pusilla*
Bruant des marais	*Melospiza georgiana*
Bruant des prés	*Passerculus sandwichensis*
Bruant familier	*Spizella passerina*
Bruant fauve	*Passerella iliaca*
Bruant hudsonien	*Spizelloides arborea*
Burant verspéral	*Pooecetes gramineus*
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*
Buse à épaulettes	*Buteo lineatus*
Buse à queue rousse	*Buteo jamaicensis*
Buse pattue	*Buteo lagopus*
Butor d'Amérique	*Botaurus lentiginosus*

Tableau D-2 : Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude ou à proximité *(suite)*

Nom commun	Nom scientifique
Canard branchu	*Aix sponsa*
Canard chipeau	*Anas strepera*
Canard colvert	*Anas platyrhynchos*
Canard d'Amérique	*Anas americana*
Canard noir	*Anas rubripes*
Canard pilet	*Anas acuta*
Canard souchet	*Anas clypeata*
Cardinal à poitrine rose	*Pheucticus ludovicianus*
Cardinal rouge	*Cardinalis cardinalis*
Carouge à épaulettes	*Agelaius phoeniceus*
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*
Chardonneret jaune	*Spinus tristis*
Chevalier grivelé	*Actitis macularius*
Chevalier solitaire	*Tringa solitaria*
Chouette lapone	*Strix nebulosa*
Chouette rayée	*Strix varia*
Colibri à gorge rubis	*Archilochus colubris*
Cormoran à aigrettes	*Phalacrocorax auritus*
Corneille d'Amérique	*Corvus brachyrhynchos*
Coulicou à bec noir	*Coccyzus erythropthalmus*
Crécerelle d'Amérique	*Falco sparverius*
Cygne siffleur	*Cygnus columbianus*
Cygne tuberculé	*Cygnus olor*
Durbec des sapins	*Pinicola enucleator*
Engoulevent d'Amérique	*Chordeiles minor*
Épervier brun	*Accipiter striatus*
Épervier de Cooper	*Accipiter cooperii*
Étourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*
Faucon émerillon	*Falco columbarius*
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*

Tableau D-2 : Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude ou à proximité *(suite)*

Nom commun	Nom scientifique
Fuligule à collier	*Aythya collaris*
Fuligule à tête rouge	*Aythya americana*
Fuligule milouinan	*Aythya marila*
Gallinule d'Amérique	*Gallinula galeata*
Garrot à œil d'or	*Bucephala clangula*
Garrot d'Islande	*Bucephala islandica*
Geai bleu	*Cyanocitta cristata*
Gélinotte huppée	*Bonasa umbellus*
Gobemoucheron gris-bleu	*Polioptila caerulea*
Goéland à bec cerclé	*Larus delawarensis*
Goéland arctique	*Larus glaucoides*
Goéland argenté	*Larus argentatus*
Goéland bourgmestre	*Larus hyperboreus*
Goéland brun	*Larus fuscus*
Goéland marin	*Larus marinus*
Goglu des prés	*Dolichonyx oryzivorus*
Grand chevalier	*Tringa melanoleuca*
Grand corbeau	*Corvus corax*
Grand harle	*Mergus merganser*
Grand héron	*Ardea herodias*
Grand pic	*Dryocopus pileatus*
Grand-duc d'Amérique	*Bubo virginianus*
Grande aigrette	*Ardea alba*
Grèbe à bec bigarré	*Podilymbus podiceps*
Grèbe jougris	*Podiceps grisegena*
Grimpereau brun	*Certhia americana*
Grive à dos olive	*Catharus ustulatus*
Grive à joues grises	*Catharus minimus*
Grive des bois	*Hylocichla mustelina*
Grive fauve	*Catharus fuscescens*
Grive solitaire	*Catharus guttatus*
Gros-bec errant	*Coccothraustes vespertinus*

Tableau D-2 : Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude ou à proximité *(suite)*

Nom commun	Nom scientifique
Grue du Canada	*Grus canadensis*
Harelde kakawi	*Clangula hyemalis*
Harle couronné	*Lophodytes cucullatus*
Harle huppé	*Mergus serrator*
Héron vert	*Butorides virescens*
Hibou moyen-duc	*Asio otus*
Hirondelle à ailes hérissées	*Stelgidopteryx serripennis*
Hirondelle à front blanc	*Petrochelidon pyrrhonota*
Hirondelle bicolore	*Tachycineta bicolor*
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*
Hirondelle noire	*Progne subis*
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*
Jaseur boréal	*Bombycilla garrulus*
Jaseur d'Amérique	*Bombycilla cedrorum*
Junco ardoisé	*Junco hyemalis*
Léiothrix jaune	*Leiothrix lutea*
Macreuse à bec jaune	*Melanitta americana*
Macreuse à front blanc	*Melanitta perspicillata*
Macreuse brune	*Melanitta fusca*
Marouette de Caroline	*Porzana carolina*
Martinet ramoneur	*Chaetura pelagica*
Martin-pêcheur d'Amérique	*Megaceryle alcyon*
Maubèche des champs	*Bartramia longicauda*
Merle d'Amérique	*Turdus migratorius*
Merlebleu de l'Est	*Sialia sialis*
Mésange à tête brune	*Poecile hudsonicus*
Mésange à tête noire	*Poecile atricapillus*
Mésangeai du Canada	*Perisoreus canadensis*
Moineau domestique	*Passer domesticus*
Moqueur chat	*Dumetella carolinensis*
Moqueur polyglotte	*Mimus polyglottos*
Moqueur roux	*Toxostoma rufum*

Tableau D-2 : Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude ou à proximité *(suite)*

Nom commun	Nom scientifique
Moucherollet à côtés olive	*Contopus cooperi*
Moucherolle à ventre jaune	*Empidonax flaviventris*
Moucherolle des aulnes	*Empidonax alnorum*
Moucherolle des saules	*Empidonax traillii*
Moucherolle phébi	*Sayornis phoebe*
Moucherolle tchébec	*Empidonax minimus*
Mouette de Bonaparte	*Chroicocephalus philadelphia*
Mouette rieuse	*Chroicocephalus ridibundus*
Mouette tridactyle	*Rissa tridactyla*
Nyctale de Tengmalm	*Aegolius funereus*
Oie des neiges	*Chen caerulescens*
Oriole de Baltimore	*Icterus galbula*
Oriole des vergers	*Icterus spurius*
Paruline à calotte noire	*Cardellina pusilla*
Paruline à collier	*Setophaga americana*
Paruline à couronne rousse	*Setophaga palmarum*
Paruline à croupion jaune	*Setophaga coronata*
Paruline à flancs marron	*Setophaga pensylvanica*
Paruline à gorge grise	*Oporornis agilis*
Paruline à gorge noire	*Setophaga virens*
Paruline à gorge orangée	*Setophaga fusca*
Paruline à joues grises	*Oreothlypis ruficapilla*
Paruline à poitrine baie	*Setophaga castanea*
Paruline à tête cendrée	*Setophaga magnolia*
Paruline bleue	*Setophaga caerulescens*
Paruline couronnée	*Seiurus aurocapilla*
Paruline des pins	*Setophaga pinus*
Paruline des ruisseaux	*Parkesia noveboracensis*
Paruline du Canada	*Cardellina canadensis*
Paruline flamboyante	*Setophaga ruticilla*
Paruline jaune	*Setophaga petechia*
Paruline masquée	*Geothlypis trichas*

Tableau D-2 : Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude ou à proximité *(suite)*

Nom commun	Nom scientifique
Paruline noire et blanc	*Mniotilta varia*
Paruline obscure	*Oreothlypis peregrina*
Paruline rayée	*Setophaga striata*
Paruline tigrée	*Setophaga tigrina*
Paruline verdâtre	*Oreothlypis celata*
Passerin indigo	*Passerina cyanea*
Perdrix grise	*Perdix perdix*
Petit blongios	*Ixobrychus exilis*
Petit chevalier	*Tringa flavipes*
Petit fuligule	*Aythya affinis*
Petit garrot	*Bucephala albeola*
Petit-duc maculé	*Megascops asio*
Petite buse	*Buteo platypterus*
Petite nyctale	*Aegolius acadicus*
Pic à dos noir	*Picoides arcticus*
Pic à ventre roux	*Melanerpes carolinus*
Pic chevelu	*Picoides villosus*
Pic flamboyant	*Colaptes auratus*
Pic maculé	*Sphyrapicus varius*
Pic mineur	*Picoides pubescens*
Pie-grièche grise	*Lanius excubitor*
Pigeon biset	*Columba livia*
Pioui de l'Est	*Contopus virens*
Pipit d'Amérique	*Anthus rubescens*
Piranga à tête rouge	*Piranga ludoviciana*
Piranga écarlate	*Piranga olivacea*
Plectrophane des neiges	*Plectrophenax nivalis*
Plongeon huard	*Gavia immer*
Pluvier kildir	*Charadrius vociferus*
Pluvier semipalmé	*Charadrius semipalmatus*
Pygargue à tête blanche	*Haliaeetus leucocephalus*
Quiscale bronzé	*Quiscalus quiscula*

Tableau D-2 : Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude ou à proximité *(suite)*

Nom commun	Nom scientifique
Quiscale rouilleux	*Euphagus carolinus*
Râle de Virginie	*Rallus limicola*
Roitelet à couronne dorée	*Regulus satrapa*
Roitelet à couronne rubis	*Regulus calendula*
Roselin familier	*Haemorhous mexicanus*
Roselin pourpré	*Haemorhous purpureus*
Sarcelle à ailes bleues	*Anas discors*
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*
Sittelle à poitrine blanche	*Sitta carolinensis*
Sittelle à poitrine rousse	*Sitta canadensis*
Sizerin blanchâtre	*Acanthis hornemanni*
Sizerin flammé	*Acanthis flammea*
Solitaire de Townsend	*Myadestes townsendi*
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*
Sturnelle des prés	*Sturnella magna*
Tarin des pins	*Spinus pinus*
Tourterelle rieuse	*Streptopelia roseogrisea*
Tourterelle triste	*Zenaida macroura*
Troglodyte des forêts	*Troglodytes hiemalis*
Troglodyte des marais	*Cistothorus palustris*
Troglodyte familier	*Troglodytes aedon*
Tyran huppé	*Myiarchus crinitus*
Tyran tritri	*Tyrannus tyrannus*
Urubu à tête rouge	*Cathartes aura*
Vacher à tête brune	*Molothrus ater*
Viréo aux yeux blancs	*Vireo griseus*
Viréo à gorge jaune	*Vireo flavifrons*
Viréo à tête bleue	*Vireo solitarius*
Viréo aux yeux rouges	*Vireo olivaceus*
Viréo de Philadelphie	*Vireo philadelphicus*
Viréo mélodieux	*Vireo gilvus*

Source : ÉPOQ, 2017.

Tableau D-3 : Espèces de poissons présentes ou susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Présence confirmée dans la zone d'étude
Alose savoureuse	*Alosa sapidissima*	Oui
Achigan à grande bouche	*Micropterus salmoides*	Non
Archigan à petite bouche	*Micropterus dolomieu*	Oui
Anguille d'Amérique	*Anguilla rostrata*	Oui
Barbotte brune	*Ameiurus nebulosus*	Oui
Barbue de rivière	*Ictalurus punctatus*	Oui
Brochet d'Amérique	*Esox americanus americanus*	Non
Brochet vermiculé	*Esox americanus vermiculatus*	Non
Brochet maillé	*Esox niger*	Non
Carpe	*Cyprinus sp.*	Oui
Chat-fou des rapides	*Noturus flavus*	Non
Chevalier de rivière	*Moxostoma carinatum*	Non
Chevalier blanc	*Moxostoma anisurum*	Non
Chevalier cuivré	*Moxostoma hubbsi*	Non
Chevalier jaune	*Moxostoma valenciennesi*	Non
Chevalier rouge	*Moxostoma macrolepidotum*	Oui
Cisco de lac	*Coregonus artedi*	Non
Crapet du Nord	*Lepomis peltastes*	Non
Crapet arlequin	*Lepomis macrochirus*	Non
Crapet de roche	*Ambloplites rupestris*	Oui
Crapet-soleil	*Lepomis gibbosus*	Oui
Crayon d'argent	*Labidesthes sicculus*	Oui
Cyprins sp.	*Cyprins sp.*	Oui
Dard arc-en-ciel	*Etheostoma caeruleum*	Non
Dard de sable	*Ammocrypta pellucida*	Non
Doré jaune	*Sander vitreus*	Oui
Doré noir	*Sander canadensis*	Oui
Esturgeon jaune	*Acipenser fulvescens*	Oui
Fondule barré	*Fundulus diaphanus*	Oui
Fouille-roche gris	*Percina copelandi*	Non
Fouille-roche zébré	*Percina caprodes*	Oui
Gaspareau	*Alosa pseudoharengus*	Oui

Tableau D-3 : Espèces de poissons présentes ou susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude *(suite)*

Nom commun	Nom scientifique	Présence confirmée dans la zone d'étude
Grand brochet	*Esox lucius*	Oui
Grand corégone	*Coregonus clupeaformis*	Non
Lamproie du Nord	*Ichthyomyzon fossor*	Non
Laquaiche argentée	*Hiodon tergisus*	Oui
Lépisosté osseux	*Lepisosteus osseus*	Oui
Lotte	*Lota lota*	Oui
Malachigan	*Aplodinotus grunniens*	Non
Marigane noire	*Pomoxis nigromaculatus*	Oui
Maskinongé	*Esox masquinongy*	Oui
Méné à museau arrondi	*Pimephales notatus*	Oui
Méné à grosse tête	*Pimephales promelas*	Non
Méné à tache noire	*Notropis hudsonius*	Oui
Méné d'herbe	*Notropis bifrenatus*	Non
Méné émeraude	*Notropis atherinoides*	Oui
Méné jaune	*Notemigonus crysoleucas*	Oui
Méné laiton	*Hybognathus hankinsoni*	Non
Méné paille	*Notropis stramineus*	Oui
Meunier noir	*Catostomus commersonii*	Oui
Meunier rouge	*Catostomus catostomus*	Non
Mulet à cornes	*Semotilus atromaculatus*	Non
Mulet perlé du Nord	*Margariscus nachtriebi*	Non
Omble de fontaine	*Salvelinus fontinalis*	Non
Perchaude	*Perca flavescens*	Oui
Poisson-castor émeraude	*Amia ocellicauda*	Non
Raseux-de-terre gris ou noir	*Etheostoma sp.*	Oui
Raseux-de-terre noir	*Etheostoma nigrum*	Oui
Tanche	*Tinca tinca*	Oui
Truite arc-en-ciel	*Oncorhynchus mykiss*	Non
Truite brune	*Salmo trutta*	Non

Sources : Englobe, 2018a, 2021 et 2022b ; CDPNQ, 2017.

Tableau D-4 : Espèces de mulettes susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique
Anodonte de l'Est	*Pyganodon cataracta*
Anodonte du gaspareau	*Anodonta implicata*
Elliptio à dents fortes	*Elliptio crassidens*
Elliptio de l'Est	*Elliptio complanata*
Lampsile rayée	*Lampsilis radiata*
Leptodée fragile	*Leptodea fragilis*
Ligumie noire	*Ligumia recta*
Obovarie olivâtre	*Obovaria olivaria*
Potamile ailé	*Potamilus alatus*

Source : Englobe, 2022b.

Tableau D-5 : Espèces d'amphibiens et de reptiles susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique
Amphibiens	
Crapeau d'Amérique	*Anaxyrus americanus*
Grenouille des bois	*Lithobates sylvaticus*
Grenouille du Nord	*Lithobates septentrionalis*
Grenouille léopard	*Lithobates pipiens*
Grenouille verte	*Lithobates clamitans*
Ouaouaron	*Lithobates catesbeianus*
Necture tacheté	*Necturus maculosus*
Rainette crucifère	*Pseudacris crucifer*
Rainette versicolore	*Hyla versicolor*
Salamandre à points bleus	*Ambystoma laterale*
Salamandre à deux lignes	*Eurycea bislineata*
Salamandre cendrée	*Plethodon cinereus*
Salamandre maculée	*Ambystoma maculatum*
Triton vert	*Notophthalmus viridescens*
Reptiles	
Couleuvre à ventre rouge	*Storeria occipitomaculata*
Couleuvre brune	*Storeria dekayi*
Couleuvre rayée	*Thamnophis sirtalis*
Couleuvre tachetée	*Lampropeltis triangulum*
Couleuvre verte	*Opheodrys vernalis*
Tortue à oreilles rouges	*Trachemys scripta elegans*
Tortue géographique	*Graptemys geographica*
Tortue peinte	*Chrysemys picta*
Tortue serpentine	*Chelydra serpentina*

Sources : AARQ, 2023 ; Gouvernement du Québec, 2024.

E Méthode de détermination des enjeux

E.1 Introduction

E.2 Cadre d’analyse

E.3 Définition des éléments constitutifs des enjeux

E.4 Mise en relation des éléments constitutifs et détermination des enjeux

E.1 Introduction

Afin de rendre le processus d'évaluation environnementale plus efficient, de diffuser adéquatement l'information et de faire ressortir l'information pertinente à la prise de décision, Hydro-Québec a structuré l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) du projet de manière à mettre en évidence les enjeux que ce dernier soulève et à évaluer les impacts qui y sont associés. Comme le stipule la directive relative au projet[1], la structure et le contenu de l'EIE s'appuient sur une approche méthodologique par enjeux qui s'inspire du *Guide sur la méthode d'analyse des impacts structurée par enjeux* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs[2].Cette méthode a notamment l'avantage de permettre au lecteur de comprendre rapidement les principaux enjeux liés au projet.

La définition d'enjeu retenue par Hydro-Québec dans le contexte de l'élaboration d'un projet est la suivante : « Un enjeu découle de la mise en relation des préoccupations, des composantes du milieu d'accueil et des composantes du projet, dont le résultat de l'analyse, soit un gain ou une perte, pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non du projet[3]. »

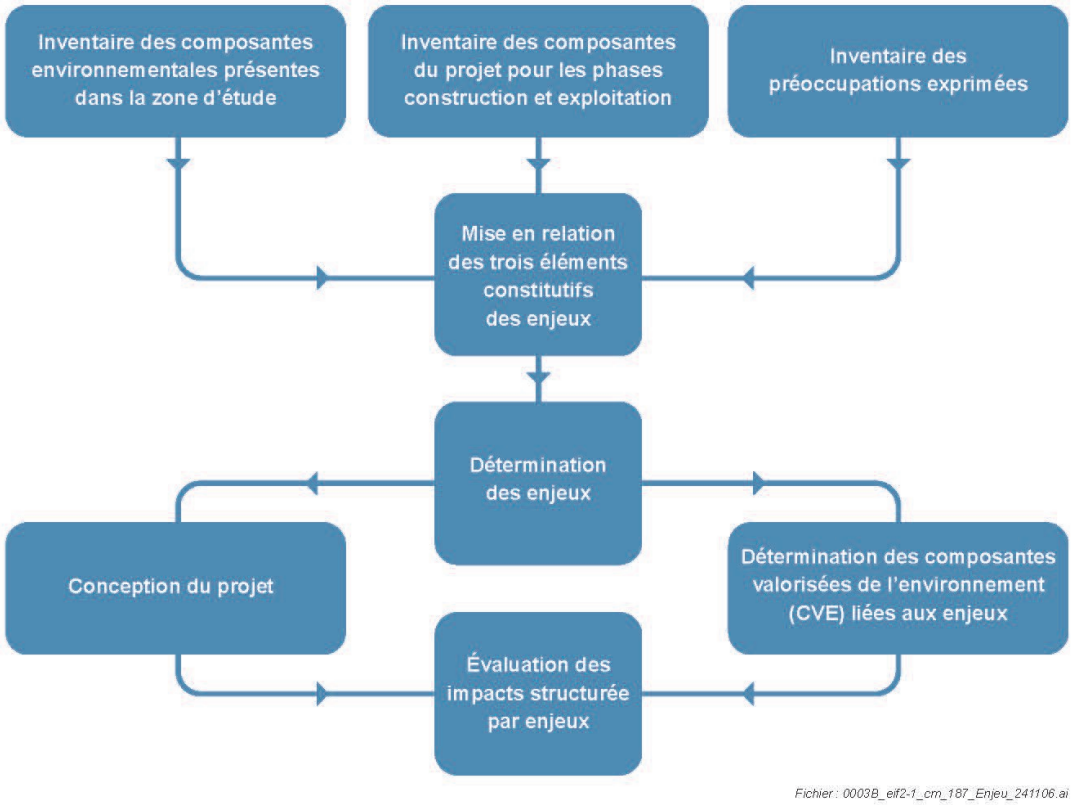
La démarche d'analyse menant à déterminer les enjeux du projet a été établie en fonction des trois éléments constitutifs d'un enjeu :

- les préoccupations exprimées lors des différentes activités d'information et de consultation du milieu, y compris les observations initiales sur les enjeux préliminaires soulevées dans la directive de projet et lors de la consultation sur l'avis de projet ;
- les composantes biophysiques et humaines présentes dans la zone d'étude du projet ;
- les composantes du projet pour les phases construction ainsi qu'exploitation et entretien, initialement connues à l'étape de détermination des enjeux.

La détermination d'un enjeu ne découle donc pas de l'un de ces trois éléments pris séparément, mais plutôt de leur combinaison. Ce sont plutôt les interactions établies entre ces trois éléments constitutifs qui serviront de filtres pour permettre de déterminer les enjeux. La démarche complète est illustrée à la figure E-1 et détaillée dans les sections suivantes.

1. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC). 2019. *Directive pour le Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard par Hydro-Québec*. Émise le 9 juillet 2019. Dossier 3211-02-317. 52 p.
2. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP). 2023. *Guide sur la méthode d'analyse des impacts structurée par enjeux*. Édition 2023. 25 p.
3. Cette définition est une version modifiée de celle du MELCCFP afin de tenir compte des interactions entre les phases du projet et les composantes du milieu. La définition proposée dans la directive du MELCCFP pour le projet est la suivante : « Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet ».

Figure E-1 : Étapes de la démarche de détermination des enjeux



E.2 Cadre d'analyse

E.2.1 Inventaire des préoccupations soulevées

L'inventaire des préoccupations du milieu à l'égard du projet prend la forme d'une analyse en deux étapes :

- La première étape consiste à compiler les enjeux préliminaires soulevés par le MELCCFP dans sa directive ainsi que dans la consultation électronique concernant l'avis de projet. Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE), les enjeux initiaux sont transmis par le MELCCFP dans son rapport de consultation publique sur les enjeux, lequel est déposé au Registre des évaluations environnementales.
- La seconde étape se résume à analyser les données et les informations obtenues lors des activités de consultation menées par Hydro-Québec auprès des parties prenantes et des activités de caractérisation du milieu humain.

Afin de faciliter l'analyse des préoccupations soulevées dans le contexte du projet, on repère des énoncés (mots ou groupes de mots de sens apparentés) dans le matériel

recueilli lors des activités de consultation et de caractérisation du milieu humain, dans le but d'y relever certaines mentions. Ces dernières sont d'abord classées pour qu'il soit possible d'en dégager des thèmes. Cette analyse est présentée sous forme de tableau synthèse pour faciliter le recensement de chacune des mentions soulevées par une personne ou une organisation dans le contexte de l'une ou l'autre des activités consultatives réalisées par Hydro-Québec.

Dans certains cas, l'analyse par thèmes fait ressortir une certaine affinité entre plusieurs thèmes qui sont utilisés de façon conjointe dans les réponses ouvertes, ce qui permet d'élaborer une position plus globale. Il est ainsi possible de regrouper certains thèmes pour mieux mesurer la contribution de thèmes plus globaux exprimant des idées similaires ou complémentaires. Cette analyse permet de mettre en évidence les thèmes susceptibles d'être regroupés pour la détermination des préoccupations.

Pour compléter cette étape, une compilation et une revue des préoccupations de la communauté scientifique sont également réalisées afin d'en assurer la prise en compte au cours des étapes subséquentes.

E.2.2 Inventaire des composantes présentes dans la zone d'étude

Après l'inventaire des préoccupations à l'égard du projet, la deuxième étape menant à la détermination des enjeux vise à préciser les caractéristiques générales de la zone d'insertion du projet pour permettre de dresser la liste des composantes propres au milieu d'accueil. Ces composantes sont retenues en raison de leurs caractéristiques et de leur présence dans la zone d'étude, ainsi que de leur interaction possible avec le projet.

E.2.3 Inventaire des composantes du projet

La troisième étape consiste à dresser la liste des principales composantes du projet prévues et requises pour la mise en œuvre du projet. Les composantes du projet sont des éléments ou des activités du projet et correspondent aux phases construction et exploitation du projet, y compris l'entretien des installations.

Bien que tous les éléments techniques d'implantation du projet ne soient pas connus à l'étape de la détermination des enjeux, la connaissance technique du projet est suffisamment avancée et comprend :

- une connaissance des besoins et des interventions requises ;
- une connaissance des caractéristiques techniques des ouvrages et des infrastructures projetées ;
- une compréhension générale des méthodes de construction anticipées, provenant notamment de l'expérience acquise lors de projets antérieurs ;
- une connaissance de la séquence des activités et du calendrier selon lequel celles-ci seront réalisées.

E.2.4 Mise en lien des préoccupations, des composantes de la zone d'étude et des composantes du projet

Cette étape consiste à mettre en relation les trois éléments constitutifs de l'analyse : les préoccupations, les composantes de la zone d'étude et les composantes du projet. Cette étape permet de traduire les liens potentiels en des interactions significatives en fonction de la combinaison des trois éléments analysés ; elle s'appuie sur un avis expert ainsi que sur l'expérience d'Hydro-Québec dans le contexte de projets similaires et de suivis environnementaux.

Au terme de cette mise en relation, l'analyse vise à révéler les interactions significatives susceptibles d'exercer des répercussions notables sur les composantes du milieu et ainsi faire ressortir, parmi les interactions possibles, celles qui sont les plus significatives et les plus susceptibles de contribuer à la détermination des enjeux.

E.3 Définition des éléments constitutifs des enjeux

E.3.1 Préoccupations soulevées et enjeux préliminaires

E.3.1.1 Préoccupations soulevées

Plusieurs activités de consultation, d'enquête et de sondage ont été réalisées dans le contexte du projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard (voir le chapitre 4 dans le volume 1). À partir des données colligées au cours de ces activités, des regroupements ont été faits et des thèmes dégagés, lesquels facilitent leur intégration à l'analyse dans une EIE. Des catégories de thèmes ont aussi été créées afin de regrouper des préoccupations moins spécifiques et faisant référence à des effets globaux, notamment «°la protection de l'environnement°», qui regroupe plusieurs thématiques en soi.

E.3.1.2 Enjeux préliminaires soulevés dans l'avis de projet et la directive de projet

À partir du rapport de la consultation publique sur les enjeux liés au projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard[1], près d'une dizaine d'enjeux préliminaires, surtout de nature sociale, ont été soulevés par le public en regard du projet (voir le tableau E-1). Ces enjeux préliminaires ont donc été considérés dans l'analyse visant à déterminer les enjeux à retenir pour le projet.

1. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC). 2019. *Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder*. Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard par Hydro-Québec (dossier 3211-02-317). 24 p.

Tableau E-1 : Enjeux préliminaires soulevés dans l'avis de projet et la directive de projet

Milieu	Enjeux préliminaires
Biophysique	Maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques
Humain	Protection du patrimoine bâti et archéologique Intégration harmonieuse des ouvrages dans le milieu naturel Conciliation des usages du territoire Maintien de la qualité des paysages Variantes de réalisation du projet Maintien de la sécurité des résidents et des usagers Maintien de la qualité de vie

De nature plutôt générale, ces enjeux préliminaires ont été analysés de manière plus précise en regard des caractéristiques du projet afin de limiter les recoupements et la redondance, ou encore de préciser davantage l'enjeu préliminaire énoncé. Cette analyse a ainsi permis de limiter le nombre d'enjeux à traiter dans le contexte de l'EIE, sans écarter aucun des enjeux préliminaires énoncés par le public.

Milieu biophysique

Un seul enjeu préliminaire a été soulevé pour le milieu biophysique, et concerne le maintien des habitats et des espèces floristiques et fauniques. Considérant la nature du projet (mise en place de remblais dans le milieu aquatique), qui implique essentiellement des travaux en eau circonscrits à un secteur précis et restreint de la rivière, ainsi que le caractère artificialisé du milieu terrestre, les composantes associées au milieu terrestre (flore ou faune) ne seront que peu ou pas touchées par le projet. Par conséquent, l'analyse menant à la détermination des enjeux a permis de préciser l'enjeu préliminaire associé au maintien des habitats floristiques et fauniques en l'associant à un enjeu lié spécifiquement au milieu hydrique.

Milieu humain

Quant aux huit enjeux préliminaires associés au milieu humain, plusieurs recoupements entre eux ont été observés, d'où le constat d'une certaine redondance. Une restructuration de ces enjeux préliminaires a permis de donner une plus grande cohérence et de restreindre leur nombre.

Plusieurs enjeux préliminaires ont été soulevés concernant l'utilisation du territoire et l'intégration harmonieuse des ouvrages dans le milieu. En effet, le projet entraîne une diminution temporaire de l'accès à la rive et une modification à long terme du paysage riverain actuel. Un premier regroupement des enjeux préliminaires liés au milieu humain s'est donc articulé autour des thématiques du territoire (usages, aménagement et conciliation avec le projet) ainsi que du paysage (notamment la présence d'arbres matures, valorisée par la population), qui permettent de bien traduire les préoccupations soulevées.

D'autres enjeux préliminaires sont liés à la qualité de vie ainsi qu'à la sécurité des résidents et des usagers. En regard des activités prévues en phase construction, ainsi que des nuisances et des risques associés, un deuxième regroupement s'est concentré sur les thématiques de santé et de qualité de vie.

En ce qui a trait aux bâtiments et aux sites d'intérêt patrimonial ou archéologique, aucune infrastructure ni aucuns travaux ne modifieront ces composantes du milieu. Toutefois, compte tenu des projets de mise en valeur du patrimoine dans la zone d'étude, ces thèmes ont tout de même été associés aux projets d'aménagement et à l'utilisation du territoire de la zone d'étude.

E.3.1.3 Portrait général des préoccupations soulevées

À partir des activités de consultation et de sondages 1 334 mentions ont été relevées, colligées et classées (voir le tableau E-2).

Tableau E-2 : Nombre de mentions par thème et cumulatif des regroupements

Thème		Nombre de mentions		
		Total	Sous-total	Proportion (%)
Milieu physique	Sols	0	27	2
	Berge	13		
	Conditions hydrodynamiques	0		
	Qualité de l'eau	11		
	Drainage de l'eau (problématique)	3		
	Dynamique sédimentaire	0		
	Qualité des sédiments	0		
Milieu biologique	Empiétement sur le milieu naturel	19	115	9
	Milieux humides	1		
	Végétation littorale et aquatique	5		
	Poissons et habitats	8		
	Oiseaux et habitats	10		
	Mammifères et habitats	0		
	Herpétofaune et habitats	2		
	Flore	31		
	Faune	39		
Milieu humain	Projets d'aménagement du territoire	186	881	66
	Utilisation du territoire	268		
	Santé	58		
	Qualité de vie (comprend la qualité de l'air et l'ambiance sonore)	64		
	Présence des arbres	102		
	Patrimoine et archéologie	16		
	Environnement visuel et paysage	187		
Démarche d'Hydro-Québec	Méthode d'évaluation des impacts	2	50	4
	Consultation et communications	48		
Projet	Nécessité et raison d'être du projet	4	124	9
	Calendrier des travaux	38		
	Durée de vie de l'ouvrage	9		
	Méthodes de construction et d'entretien	73		

Tableau E-2 : Nombre de mentions par thème et cumulatif des regroupements *(suite)*

Thème		Nombre de mentions		
		Total	Sous-total	Proportion (%)
Effets globaux	Changements climatiques	23	136	10
	Pollution	8		
	Protection de l'environnement	105		
Hors sujet	Hors sujet (trafic aérien)	1	1	0
Total des mentions		1 334	1 334	100

Les préoccupations relatives au milieu humain ressortent d'emblée et constituent 66 % de l'ensemble des mentions colligées, alors que celles associées aux milieux physique et biologique (ci-après le milieu biophysique) s'établissent respectivement à 2 % et à 9 %. Étant donné les formulations plus générales utilisées par les participants pour exprimer certaines préoccupations, il n'est pas toujours possible d'associer la mention à une thématique plus spécifique (13 % des mentions totales) : il s'agit surtout d'attentes formulées envers Hydro-Québec, mais aussi envers la collectivité en général, évoquant notamment l'importance de protéger l'environnement pour les générations futures. Enfin, représentant 10 % des mentions, la catégorie «°effets globaux°» regroupe des thématiques générales faisant à la fois référence au milieu biophysique et au milieu humain.

En analysant de manière plus détaillée les préoccupations soulevées dans le contexte des activités consultatives d'Hydro-Québec, on arrive à dégager plusieurs constats, lesquels sont regroupés, ci-après, selon le type de milieu.

Milieu biophysique

Les préoccupations concernant le milieu physique et le milieu biologique ne représentent respectivement que 2 % et 9 % de l'ensemble des préoccupations soulevées. De manière plus spécifique :

- Les préoccupations liées à la faune et à la flore présentent la plus grande récurrence, soit respectivement 39 et 31 mentions, ce qui équivaut à près de la moitié des préoccupations liées au milieu biophysique (70 des 142 mentions).
- Les autres thèmes ne représentent chacun que 1 % ou moins de l'ensemble des mentions consignées. À titre d'exemple, les oiseaux ont été mentionnés à 10 reprises, soit 0,7 % des mentions totales.
- Un regroupement des thèmes associés au milieu aquatique (berge, conditions hydrodynamiques, qualité de l'eau, dynamique sédimentaire, qualité des sédiments, empiétement sur le milieu naturel, milieux humides, végétation littorale et aquatique, poissons et habitats) a permis de mesurer la proportion des préoccupations qui sont associées à ce milieu en raison de la nature du projet, qui implique essentiellement

des travaux en eau. Un total de 57 mentions est associé à ce regroupement, ce qui représente le thème le plus récurrent pour le milieu biophysique, avec à 40 % des mentions de ce volet.

Milieu humain

Les préoccupations liées au milieu humain sont les plus fréquentes, équivalant à 66 % de l'ensemble des préoccupations soulevées. Les principaux constats sont les suivants :

- Les thématiques les plus récurrentes sont l'utilisation du territoire (30 % des mentions pour le milieu humain), l'environnement visuel et le paysage (21 %) ainsi que les projets d'aménagement du territoire (21 %).
- La présence d'arbres matures a été mentionnée à plusieurs reprises (12 % des mentions). Comme la présence d'arbres matures a été fortement associée à la qualité de l'environnement visuel et au paysage, la combinaison de ces deux préoccupations traduit la forte récurrence de ce thème, soit 33 % des mentions associées au milieu humain.
- Les mentions liées aux projets d'aménagement et à l'utilisation du territoire sont intrinsèquement liées et se recoupent parfois. Le cumul de ces deux thèmes donne un total de 454 mentions, soit 52 % des mentions associées au milieu humain. Ce résultat révèle l'importance, toutes mentions confondues, de la conciliation et de l'harmonisation des usages sur le territoire pour les parties prenantes. Pour faciliter le classement, la nuance suivante a été utilisée pour distinguer ces deux thèmes :
  - si les préoccupations portaient sur une potentielle réduction des accès et des activités sur le territoire, la mention était associée à l'utilisation du territoire ;
  - si les mentions consistaient plutôt en des demandes et des attentes formulées par les parties prenantes en rapport avec l'aménagement futur du territoire, celles-ci étaient associées à l'aménagement du territoire.
- L'environnement visuel et le paysage ont fait l'objet de plusieurs mentions par les parties prenantes qui ont, notamment, exposé leur mécontentement lié à l'esthétisme douteux des enrochements réalisés lors des travaux prioritaires.
- Les autres thèmes du milieu humain qui sont le plus fréquemment abordés sont la santé et la qualité de vie (14 %) Les préoccupations y sont notamment liées à la présence dans la zone d'étude de populations sensibles et de groupes vulnérables (notamment les personnes âgées).
- En comparaison aux autres thèmes, les préoccupations liées au patrimoine et à l'archéologie sont négligeables (1 % des mentions).
- Trois thèmes d'ordre général (démarche d'Hydro-Québec, projet et effets globaux) ont respectivement recueilli 4 %, 9 % et 10 % de l'ensemble des mentions.

E.3.2 Inventaire des composantes du projet

Sommairement, le projet consiste à mettre en place un remblai en eau, adossé à la rive, dans trois secteurs distincts de respectivement 490 m, 190 m et 50 m. Ces interventions touchent une rive déjà artificialisée dont la majeure partie est actuellement occupée par un mur de soutènement. Outre la mise en place des aires de chantier et des accès, nécessitant la coupe d'arbres et de l'élagage, aucune intervention en milieu terrestre n'est prévue. L'ampleur du projet sera donc restreinte localement en amont du barrage Simon-Sicard et aucun changement ne sera apporté au mode de gestion de la centrale de la Rivière-des-Prairies ni aux niveaux d'exploitation de la rivière.

E.3.2.1 Composantes du projet en phase construction

Sur la base des connaissances actuelles sur les travaux qui seront réalisés pour la réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, plusieurs composantes du projet ont été répertoriées pour la phase construction du projet (voir le tableau E-3).

Tableau E-3 : Composantes du projet répertoriées pour la phase construction

Composante de projet	Description sommaire
Mise en place des aires de chantier	La mise en place des aires de chantier comprend l'installation des roulottes de chantier et des clôtures de sécurité temporaires ainsi que l'aménagement des aires de travail, des stationnements pour les véhicules des travailleurs et des aires d'attente des camions. Ces installations pourraient nécessiter la coupe d'arbres ou de l'élagage. .
Accès	Les accès aux aires de chantier seront aménagés à partir des voies de circulation existantes. Cette composante pourrait nécessiter la coupe d'arbres ou de l'élagage
Transport et circulation	L'accès aux secteurs des travaux se fera à partir des voies publiques existantes. La circulation et le transport comprennent surtout le transport des matériaux par des véhicules lourds vers les aires de chantier et, dans une moindre mesure, les déplacements des travailleurs.
Mise en place du remblai	Les travaux de construction concernent principalement les activités de préparation de sites et de mise en place des jetées pour y accéder, ainsi que les activités de mise en place des matériaux de remblayage. Les matériaux requis sont transportés à partir de la rive, puis mis en place de manière à obtenir le profil prévu.
Démantèlement et remise en état des lieux	Cette dernière étape permettra le démantèlement des infrastructures et installations temporaires de chantier, le nettoyage des sites des travaux et des aires de chantier et la déposition des matières résiduelles dans les lieux autorisés et le réaménagement des lieux, des terrains et des infrastructures selon les plans établis.

E.3.2.2 Composantes du projet en phase exploitation et entretien

Certaines composantes du projet ont été répertoriées pour la phase exploitation et entretien du projet (voir le tableau E-4).

Tableau E-4 : Composantes du projet répertoriées pour la phase exploitation et entretien

Composante de projet	Description sommaire
Présence des nouveaux remblais	Cette composante est associée à la présence permanente de nouveaux remblais en rive droite dans la zone d'étude.
Maîtrise de la végétation	Un entretien des ouvrages est fait afin d'empêcher la reprise d'une végétation incompatible avec l'infrastructure.
Entretien des ouvrages	Des inspections réglementaires seront réalisées périodiquement afin de confirmer l'intégrité des ouvrages. Ces inspections seront faites visuellement et ne nécessiteront pas l'utilisation d'équipements susceptibles de générer des nuisances ou une contamination du milieu.

E.3.3 Composantes du milieu présentes dans la zone d'étude

À partir des connaissances du milieu d'accueil et de la compréhension du projet, plusieurs composantes des milieux biophysique et humain ont été répertoriées dans la zone d'étude (voir le tableau E-5).

Tableau E-5 : Composantes du milieu répertoriées dans la zone d'étude

Composante	Pertinence de la composante
Milieu biophysique	
Sol	Contribue à définir la qualité des habitats terrestres.
Berge	Valorisée par les utilisateurs du milieu pour l'accès qu'elle offre à la rivière des Prairies et pour sa contribution au paysage.
Conditions hydrodynamiques	Contribue à définir le milieu hydrique et l'habitat du poisson.
Qualité des sédiments	Contribue à définir la qualité du milieu hydrique et de l'habitat du poisson.
Qualité de l'eau	Contribue à définir la qualité du milieu hydrique et de l'habitat du poisson, ainsi qu'à offrir une qualité de vie acceptable pour les résidents et les utilisateurs du territoire.
Qualité de l'air	Contribue à offrir une qualité de vie acceptable pour les résidents et les utilisateurs du territoire.
Végétation terrestre	Contribue à définir de manière générale les habitats terrestres, alors que les arbres contribuent à la qualité de vie des citoyens en milieu urbain.
Végétation aquatique	Contribue à définir la qualité de l'habitat du poisson.
Oiseaux et leurs habitats	Contribue à la biodiversité.
Mammifères et leurs habitats	Contribue à la biodiversité.
Herpétofaune et ses habitats	Contribue à la biodiversité.
Poisson et son habitat	Contribue à la biodiversité.

Tableau E-5 : Composantes du milieu répertoriées dans la zone d'étude *(suite)*

Composante	Pertinence de la composante
Milieu humain	
Aménagement du territoire	Valorisée dans la zone d'étude en raison des possibilités de développement ou des projets de développement en cours et d'aménagement possibles dans l'arrondissement, notamment pour la mise en valeur des berges.
Utilisation du territoire	Associée aux activités récréatives et à l'accès aux berges de la rivière des Prairies, mais également aux autres usages répertoriés dans la zone d'étude (résidentiel, commercial et institutionnel)..
Ambiance sonore	Contribue à la qualité de vie des résidents et des utilisateurs du milieu urbain.
Infrastructures et services	Contribue à assurer un accès aux services requis et adaptés aux besoins de la population et des utilisateurs de la zone d'étude.
Santé et sécurité	Contribue à assurer des conditions de vie sanitaires adéquates et recherchées par la population, avec une attention particulière aux populations vulnérables.
Patrimoine et archéologie	La zone d'étude est comprise dans un secteur historique riche et valorisé par la population, où les possibilités de mise en valeur sont nombreuses.
Environnement visuel et paysage	Contribue à la qualité de vie des résidents et des usagers du quartier, en particulier avec la présence d'arbres matures, surtout dans le parc Louis-Hébert.

E.4 Mise en relation des éléments constitutifs et détermination des enjeux

Les trois éléments constitutifs de l'analyse décrits à la section E.3 (préoccupations soulevées, composantes du projet et composantes du milieu) ont été mis en relation à l'aide d'une matrice afin que ressortent, parmi toutes les interactions significatives potentielles, celles qui sont les plus significatives et les plus susceptibles d'avoir des répercussions notables sur les composantes de la zone d'étude (voir le tableau E-6).

La connaissance du projet et l'expérience de projets antérieurs et similaires contribuent à révéler ces interactions significatives. Le résultat de cette analyse amène à déterminer et à justifier les enjeux retenus à l'égard des milieux biophysique et humain, afin de restreindre l'évaluation subséquente des impacts du projet aux composantes concernées, à savoir les composantes valorisées de l'environnement (CVE) propres au projet à l'étude.

Tableau E-6 : Matrice des interactions entre les composantes du milieu et les composantes du projet

Composantes de projet	Milieu physique						Milieu biologique							Milieu humain						
	Sols	Berge	Conditions hydrodynamiques	Qualité de l'eau	Qualité des sédiments	Qualité de l'air	Végétation terrestre	Végétation aquatique	Poissons et habitats	Mulettes	Oiseaux et habitats	Mammifères et habitats	Herpétofaune et habitats	Aménagement du territoire	Utilisation du territoire	Ambiance sonore	Infrastructures et services	Santé et sécurité	Patrimoine et archéologie	Environnement visuel et paysage
Construction																				
Aires de chantier	○					○	●				○	○	○		●	○	●	●	○	○
Accès	○	○				○	●				○	○	○		●	○	●	●	○	○
Transport et circulation terrestre	○					●					○	○	○		●	●	●	●	○	
Excavation dans le lit du cours d'eau		○		●	●	●		●	●	●			●		○	●		●	●	
Mise en place des remblais		●	○	●	●	●		●	●	●			●	●	○	●		●	●	●
Démantèlement et remise en état des lieux	○			●	○	○	●		●	●	○	○	●	●	●	●	●	●		●
Exploitation et entretien																				
Présence de nouveaux remblais		○						○	○					●	●			○	●	●
Maîtrise de la végétation							○				○	○	○							
Entretien des ouvrages				○					○											

Légende: ○ Interaction potentielle

● Interaction significative, sans préoccupation importante

● Interaction significative (milieu biophysique), avec préoccupation

● Interaction significative (milieu humain), avec préoccupation

Cette analyse se fait en deux étapes : d'abord par l'inventaire des diverses interactions potentielles entre les composantes du milieu et les composantes du projet ; ensuite, par une analyse visant à préciser, parmi ces interactions potentielles, celles qui sont des interactions significatives.

Le terme « interaction potentielle » désigne une interaction théorique, mais qui ne se matérialise pas lorsque la connaissance du milieu et la compréhension du projet interviennent. Ainsi, cette interaction reste théorique (théoriquement possible), mais le contexte observé et lié aux connaissances du milieu et du projet, ainsi que l'expérience de projets antérieurs et similaires, permettent de conclure à l'absence d'interaction significative dans le contexte du projet. Dans un tel cas, on considère que la composante n'est pas associée à un enjeu du projet.

Par contre, le terme « interaction significative » désigne une interaction qui va au-delà d'une interaction potentielle, car elle est confirmée par la connaissance du milieu et du projet. Ainsi, cette interaction s'ancre dans le contexte observé du projet, car les connaissances du milieu et du projet, couplées à celles de projets antérieurs et similaires, permettent de conclure à la présence d'une interaction significative. Lorsqu'une interaction significative est établie, la présence de préoccupations est alors considérée et caractérisée afin de rendre compte des préoccupations exprimées par la population.

En somme, l'interaction des trois éléments précités et la présence d'interactions significatives permettent de conduire à la détermination des enjeux du projet.

E.4.1 Milieu biophysique

Selon l'analyse des liens et des interactions pour le milieu biophysique, c'est le milieu hydrique qui présente les interactions les plus significatives pendant la phase construction du projet, ce qui s'explique largement par le fait que l'essentiel des travaux sera réalisé en eau. Bien que les habitats non essentiels au cycle de vie des poissons (pour la fraie, l'alevinage ou l'alimentation) dominent (98 %) les habitats répertoriés dans le tronçon de la rivière des Prairies compris dans la zone d'étude, on y trouve tout de même un habitat sensible composé de cinq herbiers, lequel sert d'habitat d'alimentation et d'alevinage. La présence de deux espèces de poisson à statut particulier, l'alose savoureuse et l'esturgeon jaune, a aussi été confirmée dans la zone d'étude. La présence de tortues et de mulettes, dont certaines à statut particulier, a aussi été confirmée.

À cela s'ajoute la valorisation du milieu hydrique, à la fois par le public dans les préoccupations soulevées et par les experts du fait de la réglementation provinciale et fédérale spécifique et applicable. Bien que les préoccupations exprimées relèvent majoritairement de thèmes d'ordre général, les thèmes liés au milieu hydrique apparaissent plus récurrents parmi les préoccupations soulevées par le public à l'égard du milieu biophysique.

Par contre, le milieu terrestre de la zone d'étude s'insère dans une trame fortement urbanisée et artificialisée, où le milieu naturel est peu diversifié. Ces habitats sont peu structurés ou développés et sont de faible superficie en raison de la fragmentation et des pertes subies au fil du temps au profit de l'urbanisation. La faune observée est généralement celle associée au milieu urbain, et aucune espèce à statut particulier n'a été observée dans la zone d'étude.

Le milieu terrestre est sillonné d'infrastructures (routes, pistes cyclables et trottoirs), et compte de nombreux bâtiments (institutionnels et résidentiels) et espaces verts gazonnés. Comme le milieu terrestre est seulement ciblé pour la réalisation des travaux préparatoires (chantier et accès), ce constat explique l'absence de lien significatif concernant le milieu terrestre biophysique.

En phase exploitation et entretien, les activités prévues se limiteront à des inspections visuelles ou encore à des interventions mineures avec de petits équipements (entretien de la végétation). Par conséquent, aucune interaction significative n'a été constatée pour le milieu biophysique pour cette phase du projet.

E.4.2 Milieu humain

L'analyse des interactions entre les composantes de la zone d'étude et les composantes du projet a permis de démontrer des interactions significatives pour plusieurs composantes du milieu humain en phase construction, car ces composantes sont susceptibles d'être touchées par l'une ou l'autre des activités du projet (voir le tableau E-6). À la complexité du milieu d'accueil s'ajoutent les nombreuses préoccupations soulevées par le public et le gouvernement, qui témoignent de la valeur accordée à leur milieu de vie par les résidents et les usagers.

La trame sociale et urbaine dans laquelle s'insère le projet explique largement les interactions significatives constatées pour l'usage du territoire, la qualité de vie dans le quartier et la qualité du paysage. En effet, la portion terrestre de la zone d'étude se trouve majoritairement en terres privées et constitue un quartier typiquement résidentiel de forte densité. Les rues à vocation résidentielle sont peu achalandées, à l'exception des périodes d'entrée et de sortie des classes des écoles du quartier, qui entraînent une augmentation des déplacements sur le boulevard Gouin Est. En plus du Parcours Gouin, des parcs et des espaces publics sont présents dans la zone d'étude, notamment le parc Louis-Hébert, qui est très fréquenté. Le paysage et les percées visuelles qu'offre la rivière des Prairies et ses rives contribuent au milieu de vie des utilisateurs des espaces publics et privés riverains. La zone d'étude compte aussi plusieurs sites patrimoniaux, étant incluse dans l'aire de protection patrimoniale de Sault-au-Récollet, où le potentiel archéologique est considéré comme élevé en bordure de la rivière.

En plus des composantes du milieu humain, l'ambiance sonore et la végétation terrestre (arbres matures) ont également été mises en lien avec certaines composantes du projet pendant la phase construction. Dans le cas de l'ambiance sonore, l'interaction est

associée à la qualité de vie dans le quartier. En ce qui a trait à la végétation terrestre, l'analyse des préoccupations indique que la présence des arbres contribue à la qualité du paysage, et que la perte potentielle d'arbres matures dans le parc Louis-Hébert est perçue négativement par les utilisateurs du milieu.

En phase exploitation et entretien, la présence de nouveaux remblais pourrait avoir un effet sur les projets de mise en valeur du territoire envisagés ou souhaités par le milieu. Rappelons que le projet s'insère dans une dynamique de développement et de mise en valeur du territoire, et plus spécifiquement des berges. L'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville mise sur ce développement afin d'en faire bénéficier la population locale et régionale. Les préoccupations en lien avec la volonté de maintenir, voire d'améliorer l'accès aux berges et au paysage que celles-ci offrent sont d'ailleurs bien présentes. Cela explique les interactions significatives constatées en phase exploitation et entretien en relation avec les composantes retenues pour le milieu humain (aménagement du territoire, patrimoine et archéologie, environnement visuel et paysage).

E.4.3 Détermination des enjeux retenus

La mise en relation des préoccupations, des composantes de la zone d'étude et des composantes du projet, réalisée dans le contexte de l'insertion du projet, a permis de cerner trois axes d'enjeux pour le milieu humain, liés à la qualité de vie, à la conciliation des usages et au paysage, ainsi qu'un axe d'enjeu pour le milieu biophysique, lié au milieu hydrique. Ces quatre enjeux sont les suivants :

- maintien de la qualité de vie ;
- conciliation des usages ;
- maintien de la qualité du paysage ;
- protection du milieu hydrique.

Les interactions entre les enjeux et les composantes de la zone d'étude sont illustrées au tableau E-7. Parmi toutes les composantes des milieux biophysique et humain répertoriées initialement dans la zone d'étude, 16 d'entre elles sont associées à l'un ou l'autre des enjeux retenus.

Cinq composantes de la zone d'étude ne sont pas associées aux enjeux, puisque leur mise en relation avec les composantes du projet ne présente qu'une interaction potentielle, mais non une interaction significative. Il est à noter que la végétation terrestre n'est pas associée à un enjeu biophysique, mais que celle-ci a été retenue en lien avec l'enjeu du paysage en raison de la valorisation des arbres matures en milieu urbain.

Tableau E-7 : Composantes valorisées de l'environnement selon les enjeux retenus

Milieu	Composante valorisée de l'environnement	Enjeu
Physique	Berge	Protection du milieu hydrique
	Qualité de l'eau	Protection du milieu hydrique
	Sédiment	Protection du milieu hydrique
	Qualité de l'air	Maintien de la qualité de vie
	Environnement sonore	Maintien de la qualité de vie
	Sols	–
	Hydrodynamique	–
Biologique	Végétation terrestre/arbres	Maintien de la qualité du paysage
	Végétation aquatique	Protection du milieu hydrique
	Poissons	Protection du milieu hydrique
	Herpétofaune	Protection du milieu hydrique
	Mammifères	–
	Oiseaux	–
	Végétation terrestre	Maintien de la qualité du paysage
Humain	Aménagement du territoire	Conciliation des usages
	Utilisation du territoire	Conciliation des usages
	Infrastructures et services	Conciliation des usages
	Santé et sécurité	Maintien de la qualité de vie
	Patrimoine et archéologie	Conciliation des usages
	Environnement visuel et paysage	Maintien de la qualité du paysage

F Clauses environnementales normalisées

Clauses environnementales

Clauses normalisées

Version : 1

2024-06-07

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Clauses environnementales 1

Clauses normalisées 1

TABLE DES MATIÈRES 2

Chapitre A : Clauses environnementales normalisées 7

01. GÉNÉRALITÉS 7

01.1 Communication des exigences environnementales 7

01.2 Responsable de l'environnement 7

01.3 Installations temporaires 7

01.4 Non-conformités environnementales 7

01.5 Correspondance avec les autorités gouvernementales 7

01.6 Types de pénalités 8

02. BRUIT 8

02.1 Principes généraux 9

02.2 Mesures d'atténuation sonore générales 9

02.3 Programme de gestion du bruit 9

03. CARRIÈRES ET SABLIÈRES 10

03.1 Principes généraux 10

03.2 Accès à l'aire d'exploitation 11

03.3 Délimitation de l'aire d'exploitation 11

03.4 Normes de rejets de contaminants 11

03.5 Remise en état 11

04. DÉBOISEMENT 11

04.1 Principes généraux 11

04.2 Clauses techniques et permis 12

04.3 Matériel et normes de circulation 12

04.4 Récupération du bois marchand 13
04.5 Gestion des résidus ligneux 13
04.6 Brûlage des résidus ligneux 13
04.7 Déchiquetage des résidus ligneux 13
05. DÉNEIGEMENT 13
05.1 Principes généraux 13
05.2 Aire d'accumulation de neige 14
05.3 Élimination de la neige 14
06. REJET ACCIDENTEL DE CONTAMINANTS 14
06.1 Intervention en cas de rejets accidentels 14
06.2 Plan d'intervention d'urgence 15
06.3 Trousse d'intervention 15
07. DRAINAGE 16
07.1 Principes généraux 16
07.2 Contrôle de l'érosion et gestion des sédiments 16
07.3 Inspection et registre des rapports d'inspections 17
08. EAU BRUTE ET EAU POTABLE 18
08.1 Principes généraux 18
08.2 Contrôle de la qualité de l'eau potable 18
09. EAUX RÉSIDUAIRES 18
09.1 Principes généraux 18
09.2 Normes de rejet des eaux résiduaires 18
10. EXCAVATION ET TERRASSEMENT 19
10.1 Principes généraux 19
10.2 Aire de travail, de services et d'entreposage 19
11. FORAGE ET SONDAGE 19
11.1 Principes généraux 19
11.2 Forage et sondage en milieu naturel 19
11.3 Forage et sondage en milieu habité ou fréquenté ou en installation 20
12. FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU 20
12.1 Traversée à gué 20
12.2 Ponts et ponceaux 20

12.3 Modification du lit et des berges d'un cours d'eau 21
12.4 Enlèvement des ponts et des ponceaux 21
13. HALOCARBURES 22
13.1 Principes généraux 22
13.2 Inventaire du matériel et registre d'entretien 22
13.3 Rejet accidentel 22
14. HEXAFLUORURE DE SOUFRE (SF6) ET TÉTRAFLUORURE DE CARBONE (CF4) 22
14.1 Installation d'équipements neufs 23
14.2 Démantèlement des équipements 23
14.3 Fuites de SF6 ou de CF4 23
15. MATÉRIEL ET CIRCULATION 23
15.1 Choix et entretien du matériel 23
15.2 Nettoyage du matériel 24
15.3 Circulation 25
15.4 Entretien et protection des voies de circulation 26
16. MATIÈRES DANGEREUSES 26
16.1 Principes généraux 26
16.2 Matières dangereuses résiduelles appartenant à Hydro-Québec 27
17. MATIÈRES RÉSIDUELLES 27
17.1 Principes généraux 27
17.2 Matières résiduelles récupérables 27
17.3 Poteaux et bouts de poteaux en bois traité 28
17.4 Résidus de béton, de brique et d'asphalte 28
17.5 Résidus de décapage 29
17.6 Matières résiduelles vouées à l'élimination 29
18. MILIEU AGRICOLE 29
18.1 Drainage souterrain 29
18.2 Drainage de surface 30
18.3 Barrières et clôtures 30
18.4 Circulation 31
18.5 Exécution des travaux 31
19. PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE 33

19.1 Principes généraux 33
19.2 Patrimoine bâti et technologique 33
19.3 Archéologie 33
20. QUALITÉ DE L'AIR 33
20.1 Principes généraux 33
20.2 Brûlage à ciel ouvert 34
21. REMISE EN ÉTAT DES LIEUX 34
21.1 Principes généraux 34
21.2 Drainage et nivellement du terrain 34
21.3 Caractérisation de certains sites 35
21.4 Végétalisation 35
22. RÉSERVOIRS ET PARCS DE STOCKAGE DE PRODUITS PÉTROLIERS 35
22.1 Principes généraux 35
22.2 Conditions pour les équipements pétroliers à risques élevés 36
22.3 Grands réservoirs en vrac 36
23. SAUTAGE ET DYNAMITAGE 37
23.1 Méthodes de sautage 37
23.2 Sautage en eau ou à proximité 37
23.3 Dommages 37
24. GESTION DES DÉBLAIS ET DES REMBLAIS 38
24.1 Principes généraux 38
24.2 Surveillance des travaux d'excavation 38
24.3 Entreposage temporaire de déblais 38
24.4 Découverte fortuite 39
24.5 Options de gestion des déblais 39
24.6 Transport des sols contaminés 39
24.7 Introduction de remblais sur un site d'Hydro-Québec 40
25. TRAVAUX EN MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 40
25.1 Principes généraux 40
25.2 Exécution des travaux 40
25.3 Travaux en eau et en rive 41
25.4 Remise en état et végétalisation 42

26. FAUNE ET FLORE 42
26.1 Principes généraux 42
26.2 Animal mort ou blessé 42
26.3 Protection des arbres, arbustes et aménagements paysagers 42
27. ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) 43
27.1 Matériel et circulation 43
27.2 Installation temporaire 43
27.3 Gestion des EEE 43
28. DISPOSITION DE MATÉRIAUX DÉMANTELÉS NON RÉUTILISÉS 44
28.1 Récupération des composants électroniques 44
28.2 Conducteurs, pièces d'aluminium, câbles d'acier et pièces métalliques 44
28.3 Matériaux non-réutilisables 44
28.4 Disposition des isolateurs et autres matériaux 45
28.5 Équipements et huiles minérales contaminées au BPC 45
28.6 Matériel de chantier 45
28.7 Disposition de l'amiante 45

Chapitre A : Clauses environnementales normalisées

01. GÉNÉRALITÉS

01.1 Communication des exigences environnementales

Le fournisseur doit :

- communiquer les exigences environnementales et leur mise-à-jour à son personnel et au personnel de ses sous-traitants ainsi qu'à tout nouvel employé.
- utiliser et compléter le formulaire d'accueil FO-DPP-EV02 fourni par Hydro-Québec pour ces séances d'informations.
- remettre à Hydro-Québec les registres d'accueil en environnement signés.
- intégrer un volet environnemental aux réunions de début de quart, aux pauses santé-sécurité et en consigner la preuve.

01.2 Responsable de l'environnement

Le fournisseur doit déléguer un responsable de l'environnement sur le terrain pour assurer le respect des normes et des exigences contractuelles pendant toute la durée du contrat. Ce responsable doit avoir la compétence, l'autonomie, la disponibilité, une connaissance suffisante des lois, règlements, normes et exigences en matière environnementale ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exercer son rôle.

01.3 Installations temporaires

Les installations temporaires comprennent tous les aménagements et toutes les mobilisations occasionnés ou reliés aux travaux, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations ou des emprises d'Hydro-Québec, dont tous les équipements temporaires de gestion des eaux du plan de contrôle de l'érosion et gestion des sédiments (PCEGS)
Un plan d'aménagement des installations temporaires doit être approuvé par Hydro-Québec cinq (5) jours avant leur installation et doit être mis à jour lors de toute modification ou à la demande d'Hydro-Québec.

01.4 Non-conformités environnementales

Le fournisseur doit immédiatement cesser ses activités lorsqu'un manquement aux exigences environnementales applicables est observé. Ce manquement entraine un avis de non-conformité et des pénalités reliées ainsi que la mise en place de mesures correctives et d'amélioration.

01.5 Correspondance avec les autorités gouvernementales

Le fournisseur doit transmettre à Hydro-Québec toute la correspondance échangée avec les autorités gouvernementales et informer Hydro-Québec de toute demande reçue par les autorités gouvernementales en lien avec les travaux.

01.6 Types de pénalités

Le tableau ci-dessous présente les types de pénalités applicables selon les non-conformités associées à chaque clause environnementale normalisée. De plus, une pénalité de type C est applicable lors d'une non-conformité en lien avec une clause environnementale complémentaire. Les montants associés à chaque pénalité ainsi que le mode d'application sont décrits à l'article « Pénalités » des clauses particulières.

No de la clause	Titre de la clause	Type de pénalité
1	Généralités	A
2	Bruit	A
3	Carrières et sablières	B
4	Déboisement	B
5	Déneigement	A
6	Rejet accidentel de contaminants	A
7	Drainage	A
8	Eau brute et eau potable	B
9	Eaux résiduaires	B
10	Excavation et terrassement	A
11	Forage et sondage	A
12	Franchissement de cours d'eau	C
13	Halocarbures	A
14	Hexafluorure de soufre (SF6) et Tétrafluorure de carbone (CF4)	A
15	Matériel et circulation	B
16	Matières dangereuses	A
17	Matières résiduelles	A
18	Milieu agricole	B
19	Patrimoine et archéologie	A
20	Qualité de l'air	A
21	Remise en état des lieux	B
22	Réservoirs et parcs de stockage de produits pétroliers	A
23	Sautage à l'explosif	A
24	Gestion des déblais et des remblais	B
25	Travaux en milieux humides et hydriques	C
26	Faune et flore	A
27	Espèces exotiques envahissantes	B

02. BRUIT

02.1 Principes généraux

Les dispositions suivantes ne sont applicables qu'en l'absence d'exigences plus contraignantes ou ayant préséance, formulées dans la réglementation municipale.

Toute source de bruit émanant d'un site de travaux situé à moins d'un (1) km d'une zone sensible (occupation résidentielle, hôpital, établissement d'enseignement, occupation institutionnelle ou équivalent) doit être traitée de façon à ne pas déranger la quiétude des habitants en tout temps. Les travaux doivent s'effectuer à l'intérieur de la période de jour, soit entre 7 h et 19 h, et ce du lundi au vendredi uniquement.

Le critère de bruit à respecter à une zone sensible est un niveau sonore équivalent de 55 dBA sur 12 heures de jour (travaux) et 45 dBA sur une heure de soir et de nuit (équipements fixes). Si le bruit ambiant sans les travaux est supérieur à ces valeurs, il devient le critère à respecter.

Au début du chantier et des phases de travaux pouvant générer du bruit excédant le critère sonore, le fournisseur doit réaliser des mesures de bruit pour démontrer le respect du critère à Hydro-Québec. En cas de dépassement, le fournisseur valide avec Hydro-Québec les mesures d'atténuation sonore qu'il compte mettre en place.

Les instruments utilisés pour la réalisation des mesures de bruit doivent être de type intégrateur avec capacité d'enregistrement audio. De plus, ces instruments doivent être certifiés classe I et calibrés par un laboratoire indépendant depuis moins d'un (1) an.

Les équipements et les dispositifs de réduction du bruit utilisés pour la réalisation des travaux doivent être maintenus en bon état.

02.2 Mesures d'atténuation sonore générales

Le fournisseur est tenu de n'autoriser ou de ne tolérer aucune action ou activité émettrice de bruit qui n'est pas requise pour l'accomplissement de son mandat.

Dans tous les cas où des mesures d'atténuation sont requises, le fournisseur doit privilégier la réduction du bruit à la source (sélection d'équipements moins bruyants, optimisation des méthodes de travail, etc.).

Le fournisseur doit veiller à l'entretien régulier des équipements et du matériel pouvant constituer une source de nuisance sonore de façon à générer un niveau sonore minimal. Il doit s'assurer que les moteurs à combustion interne des équipements utilisés sont munis de silencieux d'échappement et que ces derniers sont toujours en bon état.

En présence de zone sensible à moins d'un (1) km des travaux, les équipements mobiles doivent être munis d'alarme de recul à large bande (bruit blanc).

02.3 Programme de gestion du bruit

Pour tout travaux à proximité de zone sensible réalisés de fin de semaine, de soir (entre 19 h et 22 h) ou de nuit (entre 22 h et 7 h), un programme de gestion du bruit doit être approuvée par Hydro-Québec au moins cinq (5) jours avant le début des travaux.

Le critère de bruit à respecter est indiqué dans les Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Le programme de gestion du bruit doit être signé par un ingénieur en acoustique et doit contenir :

- la localisation et la description des travaux;
- la localisation des zones sensibles;
- les critères de bruit applicables;
- les résultats des relevés sonores du bruit sans les travaux, incluant les conditions de mesure (instrumentation, conditions météorologiques);
- l'évaluation de la conformité sonore des travaux à réaliser, notamment à l'aide d'une modélisation avec un logiciel de propagation sonore;
- les mesures d'atténuation proposées;
- le programme de suivi sonore du chantier de construction.

Le rapport de suivi sonore doit présenter le résultat des mesures réalisées durant les travaux. On doit y retrouver les éléments suivants :

- les résultats des relevés sonores, incluant les conditions de mesure (instrumentation, conditions météorologiques);
- la comparaison des niveaux sonores mesurés avec les niveaux sonores prévus;
- l'évaluation de la conformité des travaux;
- les étapes suivantes à réaliser le cas échéant.

03. CARRIÈRES ET SABLIÈRES

03.1 Principes généraux

Pour concasser ou tamiser des matériaux dans une carrière ou augmenter la production d'une carrière ou d'une sablière, le fournisseur doit obtenir l'autorisation de l'autorité compétente.

Le fournisseur doit exploiter uniquement des carrières ou des sablières existantes et autorisées par les autorités compétentes ou dont l'ouverture est prévue dans le contrat. L'exploitation des carrières ou des sablières inclut notamment : le concassage, le tamisage, le lavage, la mise en pile, la construction et l'entretien des chemins d'accès. Pour ouvrir ou agrandir une carrière ou une sablière, le fournisseur doit faire une demande par écrit à Hydro-Québec. Si la demande est justifiée, Hydro-Québec entreprend des démarches pour obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires ou demande au fournisseur d'entreprendre les démarches. Hydro-Québec ne peut être tenue responsable des délais de délivrance d'une autorisation ni d'un éventuel refus des autorités compétentes.

Nulle carrière ou sablière ne peut être exploitée dans un site archéologique connu ou dans une aire patrimoniale protégée sans avis archéologique et autorisation préalable.

Le fournisseur doit limiter au strict nécessaire la superficie du terrain perturbé. La terre végétale doit être entreposée en andains ou en piles stables en bordure du site ou de la limite déboisée, à une distance minimale de 3 m de la limite de la couronne des arbres.

Pendant l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière, le fournisseur doit prendre les mesures nécessaires pour limiter l'érosion due au ruissellement et empêcher les sédiments des eaux de ruissellement d'atteindre un milieu humide ou hydrique.

03.2 Accès à l'aire d'exploitation

Le fournisseur doit aménager un ou deux accès par aire d'exploitation, conformément aux tracés indiqués par Hydro-Québec. La largeur des accès est limitée à 2,5 fois celle du plus gros véhicule utilisé pour le transport des matériaux. Le tracé des accès (en courbe, en diagonale, etc.) doit respecter les obligations décrites dans la réglementation en vigueur.

03.3 Délimitation de l'aire d'exploitation

Au début des travaux, le fournisseur doit indiquer clairement les limites de l'aire d'exploitation. Ces repères visuels doivent rester en place et être visibles jusqu'à la remise en état des lieux. La profondeur maximale d'exploitation doit également être identifiée sur le terrain.

Dans les carrières et les sablières qui ne sont pas destinées à être ennoyées, le fournisseur doit préserver une bande de terrain à l'intérieur du périmètre autorisé, ou à tout autre endroit désigné par Hydro-Québec, en vue de stocker la terre végétale décapée, qui doit être conservée. La terre végétale mise de côté doit être conservée de façon à éviter tout mélange avec les autres matières issues ou générées par l'exploitation. Cette terre doit servir à la remise en état du site. Il est interdit de déposer la terre décapée dans le milieu boisé qui entoure une carrière ou une sablière.

03.4 Normes de rejets de contaminants

Les eaux rejetées et les émissions de particules dans l'environnement doivent être conformes aux normes prescrites par le Règlement sur les carrières et les sablières.

Lors des sautages dans une carrière, aucune substance minérale ne doit être projetée à l'extérieur de la carrière.

03.5 Remise en état

Le fournisseur doit remettre en état les carrières et les sablières après leur exploitation. Il doit faire approuver un plan de réaménagement et de restauration cinq (5) jours avant le début de l'exploitation. Les matières résiduelles, matériaux inutilisables, pièces de machinerie et autres éléments apportés sur le site doivent être évacués. La conformité des travaux de nettoyage et de décontamination doit être validée et approuvée par Hydro-Québec avant de procéder au régalage et au nivelage des matériaux.

Dans le cas d'une sablière, les pentes doivent être régalées suivant un angle maximal de 30 degrés jusqu'au niveau d'exploitation le plus bas de la sablière. Le fond de la sablière doit être nivelé uniquement s'il est situé au-dessus du niveau minimal du bief ou du réservoir projeté, ou s'il se trouve à moins d'un (1) mètre sous ce niveau minimal.

04. DÉBOISEMENT

04.1 Principes généraux

« Déboisement » signifie toute activité permettant d'enlever la matière ligneuse à l'intérieur des limites à déboiser. Il comprend la coupe de la végétation ligneuse (arbres, arbustes et arbrisseaux), la récupération des bois marchands et l'élimination des débris ligneux, mais exclut l'essouchement.

Sur les terres publiques, le fournisseur doit suivre les prescriptions du permis d'intervention délivré par les autorités compétentes.

Sur les terres privées, le fournisseur doit demander des instructions à Hydro-Québec.

Le fournisseur doit délimiter clairement, à l'aide de repères, les zones à déboiser qui sont indiquées dans le contrat. Il doit demander ensuite à Hydro-Québec l'autorisation d'amorcer l'abattage des arbres.

S'il y a lieu de sécuriser l'aire de déboisement, le fournisseur doit installer des barrières temporaires et en assurer l'entretien. Il doit aussi prendre des mesures pour protéger les composantes sensibles (puits, site archéologique, etc.) indiquées dans le contrat ou signalées par Hydro-Québec.

Pendant le déboisement, le fournisseur doit prendre soin de ne pas endommager la lisière de la forêt et éviter de faire tomber les arbres à l'extérieur des limites de la zone de déboisement ou près d'un cours d'eau. Le fournisseur doit retirer les résidus de coupe des cours d'eau.

Le fournisseur est tenu de préserver les deux tiers de la cime des arbres qui doivent être élagués par suite de dommages causés par les travaux de déboisement.

Le fournisseur ne peut arracher ni déraciner les arbres, sauf indication contraire dans le contrat. Les arbres doivent être abattus au moyen d'un équipement conçu à cette fin et être traités selon les dispositions du contrat.

04.2 Clauses techniques et permis

Le fournisseur doit respecter les clauses techniques particulières inscrites dans le contrat, les plans de déboisement et le permis d'intervention applicable. En ce qui concerne le déboisement d'un réservoir, le fournisseur doit également respecter le plan spécial.

04.3 Matériel et normes de circulation

Le fournisseur doit :

- choisir des engins de chantier adaptés aux particularités du terrain (type de sol, période de l'année, sensibilité environnementale, etc.) afin de limiter leur impact sur le milieu;
- favoriser les engins sur chenilles, sauf en période de gel et sur autorisation d'Hydro-Québec;
- limiter le transport du matériel aux chemins et aux zones de travail indiqués dans le contrat ou autorisés par Hydro-Québec;
- combler les ornières au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La construction de chemins est interdite sur les sols sensibles à l'érosion dont la pente est supérieure à 30 %, à moins d'une autorisation préalable d'Hydro-Québec.

04.4 Récupération du bois marchand

Le fournisseur doit récupérer tous les arbres de dimension marchande tel qu'exigé au contrat. Un arbre de dimension marchande présente un diamètre à hauteur de poitrine (1,3 m à partir du sol) supérieur ou égal à 9,1 cm.

Les arbres doivent être coupés, débardés, façonnés selon les spécifications, puis empilés dans le même sens sur des longerons à des endroits préalablement choisis avec Hydro-Québec.

04.5 Gestion des résidus ligneux

À moins d'avis contraire d'Hydro-Québec, il est interdit d'enfouir des résidus ligneux sur place ou de les évacuer ailleurs que dans un site autorisé. Le site d'élimination doit être approuvé par Hydro-Québec.

Le fournisseur doit éliminer les arbres de dimension non marchande et les résidus de coupe selon les indications du permis d'intervention ou selon l'une des méthodes suivantes :

- la transformation en copeaux ou déchiquetage;
- l'ébranchage, le tronçonnage en longueurs de 1,2 m et le stockage à un endroit désigné par Hydro-Québec;
- le brûlage dans les aires autorisées par Hydro-Québec.

La méthode doit être approuvée par Hydro-Québec avant le début des travaux.

04.6 Brûlage des résidus ligneux

Le fournisseur doit procéder au brûlage d'une manière conforme à la réglementation applicable et aux conditions imposées par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

La combustion des empilements de résidus ligneux doit être complète.

Il est interdit d'utiliser des pneus ou des hydrocarbures pour aider à la combustion des résidus ligneux.

04.7 Déchiquetage des résidus ligneux

Le fournisseur doit disperser les produits du déchiquetage de façon uniforme sur le site, sans former d'accumulations, à moins qu'une autre utilisation ou élimination ne soit prévue, comme l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques ou à des fins de compostage.

Il est interdit de procédé au déchiquetage à l'intérieur de la rive des lacs et des cours d'eau permanents et intermittents. La méthode de déchiquetage doit éviter que les débris soient projetés en direction du cours d'eau à l'intérieur de la rive.

05. DÉNEIGEMENT

05.1 Principes généraux

Utiliser un minimum de fondants et d'abrasifs pour assurer la sécurité des travailleurs et du public.

Il est interdit d'épandre des fondants sur les propriétés privées, sur certaines propriétés d'Hydro-Québec identifiées par cette dernière, en milieu agricole, dans un milieu humide ou hydrique et dans tout autre secteur sensible désigné par Hydro-Québec. Le fournisseur doit privilégier l'utilisation d'abrasifs et s'assurer que le matériel de déneigement ne décape pas le sol.

La neige doit être soufflée ou poussée avec l'équipement approprié tout en maintenant une aire de protection pour la lisière boisée, le cas échéant.

Dans les deux semaines qui précèdent la crue printanière, et au plus tard le 31 mars de chaque année, aménager des saignées en bordure des chemins et des aires de travail pour assurer la diffusion des eaux de fontes vers la zone de végétation. Les saignées doivent être réalisées à une distance d'au moins 20 m de tous milieux humides et hydriques, les terrains agricoles ainsi que les ouvrages de captage d'eau.

05.2 Aire d'accumulation de neige

L'emplacement des aires d'accumulation de neige doit être soumis à Hydro-Québec à la réunion de démarrage environnementale.

Les aires d'accumulation de neige doivent être situés à une distance minimale de 30 m de tout milieu humide ou hydrique et de toute source d'approvisionnement en eau potable.

Le fournisseur doit nettoyer les aires d'accumulation de neige à la fin des travaux ou à la fonte des neiges, selon les indications d'Hydro-Québec.

05.3 Élimination de la neige

Le fournisseur doit utiliser un lieu d'élimination autorisé par les autorités compétentes lorsque de la neige doit être évacuée à l'extérieur du chantier.

06. REJET ACCIDENTEL DE CONTAMINANTS

06.1 Intervention en cas de rejets accidentels

En cas de rejet accidentel, le fournisseur est tenu d'aviser sans délai toutes les autorités compétentes concernées par le rejet de contaminant, quel que soit la quantité. De plus, le fournisseur doit aviser Hydro-Québec dans un délai de 24h suivant l'événement.

Lors d'un rejet accidentel de contaminants, le fournisseur doit prendre immédiatement les mesures suivantes :

- déclencher la procédure d'alerte (plan d'intervention d'urgence, plan d'urgence en cas de rejet accidentel et structure d'alerte) ;
- déterminer la nature du rejet (produit concerné, quantité, risque d'ignition, etc.) et prendre les mesures de protection nécessaires avant toute intervention ;

- sécuriser les lieux ;
- contrôler la fuite ;
- confiner le produit déversé ;
- récupérer les contaminants ;
- excaver le sol contaminé, s'il y a lieu ;
- gérer le sol contaminé selon les prescriptions de la clause environnementale normalisée « 24 - Gestion des déblais et des remblais » ;
- payer tous les frais de gestion des déblais contaminés associés au rejet;
- gérer les résidus contaminés selon les prescriptions de la clause environnementale normalisée « 16 - Matières dangereuses » ;
- avant de remblayer l'excavation, prélever au besoin des échantillons du sol afin de s'assurer que tous les matériaux contaminés ont été enlevés et soumettre les résultats d'analyse à Hydro-Québec ;
- préparer un rapport de rejet accidentel, incluant une mesure corrective et le transmettre à Hydro-Québec dans un délai de 24 heures suivant la découverte du rejet ;
- mettre hors fonction l'appareil et ne pas utiliser un appareil défectueux jusqu'à ce qu'il soit réparé.

Le fournisseur doit nettoyer tout l'équipement ayant servi à la récupération du rejet accidentel.

Si le fournisseur ne possède pas l'expertise nécessaire pour intervenir efficacement en cas de rejet de contaminants, il doit mandater une entreprise spécialisée dans ce type d'opération.

Le fournisseur est tenu d'informer et sensibiliser tous ses employés de ce qu'ils doivent faire en cas de rejets de contaminants.

06.2 Plan d'intervention d'urgence

En cas de rejet accidentel de contaminants, le fournisseur est tenu d'appliquer le plan d'intervention d'urgence communiqué par Hydro-Québec au début des travaux. Le fournisseur doit afficher ce plan d'intervention dans un lieu où il peut être vu par tous les employés.

Le fournisseur doit informer tous ses employés de ce qu'ils doivent faire en cas de rejet et les sensibiliser à l'importance d'une action rapide et conforme au plan d'intervention d'urgence.

Dès le début des travaux, le fournisseur doit disposer d'au moins une trousse d'intervention d'urgence sur le site même des travaux. Cette trousse doit contenir des produits adaptés aux particularités du chantier.

Le fournisseur doit remplacer le matériel des trousses d'intervention à la suite de son utilisation.

06.3 Trousse d'intervention

Le nombre de trousses d'intervention et leur contenu doivent être approuvés par Hydro-Québec à la réunion de démarrage environnementale.

Une trousse d'intervention d'urgence doit contenir au minimum les éléments suivants :
- 1 baril ou 1 boîte hermétique pour stocker le matériel d'intervention;
- 10 coussins absorbants en polypropylène de 430 cm^3;
- 200 feuilles absorbantes en polypropylène;

- 10 boudins absorbants en polypropylène;
- 2 couvercles en néoprène de 1 m^2 pour regards d'égout;
- 5 sacs de 10 l de fibre de tourbe traitée pour absorber les hydrocarbures;
- 10 sacs en polyéthylène de 6 mm d'épaisseur et de 205 l de capacité pour déposer les absorbants contaminés;
- colle époxy;
- gants;
- lunettes;
- récipient.

07. DRAINAGE

07.1 Principes généraux

Pendant les travaux, le fournisseur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre l'écoulement normal des eaux afin d'éviter l'accumulation d'eau et la formation d'étang tout en s'assurant d'intercepter, lorsque nécessaire, les eaux qui s'écoulent vers les aires de travail et les rediriger selon le drainage naturel.

Le fournisseur doit installer des ponceaux de drainage en quantité suffisante pour permettre l'écoulement normal des eaux lorsqu'il construit une nouvelle voie de circulation.

En cas d'érosion dans les fossés, le fournisseur doit détourner les eaux du fossé ou installer des ouvrages de captage ou de contrôle des sédiments à intervalles réguliers.

Lorsque le drainage du sol ou la fonte des neiges risquent d'entraîner, de près ou de loin, l'apport de sédiments dans un milieu sensible ou à l'extérieur du chantier, appliquer toutes les mesures nécessaires pour contenir ou détourner les sédiments. Le fournisseur doit assurer l'entretien des mesures (fossés, bassins, bermes, ponceaux, etc.) mises en place pour assurer le drainage des travaux.

Lors de la découverte d'eaux de résurgence, le fournisseur doit tout mettre en œuvre pour contrôler et diriger ces eaux vers un endroit où elles ne provoqueront pas d'érosion et où la gestion des sédiments sera prise en charge.

07.2 Contrôle de l'érosion et gestion des sédiments

Le fournisseur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter l'apport de sédiments ou de déblais hors chantier et particulièrement dans tous les milieux humides et hydriques (incluant la rive), dans les fossés ainsi que dans les champs agricoles.

Un Plan de Contrôle de l'Érosion et Gestion des Sédiments (PCEGS) doit être approuvée par Hydro-Québec.

Le PCEGS présente cartographiquement et explique les méthodes et l'emplacement des équipements utilisés pour contrôler l'érosion et gérer les sédiments sur chacun des sites des travaux afin de :

- prévenir l'érosion du sol par le ruissellement des eaux pluviales, de surface et souterraine ou par les vents pendant les travaux;

- prévenir la mise en suspension et le dépôt de sédiments hors des limites du chantier, dans les égouts, les fossés, les milieux humides et hydriques, les lacs et les puits de captage;
- prévenir la pollution de l'air par des poussières et particules;
- assurer une protection de l'environnement;
- gérer les eaux résiduaires;
- adapter les méthodes de contrôle des sédiments et de l'érosion aux différentes situations rencontrées, ou y substituer d'autres méthodes advenant leur inefficacité.

Le PCEGS et chacune de ses mises à jour doivent être soumis pour approbation d'Hydro-Québec sept (7) jours avant le début des travaux. Le fournisseur doit faire une mise à jour du PCEGS en fonction des phasages des travaux et des périodes de l'année. Le fournisseur doit s'assurer que tout nouvel élément ou modification de texte est clairement identifié pour pouvoir suivre l'évolution du PCEGS.

Le fournisseur doit informer son personnel du contenu du PCEGS et des mises à jour qui y sont apportées et le documenter dans les points de rencontres environnementales.

Le fournisseur n'est pas autorisé à débuter les travaux avant d'avoir reçu l'approbation de son PCEGS par Hydro-Québec. Si le fournisseur ne peut respecter la date limite de dépôt du PCEGS et que le début des travaux est reporté, les frais associés aux délais sont à sa charge.

Le fournisseur doit procéder à l'installation des divers équipements ou méthodes qui constituent son plan de contrôle de l'érosion et de gestion des sédiments, en effectuer l'inspection et l'entretien régulier, procéder à leur démantèlement et leur disposition à la fin des travaux.

07.3 Inspection et registre des rapports d'inspections

Le fournisseur doit procéder à l'inspections des éléments de son PCEGS et produire un rapport d'inspection lors d'événements météorologiques d'importance et à toutes les deux (2) semaines. Le fournisseur doit transmettre le modèle du rapport d'inspection et du registre des rapports d'inspection lors de la transmission du PCEGS. Ces documents doivent être produits en fonction du type et des méthodes de travail.

Le responsable des inspections du fournisseur doit avoir l'expérience et les compétences requises en contrôle de l'érosion et des sédiments pour pouvoir identifier et corriger tout problème rapidement.

Le fournisseur doit prendre un minimum d'une (1) photo de chaque équipement composant/aire de travail de son PCEGS directement après l'installation des équipements, lors de chaque inspection et ce, pendant toute la durée du chantier. Il doit faire parvenir les photos à Hydro-Québec avec le rapport d'inspection correspondant.

Un registre des inspections maintenu à jour et rapport d'inspection doit être transmis à Hydro-Québec dans un délai de deux (2) jours suivant la visite d'inspection et doit contenir minimalement les éléments suivants :

- les dates des inspections;
- les conditions météorologiques dans les jours précédents l'inspection et lors de la journée de l'inspection;
- l'ajout ou le retrait de mesures en fonction de l'avancement des travaux;
- les mesures correctrices apportées aux problèmes ayant été soulevés;
- les photos correspondantes.

08. EAU BRUTE ET EAU POTABLE

08.1 Principes généraux

Avant d'aménager une installation de captage des eaux souterraines, le fournisseur doit demander les autorisations nécessaires aux autorités compétentes. Il est responsable de faire sa déclaration de prélèvement annuellement.

08.2 Contrôle de la qualité de l'eau potable

Le fournisseur doit contrôler périodiquement la qualité de l'eau potable pour vérifier sa conformité avec les normes applicables. Le fournisseur doit utiliser les services d'un laboratoire accrédité et transmettre les résultats des analyses à Hydro-Québec.

En cas de non-conformité avec les normes de qualité applicables à l'eau potable, le fournisseur doit aviser Hydro-Québec, les utilisateurs ainsi que les autorités compétentes et prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation.

L'eau utilisé pour le lavage des mains dans un bloc sanitaire doit être potable à la consommation humaine.

09. EAUX RÉSIDUAIRES

09.1 Principes généraux

Le fournisseur doit récupérer les eaux résiduaires lorsqu'il exécute tous travaux ou toutes activités générant des eaux résiduaires (forage, excavation, décapage, sciage, meulage, bétonnage, nettoyage, etc.). Le fournisseur doit soumettre une méthode de gestion des eaux résiduaires pour approbation par Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux de pompage. Il doit démontrer l'efficacité de la méthode avant le rejet des eaux résiduaires, sinon il peut disposer des eaux résiduaires dans un site autorisé avec une preuve de disposition à l'appui.

Le fournisseur doit également gérer les eaux résiduaires provenant des activités de pompage en vue d'assécher la zone des travaux d'excavations.

09.2 Normes de rejet des eaux résiduaires

Le fournisseur peut rejeter les eaux résiduaires dans un réseau d'égout municipal à la condition de respecter les normes de rejet et la quantité prescrites par la municipalité concernée. Il peut également rejeter les eaux résiduaires dans le réseau hydrographique à condition de respecter les normes de rejet de la municipalité concernée pour l'évacuation des eaux pluviales. En l'absence de normes ou de règlements municipaux, le fournisseur doit se conformer aux normes de rejets prescrites dans les règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Lorsque la qualité des eaux résiduaires n'est pas conforme aux normes de rejet applicables, le fournisseur doit immédiatement modifier le procédé de traitement des eaux ou les méthodes de travail, sinon il doit évacuer les eaux vers un lieu de traitement ou de rejet autorisé et en fournir la preuve.

10. EXCAVATION ET TERRASSEMENT

10.1 Principes généraux

Le fournisseur doit limiter au strict nécessaire le décapage, le déblaiement, l'excavation, le remblayage et le nivellement des aires de travail, afin d'atténuer l'impact sur l'environnement. Il doit respecter autant que possible la topographie naturelle et prévenir l'érosion. Le fournisseur doit fournir et inclure dans sa méthode de travail les mesures mises en place pour prévenir l'érosion et pour limiter l'apport de sédiments dans l'environnement en conformité avec son PCEGS.

10.2 Aire de travail, de services et d'entreposage

Lorsque la topographie le permet, le fournisseur doit décaper les aires de travail et de services ainsi que les aires d'entreposage de déblais et de remblais sur une superficie suffisante. Pour ce faire, il doit mettre de côté la couche de terre végétale en vue de la remise en état des lieux à la fin des travaux. L'épaisseur de la couche de terre végétale à décaper est indiquée dans le contrat ou établie conjointement avec Hydro-Québec. Dans le cas d'une tourbière, les 300 premiers millimètres de surface (matière organique) doivent être mis de côté. La terre végétale ou la matière organique doit être disposée en andain ou en pile stable distincte sur le site en vue de la remise en état. La pile ou l'andain doit avoir une hauteur de moins de 3 mètres et doit être délimité à l'aide de repères visuels afin d'éviter qu'elle ne soit mélangée à d'autres matériaux. Aucun travail de terrassement ni d'excavation ne doit être réalisé dans la projection de la couronne d'un arbre, ni dans la rive de 30 m des lacs, des cours d'eau et des milieux humides.

Après les travaux, le fournisseur doit niveler les aires de travail et d'entreposage selon la topographie du milieu environnant. Il doit rétablir le drainage et stabiliser les sols susceptibles d'être érodés puis étendre sur toute la surface et niveler, sans la compacter, la couche de terre végétale préalablement mise de côté.

11. FORAGE ET SONDAGE

11.1 Principes généraux

Le fournisseur doit mettre de côté la terre végétale qui recouvre les points de forage ou de sondage et la remettre en place à la fin de son intervention.

Si le forage a atteint la nappe phréatique, le fournisseur doit remplir le trou avec les déblais de forages représentatifs de la stratigraphie interceptée, d'un matériau propre (gravier ou sable) et le boucher avec un matériau imperméable pour empêcher l'infiltration de contaminants.

En cas de contamination des résidus de forage, ils doivent être gérés conformément à la clause environnementale normalisée « 24 - Gestion des déblais et des remblais ».

11.2 Forage et sondage en milieu naturel

Pour les forages ou les sondages en milieu boisé, le fournisseur doit :

- limiter autant que possible la surface de terrain touchée par les travaux;
- procéder au déboisement;
- tronçonner les arbres en longueurs de 1,2 m;

- empiler les troncs d'arbre en bordure du site en prenant soin de protéger la terre végétale.

Les eaux et les boues de forage doivent être confinées dans une aire prévue à cet effet et des mesures doivent être prises pour que l'eau se dissipe dans le sol et respectent la clause environnementale normalisée « 9 - Eaux résiduaires ».

Les fluides hydrauliques et les graisses de forage utilisés pour une foreuse dans le littoral ou la rive doivent être dégradables à plus de 60% en vingt-huit (28) jours.

Le tubage de forage en milieu hydrique (littoral, rive ou zone inondable) doit être retiré ou coupé au niveau du sol.

Les forages et les sondages en milieux humides ou hydriques doivent respecter la clause environnementale normalisée « 25 - Travaux en milieux humides et hydriques ».

11.3 Forage et sondage en milieu habité ou fréquenté ou en installation

Pour les infrastructures, les aires de circulation, incluant notamment les stationnements, les trottoirs et les pistes cyclables, le fournisseur doit privilégier des relevés géotechniques par forage. Il doit également prévoir une technique de compaction adéquate (tarière, plaque vibrante, compacteur, etc.) des trous de sondage pour éviter des affaissements.

En milieu urbain ou périurbain, ou en installation d'Hydro-Québec, des mesures de confinement pour les eaux et les boues doivent être mises en place. Une méthode de gestion des eaux et des boues doit être approuvée par Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux.

12. FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU

12.1 Traversée à gué

Toute traversée à gué est interdite à moins qu'Hydro-Québec n'ait obtenu les autorisations requises des ministères compétents.

12.2 Ponts et ponceaux

Le fournisseur doit utiliser les ponts, les ponceaux et les traverses existants pour traverser les cours d'eau et les fossés. Avant le début des travaux, il doit vérifier leur état et y apporter au besoin des améliorations, à ses frais, ou en construire d'autres conformément au contrat et selon les lois et les règlements applicables.

Lorsque le fournisseur doit installer un nouveau pont, ponceau ou ouvrage amovible non prévu par Hydro-Québec, il doit transmettre un dossier à Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux. Ce dossier doit comprendre les informations suivantes : l'emplacement, le type d'installation, la méthode de travail et la durée de l'ouvrage (s'il s'agit d'une installation temporaire). Le fournisseur doit également utiliser des équipements à l'huile biodégradable ou être équipé d'une pompe à vide et d'un clapet anti-retour pour limiter les rejets accidentels dans le cours d'eau et sa rive.

En l’absence de structure de traversée de cours d’eau et de fossés, l’installation d’ouvrage amovible (pontages temporaires, ponts provisoires, plaques d’aciers, etc.) est à privilégier par rapport aux ponceaux.

Il est interdit d’installer un pont, un ponceau ou un ouvrage amovible dans une frayère ou à moins de 100m en amont de celle-ci.

Pour toute intervention sur un pont ou un ponceau, le fournisseur doit baliser clairement les rives en bordure des chemins d’accès et des chemins de contournement hors emprise.

Le fournisseur doit choisir les points de franchissement des cours d'eau là où les berges sont stables et de faible pente, et les cours d’eau étroits. L'ouvrage amovible, le pont ou le ponceau doit être placé le plus loin possible des points de confluence des cours d’eau ou de leur embouchure, dans une section rectiligne et aux endroits où la pente des cours d'eau est la plus faible. L'ouvrage amovible, le pont ou le ponceau doit être installé de manière à franchir perpendiculairement le cours d'eau.

Les ouvrages amovibles (pontages temporaires, ponts provisoires, etc.) doivent être installés au-dessus de la limite supérieure des berges en terres publiques et de la limite du littoral en terres privées. Si l’utilisation de culées est nécessaire, ces dernières doivent être au-dessus de la limite du littoral.

Les ponceaux, ponts et ouvrages amovibles doivent être installés de manière à ne pas nuire au libre écoulement des eaux, à ne pas créer d’étangs, de chutes, ni de fortes dénivellations et ne doivent pas entraîner d’inondations ni entraver la circulation des poissons ou des glaces.

Le fournisseur doit s’assurer que les ponts, ponceaux et ouvrages amovibles de traversées de cours d’eau n'entraînent pas de sédiments dans ce dernier ou de problème d'érosion lors de leur installation, leur utilisation (incluant les approches) et leur démantèlement. Ces interventions doivent faire l’objet d’un suivi dans le PCEGS.

Le fournisseur doit nettoyer régulièrement le tablier des ponts et des ouvrages amovibles (pontages temporaires, ponts provisoires, etc.) pour éviter l’apport de sédiments dans le cours d’eau.

12.3 Modification du lit et des berges d'un cours d'eau

Il est interdit de modifier la topographie des berges d’un cours d’eau sans autorisation préalable d’Hydro-Québec.

Si les rives risquent d’être endommagées par les ouvrages amovibles (pontages temporaires, ponts provisoires, etc.), le fournisseur doit installer des fascines à titre de protection ou utiliser toute autre méthode de protection approuvée par Hydro-Québec. Si des fascines sont installées, le fournisseur doit vérifier auprès d’Hydro-Québec s’il est possible d'utiliser des arbres prélevés à proximité du chantier.

12.4 Enlèvement des ponts et des ponceaux

Tous les ponts et ponceaux qui servent à l’aménagement d’accès temporaires doivent être enlevés, sauf indication contraire d’Hydro-Québec.

Le fournisseur doit procéder à l'enlèvement des ouvrages amovibles (pontages temporaires, ponts provisoires, etc.) et des ponceaux en limitant l'apport de sédiments dans le cours d'eau. Il doit procéder

autant que possible lorsque le milieu n'est pas inondé ou lorsque les niveaux d'eau sont bas. Il doit nettoyer le tablier du pont avant son enlèvement. Il doit enlever le remblai au-dessus du ponceau avant de le retirer et installer des barrières à sédiments avant l'enlèvement des ponts et ponceaux. Le fournisseur doit mettre en place toute autre mesure qui permettra de limiter l'apport de sédiments dans le cours d'eau.

13. HALOCARBURES

13.1 Principes généraux

Le fournisseur doit posséder la qualification environnementale réglementaire requise avant d'installer, d'entretenir, de réparer, de modifier, de démanteler ou de remettre en état un appareil de réfrigération, de climatisation ou d'extinction fonctionnant avec un halocarbure.

Le fournisseur doit entreposer les halocarbures récupérés dans des contenants appropriés et clairement étiquetés. L'étiquette doit indiquer le type et la quantité d'halocarbures, le nom de l'entreprise de service et de son représentant ainsi que la date de récupération.

Le fournisseur doit évacuer les halocarbures vers un site autorisé dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date où le contenant est rempli à sa capacité maximale et doit fournir une preuve de disposition à Hydro-Québec.

13.2 Inventaire du matériel et registre d'entretien

Lorsque le fournisseur effectue des travaux (installation, réparation ou démantèlement) sur du matériel contenant des halocarbures, il doit fournir à Hydro-Québec un registre d'entretien où sont consignées les informations suivantes : description et lieu des travaux effectués, type d'halocarbure, quantité d'halocarbure récupérée, perdue ou remise dans l'appareil, nom de la personne compétente ayant effectué les travaux, résultats des tests d'étanchéité et date des travaux. Ce registre doit être tenu et conservé conformément à la réglementation.

Le fournisseur doit transmettre à Hydro-Québec la quantité requise d'halocarbure pour la mise en service des équipements et compléter le registre.

13.3 Rejet accidentel

Il est interdit d'émettre, de causer ou de permettre l'émission, directement ou indirectement, d'un halocarbure dans l'atmosphère, et ce quelle que soit la quantité. En cas de rejet accidentel d'halocarbures, le fournisseur doit suivre la structure d'alerte d'Hydro-Québec applicable en cas de rejet accidentel.

Tous les rejets accidentels d'halocarbures dans l'atmosphère, quelle que soit la quantité, doivent être signalés à Hydro-Québec dans les plus brefs délais et traités selon la clause environnementale normalisée « 6 - Rejet accidentel de contaminants ».

14. HEXAFLUORURE DE SOUFRE (SF6) ET TÉTRAFLUORURE DE CARBONE (CF4)

14.1 Installation d'équipements neufs

Pour le remplissage des équipements avec du SF6 ou du CF4, les cylindres fournis par Hydro-Québec doivent obligatoirement être utilisés. À la fin des travaux, une liste des numéros d'identification (codes-barres) des cylindres utilisés doit être remise à Hydro-Québec.

En tout temps, les cylindres doivent être entreposés dans un endroit sécuritaire et stable afin d'éviter toute collision, tout vandalisme ou tout bris.

14.2 Démantèlement des équipements

Avant le démantèlement d'un équipement non scellés contenant du SF6 ou du CF4, son gaz doit être vidangés. Le gaz usé vidangé doit être récupéré uniquement à l'aide des cylindres orange fournis par Hydro-Québec. Les cylindres orange fournis par Hydro-Québec doivent être éliminées conformément la clause environnementale normalisée « 16.2 Matières dangereuses résiduelle appartenant à Hydro-Québec »

Les équipements et section d'équipement démantelés contenant ou ayant contenu du SF6 ou du CF4 doivent être éliminées conformément la clause environnementale normalisée « 16.2 Matières dangereuses résiduelle appartenant à Hydro-Québec » Les plaques de chaque équipement contenant du SF6 ou du CF4 doivent être conservés à des fins d'identification lors de l'envoi. La feuille d'expédition des matériaux doit être transmise Hydro-Québec pour la tenue d'un registre.

14.3 Fuites de SF6 ou de CF4

Il est interdit de libérer dans l'atmosphère du SF6, du CF4 ou un mélange des deux gaz contenus dans les équipements et les cylindres. En cas de rejet accidentel de ces gaz, suivre la structure d'alerte d'Hydro-Québec applicable en cas de rejet accidentel.

15. MATÉRIEL ET CIRCULATION

15.1 Choix et entretien du matériel

Le fournisseur doit s'assurer de ne pas introduire ou de propager des EEE lors de la réalisation des travaux.

Le fournisseur doit s'assurer que sa machinerie et tous ses équipements sont propres (aucune trace de boue et de débris végétaux qui peuvent contenir des EEE) avant son arrivée sur les lieux des travaux.

Le fournisseur doit s'assurer que tous ses équipements et ses embarcations sont propres (aucune trace de boue, de débris végétaux et d'organismes visibles) avant d'arriver sur un nouveau plan d'eau.

Le fournisseur doit choisir le matériel de chantier en fonction de la nature du terrain afin d'éviter de créer des ornières. Si cette directive ne peut être respectée pour des raisons techniques, le fournisseur doit préparer un plan de remise en état des sols spécifique à la zone des travaux et le soumettre à Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début les travaux.

Le fournisseur doit maintenir son matériel en bon état de fonctionnement et être en mesure d'en faire la preuve sur demande à Hydro-Québec. Il doit inspecter son matériel tous les jours pour s'assurer qu'il n'y a

pas de fuite de contaminants ou d'accumulation de graisse. Les réparations nécessaires doivent être faites immédiatement lorsqu'une fuite est détectée. Si applicable ou à la demande d'Hydro-Québec, une inspection conjointe avec Hydro-Québec doit être réalisée au moment de l'arrivée du matériel au chantier.

La manipulation (ravitaillement, transfert, maintenance, etc.) de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants doit être effectuée à plus de 60 m d'un milieu humide, d'un lac ou d'un cours d'eau et de tout autre élément sensible indiqué par Hydro-Québec.

Toutefois, s'il ne peut respecter cette distance de 60 m, une méthode de prévention des rejets doit être approuvée par Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux.

Le matériel stationnaire ou l'appareil de combustion qui contient des hydrocarbures

- doit être installé hors d'un milieu humide ou hydrique et à plus de 30 m d'une source d'approvisionnement en eau.
- doit être équipé d'un système de récupération étanche préalablement approuvé par Hydro-Québec.
- le système de récupération doit être inspecté et vidé régulièrement pour éviter les débordements.
- en présence d'iridescence ou de tout autre indice de contamination, les eaux de ces bacs doivent être entreposées dans une cuve étanche en vue d'être caractérisées avant d'être disposées.

Sur les chantiers, les réservoirs d'hydrocarbures d'une capacité inférieure à 25 litres doivent être munis d'un clapet anti-retour. Ils ne doivent pas avoir d'évent ou n'avoir un évent que sur le bouchon.

Si des travaux de maintenance de son matériel sont nécessaires, le fournisseur doit exécuter ceux-ci à un endroit où les contaminants peuvent être confinés en cas de rejet et doit disposer sur place du matériel d'intervention nécessaire. Le fournisseur est responsable de démontrer que les sols ne sont pas contaminés après ses activités de maintenance.

Afin de pouvoir intervenir efficacement en cas de rejet accidentel de contaminant lors de déplacements, chaque véhicule ou équipement doit contenir les absorbants nécessaires ainsi qu'un récipient flexible pour leur récupération.

S'il y a risque de contamination de l'eau, le fournisseur doit stocker ses produits contaminants et le matériel contenant des hydrocarbures ou d'autres contaminants dans des contenants étanches. Ces contenants doivent être regroupés sur un site aménagé et entretenu de telle sorte qu'il soit accessible en tout temps aux équipes d'urgence.

Tout matériel utilisé sous l'eau, incluant pour la plongée sous-marine, doit contenir de l'huile biodégradable, et son utilisation doit être préalablement approuvée par Hydro-Québec.

15.2 Nettoyage du matériel

Le fournisseur doit nettoyer son matériel dans un endroit aménagé spécifiquement pour la récupération des hydrocarbures. L'aire de nettoyage doit être située à plus de 60 m de tout milieu humide et hydrique et réseau de drainage. Le fournisseur est tenu de récupérer tout le matériel (eau, chiffons, etc.) de nettoyage souillé par des hydrocarbures et de l'éliminer conformément aux dispositions de la clause environnementale normalisée « 16 - Matières dangereuses ». L'emplacement et la méthode de travail doivent être approuvés par Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux.

Le fournisseur doit laver le matériel utilisé pour le transport et la pose du béton et des produits du béton dans une aire prévue à cet effet et doit veiller à prévenir les débordements. L'emplacement de l'aire de lavage doit être préalablement accepté par Hydro-Québec. Il est interdit de rejeter les eaux de lavage des équipements utilisés pour le transport et la pose du béton et des produits du béton à l'environnement. Ces eaux doivent être retournées au fabricant du béton ou gérées conformément à la clause environnementale normalisée « 9 – Eaux résiduaires ». Le contenu résiduel solide du béton doit être géré conformément à la clause environnementale normalisée « 17.4 Résidus de béton, de brique et d'asphalte »

15.3 Circulation

Il est interdit d'utiliser un chemin non indiqué dans le contrat sans l'autorisation préalable d'Hydro-Québec.

Lorsqu'il construit un chemin sur les forêts du domaine de l'état, le fournisseur doit respecter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF).

Le fournisseur doit assurer l'entretien des chemins et des mesures de protection déjà en place. Il peut être tenu de mettre en place de nouvelles mesures de protection des milieux sensibles au besoin et les entretenir. Il doit mettre en place des mesures correctives dans les plus brefs délais lorsque ces mesures de protection font défaut ou à la demande d'Hydro-Québec.

Pour réduire les risques d'érosion sur les terrains, particulièrement ceux en pente, le fournisseur doit prendre toutes les mesures nécessaires comme l'aménagement de talus de retenue, de rigoles ou de fossés de dérivation perpendiculaires à la pente. Il doit en assurer l'entretien afin de conserver l'efficacité de ces méthodes.

À la demande d'Hydro-Québec, le fournisseur doit faire cesser la circulation de matériel lourd, par exemple dans les milieux sensibles à l'érosion en période de pluie abondante ou dans les milieux de faible capacité portante, en période de faible gel ou de dégel.

Pour circuler dans l'emprise d'une ligne électrique, le fournisseur doit utiliser un chemin existant ou construire un chemin d'une largeur de roulement maximale de 8 m.

Au début des travaux, le fournisseur doit déterminer le tracé d'un chemin de chantier dans l'emprise et établir un état de référence des chemins publics et privés qu'il prévoit utiliser durant les travaux, étant entendu qu'il devra assurer l'entretien de ces chemins. Le tracé déterminé doit être approuvé par Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux.

Sauf autorisation préalable d'Hydro-Québec, il est interdit de modifier le tracé d'un chemin d'accès ou de contournement prévu au contrat ou d'un chemin aménagé dans l'emprise d'une ligne électrique.

Le chemin de chantier et l'aire de travail aménagés ne doivent pas empêcher les propriétaires riverains d'accéder aux parcelles de terre avoisinantes. Les travaux doivent être planifiés de façon à assurer en tout temps l'accès aux propriétés, aux installations ou aux infrastructures adjacentes au site des travaux, à moins d'une entente préalable avec les propriétaires des lieux. Hydro-Québec est responsable des communications avec les propriétaires.

Si la circulation de son matériel crée des ornières de plus de 20 cm de profondeur ou entraîne de l'érosion, le fournisseur doit proposer des mesures d'atténuation à Hydro-Québec et remettre en état sans délai les sols endommagés.

Le fournisseur doit maintenir et entretenir un système de drainage efficace tout au long de son chemin et de chaque côté des routes croisées par son chemin de chantier. Au besoin, il doit installer des ponceaux afin de prévenir le blocage du système de drainage et d'empêcher le lessivage, l'érosion ou toute autre dégradation des routes croisées.

Le fournisseur est tenu d'utiliser les chemins d'accès uniquement durant les heures normales de travail.

15.4 Entretien et protection des voies de circulation

Pendant toute la durée des travaux, le fournisseur doit assurer l'entretien et le nettoyage des voies de circulation utilisées. Il doit assurer quotidiennement la propreté des voies de circulation utilisées, c'est-à-dire les routes ainsi que les aires avoisinantes touchées ou dégradées par les équipements de chantier. Il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer un bon drainage et éviter l'érosion. Le fournisseur doit utiliser une méthode de nettoyage qui évite de propager de la poussière dans l'environnement. Il doit également prendre des mesures pour ne pas nuire à la circulation des autres utilisateurs du milieu.

Le fournisseur doit protéger les bordures et la surface de roulement des chemins asphaltés et veiller à leur propreté.

Le fournisseur doit prendre des mesures pour protéger les voies de circulation asphaltées ou bétonnées pendant les manœuvres du matériel sur chenilles.

Le fournisseur doit limiter les émissions de poussières générées par la circulation du matériel. Il doit utiliser des abat-poussières conformes à la norme BNQ 2410-300 du Bureau de normalisation du Québec. De plus, conformément à cette norme, les abat-poussières ne doivent pas être appliqués à moins de 50 m d'un cours d'eau faisant partie d'un réseau hydrique connu (fossés exclus) et à moins de 30 m d'une prise d'eau de consommation. S'il ne peut utiliser un produit conforme à cette norme, le fournisseur doit demander des instructions Hydro-Québec. Dans les postes, l'utilisation d'abat-poussières à base de chlorure est proscrite.

16. MATIÈRES DANGEREUSES

16.1 Principes généraux

Le fournisseur doit respecter l'ensemble des clauses particulières Matières dangereuses (MD) disponibles sur le site Internet d'Hydro-Québec (onglet : Autres clauses particulières) à l'adresse suivante : https://www.hydroquebec.com/fournisseurs/documents/renseignements-clauses.html

En cas d'ambiguïté ou de contradiction ces clauses ont préséance sur les présentes clauses environnementales.

Le fournisseur doit:

- faire autoriser par Hydro-Québec l'emplacement de la zone de matières dangereuses (ZMDR) avant de l'installer;
- répondre aux critères de conception la ZMDR;
- réaliser un registre des vérifications des ZMDR;
- respecter la règle de ségrégation et de compatibilité des matières dangereuses résiduelles (MDR);
- séparer les MDR des autres matières résiduelles (MR);
- manutentionner des contenants en bon état, étanches, exempts de fuites et non endommagés;
- avoir une trousse d'intervention en MDR disponible et complète dans la ZMDR;
- inscrire sur le contenant, le nom de la MDR ainsi que la date de fin de remplissage;
- éliminer les MDR au plus tard, trente (30) jours à partir de la date de fin du remplissage;
- organiser le transport par une personne avec preuve de compétente en vertu de la règlementation applicable.

16.2 Matières dangereuses résiduelles appartenant à Hydro-Québec

Les matières dangereuses résiduelles appartenant à Hydro-Québec sont toutes les matières ou tous les équipements présents sur le site des travaux avant l'arrivée du fournisseur.

Le fournisseur doit fournir la main-d'œuvre compétente et certifiée ainsi que les matériaux pour l'aménagement de la zone de MDR de même que pour la récupération et le transport des MDR appartenant à Hydro-Québec. Il est également responsable du transport vers le lieu de transit d'Hydro-Québec le plus près du lieu des travaux.

De son côté, Hydro-Québec fournit les contenants de récupération, les étiquettes pour l'identification des contenants, les affiches pour l'identification des catégories de MDR ainsi que les feuilles d'expédition de marchandise.

17. MATIÈRES RÉSIDUELLES

17.1 Principes généraux

Le fournisseur doit récupérer quotidiennement les déchets de chantier et les trier selon qu'ils constituent des matières résiduelles, des matières résiduelles récupérables ou des matières résiduelles vouées à l'élimination.

17.2 Matières résiduelles récupérables

Les matières résiduelles récupérables comprennent entre autres le bois de construction, le papier, le carton, le plastique et le verre. Le fournisseur doit récupérer et trier toutes les matières résiduelles dans des contenants dédiés en fonction des critères du site récepteur. En l'absence d'installations de tri sur le chantier, les matières recyclables doivent être acheminées vers un centre de tri, un récupérateur ou un recycleur le plus proche. Sur demande d'Hydro-Québec, il doit en fournir la preuve.

Sur un chantier, les métaux, les pneus et les matelas de dynamitage doivent être entreposés à un endroit approuvé par Hydro-Québec jusqu'à leur évacuation vers un centre de récupération ou de recyclage. Le fournisseur doit déposer le fer, le cuivre, l'aluminium et tout autre métal appartenant à Hydro-Québec qui

sont exempts de contaminants dans des conteneurs fournis par Hydro-Québec afin que celle-ci puisse les récupérer.

17.3 Poteaux et bouts de poteaux en bois traité

En vue de leur récupération, toutes les pièces de bois traité (poteaux, traverses et croisillons) doivent être disposées en longueur maximale de 15 mètres (50 pieds). Les pièces de bois doivent être nettoyées de toutes pièces métalliques (telles que contrepoids, agrafes, boulons, etc.).

Le fournisseur doit empiler toutes les pièces de bois traité (poteaux, traverses et croisillons) à proximité des travaux de démantèlement, pourvu que le récupérateur mandaté par Hydro-Québec puisse placer ses remorques (fardiers) sur un terrain solide, facile d'accès et sécuritaire pour la circulation des véhicules. Le récupérateur a la responsabilité de charger les pièces de bois sur ses remorques (fardiers). La localisation du point de cueillette et la quantité par type de bois traité doivent être précisés au responsable des travaux d'Hydro-Québec qui fera la demande au récupérateur. Le fournisseur doit superviser le chargement et remplir le formulaire d'expédition de marchandises obligatoire à chaque transport.

L'entreposage de bois traité dans un milieu humide et hydrique ou une zone inondable est interdit, sauf s'il est destiné à ériger ou à retirer une structure dans ce milieu sensible. Dans ces deux cas seulement, il peut être entreposé quelques jours, au pied de la structure dans le milieu sensible, lors des travaux. Il est également interdit d'entreposer du bois traité à moins de 3 m d'un puits de prélèvement d'eau résidentiel ou 30 m d'un puits de prélèvement municipal d'eau destinées à la consommation.

Le stockage de bois traité doit se limiter à la durée des travaux.

17.4 Résidus de béton, de brique et d'asphalte

Le fournisseur doit valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte.

Avant le début des travaux, le fournisseur doit présenter les options retenues pour la gestion de ces résidus et fournir la liste des lieux proposés pour leur élimination ou leur valorisation. Il doit favoriser la valorisation des résidus sur le terrain d'origine si de catégorie environnementales et d'usage exemptées d'une autorisation ministérielle. S'il n'y a pas d'installations à cette fin sur le chantier ou à proximité, le fournisseur doit disposer les résidus de béton vers des lieux autorisés.

Par ailleurs, lorsque le fournisseur doit enlever du béton qui présente des signes de contamination (surface huileuse), il doit d'abord le nettoyer ou le scarifier. Les tissus absorbants souillés utilisés doivent être éliminés selon les modalités applicables aux matières dangereuses.

Si le béton est scarifié, les éclats qui présentent des surfaces huileuses doivent être éliminés selon les modalités applicables aux matières dangereuses.

Une fois que les travaux de nettoyage ou de scarification ont été réalisés à la satisfaction d'Hydro-Québec, le béton peut être cassé et chargé en vue de son évacuation. Le fournisseur doit fournir une preuve d'élimination des résidus à Hydro-Québec pour chaque transport vers un lieu d'élimination (un bon de disposition et un manifeste de transport).

17.5 Résidus de décapage

Tous les résidus de décapage, tels que la rouille, la peinture, les enduits, les scories et l'abrasif ainsi que les eaux résiduaires doivent être récupérés, soit par aspiration immédiate, soit en exécutant les travaux sous abri, ou en utilisant tout système dont l'efficacité répond aux normes et aux exigences en vigueur. Les installations de récupération doivent être approuvées par Hydro-Québec.

Hydro-Québec analyse les résidus de décapage et se charge d'éliminer ceux qui correspondent à des matières dangereuses au sens du Règlement sur les matières dangereuses. Le fournisseur doit évacuer les autres résidus vers un site autorisé et en fournir la preuve à Hydro-Québec sur demande.

Au besoin, confiner les résidus secs ou humides dans des contenants étanches et recouverts pour prévenir toute émission de résidus dans l'air.

Lors de travaux de décapage au jet d'eau, récupérer les résidus et les eaux résiduaires afin d'éviter tout rejet de contaminant dans l'environnement. Le système de récupération doit faire l'objet d'une vérification préalable d'Hydro-Québec.

Il est interdit d'utiliser des abrasifs contenant de la silice. Le fournisseur doit transmettre à Hydro-Québec, la fiche signalétique de l'abrasif utilisé.

Les eaux de lavage provenant des douches utilisées lors des travaux de décapage doivent être gérées comme des eaux grises et disposées dans un site de disposition ou rejetées à l'égout sanitaire.

17.6 Matières résiduelles vouées à l'élimination

Le fournisseur est responsable de la cueillette, de l'entreposage, du transport et de l'élimination des résidus ultimes générés par ses activités. Il doit acheminer ces résidus à ses frais vers un lieu d'élimination autorisé. Sur demande d'Hydro-Québec, il doit fournir la preuve de disposition des résidus dans un site autorisé.

18. MILIEU AGRICOLE

18.1 Drainage souterrain

Au début des travaux, le fournisseur doit procéder, avec Hydro-Québec, au repérage des systèmes de drainage souterrains et à l'installation de bornes pour marquer l'emplacement des drains.

Afin d'éviter les dommages au drainage souterrain, le fournisseur aménager l'accès de façon à minimiser le nombre de croisement des drains. Lorsqu'un croisement est inévitable, il doit protéger chaque croisement de drains à l'aide de tabliers temporaires.

Lorsque le fournisseur endommage un drain, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer l'écoulement du drain en amont de l'excavation, poser un bouchon dans le drain en aval de l'excavation, installer un jalon vis-à-vis du drain à réparer et aviser Hydro-Québec.

Le fournisseur doit utiliser les services d'une entreprise spécialisée pour réparer un drain endommagé. Il

doit soumettre à Hydro-Québec tout projet de modification ou de réparation d'un drain souterrain avant tout remblayage.

18.2 Drainage de surface

Au début des travaux, le fournisseur doit procéder au repérage des éléments du réseau de drainage. Le fournisseur doit vérifier, avec Hydro-Québec, l'état des ponts et des ponceaux utilisés, déterminer les endroits où des ouvrages de drainage sont traversés, installer des ponts et ponceaux supplémentaires pour ses besoins et assurer l'efficacité des éléments de drainage de surface tout au long des travaux.

Toute modification au drainage de surface pour la durée des travaux doit être approuvée par Hydro-Québec.

Le fournisseur doit baliser, avec Hydro-Québec, les puits et toute autre source d'alimentation en eau potable qui peux être touchés par les travaux. Il doit communiquer à Hydro-Québec les mesures qui sont prises pour protéger les ouvrages de captage d'eau. Advenant la découverte d'un puits d'eau potable dans un rayon de 30 m de tous travaux, le fournisseur doit immédiatement aviser Hydro-Québec. Le matériel installé doit être retiré dès l'achèvement des travaux ou sur un avis d'Hydro-Québec. Le fournisseur doit ensuite rétablir le profil des rives et des ouvrages de drainage touchés avant de les stabiliser.

18.3 Barrières et clôtures

Au début des travaux, le fournisseur doit vérifier auprès d'Hydro-Québec l'état des clôtures présentes dans l'emprise, puis déterminer l'emplacement et le type de barrières à installer.

Lorsque le fournisseur construit une barrière rigide, une barrière temporaire ou une arcade pour clôture électrique, il doit :

- consolider les piquets de chaque côté de la brèche de façon à maintenir la tension dans le reste de la clôture;
- utiliser le même type de broche et le même nombre de brins que dans la clôture adjacente;
- s'assurer que les broches sont suffisamment tendues pour retenir le bétail.

Lorsque des clôtures de pierres ou de perches sont démontées pour permettre la circulation du matériel et des équipements, le fournisseur doit entreposer les matériaux des clôtures démontées de façon à pouvoir les reconstruire à la fin des travaux.

Le fournisseur doit installer et entretenir des clôtures temporaires ainsi que toute autre installation nécessaire pour la protection des cultures, du bétail et de la propriété.

Le fournisseur doit s'assurer que les barrières et les clôtures sont refermées immédiatement après le passage de véhicules ou de matériel de chantier.

Si une ouverture est créée dans une clôture et qu'elle permet la circulation de moto quads ou de motoneiges, le fournisseur doit installer, à chacune des ouvertures, une signalisation qui interdit toute circulation. Toute barrière ou clôture coupée, endommagée ou détruite par le fournisseur doit être soit réparée avec des matériaux de qualité équivalente ou supérieure, soit remplacée par un produit de qualité équivalente ou supérieure.

À la fin des travaux, le fournisseur doit enlever toutes les barrières temporaires installées sauf indication

contraire d'Hydro-Québec. Il doit remettre en bon état toutes les clôtures modifiées et utiliser à cette fin des matériaux similaires ou de qualité supérieure aux matériaux d'origine. Enfin, il doit solidifier les étançons des piquets plantés de chaque côté de la brèche refermée.

18.4 Circulation

Selon la saison et la nature du sol, Hydro-Québec peut restreindre la circulation des engins de chantier qui risquent de perturber le sol lorsque la portance n'est pas adéquate. Le fournisseur doit prendre des mesures pour éviter de mélanger la terre végétale et le sol minéral et de compacter les sols. À cette fin, il doit aménager une rampe de circulation agricole ou procéder à l'installation de matelas de bois selon les informations se trouvant à l'annexe « Accès au chantier » des clauses particulières. Le fournisseur doit préalablement obtenir l'autorisation d'Hydro-Québec avant de procéder aux aménagements. Ces travaux doivent être faits avant que la profondeur des ornières atteigne 20 cm.

Rampe de circulation agricole
La rampe de circulation agricole est construite en décapant préalablement la terre végétale sur une épaisseur d'environ 20 cm, et maximale de 30 cm, sur une largeur de 5 m. La terre végétale devra être séparée du sol inerte et mise en andain dans un endroit spécifique pour être conservée et pour permettre la récupération en vue de la remise en état.

La rampe de circulation agricole consiste à l'installation de membranes géotextiles de type R1 ou R2 selon la norme BNQ 7009-210. Les membranes doivent se chevaucher et excéder de 1 m de part et d'autre du chemin (pour une largeur de 7 m) et être recouvertes de 30 cm de matériaux granulaires (MG56 ou matériel équivalent accepté par Hydro-Québec). Le drainage de surface de la rampe de circulation doit être continuellement assuré ainsi que son entretien en cours de travaux.

À la fin des travaux, les matériaux étrangers doivent être enlevés et déposés dans un endroit approuvé par Hydro-Québec. Après une décompaction des sols sous la rampe agricole, la terre végétale doit être remise en place conformément aux conditions initiales. Le couvert végétal doit être rétabli selon le type de culture avoisinant ou selon les conditions d'une entente spécifique avec l'exploitant agricole.

Matelas de bois
Les matelas de bois doivent être en bois non traité et doivent être installés directement sur un sol non décapé, à moins d'indications contraires d'Hydro-Québec. Le fournisseur doit limiter la perturbation des sols avant la pose des matelas de bois. Il doit s'assurer avant la mise en place des matelas de bois que ceux-ci sont livrés propres et exempts de contaminant. Hydro-Québec se réserve le droit de refuser les matelas de bois qui ne respecteront pas ces exigences.

Les matelas de bois doivent être en bon état et doivent être maintenus propres dès leur installation jusqu'à leur enlèvement. Lors du nettoyage, les résidus ne pas se retrouver dans les milieux sensibles. Tous les éclats de bois et pièces de métal doivent être ramassés au fur et à mesure.

18.5 Exécution des travaux

Les aires d'excavation, les aires d'entreposage de déblais et de remblais ainsi que toute aire nécessitant un nivellement doivent être décapées. Le fournisseur doit entreposer la terre végétale décapée en vue de la réutiliser pour la remise en état du terrain. L'épaisseur de la couche de sol à décaper est indiquée soit dans le contrat, soit par Hydro-Québec. Dans tous les cas, elle ne doit pas dépasser 30 cm.

Si la couche décapée consiste en un mélange de sol inerte et de terre végétale, elle doit être remplacée par de la terre végétale non contaminée provenant d'un endroit approuvé par Hydro-Québec.

Tous les déblais excédentaires doivent être évacués du site. Ces déblais ne peuvent pas être épandus à la surface du sol.

L'épandage d'abrasif est interdit en milieu agricole sans autorisation préalable d'Hydro-Québec.

Le fournisseur doit clôturer les excavations laissées sans surveillance suivant des modalités soumises à la vérification de conformité par Hydro-Québec.

Le fournisseur doit prendre les mesures nécessaires pour ne pas effaroucher le bétail pendant la réalisation des travaux.

Le fournisseur doit prévoir le balisage des tiges d'ancrage de hauban et des câbles (élingues) de conducteurs pour s'assurer de pouvoir tout récupérer à la fin des travaux.

En hiver, le fournisseur doit enlever la neige avant d'entreprendre des travaux de remblayage et d'utiliser des aires de travail ou d'entreposage. Le sol doit être décapé pour entreposer des matériaux granulaires sur du géotextile.

Il est interdit d'enfouir ou d'abandonner des débris métalliques ou autres sur le chantier. Hydro-Québec se réserve le droit de demander l'analyse d'un secteur avec un détecteur de métal.

Si du matériel, des matériaux ou des débris doivent être laissés sur le terrain après les heures de travail, le fournisseur doit installer les protections nécessaires pour empêcher que des engins agricoles ou des animaux n'entrent en contact avec le matériel en question. Les protections doivent être assurées jusqu'à la remise en état finale des lieux.

Lorsqu'il procède au remblayage d'une excavation ou au démantèlement d'une ligne, le fournisseur doit redonner la topographie et stratigraphie d'origine au terrain. Pour ce faire, il doit utiliser les déblais d'excavation entreposés sur place et se procurer du matériel au potentiel agronomique similaire au sol d'origine s'il manque de matériel.

La terre végétale introduite sur un site à vocation agricole doit être non contaminée (< A). Avant l'importation de tout matériel, le fournisseur doit fournir à Hydro-Québec les résultats d'analyses chimiques des sols au niveau de la contamination (hydrocarbures pétroliers C10-C50, HAP, métaux) ainsi qu'au niveau agronomique (pH eau / pH tampon, matière organique, P, K, Ca, Mg, Al, CEC estimée + B, Cu, Fe, Mn, Zn). Le fournisseur doit mandater un laboratoire accrédité pour effectuer les analyses de sol. Les certificats d'analyses doivent être approuvés par Hydro-Québec cinq (5) jours avant tout apport de terre végétale.

Il est interdit de décaper le terrain environnant pour compenser le manque de matériaux.

À la fin des travaux, le fournisseur doit prendre les mesures pour restaurer les sols perturbés afin qu'ils retrouvent le plus rapidement possible leur état d'origine. Il doit niveler le terrain et combler toutes les ornières de façon à obtenir une surface uniforme, à la satisfaction du propriétaire.

19. PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE

19.1 Principes généraux

Le fournisseur doit obtenir les autorisations nécessaires auprès du MCCQ pour réaliser ses excavations, sondages, forages et autres formes de perturbations des sols dans des sites archéologiques, sites patrimoniaux et aires patrimoniales protégés.

19.2 Patrimoine bâti et technologique

Il est interdit d'intervenir sur une ou des composantes bâties patrimoniales avant d'avoir obtenu des instructions précises d'Hydro-Québec.

Il est interdit de démanteler un équipement portant une étiquette, une fiche ou toute autre indication concernant sa valeur patrimoniale avant d'avoir obtenu des instructions d'Hydro-Québec sur les modalités de démantèlement et de gestion de cet équipement.

Au besoin, Hydro-Québec doit être présent pour documenter les opérations de démantèlement.

19.3 Archéologie

Si des découvertes fortuites de restes humains, d'objets, de structures ou de vestiges archéologiques sont effectuées par le fournisseur sur le lieu des travaux sans la présence d'un archéologue (par exemple: anciennes fondations, solage, section de mur, ossements, bouteilles de verre, céramiques, métaux, etc.), il doit suspendre immédiatement les travaux et informer sans délai Hydro-Québec. Le fournisseur doit déployer un périmètre de sécurité dans le secteur immédiat de la découverte, puis enregistrer la découverte au meilleur de ses capacités (photos, coordonnées GPS, description du lieu et du contexte de découverte). Il doit éviter toute intervention susceptible de compromettre l'intégrité du site ou des vestiges découverts. Le fournisseur est tenu de collaborer et de permettre en tout temps le libre accès au chantier à l'archéologue d'Hydro-Québec ou à son représentant afin qu'il puisse effectuer les expertises nécessaires pour identifier, protéger et conserver le ou les vestiges exhumés.

En raison de la charge culturelle et spirituelle inhérentes aux restes humains, ceux-ci doivent à tout moment être traités avec respect et faire l'objet de considérations éthiques particulières. Le fournisseur ne doit commettre aucun outrage à la sépulture, incluant l'exhumation.

20. QUALITÉ DE L'AIR

20.1 Principes généraux

Une méthode de travail et les mesures prévues pour protéger la qualité de l'air doivent être approuvées par Hydro-Québec cinq (5) jours avant d'entreprendre des travaux susceptibles d'entraîner la dispersion de poussières ou de fines particules.

À l'exclusion des véhicules-outil, il est interdit de laisser fonctionner le moteur des véhicules au ralenti. En période hivernale, ou dans des cas particuliers, des ententes doivent être convenues avec Hydro-Québec.

20.2 Brûlage à ciel ouvert

Il est interdit de brûler des déchets à ciel ouvert, sauf des branches, des feuilles mortes, des produits explosifs ou des contenants vides de produits explosifs. Le brûlage de tout produit pouvant contenir des explosifs doit être effectué dans un contenant. Cette interdiction ne vise pas les lieux d'enfouissement en milieu nordique définis dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

Du 1er avril au 15 novembre, il est interdit d'allumer un feu en forêt ou à proximité d'une forêt à moins d'être titulaire d'un permis délivré par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Une méthode de brûlage des produits explosifs ou des emballages vides de produits explosifs et les mesures prévues pour protéger la qualité de l'air doivent être approuvées par Hydro-Québec cinq (5) jours avant d'entreprendre des travaux susceptibles d'entraîner la dispersion de poussières ou de fines particules.

21. REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

21.1 Principes généraux

Le fournisseur est responsable de la contamination des sols, de l'eau souterraine ou de l'eau de surface causée par ses activités et doit remettre les sites qui ont été mis à sa disposition dans un état environnemental au moins équivalent à celui qui existait avant le début des travaux.

Le fournisseur doit procéder, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au nettoyage du site (enlèvement du matériel, des matériaux et des installations provisoires, évacuation des déchets, des décombres et des déblais vers les lieux de stockage ou d'élimination autorisés).

21.2 Drainage et nivellement du terrain

La terre végétale mise de côté au début des travaux doit être épandue sur toute la surface du site des travaux si le volume est suffisant ou, sinon sous forme d'îlots. Avant de procéder à l'épandage de la terre végétale, l'état du site doit être approuvé par Hydro-Québec.

Le fournisseur doit niveler le terrain de façon à lui redonner son profil d'origine ou un profil s'harmonisant avec le milieu environnant. De plus, il doit adoucir les pentes du terrain, en particulier dans les aires de service et de stockage, suivant un rapport d'au plus 2H:1V pour le roc et de 3H:1V pour les autres types de matériaux, sauf indication contraire dans le contrat.

Le fournisseur doit restaurer le drainage naturel, ce qui peut impliquer l'aménagement de fossés.

Pour réduire les risques d'érosion sur les terrains, particulièrement ceux en pente, le fournisseur doit prendre toutes les mesures nécessaires, comme l'aménagement de talus de retenue, de rigoles ou de fossés de dérivation perpendiculaires à la pente. Il doit en assurer l'entretien afin de conserver l'efficacité de ces mesures et de remettre en état à la fin des travaux afin d'assurer le drainage naturel du terrain.

Les mesures de protection temporaires doivent être retirées lorsqu'il n'y a plus de risque d'apport de sédiments vers les milieux sensibles. Les couvertures anti-érosion de fibre naturelle doivent être laissées en place.

Le fournisseur doit remettre les chemins qu'il a utilisés dans un état similaire ou supérieur à leur état d'origine. Ceci peut inclure, sur demande Hydro-Québec, le rechargement avec du matériel granulaire de qualité égale ou supérieure à celui d'origine d'une partie ou de la totalité d'un chemin endommagé par les travaux. Toutefois, les chemins de circulation construits lors des travaux de déboisement ne sont pas considérés comme l'état d'origine. De plus, le fournisseur doit scarifier sur une profondeur minimale de 25 cm les chemins de chantier, les terrains de stationnement de véhicules lourds et tout autre endroit désigné par Hydro-Québec afin de faciliter la végétalisation.

21.3 Caractérisation de certains sites

Le fournisseur qui a exercé une activité appartenant à l'une des catégories visées par l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains doit se conformer aux exigences prévues à la section IV de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il a l'obligation d'aviser le MELCCFP de la cessation définitive de son activité dans un délai de trente (30) jours suivant cette cessation définitive.

21.4 Végétalisation

Le fournisseur doit respecter la section 19 du Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Construction et réparation du ministère des Transports du Québec, à moins d'indication contraire dans les plans et devis.

Le mélange de semences doit être préalablement approuvé par Hydro-Québec et les taux d'ensemencement prescrits par le fabricant doivent être respectés.

22. RÉSERVOIRS ET PARCS DE STOCKAGE DE PRODUITS PÉTROLIERS

22.1 Principes généraux

Le fournisseur doit utiliser des contenants, des réservoirs portatifs et des réservoirs mobiles conformes aux normes de fabrication spécifiées dans le Code de construction du Québec. Il doit concevoir l'aménagement, installer les réservoirs hors sol et les réservoirs souterrains en suivant des méthodes qui sont conformes aux lois, codes et normes applicables en fonction des sites d'installation

Les travaux d'installation d'équipements pétroliers à risque élevé doivent être réalisés par un entrepreneur certifié avec la licence RBQ et vérifiés par une Personne Reconnue au moment de leur installation, de leur remplacement et de leur enlèvement. Le fournisseur doit aussi faire vérifier ses équipements pétroliers selon la fréquence et les modalités indiquées dans le Code de sécurité.

Le fournisseur doit fournir une copie du certificat de vérification délivré par la Personne Reconnue ainsi que les résultats de toutes les vérifications effectuées aux termes du Code de construction et du Code de sécurité du Québec. Le fournisseur doit effectuer la maintenance minimalement requise et maintenir à jour

un registre de ses d'équipements pétroliers à risque élevé conformément aux exigences du Code de sécurité.

Le fournisseur doit détenir et maintenir en vigueur un permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé tel que défini au Code de construction. Le fournisseur doit fournir une copie du permis en vigueur à Hydro-Québec et afficher ce permis à proximité de son installation.

Le fournisseur doit superviser les opérations de livraison et de transbordement de produits pétroliers afin d'éviter tout rejet accidentel.

Pour tout réservoir autre qu'un réservoir à risque élevé, celui-ci doit faire l'objet d'une inspection quotidienne afin de détecter toute fuite, récupérer tout contaminant et réparer la fuite.

22.2 Conditions pour les équipements pétroliers à risques élevés

De façon générale, le fournisseur qui installe un ou plusieurs réservoirs pétroliers à risque élevé doit concevoir le système pour qu'il réponde aux exigences de la réglementation applicable. Le fournisseur doit fournir des plans signés par un Ingénieur pour révision par Hydro-Québec avant leur installation.

Le fournisseur doit fournir une méthode pour ravitailler ses équipements et utiliser son parc de réservoirs à carburant. La méthode doit contenir les mesures permettant de contenir les rejets accidentels. La méthode doit être approuvée par Hydro-Québec.

Les réservoirs pétroliers doivent être protégés contre tout impact et toute collision.
L'accès aux équipements pétroliers doit être cadenassable pour limiter l'usage aux seules personnes autorisées par Hydro-Québec.

Le fournisseur doit installer un éclairage suffisant pour l'usage des équipements pétroliers durant la nuit ou la noirceur.

Le fournisseur doit installer à proximité des équipements pétroliers, les extincteurs appropriés en cas d'incendie et le matériel d'intervention en cas de rejet accidentel.

22.3 Grands réservoirs en vrac

Le fournisseur qui utilise des réservoirs mobiles de type grands réservoirs en vrac (GRV) doit respecter la réglementation fédérale, en vertu du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses ainsi que la réglementation provinciale en vertu du Règlement sur le transport des matières dangereuses et répondre aux conditions suivantes :

- les GRV doivent être conformes à la norme ONGC-43.146;
- les GRV doivent être maintenus en bonne condition et doivent être bien arrimés au véhicule qui les transporte;
- les GRV doivent être soumis à un essai d'étanchéité à tous les 60 mois (5 ans). Un GRV qui a subi avec succès un essai d'étanchéité et une inspection conformément aux exigences énoncées à l'annexe C de la norme CAN/CGSB-43.146 porte la lettre « R », suivie du mois et de l'année de l'essai d'étanchéité et de l'inspection ainsi que du numéro du certificat d'inscription de l'installation de vérification de l'étanchéité. À noter que les réservoirs de diesel de moins de 450 litres sont exclus et n'ont pas besoin de ce test d'étanchéité;

- les GRV doivent avoir les indications de danger appropriées (dont plaques et numéro UN sur chaque côté et à chaque extrémité);
- si les GRV sont utilisés pour le transport de produits pétroliers, le véhicule qui les transporte doit être muni d'un extincteur dont le pouvoir d'extinction total est d'au moins 5 BC dans la cabine du conducteur ou attaché à l'extérieur de celle-ci; cet extincteur doit être aisément accessible;
- le pistolet de distribution doit être sécurisé pendant le transport et des mesures préventives doivent être mises en place pour éviter le rejet de contaminant par goutte-à-goutte (exemple : contenant sous le bec verseur).

23. SAUTAGE ET DYNAMITAGE

23.1 Méthodes de sautage

Le fournisseur doit utiliser des méthodes de sautage qui ne risquent pas de causer de dommages ou de nuisances tels que :

- des lézardes ou fissures dans les ouvrages de génie civil, y compris les conduites souterraines et les fondations des bâtiments;
- des fissures dans le tubage d'un puits ou une modification du réseau d'écoulement de l'eau souterraine qui pourrait réduire le débit du puits ou même le tarir, ou permettre à des contaminants de s'y introduire;
- des bruits gênants pour les riverains du chantier, pour la faune ou pour certains types d'exploitations, comme les élevages.

Le fournisseur doit prendre les précautions nécessaires pour éviter la projection de roc et de débris à l'intérieur de l'aire de travaux autorisée. La projection de roc et de débris dans un plan d'eau et dans les milieux humides est interdite. À moins de 100 m d'un milieu sensible, le fournisseur doit soumettre une méthode approuvée par Hydro-Québec pour protéger ce milieu.

23.2 Sautage en eau ou à proximité

Le fournisseur doit respecter les prescriptions des Lignes directrices concernant l'utilisation d'explosifs à l'intérieur ou à proximité des eaux de pêche canadiennes (1998). Aucun sautage ne peut être effectué dans un milieu humide et hydrique sans l'autorisation préalable d'Hydro-Québec, qui se charge d'obtenir les autorisations nécessaires.

Avant de procéder à un sautage en eau ou près de l'eau, le fournisseur doit utiliser des procédés mécaniques ou électroniques pour éloigner les poissons. Le sautage doit avoir lieu dans les plus brefs délais après cette opération pour éviter que les poissons ne reviennent sur les lieux. De plus, le fournisseur doit remettre à Hydro-Québec la fiche technique des produits de dynamitage utilisés pour les sautages en eau ou à proximité. Il est interdit d'utiliser du nitrate d'ammonium et du diesel (ANFO) à l'intérieur ou à proximité de l'eau en raison de la production de sous-produits toxiques (ammoniaque).

23.3 Dommages

Tout dommage causé à des éléments situés à l'extérieur de l'aire de travaux de dynamitage doit être réparé à la satisfaction d'Hydro-Québec et aux frais du fournisseur.

24. GESTION DES DÉBLAIS ET DES REMBLAIS

24.1 Principes généraux

La gestion environnementale des sols et des matières granulaires résiduelles (MGR) hors site implique obligatoirement une caractérisation environnementale préalablement au chargement et au transport à un lieu récepteur autorisé.

Le fournisseur doit fournir, à ses frais, la main-d'œuvre et le matériel nécessaires à l'excavation, au stockage, à la manutention et à la disposition des sols contaminés hors site ou valorisé au terrain d'origine, le cas échéant.

Le fournisseur doit nettoyer quotidiennement les équipements et les véhicules motorisés qu'il utilise sur le site contaminé afin de réduire les risques de dispersion de contaminants.

24.2 Surveillance des travaux d'excavation

Hydro-Québec peut en tout temps accéder aux sites d'excavation, donner des consignes particulières concernant la ségrégation et la gestion des sols et des MGR, arrêter les travaux d'excavation pour procéder à une inspection ou prélever des échantillons.

Lorsqu'une surveillance des travaux est prévue, le fournisseur doit aviser Hydro-Québec au moins dix (10) jours ouvrables avant début des travaux.

24.3 Entreposage temporaire de déblais

L'entreposage des déblais doit être réalisé par le fournisseur en respect des exigences suivantes:

- ségréguer les déblais issus d'une excavation selon les horizons interceptés et le niveau de contamination;
- faire des piles, lorsqu'une caractérisation est requise, dont le volume n'excède pas 100 m^3 et 2,5 mètres de hauteur;
- protéger les déblais afin que leurs propriétés géotechniques ne soient pas altérées par les intempéries (exemple : saturation en eau ou gel des sols après une exposition prolongée aux intempéries ou au froid);
- entreposer temporairement les déblais contaminés ou présumés contaminés sur une surface étanche (exemple: toile, revêtement bitumineux et de béton, sans fissure) ainsi que sous une membrane étanche et lestée à la fin de chaque journée d'accumulation;
- assurer l'entretien des membranes de recouvrement et maintenir celles-ci dans un état adéquat correspondant à l'usage qui leur est destiné, jusqu'au chargement des déblais, en vue de leur élimination hors site;
- éviter la contamination de secteurs non contaminés et prendre les mesures adéquates pour éviter toute dispersion de poussières provenant des sols et autres matériaux mis en pile et de manière à éviter la percolation des eaux de pluies ou de fonte;
- éviter que l'entreposage temporaire obstrue un système de drainage des eaux de ruissellement (exemple: regard, fossé, caniveau, etc.) ou des voies de circulation. Le plan d'entreposage temporaire doit être autorisé préalablement par Hydro-Québec;

- coordonner la mise en piles avec les activités de chantier en fonction des délais d'attente des résultats analytiques;
- un délai de préavis de cinq (5) jours est requis pour la caractérisation par Hydro-Québec et un délai de cinq (5) jours est à prévoir pour la réception des résultats et dix (10) jours pour les régions éloignées et certains paramètres (dioxines-furannes).

24.4 Découverte fortuite

En cas de découverte fortuite d'indices de contamination et ou de matières résiduelles (taches, odeur, débris, etc.), le fournisseur doit interrompre immédiatement ses travaux et demander des instructions à Hydro-Québec. Ces déblais fortuits doivent être entreposés temporairement sur le site à des fins d'échantillonnage de contrôle par Hydro-Québec en vue de leur élimination hors site dans un lieu autorisé.

24.5 Options de gestion des déblais

Le fournisseur doit gérer les sols et les MGR excavés selon la Grille de gestion des sols excavés du Guide d'intervention et le Guide d'application du RVMR.

La valorisation des sols excavés < A et A-B et la MGR sur le terrain d'origine doit être privilégiée par le fournisseur lorsque les conditions suivantes sont remplies :
- les déblais respectent les exigences du devis civil;
- les déblais ne présentent aucun indice de contamination;
- les MGR sont compatibles à l'usage selon leur catégorie;
- les MGR contaminés sont issus et destinés pour réutilisation dans un bassin de captage d'huile;
- les déblais ne proviennent pas d'un rejet accidentel ou d'une découverte fortuite.

Si les déblais ne peuvent être valorisés sur le terrain d'origine, le fournisseur doit rencontrer les exigences suivantes s'il en dispose hors site :

- valider que les déblais respectent toutes les conditions d'admissibilité des sites retenus. Le niveau de contamination des sols ne constitue pas le seul critère d'acceptabilité à un site d'élimination. Des exigences réglementaires ou des conditions spécifiques aux lieux d'élimination peuvent s'appliquer relativement à la granulométrie des sols, leur conductivité hydraulique, le contenu en matières organiques ainsi que le type, la nature et les proportions de débris dans les sols;
- disposer des sols non contaminés (<A) sur un site préalablement autorisé par Hydro-Québec. Ces sols ne peuvent être entreposés ou réutilisés sur une terre agricole autre que celle d'où proviennent les sols. Dans ce cas, une entente préalable doit être conclue entre Hydro-Québec et le propriétaire du terrain pour déterminer le lieu de dépôt des sols et, le cas échéant, de la terre arable;
- remplir et signer le formulaire de permission fourni par Hydro-Québec par toutes les parties prenantes concernées préalablement à tout transport hors site de sols non contaminés (<A) et de MGR de catégorie 1. Le fournisseur doit transmettre le formulaire à Hydro-Québec pour approbation au moins cinq (5) jours ouvrables avant la sortie de matériaux;
- présenter, à la réunion de démarrage générale, les options de gestion retenues et la liste des lieux proposés pour la gestion hors-site des déblais, en considérant que le choix et l'acceptabilité des sites proposés est sous sa responsabilité;
- choisir des sites de disposition de sols contaminés autorisés.

24.6 Transport des sols contaminés

Les travaux d'élimination de sols contaminés impliquant le transport et la disposition hors site (lieu

récepteur) doivent être suivis dans le système Traces Québec du MELCCFP. Les frais reliés à son application et à la redevance reviennent à Hydro-Québec.

Le suivi dans Traces Québec ne substitue pas l'obligation du fournisseur de produire un manifeste remis au transporteur.

24.7 Introduction de remblais sur un site d'Hydro-Québec

Tous les sols introduits sur un site d'Hydro-Québec doivent être non contaminés (< A). Les certificats d'analyses chimiques démontrant la qualité des matériaux importés doivent être fournis cinq (5) jours avant leur transport sur le lieu des travaux.

Les sols servant aux remblais temporaires ou permanents doivent être propres et exempts de saleté, de matériaux résiduels et de tous contaminants. Ces matériaux doivent être approuvés par Hydro-Québec avant leur mise en place.

Les MGR importées sur un chantier d'Hydro-Québec doivent être de catégorie 1 du RVMR. Un échantillon représentatif doit être analysé pour chaque 1 000 m³ importés chez Hydro-Québec, incluant la preuve d'absence d'amiante et d'impureté. Les analyses doivent être datés après le 1er janvier 2021, pour chaque lot de MGR stockés ou à produire. Les résultats analytiques ainsi que le lieu de dépôt des MGR (emplacements et dimensions) doivent être approuvés par Hydro-Québec au moins cinq (5) jours avant l'importation de MGR.

L'utilisation doit être conforme à un usage et aux conditions autorisées. Le fond de l'excavation dans laquelle est mise en place la MGR doit être situé au-dessus de l'élévation maximale de la nappe d'eau souterraine apparente (non rabattue), sauf si la matière est de la pierre concassée.

25. TRAVAUX EN MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

25.1 Principes généraux

Le fournisseur doit baliser tous les milieux humides et hydriques sur et à proximité des chemins d'accès et des aires de travail.

Aucune intervention n'est autorisée dans les milieux humides et hydriques sauf lorsque ces activités y sont autorisées par Hydro-Québec.

25.2 Exécution des travaux

Une méthode de travail doit être approuvée par Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux en milieux humides ou hydriques. Le fournisseur doit concevoir sa méthode de travail et planifier ses activités de façon à :

- limiter la durée des travaux;
- interdire toute circulation dans le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac à moins qu'Hydro-Québec n'ait autorisé les travaux;

- limiter le nombre de passages des véhicules dans les milieux humides et hydriques s'ils ne peuvent être évités;
- restreindre au strict minimum la zone d'intervention;
- ne pas nuire au libre écoulement des eaux, à l'exception des travaux autorisés par Hydro-Québec;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter l'apport de sédiments dans tous les milieux humides et hydriques;
- éviter la création de zones d'érosion;
- éviter la création d'ornières*;
- conserver le plus possible le drainage naturel;
- Interdire l'introduction de matière granulaire résiduelle (MGR);
- conserver et mettre en pile distinct la terre végétale ou la sphaigne ou la matière organique de chaque milieu pour la remise en état des lieux;
- retirer le sol minéral excavé excédentaire des milieux humides ou hydriques.

La méthode doit inclure :
- la mise en place des chemins d'accès;
- le type de balisage utilisé;
- l'assèchement de l'aire d'excavation et le lieu d'évacuation de l'eau ;
- les mesures de son plan de contrôle de l'érosion et de gestion des sédiments (PCEGS);
- la séquence de travail et le calendrier de réalisation;
- le choix des matériaux (s'il n'est pas précisé dans les clauses techniques particulières).

Si un milieu humide ou hydrique qui n'était pas indiqué dans les documents fournis par Hydro-Québec est découvert au chantier, le fournisseur doit suspendre les travaux à cet endroit et aviser Hydro-Québec sans délai.

*Définition d'ornières :
Dans une tourbière : Tapis végétal déchiré par les roues ou les chenilles d'un engin motorisé ou non mesurant au moins 4 m de longueur.

Dans les autres types de milieux humides ou hydriques : Trace qui mesure au moins 4m de longueur et plus de 200 mm de profondeur (mesurée à partir de la surface de la litière) creusée dans le sol par les roues ou les chenilles d'un engin motorisé ou non.

25.3 Travaux en eau et en rive

Pendant l'exécution des travaux en eau et en rive, le fournisseur doit prendre, notamment, les mesures suivantes :
- s'assurer d'utiliser des matériaux exempts de particules fines et de contaminants;
- s'assurer que le matériel et les équipements sont propres avant leur immersion dans l'eau;
- le fournisseur doit préserver le système racinaire des arbres et des arbustes situés en rives et dans les approches des traversées de cours d'eau, sauf si la nature des travaux ne le permet pas;
- les équipements doivent contenir un fluide biodégradable et non toxique certifiée selon la norme OCDE-301B ou ASTM-5864 (dégradation naturelle de plus de 60% en vingt-huit (28) jours validé par un laboratoire indépendant), ou une huile certifiée par un des organismes suivants; ÉcoLogo – Choix environnemental, Ecolabel de l'Union européenne, The Blue Angel, Good Environmental Choice Australia approuvé par Hydro-Québec. Le fournisseur doit présenter la fiche technique du produit et la

certification de conversion à l'huile biodégradable de l'équipement qui doit être approuvée par Hydro-Québec au moins cinq (5) jours avant le début des travaux en eau et en rive;
- disposer sur place du matériel d'intervention adaptés aux travaux sur le site, en cas de rejet accidentel de contaminants, conformément à la clause environnementale normalisée « 16 - Rejet accidentel de contaminants ».

25.4 Remise en état et végétalisation

En complément de la clause environnementale normalisée « 21 - Remise en état des lieux », le fournisseur doit, à la fin de toute intervention dans les milieux humides et hydriques, procéder à une remise en état des superficies affectées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

De plus, le fournisseur doit :

- retirer les fascines à l'exception de celles totalement enfoncées sous le niveau du sol et en disposer en dehors des milieux sensibles ou dans un site autorisé;
- retirer les matériaux et matières granulaires importés ou excédentaires dans l'aire de travail de manière à ne pas perturber davantage le sol naturel;
- ameublir les sols de surface compactés des chemins temporaires et des aires de travail pour rétablir le drainage et faciliter la reprise végétale;
- procéder à la remise en place de la terre végétale et en tourbière, la sphaigne, en respectant la stratigraphie et la topographie naturelle du milieu humide;
- réaliser la végétalisation uniquement en milieu exondé.

26. FAUNE ET FLORE

26.1 Principes généraux

Un registre doit être rempli pour toute capture d'animaux effectuée par les employés du fournisseur.

En tout temps, il est interdit de nourrir les animaux, de s'approcher indûment de ceux-ci ou de les harceler d'aucune façon.

Il est interdit de détruire un barrage de castor. Dans l'éventualité où des barrages ou des huttes de castors nuisent à la progression des travaux, le fournisseur doit en aviser Hydro-Québec.

26.2 Animal mort ou blessé

Dans le cas où un animal mort ou blessé est découvert dans la zone de travail, le fournisseur doit éviter d'y toucher ou de le déplacer. Le fournisseur doit sans délai, aviser Hydro-Québec, lui transmettre une photo et la localisation précise de l'animal.

26.3 Protection des arbres, arbustes et aménagements paysagers

Pour prévenir l'endommagement des racines et la compaction du sol, aucune activité n'est tolérée dans la zone de protection de l'arbre (ZPA), lequel correspond à la projection de la cime de l'arbre au sol, sauf lorsque ces activités sont autorisées par Hydro-Québec.

Lorsque la ZPA de certains arbres ou arbustes risquent d'être touchée par les travaux, le fournisseur doit identifier les ZPA à l'aide de repères visuels.

Le fournisseur doit préserver le système racinaire des arbres et des arbustes situés dans les bandes riveraines et dans les approches des traversées de cours d'eau.

Tout travaux qui nécessitent le rehaussement ou l'abaissement du niveau du sol doivent respecter une distance minimale de 3 m au-delà de la ZPA.

27. ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

27.1 Matériel et circulation

Le fournisseur doit éviter de circuler ou d'effectuer des travaux dans les zones où se trouvent des EEE prioritaires (exemple : roseau commun, renouée du Japon, nerprun bourdaine, etc.). Si la circulation ou les travaux sur des EEE ne peuvent être évités, le fournisseur doit nettoyer (éviter l'usage d'eau) ses équipements qui ont été en contact avec les EEE dans l'aire déjà contaminée par les mêmes EEE. Les équipements doivent, à la fin du nettoyage, être exempts de boue et de débris végétaux.

S'il n'est pas possible de respecter ces conditions, une méthode de nettoyage doit être approuvée par Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux.

27.2 Installation temporaire

Le fournisseur qui utilise une aire où des EEE sont en présence doit mettre une protection sol afin d'éviter le contact et la propagation de celle-ci.

Une méthode de réalisation des travaux ainsi qu'un plan de remise en état doivent être approuvés par Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux.

27.3 Gestion des EEE

L'épaisseur des déblais considérée contaminée par les EEE est précisée au contrat ou par Hydro-Québec.

La gestion des résidus végétaux d'EEE et des déblais d'excavation provenant d'une zone colonisée par une EEE doit suivre la hiérarchie des modes de gestion présentée ci-dessous.

1. Les résidus végétaux d'EEE et les déblais d'excavation contaminés par des EEE peuvent être laissés dans la zone déjà contaminée par la même espèce sans engendrer un envahissement supplémentaire sur le site des travaux ;
2. Sinon, ils peuvent être enfouis. La profondeur d'enfouissement sera précisée au contrat ou par Hydro-Québec. Les résidus végétaux d'EEE et les déblais contaminés doivent être recouverts de sol propre et exempts de toute EEE. L'emplacement où les résidus végétaux d'EEE et les sols qui sont enfouis doit être situé à plus de 30 m d'un milieu humide ou hydrique et de tout autre élément sensible désigné par Hydro-Québec. Les déblais excédentaires exempts de EEE doivent être gérés selon la clause environnementale normalisée « 26 - Gestion des déblais et des remblais ».
3. Sinon, ils doivent être disposés dans un lieu d'enfouissement technique autorisé. Il est préférable de séparer les résidus végétaux d'EEE du sol contaminé par les EEE afin de faciliter la manipulation et l'acceptation des sites récepteurs.

Une méthode de réalisation des travaux doit être approuvée par Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux.

28. DISPOSITION DE MATÉRIAUX DÉMANTELÉS NON RÉUTILISÉS

28.1 Récupération des composants électroniques

Avant de disposer des armoires, des panneaux de commande, des boites de jonctions (BJ) et des coffrets de commande dans des conteneurs pour la récupération des matières résiduelles d'acier ou d'aluminium, le fournisseur doit retirer les composants électroniques. Ces composants doivent être déposés dans des barils prévus à cet effet et fournis par Hydro-Québec comme précisé à l'article « Matériel fourni par Hydro-Québec » des clauses particulières.

Le fournisseur doit transporter les barils à l'endroit précisé à l'article « Matériaux, matériel et services fournis par le fournisseur » des clauses particulières.

28.2 Conducteurs, pièces d'aluminium, câbles d'acier et pièces métalliques

Le fournisseur doit récupérer les conducteurs, pièces d'aluminium, câbles d'acier et pièces métalliques en les déposant dans les conteneurs fournis par Hydro-Québec, selon les précisions de l'article « Matériel fourni par Hydro-Québec » des clauses particulières.

La récupération peut se faire à proximité des travaux de démantèlement, pourvu que le récupérateur puisse placer les conteneurs sur un terrain solide, facile d'accès et sécuritaire pour la circulation des véhicules.

Le fournisseur est responsable du chargement et de toutes les obligations requises par le code de sécurité routière à proximité des sites de chargement (signalisation, signaleur, etc.).

Les conducteurs doivent être récupérés en glènes d'une longueur approximative de 50 mètres et d'un diamètre moyen de 1 200 mm.

Les câbles d'acier (câble de garde et de hauban) doivent être récupérés en glènes, attachés solidement d'un poids d'environ 50 kg.

Toutes les autres pièces métalliques (portique d'acier et autres) doivent être écrasées ou démontées de telle sorte qu'un poids raisonnable soit transporté à chaque chargement. Le fournisseur doit prendre en considération que les sections de pièces d'acier ne doivent pas excéder 8 mètres de long par 2,5 mètres de large.

28.3 Matériaux non-réutilisables

Lors de la réalisation des travaux, le fournisseur doit fournir Hydro-Québec un inventaire et récupérer, pour Hydro-Québec, tous les matériaux ayant une valeur marchande tel que : cuivre, aluminium, acier, etc.

Pour tous les câbles en surplus d'une longueur inférieure à quinze (15) mètres ainsi que pour tous les câbles enlevés, le fournisseur doit :

- couper ces câbles en longueur de deux (2) mètres ou enrouler en glènes d'environ 20 kg. Ces glènes doivent être attachées d'un bout de fil;
- grouper ces câbles de la façon suivante :
- câbles de cuivre isolés;
    - tout autre câble nu en cuivre;
    - câbles d'aluminium.
- placer ces câbles dans les conteneurs ou les contenants.

Les précisions concernant la fourniture des conteneurs ou des contenants se trouvent à l'article « Matériel fourni par Hydro-Québec » ou à l'article « Matériaux, matériel et services fournis par le fournisseur » des clauses particulières.

Le fournisseur demeure responsable de la sécurisation des métaux recyclés entreposés à l'intérieur du poste.

28.4 Disposition des isolateurs et autres matériaux

Tous les isolateurs et autres matériaux non réutilisés pour ce contrat doivent être récupérés par le fournisseur et éliminés chez un recycleur ou dans un site de disposition de matériaux secs approuvé par le gouvernement. À la demande d'Hydro Québec, le fournisseur doit fournir toutes pièces justificatives attestant de l'élimination des isolateurs dans un site autorisé.

Tous les coûts relatifs à la récupération et à la disposition des isolateurs et autres matériaux doivent être inclus aux articles les plus appropriés de la formule de soumission.

28.5 Équipements et huiles minérales contaminées au BPC

Tout équipement contenant un liquide contaminé ou ayant contenu un liquide contaminé ainsi que ce liquide contaminé doit être enlevé, manutentionné, transporté et entreposé conformément à la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et des règlements fédéraux et provinciaux.

28.6 Matériel de chantier

Aucun entreposage de combustible ou réservoirs mobiles n'est autorisé lorsqu'il y a une source d'approvisionnement ou un distributeur à proximité.

28.7 Disposition de l'amiante

L'amiante doit être disposée dans un site autorisé en respectant les exigences du site choisi.

G Méthode d’évaluation des impacts

G.1 Introduction
G.2 Intensité de l’impact
G.3 Étendue de l’impact
G.4 Durée de l’impact
G.5 Importance de l’impact résiduel

G.1 Introduction

L'évaluation des impacts sur l'environnement a pour but de déterminer l'importance des impacts résiduels causés par l'implantation d'équipements de production, de transport ou de transformation d'énergie électrique sur les milieux naturel et humain. Cette évaluation porte sur l'impact qui subsiste après la mise en œuvre des mesures d'atténuation courantes et particulières.

L'importance d'un impact est un indicateur synthèse qui constitue un jugement global sur l'impact que pourrait subir un élément du milieu associé à un enjeu à la suite de la réalisation du projet. Cet indicateur est la résultante de l'évaluation de trois critères distincts : l'intensité, l'étendue et la durée de l'impact.

G.2 Intensité de l'impact

Pour les éléments des milieux naturel et humain, l'intensité de l'impact est une indication du degré de perturbation que subit un élément du milieu, soit directement, soit par suite de modifications du milieu physique. L'évaluation de l'intensité tient compte de l'environnement naturel et humain dans lequel s'insère la composante du projet ainsi que de la valorisation de l'élément perturbé.

On distingue trois degrés d'intensité d'un impact sur le milieu naturel ou humain :

- L'intensité est forte lorsque l'impact détruit l'élément touché, met en cause son intégrité ou son utilisation, ou entraîne un changement majeur de sa répartition générale ou de son utilisation dans le milieu.
- L'intensité est moyenne lorsque l'impact modifie l'élément touché sans mettre en cause son intégrité ou son utilisation, ou qu'il entraîne une modification limitée de sa répartition générale dans le milieu.
- L'intensité est faible lorsque l'impact altère faiblement l'élément touché sans modifier véritablement sa qualité, sa répartition générale ou son utilisation dans le milieu.

En ce qui concerne le paysage, l'intensité de l'impact repose sur l'évaluation du degré d'absorption et d'insertion des équipements dans le milieu. Le degré d'absorption des équipements renvoie à leur visibilité. Le degré d'insertion des équipements renvoie à la compatibilité d'échelle ou de caractère entre les équipements et les divers éléments composant le paysage.

On distingue trois degrés d'intensité d'un impact sur le paysage :

- L'intensité est forte lorsque les équipements sont visibles en totalité (degré d'absorption faible) et que le paysage ne comporte aucun élément pouvant établir une compatibilité d'échelle ou de caractère avec eux (degré d'insertion faible).
- L'intensité est moyenne :
  - lorsque les équipements sont visibles en totalité (degré d'absorption faible) et que le paysage comporte un certain nombre ou un grand nombre d'éléments pouvant établir une compatibilité d'échelle ou de caractère avec eux (degré d'absorption moyen ou fort) ;
  - lorsque les équipements sont partiellement ou peu visibles (degré d'absorption moyen ou fort) et que le paysage ne comporte aucun élément ou comporte un nombre limité d'éléments pouvant établir une compatibilité d'échelle et de caractère avec eux (degré d'insertion moyen ou faible).
- L'intensité est faible lorsque les équipements sont peu visibles (degré d'absorption fort) et que le paysage comporte un nombre limité ou un grand nombre d'éléments pouvant établir une compatibilité d'échelle ou de caractère avec eux (degré d'insertion moyen ou fort).

G.3 Étendue de l'impact

Pour les éléments des milieux naturel et humain, l'étendue de l'impact est une indication de la superficie de territoire ou de la portion de population qui est touchée. L'étendue d'un impact peut être régionale, locale ou ponctuelle :

- L'étendue est régionale si l'impact sur un élément est ressenti dans un grand territoire ou touche une grande portion de sa population.
- L'étendue est locale si l'impact sur un élément est ressenti dans une portion limitée de la zone d'étude ou de sa population.
- L'étendue est ponctuelle si l'impact sur un élément est ressenti dans un espace réduit et circonscrit ou par un nombre peu élevé de personnes.

En ce qui concerne le paysage, l'étendue de l'impact correspond au degré de perception de l'équipement dans un paysage donné par un groupe d'observateurs. L'évaluation de l'étendue de l'impact visuel est liée à l'analyse de trois paramètres :

- le degré d'exposition visuelle, qui renvoie à la configuration des champs visuels et à la distance séparant l'équipement des lieux d'observation ;
- la sensibilité de l'observateur, lequel peut être fixe ou mobile, temporaire ou permanent ;
- le nombre d'observateurs touchés.

La mise en relation de ces trois critères d'analyse permet de définir trois degrés de perception ou d'étendue de l'impact visuel :

- Le degré de perception est fort (grande étendue) lorsque le degré d'exposition visuelle de l'équipement est fort, que la sensibilité des observateurs face aux éléments touchés est élevée et que l'impact est ressenti par l'ensemble ou par un une forte proportion de la population de la zone d'étude.
- Le degré de perception est moyen (étendue moyenne) :
  - lorsque le degré d'exposition visuelle et la sensibilité des observateurs sont forts et que la proportion de personnes pouvant ressentir l'impact est limitée ;
  - lorsque le degré d'exposition visuelle et le nombre d'observateurs pouvant ressentir l'impact sont forts et que la sensibilité des observateurs est limités ;
  - lorsque la sensibilité des observateurs de même que la proportion d'observateurs pouvant ressentir l'impact sont élevées et que le degré d'exposition visuelle des équipements est faible.
- Le degré de perception est faible (étendue faible) lorsque le degré d'exposition visuelle des équipements est moyen ou faible, que la sensibilité varie de faible à forte et que l'impact visuel est ressenti par un groupe restreint d'observateurs.

G.4 Durée de l'impact

La durée de l'impact renvoie à la période pendant laquelle les effets seront ressentis dans le milieu. La durée d'un impact peut être longue, moyenne ou courte :

- La durée est longue lorsque l'impact est ressenti de façon continue pendant la durée de vie de l'équipement ou, à tout le moins, sur une période de plus de dix ans. Il s'agit souvent d'un impact permanent et irréversible.
- La durée est moyenne lorsque l'impact est ressenti de façon continue ou discontinue sur une période qui varie de un à dix ans.
- La durée est courte lorsque l'impact est ressenti pendant une portion limitée de la période de construction ou sur une période de moins de un an.

G.5 Importance de l'impact résiduel

La détermination de l'importance de l'impact résiduel s'appuie sur l'intégration des critères d'intensité, d'étendue et de durée dans une grille d'évaluation (voir le tableau G-1). La combinaison des trois critères mentionnés permet de porte un jugement global sur l'importance de l'impact. Un impact résiduel peut être d'importance majeure, moyenne ou mineure.

Tableau G-1 : Grille d'évaluation de l'importance de l'impact résiduel

Intensité	Étendue [a]	Durée	Importance
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

a. En ce qui concerne le paysage, une étendue régionale correspond à un degré de perception fort, une étendue locale correspond à un degré de perception moyen et une étendue ponctuelle correspond à un degré de perception faible.

H Simulations visuelles

Situation actuelle

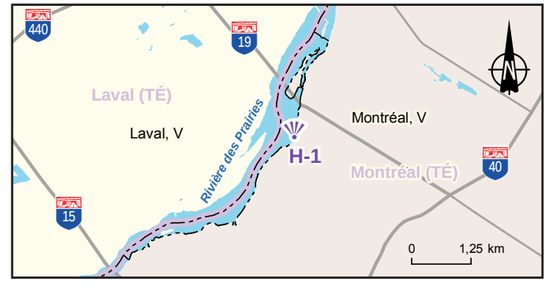


0003B_bi_001_sima_Louis-HebertSud_190815.jpg

0003B_eisH_1_cm_210_LouisHebertSud_241106.ai

Champ visuel : 60° horizontal, 30° vertical (vision humaine)

Élévation de la prise de vue par rapport au sol : 1,80 m
Coordonnées de la prise de vue : 73° 39' 48'' O., 45° 33' 54'' N.



Simulation H-1

Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique à Hydro-Québec.

Situation future

Vue du parc Louis-Hébert
en direction nord-est



_0003B_bi_001_simf_Louis-HebertSud_241030.jpg

0003B_eisH_1_cm_210_LouisHebertSud_241107.ai

Type de simulation : Simulation photo
Technique : Modélisation 3D géoréférencée
Champ visuel : 60° horizontal, 30° vertical (vision humaine)

Élévation de la prise de vue par rapport au sol : 1,80 m
Distance entre l'observateur et l'aménagement projeté : env. 5 m
Coordonnées de la prise de vue : 73° 39' 48'' O., 45° 33' 54'' N.

Simulation H-1

Réfection du mur de soutènement
en amont du barrage Simon-Sicard

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique à Hydro-Québec.

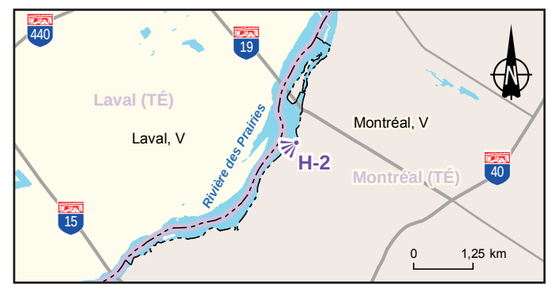
Situation actuelle



0003B_bi_002_sima_Louis-HebertNord_190815.jpg

Champ visuel : 60° horizontal, 30° vertical (vision humaine)

Élévation de la prise de vue par rapport au sol : 1,80 m
Coordonnées de la prise de vue : 73° 39' 49" O., 45° 33' 55" N.



0003B_elsH_2_cm_211_LouisHebertNord_241113.ai

Simulation H-2

Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique à Hydro-Québec.

Situation future

Vue du parc Louis-Hébert
en direction sud-ouest



0003B_bi_002_simf_LouisHebertNord_241018.jpg

0003B_elsH_2_cm_211_LouisHebertNord_241113.ai

Type de simulation : Simulation photo à partir d'une photo d'un téléphone intelligent
Technique : Modélisation 3D géoréférencée
Champ visuel : 60° horizontal, 30° vertical (vision humaine)

Élévation de la prise de vue par rapport au sol : 1,80 m
Distance entre l'observateur et l'aménagement projeté : env. 1 m
Coordonnées de la prise de vue : 73° 39' 49'' O., 45° 33' 55'' N.

Simulation H-2

Réfection du mur de soutènement
en amont du barrage Simon-Sicard

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique à Hydro-Québec.

Projets de compensation

2024-11-04
Tableau des sites analysés pour la compensation de l'habitat du poisson

IDENTIFIANT DU SITE		LOCALISATION		ORGANISEME PARTENAIRE / PERSONNE PROPOSANT LE SITE	CARACTÉRISTIQUES DU SITE ET DU PROJET							ANALYSE THÉORIQUE ET TERRAIN		CONCLUSIONS
n° site	ENTITÉ HYDROLOGIQUE NOM DÉTAILLÉ	Municipalité	Bassin versant (niveau)	Organisme partenaire / Personne proposant le site	Type de milieu et problématique	Type de projet	Superficie aménageable (m^2)	Espèce de poisson visée par l'aménagement	Fonction des habitats aménagés	Avancement du projet	Intérêt de l'organisme partenaire	Avantage	Désavantage	
1.1	**Herbier face au Parc de la Commune, Varennes**	Varennes	**Fleuve Saint-Laurent**	Ville de Varennes	-Érosion des berges du parc de la Commune. La ville de Varennes a déposé un plan d'action pour contrer l'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent et de l'embouchure de la rivière Saint-Charles dans le Parc de la Communes à Varenne. -Herbier aquatique discontinu face au parc de la Commune.	-Proposition de connecter les herbiers fragmentés le long du littoral entre les profondeurs de 2 à 0 mètre des cartes, afin de former un herbier continu le long du littoral.	Total de plus de 50 000 m^2 Zone nord : 44 800 m^2 Zone centrale : 7 000 m^2	-Espèce sensible: Chevalier cuivré - Ensemble des espèces d'eau chaude présentes dans ce secteur.	- Herbier aquatique - Site d'alimentation et alevinage en eau calme - Possibilité de mettre en place des structures de gabions pour contrer l'effets des vagues	- Récolte de données supplémentaires et analyse pour bien comprendre ce qui cause l'absence d'herbier aquatique et par la suite proposer la meilleure approche pour recréer l'herbier.	Intérêt élevé et ouverture de partenaria en lien avec le projet de stabilisation des rives	- Surface potentielle d'aménagement très importante qui permettrait de couvrir avantageusement les besoins de compensation du projet, dans un type d'habitat similaire aux pertes. - Gains en habitat du poisson important. - Projet d'aménagement écologiquement très pertinent.	- Besoins de données et d'analyses supplémentaires pour proposer la meilleure approche pour la mise en place de la compensation.	-Projet à fort potentiel pour recréer un herbier aquatique dans les secteurs où ce dernier n'est pas présent, qui pourra avoir un impact important sur la faune aquatique locale. Excellente collaboration de la part de la Ville de Varennes. Des études complémentaires sont toutefois requises.
2.1	**Grand ruisseau, Terrebonne**	Terrebonne	**Grand ruisseau** (niveau 2) **Rivière des Mille-Îles** (niveau 1)	Ville de Terrebonne avec le support du MELCCFP	- Obstacle infranchissable au nord du chemin Côte de Terrebonne où l'aménagement d'une passe migratoire donnerait accès à un grand réseau. - En amont du chemin, marais actuellement colonisé par le phragmite qui pourrait être aménagé en habitat du poisson.	- Passe migratoire - Frayère printanière en plaine inondable - Herbier aquatique - Habitat d'alevinage et d'alimentation en eau calme peu profonde	- Environ 20 000 m^2 pour la portion entre la côte Terrebonne et l'avenue Pierre-Dansereau.	-Espèces d'eau calme '-Espèces frayant en eau calme '-Espèces frayant dans des herbiers (brochet et perchaude)	- Redonner accès au cours d'eau par les poissons - Amélioration de l'habitat du poisson. - Restauration du site.	En discussion actuellement entre la ville, le promoteur et le MELCCFP. Ouverture a un partenaire tel que HQ pour aider à la réalisation du projet	Intérêt élevé, mais complexité de mise en œuvre	- Gain suffisant en superficie ; - Intérêt marqué des partenaires ; - Projet poussé et bien connu par le MELCCFP; - Plusieurs études déjà réalisées par le MELCCFP et la ville de Terrebonne; - Passe migratoire naturelle en enrochement de faible hauteur (5 ou 6 paliers selon le MELCCFP) ; - Délais de réalisation court compte tenu des études réalisées et de l'engagement des partenaires ; - Cours d'eau de petite à moyenne taille permettant des travaux facilement réalisables.	- Connaissances du secteur à confirmer, sans doute des études complémentaires à réaliser. - Accès pourrait être problématique (à confirmer) si des travaux doivent être fait aval du chemin Côte de Terrebonne qui est bordé de terrains résidentiels - Coupe d'arbres à envisager pour le passage de la machinerie.	-Projet à fort potentiel selon le MELCCFP qui permettrait de compenser avantageusement les pertes d'habitat. Plusieurs études déjà réalisées et délais de réalisation relativement courts. Intérêt marqué des partenaires et implication d'un tiers comme HQ bien vu. Quelques incertitudes quant à la complexité des travaux et des études requises.
3.1	**Secteur Louis-Bisson, Laval**	Laval	**Rivière des Prairies** (niveau 1)	Ville de Laval / Hydro-Québec	-Accumulation de sédiments qui bloquent la connectivité avec la rivière -Peu de connectivité entre les milieux humides	-Habitat d'eau calme peu profonde -Site de fraie en eau calme -Herbier aquatique -Amélioration de la connectivité entre le milieu humide et la rivière des Prairies	Secteur complet : -300 000 m^2 Secteur sud-ouest : -60 000 m^2	-Espèces d'eau calme -Espèces frayant en eau calme -Espèces frayant dans des herbiers (brochet et perchaude)	-Habitat pour la faune (tortue, avifaune et petits mammifères) -Habitat pour le poisson	-La Ville de Laval à un intérêt pour valoriser ce secteur, entre-autre en lien avec une piste cyclable. Toutefois, il y a plusieurs acteurs dans ce dossier et des enjeux et délais sont à prévoir pour la décontamination des lots contaminés.	Intérêt élevé, mais complexité de mise en œuvre	- Très grand gain en superficie, bien au-delà des besoins pour le présent projet. - Le secteur ouest qui appartient à Hydro-Québec (sous les pylônes) pourraient être développé plus rapidement. - Diversité de possibilité d'habitat pouvant être créés, dont des gains en habitat du poisson importants. - Peu de contrainte d'accès; -Connecté à la rivière des Prairies et à proximité de l'impact du projet .	- Projet complexe et encore en développement; - Conflit d'usages possible en lien avec le potentiel de développement résidentiel. - Présence de contamination sur le site ; - Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Phragmite, Nerprun;	- Ce projet a un très fort potentiel au niveau biologique. Le délai de réalisation est toutefois incertain compte tenu du nombre d'acteurs qui pourraient être impliqués dans ce projet et le coût élevé de la décontamination. - Le secteur sud-ouest de la zone pourrait avoir un lien hydrique avec les secteurs contaminés et des tests de sols seraient requis avant de continuer avec un aménagement à cet endroit. - Le secteur ouest qui appartient à Hydro-Québec (sous les pylônes) pourraient être développé plus rapidement.
4.1	**Île Mathieu, rivière des Mille-Îles, Laval**	Laval	**Rivière des Mille-Îles** (niveau 1)	-Ville de Laval et 9 autres municipalités (Rosemère, Deux-Montagnes, Boisbriand, Mascouche, Terrebonne, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Lorraine et Bois-des-Filion) impliquées dans la création d'un parc de conservation métropolitain le long de la rivière des Mille Îles -Gouvernement du Québec	La section de la rivière des Mille-Îles comprise entre l'Île Mathieu et l'Île Jésus présente une faible capacité d'écoulement. Selon les images historiques consultées, l'écoulement semble complètement absent en période d'étiage	-Revoir l'entrée d'eau à l'amont et sous le pont de la rue de l'Île Mathieu pour assurer une meilleure communication -Assurer un écoulement dans le bras de la rivière des Mille-Îles entre les îles Mathieu et Jésus en creusant par endroits, réaménageant des herbiers aquatiques et des habitats diversifiés pour la faune aquatique et semi-aquatique.	Environ 20 00 m^2	- Espèces d'eau chaude - à déterminer en fonction des habitats aménagés	- Amélioration de la qualité de l'habitat du poisson et création d'aire d'alimentation, d'alevinage et de fraie pour les poissons.	-Avancement à confirmer. Fait partie d'un large projet qui sera assurément réalisé par phase. La compréhension d'Englobe est qu'un partenaire pour réaliser des parties de ce vaste projet serait bienvenue.	-Intérêt élevé pour le projet dans sont ensemble, à confirmer pour ce volet spécifique.	- Projet qui s'insère dans un contexte plus large qui a le support des municipalités et du gouvernement du Québec. - Gain en habitat du poisson important et en superficie suffisant. - Projet d'aménagement écologiquement très pertinent. - Devrait avoir une bonne acceptabilité de la part des riverains qui retrouveraient un cours d'eau devant leur propriété	-Incertitude sur l'avancement de ce projet spécifiquement et sur les études qui ont déjà été effectuées ou qui devraient être réalisées. - Accès pour les travaux potentiellement difficiles compte tenu des résidences privées le long du secteur à aménager - Travaux potentiel sur le pont qui est le seul accès à l'île. Complexité à prévoir pour effectuer les travaux sans compromettre l'accès	-Projet très intéressant en termes de gain en habitat mais dont l'avancement et les études requises ne sont pas connues. Les enjeux les plus importants sont en lien avec l'accès pour réaliser les travaux ainsi que l'accès des résidents à l'île durant les travaux.
5.1	**Rivière Beaudette** **Épis déflecteurs**	- Rivière-Beaudette - Saint-Télesphore	**Rivière Beaudette** (niveau 1)	COBAVER-VS	Selon les études du COBAVER-VS (2018, 2021) le secteur présente: - Marques d'érosion prononcées; - Habitat du poisson de faible à très faible qualité; - Qualité faible ou très faible de la bande riveraine; - La rivière Beaudette est un sanctuaire de pêche.	Selon le projet proposé par COBAVER-VS (2021): - 12 épis déflecteurs. - Longueur totale de 4 m. - 100 premiers mètres en amont de la confluence. - 200 m premiers mètres en aval. - Ajout de placettes de frayère.	± 4000 m^2	Espèces sensibles: - Chevalier jaune. - Méné d'herbe. Espèces d'intérêt sportif: - Doré jaune - Achigan à petite bouche. - Achigan à grand bouche.	- Diversifier les écoulements. - Diversifier le profil en long et en travers du cours d'eau. - Améliorer les connexions entre le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement par la création naturelle de banquette. - Créer et diversifier les habitats aquatiques. - Diversifier les biocénoses du lit mineur et des berges - Améliorer les capacités auto-épuratoires du cours d'eau.	- Projet bien avancé et prêt pour une présentation rapide au MPO.	- Intérêt fort du COBAVER-VS. - Intérêt inconnu des riverains.	- Projet déjà avancé et réfléchi avec rapport à l'appui. - Gain en superficie d'habitat du poisson important et suffisant. - Haut potentiel de reproductibilité dans la rivière ou rivière similaire pour gains en superficie supplémentaire. - Projet d'aménagement écologiquement très pertinent.	- Peut nécessiter plus d'études pour l'installation des épis déflecteurs. - Intérêt concret inconnu des riverains. - Accès difficile et seulement par des terres agricoles. - Refus d'un des riverains d'accéder à la rivière par ses terrains. - Semble y avoir plusieurs embâcles de bois dans la rivière. - Rivière de taille moyenne à grande dont l'hydrodynamisme peut être difficile à prévoir. Des études hydrologiques sont à prévoir. - Pas beaucoup d'espace de liberté de la rivière en raison des terres agricoles à proximité.	-Projet pertinent pour améliorer l'habitat du poisson qui est poussé par le COBAVER-VS, mais qui nécessite des études supplémentaires.
6.1	**Rivière Rigaud** **Exutoire rive gauche**	Rigaud	**Rivière Rigaud** (niveau 2) **Rivière des Outaouais** (niveau 1)	Ancien maire de Rigaud	- Friche agricole. - Zonage: agricole. - Zone inondable. - Fossé agricole encore visible. - Milieu humide dans la portion ouest. - Un cours d'eau tributaire de la rivière Rigaud. - Lits d'écoulement potentiels (LiDAR). - Plus humide à l'ouest et au centre. - Dénivelé avec la rivière Rigaud: 3-6 m.	- Reconnexion ou amélioration de la connexion des fossés, des lits d'écoulement potentiel ou zones plus humides avec la rivière Rigaud. - Création d'un milieu humide ou herbier aquatique connecté à la rivière Rigaud.	> 10 000 m^2	- Espèces d'eau chaude des grands plans d'eau et à déterminer.	- Reconnexion de la rivière Rigaud à sa plaine inondable. - Gain en littoral. - Amélioration de la qualité de l'habitat du poisson et création d'aire de repos, d'alimentation, d'alevinage ou de fraie pour les poissons.	- Projet conceptuel peu avancé actuellement.	- Intérêt inconnu.	- Gain écologique important. - Gain en superficie élevé. - Opportunité de restauration important. - Selon l'ancien maire de Rigaud, les propriétaires seraient favorable à la cause environnementale et chercheraient des idées afin de développement le terrain. - Projet justifiable auprès du MPO.	- Propriétaire habitant la Colombie-Britannique n'ont pas été contacté et leur intérêt est inconnu; - Potentielle demande à la CPTAQ. - Incertitude quant à l'accès. - Dénivelé peut-être trop élevé avec la rivière Rigaud.	Projet qui a un bon potentiel, mais qui doit être exploré plus en profondeur au niveau administratif avec les propriétaires avant d'élaborer un concept
7.1	**Ruisseau du Bas de la Rivière** **Ancienne sablière inondée Réal Lauzon**	Rigaud	**Ruisseau du Bas de la Rivière** (niveau 3) **Rivière Rigaud** (niveau 2) **Rivière des Outaouais** (niveau 1)	Ancien maire de Rigaud	- Ancienne sablière hydroconnecté avec le Ruisseau du Bas de la Rivière par un cours d'eau identifié à la GRHQ. - Proximité avec la rivière Rigaud.	- Création d'herbiers aquatiques dans l'ancienne sablière inondée.	> 6 000 m^2	- Espèces d'eau chaude des grands plans d'eau et à déterminer.	- Amélioration de la qualité de l'habitat du poisson et création d'aire de repos, d'alimentation, d'alevinage ou de fraie pour les poissons.	- Projet conceptuel peu avancé actuellement.	- Intérêt inconnu.	- Gain écologique important. - Gain en superficie élevé. - Opportunité de restauration important. - Selon l'ancien maire de Rigaud, les propriétaires pourraient être contactés pour discussion. - Projet justifiable auprès du MPO.	- Intérêt inconnu des propriétaires. - Incertitude quant à l'accès. - Incertitude quant à la facilité du poisson à aller dans la carrière.	Projet qui a un bon potentiel, mais qui doit être exploré plus en profondeur au niveau administratif avec les propriétaires avant d'élaborer un concept
8.1 à 8.3	**Ruisseau à Charrette** **a) Ancienne carrière inondée (de Grilli)** **b) Ancienne carrière remblayée** **c) Ponceau problématique**	Pointe-Fortune Rigaud	**Ruisseau à Charette** (niveau 2) **Rivière des Outaouais** (niveau 1)	- MRC de Vaudreuil-Soulanges - COBAVER-VS - Pointe-Fortune	a) - Ancienne carrière inondée. - Quatre (4) bassins inondés. - Ruisseau à Charette traverse un des bassins. - Ne semble pas y avoir de végétation aquatique. - COBAVER-VS indique que mortalité de poisson dans la Baie de Brazeau. - Présence de poissons, car pêcheurs présents. - Tout le secteur a été inondé en 2017. - Secteur considéré comme zone inondable selon la cartographie officielle. b) - Ancienne carrière remblayé. - Avant bassins d'eau où les gens se baignaient et connectés au Ruisseau à Charette. - Certaines remblais font l'objet d'infractions. - Peut-être sol contaminé. c) - Diamètre du ponceau trop petit et inondation en amont. - Beaucoup de milieux humides dans le secteur. - Ce ponceau correspond à la fin du sentier.	a) Aménagement de grands herbiers aquatiques et de marais émergents: - à l'entrée et la sortie du Ruisseau à Charette dans le bassin principal. - Dans les autres bassins là où il y a des remblais. b) - Reconnexion avec ruisseau Charrette. - Herbier aquatique et marais émergent. c) - Redimension du ponceau et amélioration de l'habitat du poisson en amont et en aval de ce dernier.	a) > 10 000 m^2 b) > 5000 m2 c) ± 2 500 m2	- Espèces d'eau chaude - à déterminer	- Filtration de l'eau. - Amélioration de l'habitat du poisson. - Restauration du site.	a) - Le MTMD avait contacté Pointe-Fortune en 2022 pour un projet de compensation pour le pont de l'Île-aux-Tourtes. Ce site n'a été retenu par le MTMD en raison, entre autres, de l'incertitude quand à la connectivité hydrologique des bassins. b) - Remise en état possible à la suite de l'infraction. c) - Possible redimensionnement du ponceau en 2024 par Pointe-Fortune (à confirmer)	- Intérêt de Pointe-Fortune. - Intérêt inconnu des propriétaires.	- Gain en superficie très élevé. - Terrain accessible pour travaux - Zonage du secteur est en cours de changement pour "récréatif" (à confirmer si effectif). a) - Bonne hydroconnectivité avec le ruisseau Charrette pour le bassin principal. b) - Collaboration possible avec les propriétaires. c) - Terrains de part et d'autre du sentier sont la propriété de la ville.	a) - Aucune réponse du propriétaire suite à des tentatives. - Incertitude quant à l'intérêt des propriétaires. - Incertitude quand au délai du changement de zonage. - Incertitude quant à la profondeur des plans d'eau (environ 3 à 5 m). - Incertitude quant à la possibilité de remblaiement des trous inondés. - Incertitude quand à la connectivité hydrologique des autres bassins. - Complexité potentielle. b)- Complexité due à la potentielle contamination. - Complexité due à l'infraction en cours. - Incertitude due à l'intérêt des propriétaires. c) -Gain en superficie moyen - Beaucoup de milieux humides.	Projets qui a un très bon potentiel, mais qui doivent être explorés plus en profondeur au niveau administratif avec les propriétaires avant d'élaborer un concept



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.

Hydro Québec

2024E0302

Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

---

Complément de l'étude d'impact sur l'environnement

Réponses aux questions et commentaires
du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Deuxième série

Décembre 2025

Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

Complément de l’étude d’impact sur l’environnement

Réponses aux questions et commentaires
du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Deuxième série

Hydro-Québec
Décembre 2025

Avant-propos

Le présent document est un complément de l'étude d'impact sur l'environnement soumise en janvier 2025 au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue aux articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la réalisation du projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard.

Il contient les réponses aux questions et commentaires résultant de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact effectuée par la Direction générale de l'évaluation environnementale des projets hydriques, en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP, ainsi que par certains autres ministères et organismes. Afin de faciliter le travail des analystes, nous avons conservé la structure du document *Deuxième série de questions et commentaires pour le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard – Phase 2 sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec* (dossier n° 3211-02-317). Nous avons également conservé le libellé des questions et des commentaires qui nous ont été transmis, chacun étant suivi de la réponse, de la correction ou de la précision demandée.

Table des matières

1 Volet administratif et description du projet 7
- QC2-1 7
- QC2-2 8
- QC2-3 9
- QC2-4 13
- QC2-5 15
- QC2-6 15
- QC2-7 19

2 Volet analyse des variantes 21
- QC2-8 21
- QC2-9 22
- QC2-10 23
- QC2-11 25
- QC2-12 29
- QC2-13 30

3 Volet choix de la variante 41
- QC2-14 41

4 Volet floristique 47
- QC2-15 47
- QC2-16 47
- QC2-17 49

5 Volet faunique 50
- QC2-18 50
- QC2-19 51
- QC2-20 52
- QC2-21 52
- QC2-22 53
- QC2-23 54

6 Volet patrimoine et archéologie 56
- QC2-24 56
- QC2-25 56
- QC2-26 57
- QC2-27 63
- QC2-28 64
- QC2-29 64
- QC2-30 66
- QC2-31 69
- QC2-32 69

7 Volet gaz à effet de serre (GES) 70
- QC2-33 70

8 Volet changements climatiques 71
- QC2-34 71
- QC2-35 73

9 Volet mesures d'urgence 75
- QC2-36 75

10 Commentaires 76
- QC2-37 76
- QC2-38 76
- QC2-39 77
- QC2-40 78

Tableaux

QC2-11-1 Arbres à couper – Variante retenue 26
QC2-11-2 Arbres à couper – Variantes de la famille « avec pieux », « mur en sol renforcé » et « avec panneaux préfabriqués » 27
QC2-11-3 Arbres à couper – Variantes de la famille « nouveau barrage » 28
QC2-13-1 Comparaison des variantes dans le secteur de l'église de la Visitation 35
QC2-13-2 Comparaison des variantes dans le secteur de la résidence étudiante Ignace-Bourget 37
QC2-13-3 Comparaison des variantes dans le secteur du parc Louis-Hébert 39
QC2-14 Application de la séquence « éviter-minimiser-compenser » dans le choix des interventions par secteur 44
QC2-26 Travaux prévus dans les zones à potentiel archéologique et mesures d'atténuation 58

Figures

QC2-3 Coupe-type générale du remblai en paliers 11
QC2-23 Schéma d'un hibernacle de couleuvres 55

Carte

QC2-26 Travaux prévus et zones à potentiel archéologique
Feuillet 1 59
Feuillet 2 61

1 Volet administratif et description du projet

■ QC2-1

En réponse à la question QC-4h, l'initiateur n'a pas fourni l'information demandée, soit de clarifier la période qui est considérée pour la réalisation des travaux préparatoires, notamment celle ciblée pour l'abattage et l'élagage d'arbres.

En effet, l'initiateur indique dans l'étude d'impact, à la section 8.2.1, que les travaux d'abattage et d'élagage des arbres font partie des travaux préparatoires. Au tableau 8-2, il indique que les travaux préparatoires seront effectués entre le printemps et l'été (2027). Cependant, dans la section 8.2.3, spécifique à l'abattage, l'élagage et la protection des arbres, il indique que ces travaux se tiendront entre la mi-août et la fin mars, soit à l'extérieur de la période de restriction pour l'abattage d'arbres qui s'étend du 15 avril au 15 août et à l'extérieur de la période visée par les travaux préparatoires.

Afin de prendre en considération les bonnes informations lors de l'analyse des impacts du projet, notamment sur la faune aviaire et les chiroptères, l'initiateur doit préciser la (ou les) période(s) durant laquelle (lesquelles) les travaux préparatoires et plus particulièrement les travaux d'abattage et d'élagage d'arbres, seront réalisés. En fonction des périodes ciblées, entre autres en regard de la période de restriction, l'initiateur doit également préciser si des impacts supplémentaires sont envisagés et, le cas échéant, présenter des mesures d'atténuation supplémentaires.

Réponse

Comme l'indique la section 8.2.3 de l'EIE, les activités de coupe d'arbres et d'élagage sont prévues entre la mi-août et la fin mars, afin d'éviter la période de nidification des oiseaux.

Le tableau 8-2 présente un calendrier de réalisation préliminaire dont les dates pourraient être appelées à changer en fonction de l'obtention des autorisations gouvernementales. Toutefois, si la planification des travaux était modifiée, la séquence des activités de réalisation de projet serait ajustée en s'assurant de respecter nos engagements environnementaux, notamment le déboisement et l'élagage en dehors de la période de nidification des oiseaux.

■ QC2-2

En réponse à la QC-8, l'initiateur indique qu'aucune jetée à proprement dit ne sera aménagée pour ce projet, mais plutôt « un remblai d'approche dans l'eau », donc dans le littoral. La description qu'il en fait correspond à une jetée temporaire.

Les informations fournies relativement à cet ouvrage ne permettent pas d'analyser cette composante du projet.

En ce sens, l'initiateur doit :

a) Décrire cette activité, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation associées ;
b) Calculer les superficies d'atteintes permanentes et temporaires en rive et en littoral associées à cette activité et les inclure dans le bilan des atteintes en milieux humides et hydriques (MHH) occasionnées par le projet ;
c) Présenter une carte localisant l'ouvrage.

Réponse

a) Si le terme « jetée » a déjà été utilisé par Hydro-Québec, il s'agit d'une erreur. Aucune jetée selon le sens usuel du terme ne sera mise en place dans le cadre du projet.

   Une jetée se définit comme une « construction formant une chaussée qui s'avance dans l'eau », selon le dictionnaire Le Robert [1].

   Les travaux réalisés dans le cadre du projet ne correspondent pas à cette définition.

   Comme il est mentionné à la section 8.2.6 de l'EIE et dans la réponse à la QC-8 du premier complément, un remblai de surcharge temporaire sera aménagé, considérant que des sédiments très lâches à lâches ont été observés en rivière. Celui-ci ne constitue pas une jetée, il vise d'abord à consolider ces matériaux afin d'en améliorer les propriétés mécaniques. Les principales étapes de leur mise en place est également expliquée dans cette section de l'EIE. Bien que la machinerie devra circuler sur le remblai temporaire pour réaliser les travaux, ils ne sont pas mis en place dans cet objectif. Ce remblai d'approche fait alors partie intégrante du remblai de surcharge temporaire et permettra une circulation parallèle à la rive.

[1] Éditions Le Robert. S. d. « Jetée ». Dans *Dico en Ligne Le Robert*. [https://dictionnaire.lerobert.com/definition/jetee] (7 octobre 2025).

Le *Grand Dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française définit également la jetée comme suit : « Construction massive, comportant souvent une chaussée, qui s'avance dans l'eau, perpendiculairement à une rive, et qui sert soit de brise-lame, soit à l'accostage. ». Dans *Vitrine linguistique*. [https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8484965/jetee] (7 octobre 2025).

Dans une telle perspective, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation associées sont les mêmes que ceux liés au remblai de surcharge temporaire comme décrit au chapitre 9 de l'EIE déposée.

b) Étant donné que le remblai d'approche fait partie intégrante du remblai de surcharge temporaire, les superficies d'atteinte en rive et en littoral sont déjà incluses dans le bilan des atteintes en MHH présenté dans la réponse à la question QC-14 du premier complément de l'EIE.

c) Le remblai de surcharge est présenté sur les cartes 9-5 et 9-6 ainsi que schématisé à la figure 8-8.

■ QC2-3

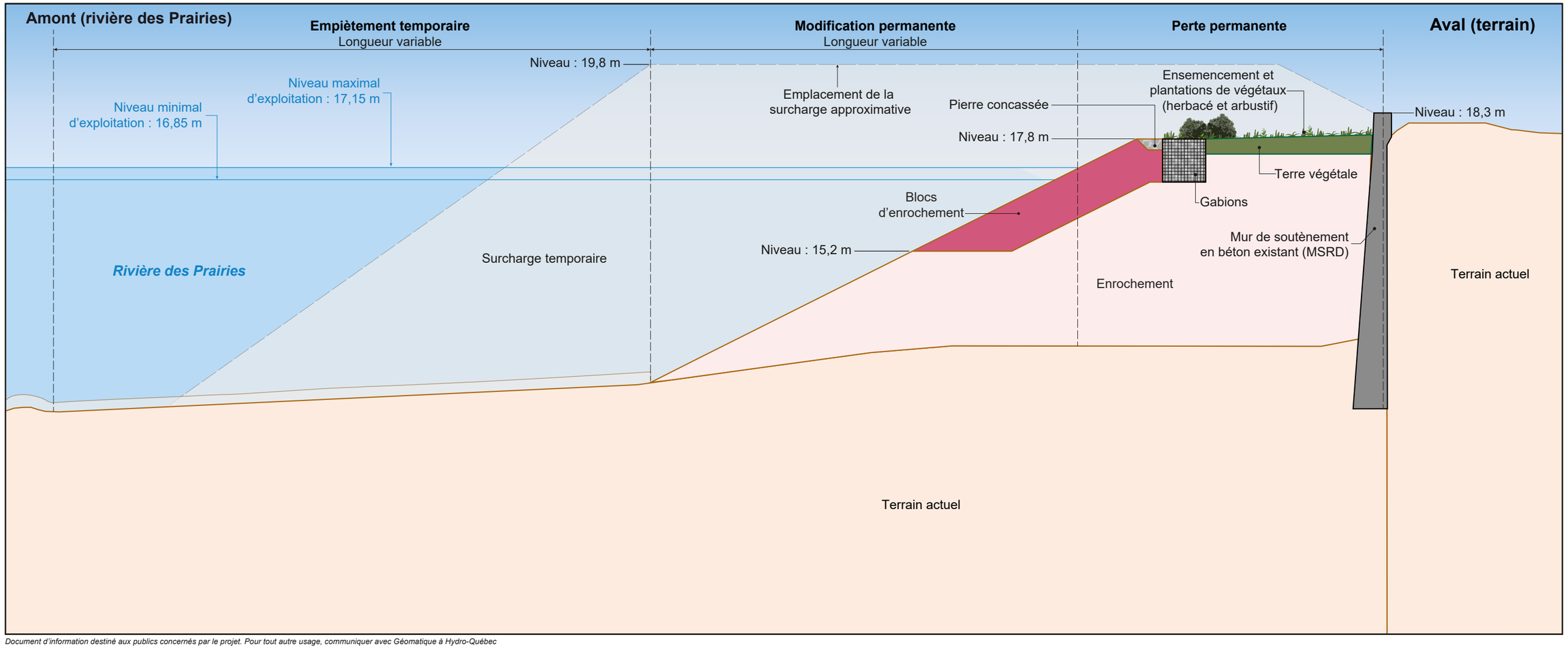
En réponse à la question QC-9, l'initiateur a fourni une mise à jour de la coupe type générale du remblai en palier (figure 8-8). Cette coupe type présente l'option dans laquelle une fosse aquatique serait incluse dans l'ouvrage. Comme présenté dans la mise à jour des figures 8-1 à 8-7 et mentionné dans l'étude d'impact, ce n'est pas l'ensemble des secteurs pour lesquels il est possible d'intégrer une fosse aquatique à l'ouvrage.

Comme l'aménagement de fosses aquatiques est prévu sur seulement certains secteurs du projet, l'initiateur doit fournir une coupe type générale du remblai en paliers sans fosse aquatique pour illustrer les sections représentant une atteinte permanente, une modification permanente ou une atteinte temporaire du milieu hydrique dans ce cas de figure. Cette figure doit être présentée dans le même format que la figure 8-8 comprise dans les réponses au premier document de questions et commentaires.

Réponse

La figure QC2-3 illustre une coupe type générale du remblai en paliers sans fosse aquatique, qui représente l'atteinte permanente, la modification permanente et l'atteinte temporaire en milieu hydrique.

Figure QC2-3 : Coupe type générale du remblai en paliers



Fichier : 0003B_rq2_3_cm_250_var_retenue2_251204.ai

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec Géomatique à Hydro-Québec

■ QC2-4

En réponse à la question QC-13a, l'initiateur indique que les rapports de caractérisation environnementale de phases I et II, qu'il a transmis, ne sont pas conformes au *Guide de caractérisation de terrains* (2024). Ces études ont plutôt été réalisées en conformité avec la précédente version du Guide datant de 2003, puisqu'elles ont été effectuées avant l'émission du nouveau guide.

Comme mentionné dans la *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement* (ci-après « Directive »), à la section 2.3.2, ces études doivent être réalisées selon ce guide. Pour répondre aux exigences du MELCCFP et afin que l'étude d'impact puisse être jugée recevable, l'initiateur doit :

a) Démontrer que les études de caractérisation de phases I et II transmises sont équivalentes aux exigences de la version actuelle du *Guide de caractérisation de terrains*. Cette démonstration doit comprendre :

   i. Une confirmation et une justification que les conditions environnementales des zones visées par les travaux d'excavation et de gestion des sols sont demeurées inchangées depuis cette date, et qu'aucun changement majeur n'y est survenu. À titre d'exemple et sans s'y limiter, la vérification devra porter sur la présence d'activités à risque de contamination, telles que celles listées à l'annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (Chapitre Q-2, r.37), ou toute autre activité susceptible d'avoir affecté la qualité des sols ou des eaux souterraines entre 2020 et 2025 ;
   ii. Une confirmation et une justification qu'au niveau des secteurs visés par les travaux, les exigences du MELCCFP en termes de caractérisation des sols présentées dans la section 4.4 du Guide de caractérisation sont respectées, notamment et sans s'y limiter, la densité de sondages (horizontale) et d'échantillonnage (verticale), en tenant compte de la superficie et de la profondeur concernées par les travaux d'excavation ;

b) S'il ne peut confirmer que les études de caractérisation environnementales de phases I et II remplissent les exigences présentées dans le Guide de 2024, l'initiateur doit :

   i. Fournir une mise à jour de l'étude de caractérisation environnementale de phase I ;
   ii. S'engager à réaliser une caractérisation environnementale de phase II complémentaire et transmettre les résultats au MELCCFP au plus tard lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

Réponse

Comme nous ne sommes pas en mesure de confirmer hors de tout doute que les conditions environnementales sont demeurées inchangées ou que toutes les exigences du MELCCFP en matière de caractérisation des sols présentées dans la section 4.4 du *Guide de caractérisation des terrains* sont respectées, nous nous engageons à fournir une mise à jour de l'étude de caractérisation environnementale de phase I pour les secteurs visés par des travaux d'excavation seulement (sols et sédiments).

Dans le cadre de la caractérisation des sédiments générés lors des travaux de vidange des pieux, nous proposons une gestion en milieu terrestre selon le niveau de contamination le plus élevé actuellement documenté dans le secteur, soit la plage C-RESC en métaux et HPC10-C50. Cette option est justifiée par plusieurs facteurs :

- Volume anticipé faible : estimation entre 50 et 100 m^3 de sédiments.
- Difficulté de ségrégation : les conditions de réalisation des travaux rendent difficile la séparation des sédiments selon leur niveau de contamination.
- Coûts élevés de mobilisation : la mise en place d'une barge sur l'eau équipée d'une foreuse pour un nombre limité de sondages (maximum de quatre) engendrerait des coûts disproportionnés.
- Logistique complexe et risques pour la santé et la sécurité du travail : la réalisation de ces travaux comporte des enjeux importants en matière de santé et de sécurité du travail.

Une caractérisation complémentaire des sols pour les travaux en milieu terrestre sera réalisée.

La mise à jour de l'étude de caractérisation environnementale de phase I pour les secteurs visés par des travaux d'excavation seulement (sols et sédiments) sera transmise au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique. Les résultats de la caractérisation complémentaire des sols seront transmis au MELCCFP, au plus tard lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

■ QC2-5

Toujours en réponse à la question QC-13a, de même qu'aux questions QC-13b et d, l'initiateur mentionne que les déblais provenant de potentiels travaux d'excavation et ceux issus de la vidange de pieux seront caractérisés en pile au moment des travaux.

Pour les sédiments destinés à une gestion terrestre, selon la section 4.7.1 du *Guide de caractérisation de terrain*, « la caractérisation des sédiments en pile, postdragage, n'est pas acceptable pour déterminer le mode de gestion terrestre, car cette façon de faire favorise la dilution des substances ».

Pour les sols, selon la section 6.6 du *Guide de caractérisation de terrain,* « la caractérisation des sols doit être réalisée sur les sols en place non excavés, pour éviter la dilution de la contamination et pour limiter la contamination de l'atmosphère par des composés organiques volatils qui sont susceptibles de survenir lors de l'excavation ou de la manutention des sols. »

Dans ce contexte, l'initiateur doit s'engager à effectuer la caractérisation, nécessaire pour déterminer le mode de gestion terrestre, sur des sols en place, préalablement aux travaux, et non en piles après les avoir excavés.

Réponse

Voir la réponse à la question QC2-4.

■ QC2-6

En réponse à la question QC-13e, l'initiateur indique qu'aucune activité de dragage ne sera nécessaire dans le cadre du projet. Toutefois, le terme dragage dans cette question est utilisé afin de décrire le retrait de sédiments alors que le terme excavation est surtout utilisé pour le retrait de sols. Comme expliqué à la section 4.7 du *Guide de caractérisation de terrain*, « un sédiment est défini comme un ensemble de particules de nature minérale ou organique d'origine terrestre ou aquatique, transporté par l'eau, qui a fini par être déposé en milieu aquatique sous l'effet de la gravité ».

Dans les précisions générales apportées à la question QC-13, l'initiateur indique que « la section 9.4.1.3 [présente] l'information liée aux sédiments et à leur gestion. Comme l'indique cette section, les niveaux de contamination sont variables, allant de la plage A-B à une plage supérieure à C. Les contaminants sont les suivants : HPC10-C50, métaux et HAP ». Comme l'initiateur utilise le terme « sédiment », cela porte à croire que du dragage aura lieu et qu'en ce sens, ce sont plutôt les *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration* (tableau 1) qui auraient dû être utilisés pour décrire la caractérisation des sédiments plutôt que les plages A-B-C.

En ce sens, l'initiateur doit :

a) En tenant compte de ces précisions, confirmer si des activités de dragage seront nécessaires pour la mise en place de la variante retenue ;
b) Le cas échéant :
   i. Décrire et localiser ces travaux ;
   ii. Préciser le mode de gestion des sédiments et présenter un programme préliminaire de leur gestion ;
   iii. Identifier les impacts et les mesures de minimisation des impacts applicables ;

c) Mettre à jour la section 9.4.1.3, sans s'y limiter, pour y présenter l'information relativement à la caractérisation avec les références au guide approprié.

Réponse

a) Selon le MELCCFP, le terme « dragage » désigne le retrait de sédiments, alors que le terme « excavation » est surtout utilisé pour le retrait de sols. Si on s'en tient à la définition du MELCCFP, effectivement, du dragage sera réalisé pour les travaux de mise en place des pieux aux abords de l'émissaire Curotte.
b) i. Les travaux de mise en place des pieux sont décrits à la section 8.2.9 de l'EIE et illustrés à la figure 8-3, mise à jour dans le premier complément de l'EIE, de juin 2025.

   ii. Il est prévu que les sédiments seront extraits de l'intérieur des pieux à l'aide d'une tarière, d'une pompe à sédiment ou de tout autre équipement adapté aux matériaux présents (ségrégation difficile). Les sédiments seront entreposés sur place dans des conteneurs étanches si leur assèchement est requis. Sinon, ils seront transportés dans des sites autorisés selon les résultats de la caractérisation qui aura été réalisée préalablement ou selon le niveau de contamination le plus élevé (C-RESC en métaux et HPC10-C50) documenté dans les études déjà réalisées à proximité du secteur des travaux. L'eau décantée des sédiments, le cas échéant, sera caractérisée sur place et évacuée conformément aux normes en vigueur dans des sites autorisés.

   À l'issue de l'approbation du projet par le Conseil des ministres, les précisions à ce sujet pourront être transmises au MELCCFP dans les demandes d'autorisations sectorielles concernées en vertu de l'article 22 de la LQE.

   iii. ***Impacts appréhendés pendant la construction (mise en place des pieux)***

   Le principal impact potentiel des travaux de mise en place des pieux sur la qualité de l'eau et des sédiments est lié à la remise en suspension de sédiments dans la rivière des Prairies lors de cette activité.

Ces travaux entraîneront une remise en suspension d'une petite fraction des sédiments fins en bordure des travaux, dont certains pourraient être contaminés. Cela pourrait favoriser la remise en circulation d'une partie des contaminants ainsi que l'augmentation des matières en suspension (MES) et de la turbidité. Les sédiments des trois secteurs sont constitués de sable ou de limon, soit des sédiments de granulométrie fine ; ils sont donc plus susceptibles de se déplacer. Toutefois, d'après les résultats du suivi des enrochements réalisés dans le cadre des travaux prioritaires, les sédiments déplacés se déposent au pied du remblai, ce qui s'explique par les faibles vitesses de courant notées dans cette partie de la rivière des Prairies, qui limitent le déplacement des sédiments dans ces secteurs.

Afin d'en limiter l'étendue, Hydro-Québec exigera de l'entrepreneur qu'il mette en place une méthode de confinement des MES (rideau de turbidité) afin de les réduire, et ce, jusqu'au rétablissement de la qualité de l'eau à une concentration qui n'excède pas 25 mg/L de plus que la concentration naturelle dans la rivière des Prairies (MELCCFP, 2024). De plus, il sera également exigé que l'entrepreneur dispose de rideaux de turbidité supplémentaires pour pouvoir en ajouter rapidement au besoin. Enfin, Hydro-Québec mettra en place un programme de surveillance environnementale de la qualité de l'eau dans la zone des travaux et en aval de celle-ci pendant toute la durée des travaux afin de s'assurer de l'efficacité de la mesure de confinement.

Il est prévu que les sédiments seront extraits de l'intérieur des pieux à l'aide d'une tarière, d'une pompe à sédiment ou de tout autre équipement adapté aux matériaux présents (ségrégation difficile). Les sédiments seront entreposés sur place dans des conteneurs étanches si leur assèchement est requis. Sinon, ils seront transportés dans des sites autorisés selon les résultats de la caractérisation qui aura été réalisée préalablement ou selon le niveau de contamination le plus élevé (plage C-RESC en métaux et HPC10-C50) documenté dans les études déjà réalisées à proximité du secteur des travaux. L'eau décantée des sédiments, le cas échéant, sera caractérisée sur place et évacuée conformément aux normes en vigueur dans des sites autorisés.

En se basant sur la caractérisation des sédiments réalisée sur glace à l'hiver 2019 au droit des secteurs (Englobe, 2019), mais également sur la caractérisation environnementale des sédiments en rivière (SNC-Lavalin, 2019), on peut conclure que les sédiments ont un niveau de contamination visé par le *Guide d'intervention – PSRTC* (Beaulieu, 2021) et les critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec. En effet, les échantillons prélevés présentaient un dépassement du critère C (*Guide d'intervention – PSRTC*) et du critère CEF (concentration d'effets fréquents). Toutefois, la contamination ne dépasse pas les valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (RESC) pour tous les échantillons.

Impacts appréhendés pendant l'exploitation et l'entretien

Pendant la phase d'exploitation et d'entretien, aucun impact n'est appréhendé sur la qualité de l'eau ainsi que sur les sédiments ou leur qualité.

Mesures d'atténuation courantes

L'entrepreneur appliquera les mesures prévues dans les clauses environnementales normalisées (CEN) suivantes (reproduites à l'annexe F dans le volume 2) :

- clause 1 – Généralités ;
- clause 6 – Rejet accidentel de contaminants ;
- clause 12 – Franchissement de cours d'eau ;
- clause 24 – Gestion des déblais et des remblais ;
- clause 25 – Travaux en milieux humides et hydriques.

Mesures d'atténuation particulières

Les mesures particulières suivantes seront appliquées :

- Mettre en place une méthode de confinement des MES (rideau de turbidité) afin de les réduire jusqu'au rétablissement de la qualité de l'eau, soit une concentration de MES n'excédant pas 25 mg/L de plus que la concentration naturelle dans la rivière des Prairies.
- Disposer, au chantier, de rideaux de turbidité supplémentaires afin de pouvoir intervenir rapidement au besoin.
- Établir un programme de surveillance de la qualité de l'eau dans la zone des travaux et en aval de celle-ci durant les travaux afin de s'assurer de l'efficacité de la mesure de confinement.

Évaluation de l'impact résiduel pour les travaux de mise en place des pieux

Pendant les travaux de construction, la qualité de l'eau de la rivière des Prairies pourrait être altérée par l'augmentation des MES. Compte tenu des faibles distances de remobilisation des sédiments, du caractère temporaire des travaux, de leur réalisation exclusivement à l'automne dans un secteur à la fois, ainsi que des nombreuses mesures d'atténuation prévues, l'intensité de l'impact est considérée comme faible. L'impact se fera sentir localement et sur une courte durée lors de la mise en place des pieux. Par conséquent, l'importance de l'impact résiduel est jugée mineure.

c) Les informations permettant de mettre à jour l'évaluation des impacts de l'activité d'extraction de sédiments et de leur mode de gestion sont présentées aux réponses précédentes.

■ QC2-7

En réponse à la question QC-18, l'initiateur indique qu'il n'est pas en mesure de déterminer les emplacements qui seront utilisés afin de manipuler le carburant, l'huile ou les autres produits contaminants. En conséquence, il réitère son engagement à respecter les clauses environnementales 06 (Rejet accidentel de contaminants) et 15 (Matériel et circulation), ce qui ne vient pas répondre à l'ensemble des questions adressées à la question QC-18.

En effet, des précisions sont nécessaires relativement à la clause 15.1, plus précisément l'aspect suivant : « La manipulation (ravitaillement, transfert, maintenance, etc.) de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants doit être effectuée à plus de 60 m d'un milieu humide, d'un lac ou d'un cours d'eau et de tout autre élément sensible indiqué par Hydro-Québec. Toutefois, s'il ne peut respecter cette distance de 60 m, une méthode de prévention des rejets doit être approuvée par Hydro-Québec cinq (5) jours avant le début des travaux ».

Comme indiqué dans l'introduction de la question QC-18, l'aire de chantier identifiée par l'initiateur pour la réalisation de ces manipulations semble être située à moins de 60 m de la rivière des Prairies. Dans ce contexte, si l'initiateur souhaite utiliser un site potentiel qui est situé à l'intérieur du 60 m qu'il s'est engagé à respecter, il doit présenter l'ensemble des méthodes de prévention des rejets qu'il envisage de mettre en place dans ce cas de figure.

Réponse

Selon la clause environnementale normalisée 15 (CEN 15), une méthode de prévention des rejets doit être approuvée par Hydro-Québec cinq jours avant le début des travaux lorsqu'il y a des activités de ravitaillement à moins de 60 m d'un plan d'eau. Ainsi, l'entrepreneur est tenu de fournir une méthode pour la prévention des rejets lors du ravitaillement de ses équipements.

Des mesures préventives peuvent s'appliquer à toute activité de ravitaillement, de transfert ou de manutention de carburant, d'huile ou de produits contaminants effectuée à l'intérieur d'un rayon de 60 m d'un plan d'eau. À titre indicatif, en voici quelques exemples :

1. Aire de ravitaillement contrôlée : Une aire temporaire de ravitaillement peut être aménagée sur une surface imperméable (bac étanche, piscine, bâche ou dalle étanche), avec une pente dirigée à l'opposé du plan d'eau. Elle sera clairement délimitée et utilisée exclusivement pour le transfert de produits pétroliers.

2. Confinement et contrôle des déversements : Nous pouvons demander que tous les contenants de carburant et d'huile soient à double paroi ou les placer dans un bac de rétention étanche d'une capacité minimale équivalant à 110 % du volume du plus grand contenant. Des dispositifs de confinement (boudins, coussins et tapis absorbants) peuvent être disposés autour de la zone de ravitaillement. Les ravitaillements peuvent être effectués uniquement sous supervision, à l'aide de boyaux et de raccords en bon état.
3. Équipements et matériel d'urgence : Une trousse complète d'intervention environnementale (boudins absorbants, pelles, sacs de récupération et contenants étanches) sera disponible en tout temps à proximité immédiate de l'aire de ravitaillement. Nous devons nous assurer que tout le personnel de l'entrepreneur soit formé à l'utilisation de ce matériel et à la procédure d'urgence en cas de déversement accidentel. Une formation en début de chantier peut être prévue à cet effet.
4. Conditions d'exploitation : Les activités de ravitaillement peuvent être limitées ou suspendues lors d'épisodes de pluie abondante ou de conditions météorologiques susceptibles d'entraîner un ruissellement vers le plan d'eau. Il est possible d'exiger qu'aucun véhicule ou équipement ne soit ravitaillé directement sur un sol nu ou à proximité immédiat du plan d'eau sans mesures de confinement préalables.
5. Suivi et documentation : La ou le responsable de l'environnement du chantier de l'entrepreneur peut être chargé de procéder à des inspections quotidiennes des installations de ravitaillement et de consigner les observations dans un journal à cet effet. Un registre des volumes de carburant transférés, des mesures de prévention mises en place et des interventions réalisées peut être demandé et mis à la disposition d'Hydro-Québec et du MELCCFP pour vérification.
6. Validation et conformité : Avant le début des travaux, le plan de situation des aires de ravitaillement et la description des mesures de confinement doivent être soumis au ou à la responsable de l'environnement d'Hydro-Québec pour approbation des clauses générales normalisées. Toute modification aux installations ou aux procédures fera l'objet d'une validation préalable afin d'assurer le respect des exigences de la CEN 15 et du *Règlement sur les activités dans des milieux hydriques*.

À noter que la sélection des exigences précisant la CEN 15 se fera lors de la préparation des documents d'appel d'offres ; cette clause sera intégrée dans la documentation transmise avec la première demande d'autorisation ministérielle (article 22).

2 Volet analyse des variantes

■ QC2-8

En réponse à la question QC-20, l'initiateur indique que les batardeaux en palplanches, ou autres types d'ouvrages temporaires à paroi verticale, peuvent présenter des avantages du point de vue de l'empiétement en littoral, mais ne sont pas adaptés à un contexte tel que celui de la rivière des Prairies. L'initiateur affirme également dans sa réponse que de ficher dans un till est complexe, notamment en raison de la présence fréquente de cailloux et de blocs.

Or, en présence de sols plus difficiles à pieuter, certaines techniques comme le préforage ou l'utilisation de pieux forés peuvent être envisagées en fonction des contraintes géotechniques du secteur.

L'initiateur doit préciser si l'utilisation de ces techniques (préforage, pieux forés, etc.) a été considérée, et justifier pour quelles raisons elles ont été jugées infaisables sur le plan technique, notamment en regard des contraintes géotechniques du secteur avec, par exemple, un relevé géotechnique en appui. Dans le cas où ces techniques sont possibles, l'initiateur doit considérer l'utilisation de ce type de batardeau et ajuster son projet en conséquence, sinon, justifier leur non-utilisation.

Réponse

Comme l'indique la réponse à la question QC-20, seuls les batardeaux en remblais ont été pris en compte lorsqu'un batardeau était requis aux fins d'analyse des variantes.

Les techniques citées dans la question QC2-8 sont difficilement réalisables ou trop complexes à mettre en œuvre dans le cas de la rivière des Prairies en raison de la présence de sols meubles dans le fond de celle-ci.

Cependant, ces techniques ont été évaluées en tant que variantes pour stabiliser le mur comme le documente le tableau 7-8 de l'EIE, mis à jour dans la réponse à la question QC-24. Elles n'ont cependant pas été retenues à l'issue de l'analyse des variantes en raison des critères considérés, le même raisonnement s'appliquant quant à leur utilisation comme batardeau.

■ QC2-9

La question QC-21 adressait plusieurs indicateurs présentés au tableau 7-2 de l'étude d'impact. Le premier élément concernait le retrait de l'indicateur « Intégration possible de mesures de compensation aquatique in situ ». Dans sa réponse, l'initiateur indique que cet indicateur doit être considéré dans l'analyse des variantes, notamment parce que seule la famille de variantes comprenant du remblai dans la partie amont rend possible la création de fosses aquatiques à même l'ouvrage et que ces dernières seront considérées comme une mesure de compensation.

Or, l'intégration des fosses aquatiques à l'ouvrage constitue plutôt une mesure de minimisation de l'atteinte engendrée par l'ouvrage et non pas des travaux de compensation. Le document explicatif *Les milieux humides et hydriques* véhicule d'ailleurs cette orientation : « La minimisation consiste à mettre en œuvre des mesures qui réduisent au minimum les effets négatifs d'une intervention ». L'intégration de mesure in situ, ici l'intégration de fosses aquatiques à même l'ouvrage, constitue une minimisation des impacts et permet, dans le cas présent, de discriminer entre-elles les différentes variantes étudiées en termes d'applicabilité de cette mesure d'atténuation des impacts. Cependant, l'intégration de ces ouvrages aux variantes occasionne en soit des empiétements permanents supplémentaires en milieu hydrique.

Dans un contexte où l'initiateur maintient cet indicateur et que l'empiétement permanent en milieu hydrique fait partie des quatre indicateurs décisifs qu'il a considérés (voir QC2-13) dans le choix de la variante retenue, celui-ci doit expliquer en quoi la mise en place des fosses aquatiques représente une plus-value par rapport aux autres variantes considérant les empiétements permanents dans le milieu hydrique qu'elle engendre.

Réponse

La conception des fosses aménagées avec herbiers aquatiques n'a entraîné aucun empiétement permanent supplémentaire sur le milieu hydrique. Le fait de ne pas surdimensionner un ouvrage au profit de l'intégration de mesures *in situ* constitue un critère de base pour l'intégration d'une telle mesure, et ce, peu importe la variante retenue. L'intégration de fosses aquatiques a été réalisée dans le cadre d'une ingénierie optimisée.

Selon Hydro-Québec, la mise en place des fosses aquatiques *in situ* constitue une plus-value, car elle permet de restaurer une proportion non négligeable (près de 55 % de la superficie) des herbiers perdus directement à l'emplacement des travaux. De plus, l'habitat de faible profondeur (0-2 m), qui est généralement un habitat aquatique productif, est actuellement limité le long du mur de soutènement (bande de faible largeur au pied du mur de béton). La présence des fosses aquatiques contribuera à diversifier l'habitat de la zone 0-2 m en créant des zones végétalisées qui peuvent servir de refuge et d'aire d'alimentation, complémentaires aux interstices de l'enrochement qui procurent un habitat stable pouvant servir de refuge toute l'année (en comparaison

avec les herbiers pour lesquels l'aire de refuge est saisonnière et avec le mur de béton actuel qui n'offre aucun habitat pour la faune aquatique) (Baxter et coll., 2023 ; Chhor et coll., 2020 ; Trial et coll., 2001). Ces habitats pourront également être bénéfiques à d'autres types de faune (macrofaune, oiseaux, tortues, amphibiens).

Rappelons que, peu importe les variantes étudiées, même celles où l'empiétement permanent sur le milieu hydrique est limité, des herbiers aquatiques sont touchés, voire éliminés, en raison de leur proximité immédiate avec le mur existant. La possibilité de réintégrer des herbiers aquatiques à même les travaux de réfection est alors une caractéristique pertinente dans l'analyse des variantes.

Références

Baxter, T., M. Coombes et H. Viles. 2023. « Intertidal biodiversity and physical habitat complexity on historic masonry walls: A comparison with modern concrete infrastructure and natural rocky cliffs ». *Marine Pollution Bulletin*. Vol. 188. [https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2023.114617]

Chhor, A. D., D. M. Glassman, J. P. Smol, J. C. Vermaire et S. J. Cooke. 2020. « Ecological consequences of shoreline armoring on littoral fish and benthic macroinvertebrate communities in an Eastern Ontario lake ». *Aquatic Sciences*. Vol. 82, nº 73. [https://doi.org/10.1007/s00027-020-00740-0]

Trial, P. F., F. P. Gelwick et M. A. Webb. 2001. « Effects of Shoreline Urbanization on Littoral Fish Assemblages, Lake and Reservoir Management ». *Lake and Reservoir Management*. Vol. 17, nº 2, P. 127-138. DOI : 10.1080/07438140109353981

■ QC2-10

À la question QC-21, le 3e élément concernait la distinction entre une atteinte permanente et temporaire sur le milieu hydrique. Dans sa réponse, l'initiateur indique qu'il partage la définition d'atteinte temporaire utilisée par le MELCCFP, soit qu'un empiètement temporaire correspond à une superficie ayant subi une modification des fonctions écologiques, notamment des caractéristiques de l'habitat, mais pour laquelle une remise en état est prévue et le retour à l'état d'origine ou s'y rapprochant sont observés à court terme. Toutefois, la description des atteintes occasionnées par la variante sélectionnée, notamment le remblai de surcharge, qu'il considère comme temporaire, ne cadre pas dans la définition susmentionnée.

Ainsi, il est à noter que les superficies où une partie du remblai de surcharge sera laissée en place seront atteintes de façon permanente étant donné que du matériel exogène sera laissé en place.

Dans ce contexte, l'initiateur doit mettre à jour le tableau 7-2 de l'étude d'impact afin d'intégrer les superficies associées au remblai de surcharge aux atteintes permanentes et ajuster en conséquence l'analyse des variantes synthétisée au tableau 7-8. Cet ajustement doit également être effectué au niveau du tableau 9-7 (mise à jour dans le cadre de la réponse de la question QC-14) qui présente les empiètements du projet en milieu hydrique.

Réponse

Hydro-Québec considère qu'un empiétement temporaire correspond à une superficie ayant subi une modification temporaire des fonctions écologiques, notamment des caractéristiques de l'habitat, mais pour laquelle une remise en état est prévue et le retour à l'état d'origine ou s'y rapprochant est observé à court terme, comme le définit le MELCCFP. Dans le cas de la section de la rivière des Prairies visée par les travaux temporaires (remblai de surcharge), un retour à un état se rapprochant de l'état d'origine est projeté.

Il s'agit essentiellement de la même approche de retrait des ouvrages temporaires en littoral que celle qui a été appliquée dans la phase 1 des travaux réalisés en urgence en 2018-2019, lesquels ont fait l'objet d'autorisations en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE) et de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF). Notons que la présence des remblais temporaires en littoral sera beaucoup plus courte que lors des travaux réalisés en urgence (environ deux semaines, plutôt que plusieurs mois).

La surcharge temporaire, à l'instar d'un batardeau, génère un empiétement temporaire. Rappelons qu'un batardeau peut être en place pendant plusieurs mois ou années, alors que la surcharge prévue dans le cadre du projet demeurera en place en moyenne deux semaines. Dans les deux cas, les matériaux mis en place sur le littoral seraient retirés à la suite des travaux, tout en évitant d'excaver le littoral, ce qui implique qu'une couche de matériaux d'épaisseur variable (selon la granulométrie) demeure en place. Les fonctions écologiques redeviennent comparables à l'état de référence dans un délai variable, selon la dynamique du milieu en question.

Rappelons que dans la section de la rivière des Prairies où se dérouleront les travaux, aucun habitat du poisson particulier n'a été observé dans la zone d'étude (p. ex. frayère, zone de regroupement de poisson ou aire d'alimentation), à l'exception de cinq herbiers aquatiques pouvant servir de zone d'alevinage (abri) pour les petites espèces (cyprins), tous situés très près du mur.

La modification occasionnée par la couche de matériaux granulaires qui sera laissée en place lors de l'arasement de la surcharge temporaire, ayant une granulométrie un peu plus grossière, apportera une hétérogénéité du substrat et permettra tout de même un retour aux fonctions écologiques préexistantes, soit un habitat général pour le poisson où il peut circuler et s'alimenter. De plus, l'augmentation de rugosité pourrait dynamiser le lit de la rivière et favoriser localement le dépôt de sédiments derrière les pierres plus protubérantes, permettant le retour de microhabitats compatibles avec l'établissement des mulettes. Au cours des années suivant la fin des travaux, les milieux perturbés devraient donc retrouver une fonction écologique comparable à celle de leur état actuel. Un suivi environnemental, comme le propose la question QC-39, permettra de documenter l'évolution des superficies ayant été touchées par le remblai de surcharge temporaire.

Par conséquent, nous ne modifierons pas les tableaux 7-2, 7-8 et 9-7, ce dernier présentant le bilan des empiétements.

■ QC2-11

À la question QC-21, le 5e élément questionné concernait la prise en considération de l'espèce, de l'état de santé et du niveau de maturité des arbres pour l'application de l'indicateur « Nombre approximatif d'arbres à couper ». Dans sa réponse, l'initiateur indique qu'il possède l'information relative aux espèces et la maturité des arbres qui devront être coupés. Cependant, il juge qu'« à cette étape, c'est l'estimation du nombre d'arbres à couper qui prédomine dans ce critère » et qu'en ce sens ces notions (espèce, état de santé et maturité) ne seront pas intégrées à cet indicateur.

Dans ce contexte, afin de bien évaluer l'impact environnemental de l'abattage d'arbres, des informations complémentaires seront nécessaires pour compléter celles présentées au tableau 9-12 de l'étude d'impact, tableau cité par l'initiateur dans sa réponse. Ce tableau présente effectivement tous les arbres inventoriés dans les trois secteurs visés par les travaux, mais ne permet pas d'identifier les espèces visées par les travaux d'abattage, de même que leur maturité ou leur état de santé. Ainsi, en fonction de l'indicateur actuel et de l'information disponible, la coupe d'un érable de Norvège, espèce exotique envahissante présente au site des travaux, de 9,2 centimètres (cm) de diamètre à hauteur de poitrine (DHP) aurait le même poids que celle d'un frêne d'Amérique de 80 cm de DHP dans l'analyse multicritère.

Comme l'initiateur indique dans sa réponse qu'il possède de l'information sur les espèces répertoriées et leur maturité, il doit préciser lesquels des 304 arbres inventoriés et identifiés au tableau 9-12 seraient abattus en fonction de chaque variante. Cette information doit au minimum préciser l'espèce et la maturité des arbres à couper.

Réponse

Hydro-Québec considère qu'à l'étape de l'analyse des variantes, l'estimation du nombre d'arbres à couper a une plus grande importance que l'information relative aux espèces et à leur maturité.

Le nombre approximatif d'arbres à couper est fonction des accès, des aires de travaux et de la machinerie envisagée pour les travaux. C'est la mise en place des accès longitudinaux nécessaires à plusieurs variantes qui influence notamment l'empiétement sur le milieu terrestre et, par conséquent, la coupe d'arbres. Ces superficies et le nombre d'arbres ont été estimés en tenant compte d'accès longitudinaux de 6 ou 10 m de largeur selon la variante. Dans le tableau de comparaison des variantes, les 30 arbres coupés pour la solution retenue le seraient également pour chacune des autres variantes. Rappelons que la variante retenue est celle ayant le moindre impact sur la canopée de ce secteur urbain, valorisée pour ses caractéristiques paysagères, son apport en ombre, sa contribution à la biodiversité et les bienfaits qu'elle procure à la population.

Les tableaux 9-13 à 9-15 énumèrent les espèces d'arbres qui seront touchées par une intervention (abattage, élagage ou protection) dans les trois secteurs où les travaux sont projetés. Rappelons également que les arbres coupés seront compensés dans le cadre d'un plan de reboisement. Les espèces et la maturité des arbres à couper pour la variante retenue sont présentées au tableau QC2-11-1.

Toutefois, pour répondre au questionnement du MELCCFP, les espèces qui seraient touchées par les variantes de la famille « avec pieux », « mur en sol renforcé » et « avec panneaux préfabriqués » sont présentées au tableau QC2-11-2.

Les espèces qui seraient touchées par les variantes de la famille « nouveau barrage » sont présentées au tableau QC2-11-3.

Tableau QC2-11-1 : Arbres à couper – Variante retenue

Essence	**Classes de diamètre à hauteur de poitrine (DHP), en cm**							
	10-19	**20-29**	**30-39**	**40-49**	**50-59**	**60 cm et plus**	**Non déterminé**	**Total général**
Église de La Visitation	*4*							***4***
Érable à Giguère	3							3
Frêne d'Amérique	1							1
Parc Louis-Hébert	*7*	*3*	*6*	*4*	*2*	*3*		***25***
Chicot						1		1
Érable à Giguère	4	2	4	1	1	1		13
Érable à sucre				1				1
Érable argenté				2		1		3
Érable de Norvège	2		1		1			4
Frêne d'Amérique		1	1					2
Orme de Sibérie	1							1
Résidence Ignace-Bourget			*1*		*1*		*9*	***11***
Cerisier *sp.*							3	3
Érable argenté			1		1			2
Saule *sp.*							6	6
Total général	**11**	**3**	**7**	**4**	**3**	**3**	**9**	**40**

Tableau QC2-11-2 : Arbres à couper – Variantes de la famille « avec pieux », « mur en sol renforcé » et « avec panneaux préfabriqués »

Essence	Classes de diamètre à hauteur de poitrine (DHP), en cm							
	10-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60 cm et plus	Non déterminé	Total général
Église de La Visitation	*4*		*2*					***6***
Érable à Giguère	3		2					5
Frêne d'Amérique	1							1
Parc Louis-Hébert	*7*	*9*	*17*	*23*	*9*	*9*	*2*	***76***
Chicot						1		1
Érable à Giguère	4	3	3	2	2	1	2	17
Érable à sucre				2				2
Érable argenté		1	1	5		1		8
Érable de Norvège	2				1			3
Frêne d'Amérique		1	1					2
Frêne rouge		1						1
Mélèze laricin			2	1		1		4
Orme d'Amérique			3	1				4
Orme de Sibérie	1				1			2
Peuplier deltoïde		2	7	12	5	5		31
Thuya occidental		1						1
Résidence Ignace-Bourget		*3*	*3*	*4*	*3*	*3*	*12*	***28***
Cerisier *sp.*							6	6
Chicot		1		2				3
Érable argenté			1		2	1		4
Érable de Norvège		2	2	2	1			7
Peuplier deltoïde						2		2
Saule *sp.*							6	6
Total général	**11**	**12**	**22**	**27**	**12**	**12**	**14**	**110**

Tableau QC2-11-3 : Arbres à couper – Variantes de la famille « nouveau barrage »

Essence	Classes de diamètre à hauteur de poitrine (DHP), en cm							
	10-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60 cm et plus	Non déterminé	Total général
Église de La Visitation	*6*	*2*	*2*	*1*				***11***
Épinette blanche	1							1
Érable à Giguère	3	2	2	1				8
Frêne d'Amérique	2							2
Parc Louis-Hébert	*8*	*12*	*19*	*23*	*11*	*12*	*2*	***87***
Chêne rouge	1							1
Chicot						1		1
Érable à Giguère	4	5	5	2	3	1	2	22
Érable à sucre				2				2
Érable argenté		1	1	5	1	1		9
Érable de Norvège	2				1			3
Frêne d'Amérique		1	1					2
Frêne rouge		1						1
Mélèze laricin			2	1		2		5
Orme d'Amérique			3	1				4
Orme de Sibérie	1				1			2
Peuplier deltoïde		2	7	12	5	7		33
Pommier *sp.*		1						1
Thuya occidental		1						1
Résidence Ignace-Bourget	*2*	*3*	*4*	*4*	*3*	*3*	*12*	***31***
Cerisier *sp.*							6	6
Chicot		1		2				3
Érable argenté			1		2	1		4
Érable de Norvège	2	2	3	2	1			10
Peuplier deltoïde						2		2
Saule *sp.*							6	6
Total général	**16**	**17**	**25**	**28**	**14**	**15**	**14**	**129**

■ QC2-12

En réponse à la question QC-22 sur les variantes nécessitant du dragage ou de l'excavation jumelés à la mise en place d'un remblai (possibilité de réutiliser les sédiments dragués ou les sols excavés), l'initiateur indique que : « Les sédiments qui seraient retirés et les sols excavés ne respectent habituellement pas les paramètres géotechniques requis pour être réutilisés lors des travaux. ».

L'initiateur appuie sa réponse sur la base de paramètres géotechniques, sans toutefois les identifier. De plus, la justification de la réponse ne prend pas en considération les niveaux de contamination associés aux sédiments ou sols qui seraient déplacés dans le cadre de ces variantes.

Dans ce contexte, l'initiateur doit :

a) Selon les niveaux de contamination des sédiments et des sols, justifier le choix de ne pas considérer leur réutilisation afin d'effectuer les remblais associés aux variantes illustrées aux figures 7-6, 7-7 et 7-9, notamment en considérant que cette option permettrait de réduire les impacts associés au transport et aux émissions de gaz à effet de serre émises dans le cadre du projet ;
b) Préciser les paramètres géotechniques qui rendent les sédiments et sols inutilisables pour ces travaux et identifier la méthodologie utilisée pour définir qu'ils possèdent ces caractéristiques.

Réponse

a) Les sols et les sédiments présents à l'emplacement des travaux sont généralement de nature fine – la fraction dont le diamètre est inférieur à 0,08 mm est élevée – et de compacité lâche à très lâche, se caractérisant par leur faible compacité et leur faible résistance. Leur degré de contamination n'influence pas leurs caractéristiques mécaniques. Les matériaux doivent avoir des paramètres géotechniques adéquats pour assurer la stabilité des ouvrages. Les sols (ou les sédiments) présents au pied du mur et sur le littoral présentent des caractéristiques mécaniques ne répondant pas aux besoins d'ingénierie et ne pourraient donc pas être réutilisés dans le cadre des travaux de réfection.

   Rappelons que les figures 7-6, 7-7 et 7-9 (mur en sol renforcé, panneaux préfabriqués avec ancrages et nouveau barrage côté aval du mur existant) illustrent des variantes qui nécessiteraient une excavation des sols et des sédiments en place afin d'éliminer les matériaux de fondation lâches sous l'ouvrage visant la réfection du mur. Dans le cadre de la variante retenue, soit la stabilisation avec remblai amont en paliers, c'est le remblai de surcharge temporaire qui jouera ce rôle de consolidation afin d'améliorer leurs propriétés mécaniques. Ainsi, les sédiments seront confinés sous le nouveau remblai, ou déplacés localement sur une courte distance au pied du nouveau remblai.

De plus, il est à noter que l'optimisation des méthodes de travail visant la réutilisation des matériaux pour le remblai de surcharge temporaire est présentée à la section 8.2.6. Elle permet par ailleurs de réduire les impacts liés notamment au transport des matériaux, aux émissions de GES, et aux coûts liés à l'acquisition des matériaux et à leur élimination à la fin des travaux.

b) Les sédiments retirés et les sols excavés ne respecteraient pas les paramètres géotechniques requis pour être réutilisés comme remblai lors des travaux. Les caractéristiques géotechniques des sols en place ont été documentées lors de relevés géotechniques réalisés préalablement à l'établissement des concepts. Finalement, les sols ne pourront pas être réutilisés comme remblais pour les différentes variantes, puisqu'ils présentent les principales caractéristiques géotechniques suivantes : teneurs élevées en eau et en particules fines (de diamètre inférieur à 0,08 mm), et forte plasticité. De plus, leur résistance au cisaillement, qui permet de mesurer la ténacité d'un sol, aurait été insuffisante ou très faible comparativement à un matériau composé uniquement de sable, de gravier et de cailloux.

■ QC2-13

La question QC-26 demandait à l'initiateur de revoir l'analyse de comparaison des variantes en y ajoutant notamment une appréciation des indicateurs et de prendre en considération les commentaires formulés à la section *Volet – Analyse des variantes*. Dans sa réponse, l'initiateur n'a pas inclus ces demandes à la mise à jour de l'analyse multicritère.

Parmi les 20 critères identifiés dans le tableau 7-2, l'initiateur indique qu'il a choisi « seulement quatre indicateurs décisifs ». Ces derniers sont : l'empiétement permanent en milieu hydrique, le nombre d'arbres à couper, l'atteinte de l'objectif de pérennité et la durée des travaux. Cette sélection de quatre critères, jumelée au fait qu'aucune appréciation ne soit incluse à l'analyse, fait en sorte que l'analyse multicritère réalisée ne permet pas de bien comprendre l'influence de l'ensemble des indicateurs sur le choix de la variante retenue.

Selon Gunton et coll. (2020)[2], lorsque correctement utilisée dans le cadre des évaluations environnementales, l'analyse multicritère possède plusieurs avantages :

- Elle est une méthode éprouvée pour les décisions planifiées ;
- Elle inclut les préférences des parties prenantes dans le processus décisionnel ;
- Elle permet d'inclure des éléments qualitatifs et quantitatifs ;
- Elle permet d'identifier les différences et les similarités dans les préférences des parties prenantes ;
- Elle est transparente et révèle les meilleures solutions de rechange pour chaque partie prenante.

2. Gunton et coll. 2020. *Evaluating Methods for Analyzing Economic Impacts in Environmental Assessment*. En ligne. https://rem-main.rem.sfu.ca/papers/gunton/sshrc_cea_Report_Final_March_31_2020.pdf

Afin de bénéficier de ces avantages, une analyse multicritère devrait notamment inclure une certaine appréciation pour permettre d'évaluer quels indicateurs sont perçus comme les plus importants et permettre de déterminer quelles alternatives répondent le mieux aux critères établis. Or, dans son étude d'impact sur l'environnement ou dans le document de réponses aux questions et commentaires, l'initiateur ne démontre pas avoir mis en place un système afin de discriminer les indicateurs entre eux.

En effet, dans ce contexte et comme mentionné dans la question QC-26, une atteinte permanente est beaucoup plus dommageable qu'une atteinte temporaire et ne devrait donc pas avoir le même niveau de considération dans le choix de la variante retenue. Cette manière de procéder peut engendrer le rejet d'une variante occasionnant une atteinte temporaire d'envergure, alors qu'une variante comprenant une superficie d'atteinte permanente légèrement moindre serait alors privilégiée.

Une analyse qui permet d'apprécier la valeur que l'initiateur et les parties prenantes accordent à chacun des indicateurs est alors nécessaire. L'ajout d'une appréciation permettrait donc de traduire l'importance accordée à chaque critère dans le choix de la variante. Ce processus permet de hiérarchiser les différentes variantes et de démontrer que la variante retenue est la meilleure pour les différentes parties prenantes, et ce, pour chaque secteur du projet.

En effet, chacun des trois secteurs de travaux visés par ce projet possède des caractéristiques et un contexte qui lui sont propres. Ces éléments peuvent exercer une influence sur l'importance d'un critère d'un secteur à un autre et donc, sur l'appréciation des critères d'un secteur à un autre, d'où l'importance de réaliser l'analyse multicritère pour chaque secteur.

Bien que cette méthode d'analyse comporte quelques limites (ex. : l'absence de comparaison avec la non-intervention (*statu quo*)), lorsque correctement utilisée, elle demeure rigoureuse et permet d'éclairer la prise de décision.

Afin d'avoir une analyse multicritère qui reflète le contexte du milieu et l'importance de la prise en compte de certains indicateurs par rapport à d'autres, l'initiateur doit réviser son analyse de comparaison des variantes en y ajoutant :

a) Une appréciation des indicateurs. Celle-ci doit prendre en considération les ajustements apportés en fonction des réponses fournies dans le cadre de la première et de la seconde série de questions et commentaires ;
b) Une justification du type d'appréciation qu'il aura choisi d'appliquer ;
c) Une analyse par secteur de travaux.

Réponse

a) Hydro-Québec a privilégié une analyse multicritères, qualitative et multidisciplinaire afin de sélectionner la variante qui représente le meilleur équilibre entre les exigences de sécurité (techniques), les impacts sur le milieu humain, le milieu naturel, le paysage et les coûts.

Ainsi, la sélection de la variante s'est articulée autour des trois piliers du développement durable :
- économique,
- social,
- environnemental,

comme l'exige la Directive, ainsi qu'autour des enjeux déterminés dans le cadre du projet :
- la protection du milieu hydrique,
- le maintien de la qualité de vie,
- la conciliation des usages,
- le maintien de la qualité du paysage.

L'empiétement permanent sur le milieu hydrique, le nombre d'arbres à couper, l'atteinte de l'objectif de pérennité et la durée des travaux présentent une importance relative très élevée et sont jugés cruciaux et déterminants dans la décision définitive. Ces quatre indicateurs sont directement ou indirectement liés aux enjeux du projet et aux critères de conception. C'est pourquoi ils ont été mis de l'avant dans la réponse à la question QC-26. Toutefois, tous les critères de comparaison sont importants dans l'analyse.

L'analyse de l'ensemble de ces indicateurs a fait ressortir plusieurs constats, présentés ci-dessous, qui justifient le choix d'Hydro-Québec.

Avantages pour le milieu humain et le paysage

Dans un milieu urbain densément peuplé et sensible (présence de CHSLD et de RPA), les impacts sociaux temporaires et permanents sont considérés comme des facteurs primordiaux dans l'acceptabilité environnementale du projet.

- Réduction maximale des nuisances liées à la construction : La durée des travaux requis pour la solution retenue est la plus courte de toutes les variantes (environ trois ans), limitant ainsi les impacts liés au bruit, à la poussière et à la circulation sur les résidents et résidentes. De plus, elle propose l'utilisation de méthodes qui ne génèrent pas de bruits d'impact, contrairement aux solutions par pieux ou palplanches. À noter que la mise en place d'une courte section de pieux sera requise aux abords de l'émissaire Curotte.
- Préservation du milieu terrestre et du paysage : Cette option permet de réduire au minimum la coupe d'arbres matures (environ 40 arbres abattus, ou

31 souches, contre 100 à 125 pour les autres variantes). La coupe d'arbres était une préoccupation majeure soulevée par les résidents et résidentes et les usagers et usagères du quartier.

- Conciliation des usages : Cette option permet d'éviter l'acquisition de propriétés privées et limite l'empiétement sur le milieu terrestre et le parc Louis-Hébert. Elle favorise l'intégration paysagère en offrant une rive à l'aspect plus naturel, permettant le retrait potentiel des clôtures existantes dans les zones publiques comme le parc Louis-Hébert. Elle évite également la perturbation des sites patrimoniaux et archéologiques désignés, en évitant l'excavation terrestre.

Avantages techniques et économiques

La variante retenue est techniquement éprouvée, garantit la durée de vie la plus longue pour l'ouvrage (conformément aux obligations de la *Loi sur la sécurité des barrages*) et représente l'option la moins dispendieuse de toutes les variantes étudiées (coût total estimé entre 17,8 M$ et 24,8 M$, plutôt qu'entre 46,4 M$ et 164,3 M$ pour les autres variantes).

Effets sur le milieu hydrique

Hydro-Québec reconnaît que cette variante entraîne un empiétement permanent de 10 658 m^2 sur le milieu hydrique. Cependant, l'analyse des impacts a démontré que le choix de cette variante est justifié par les facteurs suivants :

- Évitement de la contamination : Contrairement à plusieurs autres variantes à faible empiétement (nécessitant l'excavation de sols et de sédiments), le remblai en paliers évite la gestion et le déplacement d'importants volumes de sédiments et de sols présentant un potentiel de contamination (HPC10-C50, métaux et HAP). Ce confinement des sédiments existants sous le remblai est un avantage environnemental à long terme.
- Qualité de l'habitat perdu : La majorité des habitats aquatiques perdus (9 352 m^2 sur 10 658 m^2) sont classés comme non sensibles (substrat de sable et limon). Les pertes d'habitats sensibles (1 278 m^2) concernent principalement de petits herbiers servant d'aires d'alevinage, dont des habitats équivalents ou supérieurs sont disponibles à proximité. Peu importe la variante, les habitats sensibles seraient touchés.
- Minimisation *in situ* des impacts et compensation : Le projet intègre des aménagements *in situ* (fosses aquatiques) directement dans l'ouvrage (698 m^2) pour recréer des herbiers aquatiques. Ces aménagements constituent une mesure de limitation des impacts et permettent de bonifier l'habitat, car ils introduisent une diversification d'habitats aquatiques dans une section de la rivière historiquement artificialisée. Hydro-Québec s'engage à compenser la totalité des pertes permanentes (4 671 m^2 de perte permanente et 5 987 m^2 de modification permanente).

Analyse et comparaison des variantes

Le MELCCFP a souligné que l'analyse multicritères manque d'appréciation quantitative et pondérée et que l'indicateur d'empiétement permanent sur le milieu hydrique (MHH) devrait être priorisé.

La directive ministérielle n'impose pas de méthodologie spécifique pour la réalisation d'une comparaison de variantes de projet. L'approche adoptée par Hydro-Québec a privilégié une analyse qualitative et multidisciplinaire afin de sélectionner la variante qui représente le meilleur équilibre entre les sphères du développement durable et les enjeux spécifiques au projet.

Nous comprenons, à la suite de nos échanges avec le MELCCFP visant à mieux comprendre ce questionnement méthodologique, qu'une appréciation qualitative convient, à condition d'en fournir une justification adéquate.

b) Voir la réponse en a).

c) Rappelons que le projet vise la réfection d'un mur de soutènement continu d'une longueur de 1,3 km. Les secteurs présentés par Hydro-Québec, bien qu'ils aient certaines caractéristiques qui les distinguent, ne doivent pas être vus comme des sections isolées, mais comme les éléments d'un seul et même barrage.

Comme il est décrit à la section 7.3 de l'EIE et mentionné dans les réponses aux questions QC-26 et QC-27 du premier complément de l'EIE, les 12 variantes étudiées étaient applicables à l'ensemble des secteurs.

La variante avec stabilisation en remblai par paliers est la meilleure solution pour tous les secteurs, à l'exception de l'émissaire Curotte. Une solution unique favorisera l'harmonisation avec les secteurs prioritaires, qui seront abaissés et végétalisés, ce qui assurera une uniformité des formes. Une rive irrégulière pourrait occasionner l'accumulation des débris flottants. De plus, un changement de variante et des méthodes de travail d'un secteur à l'autre serait moins avantageux du point de vue de l'efficacité des travaux, de leur durée ainsi que de la maintenance.

Pour ces raisons, en plus de celles mentionnées au point a) (développement durable et enjeux déterminés dans le cadre du projet), la variante avec stabilisation en remblai amont représente la meilleure solution pour chacun des secteurs visés par le projet de réfection.

Toutefois, pour répondre au questionnement du MELCCFP, les tableaux suivants présentent une synthèse comparative des variantes pour chaque secteur. Cet exercice comporte à notre avis un risque méthodologique si on perd la vision d'ensemble ci-haut expliquée et qu'on ne considère pas qu'il s'agit d'un seul et même barrage. Cette mise en garde doit donc être appliquée à la lecture des tableaux 13-1 à 13-3.

Tableau QC2-13-1 : Comparaison des variantes dans le secteur de l'église de la Visitation
(y compris une section derrière le terrain du Fort-Lorette)
Longueur : 50 m

Famille de variantes	Pieux	Mur en sol renforcé	Panneaux préfabriqués	Nouveau barrage	Stabilisation par remblai amont[a]	Justifications de la variante retenue
Milieu biophysique						La variante avec stabilisation par remblai amont est retenue pour les raisons suivantes : • Nombre d'arbres à couper moins élevé • Variante la moins chère • Durée des travaux la plus courte • Moins d'impact sur le milieu humain (propriété privée, archéologie, patrimoine bâti, nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations) • Travaux les plus simples à réaliser et présentant le moins de risques pour la santé et la sécurité des travailleurs • Travaux nécessitant les plus petites aires d'entrepreneurs et aires de chantier • Aucune gestion de sols et de sédiments contaminés • Possibilité d'intégrer des aménagements paysagers et environnementaux • Création d'une rive régulière minimisant le potentiel d'accumulation de débris flottants • Variante répondant à trois des quatre enjeux de l'EIE • Variante répondant le mieux aux trois piliers du développement durable
Empiétement permanent sur le milieu hydrique (m^2)	De 150 à 900, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	Ne répond pas au critère technique de pérennité minimale.	De 400 à 900, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	De 0 à 800, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	1 063, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	
Empiétement temporaire sur le milieu hydrique (m^2)	≥0		≥0 à 1 200	De 0 à 1 900	665	
Nombre approximatif d'arbres à couper	6		6	11	4	
Empiétement sur le milieu terrestre (accès longitudinaux des travaux, à l'exclusion des aires pour installations temporaires) (m^2)	300		300	De 300 à 500	300	
Milieu humain						
Présence de bruits d'impact	Oui		Oui	Non	Non	
Entraves à la circulation locale	Oui		Oui	Oui	Oui	
Fermeture de la piste cyclable	S. O.		S. O.	S. O.	S. O.	
Gestion des ressources archéologiques	Non		Non	Oui	Non	
Critères techniques						
Complexité des travaux en milieu urbain	Oui		Oui	Oui	Faible	
Excavation nécessaire et gestion de sédiments contaminés (milieu hydrique)	Oui		Oui	Oui	Non	
Excavation et gestion de sols contaminés (milieu terrestre)	Non		Non	Oui	Non	
Pérennité minimale assurée	Oui		Oui	Oui	Oui	
Durée des travaux (entre août et novembre) (années)	1		1	1	1	
Critères économiques (estimations paramétriques)[b]	Coût jusqu'à trois fois plus élevé que la variante la moins chère		Coût deux fois plus élevé que la variante la moins chère	Coût jusqu'à cinq fois plus élevé que la variante la moins chère	Variante la moins chère	

a. Les quantités pour la variante avec stabilisation par remblai amont présentées dans l'actuel tableau sont les quantités réelles calculées en ingénierie détaillée, contrairement à celles du tableau 7-8 ou du tableau QC-24, qui présentaient des quantités paramétriques pour toutes les variantes.

b. Les coûts présentés dans le tableau 7-8 de l'EIE sont basés sur des estimations paramétriques. Ces coûts n'ont pas été actualisés et ont été calculés en considérant l'hypothèse qu'une variante était appliquée à chaque secteur. C'est pourquoi les coûts sont présentés de manière qualitative dans ce tableau.

Note 1 : La trame grise indique un avantage par rapport à d'autres variantes.

Note 2 : La variante avec stabilisation par ancrages semblait présenter des avantages à l'égard de la réduction de l'empiétement sur le milieu hydrique, de la protection du paysage et de la durée des travaux. Une évaluation plus fine a démontré qu'elle ne pourrait être applicable sans l'ajout d'un remblai stabilisateur amont en plus des ancrages. Ce remblai stabilisateur serait de dimension comparable à celui auquel fait appel la variante avec stabilisation par remblai amont. Cette famille a par conséquent été éliminée (QC-27).

Tableau QC2-13-2 : Comparaison des variantes dans le secteur de la résidence étudiante Ignace-Bourget
(y compris une partie du terrain derrière le CHSLD Laurendeau)
Longueur : 188 m

Famille de variantes	Pieux	Mur en sol renforcé	Panneaux préfabriqués	Nouveau barrage	Stabilisation par remblai amont[a]	Justification de la variante retenue
Milieu biophysique						La variante avec stabilisatiuon par remblai amont est retenue pour les raisons suivantes : • Nombre d'arbres à couper moins élevé • Variante la moins chère • Durée des travaux la plus courte • Moins d'impact sur le milieu humain (propriété privée, archéologie, patrimoine bâti, nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations) • Travaux les plus simples à réaliser et présentant le moins de risques pour la santé et la sécurité des travailleurs • Travaux nécessitant les plus petites aires d'entrepreneurs et aires de chantier • Aucune gestion de sols et de sédiments contaminés • Possibilité d'intégrer des aménagements paysagers et environnementaux • Création d'une rive régulière minimisant le potentiel d'accumulation de débris flottants • Variante répondant à trois des quatre enjeux de l'EIE • Variante répondant le mieux aux trois piliers du développement durable
Empiétement permanent sur le milieu hydrique (m^2)	De 600 à 3 200, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	Ne répond pas au critère technique de pérennité minimale.	De 1 600 à 3 200, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	De 0 à 3 100, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	2 113, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	
Empiétement temporaire sur le milieu hydrique (m^2)	≥0		≥0 à 4 600	0 à 7 000	1 358	
Nombre approximatif d'arbres à couper	28		28	31	11	
Empiétement sur le milieu terrestre (accès longitudinaux des travaux, à l'exclusion des aires pour installations temporaires) (m^2)	1 128		1 128	De 1 128 à 1 880	1 128	
Milieu humain						
Présence de bruits d'impact	Oui		Oui	Non	Non	
Entraves à la circulation locale	Oui		Oui	Oui	Oui	
Fermeture de la piste cyclable	S. O.		S. O.	S. O.	S. O.	
Gestion des ressources archéologiques	Non		Non	Oui	Non	
Critères techniques						
Complexité des travaux en milieu urbain	Oui		Oui	Oui	Faible	
Excavation nécessaire et gestion de sédiments contaminés (milieu hydrique)	Oui		Oui	Oui	Non	
Excavation et gestion de sols contaminés (milieu terrestre)	Oui		Oui	Oui	Non	
Pérennité minimale assurée	Oui		Oui	Oui	Oui	
Durée des travaux (entre août et novembre) (années)	2		2	2	1	
Critères économiques (estimations paramétriques)[b]	Coût jusqu'à trois fois plus élevé que la variante la moins chère.		Coût deux fois plus élevé que la variante la moins chère	Coût jusqu'à cinq fois plus élevé que la variante la moins chère	Variante la moins chère	

a. Les quantités pour la variante avec stabilisation par remblai amont présentées dans l'actuel tableau sont les quantités réelles calculées en ingénierie détaillée, contrairement à celles du tableau 7-8 ou du tableau QC-24, qui présentaient des quantités paramétriques pour toutes les variantes.

b. Les coûts présentés dans le tableau 7-8 de l'EIE sont basés sur des estimations paramétriques. Ces coûts n'ont pas été actualisés et ont été calculés en considérant l'hypothèse qu'une variante était appliquée à chaque secteur. C'est pourquoi les coûts sont présentés de manière qualitative dans ce tableau.

Note 1 : La trame grise indique un avantage par rapport à d'autres variantes.

Note 2 : En raison de la présence de remblais existants en aval du mur, Hydro-Québec a évalué la possibilité de ne pas intervenir ou de retirer ces remblais et de travailler à partir du mur existant. Après analyses, ces deux possibilités ont été rejetées, particulièrement en raison de la nature des matériaux composant le remblai existant et de l'utilisation de la surface du remblai par les propriétaires riverains. En effet, laisser le remblai en place dans son état actuel sans intervention ne permet pas de répondre aux objectifs de sécurité de la LSB auxquels est assujettie Hydro-Québec. En outre, le remblai existant étant utilisé par les propriétaires des deux résidences, le retirer réduirait considérablement la superficie de terrain dont les propriétaires des résidences jouissent depuis plusieurs années en plus d'exiger une gestion de volumes de sols importants, ayant potentiellement différents niveaux de contamination (QC-27).

Tableau QC2-13-3 : Comparaison des variantes dans le secteur du parc Louis-Hébert
(y compris trois résidences privées et la résidence des Frères de Saint-Gabriel)
Longueur : 488 m

Famille de variantes	Pieux	Mur en sol renforcé	Panneaux préfabriqués	Nouveau barrage	Stabilisation par remblai amont[a]	Justification de la variante retenue
Milieu biophysique						La variante avec stabilisatiuon par remblai amont est retenue pour les raisons suivantes : • Nombre d'arbres à couper moins élevé • Variante la moins chère • Durée des travaux la plus courte • Moins d'impact sur le milieu humain (propriété privée, archéologie, patrimoine bâti, nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations) • Travaux les plus simples à réaliser et présentant le moins de risques pour la santé et la sécurité des travailleurs • Travaux nécessitant les plus petites aires d'entrepreneurs et aires de chantier • Aucune gestion de sols et de sédiments contaminés • Possibilité d'intégrer des aménagements paysagers et environnementaux • Création d'une rive régulière minimisant le potentiel d'accumulation de débris flottants. • Variante répondant à trois des quatre enjeux de l'EIE • Variante répondant le mieux aux trois piliers du développement durable Au droit du plot 42, où l'émissaire Curotte traverse le mur de soutènement, la mise en place de pieux tangents avec béton de liaison a été privilégiée, de part et d'autre de l'émissaire, afin de préserver le libre écoulement de ce dernier. L'émissaire Curotte est un ouvrage appartenant à la Ville de Montréal.
Empiétement permanent sur le milieu hydrique (m^2)	De 1 500 à 8 200, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	Ne répond pas au critère technique de pérennité minimale.	De 3 900 à 8 300, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	De 0 à 7 800, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	7 482, dont la perte de tous les herbiers aquatiques actuellement présents	
Empiétement temporaire sur le milieu hydrique (m^2)	≥0		≥0 à 11 700	De 0 à 18 100	4 944	
Nombre approximatif d'arbres à couper	76		76	87	25	
Empiétement sur le milieu terrestre (accès longitudinaux des travaux, à l'exclusion des aires pour installations temporaires) (m^2)	2 928		2 928	De 2 928 à 4 880	2 928	
Milieu humain						
Présence de bruits d'impact	Oui		Oui	Non	Non	
Entraves à la circulation locale	Oui		Oui	Oui	Oui	
Fermeture de la piste cyclable	Oui		Oui	Oui	Oui	
Gestion des ressources archéologiques	Non		Non	Oui	Non	
Critères techniques						
Complexité des travaux en milieu urbain	Oui		Oui	Oui	Faible	
Excavation nécessaire et gestion de sédiments contaminés (milieu hydrique)	Oui		Oui	Oui	Non	
Excavation et gestion de sols contaminés (milieu terrestre)	Oui		Oui	Oui	Non	
Pérennité minimale assurée	Oui		Oui	Oui	Oui	
Durée des travaux (entre août et novembre) (années)	4 à 5		4	5	2	
Critères économiques (estimations paramétriques)[b]	Coût jusqu'à trois fois plus élevé que la variante la moins chère		Coût deux fois plus élevé que la variante la moins chère	Coût jusqu'à cinq fois plus élevé que la variante la moins chère	Variante la moins chère	

a. Les quantités pour la variante avec stabilisation par remblai amont présentées dans l'actuel tableau sont les quantités réelles calculées en ingénierie détaillée, contrairement à celles du tableau 7-8 ou du tableau QC-24, qui présentaient des quantités paramétriques pour toutes les variantes.

b. Les coûts présentés dans le tableau 7-8 de l'EIE sont basés sur des estimations paramétriques. Ces coûts n'ont pas été actualisés et ont été calculés en considérant l'hypothèse qu'une variante était appliquée à chaque secteur. C'est pourquoi les coûts sont présentés de manière qualitative dans ce tableau.

Note 1 : La trame grise indique un avantage par rapport à d'autres variantes.

3 Volet choix de la variante

■ QC2-14

En réponse à la question QC-28 visant l'intégration de l'objectif d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques (MHH) décrite à l'article 46.0.1 de la LQE, l'initiateur mentionne que cette approche a été mise de l'avant par la réalisation d'une évaluation rigoureuse des variantes et, qu'une fois la variante retenue choisie, les superficies d'empiétement permanent ont été optimisées et l'intégration de la végétation riveraine et aquatique a été bonifiée.

Ces informations ne permettent de répondre qu'en partie à la QC-28, mais ne permettent pas de mettre en lumière les actions, les efforts et les ajustements apportés afin d'expliquer comment l'initiateur a intégré l'approche éviter-minimiser ainsi que les *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques* dans l'analyse comparative des variantes de réfection.

L'initiateur doit donc expliquer comment cette approche a été prise en compte dans l'analyse des variantes. Pour ce faire, il doit :

a) Expliquer les efforts mis en place pour éviter les MHH ;
b) Expliquer comment il a minimisé les impacts sur les MHH qu'il ne pouvait éviter ;
c) Expliquer comment les *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques* ont été prises en compte ;
d) Expliquer comment ces trois éléments ont été pris en compte dans la révision de son analyse des variantes.

Réponse

Afin d'apporter des précisions sur la séquence « éviter-minimiser-compenser » appliquée dans le choix de la variante, le tableau QC2-14 présente les informations pour chacun des secteurs de travaux à venir.

a) Étant donné que l'ouvrage à réfectionner est un mur de soutènement (considéré comme un barrage) et que sa face amont se situe dans le milieu hydrique et est considérée, sur les dix premiers mètres, comme étant la rive, toute intervention ou réfection ne peut éviter une atteinte aux MHH. L'évitement s'avère donc impossible dans un projet de réfection de ce type d'infrastructure et n'a pas à être démontré [3].

[3] Voir les documents suivants du MELCCFP : *Les milieux humides et hydriques – L'analyse environnementale – décembre 2021*, page 8 [https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/analyse-environnementales-milieux-humides-hydriques.pdf] et *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement – Changements à la section V.1 de la LQE pour les projets portant atteinte à des milieux humides et hydriques*, page 5. [https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisation-ministerielle/changements-lqe-projet-milieux-humides-hydriques.pdf].

b) Comme le mentionne la réponse au premier point (Intégration possible de mesures de compensation aquatique *in situ*) de la question QC-21 du premier complément de l'EIE, peu importe les variantes étudiées, même celles où l'empiétement permanent sur le milieu hydrique est limité, des herbiers aquatiques seraient touchés, voire détruits, en raison de leur proximité immédiate avec le mur existant. Ainsi, puisque l'impact sur ces herbiers ne peut être évité, peu importe la variante, Hydro-Québec considère que les avenues permettant d'intégrer des mesures environnementales, comme la création d'herbiers, doivent être prises en compte dans la comparaison des variantes, afin de faire ressortir celles qui permettraient de restaurer une caractéristique spécifique du milieu touchée par le projet. Le tableau QC2-14 présente, pour chaque secteur à l'étude, l'application de la séquence « éviter-minimiser-compenser ».

c) Les *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques* mettent de l'avant le principe « Aucune perte nette d'habitat faunique ». L'objectif est de conserver de façon durable les diverses composantes des habitats fauniques, tant en superficie qu'en caractéristiques fonctionnelles. Tous les groupes fauniques et les habitats sont visés par ce principe.

Éviter

Le tableau QC2-14 ainsi que la réponse au point a) démontrent que l'évitement d'une atteinte aux habitats fauniques en milieu hydrique n'est pas possible compte tenu de la nature même de l'ouvrage à réfectionner.

Minimiser

La minimisation consiste à mettre en œuvre des mesures visant à réduire les effets du projet ou de l'activité sur le milieu. Voici des éléments visant la notion de minimisation sur les habitats fauniques dans le choix de la variante :

- La réduction du nombre d'arbres coupés, une trentaine pour la variante en remblai comparativement à une centaine pour d'autres variantes permet de conserver des habitats pour les oiseaux.
- L'intégration de mesures environnementales, comme la création d'herbiers et les plantations en bandes riveraines, est prise en compte dans l'analyse des variantes, afin de faire ressortir les mesures qui permettraient de restaurer une caractéristique spécifique du milieu touchée par le projet, soit la présence d'herbiers, et de bonifier les espèces en bandes riveraines, contribuant ainsi aux habitats disponibles pour différentes espèces fauniques (poissons, amphibiens, reptiles, insectes).

De plus, voici des éléments de minimisation des effets sur les habitats fauniques applicables à la variante retenue et aux travaux projetés :

- le respect des périodes sensibles aux cycles de vie des espèces fauniques pour la réalisation des travaux (p. ex., période de protection de l'habitat du poisson, période de nidification des oiseaux) ;
- l'application des mesures de protection de la qualité de l'eau, par exemple la mise en place de rideaux de confinement et de suivi de la qualité de l'eau pendant les travaux.
- la mise en place de protections pour la couleuvre (clôtures d'exclusion et programme de capture et de déplacement).

Compenser

La compensation désigne l'action de remplacer, de manière fonctionnelle et permanente, une perte d'habitat faunique occasionnée par la réalisation d'un projet. Dans le cadre du projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, l'approche choisie consiste à appliquer des mesures de compensation *in situ*, à même l'ouvrage, là où c'est possible ; sinon, un habitat de remplacement sera créé pour les superficies qui ne peuvent être compensées sur place. La recherche et l'élaboration du projet de compensation suivent les principes dictés dans le document *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques.*

d) Les principes d'évitement, de minimisation et de compensation ont été pris en compte dans l'analyse et le choix de la variante : le tout est résumé au tableau QC2-14.

Tableau QC2-14 : Application de la séquence « éviter-minimiser-compenser » dans le choix des interventions par secteur

Secteur	Éviter	Minimiser	Compenser
Église de la Visitation (incluant une section derrière le terrain du Fort-Lorette)	Laisser le mur dans son état actuel sans intervention ne permet pas de répondre aux objectifs de sécurité de la *Loi sur la sécurité des barrages* (LSB) auxquels est assujettie Hydro-Québec. Une réfection est inévitable.	Une famille de variantes non retenue, qui consiste à stabiliser le mur existant au moyen d'ancrages, a été évaluée pour le secteur de l'église de La Visitation (secteur du mur composé d'un barrage-poids). Cette famille de variantes était intéressante à première vue, puisqu'elle répondait au besoin d'évitement d'empiétements sur le milieu hydrique (littoral et herbiers) et de protection du paysage derrière le site patrimonial. Bien que cette famille, dans sa forme initiale, présente des avantages potentiels à l'égard notamment de la réduction de l'empiétement sur le milieu hydrique, de la protection du paysage et de la durée des travaux, une évaluation plus poussée a démontré qu'elle ne pourrait être applicable sans l'ajout d'un remblai stabilisateur amont et d'ancrages afin de remédier l'instabilité des sols au pied amont du mur. Ce remblai aurait alors occasionné un empiétement comparable à celui prévu pour la stabilisation par remblai amont uniquement. De plus, une stabilisation à l'aide d'ancrages aurait nécessité des excavations en milieu terrestre sur le terrain derrière l'église, site patrimonial classé. L'option de stabilisation par ancrages n'offre donc pas la possibilité de minimiser les empiétements escomptés sur le milieu hydrique ainsi que sur l'herbier aquatique présent derrière l'église. La solution de stabilisation par ancrages a, par conséquent, été éliminée. Du point de vue paysager, l'optimisation du niveau de la solution retenue (18,3 m) et des aménagements végétalisés en paliers, dont le palier supérieur est prévu à 17,8 m, permettra de minimiser l'impact sur le paysage et d'intégrer le nouvel ouvrage au milieu riverain récepteur.	La variante avec remblai en paliers, retenue pour ce secteur, permet d'intégrer des superficies d'aménagement compensatoire *in situ* pour l'habitat du poisson et d'inclure des conditions favorables à certaines espèces d'amphibiens et de reptiles. En effet, les travaux dans ce secteur occasionneront des empiétements permanents sur le littoral de 1 063 m^2 et des empiétements temporaires de 665 m^2. Un herbier aquatique de 84 m^2 sera créé. La conception de ces aménagements *in situ* permet de recréer des herbiers aquatiques qui assureront des fonctions écologiques comparables aux habitats sensibles perdus, lesquels étaient surtout utilisés pour l'alevinage par les petites espèces de poissons (p. ex. cyprins). Ces herbiers offrent également des habitats intéressants pour les amphibiens et les reptiles, ce qui améliore la qualité des habitats actuellement disponibles pour ces groupes d'espèces dans les trois secteurs. Enfin, pour l'ensemble des secteurs, ces aménagements permettent de compenser 60,8 % des habitats sensibles perdus par la mise en place des remblais permanents. Un projet de compensation *ex situ* est également en cours d'élaboration afin de compenser toutes les superficies qui ne pourront être composées à même les remblais en paliers.

Tableau QC2-14 : Application de la séquence « éviter-minimiser-compenser » dans le choix des interventions par secteur (*suite*)

Secteur	Éviter	Minimiser	Compenser
Résidence étudiante Ignace-Bourget (incluant une partie du terrain derrière le CHSLD Laurendeau)	Laisser le mur dans son état actuel sans intervention ne permet pas de répondre aux objectifs de sécurité de la LSB auxquels est assujettie Hydro-Québec. Une réfection est inévitable.	Sur les terrains de la résidence Ignace-Bourget, du côté amont du mur (rivière), des matériaux de remblai non contrôlés[a] ont été rencontrés. En raison de la présence de ces remblais, Hydro-Québec a évalué la possibilité de ne pas intervenir ou de retirer ces remblais et de travailler à partir du mur existant. Après analyses, ces deux possibilités ont été rejetées, particulièrement en raison de la nature des matériaux composant le remblai existant et de l'utilisation de la surface du remblai par les propriétaires riverains. En effet, laisser le remblai en place dans son état actuel sans intervention ne permet pas de répondre aux objectifs de sécurité de la LSB auxquels est assujettie Hydro-Québec. D'un point de vue technique, puisque les remblais sont non contrôlés, ils ne peuvent être considérés comme contribuant à la stabilité de l'ouvrage. Ils ne peuvent donc pas être intégrés dans les calculs effectués pour s'assurer que l'ouvrage répond aux normes de sécurité. En d'autres termes, les calculs réalisés au droit des remblais ne prennent pas en compte une éventuelle contribution de ceux-ci au rôle du mur en tant que barrage. En outre, le remblai existant étant utilisé par les propriétaires, le retirer réduirait considérablement la superficie de terrain dont les propriétaires jouissent depuis plusieurs années. Dans une optique d'acceptabilité sociale du projet, son retrait serait donc défavorable, en plus d'entraîner des effets liés à l'excavation, au transport et au traitement des sols contaminés. Par conséquent la possibilité de minimiser les empiétements sur le milieu hydrique par le retrait du remblai présent derrière la résidence Ignace-Bourget n'est pas une solution envisageable.	La variante avec remblai en paliers, retenue pour ce secteur, permet d'intégrer des superficies d'aménagement compensatoire *in situ* pour l'habitat du poisson et d'inclure des conditions favorables à certaines espèces d'amphibiens et de reptiles. En effet, les travaux dans ce secteur occasionneront des empiétements permanents sur le littoral de 2 113 m^2 et des empiétements temporaires de 1 358 m^2. Un herbier aquatique de 176 m^2 sera créé. La conception de ces aménagements *in situ* permet de recréer des herbiers aquatiques qui assureront des fonctions écologiques comparables aux habitats sensibles perdus, lesquels étaient surtout utilisés pour l'alevinage par les petites espèces de poissons (p. ex. cyprins). Ces herbiers offrent également des habitats intéressants pour les amphibiens et les reptiles, ce qui améliore la qualité des habitats actuellement disponibles pour ces groupes d'espèces dans les trois secteurs. Enfin, pour l'ensemble des secteurs, ces aménagements permettent de compenser 60,8 % des habitats sensibles perdus par la mise en place des remblais permanents. Un projet de compensation *ex situ* est également en cours d'élaboration afin de compenser toutes les superficies qui ne pourront être composées à même les remblais en paliers.

Tableau QC2-14 : Application de la séquence « éviter-minimiser-compenser » dans le choix des interventions par secteur (*suite*)

Secteur	Éviter	Minimiser	Compenser
Parc Louis-Hébert (incluant trois résidences privées et la résidence des Frères de St-Gabriel)	Laisser le mur dans son état actuel sans intervention ne permet pas de répondre aux objectifs de sécurité de la LSB auxquels est assujettie Hydro-Québec. Une réfection est inévitable.	*Résidence privée à l'ouest du parc* Sur les terrains de la résidence privée située à l'ouest du parc Louis-Hébert, du côté amont du mur (rivière), des matériaux de remblai non contrôlés ont été rencontrés. En raison de la présence de ces remblais existants, Hydro-Québec a évalué la possibilité de ne pas intervenir ou de retirer ces remblais et de travailler à partir du mur existant. Pour les mêmes raisons que celles présentées ci-dessus pour la résidence Ignace-Bourget, la possibilité de minimiser les empiétements sur le milieu hydrique par le retrait de ce remblai n'est pas une solution envisageable. *Émissaire Curotte* Au droit du plot 42, l'émissaire Curotte traverse le mur de soutènement. La mise en place d'une solution technique différente afin de préserver le libre écoulement de ce dernier a été privilégiée. Le prolongement de l'émissaire Curotte s'avérant complexe et n'étant pas sous sa maîtrise, Hydro-Québec a choisi de mettre en place une variante consistant en la mise en place de pieux tangents avec béton de liaison, de part et d'autre de l'émissaire. Toutefois, comme l'expliquent le chapitre 7 et la réponse à la question QC-28 du premier complément de l'EIE, cette variante n'est pas souhaitable sur une plus longue distance en raison des impacts qu'elle occasionnerait, entre autres, sur le milieu naturel terrestre (coupe d'arbres) et le milieu humain.	La variante avec remblai en paliers, retenue pour ce secteur, permet d'intégrer des superficies d'aménagement compensatoire *in situ* pour l'habitat du poisson et d'inclure des conditions favorables à certaines espèces d'amphibiens et de reptiles. En effet, les travaux dans ce secteur occasionneront des empiétements permanents sur le littoral de 7 482 m^2 et des empiétements temporaires de 4 944 m^2. Un herbier aquatique de 438 m^2 sera créé. La conception de ces aménagements *in situ* permet de recréer des herbiers aquatiques qui assureront des fonctions écologiques comparables aux habitats sensibles perdus, lesquels étaient surtout utilisés pour l'alevinage par les petites espèces de poissons (p. ex. cyprins). Ces herbiers offrent également des habitats intéressants pour les amphibiens et les reptiles, ce qui améliore la qualité des habitats actuellement disponibles pour ces groupes d'espèces dans les trois secteurs. Enfin, pour l'ensemble des secteurs, ces aménagements permettent de compenser 60,8 % des habitats sensibles perdus par la mise en place des remblais permanents. Un projet de compensation *ex situ* est également en cours d'élaboration afin de compenser toutes les superficies qui ne pourront être composées à même les remblais en paliers.

a. On entend par « remblai non contrôlé », un remblai dont la composition est inconnue et variable. La réalisation de sondages géotechniques dans de tels matériaux ne permet pas de garantir l'uniformité de ceux-ci.

4 Volet floristique

■ QC2-15

En réponse à la question QC-30 visant l'importance de la végétation présente dans la zone d'étude, l'initiateur réitère les mesures d'atténuation des impacts présentées dans l'étude d'impact qui seront mises en place afin de maintenir et bonifier la biodiversité du secteur. L'une d'entre elles vise à procéder à la plantation d'un nombre d'arbres supérieur à celui qui sera touché par les travaux.

Bien que l'initiateur indique qu'un nombre supérieur d'arbres sera replanté, aucun taux de remplacement des arbres perdus n'a été présenté dans les différentes informations transmises.

Étant donné la maturité des arbres qui seront coupés, le temps requis avant que les arbres plantés atteignent la maturité des arbres perdus, leur contribution à la biodiversité, à la création d'ombre et au paysage, l'initiateur doit s'engager à mettre en place dans son plan de reboisement un taux de remplacement d'au moins 1,5 arbre planté par arbre abattu.

Réponse

Nous nous engageons à mettre en place un plan de reboisement visant un taux de remplacement de 1,5 arbre planté par arbre abattu.

■ QC2-16

En réponse à la question QC-32 visant la transmission d'un plan de reboisement, l'initiateur indique que ce dernier, incluant le programme de suivi des plantations, ne sera transmis qu'à l'étape de l'obtention des AM nécessaire à la réalisation des activités découlant de son projet.

La version finale du plan de reboisement peut effectivement être déposée au moment de cette étape, toutefois, un plan préliminaire, ou les principaux critères qui guideront l'élaboration de ce dernier (densité de plantation, sites potentiels, espèces, etc.) et permettant de définir son acceptabilité sont requis maintenant afin de s'assurer que les impacts sont adéquatement minimisés.

Concernant le programme de suivi des plantations, il a été demandé qu'un suivi soit réalisé aux années 1, 4 et 10 suivant la plantation, comme exigé dans la majorité des projets. Sur ce point, l'initiateur a répondu qu'un suivi sur une période de deux ans serait réalisé.

Dans le contexte urbain du projet et étant donné que d'autres menaces planent sur ces arbres qui seront transplantés et plantés, soit les attaques par les insectes et les maladies, comme le scarabée japonais qui sévit dans certaines plantations à Montréal, ou le vandalisme, un suivi sur une période minimale de 5 ans est nécessaire.

Le MELCCFP réitère donc ses demandes adressées à la question QC-32. Les paramètres du suivi ont été ajustés comme mentionné dans l'introduction de la question et doivent être intégrés selon la formulation présentée. En ce sens, l'initiateur doit :

a) S'engager à déposer au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique un plan préliminaire de reboisement qui prend en considération la diversité fonctionnelle des essences plantées pour permettre l'atteinte de meilleurs résultats en matière de fonctions écologiques, de lutte contre les maladies et d'adaptation aux changements climatiques. Le *Guide stratégique pour l'augmentation de la canopée et de la résilience de la forêt urbaine de la région métropolitaine de Montréal* et l'application web *Devenir de l'habitat des arbres au Québec* du ministère des Ressources naturelles et des Forêts sont des références à consulter lors de l'élaboration de ce plan ;

b) Bien qu'un suivi annuel soit recommandé, s'engager à déposer au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, un programme de suivi préliminaire comprenant un suivi d'exécution immédiatement après la plantation et un suivi d'efficacité, au minimum, aux années 2 et 5 de croissance :

   i. Pour l'ensemble de ces suivis, l'initiateur doit s'engager à remplacer les arbres morts ou moribonds. Un taux de succès de la plantation de 80 % est demandé. Le cas échéant, une analyse des problématiques rencontrées est exigée dans le rapport de suivi ;
   ii. L'initiateur doit s'engager à inclure dans ce suivi les arbres qui ont été identifiés pour transplantation à la carte 8-1 de l'étude d'impact (mise à jour QC-14), de même que les arbres présents chez les propriétaires privés.

c) S'engager à déposer une version finale du plan de reboisement, de même que du programme de suivi lors de la première demande d'autorisation ministérielle occasionnant du déboisement.

Réponse

a) Nous nous engageons à déposer un plan préliminaire de reboisement au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique.

b) Nous nous engageons à déposer, au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, un programme de suivi préliminaire comprenant un suivi après la plantation et un suivi d'efficacité aux années 2 et 5 de croissance minimalement.

i. Pour l'ensemble de ces suivis, nous nous engageons à remplacer les arbres morts ou moribonds. Un taux de succès de la plantation de 80 % sera l'objectif. Le cas échéant, une analyse des problèmes rencontrés sera documentée.
ii. Nous nous engageons à inclure dans ce suivi les arbres qui ont été retenus pour la transplantation à la carte 8-1 de l'EIE, de même que les arbres présents chez les propriétaires privés.

c) Nous nous engageons à déposer une version définitive du plan de reboisement et du programme de suivi lors de la première demande d'autorisation ministérielle occasionnant du déboisement. Ce plan évoluera en fonction des travaux réellement effectués sur le terrain.

■ QC2-17

En réponse à la question QC-38 visant la présence dans la zone d'étude du sumac aromatique (*Rhus aromatica* var. *aromatica*), une espèce désignée vulnérable en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (Chapitre E-12.01) (LEMV), l'initiateur indique qu'une validation de la présence de cette espèce sera réalisée à l'été 2025. L'initiateur s'est également engagé à transmettre les résultats de cet inventaire au plus tard à l'étape de l'analyse sur l'acceptabilité environnementale du projet.

Considérant que la tenue de ces inventaires devait avoir lieu à l'été 2025 et du moment de transmission de ce document de questions, l'initiateur doit déposer les résultats de cet inventaire en réponse à la présente série de questions et commentaires ou s'engager à les déposer au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, soit au début de l'étape de l'analyse sur l'acceptabilité environnementale du projet. Les balises associées à cet inventaire et le contenu de son rapport ont été définis à la question QC-38 du premier document de questions et commentaires.

À noter que l'adoption du projet de loi n° 81, concernant la *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement*, élargit la protection accordée par la LEMV aux spécimens floristiques de ces espèces en interdisant notamment les activités susceptibles de leur porter atteinte. Si la présence d'espèces floristiques menacées ou vulnérables est confirmée (même si d'origine horticole) et que des impacts directs ou indirects sont appréhendés sur ces espèces, une autorisation pour une activité pouvant affecter une espèce floristique menacée ou vulnérable pourrait être requise.

Réponse

Les inventaires visant la validation de la présence de sumac aromatique (*Rhus aromatica* var. *aromatica*) ont été réalisés à l'été 2025. Aucun plant de cette espèce n'a été observé dans la zone inventoriée. Les résultats de cet inventaire sont déposés avec le présent complément.

5 Volet faunique

■ QC2-18

La question QC-34 exposait certaines préoccupations concernant l'aménagement des fosses aquatiques. L'initiateur devait démontrer que les aménagements proposés seront adéquats pour le poisson et que leur pérennité est possible. Dans le cas où l'initiateur n'était pas en mesure de faire cette démonstration, il devait revoir ces aménagements en considérant les préoccupations soulevées.

La réponse fournie par l'initiateur ne répond pas aux préoccupations soulevées par l'équipe d'analyse.

En effet, l'initiateur affirme que l'accumulation de sédiments dans les fosses aquatiques ne constituera pas un enjeu, sans toutefois préciser sur quoi repose cette affirmation. Or, l'accumulation de sédiments pourrait compromettre l'utilisation des fosses par le poisson. En effet, l'initiateur mentionne dans son étude d'impact que l'eau de la rivière des Prairies est turbide et que le dépôt de sédiments favorisera des conditions adéquates d'habitat pour les mulettes. La charge sédimentaire de la rivière pourrait entraîner un dépôt sédimentaire dans les fosses aquatiques, également.

De plus, la température de l'eau constitue un élément fondamental de l'habitat du poisson, il est essentiel d'en tenir compte dans tout projet d'aménagement. Une température trop élevée peut réduire la concentration d'oxygène dissout et accroître le métabolisme des poissons.

L'initiateur doit notamment préciser les éléments suivants :

a) Étant donné que l'accumulation importante de sédiments représente souvent une contrainte dans les projets d'aménagement pour le poisson, l'initiateur doit expliquer pourquoi le dépôt de sédiments dans les fosses aquatiques n'est pas un problème dans le cas présent ;
b) Comment l'aménagement prévu contribuera à maintenir une température d'eau adéquate pour les espèces ciblées.

Réponse

a) Les fosses aquatiques, situées près de la surface, seront surtout exposées au transport sédimentaire en suspension des particules fines (à distinguer du transport sédimentaire en charge de fond, qui se fait plus près du lit lors des évènements hydrologiques et qui est généralement responsable des dépôts sédimentaires d'importance). La turbidité observée dans la rivière des Prairies résulte de la présence de particules sédimentaires en suspension, mais aussi de la présence de

matières organiques (algues, bactéries, phytoplancton et zooplancton) ayant diverses propriétés optiques. Lors des épisodes de faible hydraulicité, on anticipe un peu de dépôt sédimentaire et de matières organiques dans les fosses aquatiques, comme pour tout milieu naturel dans les secteurs de faibles vitesses d'écoulement. Lors des épisodes de plus forte hydraulicité, une partie des matières déposées pourra à nouveau être mise en transport en suspension dans l'écoulement. Les matières organiques seront recyclées dans l'environnement (décomposition, consommation, remise en transport). Le suivi prévu permettra de documenter l'évolution des herbiers aquatiques aménagés.

b) L'aménagement prévu contribuera au maintien de la température de l'eau en réduisant la surface d'enrochement exposée au rayonnement thermique. Comme énoncé à la question QC2-9, la mise en place des fosses aquatiques n'augmente pas l'empiétement permanent et permet plutôt d'optimiser l'aménagement en créant un habitat aquatique.

■ QC2-19

En réponse à la question QC-40 relativement à la transmission d'un programme préliminaire de relocalisation des mulettes, l'initiateur s'engage à déposer ce dernier au plus tard lors de la première demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE. Or, les balises qui guideront la relocalisation des mulettes sont nécessaires à l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.

Ce programme préliminaire de relocalisation doit minimalement comprendre, sans s'y limiter, les informations suivantes :

- Secteurs visés par la relocalisation ;
- Emplacement et dimension approximative de la (des) zone(s) de relocalisation potentielle(s) ;
  iii. Carte du lieu de relocalisation envisagé ;
- Méthodologie envisagée ;
  i. Période de réalisation en fonction du calendrier des travaux ;
  ii. Effort d'échantillonnage (nombre de transects et de stations) ;
- Programme préliminaire de suivi de la relocalisation.

Dans ce contexte, l'initiateur doit s'engager à déposer une version préliminaire de son programme de relocalisation des mulettes au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique. De plus, il doit également s'engager à déposer, dans le cadre de la première demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE, le programme final de relocalisation des mulettes.

Réponse

Hydro-Québec s'engage à déposer une version préliminaire de son programme de déplacement des mulettes, au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, ainsi qu'une version définitive du programme lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

■ QC2-20

En réponse à la question QC-41 visant la mise en place de clôtures d'exclusion pour les couleuvres, l'initiateur s'est engagé à produire un programme de capture et de relocalisation des couleuvres et à le transmettre au MELCCFP lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle, plutôt que lors de l'analyse sur l'acceptabilité environnementale du projet comme demandé. L'initiateur juge que ce moment est préférable afin qu'il puisse tenir compte plus précisément de l'échéancier et de la séquence des travaux, de même que de l'établissement des aires de travail. Or, le programme préliminaire demandé doit principalement présenter la méthodologie de capture et de relocalisation des couleuvres, ainsi que les périodes et les zones propices.

Ainsi, l'initiateur doit déposer une version préliminaire du programme de capture et de relocalisation des couleuvres au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique et s'engager à déposer une version finale du programme lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle.

Réponse

Hydro-Québec s'engage à déposer une version préliminaire du programme de capture et de déplacement des couleuvres, au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, ainsi qu'une version définitive du programme lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle.

■ QC2-21

En réponse à la question QC-42 sur les aménagements prévus pour les tortues, l'initiateur indique qu'il évaluera la possibilité d'inclure des matières premières autres que la pierre dans sa conception finale de l'ouvrage de stabilisation afin d'atteindre l'objectif de bonification des aménagements pour les tortues.

Dans un milieu fluvial comme la rivière des Prairies, il n'est pas toujours recommandé d'utiliser des billots de bois comme site de lézardage pour les tortues. Il existe en effet un risque que les structures soient emportées par les glaces ou lors des crues.

Dans ce contexte, en considérant que la méthode retenue pour la réfection du mur comprend une quantité considérable de pierres, l'initiateur doit :

a) Préciser s'il a considéré l'intégration de matières autres que la pierre à même l'ouvrage pour atteindre l'objectif de bonification des aménagements pour les tortues et justifier sa réponse ;
   i. Si une ou des matières premières autres que la pierre compte être utilisée, une démonstration que les structures prévues seront pérennes doit accompagner la réponse ;
b) S'engager à déposer au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, une description des aménagements prévus pour les tortues et qui précise, notamment, le nombre et les emplacements où l'initiateur compte mettre en place ces structures.

Réponse

Lors des activités de conception des berges et des aménagements, l'utilisation de bois comme matériau pouvant favoriser le lézardage n'avait pas été retenue en raison des motifs présentés par le ministère. L'intégration d'autres matériaux dans l'ouvrage de stabilisation à ce stade avancé de la conception n'est pas évidente. Ces aménagements ne doivent pas menacer l'intégrité à long terme de l'ouvrage et doivent rester stables dans le temps.

Une avenue possible est le remplacement de certaines pierres par de petits « blocs » de béton texturé, assez horizontaux et suffisamment grands pour permettre le lézardage de quelques tortues. Nous explorerons cette possibilité.

Nous nous engageons à déposer une version préliminaire des aménagements prévus pour les tortues, au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, ainsi qu'une version définitive du programme lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle. Les aménagements comprendront notamment le nombre d'aménagements et leur emplacement.

■ QC2-22

En réponse à la question QC-43 qui visait notamment l'ajout d'espèces à la liste d'espèces floristiques exotiques envahissante (EFEE), l'initiateur a indiqué que l'érable à Giguère et l'érable de Norvège avaient été ajoutés à cette liste d'espèces présentes sur le site ou à proximité des travaux et que ces deux espèces ne seraient pas replantées lors de la phase de remise en état. Pour compléter sa réponse et tel que demandé à la QC-43, l'initiateur doit s'engager à appliquer également les mesures d'atténuation associées aux EFEE prévues à la question QC-35 à ces espèces (érable à Giguère et érable de Norvège).

Réponse

Nous nous engageons à appliquer les mesures d'atténuation associées aux EFEE prévues à la question QC-35 à l'érable à Giguère et à l'érable de Norvège.

■ QC2-23

Dans son étude d'impact, l'initiateur considère que la couleuvre brune (*Storeria dekayi*) est présente dans la zone d'étude, donc potentiellement dans la zone des travaux. De plus, cette espèce est considérée menacée en vertu de la LEMV.

La question QC-47 demandait à l'initiateur de réaliser un inventaire des hibernacles de couleuvres. Celui-ci indique qu'il juge la réalisation de cet inventaire comme étant non requis étant donné la période durant laquelle les travaux seront réalisés, soit en été.

Il est toutefois impossible de définir l'impact du projet sur les hibernacles sans connaître leurs emplacements, la nature ou la profondeur de ceux-ci. Par exemple, le passage de la machinerie en été pourrait résulter en une compaction du sol, qui elle, pourrait rendre inaccessible un hibernacle pour les périodes hivernales subséquentes. La coupe des arbres pourrait aussi impacter certains hibernacles.

Dans ce contexte, le MELCCFP réitère donc les demandes suivantes :

a) Réaliser un inventaire des hibernacles de couleuvres selon la méthodologie décrite dans le *Protocole standardisé pour les inventaires de couleuvres et la recherche d'hibernacles au Québec* ;
   i. Si des adaptations à ce protocole sont nécessaires, ils doivent être approuvés au préalable par le MELCCFP ;
b) S'engager à transmettre, au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, les résultats de cet inventaire ;
c) Présenter les mesures de minimisation des impacts liées à la présence d'hibernacles dans la zone des travaux qui seront mises en place, le cas échéant.

Réponse

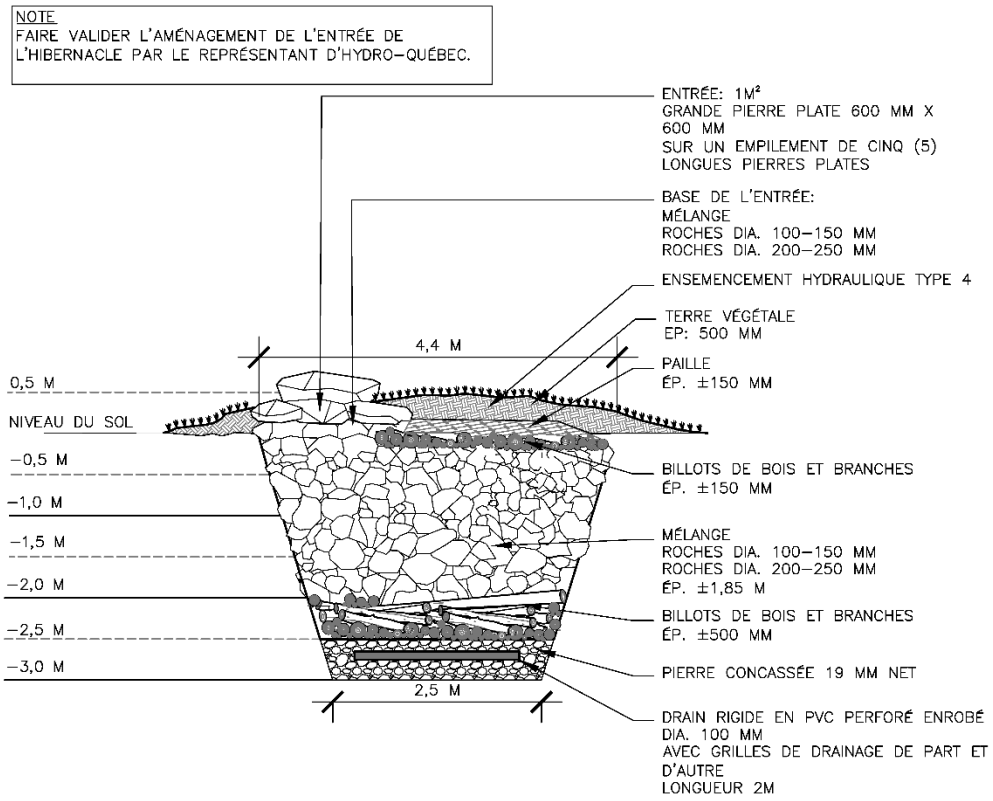
a) Un inventaire des hibernacles de couleuvres a été réalisé à l'automne 2025 dans le parc Louis-Hébert, bien qu'il ait été jugé non requis par Hydro-Québec et que la réponse à la question QC-47 ait été jugée satisfaisante par le secteur Faune du MELCCFP dans le cadre des avis d'experts émis concernant le complément de réponses transmis. Cet inventaire visait à éviter tout délai potentiel de recevabilité de l'EIE, en appliquant la méthode par recherche active suggérée à la question QC-47 du premier complément.
b) Nous nous engageons à transmettre les résultats de cet inventaire, au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique.

c) Si des hibernacles étaient observés, les mesures suivantes seront mises en place :

1. Baliser les hibernacles potentiels dans un rayon de 3 m.
2. Éviter toute activité dans les aires ainsi balisées.
3. Maintenir les mesures 1 et 2 jusqu'à la fin des travaux. Si cela n'est pas possible en raison de la nécessité d'y réaliser les travaux, un nouvel hibernacle serait construit. Advenant que cette solution soit mise de l'avant, la localisation d'un nouvel hibernacle devrait faire l'objet de discussions avec les propriétaires et l'arrondissement afin de déterminer le meilleur endroit pour cet aménagement. À l'heure actuelle, nous ne pouvons nous engager sur la proximité de cet aménagement avec les aires de travaux.

   L'hibernacle sera construit comme l'illustre le schéma de la figure QC-23.

Figure QC2-23 : Schéma d'un hibernacle de couleuvres



6 Volet patrimoine et archéologie

■ QC2-24

À la lecture du plan préliminaire de circulation fourni en réponse à la question QC-61, ce dernier semble indiquer que des camions circuleront sur les berges et à proximité des sites classés du Fort-Lorette et de l'église de la Visitation.

En ce sens, l'initiateur doit préciser les mesures de minimisation des impacts qu'il compte mettre en place afin de préserver l'intégrité des sites classés du Fort-Lorette et de l'église de la Visitation du passage des camions, notamment les risques de vibrations et des ornières qui pourraient en résulter. Ces mesures pourront par la suite être ajustées suivant le dépôt de la version finale du plan de circulation.

Réponse

Un accès a été aménagé à cet emplacement en 2019. Il consiste en un ouvrage composé de géotextile et de 300 mm de matériaux granulaires.

Pour les travaux projetés, la rue du Fort-Lorette sera utilisée, à partir du boulevard Gouin, pour accéder à la rive et aux secteurs des travaux derrière la résidence Ignace-Bourget et l'église de la Visitation. Afin de préserver l'intégrité des sols des sites classés du Fort-Lorette et de l'église de la Visitation, l'accès pourrait être aménagé sur matelas de bois. Les principales étapes seraient les suivantes :

- installation d'un géotextile directement sur le sol en place ;
- mise en place des matelas de bois ;
- remise en état à la suite des travaux.

■ QC2-25

En réponse à la question QC-62 demandant une mise à jour de l'étude de potentiel archéologique, l'initiateur indique qu'il s'engage à actualiser celle-ci en prenant en considération les données récentes acquises sur le site de Fort-Lorette. Il indique également que la mise à jour de l'étude de potentiel archéologique est en cours de production et qu'elle « sera livrée à la fin de l'été 2025 ».

L'initiateur doit transmettre la mise à jour de l'étude de potentiel archéologique.

Réponse

La mise à jour de l'étude de potentiel archéologique est déposée avec le présent document.

■ QC2-26

La question QC-62 demandait également de mettre à jour les recommandations présentées à la section 8 de l'étude de potentiel archéologique (Archéotec, 2018) afin d'être en phase avec le projet actuel. Dans un même ordre d'idée, la question QC-63 abordait les intentions de l'initiateur envers la mise en place de ces recommandations et, le cas échéant, de justifier son choix et de préciser les mesures de minimisation des impacts équivalentes qui seraient mises en place.

L'initiateur indique dans ses réponses que les recommandations émises dans l'étude de potentiel archéologique initialement déposée (Archéotec, 2018) ont été actualisées dans l'étude d'impact et qu'en ce sens, il n'est pas nécessaire de mettre à jour les recommandations de cette dernière étude. Il est toutefois considéré que des précisions doivent être apportées puisque les recommandations formulées dans l'étude d'impact demeurent générales. En effet, elles ne sont pas mises en relation avec les zones de potentiel archéologique identifiées en 2018 ni avec les travaux prévus dans le cadre du présent projet et pouvant avoir un impact sur le potentiel archéologique. À titre d'exemple, pour certaines zones de potentiel archéologique, Archéotec recommandait un inventaire archéologique préalable et non une surveillance archéologique. Cependant, l'initiateur indique dans l'étude d'impact et dans les réponses du premier document de questions et commentaires qu'une surveillance archéologique sera notamment assurée à l'emplacement de travaux d'excavation prévus à l'intérieur de zones ayant un potentiel archéologique. Advenant la découverte d'élément archéologique d'intérêt, des inventaires archéologiques pourraient s'y substituer. Lorsque les mesures de minimisation des impacts diffèrent, l'initiateur doit justifier son choix et préciser les mesures équivalentes choisies.

Le MELCCFP réitère donc plusieurs éléments adressés aux questions QC-62 et QC-63. En ce sens, l'initiateur doit :

a) Préciser les interventions archéologiques prévues pour chacune des zones de potentiel archéologique identifiées en 2018 et pouvant être impactées par le projet ;
b) Préciser s'il compte mettre en place les recommandations émises dans le cadre de l'étude de potentiel archéologique (Archéotec, 2018) et sa mise à jour :
    i. Dans le cas contraire, l'initiateur doit justifier son choix et préciser les mesures de minimisation des impacts équivalentes qui seront mises en place en fonction du potentiel appréhendé et des travaux projetés ;
c) S'engager à transmettre au MELCCFP les résultats des inventaires archéologiques des secteurs où un inventaire est nécessaire, au plus tard lors du dépôt de la première demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE visant des travaux dans une zone de potentiel archéologique ;
d) Préciser les mesures de minimisation des impacts qui seront mises en œuvre advenant la découverte de sites archéologiques.

Réponse

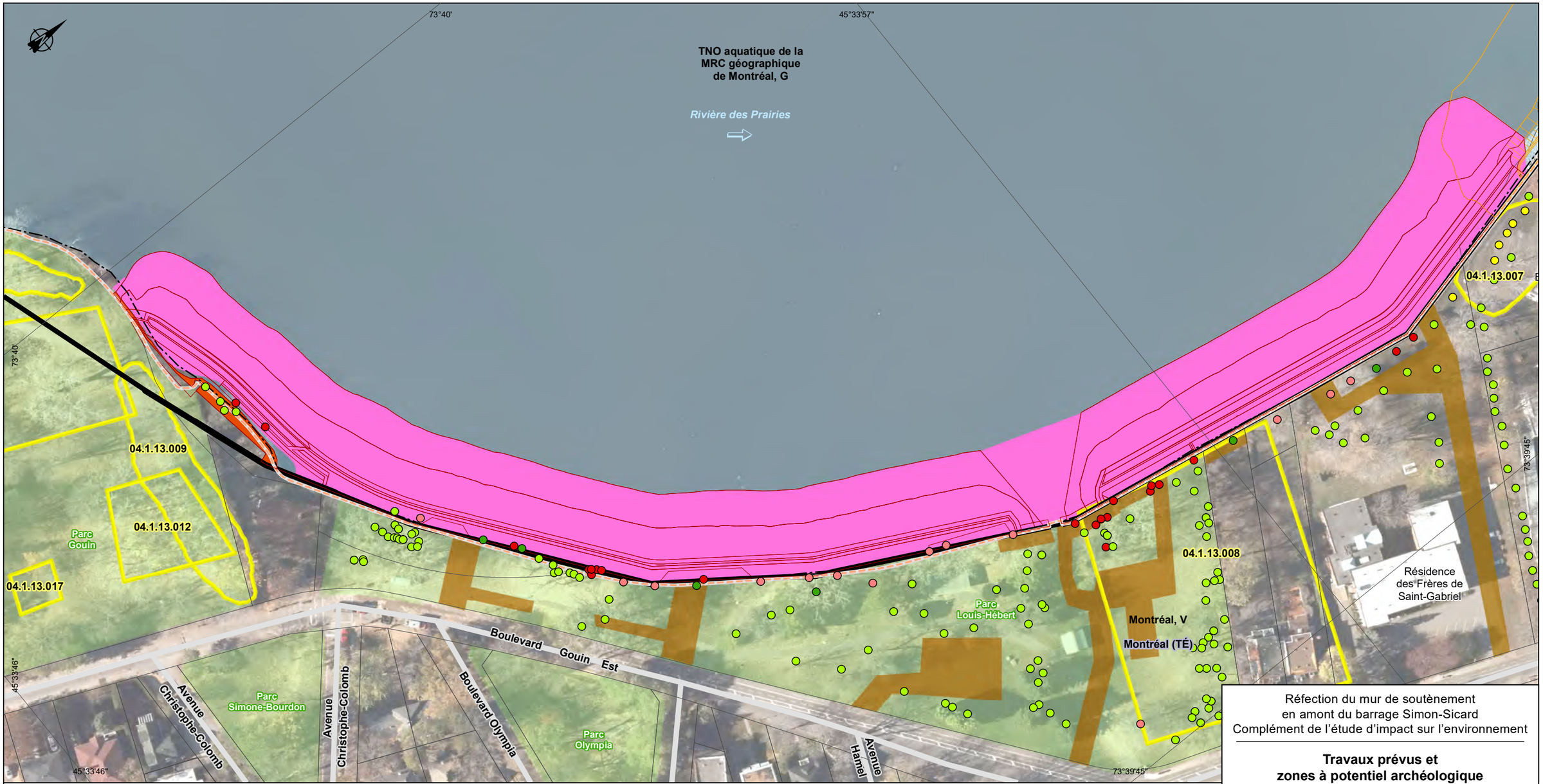
a) La carte QC2-26 (deux feuillets) indique l'emplacement des différents types de travaux ainsi que des zones à potentiel archéologique terrestres et subaquatiques défini dans les études sectorielles de 2018 et 2025 [4].

Le tableau QC2-26 présente les types de travaux prévus pour chacune des zones à potentiel archéologique ainsi que les mesures d'atténuation qui seront mises en place.

Tableau QC2-26 : Travaux prévus dans les zones à potentiel archéologique et mesures d'atténuation

N° de la zone à potentiel archéologique	Caractéristiques	Travaux	Mesures d'atténuation applicables
04.1.13.008	Bâtiments et maisons de ferme du XIXe siècle	Déboisement Accès et aire de travail Circulation	Aucune mesure d'atténuation archéologique particulière.
04.1.13.007	Ancienne étable en bois	Transplantation d'arbres	Un inventaire archéologique préalable sera requis avant la transplantation d'arbres.
04.1.13.006	Première maison des Frères de Saint-Gabriel	Aucun	Aucune mesure d'atténuation archéologique particulière.
04.1.13.005	Maison de pierre du XIXe siècle	Déboisement Accès Circulation Excavation	Aucune surveillance ne sera requise pour les travaux d'excavation qui se feront dans des remblais mis en place dans les années 1970.
04.1.13.004	Ferme de la famille David avec grange et étable en pierre	Accès Circulation	Aucune mesure d'atténuation archéologique particulière.
04.1.13.003	Site BjFj-184. Chaufferie, maison St-Janvier, Pensionnat des Sœurs de la Miséricorde	Déboisement Accès Circulation	Circulation sur matelas de bois. Formuler une demande de travaux en site patrimonial pour la plantation d'arbres.
04.1.13.002			Circulation sur matelas de bois. Formuler une demande de travaux en site patrimonial pour la plantation d'arbres.
ZP01		Mise en place des remblais	En attente des résultats des relevés.
ZP02		Mise en place des remblais	En attente des résultats des relevés.
ZP03		Mise en place des remblais	En attente des résultats des relevés.

[4] Archéotec. 2018. *Étude de potentiel archéologique. Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard*. Rapport de recherches.
Arkéos. 2025. *Secteur de la Visitation : Mise à jour des connaissances patrimoniales*. Montréal, Hydro-Québec.
Institut de recherche en histoire maritime et archéologie subaquatique (IRHMAS). 2025. *Étude de potentiel archéologique subaquatique. Projet de réfection de la digue Simon-Sicard dans la rivière des Prairies*.



Travaux préparatoires

Types de perturbation

- Abattage
- Élagage et protection
- Protection
- Transplantation
- Aucune perturbation

Composantes du projet

- Mur de soutènement
- Empreinte de l'enrochement projeté
- Empreinte des travaux prioritaires
- Accès ou aire des travaux
- Zone d'excavation

Utilisation du sol

- Grand espace vert

Archéologie et patrimoine

- BjFk-7 — Site archéologique (code Borden)
- Immeuble patrimonial classé (Église du Sault-au-Récollet)
- Aire de protection patrimoniale de l'Église du Sault-au-Récollet
- Site archéologique de Fort-Lorette
- Site patrimonial cité (Ancien-village-du-Sault-au-Récollet)

04.1.13.003

- Zone à potentiel archéologique et identifiant
- Zone à potentiel subaquatique et identifiant

Limites

- Lot*
- Municipalité

Autre

- Sens de l'écoulement

* Les limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Cette légende regroupe tous les éléments susceptibles de se trouver sur un des feuillets de la série de cartes. Il se peut donc qu'un ou plusieurs éléments de la légende ne soient pas présents sur un feuillet donné.

Réfection du mur de soutènement
en amont du barrage Simon-Sicard
Complément de l'étude d'impact sur l'environnement

Travaux prévus et zones à potentiel archéologique

Sources :

Orthophoto, résolution 20 cm, © Communauté métropolitaine de Montréal, 2020
Adresses Québec, MRNF Québec, 1er avril 2023
GRHQ, MERN Québec, 1/20 000, novembre 2019
Parcs ou espaces verts, Communauté métropolitaine de Montréal, mars 2020
SDA, 1/20 000, MRNF Québec, avril 2023
Zones à potentiel archéologique, Archéotec, 2018, 2025
Données de projet, Hydro-Québec, novembre 2025
Inventaires et cartographie : Englobe, 2024
Fichier : 0003B_rq2_26f1_ cm_251_archeo_251208.mxd

0 12 24 m
MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Carte QC2-26
Feuillet 1

Décembre 2025

Hydro Québec

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique, à Hydro-Québec.

45°34'8"

73°39'45"

Barrage
Simon-Sicard

Rivière des Prairies

04.1.13.003

Église de
La Visitation

BjFj-85

04.1.13.002

Soeurs de la
Miséricorde

Résidence
étudiante
Ignace-Bourget

04.1.13.005

04.1.13.004

04.1.13.006

73°39'45"

45°34'8"

Travaux préparatoires

Types de perturbation

- Abattage
- Élagage et protection
- Protection
- Transplantation
- Aucune perturbation

Composantes du projet

- Mur de soutènement
- Empreinte de l'enrochement projeté
- Empreinte des travaux prioritaires
- Accès ou aire des travaux
- Zone d'excavation

Utilisation du sol

- Grand espace vert

Archéologie et patrimoine

- BjFk-7 — Site archéologique (code Borden)
- Immeuble patrimonial classé (Église du Sault-au-Récollet)
- Aire de protection patrimoniale de l'Église du Sault-au-Récollet
- Site archéologique de Fort-Lorette
- Site patrimonial cité (Ancien-village-du-Sault-au-Récollet)

04.1.13.003

- Zone à potentiel archéologique et identifiant
- Zone à potentiel subaquatique et identifiant

Limites

- Lot*
- Municipalité

Autre

- Sens de l'écoulement

* Les limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Cette légende regroupe tous les éléments susceptibles de se trouver sur un des feuillets de la série de cartes. Il se peut donc qu'un ou plusieurs éléments de la légende ne soient pas présents sur un feuillet donné.

Réfection du mur de soutènement
en amont du barrage Simon-Sicard
Complément de l'étude d'impact sur l'environnement

Travaux prévus et zones à potentiel archéologique

Sources :

Orthophoto, résolution 20 cm, © Communauté métropolitaine de Montréal, 2020
Adresses Québec, MRNF Québec, 1er avril 2023
GRHQ, MERN Québec, 1/20 000, novembre 2019
Parcs ou espaces verts, Communauté métropolitaine de Montréal, mars 2020
SDA, 1/20 000, MRNF Québec, avril 2023
Zones à potentiel archéologique, Archéotec, 2018, 2025
Données de projet, Hydro-Québec, décembre 2025

Inventaires et cartographie : Englobe, 2024
Fichier : 0003B_rq2_26f2_cm_252_archeo_251208.mxd

0 10 20 m
MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Carte QC2-26
Feuillet 2

Décembre 2025

Hydro Québec

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique, à Hydro-Québec.

b) Hydro-Québec s'engage à mettre en place les recommandations émises dans le cadre de l'étude de potentiel archéologique (Archéotec, 2018) et sa mise à jour.
c) Hydro-Québec s'engage à transmettre au MELCCFP les résultats des inventaires archéologiques des secteurs où un inventaire est nécessaire, au plus tard lors du dépôt de la première demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE visant des travaux dans une zone à potentiel archéologique.
d) Advenant la découverte de sites archéologiques, l'une ou l'autre des mesures d'atténuation suivantes seront mises en œuvre :
   - évitement de la ressource archéologique nouvellement mise au jour ;
   - protection de la ressource archéologique par l'entremise de fouilles archéologiques exhaustives du site archéologique nouvellement mis au jour. À effectuer avant le début des travaux.

■ QC2-27

La question QC-62 mentionnait également que les travaux présentés aux figures 8.4 et 8.5 de l'étude de potentiel archéologique ne correspondent pas à ceux visés par la présente étude d'impact, rendant le document difficile à utiliser et incomplet.

Les figures illustrant la *localisation du chemin d'accès et du mur de soutènement* ne couvrent pas l'ensemble du projet et présentent uniquement les chemins d'accès mis en place lors des travaux réalisés à la suite de la prise du décret de soustraction numéro 909-2018 du 3 juillet 2018. En effet, les composantes du projet présentement en analyse, notamment les chemins d'accès prévus, n'y sont pas présentés.

L'initiateur doit mettre à jour ces figures afin de refléter les travaux visés par le présent projet. Le cas échéant, il doit également revoir les recommandations associées à l'information présentée sur ces figures.

Réponse

Une carte, tenant compte des conclusions de la mise à jour de l'étude de potentiel archéologique et de l'étude de potentiel archéologique subaquatique, est fournie pour illustrer les sites archéologiques potentiels, les bâtiments patrimoniaux, ainsi que l'empreinte des travaux projetés, y compris les accès et les aires de chantier (voir la carte QC2-26 [deux feuillets]).

■ QC2-28

En réponse à la question QC-64 qui demandait la transmission de l'étude de potentiel archéologique submergé, l'initiateur indique que celle-ci sera réalisée et que le rapport associé : « est attendu d'ici la fin de l'été 2025 ».

Afin que l'étude d'impact puisse être jugée recevable, l'initiateur doit :

a) Transmettre l'étude du potentiel archéologique submergé ;
b) S'engager à réaliser un inventaire archéologique subaquatique par télédétection ou reconnaissance visuelle en plongée dans le cas où les travaux prévus recoupent des zones de potentiel identifié dans l'étude du potentiel archéologique submergé :
   i. Le cas échéant, s'engager à transmettre au MELCCFP les résultats de ces inventaires au plus tard lors du dépôt de la première demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE ;
   ii. Préciser les mesures de minimisation des impacts qui seront mises en œuvre advenant la découverte de vestiges submergés.

Réponse

a) L'étude de potentiel archéologique subaquatique est déposée avec le présent complément.

b) Des relevés par télédétection seront réalisés par Hydro-Québec à l'automne 2025 et analysés par l'Institut de recherche en histoire maritime et archéologie subaquatique (IRHMAS).
   i. Nous nous engageons à transmettre au MELCCFP les résultats de ces relevés, au plus tard lors du dépôt de la première demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.
   ii. Advenant la découverte de vestiges submergés, l'une ou l'autre des mesures d'atténuation suivantes sont suggérées :
      - évitement de la ressource archéologique nouvellement mise au jour ;
      - protection de la ressource archéologique par l'entremise de fouilles archéologiques exhaustives du site archéologique nouvellement mis au jour. À effectuer avant le début des travaux.

■ QC2-29

En réponse à la question QC-65 relativement à la description du cadre bâti dans la zone d'étude, l'initiateur indique qu'une étude englobant la description quantitative et qualitative de cette composante est en production et que le rapport en résultant : « sera fourni au MELCCFP dès qu'il sera disponible, au plus tard à l'étape de l'analyse de l'acceptabilité environnementale ».

Ce document est requis tel que le mentionne la section 2.3.2 *Description du milieu récepteur* de la directive et son contenu est nécessaire pour évaluer la prise en compte du patrimoine par l'initiateur dans le cadre de son projet.

Ainsi, l'initiateur doit déposer la description quantitative et qualitative permettant de documenter le secteur hautement patrimonial de la Visitation et du Fort Lorette et répondre aux éléments suivants déjà abordés à la question QC-65 :

- Une estimation du nombre de bâtiments présents dans l'aire d'étude qu'ils soient d'intérêt patrimonial ou non ;
- Des précisions sur les principales catégories de fonctions attribuables aux bâtiments présents dans l'aire d'étude ;
- Un cadre de datation qui va des plus anciennes constructions de l'aire d'étude aux plus récentes et qui précise la période principale d'érection desdits bâtiments ;
- Une présentation des principaux ensembles situés dans la zone à l'étude (ex. : ensembles agricoles avec maisons et bâtiments de ferme ou ensembles de villégiature avec chalets et bâtiments secondaires comme des remises à bateaux) ;
- L'identification des bâtiments protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* et de ceux pouvant présenter un intérêt patrimonial.

Réponse

Le rapport présentant une description quantitative et qualitative du cadre bâti est déposé avec ce complément. La méthodologie pour cette étude s'appuie sur le document *Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine dans le cadre de la production d'une étude d'impact sur l'environnement* publié en 2017 par la Direction générale du patrimoine et des immobilisations (DGPI) du MCCQ. Le rapport présente un portrait du territoire visé, notamment le nombre de bâtiments, leur ancienneté, leurs usages, leur intérêt et leur statut patrimonial. Il présente également les impacts potentiels qu'auront les installations projetées et les travaux associés sur le patrimoine bâti, dans l'objectif de déterminer les bâtiments risquant d'être touchés par des travaux et nécessitant une évaluation de leur intérêt patrimonial.

Les travaux étant réalisés en rive, aucun bâtiment n'est visé par une démolition, totale ou partielle. Les impacts anticipés sur le patrimoine sont davantage associés à l'altération des composantes paysagères, notamment les arbres, les aménagements et les clôtures, ainsi que les incidences possibles de la circulation lors des travaux.

Dans le premier cas, des mesures sont prévues dans le projet afin de respecter les caractéristiques dominantes des aménagements existants. Celles-ci incluent la réutilisation ou le prolongement des clôtures existantes ou encore leur remplacement par des clôtures similaires au besoin. De plus, ces mesures incluent des travaux de plantation afin d'assurer le remplacement des arbres par des essences compatibles et de port similaire. Les vues d'intérêt et les percées visuelles sont prises en compte dans la conception, notamment par l'aménagement d'espaces d'observation et le retrait de la clôture dans le parc Louis-Hébert afin d'offrir une plus grande accessibilité visuelle à la rivière.

Pendant la phase de réalisation des travaux, des mesures seront prévues pour assurer la protection des bâtiments patrimoniaux, notamment à l'égard des vibrations. Tous les travaux susceptibles de générer des vibrations ou une compaction du sol devront être établis avant le démarrage. Dans le cadre du projet, les travaux anticipés sont le forage dans le secteur de l'émissaire ainsi que la circulation hors du réseau routier.

Lorsque les travaux sont réalisés à proximité d'un des bâtiments patrimoniaux listés dans la description quantitative et qualitative du cadre bâti (DQQ), une inspection préalable du bâtiment sera effectuée afin de documenter l'état de référence. L'exécution des travaux concernés devra prévoir une surveillance vibratoire en temps réel afin d'assurer le respect du seuil vibratoire maximal de 3 mm/s à proximité du bâtiment, sauf si des activités en cours produisent des vibrations dépassant ce seuil. À cet effet, un sismographe installé selon les bonnes pratiques de l'International Society of Explosives Engineers (ISEE) devra être mis en place. Ce dispositif devra permettre d'alerter en temps réel, par messagerie texte ou par courriel, les opérateurs ou opératrices de l'équipement vibrant ainsi que le surveillant ou la surveillante d'Hydro-Québec en cas de dépassement du seuil. Tout dépassement entraînera l'arrêt immédiat des travaux concernés, suivi d'une révision de la méthode d'exécution afin d'éviter tout dépassement subséquent.

■ QC2-30

En réponse à la question QC-66a concernant les travaux nécessaires à la préparation des accès et des aires de chantier, l'initiateur indique que la section 8.2.2 de l'étude d'impact explique ces activités. De plus, il indique que les perturbations du sol seront limitées le plus possible.

Les précisions apportées par l'initiateur ne sont toutefois pas suffisantes pour permettre de mesurer l'impact de ces activités, principalement sur le patrimoine archéologique. En effet, la section 8.2.2 de l'étude d'impact fait davantage une description de l'emplacement des activités qu'une description des impacts de ces travaux sur le milieu.

Comme il est possible de le voir sur la figure 1, plusieurs aires de travaux ou d'accès identifiés aux cartes 8-1 et 8-2 de l'étude d'impact semblent être situées directement dans l'une des zones à potentiel archéologique identifiées à la carte B Milieu humain de l'étude d'impact, dans la sous-section cartes de milieux naturel et humain.

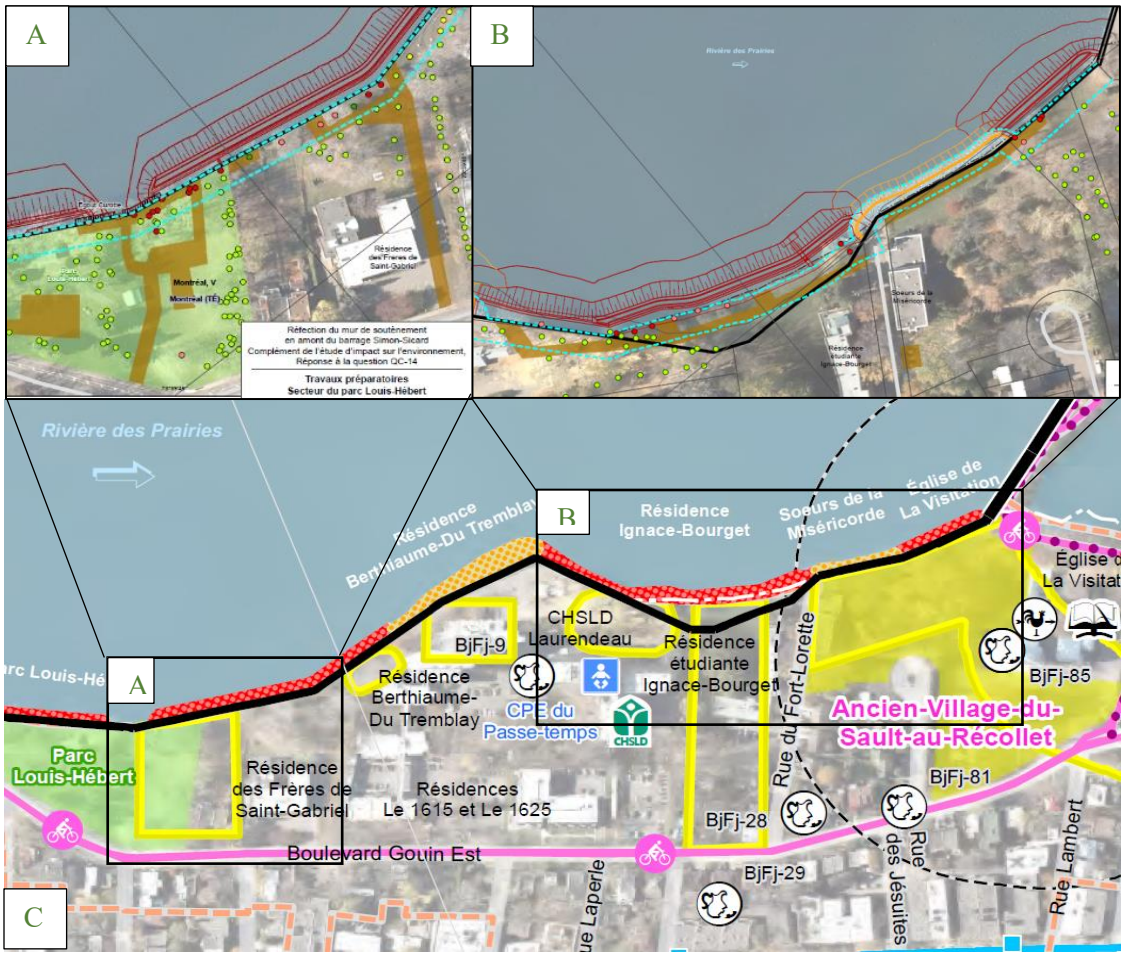


Figure 1 : Emplacements des accès ou aires des travaux (images A et B en brun clair) par rapport aux zones à potentiel archéologique (image C, encadré jaune)

(Sources : *A : Modifié de « Carte 8-1 tirée du Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP », Hydro-Québec, juin 2025, 184 p. ; B et C : Modifié de « Carte 8-2 et Carte B de l'Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport », Hydro-Québec, décembre 2024, 324 p.*)

Le MELCCFP réitère donc la demande adressée à la question QC-66a et y ajoute une question à la lumière des informations supplémentaires transmises dans le cadre des réponses. En ce sens, l'initiateur doit :

a) Préciser les travaux nécessaires pour effectuer la préparation des accès et l'aménagement des aires de chantier (excavation, remaniement, décapage, etc.) de même que l'impact de ces activités sur le patrimoine archéologique, et ce, dans une perspective de mesurer l'efficacité des mesures de minimisation des impacts proposées ;
b) Fournir une carte combinant les sites archéologiques potentiels (incluant les conclusions de la mise à jour de l'étude de potentiel archéologique et de l'étude de potentiel archéologique subaquatique), les bâtiments patrimoniaux, ainsi que l'empreinte des travaux projetés.

À noter que les travaux d'excavation ne sont pas les seuls travaux pouvant avoir un impact sur le patrimoine archéologique. Tous les travaux pouvant avoir un impact sur le patrimoine archéologique (ex. : Circulation de machinerie lourde, nivellement, abattage et plantations d'arbres, etc.) doivent être adressés dans les réponses et des mesures de minimisation des impacts adaptées doivent être proposées. De plus, l'ensemble des réponses de cette sous-section doivent prendre en compte, le cas échéant, des zones de potentiel identifiées dans la mise à jour pour le secteur du Fort-Lorette et dans l'étude de potentiel subaquatique (QC2-28).

Réponse

a) Voici les étapes décrivant les travaux de préparation des aires de chantier et des accès :

- Les accès temporaires et les aires de chantier seront constitués d'un géotextile et d'environ 150 à 300 mm de matériaux granulaires, afin de prévenir la formation d'ornières sur le sol naturel. Lorsque l'excavation de la terre végétale n'est pas permise, le géotextile sera posé directement sur le sol naturel.
- Une remise en état sera faite après les travaux.
- Les accès ou les aires de chantier seront aménagés selon les étapes suivantes :
  - décapage de l'aire (si applicable) ;
  - installation du géotextile ;
  - mise en place des matériaux granulaires (150-300 mm) ;
  - remise en état en fin de chantier.

Exemple de remise en état : La remise en état des lieux comprend l'aération du sol à l'aide d'un appareil de carottage tracté (appareil à dents creuses), sur une profondeur minimale de 80 mm. L'appareil doit être équipé d'une grille permettant de faire éclater les carottes retirées. Cette opération doit être faite sur un sol humide.

Par la suite, une scarification du sol (coupe verticale) sur une profondeur maximale de 80 mm est réalisée à l'aide d'un appareil à lames en acier. Du compost forestier est épandu à la surface du sol sur une épaisseur de 80 mm avant l'ensemencement hydraulique avec un mélange approprié et à un taux de couverture suffisant. Immédiatement après l'ensemencement, une clôture de protection est installée pour empêcher tout dommage au sol jusqu'à ce que la pousse ait atteint une hauteur de 80 mm.

Les mesures d'atténuation applicables dans les zones à potentiel archéologique sont présentées dans la réponse à la question QC2-26.

b) Une carte, tenant compte des conclusions de la mise à jour de l'étude de potentiel archéologique et de l'étude de potentiel archéologique subaquatique, est fournie pour illustrer les sites archéologiques potentiels, les bâtiments patrimoniaux, ainsi que l'empreinte des travaux projetés (voir la carte QC2-26 [deux feuillets]).

■ QC2-31

En réponse à la question QC-66e qui visait à obtenir davantage d'information sur les travaux de nivelage et de reprofilage, l'initiateur indique que ces travaux sont prévus afin d'assurer la connexion du terrain naturel et les travaux de réfection et de procéder à une remise en état adéquate. Il indique également que leurs superficies et emplacements potentiels sont présentés sur les cartes 8-1, 8-2, 9-5 et 9-6.

Or, aucune indication relativement aux travaux de nivellement et de reprofilage n'est indiquée dans les légendes des différentes cartes. De plus, aucune valeur de superficie associée à ces travaux n'est présente sur ces cartes. Dans ce contexte, les précisions apportées par l'initiateur ne sont pas suffisantes pour permettre de mesurer l'impact de ces activités sur le patrimoine archéologique.

En ce sens, l'initiateur doit préciser en quoi consistent les travaux de nivelage et de reprofilage, notamment leur localisation, de même que les profondeurs et les superficies potentielles afin de permettre de mesurer l'impact de ces activités sur le patrimoine archéologique et l'efficacité des mesures de minimisation des impacts proposées.

Réponse

Les travaux de nivelage, de reprofilage et d'excavation superficielle sont prévus de façon à assurer une transition harmonieuse entre le terrain naturel et les travaux de réfection ainsi qu'à permettre une remise en état adéquate des lieux. Leur emplacement est illustré sur la carte QC2-26 (deux feuillets). La superficie totale de ces travaux est de 371 m^2, soit 202 m^2 dans le secteur de la résidence Ignace-Bourget et 169 m^2 dans le secteur du parc Louis-Hébert. Aucune superficie d'excavation n'est prévue dans le secteur de l'église de la Visitation. Les profondeurs seront faibles, soit environ 30 à 50 cm. Rappelons que ces excavations serviront à marier le terrain existant et les nouveaux aménagements. Les zones touchées seront remises en état.

■ QC2-32

La question QC-66 demandait à l'initiateur de préciser si des excavations seraient nécessaires à la plantation ou à la transplantation d'arbres dans le cadre de la mise en place du plan de reboisement questionné à la question QC-32. L'initiateur indique que puisqu'il n'a pas d'information relativement au plan de reboisement, cette information sera transmise ultérieurement. La transmission de ce plan est demandée à la question QC2-16.

Dans ce contexte, advenant la nécessité de faire de l'excavation dans le cadre de la plantation ou de la transplantation d'arbres, l'initiateur doit préciser les mesures d'atténuation qui seront mises en place pour limiter les impacts sur le patrimoine archéologique.

Réponse

Comme mentionné dans la question, un plan de reboisement sera transmis ultérieurement. Toutefois, à ce moment-ci, les interventions sur les arbres dans les secteurs des travaux sont fournies à titre préliminaire. De plus, l'emplacement des arbres à planter dans le cadre du plan de reboisement n'est pas connu.

Advenant le cas où une excavation serait requise dans le cadre de la plantation ou de la transplantation d'arbres dans une zone à potentiel archéologique ou sur le site patrimonial du Fort-Lorette, un inventaire archéologique sera réalisé au préalable.

7 Volet gaz à effet de serre (GES)

■ QC2-33

La question QC-68 concernait la possibilité de mettre en place certaines mesures visant à réduire les émissions de GES et de les quantifier. La réponse de l'initiateur reprend des informations comprises dans l'étude d'impact, notamment dans les clauses environnementales normalisées ou dans les clauses particulières à l'attention des entrepreneurs, sans toutefois justifier pourquoi certaines mesures de réduction des GES proposées ne seront pas appliquées.

Dans cette perspective, l'initiateur doit :

a) Présenter les mesures d'atténuation possibles pour réduire les sources d'émission les plus importantes du projet, c'est-à-dire l'utilisation de machinerie sur le chantier et le transport des remblais et déblais. Il doit notamment considérer les mesures suivantes et s'engager à les mettre en place, sinon le justifier :
    i. Considérer l'usage de biocarburants ;
    ii. Remplacer des équipements à combustion par des équipements électriques ou hybrides, lorsque possible ;
    iii. Utiliser des équipements branchés au réseau électrique plutôt qu'alimentés par des génératrices, lorsque possible.

Réponse

En matière de lutte contre les changements climatiques, il est certes nécessaire de définir les mesures d'atténuation qui permettront de réduire les émissions de GES. Afin de répondre aux points i à iii, nous réitérons et complétons ci-dessous les éléments de la réponse à la question QC-68 du premier complément de l'EIE. Ces mesures d'atténuation s'appliquent au projet et seront incluses dans les clauses environnementales normalisées ou particulières à l'intention des entrepreneurs :

- Assurer le bon fonctionnement de la machinerie et des véhicules en effectuant les entretiens requis et des inspections quotidiennes.
- Éviter de laisser fonctionner le moteur des véhicules au ralenti.
- Privilégier la valorisation des déblais sur le terrain d'origine.
- Considérer l'usage de biocarburants.
- Substituer, lorsque possible, des équipements électriques ou hybrides aux équipements à combustion.
- S'engage à utiliser, lorsque possible, des équipements branchés au réseau électrique plutôt qu'alimentés par des génératrices.

Ces mesures d'atténuation sont spécifiques au projet et adaptées à son contexte et à son environnement. En outre, la majorité d'entre elles sont préventives et suggèrent des comportements ou des actions à adopter et il est, par conséquent, difficile de prédire leur récurrence et de les quantifier. Il convient toutefois de préciser que, comme il est indiqué dans la réponse à la question QC2-40, nous évaluerons la possibilité d'intégrer aux clauses environnementales particulières un suivi de la quantité de diesel consommée lors des travaux.

8 Volet changements climatiques

■ QC2-34

En réponse à la question QC-69 qui réitérait la demande de transmettre l'étude hydraulique de Fluvio (2024), l'initiateur indique qu'en réalité deux types d'études hydrologiques et hydrauliques ont été réalisés dans le cadre du projet. En effet, en plus de l'étude de Fluvio (2024), des études hydrologiques et hydrauliques ont également été réalisées pour permettre la conception optimale et sécuritaire de l'ouvrage.

Ces études sont nécessaires pour permettre d'analyser la variante retenue en fonction des impacts hydrologiques et hydrauliques, ainsi que des critères et normes de conception.

En ce sens, l'initiateur doit également transmettre les études hydrologiques et hydrauliques ayant permis la conception optimale et sécuritaire de l'ouvrage.

Réponse

La directive émise en 2019 pour la réalisation de l'EIE du projet n'exige pas la production d'études techniques d'ingénierie. Le concept présenté dans l'EIE et son complément relativement à la variante de projet retenue répond aux exigences de la section 2.4.2 de cette directive.

L'EIE est un instrument de planification qui prend en compte l'ensemble des facteurs environnementaux, en se concentrant sur les éléments significatifs – tout particulièrement les enjeux – et en tenant compte des préoccupations et des attentes des parties concernées en vue d'éclairer les choix et les prises de décision. L'EIE a pour objectif de permettre aux autorités compétentes d'autoriser ou non la réalisation du projet, en prenant en considération les impacts que celui-ci pourrait avoir sur l'environnement. L'EIE doit intervenir le plus tôt possible durant la planification du projet. Le détail du concept retenu est quant à lui présenté dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE transmise après l'approbation du projet par le gouvernement.

Compte tenu de l'historique du projet, l'ingénierie en est à un stade de développement particulièrement avancé par rapport au niveau conceptuel habituellement disponible au moment d'une étude d'impact.

Des études hydrologiques et hydrauliques avaient d'ailleurs été mentionnées en réponse à la question QC-69 du premier complément afin que le MELCCFP puisse bénéficier d'une mise en contexte.

- Ces études ont permis l'élaboration de la solution retenue, déjà présentée dans l'EIE, conformément aux règles de l'art ainsi qu'aux normes prévues par la *Loi sur la sécurité des barrages* (LSB).
- Elles seront d'ailleurs déposées sous pli confidentiel ultérieurement auprès de la Direction de la sécurité des barrages du MELCCFP dans le cadre de la demande à venir en vertu de la LSB, objectif dans lequel elles ont été réalisées.
- Considérant que ces études ne documentent pas l'impact des aménagements d'herbiers aquatiques sur le potentiel d'accumulation de débris, une étude hydraulique complémentaire a été réalisée par Fluvio (2024) à la demande d'Hydro-Québec pour répondre à ce besoin spécifique.
- Ces études ne permettant pas de répondre aux préoccupations mentionnées à la question QC-69 du premier complément ; seule l'étude de Fluvio a été déposée, car c'est celle qui contient l'information requise pertinente.

■ QC2-35

La question QC-69 demandait également de démontrer que l'étude réalisée était conforme aux exigences comprises dans la *Fiche technique sur l'étude hydrologique et hydraulique*. En réponse, l'initiateur confirme que les études hydrauliques réalisées dans le cadre de la production de l'étude d'impact ne sont pas conformes à cette fiche. Il précise aussi qu'il ne possède pas d'information concernant la génération de frasil, l'empilement des glaces ou l'augmentation des risques d'embâcles qui pourraient découler de la mise en place de l'ouvrage proposé.

Comme indiqué par l'initiateur, la Fiche technique fait référence au processus d'autorisation ministérielle. Toutefois, les exigences présentées dans ce document s'appliquent aussi dans le cadre de l'obtention d'une autorisation gouvernementale. D'ailleurs, une référence à la Fiche technique a été introduite dans l'annexe à la Directive comprenant les renseignements requis pour un projet de dragage, déblai ou remblai en milieu hydrique depuis l'émission de la Directive pour le présent projet.

De plus, afin de juger de l'acceptabilité environnementale d'un projet, notamment en lien avec les aspects de sécurité publique, les informations relatives aux impacts d'un ouvrage sur la dynamique de formation de glace doivent être présentées, comme indiqué dans l'annexe I de la directive dans la sous-section *Éléments à ajouter à la section 2.3.2 – Description du milieu récepteur.*

Dans ce contexte, le MELCCFP réitère les demandes suivantes de la question QC-69 :

a) Mettre à jour les études hydrologiques et hydrauliques afin qu'elles concordent avec la *Fiche technique sur l'étude hydrologique et hydraulique* ;
a) Démontrer que la mise en place de l'ouvrage n'engendrerait pas d'augmentation de la génération de frasil, d'empilement des glaces ou d'augmentation des risques d'embâcles.

Réponse

a) Nous vous référons à la réponse à la question QC2-34 concernant l'objectif poursuivi par les études hydrologiques et hydrauliques réalisées jusqu'à présent.

   Pour les raisons suivantes, on ne pouvait prévoir qu'une étude hydrologique et hydraulique conforme à la fiche technique mentionnée à la question QC2-35 pourrait être exigée :

   - La directive transmise par le MELCCFP en juillet 2019 pour le projet ainsi que ses annexes ne font pas référence à cette fiche technique.
   - La mise à jour de l'annexe à la Directive n'a pas été communiquée à Hydro-Québec par le MELCCFP avant le dépôt de l'EIE.

- Cette fiche concerne le contenu des demandes d'autorisation ministérielle (art. 22 de la LQE) en lien avec l'exigence prévue aux paragraphes 4 et 5 du premier alinéa de l'article 331 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE). Il est cependant à noter que :
  - le paragraphe 4 vise certaines constructions en zone inondable [5], ce qui ne s'applique pas dans le cas présent, puisqu'aucune carte officielle de zone inondable dans le secteur n'a été publiée à ce jour ;
  - le paragraphe 5 n'est pas applicable, car le projet ne constitue pas un ouvrage de protection contre les inondations.

Les études d'avant-projet et l'EIE ont été réalisées en conséquence et conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

Outre le cadre légal et administratif actuel, compte tenu de la réponse donnée à la question QC2-34 et au point b) ci-dessous, la nécessité d'une étude conforme à cette fiche ne nous paraît pas requise d'un point de vue des études d'ingénierie.

Hydro-Québec demeurera cependant à l'affût lorsque les cartes de zones inondables officielles pour le secteur seront publiées. Advenant qu'une cartographie devienne effective avant les travaux dans le périmètre de réalisation du projet, les documents requis en vertu du paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 331 du REAFIE seront produits et déposés en soutien à la première demande d'autorisation ministérielle (art. 22 de la LQE).

Les discussions avec le MELCCFP concernant cette exigence pourront être poursuivies, au besoin, lors de l'étape de l'acceptabilité environnementale.

b) Selon notre ingénieur en hydraulique, l'étude de Fluvio transmise avec le complément comprenant les réponses à la question QC-1 permet de répondre à la question sur la possibilité d'augmentation de la génération de frasil, d'empilement des glaces ou d'augmentation des risques d'embâcles. Il est précisé à la page 37 de cette étude que seule une accumulation de glace mince serait possible étant donné les faibles vitesses rencontrées dans le secteur aménagé. Un empilement de type « embâcle » n'est pas anticipé, étant donné les faibles vitesses attendues.

Quant au risque de frasil, les faibles vitesses en conditions projetées permettront la formation d'un couvert de glace hivernal, comme c'est le cas actuellement. Les travaux que nous prévoyons réaliser ne sont donc pas de nature à augmenter le risque de génération de frasil. Le rapport de Fluvio (2024) renseigne bien les vitesses actuelles et projetées pour appuyer ce point.

[5] Le paragraphe 3 de l'article 313 du REAFIE précise qu'une référence à une zone inondable exclut le littoral et une rive ainsi que tout milieu humide qui y est présent.

9 Volet mesures d'urgence

■ QC2-36

En réponse à la question QC-72 relativement au plan de mesures d'urgence, l'initiateur indique que la version finale de celui-ci « pourra » être déposée au MELCCFP, toujours sous plis confidentiel, « un mois » avant les travaux.

Afin que ce dernier puisse être pris en compte dans l'analyse de la première demande d'autorisation ministérielle et dans une perspective de ne pas retarder l'émission de celle-ci, le MELCCFP réitère sa demande à l'initiateur de s'engager à déposer la version finale de son plan de mesures d'urgence lors du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE et non un mois avant le début des travaux.

Réponse

Comme demandé, le plan des mesures d'urgence préfinal sera déposé sous pli confidentiel parallèlement au dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE. Seules les informations relatives aux intervenants de l'entrepreneur seront manquantes, puisque l'entrepreneur retenu ne sera pas connu au moment du dépôt de la première demande d'autorisation ministérielle.

La version définitive du plan des mesures d'urgence sera déposée au MELCCFP, toujours sous pli confidentiel, dès qu'il sera finalisé ou au plus tard un mois avant le début des travaux.

10 Commentaires

■ QC2-37

À plusieurs reprises, l'initiateur indique dans ses réponses que des versions finales de certains programmes, protocoles ou plans seront transmis soit dans le cadre d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE, soit dans le cadre d'une déclaration de conformité (DC) en vertu de l'article 31.0.6 de la LQE. Les conditions d'admissibilité pour ce type de DC sont définies dans le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (Chapitre Q-2, r 17.1). Ainsi, l'initiateur doit respecter l'ensemble de ces conditions pour se prévaloir de la DC.

Réponse

Nous respecterons les conditions d'admissibilité pour les déclarations de conformité telles que le définit le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (ch. Q-2, r. 17.1). Les articles pertinents du *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (ch. Q-2, r. 0.1) seront également respectés pour les travaux dans ces milieux.

■ QC2-38

En réponse à la question QC-39, l'initiateur indique que les mulettes pourront coloniser les fosses aquatiques où il y aura du substrat meuble. Toutefois, selon la figure 12-1 du document de réponses aux questions et commentaires, le substrat silto-sableux des fosses aquatiques sera recouvert d'un dallage de cailloux, ce qui le rend inaccessible aux mulettes. Selon les divers types de classification granulométriques, les cailloux sont des particules d'un diamètre compris entre 4 mm et 64 mm. Or, les mulettes observées dans la rivière des Prairies sont généralement associées à des substrats constitués de particules plus fines, telles que l'argile, le limon ou le sable. Ainsi, la présence de cailloux dans les fosses aquatiques rend ces milieux peu propices à la colonisation par les mulettes. De plus, étant donné le positionnement des fosses aquatiques en haut de l'enrochement, il est peu probable que les mulettes puissent s'y déplacer pour y établir une population.

L'initiateur mentionne également qu'il s'attend à ce que l'accumulation de sédiments fins sur le pied du remblai permette le retour d'un habitat adéquat pour les mulettes avec le temps. Afin d'appuyer son hypothèse, l'initiateur s'engage à faire une estimation du taux de déposition de sédiments en 2025 et à fournir l'information à l'étape de l'analyse environnementale. De plus, l'initiateur propose de réaliser un programme de suivi de l'état du lit du cours d'eau dans les secteurs touchés par la surcharge temporaire pour suivre l'évolution de l'habitat des mulettes.

À noter que la Direction de la gestion de la faune du MELCCFP estime que l'initiateur devrait considérer l'intensité de l'impact comme étant forte et l'importance de l'impact résiduel sur l'habitat des mulettes comme étant majeure.

Réponse

Nous prenons note de votre commentaire. Il est vrai qu'une mulette située au pied du remblai pourra difficilement atteindre les fosses aquatiques. Les mulettes pourraient toutefois coloniser ces dernières à leur stade mobile, à savoir lorsqu'elles arrivent à la fin du stade de glochidies et qu'elles se détachent des branchies du poisson-hôte pour commencer leur stade de vie benthique. De plus, on pourrait optimiser la granulométrie du dallage de cailloux afin de favoriser une granulométrie plus fine ou prévoir des secteurs où il n'y aurait pas de dallage afin de diversifier l'habitat. Il est toutefois requis de conserver le dallage, puisque celui-ci permet de limiter les risques d'érosion du substrat silto-sableux prévu pour la plantation des plantes aquatiques.

Comme l'indique la question QC2-19, les processus de transport sédimentaire près de la surface (transport de particules fines en suspension) diffèrent du processus de transport en charge de fond, qui a lieu sur le lit du cours d'eau et qui influencera l'habitat aquatique situé au pied du remblai. La dynamique sédimentaire des fosses aquatiques sera différente de celle au pied du remblai.

■ QC2-39

En réponse à la question QC-43, l'initiateur s'est engagé à ne pas remettre à l'eau les tanches et les moules zébrées qui pourraient être capturées. Le MELCCFP souhaite apporter une nuance à la recommandation formulée à la question QC-43. Considérant que la tanche est établie dans le réseau aquatique autour de Montréal, la mise à mort systématique des spécimens capturés vivants n'est pas nécessaire étant donné que cela n'aura pas d'impact significatif sur la population. Il est recommandé de ne pas remettre à l'eau les individus pêchés, mais il ne s'agit pas d'une exigence. Concernant la moule zébrée, lors du programme de relocalisation des mulettes, il est recommandé de déloger et de sacrifier les individus retrouvés sur les mulettes vivantes indigènes capturées. Cette action favorise la survie des mulettes relocalisées.

Réponse

Nous prenons note de votre commentaire. Ainsi, les tanches pourront être remises à l'eau vivantes lors des pêches de suivi, contrairement aux moules zébrées qui seront délogées des mulettes vivantes indigènes lors de la mise en œuvre du programme de déplacement.

■ QC2-40

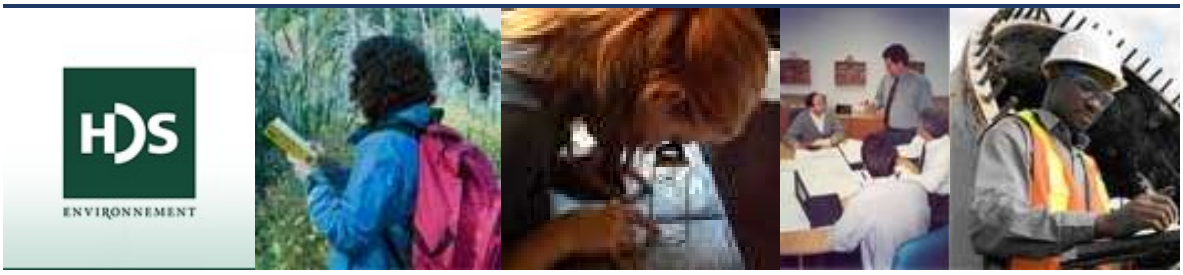
Relativement à la réponse de l'initiateur à la question QC-68, l'équipe d'analyse comprend qu'il est difficile de prédire la récurrence et de quantifier les émissions de GES attribuables aux mesures d'atténuation présentées. Dans ce contexte, puisque les émissions de GES en phase de construction attribuables au transport des remblais et déblais ainsi qu'à la machinerie de chantier sont considérablement élevées, il est proposé d'instaurer un système de suivi de la quantité de diesel utilisée lors des travaux. Ce suivi pourrait être intégré aux clauses environnementales normalisées ou particulières à l'attention des entrepreneurs. Sur les trois années que devrait durer la réalisation du projet, ce suivi pourrait permettre d'optimiser le transport, de considérer l'utilisation de technologies permettant de réduire les émissions de GES et ainsi de réduire le bilan global d'émission de GES.

Réponse

Nous intégrerons aux clauses environnementales particulières un suivi de la quantité de carburant consommée lors des travaux. Ce suivi permettra de documenter un bilan des émissions de GES, sans toutefois établir d'objectif spécifique de réduction d'émissions.



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.



ANNEXE 8

Autres documents

ANNEXE 8.1

Documents de propriété

PROJET : HDS 9000-11 MISE A JOUR DEPUIS 2020

RECHERCHE DE TITRE POUR LES LOTS SUIVANTS : 2495546, 4858914, 2496750, 2736254, 2494709, 2736250

PAROISSE DE SUALT-AU-RÉCOLLET
DATE DE LA COMPILATION : 9 FEVRIER 2026
DIVISION ENREGISTREMENT: MONTREAL
PRESENCE D'AVIS DE CONTAMINATION/DECONTAMINATION/RESTRICTION : **NON**/OUI
CONCORDANCE
2495546⇒ 220P,221P, 222P, 227-1
4858914⇒ 2736251P⇒ 220P, 221P, 222P
2496750⇒ 227-2, 541
2736254⇒ 211-10
2494709⇒ 211-11
2736250⇒ 211P, 218P, 219P

LOT 2495546

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
VERS 1978		2623085		VILLE DE MONTREAL
VERS 1971		2319589		VILLE DE MONTREAL
VERS 1969		2161703		VILLE DE MONTREAL
VERS 1933		327627		VILLE DE MONTREAL
VERS 1926		105537		VILLE DE MONTREAL

LOT 4858914

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
VERS 1947		738930		HYDRO-QUEBEC

LOT 2496750

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
2001/11/16	VENTE	5301922	A. GERMAIN	JEAN ALLARD

LOT 2736254

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
VERS 1975		2511240		LA FONDATION BERTHIAUME DU TREMBLAY
VERS 1968		2101106		LA FONDATION BERTHIAUME DU TREMBLAY

LOT 2494709

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
VERS 1982		3122650		CORP. ARCHIEPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE MONTREAL

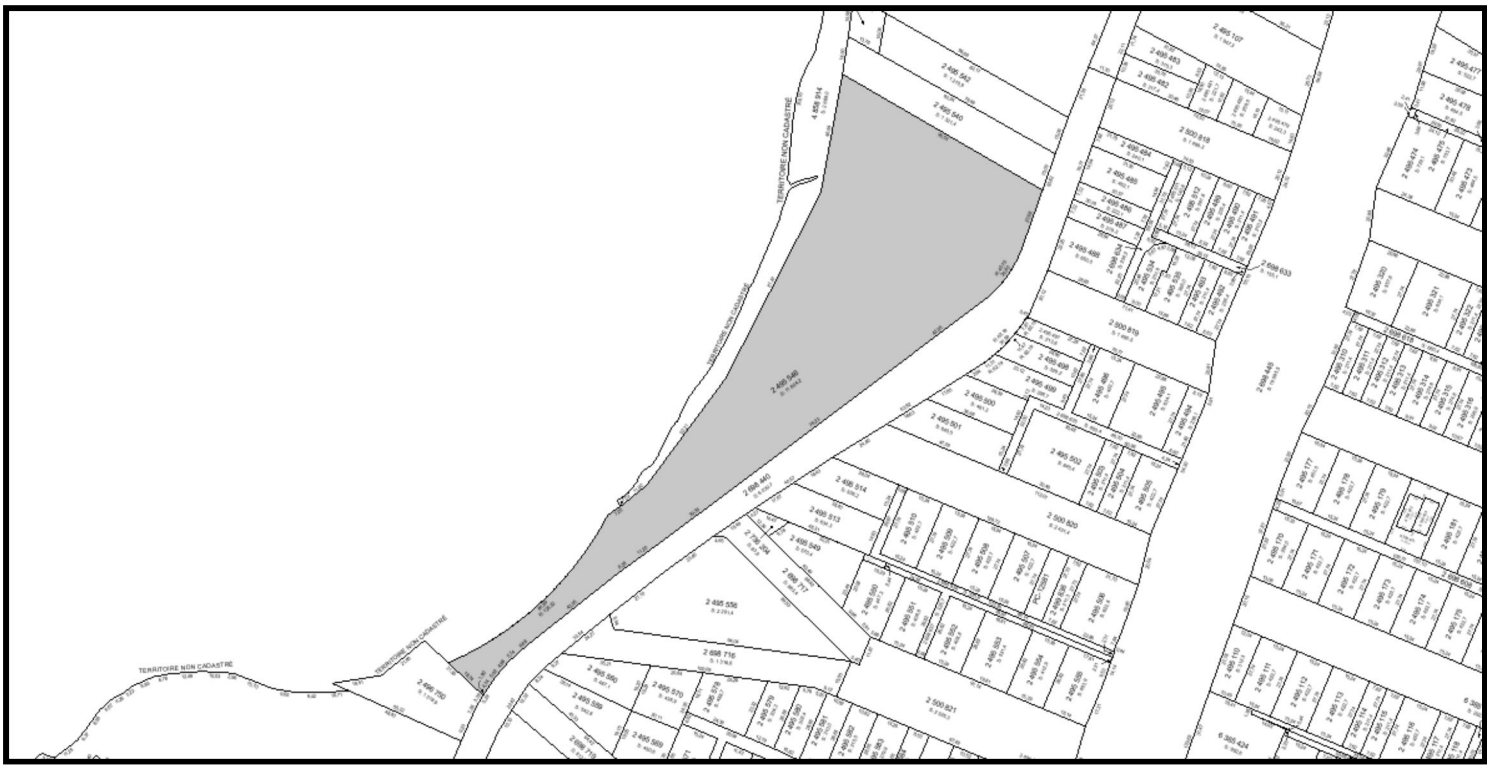
LOT 2736250

DATE	TYPE	ACTE	DE	À
VERS 1947		738930		HYDRO-QUEBEC

SOURCE : REGISTRE FONCIER, INFOLOT, REQ, REC

Ressources naturelles et Forêts Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 9 février 2026



Cette carte est une représentation sommaire du lot; il est possible qu'elle soit incomplète.
Veuillez vous référer à la carte interactive pour consulter la représentation officielle du lot.

Identification

Numéro de lot	2 495 546 Cadastre du Québec Lot horizontal	Statut	Actif 2003-05-07
Circonscription foncière	Montréal (65)	Dépôt au cadastre	2003-05-07
Municipalité(s)	Montréal, Ville (66023)	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	2003-05-09
Échelle de création	1:1 000	Échelle de représentation	1:1 000

Liste des documents cadastraux

(Documents en format PDF)

Historique

Concordances	
Lot(s) antécédent(s)	
Numéro(s) de lot	220 (partie) , 221 (partie) , 222 (partie) , 227-1

Cadastre	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670)
Lot(s) successeur(s)	

Historique cadastral

Cette compilation administrative de données du cadastre vise à faciliter la recherche. Cette compilation n'étant pas prévue au cadre législatif, le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant résulter de son utilisation.

Numéro de lot	Lot(s) antécédent(s)	Dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	Documents
2 495 546	227-1 222 (partie) 221 (partie) 220 (partie)	728831	2003-05-07	2003-05-09	
Cadastre Désignation secondaire	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670) Aucune				
227-1	ND	ND	ND	ND	
227	ND	ND	ND	ND	
222	ND	ND	ND	ND	
221	ND	ND	ND	ND	
220	ND	ND	ND	ND	

Requêtes de rénovation cadastrale et demandes de mise à jour

No de dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF	Action(s)	Rapport numérique RCO RAG	Référence(s) légale(s)	Arpenteur-géomètre	Minute
728831	2003-05-07	2003-05-09	Création du lot	Non Non	10, RLRQ, c. R-3.1	John-J. Rohar	34127

Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Les informations contenues dans cette section ne sont pas actualisées. Elles correspondent à celles existantes lors de la création du lot.
Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

Propriétaire(s) au moment de la création du lot		
VILLE DE MONTREAL		
Numéro d'inscription du titre	Mode d'acquisition	Circonscription foncière du titre
2161703	Contrat	Montréal (65)
2319589	Contrat	Montréal (65)
327627	Contrat	Montréal (65)
2623085	Jugement	Montréal (65)
105537	Loi	Montréal (65)

Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

Québec
© Gouvernement du Québec, 2015

Ressources naturelles et Forêts Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 9 février 2026



Cette carte est une représentation sommaire du lot; il est possible qu'elle soit incomplète.
Veuillez vous référer à la carte interactive pour consulter la représentation officielle du lot.

Identification

Numéro de lot	4 858 914 Cadastre du Québec Lot horizontal	Statut	Actif 2015-11-09
Circonscription foncière	Montréal (65)	Dépôt au cadastre	2015-11-09
Municipalité(s)	Montréal, Ville (66023)	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	2015-11-11
Échelle de création	1:1 000	Échelle de représentation	1:1 000

Liste des documents cadastraux

(Documents en format PDF)

Historique

Concordances	
Lot(s) antécédent(s)	
Numéro(s) de lot	2 736 251 (partie)

Cadastre	Cadastre du Québec
Lot(s) successeur(s)	

Historique cadastral

Cette compilation administrative de données du cadastre vise à faciliter la recherche. Cette compilation n'étant pas prévue au cadre législatif, le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant résulter de son utilisation.

Numéro de lot	Lot(s) antécédent(s)	Dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	Documents
4 858 914	2 736 251 (partie)	984112	2015-11-09	2015-11-11	
2 736 251	222 (partie) 221 (partie) 220 (partie)	835607 728831	2004-03-30 2003-05-07	2004-04-01 2003-05-09	
Cadastre Désignation secondaire	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670) Aucune				
222	ND	ND	ND	ND	
221	ND	ND	ND	ND	
220	ND	ND	ND	ND	

Requêtes de rénovation cadastrale et demandes de mise à jour

No de dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF	Action(s)	Rapport numérique RCO	Rapport numérique RAG	Référence(s) légale(s)	Arpenteur-géomètre	Minute
984112	2015-11-09	2015-11-11	Création du lot	Non	Non	3043, al.1 C.c.Q.	Alain Létourneau	9273

Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Les informations contenues dans cette section ne sont pas actualisées. Elles correspondent à celles existantes lors de la création du lot.
Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

Propriétaire(s) au moment de la création du lot		
HYDRO-QUEBEC		
Numéro d'inscription du titre	Mode d'acquisition	Circonscription foncière du titre
738930	Loi	Montréal (65)

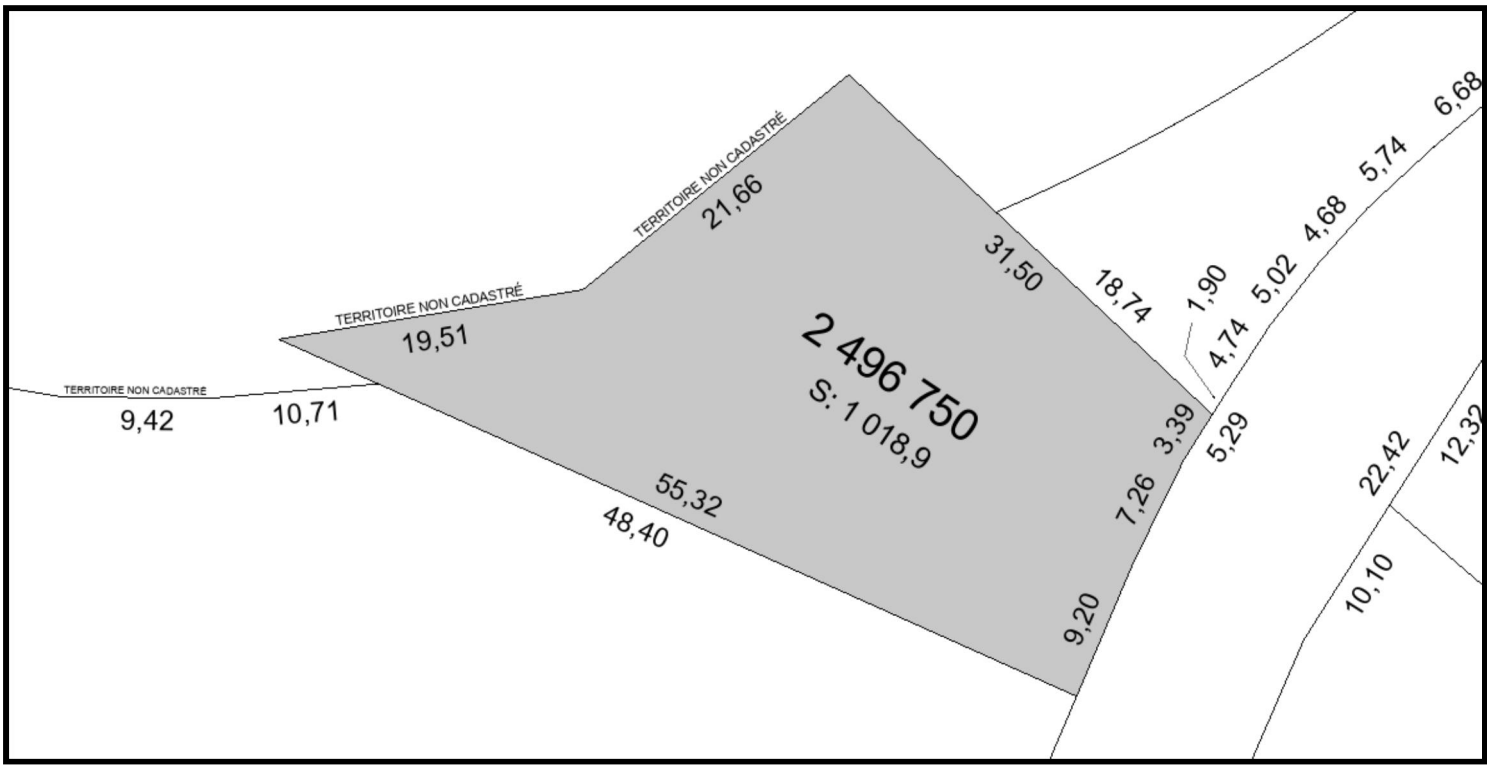
Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Ressources naturelles et Forêts Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 9 février 2026



Cette carte est une représentation sommaire du lot; il est possible qu'elle soit incomplète.
Veuillez vous référer à la carte interactive pour consulter la représentation officielle du lot.

Identification

Numéro de lot	2 496 750 Cadastre du Québec Lot horizontal	Statut	Actif 2003-05-07
Circonscription foncière	Montréal (65)	Dépôt au cadastre	2003-05-07
Municipalité(s)	Montréal, Ville (66023)	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	2003-05-09
Échelle de création	1:1 000	Échelle de représentation	1:1 000

Liste des documents cadastraux

(Documents en format PDF)

Historique

Concordances	
Lot(s) antécédent(s)	
Numéro(s) de lot	227-2 , 541

Cadastre	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670)
Lot(s) successeur(s)	

Historique cadastral

Cette compilation administrative de données du cadastre vise à faciliter la recherche. Cette compilation n'étant pas prévue au cadre législatif, le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant résulter de son utilisation.

Numéro de lot	Lot(s) antécédent(s)	Dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	Documents
2 496 750	541 227-2	728831	2003-05-07	2003-05-09	
Cadastre Désignation secondaire	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670) Aucune				
541	ND	ND	ND	ND	
227-2	ND	ND	ND	ND	
227	ND	ND	ND	ND	

Requêtes de rénovation cadastrale et demandes de mise à jour

No de dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF	Action(s)	Rapport numérique RCO	Rapport numérique RAG	Référence(s) légale(s)	Arpenteur-géomètre	Minute
728831	2003-05-07	2003-05-09	Création du lot	Non	Non	10, RLRQ, c. R-3.1	John-J. Rohar	34127

Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Les informations contenues dans cette section ne sont pas actualisées. Elles correspondent à celles existantes lors de la création du lot.

Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

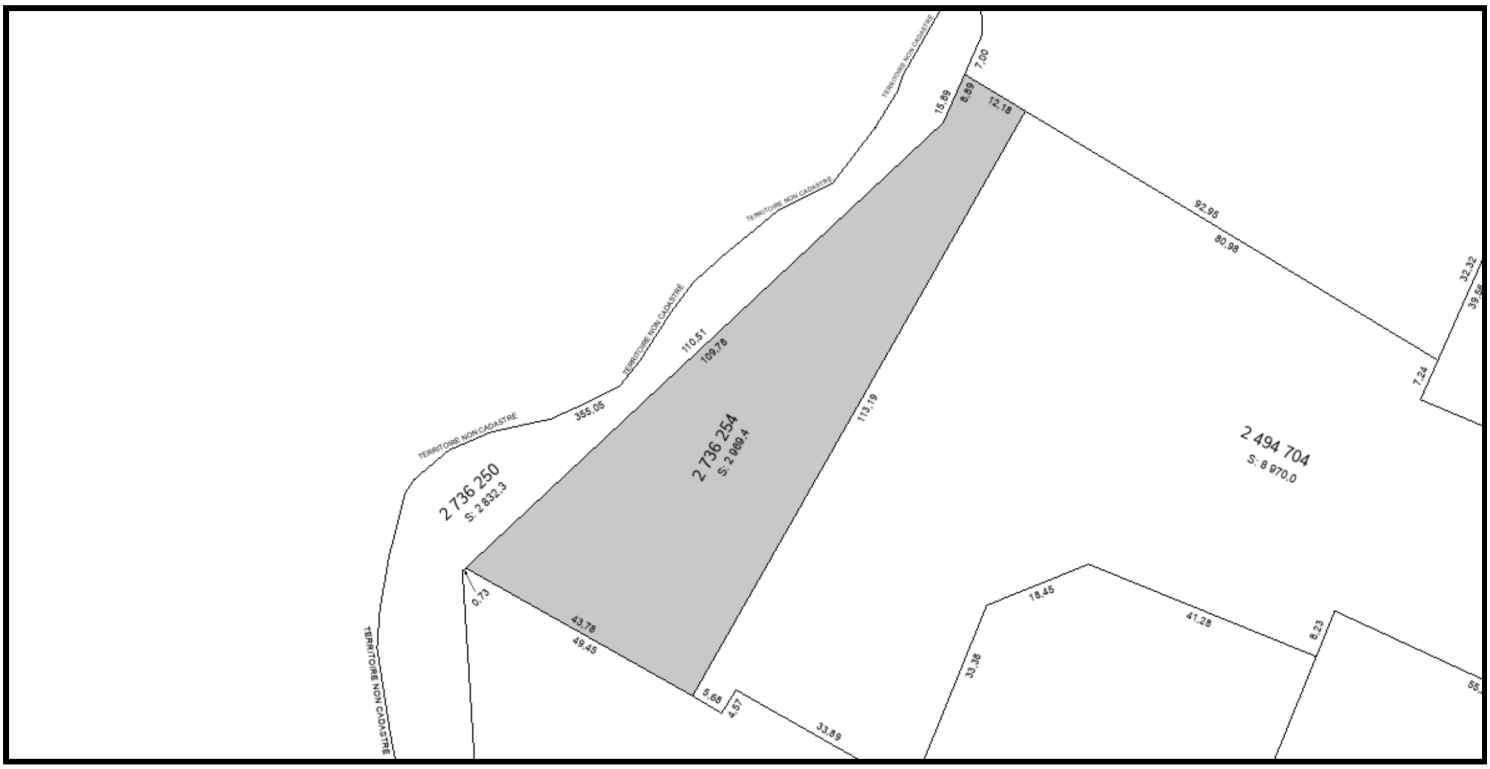
Propriétaire(s) au moment de la création du lot		
ALLARD, JEAN		
Numéro d'inscription du titre	Mode d'acquisition	Circonscription foncière du titre
5301922	Contrat	Montréal (65)

Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

Québec
© Gouvernement du Québec, 2015

Ressources naturelles et Forêts Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 9 février 2026



Cette carte est une représentation sommaire du lot; il est possible qu'elle soit incomplète.
Veuillez vous référer à la carte interactive pour consulter la représentation officielle du lot.

Identification

Numéro de lot	2 736 254 Cadastre du Québec Lot horizontal	Statut	Actif 2003-05-07
Circonscription foncière	Montréal (65)	Dépôt au cadastre	2003-05-07
Municipalité(s)	Montréal, Ville (66023)	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	2003-05-09
Échelle de création	1:1 000	Échelle de représentation	1:1 000

Liste des documents cadastraux

(Documents en format PDF)

Historique

Concordances	
Lot(s) antécédent(s)	
Numéro(s) de lot	211-10

Cadastre	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670)
Lot(s) successeur(s)	

Historique cadastral

Cette compilation administrative de données du cadastre vise à faciliter la recherche. Cette compilation n'étant pas prévue au cadre législatif, le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant résulter de son utilisation.

Numéro de lot	Lot(s) antécédent(s)	Dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	Documents
2 736 254	211-10	835607 728831	2004-03-30 2003-05-07	2004-04-01 2003-05-09	
Cadastre Désignation secondaire	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670) Aucune				
211-10	ND	ND	ND	ND	
211	ND	ND	ND	ND	

Requêtes de rénovation cadastrale et demandes de mise à jour

No de dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF	Action(s)	Rapport numérique RCO RAG	Référence(s) légale(s)	Arpenteur-géomètre	Minute
835607	2004-03-30	2004-04-01	Correction du lot TITR (Mode d'acquisition, no inscription du titre)	Non Non	3043, al.3 C.c.Q.	François Beauséjour	2332
728831	2003-05-07	2003-05-09	Création du lot	Non Non	10, RLRQ, c. R-3.1	John-J. Rohar	34127

Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Les informations contenues dans cette section ne sont pas actualisées. Elles correspondent à celles existantes lors de la création du lot.

Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

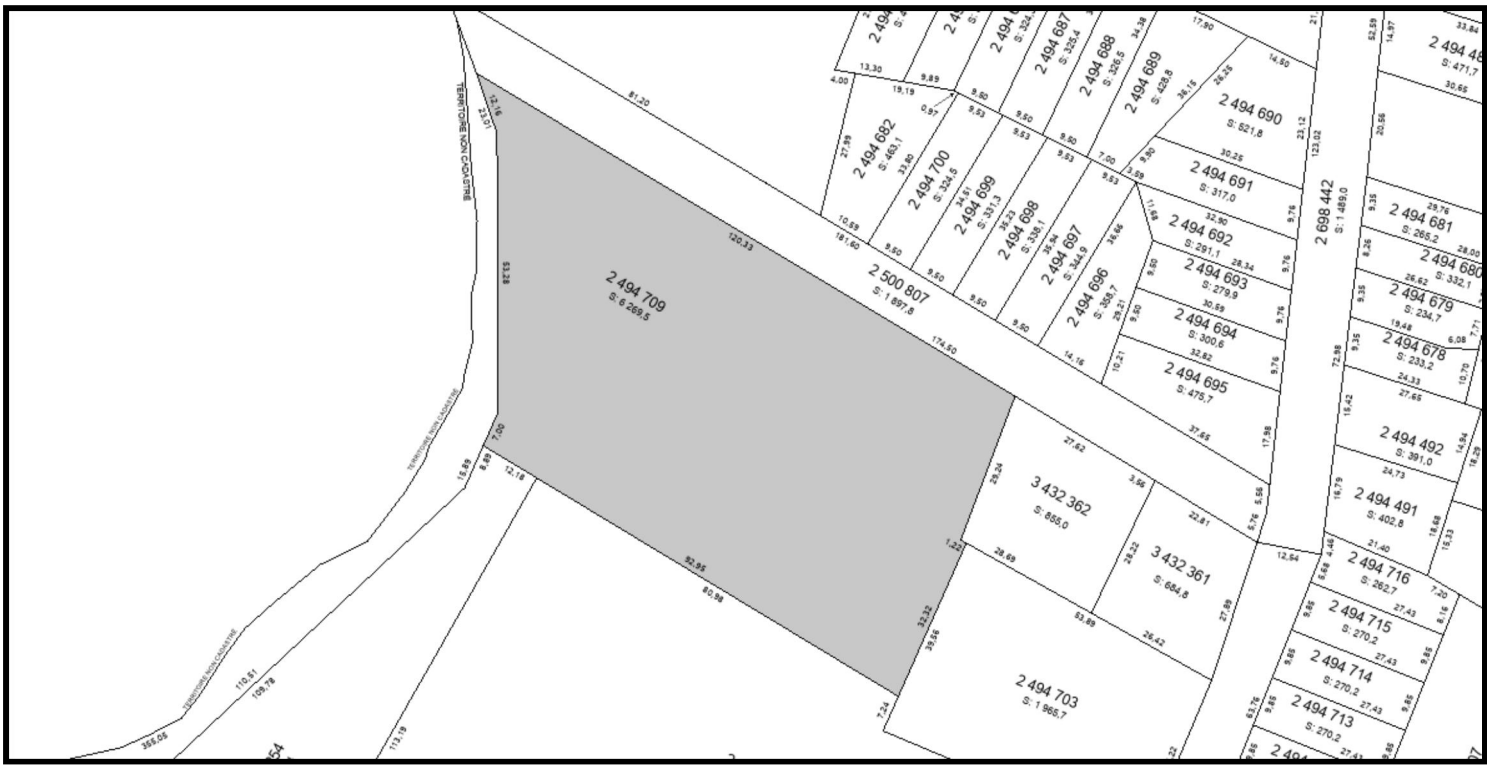
Propriétaire(s) au moment de la création du lot		
LA FONDATION BERTHIAUME DU TREMBLAY		
Numéro d'inscription du titre	Mode d'acquisition	Circonscription foncière du titre
2101106	Contrat	Montréal (65)
2511240	Contrat	Montréal (65)

Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

Québec
© Gouvernement du Québec, 2015

Ressources naturelles et Forêts Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 9 février 2026



Cette carte est une représentation sommaire du lot; il est possible qu'elle soit incomplète.
Veuillez vous référer à la carte interactive pour consulter la représentation officielle du lot.

Identification

Numéro de lot	2 494 709 Cadastre du Québec Lot horizontal	Statut	Actif 2003-05-07
Circonscription foncière	Montréal (65)	Dépôt au cadastre	2003-05-07
Municipalité(s)	Montréal, Ville (66023)	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	2003-05-09
Échelle de création	1:1 000	Échelle de représentation	1:1 000

Liste des documents cadastraux

(Documents en format PDF)

Historique

Concordances	
Lot(s) antécédent(s)	
Numéro(s) de lot	211-11

Cadastre	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670)
Lot(s) successeur(s)	

Historique cadastral

Cette compilation administrative de données du cadastre vise à faciliter la recherche. Cette compilation n'étant pas prévue au cadre législatif, le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant résulter de son utilisation.

Numéro de lot	Lot(s) antécédent(s)	Dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	Documents
2 494 709	211-11	835607 728831	2004-03-30 2003-05-07	2004-04-01 2003-05-09	
Cadastre Désignation secondaire	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670) Aucune				
211-11	ND	ND	ND	ND	
211	ND	ND	ND	ND	

Requêtes de rénovation cadastrale et demandes de mise à jour

No de dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF	Action(s)	Rapport numérique RCO RAG	Référence(s) légale(s)	Arpenteur-géomètre	Minute
835607	2004-03-30	2004-04-01	Correction du lot TITR (Mode d'acquisition, no inscription du titre)	Non Non	3043, al.3 C.c.Q.	François Beauséjour	2332
728831	2003-05-07	2003-05-09	Création du lot	Non Non	10, RLRQ, c. R-3.1	John-J. Rohar	34127

Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Les informations contenues dans cette section ne sont pas actualisées. Elles correspondent à celles existantes lors de la création du lot.

Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

Propriétaire(s) au moment de la création du lot		
CORPORATION ARCHIEPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE MONTREAL		
Numéro d'inscription du titre	Mode d'acquisition	Circonscription foncière du titre
3122650	Contrat	Montréal (65)

Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Ressources naturelles et Forêts Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 9 février 2026



Cette carte est une représentation sommaire du lot; il est possible qu'elle soit incomplète.
Veuillez vous référer à la carte interactive pour consulter la représentation officielle du lot.

Identification

Numéro de lot	2 736 250 Cadastre du Québec Lot horizontal	Statut	Actif 2003-05-07
Circonscription foncière	Montréal (65)	Dépôt au cadastre	2003-05-07
Municipalité(s)	Montréal, Ville (66023)	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	2003-05-09
Échelle de création	1:1 000	Échelle de représentation	1:1 000

Liste des documents cadastraux

(Documents en format PDF)

Historique

Concordances	
Lot(s) antécédent(s)	
Numéro(s) de lot	211 (partie) , 218 (partie) , 219 (partie)

Cadastre	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670)
Lot(s) successeur(s)	

Historique cadastral

Cette compilation administrative de données du cadastre vise à faciliter la recherche. Cette compilation n'étant pas prévue au cadre législatif, le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant résulter de son utilisation.

Numéro de lot	Lot(s) antécédent(s)	Dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF (Bureau de la publicité foncière)	Documents
2 736 250	219 (partie) 218 (partie) 211 (partie)	835607 728831	2004-03-30 2003-05-07	2004-04-01 2003-05-09	
Cadastre Désignation secondaire	Paroisse de Sault-au-Récollet (050670) Aucune				
219	ND	ND	ND	ND	
218	ND	ND	ND	ND	
211	ND	ND	ND	ND	

Requêtes de rénovation cadastrale et demandes de mise à jour

No de dossier	Dépôt au cadastre	Mise en vigueur au BPF	Action(s)	Rapport numérique RCO	Rapport numérique RAG	Référence(s) légale(s)	Arpenteur-géomètre	Minute
835607	2004-03-30	2004-04-01	Correction du lot TITR (Mode d'acquisition, no inscription du titre)	Non	Non	3043, al.3 C.c.Q.	François Beauséjour	2332
728831	2003-05-07	2003-05-09	Création du lot	Non	Non	10, RLRQ, c. R-3.1	John-J. Rohar	34127

Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Les informations contenues dans cette section ne sont pas actualisées. Elles correspondent à celles existantes lors de la création du lot.
Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

Propriétaire(s) au moment de la création du lot		
HYDRO-QUEBEC		
Numéro d'inscription du titre	Mode d'acquisition	Circonscription foncière du titre
738930	Loi	Montréal (65)

Si vous souhaitez en savoir plus sur une propriété (ex: nom du propriétaire actuel, prix de vente), consultez le Registre foncier du Québec en ligne.

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

ML5278

L'AN DEUX MILLE UN,

Le seize novembre;

DEVANT Me **ANDRÉ LAFLAMME**,
notaire à Montréal, province de Québec;

COMPARAISSENT

ALAIN GERMAIN, consultant,
résidant au numéro 1395 boulevard Gouin est, Montréal, province de Québec H2C 1B3;

Ci-après nommé(e(s)) **"LE VENDEUR"**

ET

JEAN ALLARD, avocat,
résidant au numéro 10,601 Grande-Allée, Montréal, province de Québec H3L 2M6;

Ci-après nommé(e(s)) **"L'ACQUÉREUR"**

LESQUELS conviennent:

OBJET DU CONTRAT

Le vendeur vend à l'acquéreur l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin est, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant:

- le lot numéro **DEUX** de la subdivision officielle du lot originaire numéro **DEUX CENT VINGT-SEPT (227-2)** aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Sault au Récollet, circonscription foncière de Montréal;

- le lot numéro **CINQ CENT QUARANTE ET UN (541)** dudit cadastre.

Avec toutes constructions y érigées et notamment une maison portant le numéro 1395 boulevard Gouin est, Montréal, province de Québec H2C 1B3.

1018614840

Certificat d'inscription
Circonscription foncière de: Montréal
Réquisition présentée le 2001 -11- 16 heure 1056 minute
Numéro d'inscription 5301922
Certifié par
Officier de la publicité des droits

SERVITUDE

Le vendeur déclare que l'immeuble est l'objet de servitudes de passage créées aux termes d'actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous les numéros 267767 et 2022478.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur est devenu propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis de Ghislaine D'astous, aux termes d'un acte de vente reçu par Me Jean Mousseau, notaire, le dix février mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4761905.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la garantie légale.

DOSSIER DE TITRES

Le vendeur ne s'engage à remettre à l'acquéreur que les titres en sa possession.

POSSESSION

L'acquéreur devient propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour, avec possession immédiate et occupation à compter de ce jour.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

1. L'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

2. Il n'y a aucune autre servitude que celles déjà mentionnées.

3. Tous les impôts fonciers échus ont été payés sans subrogation jusqu'au trente et un décembre deux mille un (2001) quant aux taxes municipales et jusqu'au trente juin deux mille deux (2002) quant aux taxes scolaires.

4. Tous les droits de mutation ont été acquittés.

5. Toutes les réparations qui ont été effectuées à l'immeuble présentement vendu ont été entièrement acquittées et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, priorité ou hypothèque légale de la construction.

6. Les appareils de chauffage et le chauffe-eau se trouvant dans l'immeuble lui appartiennent et sont libres de tout droit;

7. Le certificat de localisation préparé par Yves Pigeon, arpenteur-géomètre, le quatorze août mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), Minute 938, décrit l'état actuel de l'immeuble et aucune modification n'a été apportée à l'immeuble depuis cette date.

8. L'immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document et à laquelle l'acheteur pourrait être personnellement tenu.

9. Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements, lois et servitudes en vigueur.

10. L'immeuble ne fait pas partie d'un ensemble immobilier.

11. L'immeuble n'a pas fait partie d'un ensemble immobilier dont il se trouverait détaché par suite d'une aliénation depuis la mise en vigueur des dispositions de la loi prohibant telle aliénation.

12. L'immeuble n'est pas un bien culturel classé ou reconnu et n'est pas situé dans un arrondissement historique ou naturel, dans un site historique classé, ni dans une aire de protection selon la loi sur les biens culturels.

13. Il est résidant canadien au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et au sens de la Loi sur les impôts, le vendeur faisant de cette déclaration une déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de la Loi sur la preuve au Canada.

OBLIGATIONS

D'autre part, l'acquéreur s'oblige à ce qui suit:

1. Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouvait lorsqu'il l'a examiné le *18 août dernier (2001),* déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

5301922

2. Payer tous les impôts fonciers à compter de la date ci-après prévue pour les ajustements et aussi payer, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années.

3. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les parties.

4. Ne pas exiger du vendeur un autre certificat de localisation que celui ci-dessus mentionné.

RÉPARTITIONS

Les parties déclarent avoir fait entre elles les répartitions d'usage en date de ce jour suivant les états de compte fournis. Si d'autres répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées à la même date.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Cette vente est faite en exécution de l'avant-contrat en date du dix-huit août deux mille un (2001) accepté par les parties le dix-neuf août deux mille un (2001) et conformément aux documents intitulés "modifications et avis de réalisation des conditions" datés du vingt-huit août et du sept septembre deux mille un (2001) et conformément à l'entente intervenue le 26 septembre 2001. Sauf incompatibilité, les parties confirment les ententes qui y sont contenues mais non reproduites aux présentes.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de **TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS ($382,850.00)** payé par l'acquéreur, DONT QUITTANCE FINALE de la part du vendeur.

ÉTATS CIVILS ET RÉGIMES MATRIMONIAUX

Alain Germain déclare être célibataire, ne s'étant jamais marié.

Jean Allard déclare être marié en premières noces à Isabelle Lorange, sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage signé devant Me Gaston Gratton, notaire, le dix-neuf août mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 3393457; que ses état et régime matrimoniaux n'ont pas changé depuis.

DÉCLARATIONS DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le vendeur déclare que l'immeuble faisant l'objet de la présente vente est un immeuble occupé principalement à titre résidentiel, qu'il n'a effectué aucune rénovation majeure et n'a pas réclamé et ne réclamera pas de crédit de taxe sur les intrants relativement à l'acquisition ou à des améliorations apportées à l'immeuble, le vendeur faisant cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment en vertu de la Loi sur la preuve au Canada.

En conséquence, la présente vente est exonérée selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

TRANSFERT DES RISQUES (ART. 950 ET 1456 AL. 2 CcQ)

Les parties conviennent que nonobstant la date de délivrance de l'immeuble, l'acquéreur en assume les risques de perte à compter de la date des présentes (art. 1456 al. 2 C.c.Q.).

CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Selon que le contexte le requerra, le singulier pourra s'interpréter comme pluriel et le genre masculin comme féminin, selon le cas.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les noms et adresses du vendeur-cédant et de l'acquéreur-cessionnaire sont tels que ci-dessus mentionnés et le montant de la contrepartie dans l'acte de vente, selon le vendeur-cédant et l'acquéreur-cessionnaire, est de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS ($382,850.00), le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le vendeur-cédant et l'acquéreur-cessionnaire est de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS ($382,850.00) et les droits exigibles, s'il y a lieu, en vertu de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières et payables par l'acquéreur-cessionnaire sont de QUATRE MILLE DEUX CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS ($4242.75).

DONT ACTE, à Montréal, sous le numéro
CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS (5283)
des minutes du notaire soussigné.

ET, LECTURE FAITE, les parties ont signé en présence du notaire soussigné.

ALAIN GERMAIN

JEAN ALLARD

ANDRÉ LAFLAMME, NOTAIRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
DEMEURÉ EN MON ÉTUDE

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2026-02-09 13:57
Lot :	2 494 709	**Radiations :**	2025-11-11 16:00
Date d'établissement :	2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Lot(s) 211-11 Paroisse de Sault-au-Récollet.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01	À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607						

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2026-02-09 13:57
Lot :	2 495 546	**Radiations :**	2025-11-11 16:00
Date d'établissement :	2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Lot(s) 227-1 Paroisse de Sault-au-Récollet et partie du (des) lot(s) 220, 221 et 222 Paroisse de Sault-au-Récollet.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2026-02-09 13:57
Lot :	2 496 750	**Radiations :**	2025-11-11 16:00
Date d'établissement :	2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Lot(s) 227-2 et 541 Paroisse de Sault-au-Récollet.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2006-09-20	13 659 766	Déclaration de résidence familiale	Bénéficiaire	LORANGE, Isabelle Allard, Jean			T 15 779 889

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	15 779 889	L'inscription de la déclaration de résidence familiale résultant du document ou de la réquisition N° 13 659 766 est supprimée.

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2026-02-09 13:57
Lot :	2 736 250	**Radiations :**	2025-11-11 16:00
Date d'établissement :	2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 211, 218 et 219 Paroisse de Sault-au-Récollet.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01	À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607						

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2026-02-09 13:57
Lot :	2 736 254	**Radiations :**	2025-11-11 16:00
Date d'établissement :	2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Lot(s) 211-10 Paroisse de Sault-au-Récollet.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01	À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607						
2010-05-06	17 144 599	Hypothèque	Créancier Débiteur	First National Financial GP Corporation / Commandite Société Financière First National La Fondation Berthiaume-Du Tremblay	2 849 700,00 $	6 284 053	T 24 196 616
2014-01-21	20 518 981	Hypothèque	Créancier Constituant	LA BANQUE TORONTO-DOMINION LA FONDATION BERTHIAUME-DU TREMBLAY	1 500 000,00 $	6 016 922	T 24 174 723
2018-06-26	23 950 453	Hypothèque	Créancier Débiteur	CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-NORD DE MONTRÉAL LA FONDATION BERTHIAUME DU TREMBLAY	7 000 000,00 $	6 018 331	

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	24 196 616	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 17 144 599 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	24 174 723	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 20 518 981 est supprimée.

Index des immeubles - Section informatisée

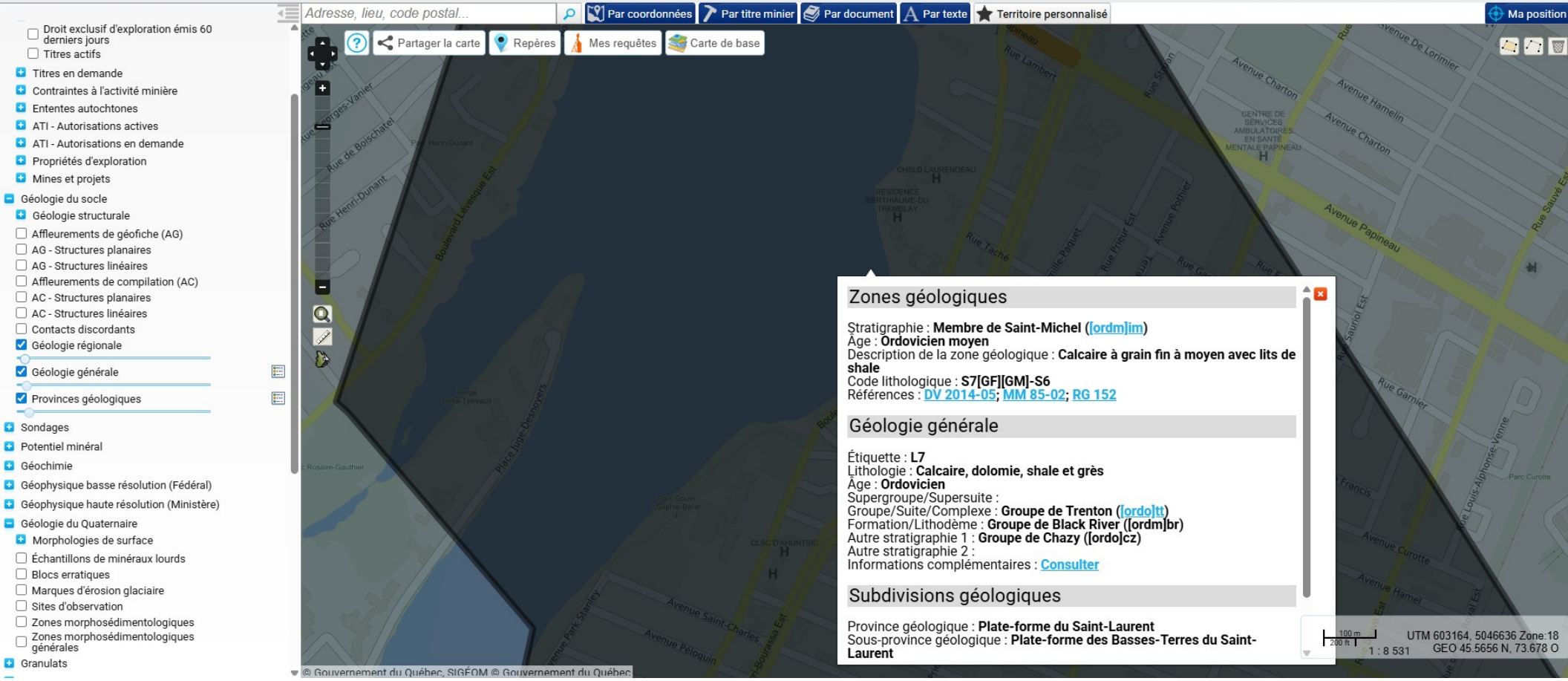
Index des immeubles

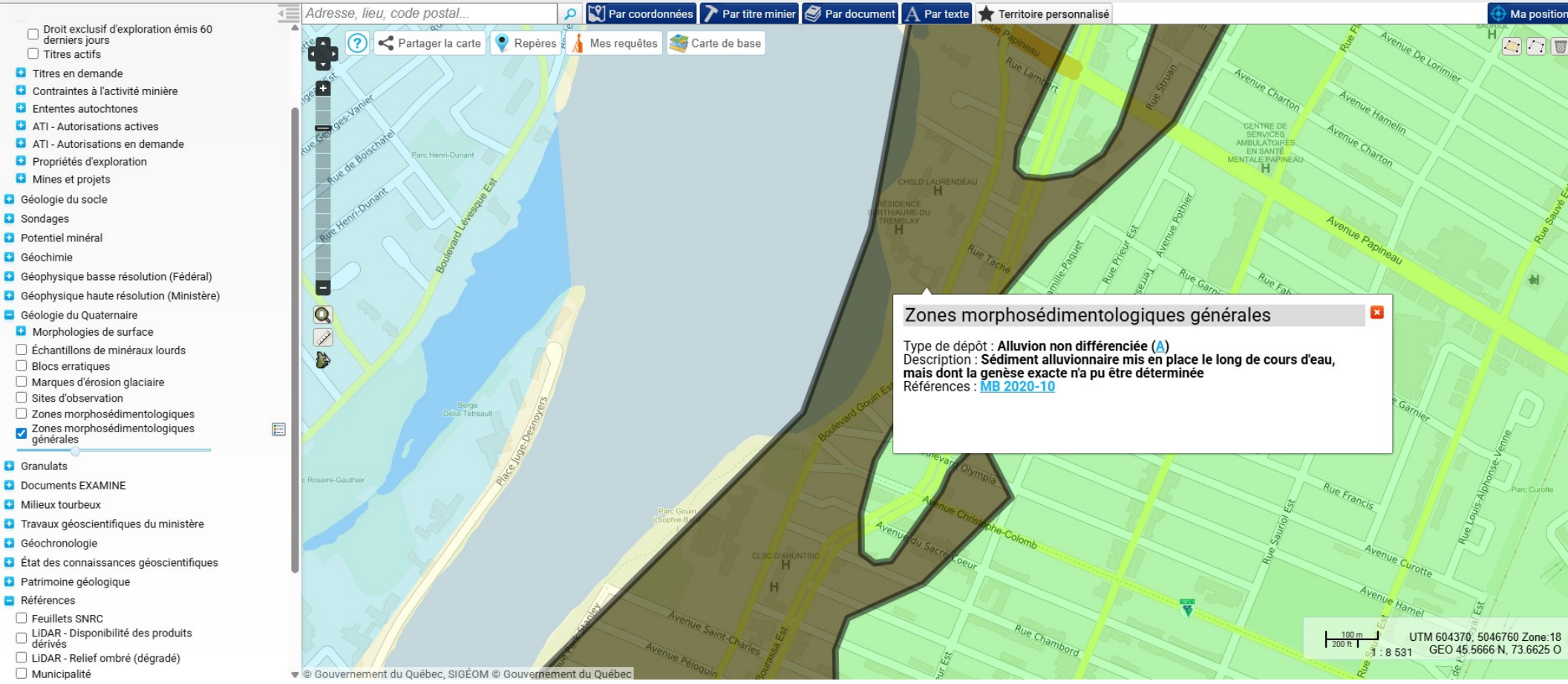
Circonscription foncière :	Montréal	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2026-02-09 13:57
Lot :	4 858 914	**Radiations :**	2025-11-11 16:00
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 2 736 251.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

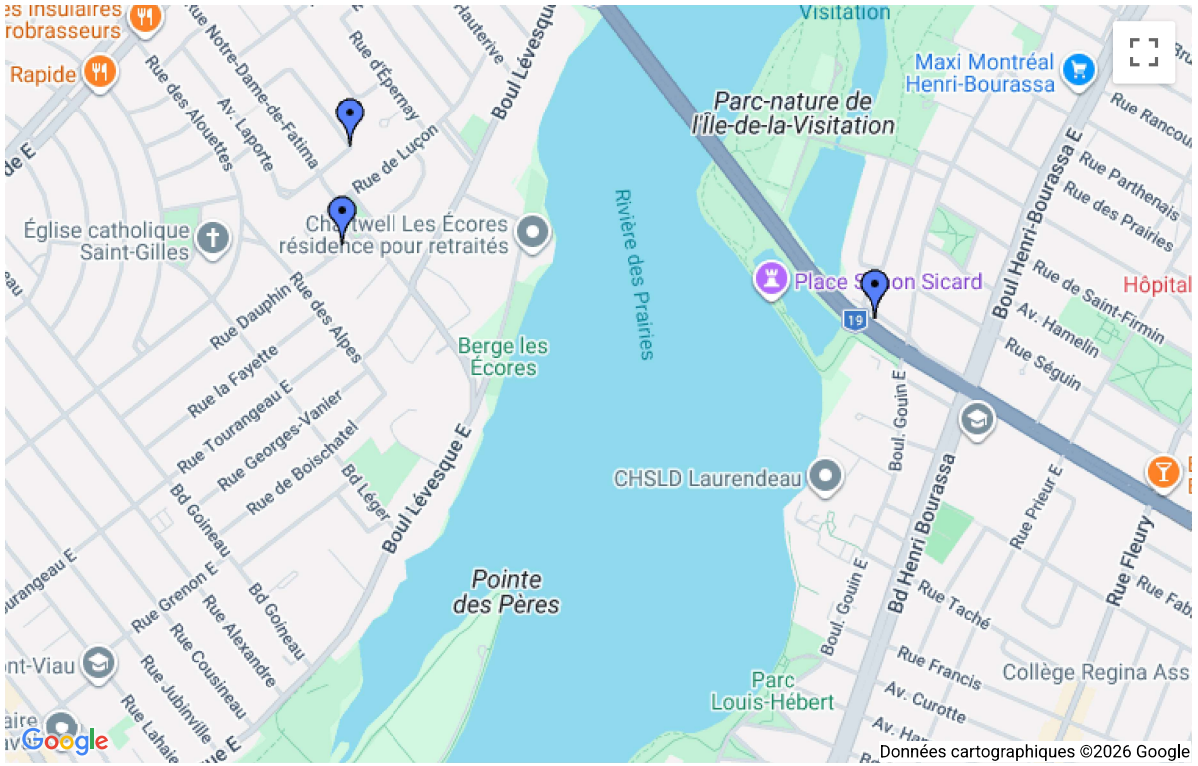
ANNEXE 8.2

Répertoires publics


Adresse, lieu, code postal...
Par coordonnées
Par titre minier
Par document
Par texte
Territoire personnalisé
Ma position
Partager la carte
Repères
Mes requêtes
Carte de base
Droit exclusif d'exploration émis 60 derniers jours
Titres actifs
Titres en demande
Contraintes à l'activité minière
Ententes autochtones
ATI - Autorisations actives
ATI - Autorisations en demande
Propriétés d'exploration
Mines et projets
Géologie du socle
Géologie structurale
Affleurements de géofiche (AG)
AG - Structures planaires
AG - Structures linéaires
Affleurements de compilation (AC)
AC - Structures planaires
AC - Structures linéaires
Contacts discordants
Géologie régionale
Géologie générale
Provinces géologiques
Sondages
Potentiel minéral
Géochimie
Géophysique basse résolution (Fédéral)
Géophysique haute résolution (Ministère)
Géologie du Quaternaire
Morphologies de surface
Échantillons de minéraux lourds
Blocs erratiques
Marques d'érosion glaciaire
Sites d'observation
Zones morphosédimentologiques
Zones morphosédimentologiques générales
Granulats
Zones géologiques
Stratigraphie : Membre de Saint-Michel ([ordm]im)
Âge : Ordovicien moyen
Description de la zone géologique : Calcaire à grain fin à moyen avec lits de shale
Code lithologique : S7[GF][GM]-S6
Références : DV 2014-05; MM 85-02; RG 152
Géologie générale
Étiquette : L7
Lithologie : Calcaire, dolomie, shale et grès
Âge : Ordovicien
Supergroupe/Supersuite :
Groupe/Suite/Complexe : Groupe de Trenton ([ordo]tt)
Formation/Lithodème : Groupe de Black River ([ordm]br)
Autre stratigraphie 1 : Groupe de Chazy ([ordo]cz)
Autre stratigraphie 2 :
Informations complémentaires : Consulter
Subdivisions géologiques
Province géologique : Plate-forme du Saint-Laurent
Sous-province géologique : Plate-forme des Basses-Terres du Saint-Laurent
100 m
200 ft
1 : 8 531
UTM 603164, 5046636 Zone:18
GEO 45.5656 N, 73.678 O
© Gouvernement du Québec, SIGÉOM © Gouvernement du Québec

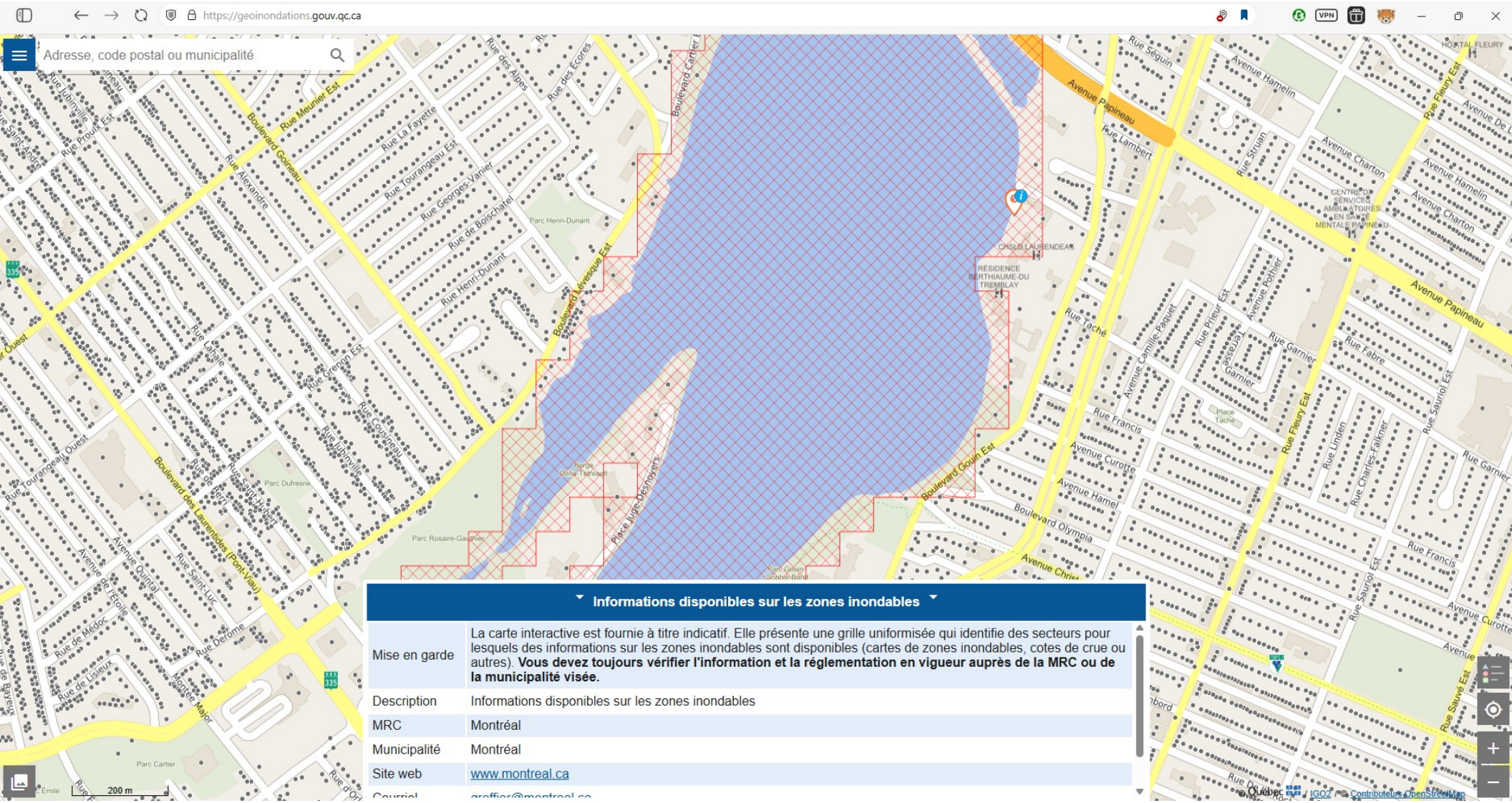

Adresse, lieu, code postal...
Par coordonnées
Par titre minier
Par document
Par texte
Territoire personnalisé
Ma position
Partager la carte
Repères
Mes requêtes
Carte de base
Droit exclusif d'exploration émis 60 derniers jours
Titres actifs
Titres en demande
Contraintes à l'activité minière
Ententes autochtones
ATI - Autorisations actives
ATI - Autorisations en demande
Propriétés d'exploration
Mines et projets
Géologie du socle
Sondages
Potentiel minéral
Géochimie
Géophysique basse résolution (Fédéral)
Géophysique haute résolution (Ministère)
Géologie du Quaternaire
Morphologies de surface
Échantillons de minéraux lourds
Blocs erratiques
Marques d'érosion glaciaire
Sites d'observation
Zones morphosédimentologiques
Zones morphosédimentologiques générales
Granulats
Documents EXAMINE
Milieux tourbeux
Travaux géoscientifiques du ministère
Géochronologie
État des connaissances géoscientifiques
Patrimoine géologique
Références
Feuillets SNRC
LiDAR - Disponibilité des produits dérivés
LiDAR - Relief ombré (dégradé)
Municipalité
Zones morphosédimentologiques générales
Type de dépôt : Alluvion non différenciée (A)
Description : Sédiment alluvionnaire mis en place le long de cours d'eau, mais dont la genèse exacte n'a pu être déterminée
Références : MB 2020-10
© Gouvernement du Québec, SIGÉOM © Gouvernement du Québec
UTM 604370, 5046760 Zone:18
GEO 45.5666 N, 73.6625 O
1 : 8 531

Résultat de la recherche

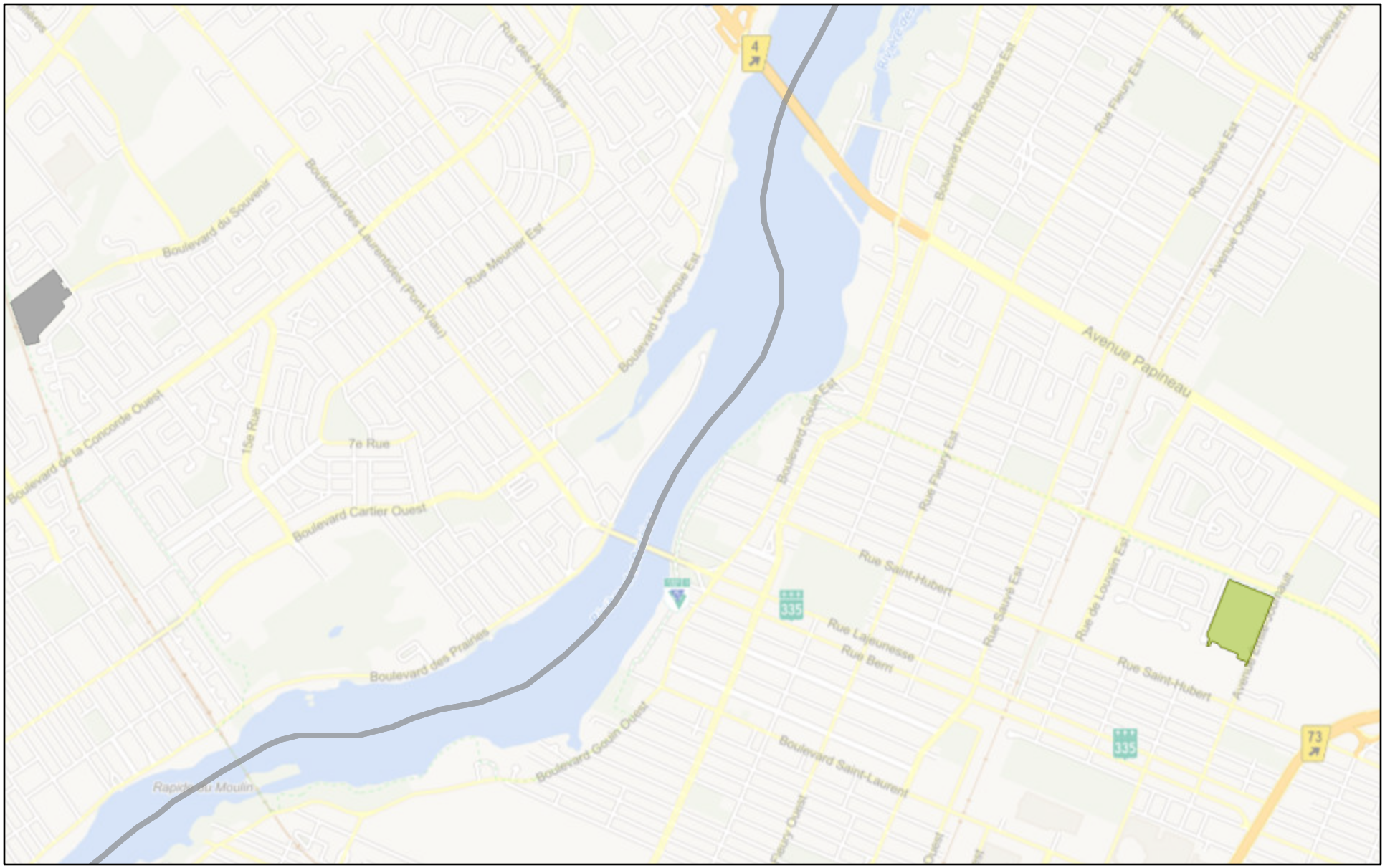


Québec

© Gouvernement du Québec, 2015


https://geoinondations.gouv.qc.ca
Adresse, code postal ou municipalité
Informations disponibles sur les zones inondables
Mise en garde
La carte interactive est fournie à titre indicatif. Elle présente une grille uniformisée qui identifie des secteurs pour lesquels des informations sur les zones inondables sont disponibles (cartes de zones inondables, cotes de crue ou autres). Vous devez toujours vérifier l'information et la réglementation en vigueur auprès de la MRC ou de la municipalité visée.
Description
Informations disponibles sur les zones inondables
MRC
Montréal
Municipalité
Montréal
Site web
www.montreal.ca
Courriel
greffier@montreal.ca
Boulevard Gouin Est
Avenue Papineau
Rue Fleury Est
Boulevard Lévesque Est
Boulevard des Laurentides (Pont-Viau)
Rue Meunier Est
Boulevard Gouin Ouest
Parc Henri-Dunant
Parc Dufresne
Parc Rosaire-Gauthier
Parc Cartier
Avenue Hamelin
Avenue Charton
Rue Garnier
Rue Francis
Avenue Curotte
Boulevard Olympia
Rue Sauvé Est
200 m
© Québec
IGO2
Contributeurs OpenStreetMap

Aires protégées (n/d : HDS-9000-11)



06/02/2026 16:36:56

1:36,112

0 0.2 0.4 0.8 mi

0 0.33 0.65 1.3 km

Ensemble des aires protégées

Autre

Milieu naturel de conservation volontaire

© Gouvernement du Québec

Carte de travail

CARTE NON OFFICIELLE

Milieux humides (n/d : HDS-9000-11)



05/02/2026 14:30:33

1:10,187

Photo de milieux humides

- Survol
- Terrain
- Survol
- Terrain

Cartographie détaillée des milieux humides

- Eau peu profonde
- Marécage

0 0.07 0.15 0.3 mi

0 0.13 0.25 0.5 km

Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Google, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri

Québec Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec Depuis 1988

Occurences floristiques et fauniques (n/d : HDS-9000-11)

Occurrences floristiques

No occurrence	No d'élément	Règne	Statut au Québec	Nom latin	Nom français	Nom anglais	Cote de viabilité	Dernière évaluation de la cote de viabilité	Dernière observation	Précision	Latitude
50 187	1 975	Plantes	Susceptible	Leskea obscura	Leskée obscure	Blunt Leske's Moss	H (Historique)	6/15/2017	1930	M (Minute, < 1500 m)	45,5549403898
80 109	3 854	Plantes	Susceptible	Juglans cinerea	Noyer cendré	Butternut	D (Faible, non viable)	7/20/2020	2017-07-26	M (Minute, < 1500 m)	45,575091001

Longitude	Statut canadien COSEPAC	Statut canadien LEP	Rang S (provincial)	Groupe taxonomique	Nombre total d'occurrences	Statut au Québec recommandé	Statut hydrique	Fiche de l'espèce	Version
-73,6387211078	X (Aucun)	X (Aucun)	SH	Invasculaires	0				1/2/2026
-73,663928001	VD (En voie de disparition)	VD (En voie de disparition)	S1	Vasculaires	428	Menacée (recommandé)	NI	https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/flore/fiches-especes-floristiques/noyer-cendre	1/2/2026

Occurrences floristiques masquées

No occurrence	Règne	Nom français	Version	Commentaire	Demande d'information
80 206	Plantes	Information masquée	1/2/2026	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048

Occurrences fauniques

No occurrence	No d'élément	Règne	Statut au Québec	Nom latin	Nom français	Nom anglais	Type d'occurrence	Cote de viabilité	Dernière évaluation de la cote de viabilité	Dernière observation	Précision
11 155	522	Animaux	Vulnérable	Alosa sapidissima	Alose savoureuse	American Shad	Site de reproduction	H (Historique)	7/1/2019	1989-09-11	S (Seconde, < 150 m)
11 156	522	Animaux	Vulnérable	Alosa sapidissima	Alose savoureuse	American Shad	Sans objet	H (Historique)	2/1/2013	1993-06-15	S (Seconde, < 150 m)
18 874	845	Animaux	Menacée	Storeria dekayi	Couleuvre brune	Dekay's Brownsnake	Sans objet	E (Existante, à déterminer)	27/7/2009	2024-05-18	S (Seconde, < 150 m)
24 256	845	Animaux	Menacée	Storeria dekayi	Couleuvre brune	Dekay's Brownsnake	Sans objet	BC (Bonne à passable)	29/8/2017	2024-10-24	S (Seconde, < 150 m)
21 379	275	Animaux	Menacée	Chaetura pelagica	Martinet ramoneur	Chimney Swift	Site de reproduction	E (Existante, à déterminer)	8/7/2013	2012-05-15	S (Seconde, < 150 m)

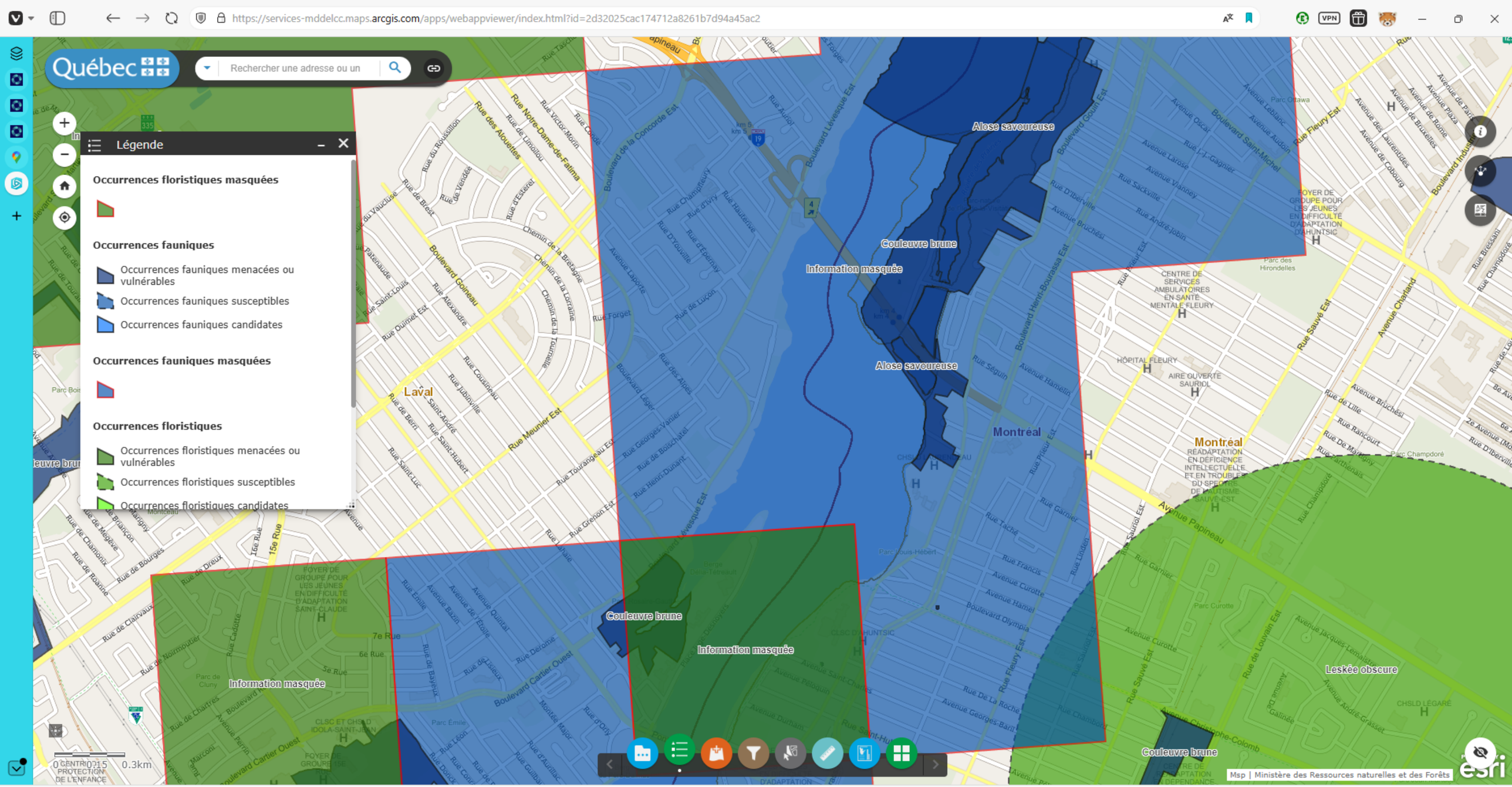
Latitude	Longitude	Statut canadien COSEPAC	Statut canadien LEP	Rang S (provincial)	Groupe taxonomique	Nombre total d'occurrences	Statut au Québec recommandé	Fiche de l'espèce	Version
45,5915929186	-73,6526267416	X (Aucun)	X (Aucun)	S3	Vertébrés	1	Non disponible	https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/fiches-especes-fauniques/alose-savoureuse	1/2/2026
45,5736712722	-73,6623410858	X (Aucun)	X (Aucun)	S3	Vertébrés	1	Non disponible	https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/fiches-especes-fauniques/alose-savoureuse	1/2/2026
45,5767255781	-73,6601416342	NEP (Non en péril)	X (Aucun)	S2	Vertébrés	182	Non disponible	https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/fiches-especes-fauniques/couleuvre-brune	1/2/2026
45,562360185353529	-73,67748369207881	NEP (Non en péril)	X (Aucun)	S2	Vertébrés	182	Non disponible	https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/fiches-especes-fauniques/couleuvre-brune	1/2/2026

45,5626692848	-73,661827126	M (Menacée)	M (Menacée)	S2B	Vertébrés	236	Non disponible	Non disponible	1/2/2026

Occurrences fauniques masquées

No occurrence	Règne	Nom français	Version	Commentaire	Demande d'information
2 946	Animaux	Information masquée	1/2/2026	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048
24 830	Animaux	Information masquée	1/2/2026	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048
80 698	Animaux	Information masquée	1/2/2026	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048

Cette requête ne doit pas être considérée comme étant définitive et ne se substitut pas à une demande au CDPNQ en cas de présence d'une ou de plusieurs occurrences masquée(s) d'espèce(s) menacée(s), vulnérable(s) ou susceptible(s) de l'être, à l'établissement d'une liste d'espèces et de la cartographie d'habitats potentiels ou encore, aux inventaires requis.
Le document d'information décrivant le fonctionnement du CDPNQ, ses diverses composantes, les types d'analyses réalisées par son équipe et les portrait des données diffusées est disponible ici : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/precaire/document-information-CDPNQ.pdf
CDPNQ (2025)


https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2
Québec
Rechercher une adresse ou un
Légende
Occurrences floristiques masquées
Occurrences fauniques
Occurrences fauniques menacées ou vulnérables
Occurrences fauniques susceptibles
Occurrences fauniques candidates
Occurrences fauniques masquées
Occurrences floristiques
Occurrences floristiques menacées ou vulnérables
Occurrences floristiques susceptibles
Occurrences floristiques candidates
Alose savoureuse
Couleuvre brune
Information masquée
Alose savoureuse
Couleuvre brune
Information masquée
Information masquée
Leskéa obscure
Couleuvre brune
Laval
Montréal
Montréal
Msp | Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
0 CENTRO015 0.3km
Réinitialiser
100 %
16:45

ens cours d'eau, lignes de creux et des bassins versants de l'île de Montréal
e island of Montreal's former watercourses, thalwegs, and watersheds

ement cartographique des anciens urs d'eau de l'île de Montréal tracé des creux et des crêtes

hic survey of the island of Montreal's former ourses showing thalwegs and crest lines

Carte index - 1:50 000
Index map - 1:50 000

© Valérie MAHAUT
à l'École d'architecture - *Assistant professor at the school of architecture*
Faculté de l'aménagement, Université de Montréal

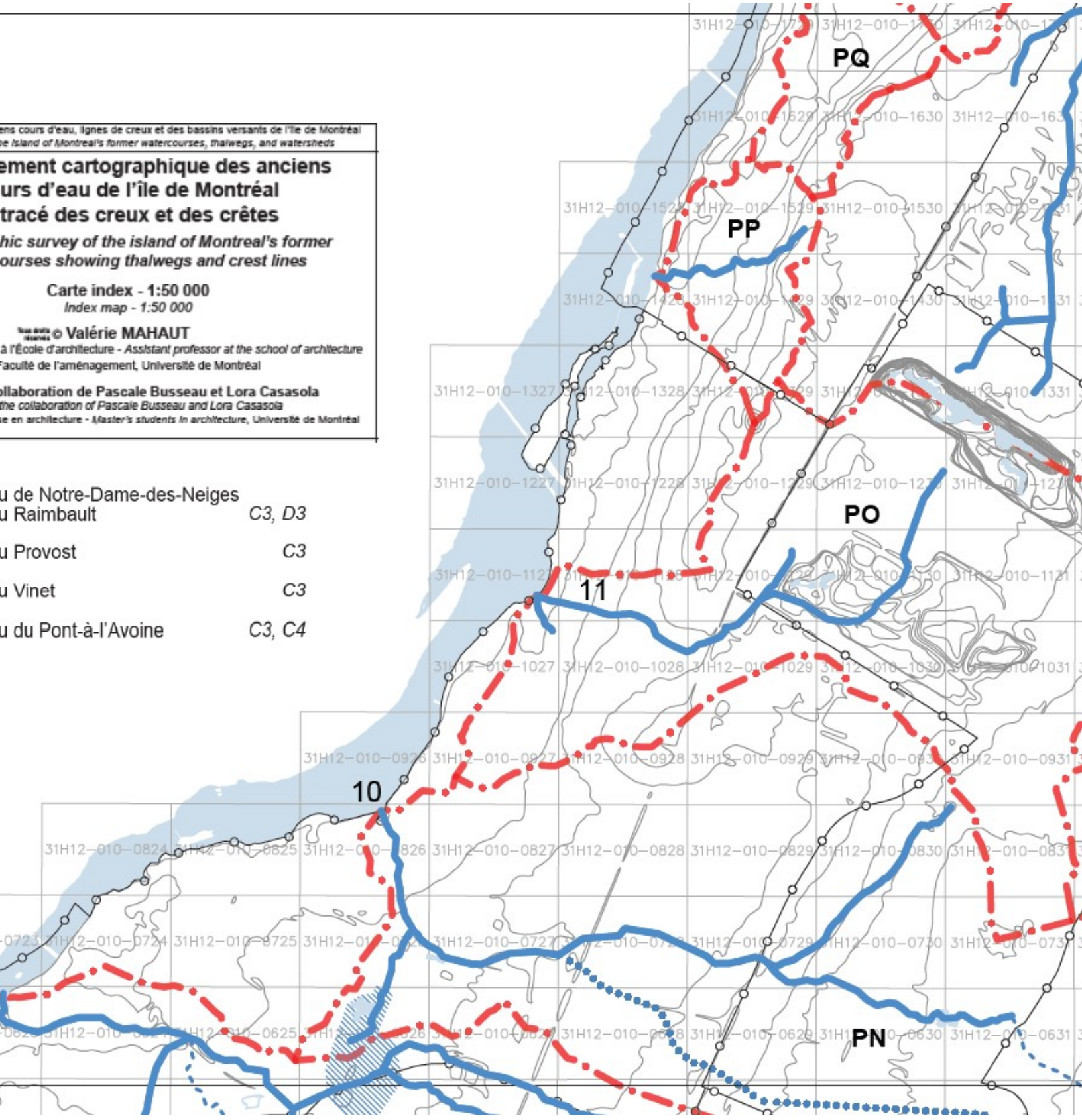
ollaboration de Pascale Busseau et Lora Casasola
the collaboration of Pascale Busseau and Lora Casasola
e en architecture - *Master's students in architecture*, Université de Montréal

u de Notre-Dame-des-Neiges
u Raimbault *C3, D3*

u Provost *C3*

u Vinet *C3*

u du Pont-à-l'Avoine *C3, C4*



SAULT AU RECOLLET QUE.

PART FORMERLY SHEET No 721 MONTREAL ISLAND & VICINITY

POPULATION 3000

WATER SUPPLY = RIVER ST. LAWRENCE

WATER WORKS: Direct Pressure from Montreal Water & Power Co. system also gravitation supply from 150,000 gal. Tank 85' Above ground.

Volunteer Fire Brigade – 8 Hose Reels – 6, 500 Ft. Hose. 30 Hydrants

SEPT. 1913

CHAS. E. GOAD CO.

CIVIL ENGINEERS

Montreal, Toronto, Winnipeg and Vancouver Can. and London Eng.

ILE DE LA VISITATION

RIVIERE DES PRAIRIES

DE LA RIVIERE

Key Plan

SCALE

500 FT. = 1 INCH

KEY

N.B. Modern buildings of superior and fireresisting construction are colored red. S on buildings denotes sprinklered risks.

SEE SHEET No 3 FOR CONTINUATION OF SCOTT'S ADDITION

BOUNDARY OF THE CITY OF MONTREAL

MAIN ROAD

CONTINUED BELOW

79

78

LEATHER BOARD MILL

THE BACK RIVER WATER & POWER Co

30 HANDS. POWER, WATER & STEAM. LIGHT. Coal oil. Heat Steam. Fuel Coal. Fire pump Cap. 800 gals per minute. 300 Ft. Hose. 3 Doz. pails distributed

RIVIERE DES PRAIRIES

CONTINUED FROM ABOVE

Riviere des Prairies

PUBLIC ROAD

MONTREAL PARK & ISLAND RY

PARADIS AVE

LARIVIERE

SACKVILLE

DAGENAIS

BRIDGE (LATE) MILL

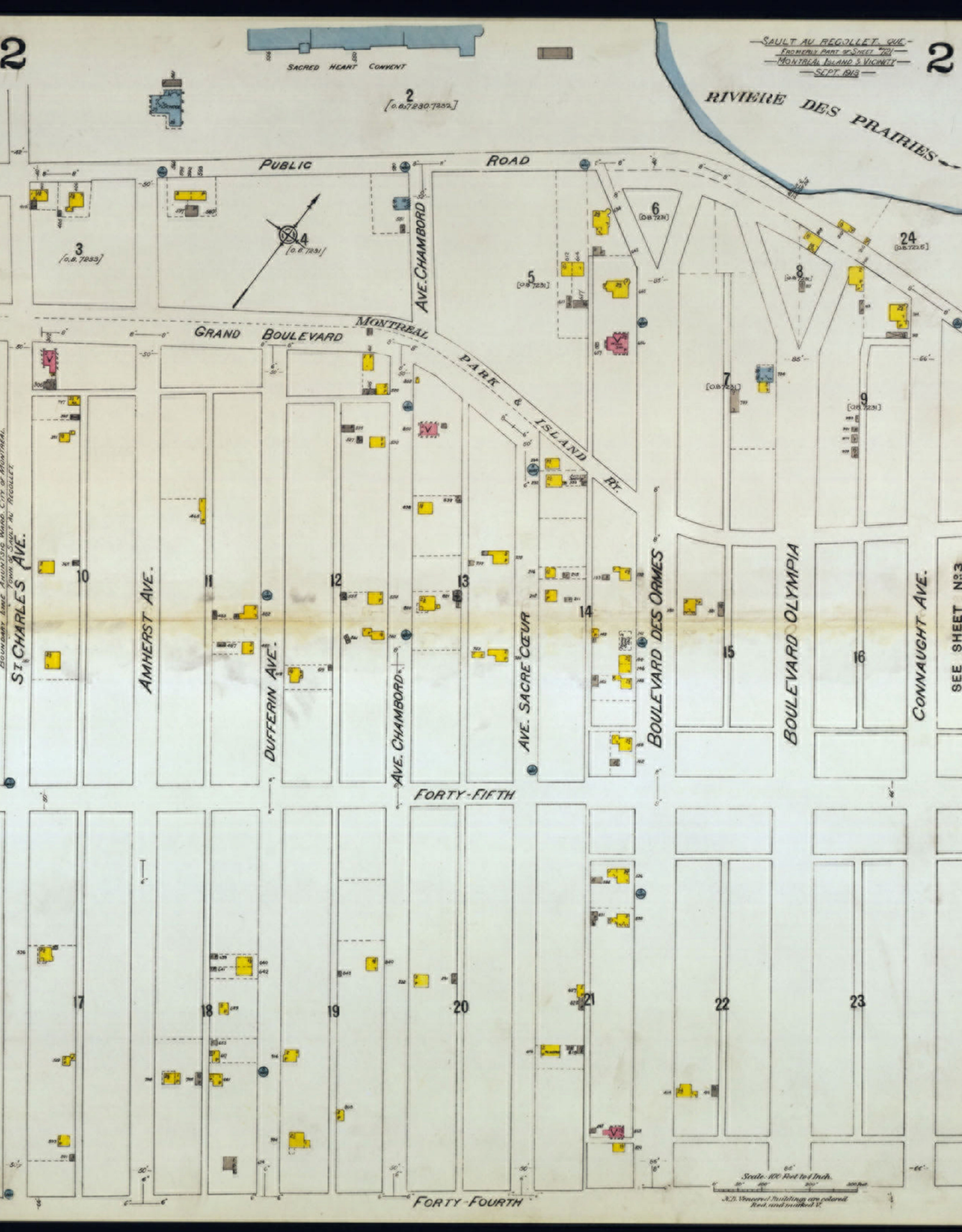
SEE SHEET No 4

SCALE 50 FT = 1 INCH

Scale 400 feet to 1 inch.

N.B. Veneered buildings are colored Red, and marked V.

COPYRIGHT, CANADA 1913 BY CHAS. E. GOAD CO.


SAULT AU RECOLLET, QUE.
FORMERLY PART OF SHEET "721"
MONTREAL ISLAND & VICINITY
SEPT. 1913
2
SACRED HEART CONVENT
RIVIERE DES PRAIRIES
PUBLIC ROAD
AVE. CHAMBORD
GRAND BOULEVARD
MONTREAL PARK & ISLAND RY.
ST. CHARLES AVE.
AMHERST AVE.
DUFFERIN AVE.
AVE. CHAMBORD
AVE. SACRE COEUR
BOULEVARD DES ORMES
BOULEVARD OLYMPIA
CONNAUGHT AVE.
FORTY-FIFTH
FORTY-FOURTH
SEE SHEET No 3
Scale 100 Feet to 1 Inch.
N.B. Veneered buildings are colored Red, and marked V.


3
3
SAULT AU RECOLLET
SEPT 1913
RIVIERE DES PRAIRIES
CONVENT OF THE SISTERS OF MERCY
FORT-LORETTE
AVE DES JESUITES
CHAMBON
PUBLIC ROAD
Montreal Park & Island Ry.
ROMAN CATHOLIC CEMETERY
CONNAUGHT AVE.
PATRICIA AVE.
FRANCIS AVE.
ST. GABRIEL
FORTY-FIFTH
FORTY-FOURTH
24 [O.B. 7225]
25 [O.B. 7225]
26 [O.B. 7226]
27 [O.B. 7226]
28 [O.B. 7226]
29 [O.B. 7226]
30 [O.B. 7224]
31 [O.B. 7221]
33 [O.B. 7223]
35
36
38
39
40
41
42
43
2 [O.B. 7230]
SACRED HEART CONVENT
SEE SHEET No 4
SEE SHEET No 2


SAULT AU RECOLLET QUE.
FORMERLY PART OF SHEET 71
MONTREAL ISLAND & VICINITY
SEPT. 1913
RIVIERE DES PRAIRIES
SEE SHEET No 1
HEWTON (LATE BERTHIAUME)
PUBLIC ROAD
BRIDGE (LATE MILL)
MACKENZIE
SEGUIN
BROMBY
VISITATION
MONTREAL PARK & ISLAND RY.
WOODYARD
Barn
MACKENZIE AVE.
PAPINEAU AVE.
DELORMIER AVE.
HENDERSON
71 [O.Bs. 7217 & 7219]
72 [O.B. 7220]
73 [O.B. 7218]
74 [O.B. 7218]
75 [O.B. 7218]
76 [O.B. 7213]
77 [O.B. 7214]
32 [O.B. 7221]
33 [O.B. 7225]
34 [O.B. 7222]
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
Scale 400 Feet to 1 Inch.
Fire Stations
Veneered Buildings are colored Red, and marked V.

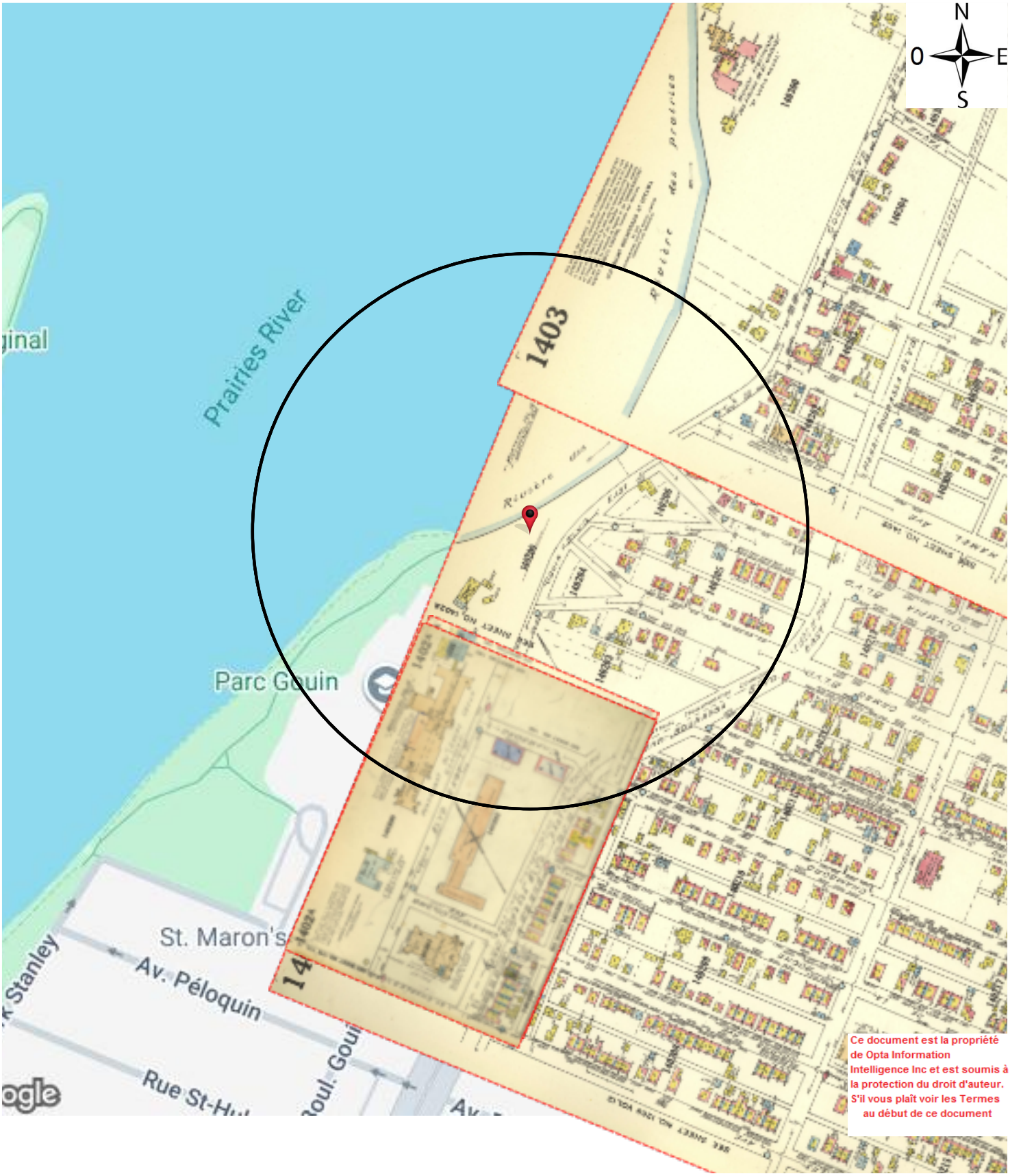
Rapport Enviroscan

Adresse du site:	1395 Boulevard Gouin Est Montreal QC Canada
No de projet:	900011
No de commande:	171618
Demandé par:	Henintsoa Rakotomalala
Date d’achevement:	2/11/2026 3:52:17 PM

CONFIDENTIEL

No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

Search Area: 1395 Boulevard Gouin Est Montreal QC Canada



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

Services environnementaux Rapport d'antécédents du risque relatif à l'environnement (HEIRS) Modalités

Modalités

Rapport

Les documents (ci-après appelés les « documents ») qui doivent être publiés dans le cadre du rapport (ci-après appelé le « rapport ») qui doit être livré à l'acheteur comme décrit ci-dessus sont des documents qui figurent dans les dossiers de Verisk concernant la propriété décrite (ci-après appelée la « propriété »). Verisk ne fait ni assertion ni garantie concernant les documents, y compris, notamment, en ce qui concerne leur exhaustivité, leur exactitude ou leur utilité, et elle n'affirme ni ne garantit qu'il s'agit des seuls plans et rapports préparés à l'égard de la propriété. Les documents sont à jour à la date qui y figure. Toute interprétation des documents, le cas échéant, est faite par déduction fondée sur l'information qui est apparente et évidente au recto des documents seulement. Verisk n'affirme ni ne garantit que des interprétations autres que celles mentionnées n'existent pas provenant d'autres sources. Le rapport est préparé uniquement pour l'acheteur des services, comme susmentionné.

Avis de non-responsabilité

Verisk dénie toute responsabilité pour des pertes ou des dommages, quels qu'ils soient, qu'ils soient consécutifs ou autres, quelle que soit la façon dont ils ont été causés, engagés ou subis, qui découlent directement ou indirectement des services (lesquels comprennent, notamment, la préparation du rapport prévu aux présentes), y compris, notamment, les pertes ou les dommages découlant directement ou indirectement de toute rupture de contrat, fondamentale ou autre, de la créance donnée aux rapports de Verisk ou de tout acte délictueux ou omission par les agents, les employés ou les représentants de Verisk.

Intégralité de l'entente

Les parties aux présentes conviennent d'être liés par les modalités des présentes. Le formulaire de demande constitue l'intégralité de l'entente entre les parties concernant le sujet des présentes et il remplace la totalité des ententes, des négociations et des discussions antérieures ou contemporaines, qu'elles soient verbales ou écrites, et il n'existe ni assertion, ni garantie, ni autre entente entre les parties concernant le sujet des présentes autres que celles qui font spécifiquement partie des présentes. Aucun supplément, aucune modification, aucune renonciation et aucune résiliation de la demande ne sont contraignants, sauf s'ils sont confirmés par écrit par les parties aux présentes.

Document en vigueur

En cas de conflit ou de contradiction entre les dispositions des présentes et les rapports, les droits et les obligations des parties seront considérés comme étant régis par le formulaire de demande, qui sera le document primordial.

Loi

La présente entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui s'y appliquent.

No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402A
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402A (1964)

Page	Rapport de Titre
6	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1402
8	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1402
10	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1403
12	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1403
14	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1402A
16	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1402A
18	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1402A

No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402 (1964)



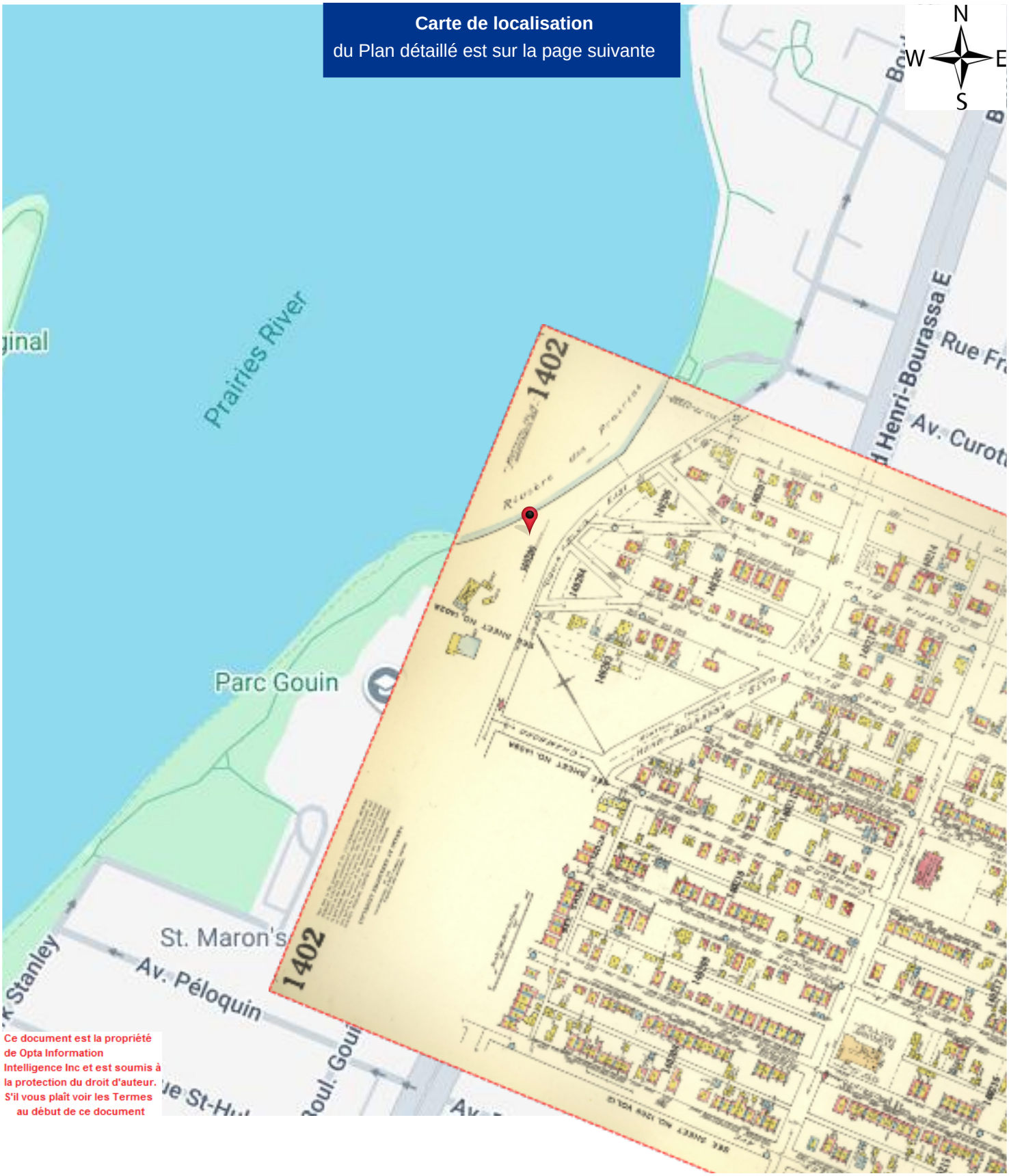
Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402 (1964)



No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402 (1964)



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

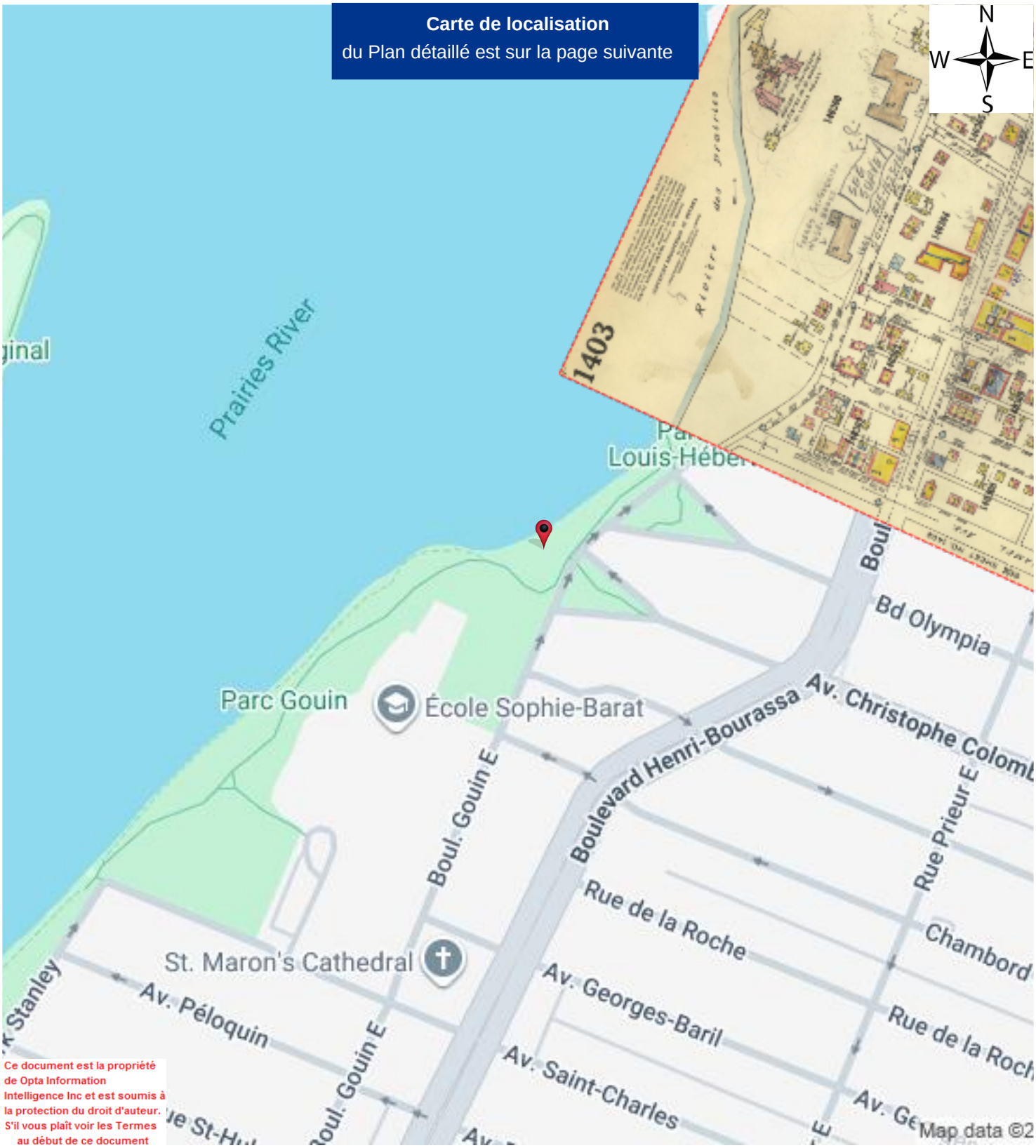
No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402 (1964)



No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1403
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1403 (1964)



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1403
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1403 (1964)



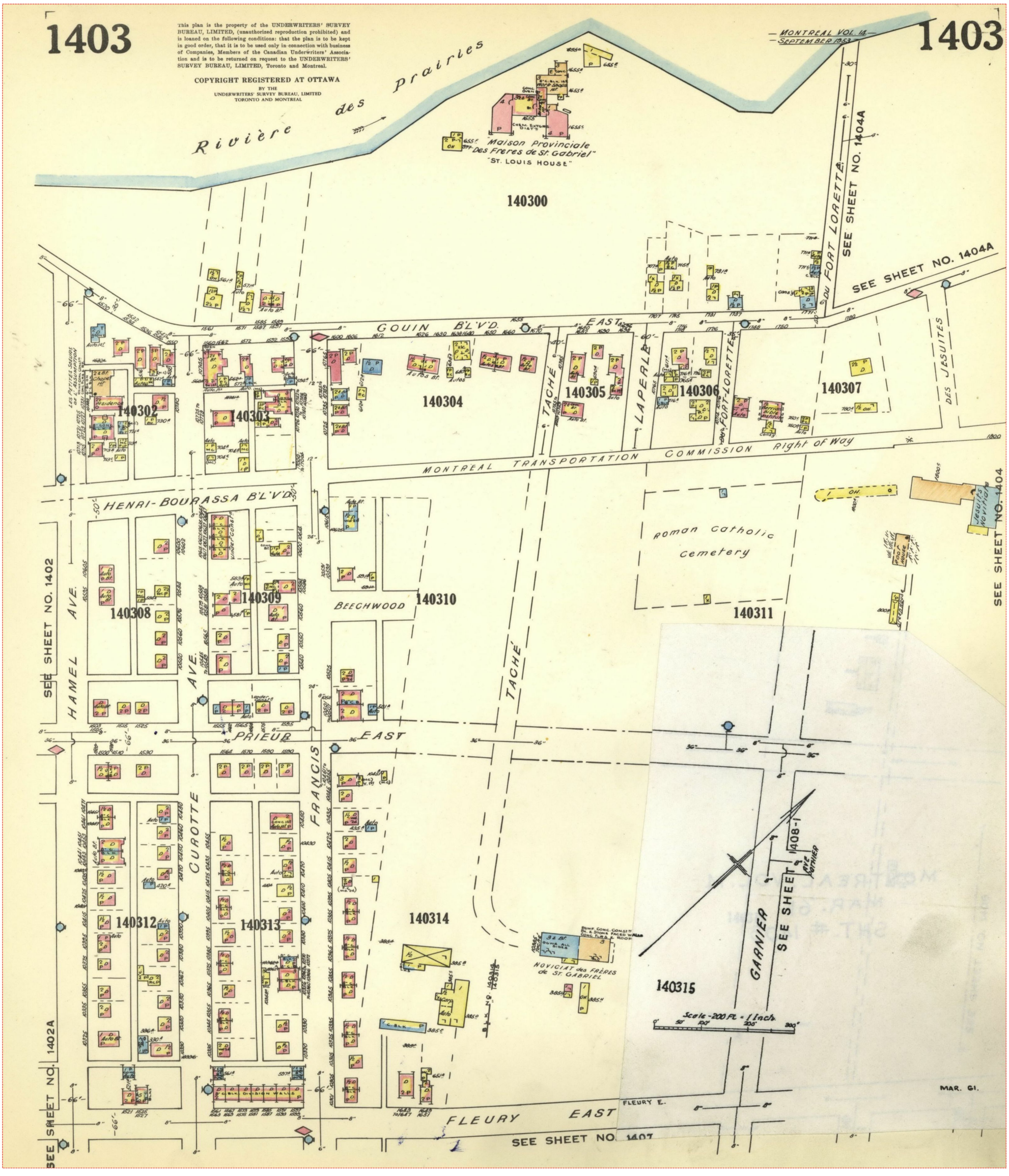
No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1403
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1403 (1964)



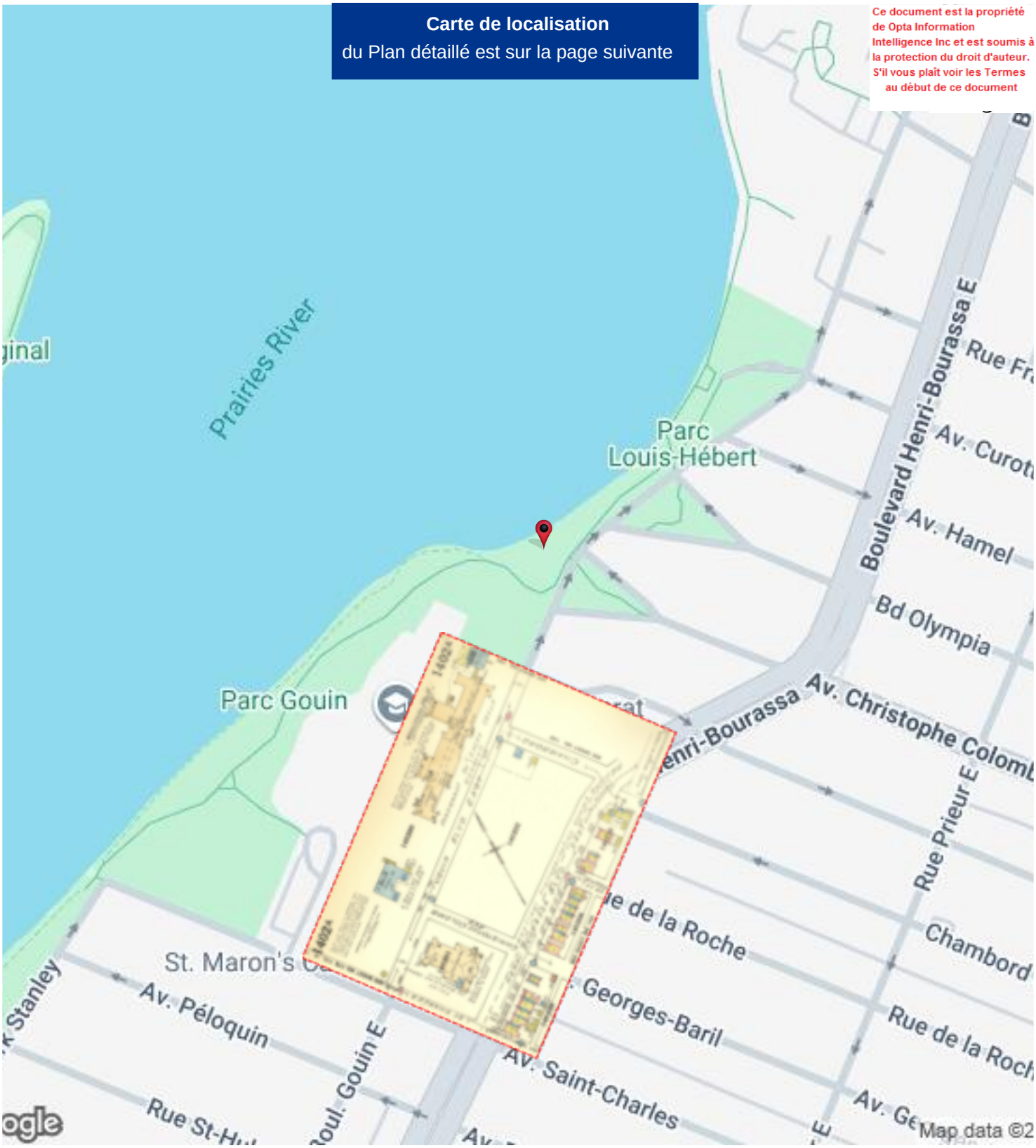
Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1403
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1403 (1964)



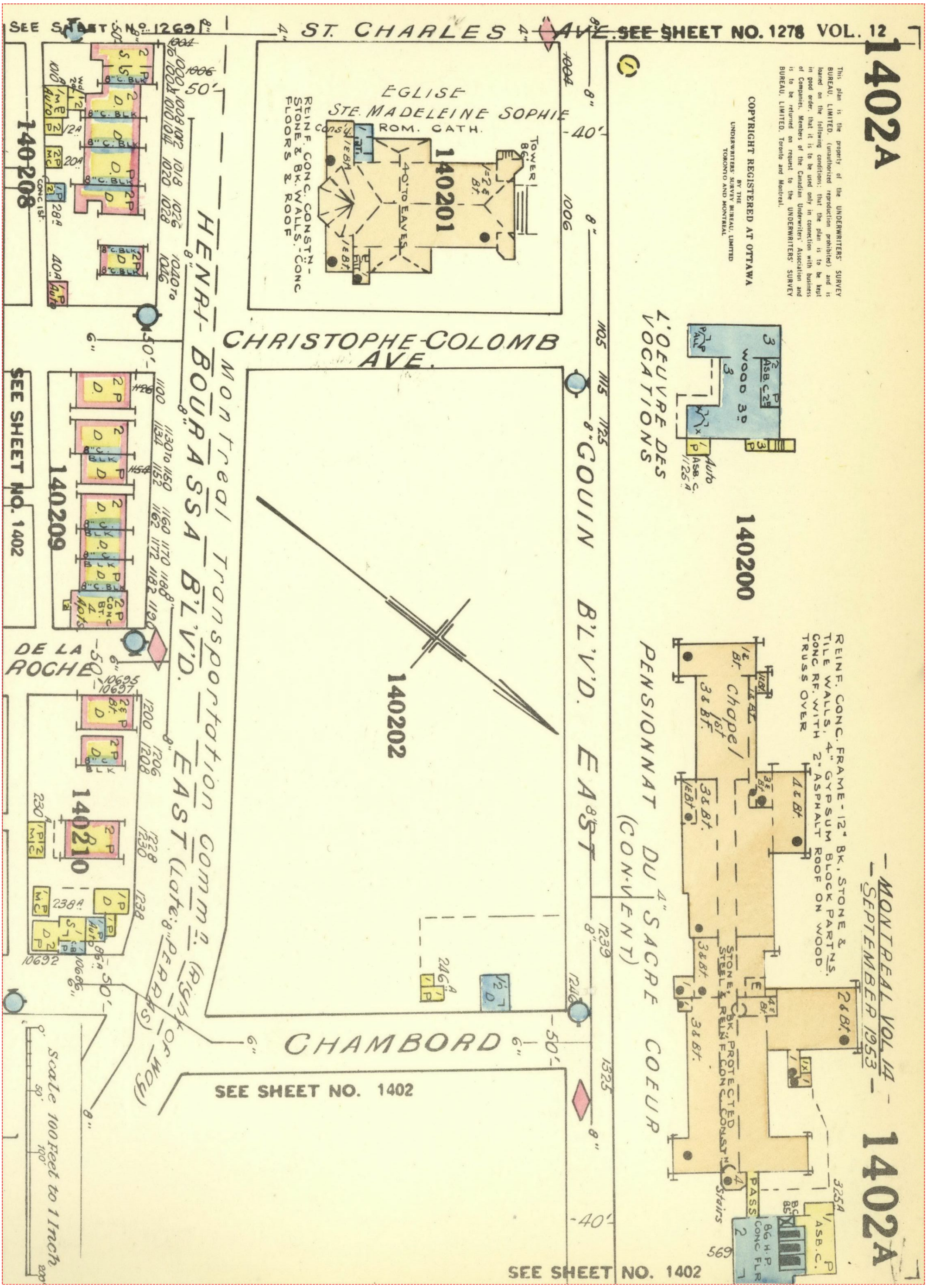
No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402A
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402A (1964)



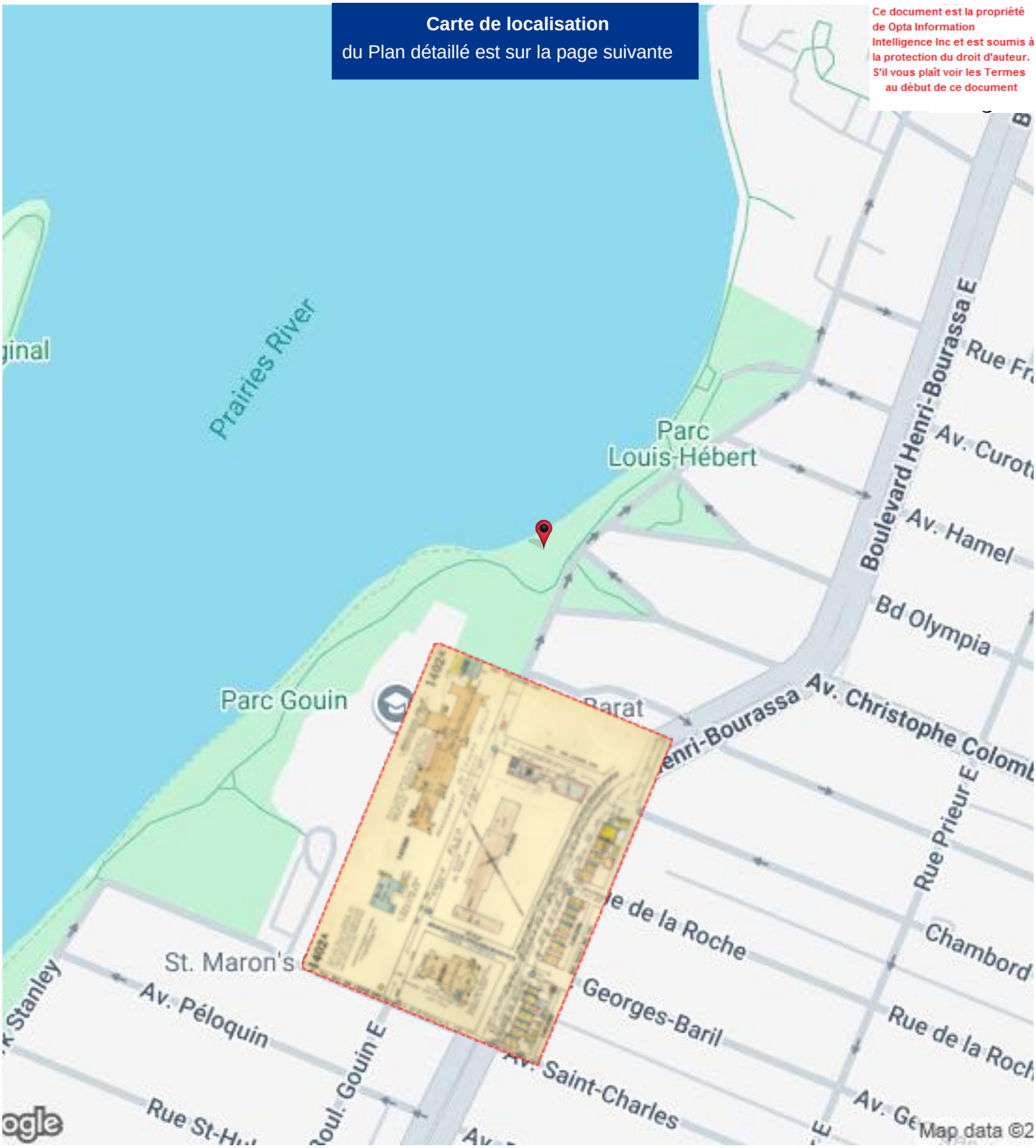
No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402A
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402A (1964)



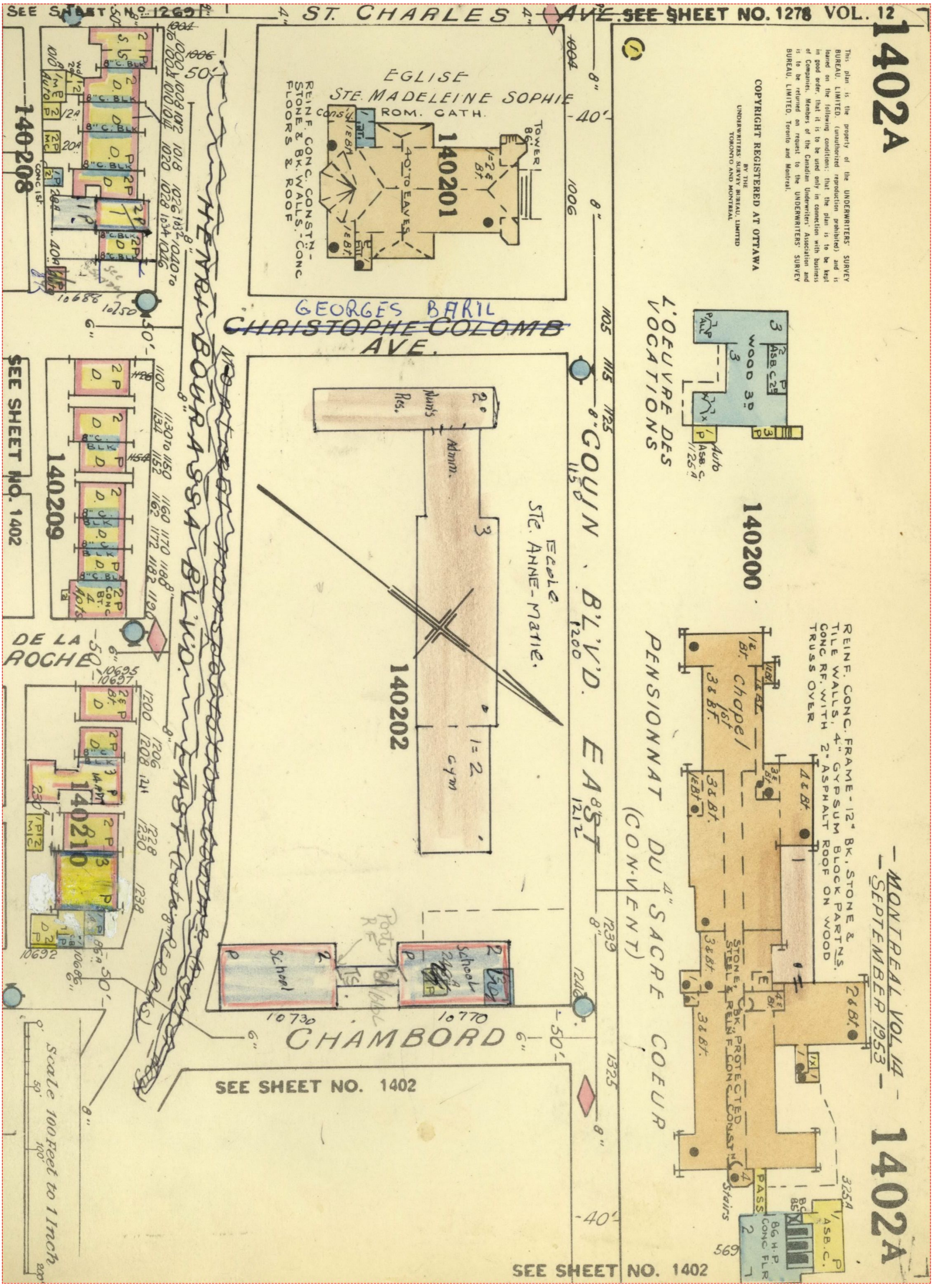
No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402A
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402A (1964)



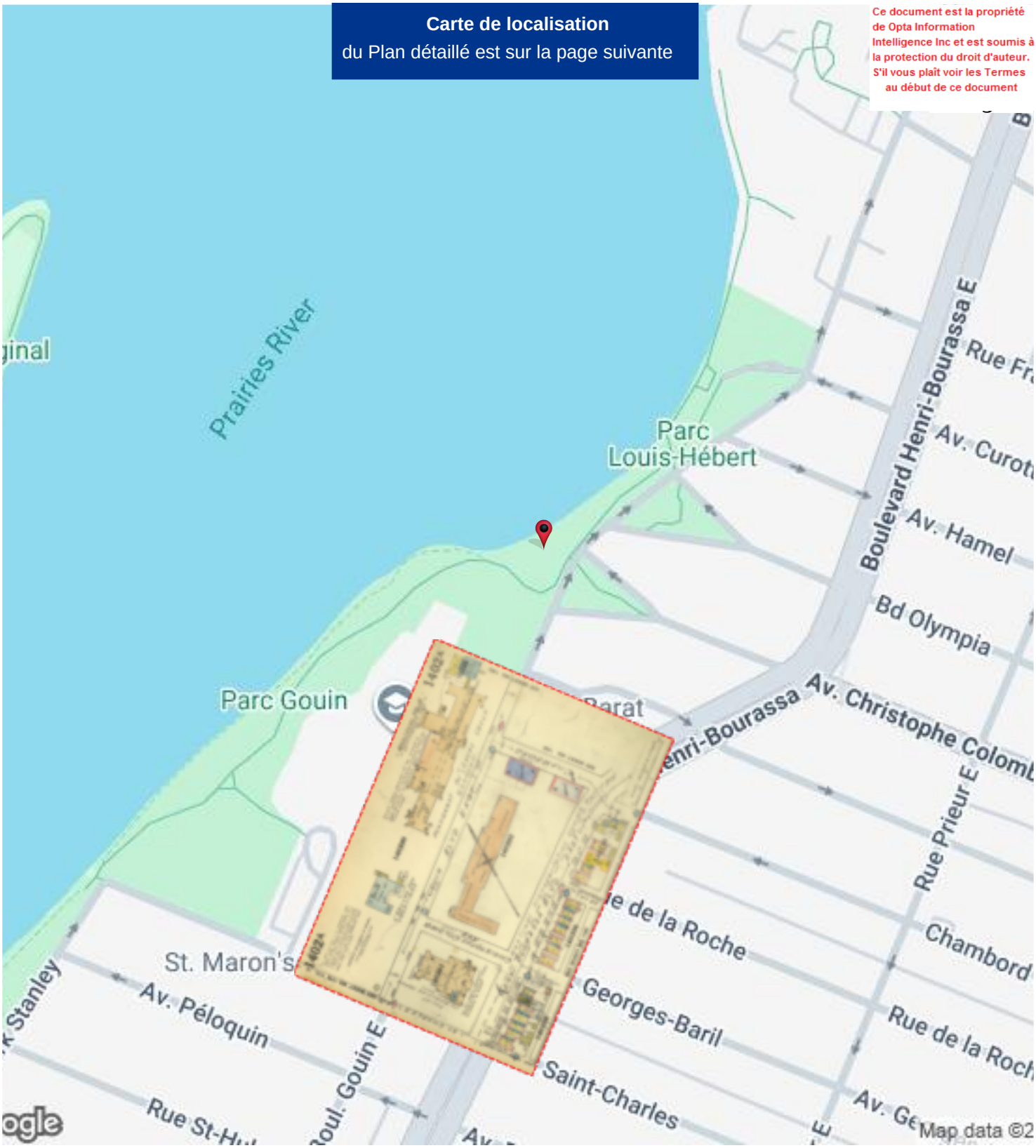
No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402A
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402A (1964)

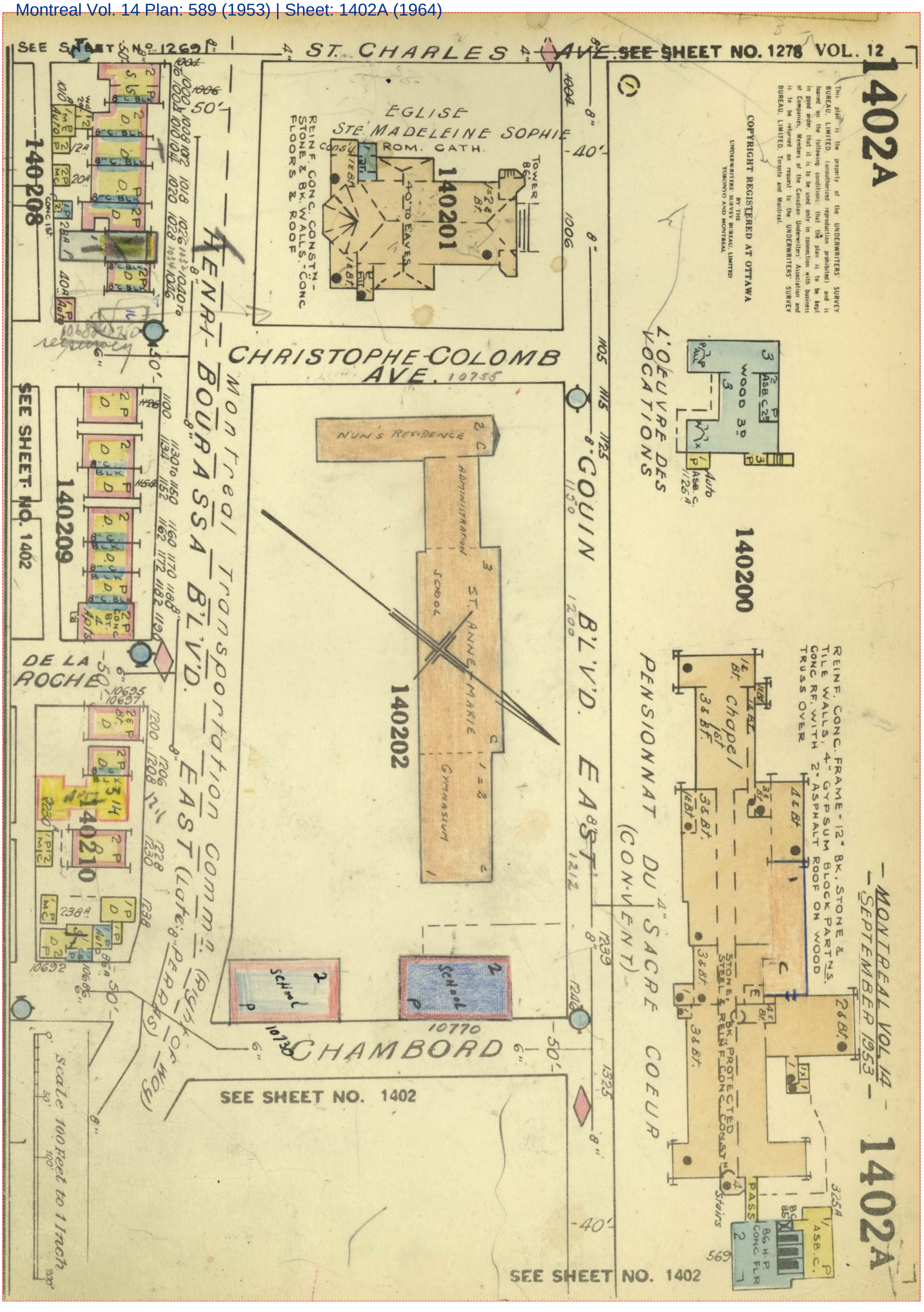


No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:52:17

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402A
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402A (1964)



1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1402A
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1402A (1964)



Office

175 Commerce Valley Drive W
Markham, Ontario L3T 7Z3

1.877.244.9437

optaintel.ca



Verisk.com

©Verisk Analytics Inc. All rights reserved.

CONFIDENTIEL

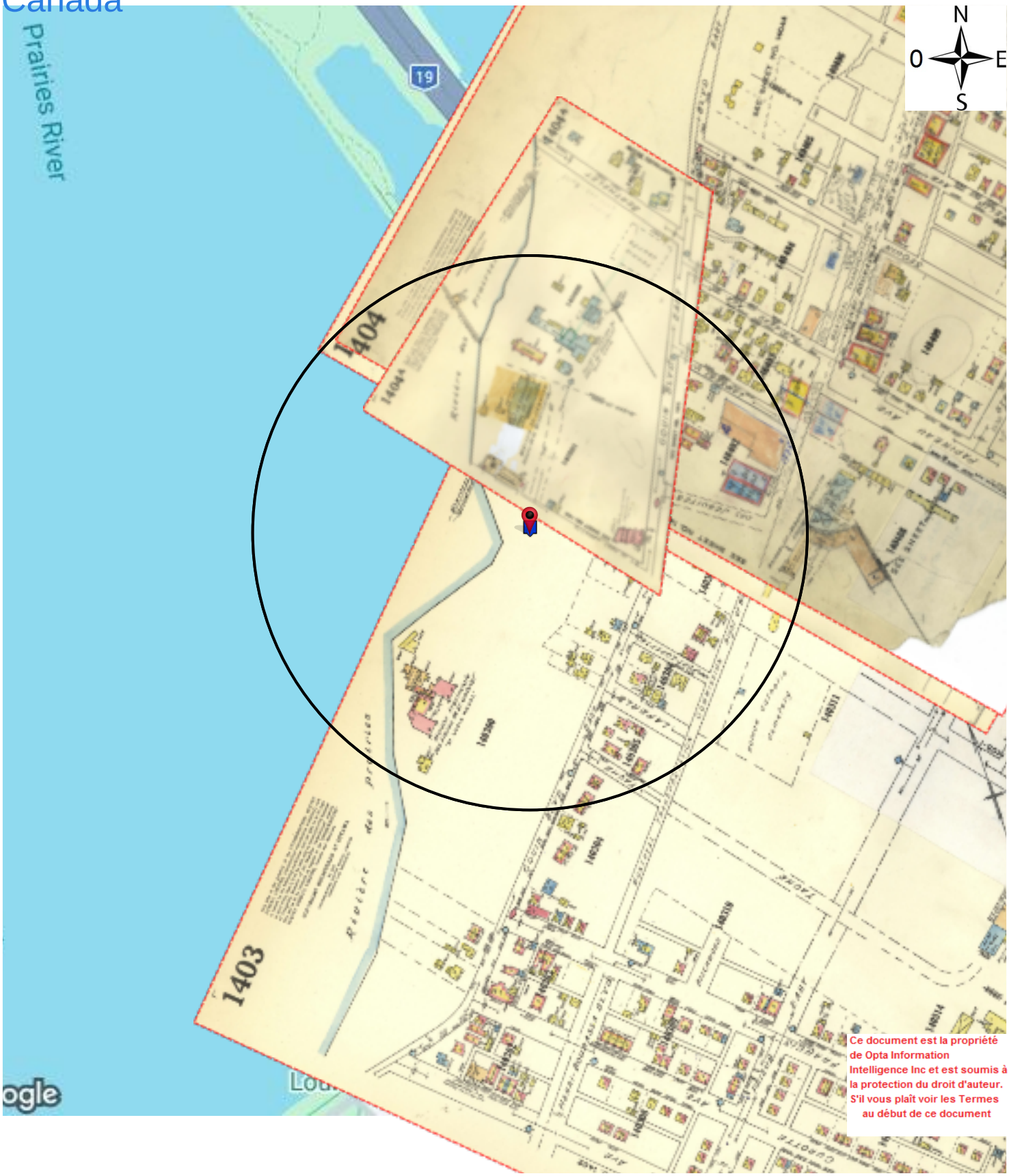
Rapport Enviroscan

Adresse du site:	12350 Rue du FortLorette Montreal QC H2C 3C8 Canada
No de projet:	900011
No de commande:	171620
Demandé par:	Henintsoa Rakotomalala
Date d’achevement:	2/11/2026 3:54:03 PM

CONFIDENTIEL

No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:54:03

Search Area: 12350 Rue du FortLorette Montreal QC H2C 3C8 Canada



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:54:03

Services environnementaux Rapport d'antécédents du risque relatif à l'environnement (HEIRS) Modalités

Modalités

Rapport

Les documents (ci-après appelés les « documents ») qui doivent être publiés dans le cadre du rapport (ci-après appelé le « rapport ») qui doit être livré à l'acheteur comme décrit ci-dessus sont des documents qui figurent dans les dossiers de Verisk concernant la propriété décrite (ci-après appelée la « propriété »). Verisk ne fait ni assertion ni garantie concernant les documents, y compris, notamment, en ce qui concerne leur exhaustivité, leur exactitude ou leur utilité, et elle n'affirme ni ne garantit qu'il s'agit des seuls plans et rapports préparés à l'égard de la propriété. Les documents sont à jour à la date qui y figure. Toute interprétation des documents, le cas échéant, est faite par déduction fondée sur l'information qui est apparente et évidente au recto des documents seulement. Verisk n'affirme ni ne garantit que des interprétations autres que celles mentionnées n'existent pas provenant d'autres sources. Le rapport est préparé uniquement pour l'acheteur des services, comme susmentionné.

Avis de non-responsabilité

Verisk dénie toute responsabilité pour des pertes ou des dommages, quels qu'ils soient, qu'ils soient consécutifs ou autres, quelle que soit la façon dont ils ont été causés, engagés ou subis, qui découlent directement ou indirectement des services (lesquels comprennent, notamment, la préparation du rapport prévu aux présentes), y compris, notamment, les pertes ou les dommages découlant directement ou indirectement de toute rupture de contrat, fondamentale ou autre, de la créance donnée aux rapports de Verisk ou de tout acte délictueux ou omission par les agents, les employés ou les représentants de Verisk.

Intégralité de l'entente

Les parties aux présentes conviennent d'être liés par les modalités des présentes. Le formulaire de demande constitue l'intégralité de l'entente entre les parties concernant le sujet des présentes et il remplace la totalité des ententes, des négociations et des discussions antérieures ou contemporaines, qu'elles soient verbales ou écrites, et il n'existe ni assertion, ni garantie, ni autre entente entre les parties concernant le sujet des présentes autres que celles qui font spécifiquement partie des présentes. Aucun supplément, aucune modification, aucune renonciation et aucune résiliation de la demande ne sont contraignants, sauf s'ils sont confirmés par écrit par les parties aux présentes.

Document en vigueur

En cas de conflit ou de contradiction entre les dispositions des présentes et les rapports, les droits et les obligations des parties seront considérés comme étant régis par le formulaire de demande, qui sera le document primordial.

Loi

La présente entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui s'y appliquent.

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1404A
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1404A (1964)

Page	Rapport de Titre
6	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1403
8	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1403
10	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1404
12	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1404
14	(1964) Volume: Montreal Volume 14 Firemap: 1404A
15	(1965) Inspection Report - 1965 12350 Rue du Fort-Lorette Montreal QC H2C3C8 (distance = 0 metres*)

No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:54:03

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1403
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1403 (1964)



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:54:03

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1403
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1403 (1964)



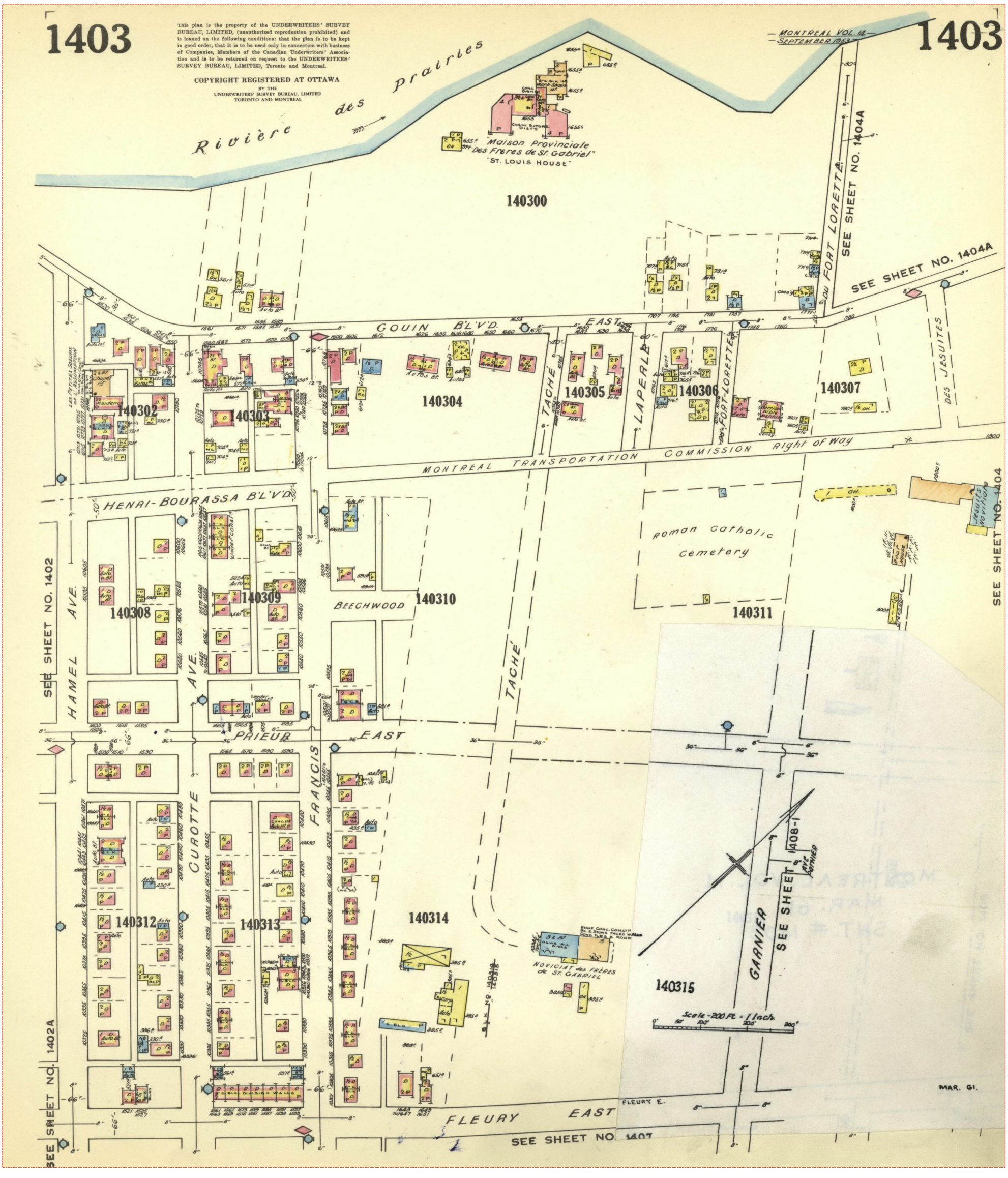
No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:54:03

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1403
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1403 (1964)



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1403
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1403 (1964)



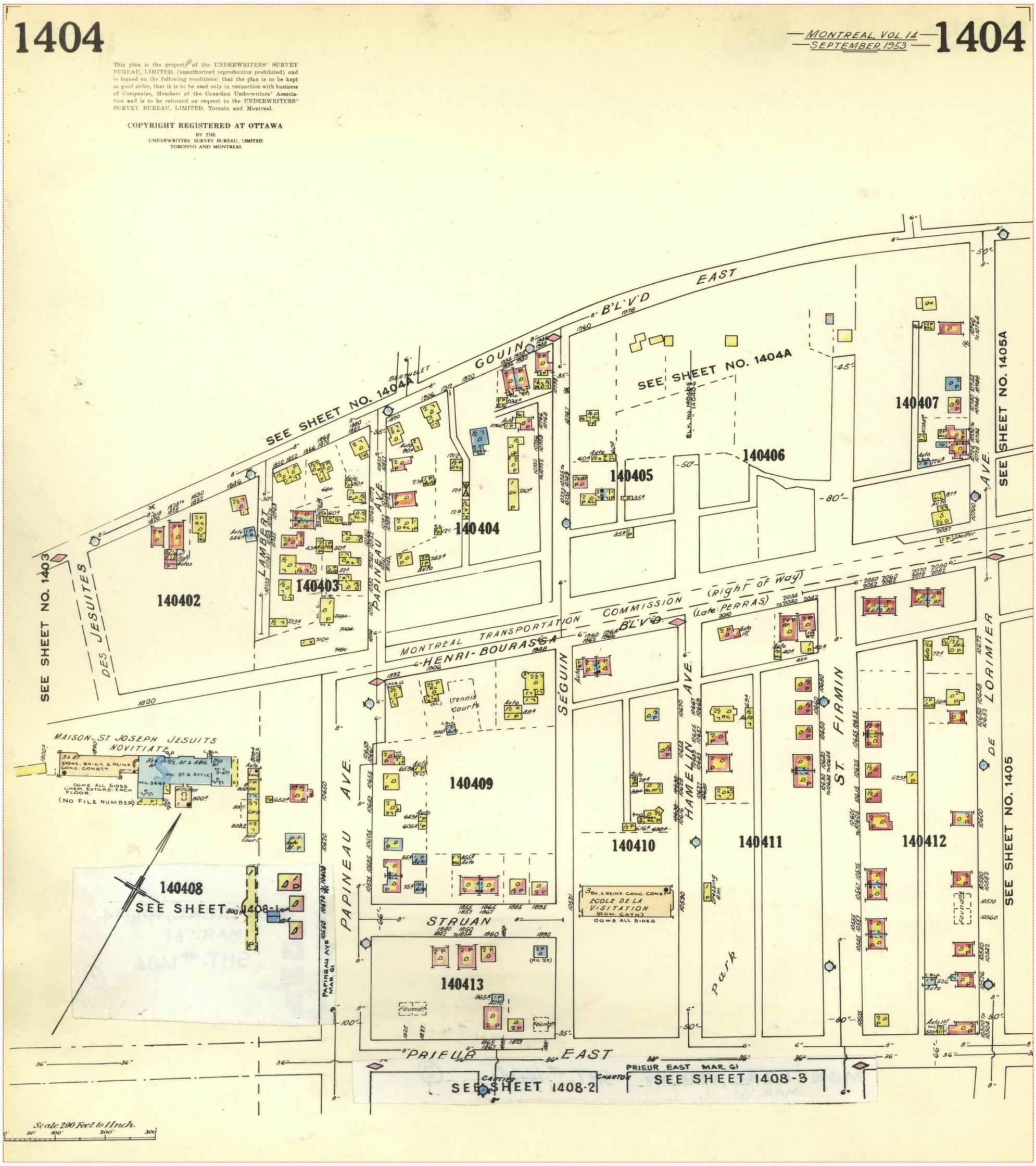
No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:54:03

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1404
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1404 (1964)



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1404
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1404 (1964)



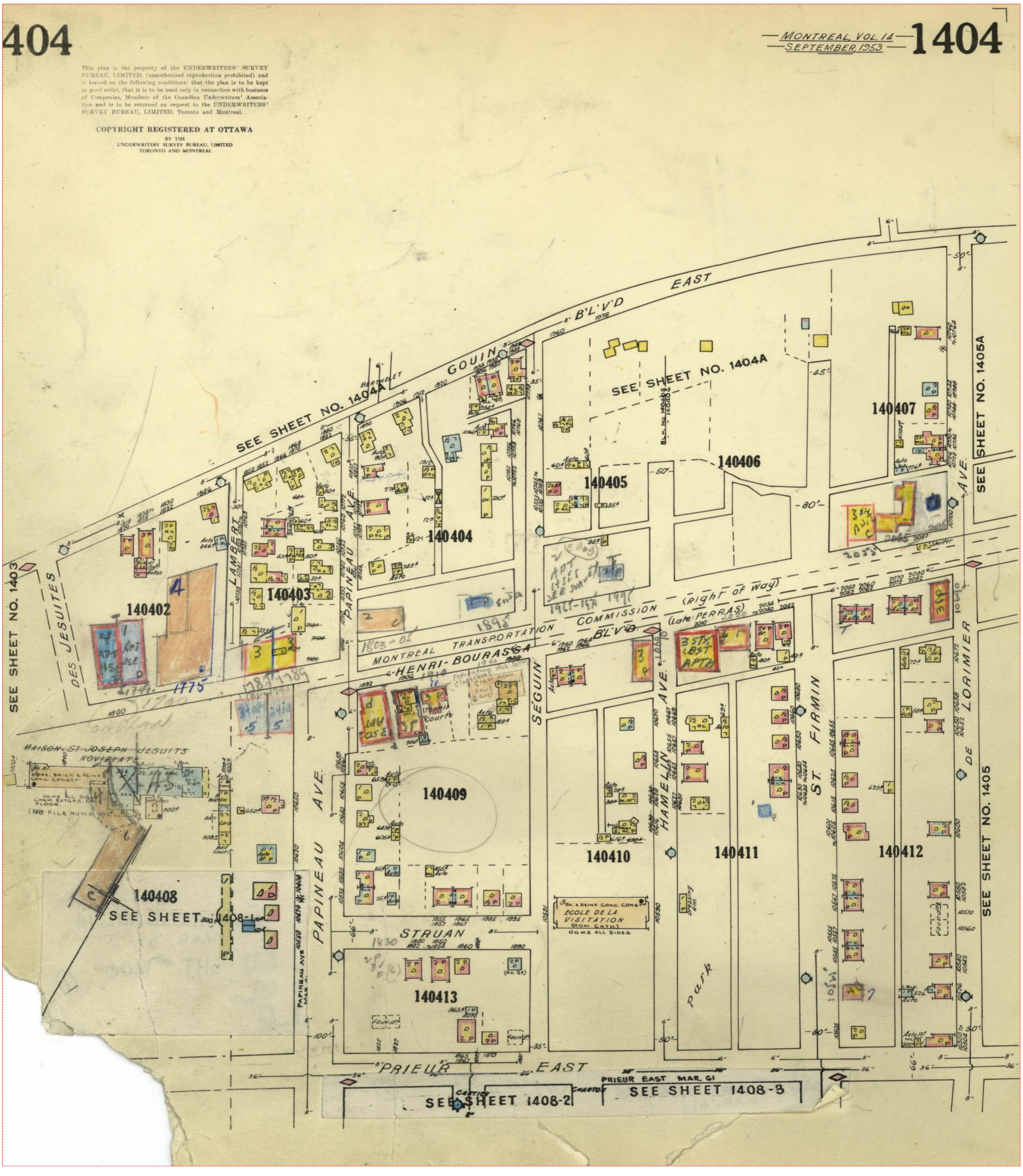
No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:54:03

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1404
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1404 (1964)



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1404
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1404 (1964)



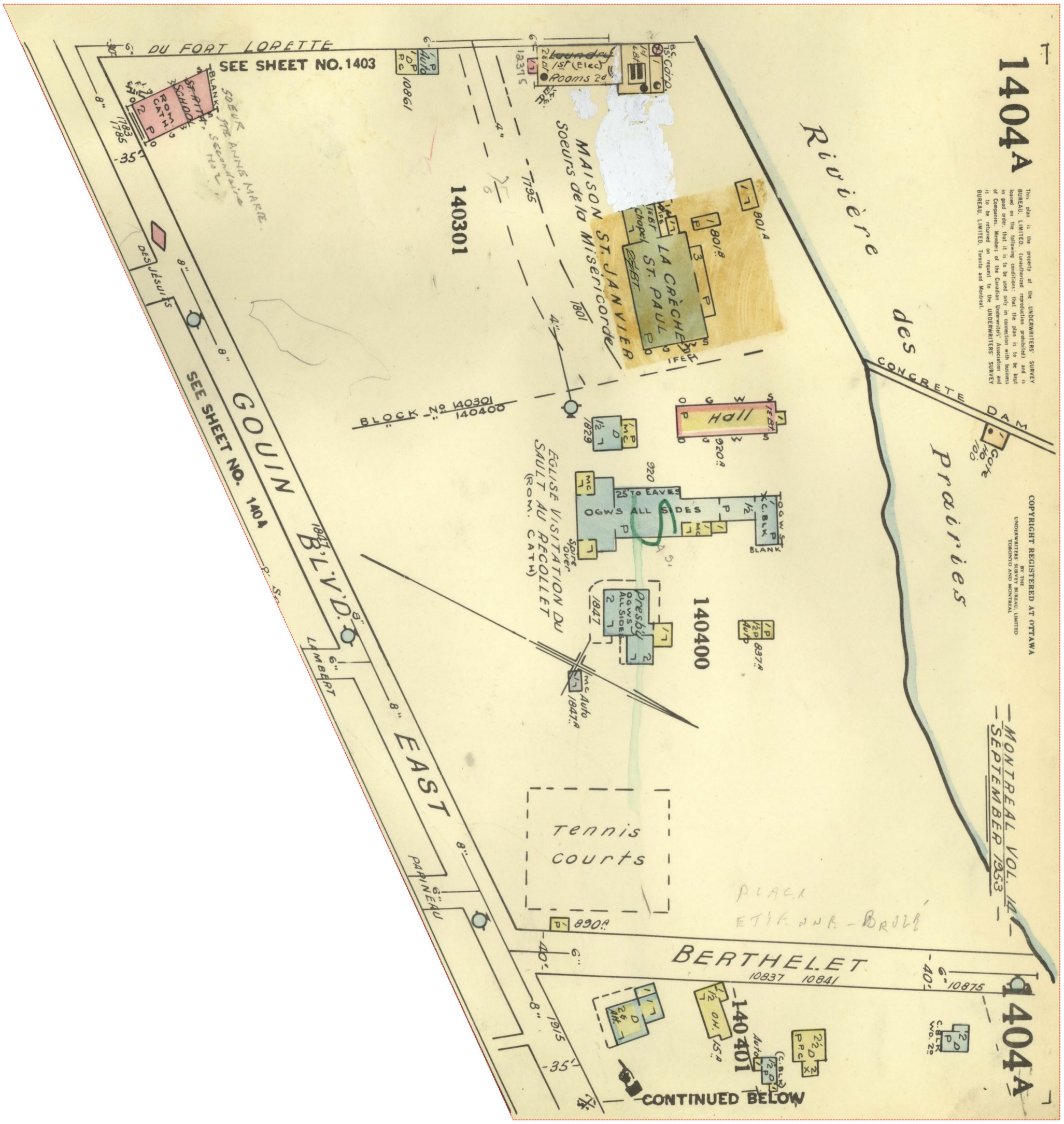
1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1404A
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1404A (1964)



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:54:03

1964 Volume: Montreal 14 Firemap: 1404A
Montreal Vol. 14 Plan: 589 (1953) | Sheet: 1404A (1964)



No de projet: 900011 | No de commande Opta: 90001143
Demandé par: Henintsoa Rakotomalala | Date d'achevement: 02/11/2026 15:54:03

Inspection Report - 1965 12350 Rue du Fort-Lorette Montreal QC H2C3C8

CANADIAN UNDERWRITERS' ASSOCIATION
- Property Department -

FIRE RESISTIVE CONSTRUCTION

Risk:

S. 1403 B. 140300 No. 12350 Street: Fort - Lorette

City or Town: Montreal

Inspector: [illegible] Date: 24/9/65

General Description: Te 3 st + Bast, std fire resist. const. of conc. Blks brick faced walls and conc. floors and roof.

Foundations: concrete

Height: 3 st + Bast Area: 122' x 41' = 5002 sq ft

Roof: Flat 6" poured concrete covered with 3" sheating paper, tar and gravel.

Roof Space: none

Pent House: small, same const. for elevator motor ou

Parapets: none

Walls: 8" conc Blocks faced with 4" Brick

Skylights: none

Floors: 6" poured conc throughout covered with tile

Beams: reinf. conc.

Columns: reinf. conc.

Floor Openings: 2 stairways encl in conc. Blks with metal staircase and terazzo stairs, kalamein doors.

OTHER OPENINGS - SEE END OF SURVEY

Partitions: 6" conc Blks throughout

Finish: walls = no finish (paint on Blks only)
ceilings = stucco on conc. slabs. plast. direc

Windows and % of wall area: 25 %

Wood Trim (Doors, window frames and baseboards): doors only.

Lighting: electric in metal conduit

Heating: electric

Chimney: Brick from ground = incinerator flue only.

Power: 5 H.P. for elevator motor only in penthouse

Private Protection: local fire alarm with detectors.

Occupancy: House of Refuge or Boarding House for old and retired women. (45 rooms in all)
Bast = kitchen, laundry, rest room, incinerator
1st = 11 rooms 2nd = 17 rooms 3rd = 17 rooms.

Communications: none

Special Features: 1 garbage chute with scoop doors on each floor but in Bast, door which is metal and not self closing. Beside the chute is an all metal Decarie incinerator (standard).

FLOOR OPENINGS: 1 elevator F.P. shaft and metal doors from Bast to 3rd.
1 dumb waiter in F.P. shaft and metal doors from Bast to 3rd.
1 clothes chute of galvanized tin from 3rd to Bast.
1 incinerator or garbage chute -> SEE SPECIAL FEATURE

Office

175 Commerce Valley Drive W
Markham, Ontario L3T 7Z3

1.877.244.9437

optaintel.ca



Verisk.com

©Verisk Analytics Inc. All rights reserved.

CONFIDENTIEL

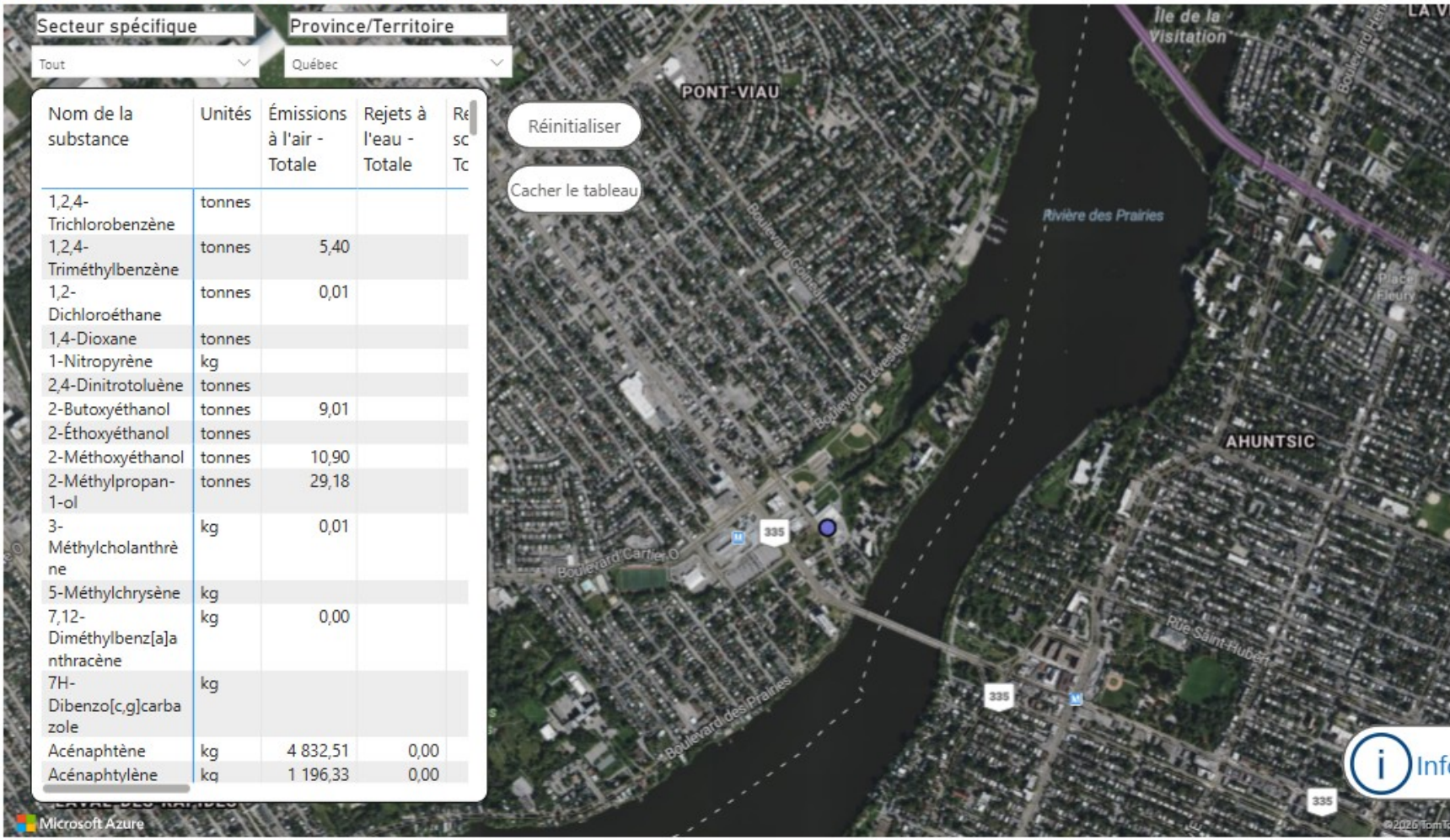
https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/inventaire-national-rejets-polluants/outils-ressources-donnees/carte-inrp.html#toc1

page.

Pour l'ensemble des données de l'INRP pleinement accessible, veuillez consulter la page de recherche en ligne de l'INRP.

Carte des installations de l'Inventaire national des rejets de polluants

Carte des installations de l'Inventaire national des rejets de polluants en 2024



Répertoire des installations municipales de production d'eau potable approvisionnées en eau de surface

3 installations municipales de production répondent aux critères suivants : Nom de la région : Laval
Nom de la municipalité : Laval

Région administrative : Laval

Nom de la municipalité	Numéro de l'installation de production	Nom de l'installation de production d'eau potable	Procédé de traitement	Numéro de l'installation de distribution	Nom de l'installation de distribution municipale
Laval	X1300276	Usine de filtration Chomedey (eau potable)	Chloration Filtration Ozonation	X0008882	Système de distribution d'eau potable Laval
Laval	X1300277	Usine de filtration Pont-Viau (eau potable)	Chloration Filtration Ozonation	X0008882	Système de distribution d'eau potable Laval
Laval	X1300278	Usine de filtration Sainte-Rose (eau potable)	Chloration Filtration Ozonation Charbon	X0008882	Système de distribution d'eau potable Laval

Dernière mise à jour : 6 juin 2022

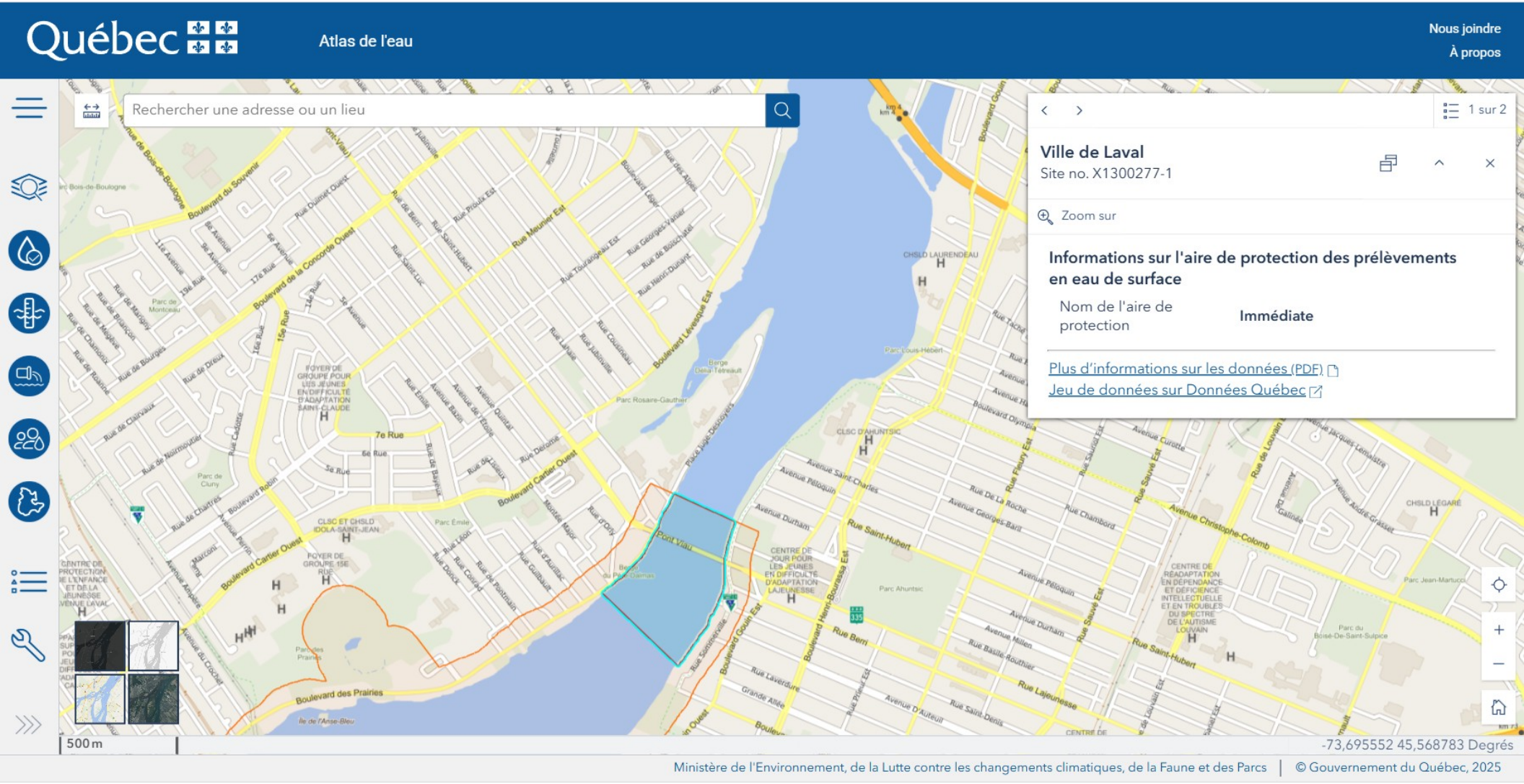
Pour toute autre demande de nature technique ou administrative concernant l'une ou l'autre de ces installations, vous devez vous adresser à la municipalité responsable ou à la direction régionale concernée.

Pour des renseignements généraux, vous pouvez communiquer, en tout temps et sans frais, avec le Centre d'information du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Si votre demande doit être traitée en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, il se peut qu'une tarification soit applicable.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2026


Québec
Atlas de l'eau
Nous joindre
À propos
Rechercher une adresse ou un lieu
1 sur 2
Ville de Laval
Site no. X1300277-1
Zoom sur
Informations sur l'aire de protection des prélèvements en eau de surface
Nom de l'aire de protection
Immédiate
Plus d'informations sur les données (PDF)
Jeu de données sur Données Québec
Pont Viau
Boulevard des Prairies
Boulevard Cartier Ouest
Boulevard de la Concorde Ouest
Boulevard Lévesque Est
Rue Saint-Hubert
Rue Berri
Rue Meunier Est
Avenue Christophe-Colomb
Boulevard Henri-Bourassa Est
Boulevard Gouin Est
Rue Lajeunesse
Avenue Durham
Avenue Pelletier
Avenue Saint-Charles
Avenue Georges-Baril
Rue Chambord
Rue Sauvé Est
Rue Fleury Est
Boulevard du Souvenir
Boulevard Robin
Rue de Chartres
Rue de Normandie
Rue de Dreux
Rue de Bourges
Rue de Rambouillet
Rue de Chambourcy
Rue de Mayenne
Rue de Mangalore
Rue de Brancion
Rue de Clairvaux
Rue de Cluny
Rue Cadoret
Rue de Berri
Rue Saint-Hubert
Rue Saint-Luc
Rue Meunier Est
Rue Prieur Est
Rue Dumont
Rue Touraingeau Est
Rue Georges-Vanier
Rue de Boischatel
Rue Henri-Dunant
Rue Lavoie
Rue Jubinville
Rue Coutineau
Rue Emile
Avenue Bazin
Avenue de l'Église
Avenue Quintal
Rue Delorme
Rue de Lisieux
Rue de Bayeux
Rue d'Orly
Rue Léon
Rue Conrad
Rue Dubois
Rue de Montréal
Rue d'Auteuil
Rue Guilbault
Rue de Pontmain
Avenue Marconi
Avenue Perron
Avenue Amphère
Avenue du Clocher
Rue Laverdure
Grande Allée
Avenue D'Auteuil
Rue Saint-Denis
Avenue Basile-Routhier
Avenue Millen
Avenue Curotte
Rue de Louvain
Avenue Jacques-Lemaistre
Avenue André-Grasset
Rue Jean-Martucci
Parc Jean-Martucci
Parc du Boisé-De-Saint-Sulpice
Parc Louis-Hébert
Parc Rosaire-Gauthier
Parc Ahuntsic
Parc de Montceau
Parc de Cluny
Parc Émile
Parc des Prairies
Île de l'Anse-Bleu
CHSLD LAURENDEAU
CLSC D'AHUNTSIC
CHSLD LÉGARÉ
CLSC ET CHSLD IDOLA-SAINT-JEAN
FOYER DE GROUPE POUR LES JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION SAINT-CLAUDE
FOYER DE GROUPE 15E RUE
CENTRE DE JOUR POUR LES JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION LAJEUNESSE
CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE ET DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET EN TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME LOUVAIN
CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE VENUE LAVAL
Berge Dalpé-Tétreault
Berge du Parc-Dalmas
500 m
-73,695552 45,568783 Degrés
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | © Gouvernement du Québec, 2025

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
300	avenue	Dresden	1-49678-50655
700	chemin	Lucerne	1-1535-189217
2460	chemin	Rockland	1-49678-46873
2495	chemin	Rockland	1-878429004
3835	rue	Jean-Talon	1-1535-144036
3980	chemin	de la Côte-de-Liesse	1-49676-49437
5550	avenue	Royalmount	1-5212367194
8600	chemin	Devonshire	1-1535-99797
Montreal			
12525	boulevard	Metropolitaine	1-1235216833
Montréal			
		Bas Quai de l'Horloge - Vieux	1-5212120171
		Section 62	1-5212233271
		Vieux-Port de Montréal, Quai #	1-5212457579
1		Complexe Desjardins, Succ. Des	1-5212281039
1		Place Ville-Marie	1-1535-74053441
1	avenue	du Casino	1-1540-141522
1	carrefour	Alexandre-Graham-Bell	1-177336988
1	rue	Notre-Dame	1-1535-1822291
2	rue	Richard	1-5212351867
10	avenue	Sainte-Croix	1-49678-50695
10	avenue	Saint-Pierre	1-1535-64200204
10	rue	du Centre-Commercial	1-5212321372
17	boulevard	Saint-Joseph (Lachine)	1-5212132452
20	place	du Commerce	1-5212416480
20	rue	Sainte-Anne (Ste-Geneviève)	1-491793039
22	chemin	Macdonald	1-1535-1782004
22	chemin	Macdonald	1-5299334805
22	place	du Commerce	1-49676-46982
23	avenue	Milton	1-188274331
31	rue	Airlie	1-5212375806
50	avenue	Labatt	1-1535-1830031
52		Port de Montréal	1-6751828974
55	avenue	Dupras	1-5212319149

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
55	rue	Legendre	1-1535-1917042
63	boulevard	Saint-Joseph (Lachine)	1-1535-5465453
68		Port de Montréal	1-6751907701
75	boulevard	René-Lévesque	1-1535-421203
87	rue	Ontario	1-1535-65840837
90	avenue	Vincent D' Indy	1-5212297366
100	avenue	Vincent-D'Indy	1-496837458
100	rue	de Bellechasse	1-7065232106
110	avenue	des Pins	1-1535-1782295
115	boulevard	Crémazie	1-49678-51883
119	rue	Saint-Jacques (Montréal)	1-5212350580
120	boulevard	Robert-Bourassa	1-1535-13772704
137	rue	Saint-Ferdinand	1-1535-140011
145	rue	Richer	1-5212430467
150	rue	Beaubien	1-1535-10504228
151	rue	Saint-Antoine	1-5212217167
155	boulevard	Crémazie	1-5212370073
180	boulevard	Crémazie	1-49678-50621
200	avenue	Vincent D'Indy	1-5212266648
200	boulevard	de la Côte-Vertu	1-49676-50656
200	boulevard	Montréal-Toronto	1-3932492677
201	avenue	du Président-Kennedy	1-1540-1732941
201	rue	Jarry	1-1535-69014632
220	boulevard	Montréal-Toronto	1-1535-8456550
226	chemin	du Chenal le Moyne	1-5212127281
240	rue	Vinet	1-5212452197
260	boulevard	De Maisonneuve	1-5212394654
261	rue	Larente	1-1535-422500
275	avenue	Viger	1-724557994
275	rue	Notre-Dame	1-453437507
300	avenue	Van Horne	1-1535-280192
300	rue	Bridge	1-49678-9295
301	rue	Jarry	1-1535-8496868
301	rue	Saint-Jacques (Lachine)	1-49676-48243

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
305	RUE	CURATTEAU	1-1535-11805302
325	rue	Bridge	1-1535-7050317
330	rue	de la Montagne	1-1535-1679940
333	boulevard	Lebeau	1-1535-5326780
350	montée	de l'Église	1-5212190842
360	boulevard	Marcel-Laurin	1-1535-3503344
360	rue	Cherrier (L'Île-Bizard)	1-5212387389
390	rue	Jean-Talon	1-1535-1681243
405	rue	Sainte-Catherine	1-5212220677
410	rue	de Bellechasse	1-1535-5330666
415	boulevard	Marcel-Laurin	1-1535-67195053
423	rue	Mayor	1-1535-97383
425	avenue	Viger	1-1535-6776965
435	rue	de Port-Royal	1-1535-426717
440		32e Avenue (Lachine)	1-5212368839
444	avenue	Lafleur	1-2673670611
454	boulevard	René-Lévesque	1-1535-46802
455	avenue	des Pins	1-5212207573
455	rue	Guy	1-5212384698
500	boulevard	René-Lévesque	1-1535-240016
500	place	d'Armes	1-1535-1819876
500	rue	Sherbrooke	1-1540-1870419
501		Gauchetière	1-6922215917
507		8e Avenue (P.-a.-T.)	1-1535-146454
515	boulevard	de la Côte-Vertu	1-5212170360
515	montée	de l'Église	1-1535-5189331
525	avenue	VIGER O	1-855733013
535	rue	Jarry	1-1535-144007
544	rue	de l'Inspecteur	1-1535-57352
545	boulevard	Crémazie	1-1540-1919559
545	boulevard	Henri-Bourassa	1-49678-53283
550	rue	Sherbrooke	1-5212385868
551	boulevard	Jacques-Bizard	1-49676-9288
555	boulevard	Gouin	1-1535-48175

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
555	rue	McArthur	1-1535-2111441
580	avenue	Lafleur	1-5212383879
590	rue	Viau (Montréal)	1-5212379199
600		JEAN TALON E	1-1535-121317589
600	BOUL	JEAN TALON E	1-1540-1728942
600	rue	Fullum	1-5212306035
625	rue	de Belmont	1-689311217
635	rue	Stinson (Saint-Laurent)	1-783902770
640	avenue	Viger	1-1535-330732
650		16e Avenue (Lachine)	1-1535-48138
671	rue	De La Gauchetière	1-1535-65651475
687	avenue	des Pins	1-1535-48208
700	avenue	Atwater	1-49678-1297
700	montée	de Liesse	1-1535-10272241
740	rue	Notre-Dame	1-1535-8542045
747	rue	du Square-Victoria	1-684408310
750	rue	McArthur	1-1535-1867650
790		rue Willibrord	1-5877290471
790	boulevard	Crémazie	1-49678-50761
795	avenue	George-V	1-5859198528
800	boulevard	Gouin	1-1535-242537
800	rue	De La Gauchetière	1-4233840408
800	rue	De La Gauchetière	1-1535-240013
800	rue	du Square-Victoria	1-5299332709
800	rue	du Square-Victoria	1-4128802359
800	rue	Saint-Jacques (Montréal)	1-6671804140
800	rue	Willibrord	1-399345901
815	rue	Muir	1-5212419054
821	avenue	Sainte-Croix	1-1535-5328000
840	avenue	du Docteur-Penfield	1-1540-1918300
851	chemin	des Moulins	1-5212269105
895	rue	De La Gauchetière	1-168550264
900	rue	Saint-Denis	1-5212292803
915	avenue	Atwater	1-682570598

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
915	rue	Ontario	1-49678-50552
915	rue	Provost	1-49678-50620
950	boulevard	Marcel-Laurin	1-49676-50693
975	boulevard	Marcel-Laurin	1-1535-3552662
999	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212501950
1000	avenue	Émile-Journault	1-1535-1959666
1000	rue	De La Gauchetière	1-1535-15267210
1000	rue	Saint-Denis	1-4230760868
1001	boulevard	Décarie (Montréal)	1-5212475555
1001	rue	Levert	1-538661934
1001	rue	University	1-5212226995
1010	rue	De La Gauchetière	1-1540-50652
1010	rue	Jarry	1-1535-285164
1022	boulevard	De Maisonneuve	1-49678-11956
1025	boulevard	Marcel-Laurin	1-1535-6730454
1055	rue	Jarry	1-5212395005
1070	avenue	O'Brien	1-1535-3503378
1100	voie	Camillien-Houde	1-5212463089
1110	rue	Sauvé	1-1535-1774369
1111		12e Avenue (Lachine)	1-5212355845
1111	rue	François-Lenoir	1-5212187098
1117	rue	Sainte-Catherine	1-1535-10508154
1125	rue	de l'Église	1-2673636757
1155	boulevard	René-Lévesque	1-684093117
1155	boulevard	Robert-Bourassa	1-5212355728
1170	rue	de l'Église	1-49678-50625
1175	boulevard	de la Côte-Vertu	1-1535-6823591
1177	rue	Dupuis	1-5212418820
1180	rue	De Bleury	1-6307333972
1180	rue	Saint-Antoine	1-5212306747
1188	rue	Saint-Antoine	1-3810411321
1200	rue	Berri	1-5212482926
1200	rue	Cartier (Montréal)	1-1535-13582121
1200	RUE	STANLEY	1-1535-93388

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
1201	boulevard	René-Lévesque	1-1535-1923337
1205	avenue	Papineau	1-677828592
1212		32e Avenue (Lachine)	1-1535-5413612
1221		32e Avenue (Lachine)	1-1540-2010101
1250	boulevard	René-Lévesque	1-1064622964
1260	boulevard	Gouin	1-1535-290340
1288	rue	Saint-Antoine	1-3923891711
1297	chemin	de la Forêt	1-1535-5184008
1305	rue	De Montmorency	1-1535-8592624
1305	rue	Tees	1-5212120670
1325	boulevard	Shevchenko	1-49678-47990
1325	rue	Crawford	1-1535-146521
1330	rue	des Carrières	1-5212272966
1333	rue	Carrie-Derick	1-1535-60846123
1361	rue	Charlevoix	1-4129163217
1375	avenue	Thérèse-Lavoie-Roux	1-3325029471
1384	avenue	Van Horne	1-1535-1738232
1385	rue	Jean-Talon	1-1535-331852
1390	avenue	de l'Église	1-49678-51952
1390	rue	Barré (Montréal)	1-5212422096
1395	rue	Decelles	1-1535-141305
1440	montée	de Liesse	1-1535-65926554
1441	rue	Carrie-Derick	1-1535-60799320
1441	rue	Saint-Urbain	1-5212469354
1450	avenue	Woodland	1-49676-9218
1455	boulevard	De Maisonneuve	1-1535-8632659
1455	rue	Bercy	1-1535-1782261
1484	boulevard	Saint-Jean-Baptiste	1-5212449857
1500	boulevard	Robert-Bourassa	1-661413907
1500	rue	Alphonse-D.-Roy	1-1535-10357923
1501	rue	Bercy	1-5212216114
1515	rue	Camilien-Houde	1-5212188151
1529	avenue	Cedar	1-1535-48209
1550	avenue	Papineau	1-49678-50551

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
1555	rue	Notre-Dame	1-1540-4036
1560	boulevard	Jules-Poitras	1-1535-3503341
1560	rue	Sherbrooke	1-1535-48174
1600	boulevard	De Maisonneuve	1-1535-429085
1600	rue	du Havre	1-1535-196022
1611	boulevard	Crémazie	1-1540-2018162
1620	rue	Préfontaine	1-1535-1557
1640	avenue	Dollard	1-49678-46911
1650	avenue	CEDAR	1-1535-425307
1650	rue	Notre-Dame	1-1535-1681094
1695	avenue	Laurier	1-1535-3552336
1701	rue	Parthenais	1-1535-101277
1705		3e Avenue (P.-a.-T.)	1-2527656809
1717	rue	du Havre	1-49678-54436
1740	rue	Poirier	1-5212436391
1800	boulevard	Marcel-Laurin	1-1535-5189299
1800	chemin	des Iroquois	1-5212217635
1800	rue	Saint-Jacques (Montréal)	1-1535-15173895
1810	rue	Saint-Zotique	1-49676-48209
1855	rue	du Liban	1-5212409279
1870	boulevard	Pie-IX	1-1535-48176
1909	avenue	des Canadiens-de-Montréal	1-5212483394
1920	rue	Baile	1-1535-145482
1956	rue	Bourdon	1-1535-1966253
2000	rue	Camilien-Houde	1-5212330732
2000	rue	Peel	1-1535-3363122
2001	boulevard	Robert-Bourassa	1-5212121793
2005		Berri	1-5212249853
2005	BOUL	CREMAZIE E	1-49678-10664
2010	avenue	Papineau	1-49678-52057
2017	rue	Lucien-Thimens	1-5212495100
2025	rue	Lucien-Thimens	1-1535-10368145
2033	boulevard	De Maisonneuve	1-5212393952
2060	RUE	DICKSON	1-1540-46837

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
2095	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212472162
2099	rue	Alexandre-DeSève	1-1540-49500
2101	avenue	Aird	1-1535-55838
2151	avenue	du Mont-Royal	1-6889361446
2155	boulevard	De Maisonneuve	1-1492299949
2155	boulevard	Pie-IX	1-304577595
2160	boulevard	Décarie (Montréal)	1-49678-7889
2180	rue	Fleury	1-1535-98570
2200	rue	Saint-Antoine (Lachine)	1-5212133505
2209	rue	Lapierre	1-49678-10404
2265	avenue	Papineau	1-1535-1776924
2275	rue	Regrattiers Bâtiment G	1-5212193884
2325	rue	Desautels	1-1535-62480420
2330	rue	Norman (Lachine)	1-5212378497
2350	rue	Allard	1-5212359940
2385	boulevard	Marcel-Laurin	1-1535-3552661
2430	avenue	Dollard	1-49678-330
2480	rue	Tillemont	1-49678-6665
2488	boulevard	Rosemont	1-49678-55769
2491	rue	Marie-Anne	1-5212478480
2500	boulevard	Pitfield	1-1535-10357641
2500	chemin	de Polytechnique	1-5212468886
2500	rue	Bélanger	1-1438756933
2500	rue	Sherbrooke	1-2848081748
2510	rue	De Salaberry	1-5212399217
2520	rue	Marie-Anne	1-49678-48067
2544	rue	Masson	1-1982332193
2550	rue	Ontario	1-1535-11944194
2580	boulevard	Saint-Joseph	1-688869321
2601	rue	Jarry	1-1535-12142550
2700	boulevard	Édouard-Montpetit	1-5212138419
2755	rue	Viau (Montréal)	1-1535-9361
2770	rue	Notre-Dame	1-5212338518
2800		autoroute Transcanadienne	1-3978375777

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
2800	rue	Sherbrooke	1-5212409045
2805	chemin	des Services	1-5212346421
2900	boulevard	Édouard-Montpetit	1-1535-8592522
2915	rue	Sainte-Catherine	1-5212223485
2930	rue	Goyer	1-1535-422789
2940	chemin	de la Polytechnique	1-1535-8448809
2975	rue	Remembrance	1-1535-191809
3000	boulevard	de l'Assomption	1-1535-6818403
3000	boulevard	René-Lévesque	1-5212287538
3000	chemin	de la Côte-Sainte-Catherine	1-1540-1918374
3000	rue	Guénette	1-1535-3743179
3000	rue	Notre-Dame	1-5212505460
3035	rue	Hochelaga	1-1535-1782148
3075	boulevard	Thimens	1-1535-2107411
3111	rue	Jarry	1-1535-1773218
3130	rue	Jarry	1-1535-1831322
3140	rue	Wellington	1-49678-10660
3155	boulevard	Pitfield	1-5212383060
3175	chemin	de la Côte-Sainte-Catherine	1-1535-283865
3200	rue	Dickson	1-389501841
3221	rue	Jean-Talon	1-3285485470
3246	rue	Bélanger	1-49678-46729
3292	rue	Cherrier (L'Île-Bizard)	1-1535-5327893
3322	rue	Masson	1-1535-382645
3333	rue	de Rouen	1-1535-48101
3385	rue	Fleury	1-1535-100012
3400	rue	Rachel	1-1535-65935335
3405	boulevard	Décarie (Montréal)	1-1535-97350
3430		Avenue Lionel-Groulx	1-6473455980
3430	rue	Jeanne-Mance	1-1535-1777003
3440	boulevard	Saint-Laurent	1-49676-8102
3500	rue	Saint-Patrick	1-5212509087
3500	rue	Valiquette	1-5212493573
3500	rue	Wellington	1-1535-237464

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
3530	boulevard	Gouin	1-1535-1878159
3535		36e Avenue (P.-a.-T.)	1-1535-1773221
3535	chemin	de la Côte-de-Liesse	1-199047927
3544	rue	Monselet	1-1535-146527
3555	boulevard	Pitfield	1-1535-5421281
3555	rue	De Cadillac	1-1535-6730242
3600	avenue	du Parc	1-1535-7778
3685	rue	Aylmer	1-1535-1830025
3699	rue	Crémazie	1-5212279986
3700	boulevard	de la Côte-Vertu	1-5212268520
3701	rue	Jean-Rivard	1-5212341209
3737	boulevard	Thimens	1-1535-5318973
3755	chemin	de la Côte-Sainte-Catherine	1-1540-49437
3801	rue	University	1-1535-12131858
3828	rue	Saint-Patrick	1-5212288474
3830	avenue	Lacombe	1-1535-48168
3840	rue	Saint-Urbain	1-1535-48134
3881	rue	Sherbrooke	1-1535-425276
3885	boulevard	de la Côte-Vertu	1-730370128
3888	rue	Jean-Talon	1-1535-15449728
4000	boulevard	LaSalle	1-1535-48132
4005	rue	de Bellechasse	1-5212426659
4026	rue	Notre-Dame	1-1535-4071
4045	boulevard	de la Côte-Vertu	1-7200535533
4085	rue	Bélanger	1-49678-49396
4090	rue	Bélanger	1-5212381539
4101	rue	Molson (Montréal)	1-778797235
4101	rue	Sherbrooke	1-1540-46950
4110	rue	Sainte-Catherine	1-742502138
4120	rue	De Salaberry	1-1535-96086
4132	boulevard	Gouin	1-1535-1780857
4141	avenue	PIERRE-DE COUBERTIN	1-1535-5182956
4180	chemin	Cote-Des-neiges	1-5212337816
4205	rue	D'Iberville	1-1535-1819732

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
4209	rue	De Bullion	1-5212370541
4225	rue	Jarry	1-5212441018
4375	avenue	Montclair	1-1535-329335
4415	rue	Fairway	1-5212506162
4450	rue	Dudemaine	1-1535-285271
4500	rue	Hickmore	1-5212412087
4505	avenue	du Parc	1-1535-60470215
4510	boulevard	Saint-Charles	1-2455296331
4565	chemin	Queen-Mary	1-1535-238577
4601	chemin	de la Côte-des-Neiges	1-1535-234832
4605	rue	d'Amiens	1-1535-8596371
4680	avenue	du Parc	1-49678-50656
4690	chemin	de la Côte-des-Neiges	1-1535-383804
4775	RUE	FULLUM	1-1535-150487
4810	avenue	Walkley	1-1535-1681237
4830	rue	Ontario	1-5212418235
4841	rue	Forest	1-1535-8596370
4900	chemin	Saint-François	1-5212236728
4920	rue	Beaubien	1-683577126
4930	boulevard	Saint-Charles	1-49676-10483
4971	RUE	BEAUBIEN E	1-49678-50658
5000	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-1775706
5000	rue	Bélanger	1-1535-1681097
5000	rue	Pilon	1-1535-1914524
5063	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-194511
5100	rue	Bossuet	1-1535-3359232
5110	rue	Saint-Denis	1-49676-48206
5111	chemin	Queen-Mary	1-1535-5330599
5115	rue	de Charleroi	1-5212391367
5185	rue	de la Savane	1-5212368254
5200	boulevard	Métropolitain	1-49678-6626
5200	rue	Bélanger	1-1535-1831285
5200	rue	Bossuet	1-5212396877
5203	rue	Fairway	1-5212423968

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
5205	rue	Notre-Dame	1-1535-1873012
5220	rue	de Castille	1-1535-11861325
5250	rue	d'Amiens	1-5212388325
5305	rue	de Marseille	1-5983420915
5330	boulevard	Décarie (Montréal)	1-5212425840
5333	rue	Saint-Jacques (Montréal)	1-1535-1784739
5355	avenue	Papineau	1-49678-50623
5400	boulevard	Gouin	1-1535-5321669
5405	boulevard	Décarie (Montréal)	1-49676-54510
5405	chemin	de la Côte-des-Neiges	1-49676-10557
5415	boulevard	de l'Assomption	1-1535-194586
5415	rue	Bélanger	1-1535-1736788
5420	rue	de Verdun	1-5212404131
5455	boulevard	Décarie (Montréal)	1-5212366726
5455	boulevard	Saint-Laurent	1-5212201723
5455	rue	Saint-Denis	1-1535-6767826
5500	boulevard	Décarie (Montréal)	1-49678-49507
5500	rue	Pullman	1-1535-5184116
5550	boulevard	Monk	1-869274331
5555	rue	De Salaberry	1-1535-331958
5600	chemin	Saint-François	1-5212136664
5600	RUE	SHERBROOKE E	1-430236485
5620	chemin	de la Côte-Saint-Luc	1-49676-48173
5645	avenue	Pierre-De Coubertin	1-1535-67184969
5655	rue	Saint-Zotique	1-1535-195735
5689	boulevard	Rosemont	1-1540-139969
5700	rue	Pullman	1-5212308502
5725	avenue	Victoria	1-1535-60607479
5750	boulevard	des Grandes-Prairies	1-689244433
5791	boulevard	Saint-Laurent	1-1535-8776737
5800	avenue	Christophe-Colomb	1-49676-49253
5845	place	Turcot	1-1535-188244
5885	avenue	De Lorimier	1-5212425021
5910	rue	Notre-Dame	1-1535-195733

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
5945	boulevard	Couture	1-1535-11859920
5945	rue	Notre-Dame	1-49678-54469
5959	boulevard	Robert	1-49678-47957
6000	RUE	SAINT-DENIS	1-1535-10312529
6050	boulevard	Louis-H.-La Fontaine	1-5212156671
6055	avenue	de Monkland	1-1535-1681173
6085	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212334423
6100	rue	Pontgrave	1-5212291867
6155	boulevard	boulevard Henri-Bourassa Ouest	1-6463536314
6180	boulevard	Léger	1-1999500889
6190	rue	Saint-Jacques (Montréal)	1-1535-430454
6200	boulevard	Métropolitain	1-37783066
6200	rue	Saint-Patrick	1-5212185694
6201	boulevard	Décarie (Montréal)	1-1535-98827
6211	chemin	de la Côte-des-Neiges	1-5212351048
6235	boulevard	Saint-Laurent	1-49676-11956
6250	chemin	de la Côte-des-Neiges	1-1535-69106645
6270	boulevard	Louis-H.-La Fontaine	1-49676-8103
6300	avenue	de Darlington	1-1535-290529
6300	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-1915527
6305	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-10462720
6333	rue	Saint-Jacques	1-5212499727
6360	rue	Notre-Dame	1-5212146843
6370	rue	Notre-Dame	1-5212494749
6405		16e Avenue	1-4237058429
6420	rue	Saint-Dominique	1-1535-192104
6490	avenue	Somerled	1-1535-63876026
6500	chemin	de la Côte-Saint-Luc	1-49676-2598
6505	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-8631508
6505	rue	Jean-Talon	1-49678-7965
6600	chemin	Saint-François	1-5212132803
6600	rue	Lemay	1-1535-186883
6600	rue	Saint-Patrick	1-3659100847
6655	boulevard	Métropolitain	1-5212423383

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
6685	rue	Hochelaga	1-49678-49537
6690	chemin	de la Côte-Saint-Luc	1-49676-48249
6705	rue	Saint-Denis	1-5212509204
6781	boulevard	De La Vérendrye	1-1535-145228
6850	boulevard	Gouin	1-1535-8772948
6860	rue	Sherbrooke	1-49678-52023
6875	boulevard	LaSalle	1-1535-48210
6890	rue	Notre-Dame	1-1535-3891
6893	rue	Sherbrooke	1-1540-2056977
6901	boulevard	des Galeries-d'Anjou	1-5212487255
6905	rue	Sherbrooke	1-49678-49580
6920	boulevard	Joseph-Renaud	1-1535-6726533
6920	rue	Sherbrooke	1-457405100
6960	avenue	de Darlington	1-5212435338
6960	boulevard	Saint-Michel	1-1535-1775847
7000	boulevard	Louis-H.-La Fontaine	1-5212480001
7001	rue	Saint-Jacques (Montréal)	1-5285687197
7020	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-13447337
7025	rue	Ontario	1-5212382124
7055	rue	Notre-Dame	1-1535-64158669
7067	boulevard	Newman	1-49678-49578
7070	boulevard	Perras	1-1535-5321672
7101	avenue	du Parc	1-6005587975
7141	rue	Sherbrooke	1-1535-237313
7150	rue	Alexander-Fleming	1-5212161702
7151	rue	Jarry	1-49678-46696
7171	rue	Bombardier	1-1535-12091827
7200	rue	Beaubien	1-5212431530
7205	boulevard	Saint-Laurent	1-5212317745
7207	boulevard	Newman	1-1535-5050628
7225	rue	Waverly	1-1535-10414839
7250	rue	Saint-Jacques	1-5212258979
7277	rue	Cordner	1-1535-65925189
7325	boulevard	Provencher	1-1535-1924711

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
7350		rue Frederick-Banting	1-6941443238
7373	rue	Bombardier	1-49678-9333
7400	rue	Saint-Patrick	1-5212283613
7401	rue	Hochelaga	1-1535-48135
7455	boulevard	Lacordaire	1-5212422564
7474	rue	Cordner	1-1535-13765074
7480	boulevard	Viau	1-787657687
7505	boulevard	Langelier	1-1444258034
7515	boulevard	Saint-Michel	1-5212283262
7570	boulevard	Décarie (Montréal)	1-5212377210
7575	boulevard	Décarie (Montréal)	1-1535-67185972
7600		Notre-Dame	1-5212492520
7602	rue	Centrale	1-5212389378
7635	boulevard	Lacordaire	1-2455537644
7667	boulevard	Maurice-Duplessis	1-49678-6631
7675	boulevard	Saint-Michel	1-49676-49473
7696	boulevard	Champlain	1-1535-96229
7700	avenue	Papineau	1-1535-1772934
7700	boulevard	Roi-René	1-49678-47996
7701	boulevard	Roi-René	1-49678-50585
7710	rue	Hochelaga	1-1535-49581
7755	rue	Hochelaga	1-5212361812
7770	rue	Saint-Patrick	1-1535-63969417
7800	boulevard	Décarie (Montréal)	1-1535-13625064
7800	rue	Jarry	1-1535-3736551
7801	avenue	Marco-Polo	1-5212145907
7880	boulevard	Métropolitain	1-1540-1780749
7888	boulevard	Newman	1-49678-49572
7900	rue	Bombardier	1-1535-12091973
7975		Henri-Bourassa	1-5212324414
7979	boulevard	Lacordaire	1-5212407173
8015	boulevard	Henri-Bourassa	1-3285159094
8050	boulevard	Langelier	1-49678-11772
8067	boulevard	Saint-Laurent	1-1535-93533

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
8085	rue	du Champ-d'Eau	1-5212448687
8100		17e Avenue (Montréal)	1-1535-62477685
8100	boulevard	du Golf	1-1535-74052404
8100	boulevard	Henri-Bourassa	1-5791313558
8150	rue	Larrey	1-1535-3736441
8181	avenue	de l'Esplanade	1-1535-5375992
8181	rue	Hervé-Saint-Martin	1-1535-62244618
8200	boulevard	Métropolitain	1-49676-11778
8200	rue	Lafrenaie	1-1535-65880939
8201	rue	Elmslie	1-1535-5461489
8235	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-8404641
8265	rue	Hochelaga	1-49678-50653
8295	boulevard	Gouin	1-5212377444
8300	route	Transcanadienne	1-5118323347
8301	rue	Elmslie	1-5840481671
8380	boulevard	Langelier	1-49678-50618
8383	boulevard	Saint-Michel	1-5212278114
8390	boulevard	Newman	1-5212389846
8425	rue	Notre-Dame	1-49678-49538
8485	avenue	CHRISTOPHE-COLOMB	1-581652488
8485	boulevard	Viau	1-6213408951
8485	boulevard	Viau	1-3124754856
8501	rue	Elmslie	1-5914171647
8545	boulevard	Langelier	1-5212441135
8585	boulevard	De La Vérendrye	1-1535-8632696
8585	terrasse	Champlain	1-1535-427941
8600	rue	Jarry	1-1535-5275051
8601	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-8775504
8650	rue	Jarry	1-1535-69150716
8655	rue	Pascal-Gagnon	1-1535-1783590
8686	rue	Centrale	1-1535-5365729
8730	boulevard	Saint-Michel	1-1535-421351
8732	rue	Sherbrooke	1-3285365178
8800	croissant	6e	1-1535-7007767

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
9000	boulevard	Louis-H.-La Fontaine	1-5212305450
9001	rue	du Parcours	1-1535-62248322
9080	BOUL	MAURICE-DUPLESSIS	1-1535-70595825
9090	rue	Saint-Hubert	1-683907519
9125	boulevard	Gouin	1-1535-8404632
9151	rue	Airlie	1-1535-3504564
9155	boulevard	Viau	1-49678-46947
9167	boulevard	Gouin	1-1535-326706
9212	boulevard	Saint-Michel	1-5212481054
9235	rue	Boivin	1-5212452080
9255	boulevard	de l'Acadie	1-49678-55765
9255	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-62481642
9255	boulevard	Saint-Laurent	1-2799173964
9292	boulevard	de l'Acadie	1-5212503003
9300	route	Transcanadienne	1-5212386102
9340	rue	de Meaux	1-1535-6555
9403	boulevard	des Sciences	1-5933355021
9405	boulevard	Lacordaire	1-3124906051
9411	avenue	Papineau	1-1535-5368360
9434	boulevard	Pie-IX	1-1535-65514349
9500	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-2008912
9500	boulevard	Parkway	1-5212404599
9500	chemin	de la Côte-de-Liesse	1-1535-5324257
9500	chemin	de la Côte-de-Liesse	1-5299335175
9510	rue	Saint-Patrick	1-1540-98534
9531	boulevard	Gouin	1-1535-3504385
9590	boulevard	Gouin	1-5212495919
9600	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-70637222
9600	boulevard	Maurice-Duplessis	1-1159620747
9600	rue	Saint-Patrick	1-5212444475
9777	avenue	Papineau	1-49678-49469
9777	rue	Colbert	1-1535-5190557
9780		3e Rue (R.-d.-P.)	1-1535-5045328
9815	rue	Lajeunesse	1-5212441486

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
9900		6e Rue (R.-d.-P.)	1-1535-1876758
9901	BOUL	DE L'ACADIE	1-49678-3890
9950	boulevard	Louis-H.-La Fontaine	1-5212151289
10000	boulevard	Maurice-Duplessis	1-1535-5276309
10110	avenue	Papineau	1-5212412321
10288	avenue	Papineau	1-1535-1738262
10422	boulevard	Gouin	1-5212410449
10430	boulevard	Gouin	1-5212399100
10433	boulevard	Pie-IX	1-49676-6480
10500	avenue	du Bois-de-Boulogne	1-5212158543
10555	avenue	du Bois-de-Boulogne	1-5212470056
10605	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-8776513
10615	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-7007768
10700	chemin	de la Côte-de-Liesse	1-5212325116
10705	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-60609031
10735	BOUL	Henri-Bourassa E	1-793843494
10741	boulevard	Pie-IX	1-2799239768
10750	boulevard	Henri-Bourassa	1-5212445645
10770	boulevard	Pie-IX	1-5212248098
10770	rue	Chambord	1-5212408226
10801	rue	Colbert	1-1535-12140935
10905	boulevard	Henri-Bourassa	1-1535-1967515
11000	chemin	de la Côte-de-Liesse	1-1535-283825
11052	boulevard	Pie-IX	1-5212452782
11300	rue	Colbert	1-1535-5093316
11400	avenue	De Poutrincourt	1-1535-3594100
11701	rue	Sherbrooke	1-1535-1959702
11900	avenue	Armand-Chaput	1-1535-60800799
11950	rue	Lachapelle	1-49676-48104
12001	boulevard	Maurice-Duplessis	1-1535-1971296
12011	rue	Sherbrooke	1-1535-6870390
12044	rue	Sherbrooke	1-4128606702
12050	boulevard	Gouin	1-1540-2011501
12055	rue	Sherbrooke	1-1535-430604

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
12168	rue	April	1-5212324648
12235	rue	Grenet	1-6949866727
12300	boulevard	Métropolitain	1-1535-8446141
12320	boulevard	de Pierrefonds	1-1535-72506271
12321	boulevard	Métropolitain	1-1535-6728947
12625	boulevard	Métropolitain	1-1535-69061290
12645	rue	Sherbrooke	2452-2004
12651	rue	Sherbrooke	1-5212435923
12746	rue	Notre-Dame	1-5212249034
13001	boulevard	Cavendish	1-1535-75773491
13072	boulevard	de Pierrefonds	1-49676-46881
13200	rue	Sherbrooke	1-1535-63872101
13600		SHERBROOKE EST	1-1535-121029625
13685	boulevard	Henri-Bourassa	1-3285189611
14270	boulevard	Gouin	1-5212222900
14301	boulevard	de Pierrefonds	1-5212428010
15200	boulevard	de Pierrefonds	1-49676-48213
15400	rue	Sherbrooke	1-5212405184
15538	rue	Notre-Dame	1-5212180546
15550	rue	Sherbrooke	1-5212153278
16275	rue	Sherbrooke	1-5212441720
17225	rue	Julie	1-5212410215
18401	rue	Antoine-Faucon	1-745350631
21253	boulevard	Gouin	1-1535-142600
21269	boulevard	Gouin	1-1535-142599
Montréal-Est			
2		HINTON	1-1535-15497753
42	avenue	Broadway	1-5212406588
220	avenue	Durocher	1-1535-5185516
301	avenue	Broadway	1-2302527529
485	avenue	Marien	1-1535-1916900
3000	chemin	Broadway	1-1535-13819394
3500	avenue	Broadway	1-1535-7138514
7000	avenue	Marien	1-5212116223

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5694-8789)	5550 avenue Royalmount Mont-Royal QC Canada H4P 1H7 (1-5212367194)	(1023255)			
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03342) 3835 rue Jean-Talon Ouest Mont-Royal QC Canada H3R 2G4 (1-1535-144036)	2024-12-01 2026-11-30 (1010001)	2026-11-30	109100	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03503) 270 boulevard Graham Mont-Royal QC Canada H3P 2C8 (1-1535-150488)	2025-10-10 2027-10-09 (1009856)	2027-10-09	70000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03081) 3980 chemin de la Côte-de-Liesse Mont-Royal QC Canada H4N 2P6 (1-49676-49437)	2024-12-01 2026-11-30 (1009007)	2028-11-30	150000	2
Ville Mont-Royal (8114-4586)	VILLE DE MONT-ROYAL (TRAVAUX PUBLICS) 180 chemin Clyde Mont-Royal QC Canada H3P 2N9 (1-5212275774)	2025-01-10 2026-10-30 (1029963)	2026-10-30	50000	2
Montreal					
7162961 Canada inc. (5780-0195)	Mercedes Benz 12525 boulevard Metropolitaine Montreal QC Canada H1B 5R3 (1-1235216833)	2025-11-12 2027-11-11 (1015546)	2027-11-11	4633	1
Montréal					
159191 Canada inc. (5783-7049)	Proleasing (159191 Canada Inc.) 9500 boulevard Henri-Bourassa Ouest Montréal QC Canada H4S 1N8 (1-1535-2008912)	2025-12-11 2027-10-22 (1033061)	2031-10-22	4550	1
2328-4425 Québec inc. (5780-7075)	G & P AUTO SERVICE 9531 boulevard Gouin Ouest Montréal QC Canada H8Y 1R2 (1-1535-3504385)	2024-12-01 2026-11-30 (1023922)	2026-11-30	68190	3
3242781 Canada inc. (5780-1946)	SPINELLI HONDA 220 boulevard Montréal-Toronto Montréal QC Canada H8S 1B8 (1-1535-8456550)	2025-09-10 2027-09-09 (1015303)	2031-09-09	4540	1
4183096 Canada inc. (5779-8530)	Spinelli Toyota Lachine 200 boulevard Montréal-Toronto Montréal QC Canada H8S 1B8 (1-3932492677)	2024-04-03 2026-04-02 (1015795)	2030-04-02	4633	1
525 Viger Investments Inc.	Tour Viger	2025-04-01 2027-03-31	2027-03-31	20630	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Montréal QC Canada H2Z 0B2 (1-855733013)				
6245820 Canada inc. (5778-9000)	G.T. Group inc. 10000 boulevard Maurice-Duplessis Montréal QC Canada H1C 2A2 (1-1535-5276309)	2024-11-02 2026-11-01 (1024318)	2026-11-01	100356	1
9001-3582 Quebec Inc. (5593-4889)	LUIGI ET FRÈRES STATION-SERVICE ET GARAGE DE MÉCANIQUE 10422 boulevard Gouin Ouest Montréal QC Canada H8Y 1W4 (1-5212410449)	2024-06-01 2026-05-31 (1016421)	2026-05-31	127300	4
9011714 Canada inc. (5781-5425)	Dominic Shell / Talatinian Service Center inc. 3405 boulevard Décarie (Montréal) Montréal QC Canada H4A 3J4 (1-1535-97350)	2025-07-21 2027-07-20 (1026087)	2027-07-20	65775	2
9017-3261 Québec inc. (5781-0616)	CENTRE ULTRAMAR MICHAEL JIMMY EN 5791 boulevard Saint-Laurent Montréal QC Canada H2T 1S9 (1-1535-8776737)	2024-05-10 2026-05-09 (1016334)	2028-05-09	86374	3
9052-9025 Québec inc. (5799-6142)	9052-9025 Québec inc. 700 montée de Liesse Montréal QC Canada H4T 1N8 (1-1535-10272241)	2025-04-05 2027-04-04 (1027890)	2027-04-04	24974	1
9098-1440 Québec inc. (5780-6184)	9237-6417 QUÉBEC INC. 8545 boulevard Langelier Montréal QC Canada H1P 2C3 (1-5212441135)	2025-01-09 2027-01-08 (1024231)	2029-01-08	130000	2
9114-2927 Québec Inc. (5851-2534)	Petro-Canada 6920 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1N 1E4 (1-457405100)	2025-07-05 2027-07-04 (1026155)	2027-07-04	117028	2
9119-8580 Québec inc. (8289-1821)	COUVREUR LA RELÈVE 9600 rue Saint-Patrick Montréal QC Canada H8R 1R8 (1-5212444475)	2025-10-02 2027-10-01 (1013413)	2027-10-01	22750	1
9145-4090 Québec inc. (5779-4877)	Le Complexe Place Ville Marie 1 Place Ville-Marie Montréal QC Canada H3B 3Y1 (1-1535-74053441)	2025-05-08 2027-01-29 (1030825)	2029-01-29	48605	5
9232-3724 Québec inc. (5780-0179)	AutoSolution 1560 boulevard Jules-Poitras Montréal QC Canada H4N 1X7 (1-1535-3503341)	2025-01-24 2026-11-30 (1030102)	2024-11-30	4500	1
9251-4603 Québec inc. (5779-5551)	Port de Plaisance La Ronde 22 chemin Macdonald Montréal QC	2024-07-16 2026-07-15 (1017140)	2026-07-15	45460	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada H3C 6A3 (1-5299334805)				
9314-1661 Québec Inc. (5744-2931)	Downtown Montreal Data Center 544 rue de l'Inspecteur Montréal QC Canada H3C 2K9 (1-1535-57352)	2024-03-27 2026-02-14 (1027946)	2026-02-14	20689	2
9316-7252 Québec Inc. (5716-0905)	Shell 2544 rue Masson Montréal QC Canada H1Y 1V8 (1-1982332193)	2024-06-01 2026-05-31 (1016566)	2026-05-31	100972	3
9336-5104 Québec inc. (5781-5078)	Crevier 535 rue Jarry Ouest Montréal QC Canada H3N 1G1 (1-1535-144007)	2024-10-01 2026-09-30 (1016823)	2026-09-30	100000	4
9358-1775 Québec inc. (5742-2339)	Petro Plus 13072 boulevard de Pierrefonds Montréal QC Canada H9A 1A5 (1-49676-46881)	2025-04-01 2027-03-31 (1010574)	2027-03-31	125000	3
9360-9998 Québec inc. (5754-4397)	Provisoir 18401 rue Antoine-Faucon Montréal QC Canada H9K 1M7 (1-745350631)	2024-12-09 2026-12-08 (1030005)	2028-12-08	65000	1
9473-8036 Québec inc. (5823-7264)	Pétro-Canada 8100 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1E 1P3 (1-5791313558)	2025-12-02 2027-01-25 (1032836)	2029-01-25	150000	2
9480-3681 Québec inc. (5836-6063)	Esso Provi-Soir 14270 boulevard Gouin Ouest Montréal QC Canada H8Z 1Y1 (1-5212222900)	2025-04-02 2027-02-14 (1031581)	2029-02-15	60000	1
9500-8652 Québec inc. (5841-2214)	GABY CENTRE D'AUTO 9590 boulevard Gouin Ouest Montréal QC Canada H8Y 1R3 (1-5212495919)	2025-12-01 2027-11-30 (1011485)	2027-11-30	70000	3
A. & O. Gendron inc. (5780-7893)	A. & O. GENDRON INC. 7225 rue Waverly Montréal QC Canada H2R 2Y7 (1-1535-10414839)	2025-07-17 2027-07-16 (1026707)	2027-07-16	35000	1
AB Mauri (Canada) Limitée (2491-3766)	AB MAURI CANADA LIMITÉE 31 rue Airlie Montréal QC Canada H8R 1Z8 (1-5212375806)	2024-05-12 2026-05-11 (1015811)	2030-05-11	22730	1
AR-IM Québec inc. (5781-4949)	AR-IM QUÉBEC INC. 5185 rue de la Savane Montréal QC Canada H4P 1V2 (1-5212368254)	2024-07-01 2026-06-30 (1016868)	2026-06-30	90920	4
ASSOCIATION DES	ASSOCIATION DES	2025-07-15	2029-06-27	3109	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
815 RUE MUIR (8338-9387)	MUIR 815 rue Muir App 509 Montréal QC Canada H4L 5H9 (1-5212419054)	(1031331)			
ATKINSRÉALIS MAINTENANCE D'HÔPITAL S.E.C. (5780-0351)	CHUM - phase 2 1000 rue Saint-Denis Montréal QC Canada H2X 0C1 (1-4230760868)	2025-09-04 2027-08-15 (1031953)	2029-08-15	351400	34
AUTOELEGANT INC. (5678-5991)	AUTOELEGANT INC 4132 boulevard Gouin Est Montréal QC Canada H1H 1C8 (1-1535-1780857)	2024-07-23 2026-05-31 (1028856)	2026-07-22	68190	3
Aero Mag 2000 (YUL) inc (5797-8363)	AERO MAG YUL 8181 rue Hervé-Saint-Martin Montréal QC Canada H4S 2A5 (1-1535-62244618)	2025-03-09 2027-03-08 (1018414)	2027-03-08	18200	4
Andréa Crisci inc. (5778-7475)	MICHEL ET ANDREA CRISCI 5415 rue Bélanger Montréal QC Canada H1T 1E6 (1-1535-1736788)	2024-12-01 2026-11-30 (1024065)	2026-11-30	90000	3
Autobus Idéal inc. (5778-9398)	Autobus Ideal Inc. 8601 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1E 1P4 (1-1535-8775504)	2026-02-01 2028-01-31 (1021446)	2028-01-31	25000	1
Autocars Orléans Express inc. (5691-1100)	CENTRE ORLEANS EXPRESS 1500 rue Alphonse-D.-Roy Montréal QC Canada H1W 3X4 (1-1535-10357923)	2025-10-01 2027-09-30 (1021021)	2029-09-30	45500	1
Automobile JLP inc. (5781-1325)	AUTOMOBILE JLP INC. 2491 rue Marie-Anne Est Montréal QC Canada H2H 1N5 (1-5212478480)	2025-12-01 2027-11-30 (1011580)	2029-11-30	59583	2
Banque Royale Du Canada (1114-1421)	RBC Rhone 7101 avenue du Parc Montréal QC Canada H3N 1X9 (1-6005587975)	2026-02-02 2028-02-01 (1021598)	2028-02-01	14937	1
Banque du Canada (5670-5346)	Banque du Canada 1001 rue Levert Montréal QC Canada H3E 1V4 (1-538661934)	2024-04-01 2026-03-31 (1021946)	2026-03-31	25020	3
Bell Canada (5780-4247)	BELL Canada (803402) 5220 rue de Castille Montréal QC Canada H1G 3E1 (1-1535-11861325)	2024-06-01 2026-05-31 (1017040)	2028-05-31	20000	1
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 600 JEAN TALON E Montréal QC Canada H2R 3A9	2024-04-01 2026-03-31 (1016215)	2026-03-31	17444	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 1395 rue Decelles Montréal QC Canada H4L 2C6 (1-1535-141305)	2024-08-13 2026-08-12 (1027137)	2028-08-12	10000	1
Bell Canada (5780-4247)	EDIFICE BELL CANADA 6055 avenue de Monkland Montréal QC Canada H4A 1H3 (1-1535-1681173)	2025-04-01 2027-03-31 (1024997)	2029-03-31	26307	2
Bell Canada (5780-4247)	Bell Canada (locatif 233212) 1110 rue Sauvé Est Montréal QC Canada H2C 1Z7 (1-1535-1774369)	2025-04-01 2027-03-31 (1024873)	2029-03-31	10000	1
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 6960 boulevard Saint-Michel Montréal QC Canada H2A 2Z4 (1-1535-1775847)	2025-04-01 2027-03-31 (1024854)	2029-03-31	22273	3
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 2265 avenue Papineau Montréal QC Canada H2K 4J5 (1-1535-1776924)	2025-04-01 2027-03-31 (1024868)	2029-03-31	15000	1
Bell Canada (5780-4247)	EDIFICE BELL CANADA 3685 rue Aylmer Montréal QC Canada H2X 2C5 (1-1535-1830025)	2025-04-01 2027-03-31 (1024919)	2027-03-31	14710	3
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA ECH CRESCENT 6420 rue Saint-Dominique Montréal QC Canada H2S 3A5 (1-1535-192104)	2025-04-01 2027-03-31 (1024773)	2029-03-31	19450	4
Bell Canada (5780-4247)	Bell Canada (locatif 232209) 7325 boulevard Provencher Montréal QC Canada H1S 2W6 (1-1535-1924711)	2025-04-01 2027-03-31 (1024915)	2029-03-31	62272	4
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 4450 rue Dudemaine Montréal QC Canada H4J 1M9 (1-1535-285271)	2024-06-01 2026-05-31 (1017039)	2024-05-31	15000	1
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 261 rue Larente Montréal QC Canada H8R 1X1 (1-1535-422500)	2025-12-01 2027-11-30 (1013374)	2029-11-30	5000	1
Bell Canada (5780-4247)	Bell Canada (locatif 232240) 9780 3e Rue (R.-d.-P.) Montréal QC Canada H1C 1C5 (1-1535-5045328)	2025-04-01 2027-03-31 (1024869)	2029-03-31	25000	1
Bell Canada (5780-4247)	BELL MOBILITE 1333 rue Carrie-Derick Montréal QC Canada H3C 5K4 (1-1535-60846123)	2024-04-01 2026-03-31 (1017045)	2029-03-31	44709	5

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 671 rue De La Gauchetière Ouest Montréal QC Canada H3B 2M8 (1-1535-65651475)	2024-12-01 2026-11-30 (1024066)	2026-11-30	113187	8
Bell Canada (5780-4247)	Bell Canada (B03474) 87 rue Ontario Ouest Montréal QC Canada H2X 1Y8 (1-1535-65840837)	2024-06-01 2026-05-31 (1017042)	2028-05-31	94981	6
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 6920 boulevard Joseph-Renaud Montréal QC Canada H1K 3V5 (1-1535-6726533)	2025-04-01 2027-03-31 (1024850)	2029-03-31	10000	1
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 3555 rue De Cadillac Montréal QC Canada H1M 2K8 (1-1535-6730242)	2025-04-01 2027-03-31 (1024867)	2029-03-31	10000	1
Bell Canada (5780-4247)	Bell Canada (locatif 261217) 6250 chemin de la Côte-des-Neiges Montréal QC Canada H3S 2A3 (1-1535-69106645)	2025-04-01 2027-03-31 (1024889)	2027-03-31	20970	3
Bell Canada (5780-4247)	Bell Campus (Phase II) 1 carrefour Alexandre-Graham-Bell Montréal QC Canada H3E 3B3 (1-177336988)	2024-02-26 2026-02-25 (1016378)	2026-02-25	20710	6
Bell Canada (5780-4247)	Bell Canada (locatif 213201) 20 rue Sainte-Anne (Ste-Geneviève) Montréal QC Canada H9H 2Z1 (1-491793039)	2025-04-01 2027-03-31 (1024851)	2029-03-31	5000	1
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA (LOCATIF 263225) 10 rue du Centre-Commercial Montréal QC Canada H8Y 2P1 (1-5212321372)	2025-04-01 2027-03-31 (1024865)	2029-03-31	5000	1
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA (LOCATIF 263015) 3500 rue Valiquette Montréal QC Canada H4S 1X8 (1-5212493573)	2025-04-01 2027-03-31 (1024840)	2027-03-31	3640	2
Bell Canada (5780-4247)	BELL MOBILITÉ (BM1022) 9292 boulevard de l'Acadie Montréal QC Canada H4N 3C5 (1-5212503003)	2025-03-13 2027-02-12 (1030520)	2029-02-12	15000	1
Bell Canada (5780-4247)	CTV-BELLMEDIA 1205 avenue Papineau Montréal QC Canada H2K 4R2 (1-677828592)	2025-03-17 2027-03-16 (1024716)	2027-03-16	13889	5

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Bell Canada (5780-4247)	Bell Canada Montréal 915 avenue Atwater Montréal QC Canada H3J 2K6 (1-682570598)	2025-04-01 2027-03-31 (1024855)	2029-03-31	22272	3
Bombardier Inc. (8281-5010)	Bombardier 1800 boulevard Marcel-Laurin Montréal QC Canada H4R 1J9 (1-1535-5189299)	2025-10-02 2027-01-31 (1032257)	2029-01-31	80200	1
C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. (3099-1301)	C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. 3828 rue Saint-Patrick Montréal QC Canada H4E 1A4 (1-5212288474)	2026-01-27 2028-01-14 (1033440)	2028-01-14	40000	1
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE- DE-MONTRÉAL (5717-3072)	Hôpital Général Juif de Montréal 3755 chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal QC Canada H3T 1E2 (1-1540-49437)	2025-12-02 2027-07-14 (1032754)	2029-07-14	227288	6
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL (5781-7074)	CENTRE HOSPITALIER FLEURY 2180 rue Fleury Est Montréal QC Canada H2B 1K3 (1-1535-98570)	2025-07-11 2026-11-30 (1031304)	2028-11-30	68968	7
CIUSSS de L'Est-l'Île-de-Montréal (5781-6886)	Hôpital Santa Cabrini 5655 rue Saint-Zotique Est Montréal QC Canada H1T 1P7 (1-1535-195735)	2025-01-17 2026-03-31 (1030032)	2028-03-31	83603	7
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île de Montréal (5781-8007)	CENTRE D'HÉBERGEMENT DENIS-BENJAMIN-VIGER 3292 rue Cherrier (L'Île-Bizard) Montréal QC Canada H9C 1E4 (1-1535-5327893)	2025-12-15 2027-11-30 (1033093)	2029-11-30	2275	1
CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal (5781-8015)	CIUSSS Ouest de l'île de Montréal - CHSLD LaSalle 8686 rue Centrale Montréal QC Canada H8P 3N4 (1-1535-5365729)	2024-11-18 2026-11-17 (1014345)	2028-11-17	4498	1
CIUSSS du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal (5781-8247)	Centre d'hébergement de Saint-Henri 5205 rue Notre-Dame Ouest Montréal QC Canada H4C 3L2 (1-1535-1873012)	2026-02-01 2028-01-31 (1022790)	2030-01-31	25000	1
CIUSSS du Nord-de-L'Île-de-Montréal (5781-7058)	Hôpital Sacre Cœur 5400 boulevard Gouin Ouest Montréal QC Canada H4J 1C5 (1-1535-5321669)	2025-12-08 2026-09-22 (1032971)	2027-12-08	248408	7
CIUSSS du Nord-de-l'Île de Montréal (5781-7066)	CIUSSS du Nord de l'ile de Montréal 1385 rue Jean-Talon Est Montréal QC	2025-09-17 2026-09-29 (1032066)	2026-09-29	51245	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-1535-331852)				
COMPAGNIE WESTROCK DU CANADA CORP. (8230-1649)	Compagnie Westrock du Canada Corp. 15400 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1A 3S2 (1-5212405184)	2024-04-01 2026-03-31 (1013735)	2028-03-31	45741	1
COMPLEXE TOUR CIBC S.E.C. (5668-9342)	Tour CIBC 1155 boulevard René-Lévesque Ouest Montréal QC Canada H3B 2J6 (1-684093117)	2024-07-26 2026-04-06 (1028874)	2028-04-07	66550	5
Casiloc inc. (5781-0707)	Casino de Montréal 1 avenue du Casino Montréal QC Canada H3C 4W7 (1-1540-141522)	2024-06-01 2026-05-31 (1016864)	2026-05-31	73762	10
Centre Intégré Universitaire De Santé Et De Services Sociaux De L'Ouest-De-l'Île-De-Montréal (5728-3350)	Centre hospitalier Sainte-Mary 3830 avenue Lacombe Montréal QC Canada H3T 1M5 (1-1535-48168)	2025-12-10 2027-08-19 (1033032)	2029-08-19	25620	2
Centre Universitaire de Santé McGill - Campus Lachine(EP) (5781-7207)	HÔPITAL LACHINE 650 16e Avenue (Lachine) Montréal QC Canada H8S 3N5 (1-1535-48138)	2025-05-07 2026-02-04 (1030807)	2028-02-04	16023	3
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	SC1232 - Atelier Turcot 5500 rue Pullman Montréal QC Canada H4C 1E4 (1-1535-5184116)	2025-06-11 2027-06-10 (1015274)	2027-06-10	40458	2
Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) (5780-0203)	SC1222 - ATELIER ANJOU 9000 boulevard Louis-H.-La Fontaine Montréal QC Canada H1J 2M7 (1-5212305450)	2025-06-23 2027-06-22 (1026173)	2029-06-22	58440	2
Centre de services scolaire de Montréal (5745-8192)	École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal 5455 rue Saint-Denis Montréal QC Canada H2J 4B7 (1-1535-6767826)	2025-09-10 2027-06-30 (1032000)	2027-06-30	4550	2
Centre de spiritualité Ignatienne de Montréal (8343-8523)	JESUITES DU CANADA 21269 boulevard Gouin Ouest Montréal QC Canada H9K 1C1 (1-1535-142599)	2025-12-05 2027-09-30 (1032915)	2029-09-30	15140	2
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (1293-4659)	CHSLD Saint-Michel 3130 rue Jarry Est Montréal QC Canada H1Z 4N8 (1-1535-1831322)	2024-12-06 2026-12-05 (1023937)	2028-12-05	21173	2
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	L'Institut universitaire en santé mentale de Montréal 7401 rue Hochelaga Montréal QC	2025-03-17 2026-12-05 (1030539)	2026-12-05	136000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-1535-48135)				
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (1247-5976)	CENTRE D'HEBERGEMENT NOTRE DAME DE LA MERCI 555 boulevard Gouin Ouest Montréal QC Canada H3L 1K5 (1-1535-48175)	2025-11-14 2027-10-03 (1032657)	2031-10-03	10116	2
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (1247-5976)	CHSLD de Cartierville (Manoir Cartierville) 12235 rue Grenet Montréal QC Canada H4J 2N9 (1-6949866727)	2025-03-14 2026-11-19 (1030524)	2030-11-19	10475	2
Centre réadaptation Marie-Enfant (Hôpital Ste-Justine) (8110-8367)	CENTRE DE READAPTATION MARIE ENFANT 5200 rue Bélanger Montréal QC Canada H1T 1C9 (1-1535-1831285)	2024-10-01 2026-09-30 (1012155)	2028-09-30	29772	4
Centres de données eStruxture inc. (5768-1520)	eStruxture Data Center 800 rue du Square-Victoria Montréal QC Canada H4Z 1B7 (1-4128802359)	2024-07-20 2026-07-19 (1022597)	2028-07-19	30108	4
Centres de données eStruxture inc. (5768-1520)	eStructure Data Centers inc.(Mtl-2) 7001 rue Saint-Jacques (Montréal) Montréal QC Canada H4B 3A2 (1-5285687197)	2025-12-10 2027-12-09 (1027506)	2027-12-09	531798	26
Christin automobile inc. (5778-7269)	CHRISTIN AUTOMOBILE INC. 12011 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1B 1C6 (1-1535-6870390)	2025-07-24 2026-11-22 (1031464)	2028-11-22	35000	1
Cologix Canada inc. (5663-9461)	COLOGIX CANADA INC 1250 boulevard René-Lévesque Ouest Bureau 500 Montréal QC Canada H3B 4W8 (1-1064622964)	2025-11-01 2027-10-31 (1015670)	2029-10-31	31514	6
Cologix Canada inc. (5663-9461)	COLOGIX CANADA INC. 1155 boulevard Robert-Bourassa Montréal QC Canada H3B 3A7 (1-5212355728)	2025-05-12 2027-05-11 (1015348)	2029-05-11	34029	8
Cologix Canada inc. (5663-9461)	Cologix - MTL8 7350 rue Frederick-Banting Montréal QC Canada H4S 2A1 (1-6941443238)	2025-03-03 2027-02-18 (1030460)	2031-02-18	199618	5
Commission de la construction du Québec (CCQ) (8112-8779)	Siège social de la commission de la Construction du Quebec 8485 AV CHRISTOPHE-COLOMB Montréal QC Canada H2M 0A7	2024-09-28 2026-09-27 (1017090)	2028-09-27	25920	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Compagnie Henry Canada Inc. (5654-4182)	HENRY CO 10 avenue Saint-Pierre Montréal QC Canada H8R 1N7 (1-1535-64200204)	2026-01-08 2027-11-29 (1033221)	2031-11-29	98032	1
Compass Datacenters YUL I LP (5805-6151)	Compass Datacenters YUL I LP 8501 rue Elmslie Montréal QC Canada H8N 2W6 (1-5914171647)	2025-07-18 2027-07-12 (1031375)	2027-07-12	163142	16
Complexe 1000 DLG S.E.C. (5783-2826)	Complexe 1000 DLG 1000 rue De La Gauchetière Ouest Montréal QC Canada H3B 5H4 (1-1535-15267210)	2025-10-01 2027-09-30 (1016718)	2031-09-30	88387	9
Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (5622-8422)	CONSEILLERS CGI INC. 3200 rue Dickson Montréal QC Canada H1N 2K1 (1-389501841)	2026-02-01 2028-01-31 (1016231)	2030-01-31	63182	6
Construction DJL inc. (8115-6291)	CONSTRUCTIONS DJL INC. 6200 rue Saint-Patrick Montréal QC Canada H4E 1B3 (1-5212185694)	2025-06-01 2027-05-31 (1025409)	2031-05-31	36350	2
Corporation Parkland (5781-7900)	Crevier Dépôt Thimens 2025 rue Lucien-Thimens Montréal QC Canada H4R 1K8 (1-1535-10368145)	2025-04-01 2027-03-31 (1010350)	2027-03-31	727354	3
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #41532 1650 rue Notre-Dame Montréal QC Canada H8S 2E6 (1-1535-1681094)	2024-12-01 2026-11-30 (1009853)	2026-11-30	109110	3
Corporation Parkland (5781-7900)	ULTRAMAR #41805 5063 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1G 2S3 (1-1535-194511)	2024-06-01 2026-05-31 (1009198)	2026-05-31	145480	4
Corporation Parkland (5781-7900)	Ultramar #41829 11000 chemin de la Côte-de-Liesse Montréal QC Canada H8T 1A7 (1-1535-283825)	2025-02-01 2027-01-31 (1010240)	2027-01-31	100010	4
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #41460 975 boulevard Marcel-Laurin Montréal QC Canada H4M 2N3 (1-1535-3552662)	2025-04-01 2027-03-31 (1010515)	2027-03-31	135000	4
Corporation Parkland (5781-7900)	ULTRAMAR (Dépanneur du coin) 10741 boulevard Pie-IX Montréal QC Canada H1H 4A9 (1-2799239768)	2024-06-01 2026-05-31 (1009222)	2026-05-31	109800	4
Corporation Parkland	MARCHE EXPRESS #41502	2025-10-01	2027-09-30	95428	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Montréal QC Canada H2K 1E9 (1-2848081748)	(1009599)			
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express # 41536 6690 chemin de la Côte-Saint-Luc Montréal QC Canada H4V 1H1 (1-49676-48249)	2024-07-01 2026-06-30 (1009378)	2026-06-30	100000	2
Corporation Parkland (5781-7900)	ULTRAMAR #41806 200 boulevard de la Côte-Vertu Montréal QC Canada H4N 1C9 (1-49676-50656)	2024-06-01 2026-05-31 (1009148)	2026-05-31	150000	3
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #43294 2430 avenue Dollard Montréal QC Canada H8N 1S7 (1-49678-330)	2024-08-16 2026-08-15 (1014645)	2026-08-15	80000	2
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express # 42217 1325 boulevard Shevchenko Montréal QC Canada H8N 1N9 (1-49678-47990)	2025-02-01 2027-01-31 (1010275)	2027-01-31	99900	3
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #41458 1550 avenue Papineau Montréal QC Canada H2K 4H8 (1-49678-50551)	2025-10-17 2027-10-16 (1010475)	2029-10-16	160000	4
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #41541 7701 boulevard Roi-René Montréal QC Canada H1K 3G9 (1-49678-50585)	2024-12-13 2026-06-30 (1029772)	2028-12-12	130000	2
Corporation Parkland (5781-7900)	Ultramar #28118 8300 route Transcanadienne Montréal QC Canada H4S 1T9 (1-5118323347)	2024-10-28 2026-10-27 (1023315)	2026-10-27	135000	3
Corporation Parkland (5781-7900)	DÉPANNEUR DU COIN #41489 6050 boulevard Louis-H.-La Fontaine Montréal QC Canada H1M 1S8 (1-5212156671)	2024-06-01 2026-05-31 (1009184)	2028-05-31	115000	3
Corporation Parkland (5781-7900)	Ultramar #41421 8383 boulevard Saint-Michel Montréal QC Canada H1Z 3E7 (1-5212278114)	2025-07-01 2027-06-30 (1010984)	2029-06-30	90000	2
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #41537 4090 rue Bélanger Montréal QC Canada H1X 1C1 (1-5212381539)	2024-07-01 2026-06-30 (1009415)	2026-06-30	146800	4
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #41459 3155 boulevard Pitfield Montréal QC Canada H4S 1N3 (1-5212383060)	2025-04-01 2027-03-31 (1010516)	2027-03-31	160000	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Corporation Parkland (5781-7900)	ULTRAMAR #41803 360 rue Cherrier (L'Île-Bizard) Montréal QC Canada H9C 1V2 (1-5212387389)	2025-04-01 2027-03-31 (1010479)	2027-03-31	131460	4
Corporation Parkland (5781-7900)	DÉPANNEUR DU COIN #41405 6655 boulevard Métropolitain Montréal QC Canada H1P 1X8 (1-5212423383)	2024-08-17 2026-08-16 (1011247)	2026-08-16	125000	3
Corporation Parkland (5781-7900)	Dépanneur du Coin #41547 5885 avenue De Lorimier Montréal QC Canada H2G 2P1 (1-5212425021)	2024-07-01 2026-06-30 (1009231)	2026-06-30	77663	3
Corporation Parkland (5781-7900)	Ultramar #41462 12651 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1A 3V9 (1-5212435923)	2025-06-01 2027-05-31 (1010631)	2027-05-31	160000	4
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #41534 9815 rue Lajeunesse Montréal QC Canada H3L 2C9 (1-5212441486)	2024-04-01 2026-03-31 (1009053)	2026-03-31	81830	3
Corporation Parkland (5781-7900)	CREVIER #43269 2017 rue Lucien-Thimens Montréal QC Canada H4R 1K8 (1-5212495100)	2024-10-01 2026-09-30 (1029228)	2026-09-30	95466	5
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché Express #41558 9090 rue Saint-Hubert Montréal QC Canada H2M 1Y6 (1-683907519)	2024-07-01 2026-06-30 (1009298)	2026-06-30	100600	4
Corporation Parkland (5781-7900)	Ultramar #41807 5750 boulevard des Grandes-Prairies Montréal QC Canada H1R 1B5 (1-689244433)	2025-04-01 2027-03-31 (1010491)	2027-03-31	127300	4
Corporation Parkland (5781-7900)	Ultramar #41773 7480 boulevard Viau Montréal QC Canada H1S 2P1 (1-787657687)	2025-04-01 2027-03-31 (1010493)	2027-03-31	85000	3
Corporation d'Urgences-Santé (5779-6492)	CENTRE OPÉRATIONNEL OUEST 7400 rue Saint-Patrick Montréal QC Canada H8N 0A1 (1-5212283613)	2025-01-16 2026-10-31 (1030028)	2030-10-31	34714	1
Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. (1232-0594)	HEC Montréal- Pavillon Principal 3000 chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal QC Canada H3T 2A7 (1-1540-1918374)	2025-12-22 2027-12-21 (1014018)	2027-12-21	12536	2
Corporation de l'École	L'école des Hautes Études	2025-07-04	2029-05-22	8466	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Commerciales de Montréal. (1232-0594)	501 Gauchetière Ouest Montréal QC Canada H4N 1J6 (1-6922215917)	(1031235)			
Costco Wholesale Canada Ltd. (8007-8413)	COSTCO MONTRÉAL CENTRE 300 rue Bridge Montréal QC Canada H3K 2C3 (1-49678-9295)	2024-06-01 2026-05-31 (1011496)	2026-05-31	189876	3
Costco Wholesale Canada Ltd. (8007-8413)	COSTCO CENTRE POUR L'ENTREPRISE ANJOU. # 1447 7373 rue Bombardier Montréal QC Canada H1J 2V2 (1-49678-9333)	2024-06-01 2026-05-31 (1016444)	2028-05-31	189876	3
Costco Wholesale Canada Ltd. (8007-8413)	Costco Anjou Succ. #1446 9403 boulevard des Sciences Montréal QC Canada H1J 0A6 (1-5933355021)	2025-09-23 2027-09-22 (1020338)	2029-09-22	330000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1161 9600 boulevard Maurice-Duplessis Montréal QC Canada H1E 1N2 (1-1159620747)	2024-06-01 2026-05-31 (1021986)	2026-05-31	135241	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1156 2155 boulevard De Maisonneuve Est Montréal QC Canada H2K 4S3 (1-1492299949)	2025-10-24 2027-10-23 (1027656)	2027-10-23	160000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1261 10288 avenue Papineau Montréal QC Canada H2B 2A2 (1-1535-1738262)	2024-07-17 2026-06-30 (1028823)	2026-06-30	113500	5
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1170 3881 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1X 2A5 (1-1535-425276)	2024-08-22 2026-05-31 (1029044)	2028-05-31	175000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1255 8067 boulevard Saint-Laurent Montréal QC Canada H2R 1X2 (1-1535-93533)	2024-10-01 2026-09-30 (1023063)	2026-09-30	120000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1160 7635 boulevard Lacordaire Montréal QC Canada H1S 2A7 (1-2455537644)	2024-06-04 2026-05-31 (1028528)	2026-05-31	113620	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1252 9255 boulevard Saint-Laurent Montréal QC Canada H2N 1N2 (1-2799173964)	2024-12-01 2026-11-30 (1029805)	2026-11-30	104890	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1248 8015 boulevard Henri-Bourassa Est	2025-06-04 2027-04-30 (1030999)	2027-04-30	120000	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Montréal QC Canada H1E 2Z3 (1-3285159094)				
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1249 13685 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1A 1B6 (1-3285189611)	2025-01-09 2026-06-30 (1029948)	2026-06-30	110000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1254 8732 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1L 1C3 (1-3285365178)	2024-06-04 2026-05-31 (1028526)	2026-05-31	87155	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1260 3221 rue Jean-Talon Est Montréal QC Canada H2A 1V9 (1-3285485470)	2025-12-22 2026-11-30 (1033194)	2026-11-30	88644	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1172 12044 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1B 1C5 (1-4128606702)	2024-07-31 2026-07-04 (1028921)	2028-07-04	136638	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD INC. SUCC #1193 1361 rue Charlevoix Montréal QC Canada H3K 3A3 (1-4129163217)	2024-08-19 2026-06-30 (1029021)	2028-06-30	104250	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD INC. # 241 4930 boulevard Saint-Charles Montréal QC Canada H9H 4C7 (1-49676-10483)	2025-06-03 2027-05-31 (1030991)	2027-06-02	75000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #281 5405 chemin de la Côte-des-Neiges Montréal QC Canada H3T 1Y7 (1-49676-10557)	2024-09-24 2026-08-01 (1029187)	2028-08-01	170000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #332 8200 boulevard Métropolitain Montréal QC Canada H1K 1A1 (1-49676-11778)	2025-04-08 2027-03-03 (1030660)	2025-03-03	125000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1182 6500 chemin de la Côte-Saint-Luc Montréal QC Canada H4V 1G2 (1-49676-2598)	2025-09-03 2027-07-14 (1031933)	2029-07-14	150000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1190 22 place du Commerce Montréal QC Canada H3E 1V7 (1-49676-46982)	2026-01-22 2027-11-30 (1033388)	2027-11-30	131835	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1246 11950 rue Lachapelle Montréal QC Canada H4J 2M3 (1-49676-48104)	2025-02-17 2027-01-31 (1030309)	2025-01-31	118200	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1253 5620 chemin de la Côte-Saint-Luc Montréal QC Canada H3X 2E3 (1-49676-48173)	2025-02-17 2027-01-31 (1030307)	2025-01-31	90920	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1256 5110 rue Saint-Denis Montréal QC Canada H2J 2M2 (1-49676-48206)	2024-06-01 2026-05-31 (1021887)	2026-05-31	120000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1266 1810 rue Saint-Zotique Est Montréal QC Canada H2G 1H6 (1-49676-48209)	2024-10-02 2026-06-30 (1029236)	2026-06-30	118130	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1271 15200 boulevard de Pierrefonds Montréal QC Canada H9H 4K3 (1-49676-48213)	2025-10-07 2027-09-30 (1032279)	2027-09-30	122750	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1274 301 rue Saint-Jacques (Lachine) Montréal QC Canada H8R 1E5 (1-49676-48243)	2024-11-22 2026-11-21 (1010023)	2026-11-21	120000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1152 5800 avenue Christophe-Colomb Montréal QC Canada H2S 2G2 (1-49676-49253)	2025-01-08 2026-07-17 (1029910)	2028-07-17	150000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1162 950 boulevard Marcel-Laurin Montréal QC Canada H4M 2N2 (1-49676-50693)	2024-09-20 2026-09-19 (1023303)	2026-09-19	170000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1175 5405 boulevard Décarie (Montréal) Montréal QC Canada H3W 3C5 (1-49676-54510)	2024-10-22 2026-10-17 (1029401)	2028-10-21	150000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1167 10433 boulevard Pie-IX Montréal QC Canada H1H 3Z9 (1-49676-6480)	2025-01-07 2026-06-30 (1029893)	2028-06-30	131700	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1173 3440 boulevard Saint-Laurent Montréal QC Canada H2X 2T9 (1-49676-8102)	2026-01-21 2027-11-11 (1033376)	2029-11-11	158900	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1150 6270 boulevard Louis-H.-La Fontaine Montréal QC Canada H1M 1S8 (1-49676-8103)	2025-08-02 2027-08-01 (1026473)	2027-08-01	159142	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5615-0667)	551 boulevard Jacques-Bizard Montréal QC Canada H9C 2M9 (1-49676-9288)	2027-11-03 (1027201)			
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1178 700 avenue Atwater Montréal QC Canada H4C 2G9 (1-49678-1297)	2024-06-04 2026-05-31 (1028527)	2028-05-31	136380	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #386 7151 rue Jarry Est Montréal QC Canada H1J 1G6 (1-49678-46696)	2025-04-08 2027-03-31 (1030656)	2029-03-31	75000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #376 3246 rue Bélanger Montréal QC Canada H1Y 1B7 (1-49678-46729)	2025-09-11 2027-07-17 (1032021)	2029-07-17	100000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #263 1640 avenue Dollard Montréal QC Canada H8N 1T6 (1-49678-46911)	2025-10-07 2027-09-30 (1032278)	2027-09-30	77310	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #377 9155 boulevard Viau Montréal QC Canada H1R 2V7 (1-49678-46947)	2024-10-31 2026-10-30 (1023400)	2026-10-30	75000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #370 5959 boulevard Robert Montréal QC Canada H1P 1M9 (1-49678-47957)	2025-05-01 2027-04-30 (1030751)	2027-04-30	99930	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard # 385 7700 boulevard Roi-René Montréal QC Canada H1K 3G8 (1-49678-47996)	2025-10-07 2027-09-30 (1032281)	2027-09-30	90800	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	COUCHE-TARD INC., SUCC.# 1019 2520 rue Marie-Anne Est Montréal QC Canada H2H 1N7 (1-49678-48067)	2025-01-09 2026-11-13 (1029955)	2028-11-13	100000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1151 4085 rue Bélanger Montréal QC Canada H1X 1B9 (1-49678-49396)	2025-07-17 2027-06-22 (1031369)	2029-06-22	135000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1166 9777 avenue Papineau Montréal QC Canada H2B 1Z5 (1-49678-49469)	2025-02-14 2027-01-26 (1030288)	2029-01-26	170000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1186 5500 boulevard Décarie (Montréal) Montréal QC Canada H3X 2J2 (1-49678-49507)	2024-10-27 2026-10-26 (1014231)	2028-10-26	159250	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5615-0667)	6685 rue Hochelaga Montréal QC Canada H1N 1Y1 (1-49678-49537)	2026-06-30 (1029024)			
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1265 8425 rue Notre-Dame Est Montréal QC Canada H1L 3L3 (1-49678-49538)	2024-06-04 2026-05-31 (1028529)	2026-05-31	95000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1269 7888 boulevard Newman Montréal QC Canada H8N 1X8 (1-49678-49572)	2025-02-13 2027-01-31 (1030266)	2027-01-31	122750	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1268 7067 boulevard Newman Montréal QC Canada H8N 1X1 (1-49678-49578)	2025-03-22 2027-03-21 (1025102)	2027-03-21	130000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1257 6905 rue Sherbrooke Ouest Montréal QC Canada H4B 1P8 (1-49678-49580)	2025-06-17 2027-06-01 (1031060)	2027-06-01	150000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1250 915 rue Ontario Est Montréal QC Canada H2L 1P6 (1-49678-50552)	2024-07-01 2026-06-30 (1022380)	2026-06-30	115000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1272 8380 boulevard Langelier Montréal QC Canada H1P 2C1 (1-49678-50618)	2024-05-02 2026-05-01 (1021843)	2026-05-01	150000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1267 915 rue Provost Montréal QC Canada H8S 1N1 (1-49678-50620)	2024-07-11 2026-06-30 (1028789)	2026-06-30	109110	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1259 180 boulevard Crémazie Ouest Montréal QC Canada H2P 1C5 (1-49678-50621)	2024-12-01 2026-11-30 (1024012)	2026-11-30	110000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1247 5355 avenue Papineau Montréal QC Canada H2H 1W1 (1-49678-50623)	2025-03-04 2026-11-30 (1030474)	2026-11-30	95000	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1273 1170 rue de l'Église Montréal QC Canada H4G 2N5 (1-49678-50625)	2024-06-01 2026-05-31 (1009217)	2026-05-31	135000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1264 8265 rue Hochelaga Montréal QC Canada H1L 2L4 (1-49678-50653)	2024-12-01 2026-11-30 (1029791)	2026-11-30	100010	4
Couche-Tard inc.	Couche-Tard #1258	2024-06-04	2024-05-31	77230	3

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Montréal QC Canada H2V 4E5 (1-49678-50656)	(1028532)			
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1262 4971 RUE BEAUBIEN E Montréal QC Canada H1T 1V3 (1-49678-50658)	2025-05-01 2027-04-30 (1030754)	2027-04-30	115000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1163 10 avenue Sainte-Croix Montréal QC Canada H4N 2K7 (1-49678-50695)	2025-08-04 2027-07-12 (1031601)	2029-07-12	159352	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1154 790 boulevard Crémazie Est Montréal QC Canada H2P 1G3 (1-49678-50761)	2025-05-09 2026-05-31 (1030840)	2026-05-31	173000	5
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1155 115 boulevard Crémazie Ouest Montréal QC Canada H2N 1L4 (1-49678-51883)	2024-11-27 2026-11-26 (1023916)	2026-11-26	158900	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1185 1390 avenue de l'Église Montréal QC Canada H4E 1G1 (1-49678-51952)	2024-07-17 2026-06-30 (1028818)	2028-06-30	134712	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1171 6860 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1N 1E2 (1-49678-52023)	2024-10-01 2026-09-30 (1017134)	2026-09-30	109860	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1165 2010 avenue Papineau Montréal QC Canada H2K 4J4 (1-49678-52057)	2024-07-01 2026-06-30 (1009487)	2026-06-30	161000	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1164 5945 rue Notre-Dame Est Montréal QC Canada H1N 2C7 (1-49678-54469)	2024-06-01 2026-05-31 (1021888)	2026-05-31	115000	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1159 9255 boulevard de l'Acadie Montréal QC Canada H4N 3K1 (1-49678-55765)	2026-02-01 2028-01-31 (1013703)	2030-01-31	159113	4
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1169 2488 boulevard Rosemont Montréal QC Canada H2G 1V2 (1-49678-55769)	2024-10-01 2026-09-30 (1009678)	2028-09-30	95466	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1187 2160 boulevard Décarie (Montréal) Montréal QC Canada H4A 3J3 (1-49678-7889)	2024-11-28 2026-11-27 (1029685)	2028-11-27	159083	4
Couche-Tard inc.	COUCHE-TARD #1158	2025-06-23	2027-06-22	175000	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Montréal QC Canada H1R 1W9 (1-5212441018)	(1026751)			
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1174 4110 rue Sainte-Catherine Est Montréal QC Canada H1V 1X2 (1-742502138)	2024-07-31 2026-06-30 (1028916)	2028-06-30	110820	3
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1120 10735 BOUL Henri-Bourassa E Montréal QC Canada H1C 1G7 (1-793843494)	2024-04-26 2026-04-25 (1016304)	2026-04-25	115000	2
Couverture Montréal-Nord Ltée (1249-9471)	Couverture Montréal-Nord Ltée 8200 rue Lafrenaie Montréal QC Canada H1P 2A9 (1-1535-65880939)	2024-12-11 2026-11-30 (1029757)	2026-11-30	15000	2
Couvreur Verdun Inc. (1118-5527)	COUVREUR VERDUN INC. 12168 rue April Montréal QC Canada H1B 5N5 (1-5212324648)	2024-08-13 2026-08-09 (1028990)	2026-08-09	18250	1
Crestpoint Real Estate (1010 DLG) Inc (5783-7916)	Place du Canada 1010 rue De La Gauchetière Ouest Montréal QC Canada H3B 2N2 (1-1540-50652)	2025-02-07 2026-08-13 (1030223)	2026-08-13	12015	2
DÉPANNEUR FORGET-15550 INC. (5841-9573)	Petro-Canada - EP 15550 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1A 1C9 (1-5212153278)	2026-01-18 2028-01-17 (1027565)	2028-01-17	117369	2
Domenico Arcaro (5778-6949)	ARCARO FRERES GARAGE 9125 boulevard Gouin Est Montréal QC Canada H1E 2P8 (1-1535-8404632)	2025-03-04 2027-01-23 (1030473)	2027-01-23	20000	1
Dumaine station-service inc. (5778-7798)	Dumaine Station-service 8730 boulevard Saint-Michel Montréal QC Canada H1Z 3E9 (1-1535-421351)	2024-06-01 2026-05-31 (1025309)	2026-05-31	51368	3
Emballages Kruger s.e.c. (5781-7728)	Emballage Kruger S.E.C. 5845 place Turcot Montréal QC Canada H4C 1V9 (1-1535-188244)	2024-06-01 2026-05-31 (1021873)	2030-05-31	225030	2
Entreprise Shrijee inc. (5781-5896)	DEPANNEUR BON MATIN 12320 boulevard de Pierrefonds Montréal QC Canada H9A 1A4 (1-1535-72506271)	2024-10-07 2026-10-06 (1029424)	2028-10-06	65000	1
Environnement routier NRJ inc. (2865-3681)	Environement Routier NRJ inc 23 avenue Milton Montréal QC Canada H8R 1K6 (1-188274331)	2024-12-03 2026-12-02 (1023638)	2026-12-02	17981	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Equinix (Ottawa) Government Ltd (5796-1864)	EQUINIX CANADA LTD (9200-9300) 9300 route Transcanadienne Montréal QC Canada H4S 1K5 (1-5212386102)	2025-05-26 2027-03-26 (1030936)	2029-03-26	287839	14
Eskimo Express inc. (5781-3990)	ESKIMO EXPRESS 8655 rue Pascal-Gagnon Montréal QC Canada H1P 1Y5 (1-1535-1783590)	2025-01-21 2027-01-16 (1030076)	2031-01-16	90800	2
Evoswitch Canada inc. (5864-4584)	Evoswitch Canada Inc. 5945 boulevard Couture Montréal QC Canada H1P 1A8 (1-1535-11859920)	2025-04-16 2027-03-16 (1030722)	2027-03-16	38356	5
Evoswitch Canada inc. (5864-4584)	MTL-01 20 place du Commerce Montréal QC Canada H3E 1Z6 (1-5212416480)	2025-05-07 2027-03-31 (1030806)	2031-03-31	26158	4
Édifice 500 René-Lévesque Ouest Inc. (5587-4515)	ÉDIFICE 500 RENÉ-LEVESQUE OUEST INC 500 boulevard René-Lévesque Ouest Montréal QC Canada H2Z 1W7 (1-1535-240016)	2024-11-01 2026-10-31 (1023508)	2026-10-31	5730	2
Énergir s.e.c. (8008-4833)	Énergir, s.e.c. 1717 rue du Havre Montréal QC Canada H2K 2X3 (1-49678-54436)	2025-10-01 2027-09-30 (1021041)	2027-09-30	54662	3
FastFrate Consolidée inc. (5780-7646)	FASTFRATE CONSOLIDÉE INC. 4415 rue Fairway Montréal QC Canada H8T 1B5 (1-5212506162)	2025-10-01 2027-09-30 (1032249)	2027-09-30	45400	1
Fonds de Solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q) (8113-1021)	COMPLEXE FTQ - Édifice Louis-Laberge 545 boulevard Crémazie Est Montréal QC Canada H2M 2V1 (1-1540-1919559)	2025-12-09 2027-11-30 (1032997)	2029-11-30	10267	2
Fortier auto (Montréal) ltée (5780-3645)	FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE 7000 boulevard Louis-H.-La Fontaine Montréal QC Canada H1M 2X3 (1-5212480001)	2024-11-15 2026-11-14 (1010405)	2028-11-14	6812	1
GEO.A HALL INC (5702-3640)	GARAGE A 8800 6e croissant Montréal QC Canada H1J 1A1 (1-1535-7007767)	2025-05-17 2027-05-16 (1025517)	2027-05-16	50000	1
GESTION 500 PLACE D'ARMES INC. (5768-6610)	Le 500 Place d'Armes 500 place d'Armes Montréal QC Canada H2Y 2W2 (1-1535-1819876)	2024-12-01 2026-11-30 (1012441)	2030-11-30	13650	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
GESTION REDBOURNE PDP INC. (5819-0927)	Complexe Place Du Parc 3600 avenue du Parc Montréal QC Canada H2X 3R2 (1-1535-7778)	2024-06-14 2026-06-13 (1014701)	2026-06-13	7532	7
Garage Roger Vaillancourt Inc. (8251-9067)	GARAGE ROGER VAILLANCOURT INC 7696 boulevard Champlain Montréal QC Canada H8P 1A8 (1-1535-96229)	2025-11-06 2027-09-30 (1032554)	2029-09-30	70000	2
Gelmer Inc. (5716-0806)	SHELL 8485 boulevard Viau Montréal QC Canada H1R 2T6 (1-6213408951)	2024-08-11 2026-08-10 (1022648)	2026-08-10	115000	2
Gestion Enroute24DEP Inc. (5876-0497)	SHELL POINTE-AUX-TREMBLES 16275 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1A 1E5 (1-5212441720)	2026-01-26 2027-03-31 (1033411)	2027-03-31	63343	2
Gestion Immeuble Place Bonaventure Inc. (8342-7351)	PLACE BONAVENTURE 800 rue De La Gauchetière Ouest Montréal QC Canada H5A 1K6 (1-1535-240013)	2024-10-05 2026-10-04 (1023280)	2028-10-04	19481	5
Gestions (PME) Gaby Mirza inc. (5667-1910)	Auto Centre Marquis Shell 7710 rue Hochelaga Montréal QC Canada H1L 2K5 (1-1535-49581)	2024-06-01 2026-05-31 (1016754)	2028-05-31	135000	3
Gestions Union Street (5780-5228)	SPEEDY TRANSPORT 12625 boulevard Métropolitain Montréal QC Canada H1B 5R3 (1-1535-69061290)	2025-08-13 2027-07-10 (1031701)	2029-07-10	50000	1
Groupe Ciment Québec inc. (5639-5130)	UNIBETON,DIV CIMENT QUEBEC INC 10705 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1C 1G7 (1-1535-60609031)	2025-10-31 2027-09-13 (1032492)	2031-09-13	25000	1
Groupe immobilier Desjardins Inc. (5781-6894)	COMPLEXE DESJARDINS 1 Complexe Desjardins, Succ. Desjardins Montréal QC Canada H5B 1E9 (1-5212281039)	2025-04-03 2027-03-31 (1030623)	2031-03-31	27293	5
Guay inc. (1154-8575)	GUAY SERVICE DE GRUES 10801 rue Colbert Montréal QC Canada H1J 2G5 (1-1535-12140935)	2025-09-26 2027-09-25 (1012928)	2029-09-25	100000	1
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Lasalle 8390 boulevard Newman Montréal QC Canada H8N 1X9 (1-5212389846)	2025-06-24 2027-06-23 (1009483)	2027-06-23	159142	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(8254-6094)	DU CHUM 900 rue Saint-Denis Montréal QC Canada H2X 0A9 (1-5212292803)	2027-07-19 (1026178)			
Hôpital Sainte-Justine (1269-4659)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SAINTE JUSTINE - blocs 1 et 2 3175 chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal QC Canada H3T 1C5 (1-1535-283865)	2024-07-01 2026-06-30 (1022288)	2026-07-01	241360	16
Hôpital de LaSalle (5627-1331)	HOPITAL DE LASALLE 8585 terrasse Champlain Montréal QC Canada H8P 1C1 (1-1535-427941)	2024-06-01 2026-05-31 (1022151)	2026-05-31	41039	4
Hunt Réfrigération (Canada) Inc. (5781-0715)	HUNT RÉFRIGÉRATION INC. 6360 rue Notre-Dame Est Montréal QC Canada H1N 2E1 (1-5212146843)	2025-06-19 2027-06-18 (1014522)	2027-06-18	37253	2
Hunt Réfrigération (Canada) Inc. (5781-0715)	HUNT RÉFRIGÉRATION (CANADA) INC. 4500 rue Hickmore Montréal QC Canada H4T 1K2 (1-5212412087)	2025-06-26 2027-06-25 (1014521)	2027-06-25	22833	1
Hydro-Québec (8101-4672)	HYDRO QUEBEC 7800 rue Jarry Est Montréal QC Canada H1J 1H2 (1-1535-3736551)	2025-08-01 2027-06-30 (1031582)	2027-06-30	35473	1
Hydro-Québec (8101-4672)	HYDRO-QUÉBEC 75 boulevard René-Lévesque Ouest Montréal QC Canada H2Z 1A4 (1-1535-421203)	2025-12-02 2027-12-01 (1027852)	2027-12-01	105183	5
Hydro-Québec (8101-4672)	HYDRO QUEBEC 8181 avenue de l'Esplanade Montréal QC Canada H2P 2R5 (1-1535-5375992)	2025-08-27 2027-06-30 (1031882)	2029-06-30	23961	5
Hydro-Québec (8101-4672)	HYDRO QUEBEC 201 rue Jarry Ouest Montréal QC Canada H2P 1S7 (1-1535-69014632)	2025-08-28 2027-06-30 (1031892)	2029-06-30	56136	4
Hydro-Québec (8101-4672)	HYDRO QUEBEC 301 rue Jarry Ouest Montréal QC Canada H2P 3A1 (1-1535-8496868)	2024-08-07 2026-04-26 (1028970)	2028-04-26	16121	2
Hydro-Québec (8101-4672)	HYDRO-QUÉBEC 600 rue Fullum Montréal QC Canada H2K 4R4 (1-5212306035)	2025-08-18 2027-06-30 (1031747)	2027-06-30	68100	3
Hyundai Gabriel, S.E.C. (5851-1577)	HYUNDAI GABRIEL ANJOU 7000 boulevard Les Galeries d'Anjou Montréal QC Canada H1M 3M2 (1-1535-3736551)	2024-06-10 2026-06-09 (1028969)	2028-06-09	5000	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Bourassa Est Montréal QC Canada H1E 7K7 (1-1535-13447337)	(1028486)			
INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL (5644-2213)	Institut de Cardiologie de Montréal - Pavillon central 5000 rue Bélanger Montréal QC Canada H1T 1C8 (1-1535-1681097)	2024-04-01 2026-03-31 (1024564)	2026-03-31	131374	8
IRVING OIL LIMITED (5819-8961)	LES PETROLES IRVING INC 5910 rue Notre-Dame Est Montréal QC Canada H1N 2C5 (1-1535-195733)	2025-03-05 2027-01-17 (1030483)	2029-01-17	100000	1
Immeuble 705 Sainte-Catherine Inc. (5832-2009)	Immeuble Le 1500 inc. 1500 boulevard Robert-Bourassa Montréal QC Canada H3A 3S7 (1-661413907)	2025-02-11 2027-01-09 (1030238)	2029-01-09	23960	4
Immobilière Banque Nationale inc. (8265-3189)	Place Banque Nationale 800 rue Saint-Jacques (Montréal) Montréal QC Canada H3C 1A3 (1-6671804140)	2025-12-16 2027-12-15 (1028265)	2029-12-15	20472	4
Imprimeries Transcontinental inc. (5613-7482)	IMPRIMERIE TRANSCONTINENTAL 12300 boulevard Métropolitain Montréal QC Canada H1B 5Y2 (1-1535-8446141)	2024-05-28 2026-05-27 (1016443)	2026-05-27	14516	1
Institut de recherches cliniques de Montréal (1350-4758)	Institut de Recherches Cliniques de Montréal (IRCM) 110 avenue des Pins Ouest Montréal QC Canada H2W 1R7 (1-1535-1782295)	2026-01-29 2028-01-28 (1027687)	2030-01-28	20695	4
J & R Auto Service inc. (5779-3333)	SONIC - JOE & RALPH 4810 avenue Walkley Montréal QC Canada H4V 2M2 (1-1535-1681237)	2024-07-10 2026-05-31 (1028776)	2026-05-31	80000	2
JOSEPH BIGLEAU EUGÈNE (5843-8128)	EJB Auto 4605 rue d'Amiens Montréal QC Canada H1H 2H5 (1-1535-8596371)	2025-12-29 2027-09-30 (1033201)	2027-05-12	45400	2
Jules Provost et associés inc. (5780-6267)	JULES PROVOST ET ASSOCIES INC 1260 boulevard Gouin Ouest Montréal QC Canada H3M 1A1 (1-1535-290340)	2025-10-02 2027-07-17 (1032255)	2029-07-17	20000	1
Kyndryl Canada Limitée (5809-2131)	BentallGreenOak Prime Canadian Investments I LP 275 avenue Viger Est Montréal QC Canada H2X 3R7 (1-724557994)	2026-02-02 2028-02-01 (1020488)	2032-02-01	84032	16
L'Aréna des Canadiens	CENTRE BELL (ER)	2024-12-18			

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(8274-7031)	1909 avenue des Canadiens-de-Montréal Montréal QC Canada H3B 5E8 (1-5212483394)	(1015070)			
L. Simard transport ltée (5780-8248)	ENTREPOT SIMARD 1212 32e Avenue (Lachine) Montréal QC Canada H8T 3K7 (1-1535-5413612)	2024-12-01 2026-11-30 (1024831)	2026-11-30	65000	1
LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE (1127-3992)	La brasserie Labatt ltée. 50 avenue Labatt Montréal QC Canada H8R 3E7 (1-1535-1830031)	2025-12-16 2027-10-02 (1033151)	2031-10-02	182360	1
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA (5780-1938)	National Alamo Stanley 1200 RUE STANLEY Montréal QC Canada H3B 2S8 (1-1535-93388)	2024-07-13 2026-07-12 (1011733)	2026-07-12	5000	1
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL (8236-0918)	Cimetière Notre-Dame-Des-Neiges - Mausolée 4601 chemin de la Côte-des-Neiges Montréal QC Canada H3V 1E7 (1-1535-234832)	2025-07-01 2027-06-30 (1019624)	2027-06-30	18200	1
LE REPOS SAINT-FRANCOIS D'ASSISE (8271-0146)	LE REPOS SAINT-FRANCOIS D'ASSISE 6893 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1N 1C7 (1-1540-2056977)	2025-08-09 2027-08-08 (1021613)	2027-08-08	17981	1
LE ROI DE L'ALIGNEMENT (1976) LTÉE (5780-6374)	LE ROI DE L'ALIGNEMENT (1976) INC. 9212 boulevard Saint-Michel Montréal QC Canada H1Z 3G5 (1-5212481054)	2026-02-01 2028-01-31 (1027837)	2028-01-31	125000	4
LES SOEURS DE SAINTE-MARCELLINE (8236-7012)	Résidence l'Amitié 9167 boulevard Gouin Ouest Montréal QC Canada H4K 2E2 (1-1535-326706)	2025-11-20 2027-09-30 (1032713)	2029-09-30	23859	2
La Société Canadian Tire Limitée (8237-7342)	Essence Canadian Tire #1797 3140 rue Wellington Montréal QC Canada H4G 1T6 (1-49678-10660)	2025-10-30 2027-10-17 (1032453)	2029-10-17	115000	2
La Société Canadian Tire Limitée (8237-7342)	CANADIAN TIRE 1404 2005 BOUL CREMAZIE E Montréal QC Canada H1Z 4N4 (1-49678-10664)	2026-01-20 2028-01-19 (1014603)	2028-01-19	150000	3
La Société Canadian Tire Limitée (8237-7342)	Dépanneur Essence + Canadien Tire 6505 rue Jean-Talon Est Montréal QC Canada H1S 1N2 (1-49678-7965)	2025-07-01 2027-06-30 (1011195)	2027-06-30	90920	4
La Société Canadian Tire Limitée	Station Service Canadian Tire	2024-10-17 2026-10-16	2028-10-17	150000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Montréal QC Canada H1B 1C8 (2452-2004)				
Lantic inc. (5593-6553)	Lantic inc. 4026 rue Notre-Dame Est Montréal QC Canada H1W 2K3 (1-1535-4071)	2024-07-01 2026-06-30 (1012087)	2030-06-30	135000	3
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée (5780-6366)	LE RELAIS CHEVROLET 9411 avenue Papineau Montréal QC Canada H2M 2G5 (1-1535-5368360)	2025-12-01 2027-11-30 (1010789)	2027-11-30	6333	1
Le circuit Ford Lincoln ltée (5780-2704)	LE CIRCUIT FORD LINCOLN 6300 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1G 5W9 (1-1535-1915527)	2025-11-21 2027-11-20 (1011670)	2031-11-20	4995	1
Leaseweb Canada Inc. (5667-9566)	Iweb Technologies Inc. 7207 boulevard Newman Montréal QC Canada H8N 2K3 (1-1535-5050628)	2024-12-30 2026-12-29 (1023970)	2026-12-29	38110	4
Les Excavations Payette Ltée (1626-9318)	LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE 7900 rue Bombardier Montréal QC Canada H1J 1A4 (1-1535-12091973)	2024-11-13 2026-11-12 (1015436)	2026-11-12	45000	1
Les Huiles Inter-Provinciales inc. (8307-4948)	LES HUILES INTER-PROVINCIALES INC. 8295 boulevard Gouin Est Montréal QC Canada H1E 2P6 (1-5212377444)	2024-10-05 2026-10-04 (1014505)	2026-10-04	4500	1
Les Pépinières Jasmin ltée (5780-9071)	PEPINIERES JASMIN LTEE 6305 boulevard Henri-Bourassa Ouest Montréal QC Canada H4R 1C7 (1-1535-10462720)	2025-12-01 2027-11-30 (1013386)	2027-11-30	10000	1
Les Récluses Missionnaires de Jésus Marie (8318-0026)	Communauté des Recluses Missionnaires 12050 boulevard Gouin Est Montréal QC Canada H1C 1B8 (1-1540-2011501)	2024-10-01 2026-09-30 (1012313)	2028-09-30	10000	1
Les industries Motor Coach (5781-4352)	STATION D'ESSENCE MCI 3500 rue Saint-Patrick Montréal QC Canada H4E 1A2 (1-5212509087)	2024-10-13 2026-10-12 (1015224)	2028-10-12	65000	1
Location Jean Légaré ltée (5780-9287)	LOCATION JEAN LEGARE 3035 rue Hochelaga Montréal QC Canada H1W 1G1 (1-1535-1782148)	2026-02-01 2028-01-31 (1021335)	2030-01-31	22700	2
Location de camions Ryder du Canada Ltée (5781-8098)	LOCATION CAMIONS RYDER 8650 rue Jarry Est Montréal QC	2025-07-29 2027-06-30 (1031522)	2027-06-30	50000	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada H1J 1X7 (1-1535-69150716)				
MEBEG INC. (5852-5379)	DÉPANNEUR SUPER SOIR 10750 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1C 1S9 (1-5212445645)	2025-02-21 2027-02-20 (1027081)	2027-02-20	75000	3
Marco Piccioni et Als (5778-8606)	T M STATION SERVICE 9151 rue Airlie Montréal QC Canada H8R 2A7 (1-1535-3504564)	2025-09-26 2027-09-25 (1026818)	2027-09-25	90800	4
Marina P.A.T. inc. (5594-7816)	MARINA P.A.T. INC. 12746B rue Notre-Dame Est Montréal QC Canada H1A 3R2 (1-5212249034)	2024-07-10 2026-07-09 (1028779)	2026-07-09	25000	1
Maxim transportation services inc. (5781-0491)	LOCATION CAMIONS MAXIM 11300 rue Colbert Montréal QC Canada H1J 2S4 (1-1535-5093316)	2025-12-01 2027-11-30 (1027492)	2027-11-30	45000	1
Mécanicentre Montréal-Nord Inc. (8335-4530)	MECANICENTRE MONTREAL-NORD INC 4841 rue Forest Montréal QC Canada H1H 2P7 (1-1535-8596370)	2024-12-01 2026-11-30 (1018887)	2026-11-30	59150	3
Ministère des Transports - Tunnel Ville-Marie (5780-9006)	TOUR CONTROLE 640 avenue Viger Ouest Montréal QC Canada H3C 3S8 (1-1535-330732)	2025-07-22 2027-06-30 (1031417)	2027-06-30	39502	4
Ministère des Transports - Tunnel Ville-Marie (5780-9006)	CENTRE DE SERVICES D'ANJOU ET DU TUNNEL L.-H. LAFONTAINE 7600 Notre-Dame Est Montréal QC Canada H1L 6J1 (1-5212492520)	2025-08-14 2027-06-30 (1031724)	2029-06-30	58132	8
Mount Royal / Walsh Inc. (8104-1618)	MOUNT ROYAL WALSH INC 2101 avenue Aird Montréal QC Canada H1V 2W3 (1-1535-55838)	2024-04-01 2026-03-31 (1016335)	2026-03-31	18600	1
Ortec Environnement Services Inc. (5807-9617)	Ortec Environnement Services 1705 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal QC Canada H1B 5M9 (1-2527656809)	2024-04-01 2026-03-31 (1024519)	2026-03-31	36300	2
PENSKE TRUCK LEASING CANADA INC. (5779-2533)	Location de camions Penske 2500 boulevard Pitfield Montréal QC Canada H4S 1Z7 (1-1535-10357641)	2026-01-21 2027-12-06 (1033355)	2029-12-06	147700	2
PF Soins de santé SRI (5765-8767)	Pfizer Canada inc- PF Consumer Healthcare Canada 1025 boulevard Marcel-Laurin Montréal QC Canada H4R 1J6 (1-1535-6730454)	2024-11-11 2026-08-22 (1029545)	2028-08-22	135000	3

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	Produits Suncor Énergie, s.e.n.c. #13010 7700 avenue Papineau Montréal QC Canada H2E 2H3 (1-1535-1772934)	2025-02-13 2027-01-31 (1030261)	2027-01-31	100000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	Produits Suncor Énergie S.E.N.C. 11701 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1B 1C3 (1-1535-1959702)	2024-04-01 2026-03-31 (1016275)	2026-03-31	415052404	23
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	GREGOIRE P Station Service Fina enr. 12055 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1B 5L4 (1-1535-430604)	2025-04-01 2027-03-31 (1030613)	2027-03-31	145000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	Produits Suncor Énergie, s.e.n.c. #12800 4505 avenue du Parc Montréal QC Canada H2V 4E4 (1-1535-60470215)	2025-02-13 2027-01-31 (1030264)	2027-01-31	92000	2
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PETRO-CANADA # 12771 3400 rue Rachel Est Montréal QC Canada H1W 1A5 (1-1535-65935335)	2024-12-01 2026-11-30 (1029748)	2026-11-30	105000	3
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	Produits Suncor Énergie, s.e.n.c. #12778 415 boulevard Marcel-Laurin Montréal QC Canada H4M 2L8 (1-1535-67195053)	2024-06-25 2026-06-16 (1028613)	2028-06-16	125000	3
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PETRO-CAN #14110 8100 boulevard du Golf Montréal QC Canada H1J 3A4 (1-1535-74052404)	2025-02-13 2027-01-24 (1030262)	2029-01-24	350000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	Petro Canada # 13388 8050 boulevard Langelier Montréal QC Canada H1P 3A4 (1-49678-11772)	2025-04-15 2027-03-31 (1030706)	2029-03-31	70000	2
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	Produits Suncor Énergie, s.e.n.c. #12998 545 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H3L 1C7 (1-49678-53283)	2024-12-01 2026-11-30 (1029729)	2028-11-30	150000	3
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	Pétro-Canada 14141 5200 boulevard Métropolitain Montréal QC Canada H1S 1A4 (1-49678-6626)	2025-07-04 2027-06-02 (1031242)	2027-06-02	130000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12802 5455 boulevard Saint-Laurent Montréal QC Canada H2T 1S5	2024-06-04 2026-05-31 (1028505)	2028-05-31	130000	5

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-5212201723)				
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE S.E.N.C. #21543 4900 chemin Saint-François Montréal QC Canada H4S 1W9 (1-5212236728)	2025-12-15 2027-11-22 (1033102)	2027-11-22	220000	2
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12987 10770 boulevard Pie-IX Montréal QC Canada H1H 4B1 (1-5212248098)	2025-11-13 2027-10-06 (1032650)	2027-10-06	150000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #13053 7250 rue Saint-Jacques Ouest Montréal QC Canada H4B 1V3 (1-5212258979)	2025-07-24 2027-06-30 (1031471)	2027-06-30	185000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12996 3700 boulevard de la Côte-Vertu Montréal QC Canada H4R 1P8 (1-5212268520)	2025-10-08 2027-09-30 (1032293)	2029-09-30	185000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #13005 7515 boulevard Saint-Michel Montréal QC Canada H2A 3A3 (1-5212283262)	2025-09-08 2027-07-19 (1031972)	2027-07-19	135000	3
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #13020 7205 boulevard Saint-Laurent Montréal QC Canada H2R 1W5 (1-5212317745)	2024-11-01 2026-10-20 (1029491)	2028-10-20	130000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. LACHINE #21962 10700 chemin de la Côte-de-Liesse Montréal QC Canada H8T 1A5 (1-5212325116)	2024-12-22 2026-12-21 (1024362)	2026-12-21	200000	2
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #13016 6211 chemin de la Côte-des-Neiges Montréal QC Canada H3S 2A2 (1-5212351048)	2024-06-01 2026-05-31 (1016766)	2028-05-31	120000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12844 440 32e Avenue (Lachine) Montréal QC Canada H8T 1Y3 (1-5212368839)	2025-08-14 2027-07-03 (1031736)	2027-07-03	185000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C.	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12711	2025-01-08 2026-11-09	2026-11-09	185000	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(Montréal) Montréal QC Canada H4P 2N1 (1-5212377210)				
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12838 580 avenue Lafleur Montréal QC Canada H8R 3H9 (1-5212383879)	2025-08-04 2027-07-02 (1031599)	2029-07-02	130000	2
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	Station d'essence Pétro-Canada 455 rue Guy Montréal QC Canada H3J 1S9 (1-5212384698)	2024-09-09 2026-08-24 (1029109)	2028-08-24	105000	3
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12762 2033 boulevard De Maisonneuve Est Montréal QC Canada H2K 4M2 (1-5212393952)	2025-07-24 2027-06-18 (1031473)	2029-06-18	150000	3
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #13017 2510 rue De Salaberry Montréal QC Canada H3M 1L3 (1-5212399217)	2026-01-30 2027-12-09 (1033471)	2029-12-09	100000	1
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12973 7979 boulevard Lacordaire Montréal QC Canada H1R 2A1 (1-5212407173)	2025-10-09 2027-09-30 (1032306)	2027-09-30	120000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12260 10110 avenue Papineau Montréal QC Canada H2B 2A2 (1-5212412321)	2024-09-12 2026-09-03 (1029132)	2028-09-03	135000	3
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #13014 1740 rue Poirier Montréal QC Canada H4L 1J3 (1-5212436391)	2024-10-15 2026-09-30 (1029368)	2022-09-30	113650	5
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12988 6901 boulevard des Galeries-d'Anjou Montréal QC Canada H1M 2W1 (1-5212487255)	2025-10-09 2027-09-30 (1032303)	2027-09-30	138638	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12958 3000 rue Notre-Dame Ouest Montréal QC Canada H4C 1N9 (1-5212505460)	2025-08-19 2027-07-04 (1031763)	2029-07-03	155000	4
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C.	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #13004	2024-12-23 2026-11-30	2028-11-30	105000	3

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Montréal QC Canada H2S 2S3 (1-5212509204)				
Palais des Congrès de Montréal (5780-0112)	PALAIS DES CONGRÈS 151 rue Saint-Antoine Ouest Montréal QC Canada H2Z 1H2 (1-5212217167)	2025-08-12 2027-08-11 (1026503)	2027-08-11	27272	3
Paperman & Fils Inc. (8297-1342)	PAPERMAN ET FILS 3888 rue Jean-Talon Ouest Montréal QC Canada H3R 2G8 (1-1535-15449728)	2024-10-16 2026-09-30 (1029378)	2028-10-16	5000	1
Parc SixFlags Montréal S.E.C. (8270-2549)	LA RONDE 22 chemin Macdonald Montréal QC Canada H3C 6A3 (1-1535-1782004)	2024-09-03 2026-09-02 (1016938)	2028-09-02	25000	1
Polymer Distribution inc. (5780-1052)	Polymer Distribution Inc 1111 12e Avenue (Lachine) Montréal QC Canada H8S 4K9 (1-5212355845)	2024-08-13 2026-08-02 (1029011)	2028-08-02	22700	1
Polytechnique Montréal (5780-0971)	Polytechnique - pavillon Pierre-Lassonde et Claudette McKay-Lassonde - EP 2700 boulevard Édouard-Montpetit Montréal QC Canada H3T 1J4 (1-5212138419)	2025-03-18 2027-03-17 (1026132)	2027-03-17	10824	2
Prestige Gabriel N.D.G., S.E.C. (5781-4980)	MAZDA GABRIEL 5333 rue Saint-Jacques (Montréal) Montréal QC Canada H4A 2C9 (1-1535-1784739)	2024-09-21 2026-09-20 (1011219)	2026-09-20	5000	1
Prestige Gabriel St-Laurent, S.E.C. (5780-0476)	Porsche Prestige 3535 chemin de la Côte-de-Liesse Montréal QC Canada H4N 2N5 (1-199047927)	2025-12-11 2027-10-27 (1033060)	2029-10-27	10000	2
Ramcor Construction inc. (8288-5567)	Ramcor Construction inc. 9434 boulevard Pie-IX Montréal QC Canada H1Z 4E9 (1-1535-65514349)	2025-09-23 2027-09-22 (1020425)	2027-09-22	25000	1
Rémy Martin Transport inc. (5785-0604)	Rémy Martin Transport inc. 10615 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1C 1G7 (1-1535-7007768)	2025-10-01 2027-09-30 (1012970)	2031-09-30	45000	1
Rogers Communications Canada Inc. (8345-5089)	Place Bonaventure 800 rue De La Gauchetière Ouest Bureau 4000 Montréal QC Canada H5A 1K3 (1-4233840408)	2025-05-09 2027-03-03 (1030834)	2031-03-03	11698	3
Rolls-Royce Canada Limitée	Rolls Royce Canada Ltée	2024-12-01 2026-11-30	2026-11-30	175301	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Liesse Montréal QC Canada H8T 1A2 (1-1535-5324257)				
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (5765-7249)	Centre de Contrôle de Relève (CCR) 5305 rue de Marseille Montréal QC Canada H1V 1B4 (1-5983420915)	2025-01-20 2026-10-24 (1030048)	2030-10-24	30086	4
SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC. (8253-4587)	SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC. Bas Quai de l'Horloge - Vieux Port Montréal Canada X0X 0X0 (1-5212120171)	2025-05-21 2026-08-28 (1030920)	2030-08-28	4537	1
STATION DE SERVICE CARMINE & MARCO INC. (5679-7368)	STATION DE SERVICE CARMINE & MARCO INC. 3385 rue Fleury Est Montréal QC Canada H1H 2R7 (1-1535-100012)	2024-10-01 2026-09-30 (1009537)	2026-09-30	45190	2
Sanimax Lom Inc. (1635-8459)	SANIMAX 9900 6e Rue (R.-d.-P.) Montréal QC Canada H1C 1G2 (1-1535-1876758)	2025-04-01 2026-11-30 (1030607)	2028-11-30	227949	2
Scientific Games Products (Canada) ULC (8349-6034)	Scientific Games 3000 boulevard de l'Assomption Montréal QC Canada H1N 3V5 (1-1535-6818403)	2024-04-01 2026-03-31 (1021553)	2028-03-31	1645	2
Services EQUANS inc. (8005-1006)	Centre de commerce mondial de Montréal (CCMM) 747 rue du Square-Victoria Bureau 3200 Montréal QC Canada H2Y 3Y9 (1-684408310)	2024-05-06 2026-03-31 (1028229)	2028-03-31	14813	4
Shell Canada Products (8267-9531)	SHELL CANADA LTEE 10605 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1C 1G7 (1-1535-8776513)	2024-06-01 2026-05-31 (1008986)	2026-05-31	181722885	11
Siemens Énergie Canada Limitée (5784-2478)	Siemens Energie Canada Limitée 9500 chemin de la Côte-de-Liesse Montréal QC Canada H8T 1A2 (1-5299335175)	2024-12-16 2026-11-30 (1029778)	2026-11-30	100000	1
Silver Star Montréal (5781-5631)	Mercedes AMG Silverstar 7800 boulevard Décarie (Montréal) Montréal QC Canada H4P 2H4 (1-1535-13625064)	2026-01-27 2028-01-26 (1015765)	2030-01-26	4633	1
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell Boni Soir 2500 rue Bélanger	2025-04-01 2027-03-31	2027-03-31	90860	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada H1Y 1A1 (1-1438756933)				
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell C03036 390 rue Jean-Talon Ouest Montréal QC Canada H3N 1P8 (1-1535-1681243)	2024-11-21 2026-11-20 (1008998)	2026-11-20	115000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03163) 5000 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1G 2R7 (1-1535-1775706)	2024-06-01 2026-05-31 (1009214)	2026-05-31	100000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C04537) 300 avenue Van Horne Montréal QC Canada H2V 1J1 (1-1535-280192)	2024-06-01 2026-05-31 (1008996)	2026-05-31	95400	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C03718) 1010 rue Jarry Ouest Montréal QC Canada H3N 1H4 (1-1535-285164)	2024-10-01 2026-09-30 (1009521)	2026-09-30	99900	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C04497) 360 boulevard Marcel-Laurin Montréal QC Canada H4M 2L4 (1-1535-3503344)	2024-06-01 2026-05-31 (1009224)	2026-05-31	125000	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C11357) 13200 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1A 4X9 (1-1535-63872101)	2025-07-01 2027-06-30 (1010982)	2027-06-30	100000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03082) 6490 avenue Somerled Montréal QC Canada H4V 1S5 (1-1535-63876026)	2025-11-10 2027-11-09 (1009226)	2029-11-09	115000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C00706) 7575 boulevard Décarie (Montréal) Montréal QC Canada H4P 2G9 (1-1535-67185972)	2025-10-01 2027-09-30 (1019908)	2027-09-30	122600	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C12241) 9080-A BOUL MAURICE-DUPLESSIS Montréal QC Canada H1E 6P7 (1-1535-70595825)	2025-12-07 2027-12-06 (1027414)	2027-12-06	130000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C08349) 9600 boulevard Henri-Bourassa Ouest Montréal QC Canada H4S 1N8 (1-1535-70637222)	2025-12-20 2027-12-19 (1027786)	2027-12-19	130000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C00677) 6505 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1G 2V5 (1-1535-8631508)	2024-12-18 2026-12-17 (1009152)	2026-12-17	130000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03433) 4120 rue De Salaberry Montréal QC Canada H4J 1H1 (1-1535-96086)	2026-01-29 2028-01-28 (1015942)	2028-01-28	130000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03024) 6201 boulevard Décarie (Montréal) Montréal QC Canada H3W 3E1 (1-1535-98827)	2024-06-01 2026-05-31 (1008994)	2028-05-31	118300	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C06183) 6180 boulevard Léger Montréal QC Canada H1G 1L1 (1-1999500889)	2025-12-09 2027-12-08 (1010565)	2027-12-08	85000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03279) 4510 boulevard Saint-Charles Montréal QC Canada H9H 3C8 (1-2455296331)	2025-01-27 2027-01-22 (1030113)	2027-01-22	130000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C04026) 1125 rue de l'Église Montréal QC Canada H4G 2N9 (1-2673636757)	2024-07-01 2026-06-30 (1016619)	2026-06-30	131790	4
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell C03155 444 avenue Lafleur Montréal QC Canada H8R 3H6 (1-2673670611)	2025-09-29 2027-09-28 (1009577)	2027-09-28	130000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C00720) 9405 boulevard Lacordaire Montréal QC Canada H1R 3E8 (1-3124906051)	2025-02-01 2027-01-31 (1010295)	2027-01-31	136350	4
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C00743) 7675 boulevard Saint-Michel Montréal QC Canada H2A 3A7 (1-49676-49473)	2025-02-24 2027-01-16 (1030414)	2027-01-17	150000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C03259) 1450 avenue Woodland Montréal QC Canada H4E 2J1 (1-49676-9218)	2025-07-01 2027-06-30 (1013116)	2027-06-30	60000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C21959) 2209 rue Lapierre Montréal QC Canada H8N 1B3 (1-49678-10404)	2025-07-28 2027-06-26 (1031511)	2027-06-26	150000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C03003) 1022 boulevard De Maisonneuve Est Montréal QC Canada H2L 1Z4 (1-49678-11956)	2024-06-01 2026-05-31 (1009003)	2028-05-31	63600	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C12636) 9950 boulevard Louis-H.-La Fontaine Montréal QC	2025-12-11 2027-12-10 (1027377)	2027-12-10	130000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-5212151289)				
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C03246) 515 boulevard de la Côte-Vertu Montréal QC Canada H4L 1X8 (1-5212170360)	2024-06-01 2026-05-31 (1009103)	2026-05-31	113700	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C03420) 6085 boulevard Henri-Bourassa Ouest Montréal QC Canada H4R 1C5 (1-5212334423)	2025-10-03 2027-10-02 (1010209)	2029-10-02	130000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C00711) 2770 rue Notre-Dame Ouest Montréal QC Canada H3J 1P1 (1-5212338518)	2026-01-17 2028-01-16 (1016347)	2028-01-16	130000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL CO3122 155 boulevard Crémazie Ouest Montréal QC Canada H2N 1L6 (1-5212370073)	2025-11-05 2027-11-04 (1020720)	2029-11-04	115000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C04840) 1055 rue Jarry Est Montréal QC Canada H2P 1W8 (1-5212395005)	2024-10-01 2026-09-30 (1009637)	2028-09-30	135000	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C03028) 2800 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H2K 1H1 (1-5212409045)	2024-07-01 2026-06-30 (1016620)	2026-06-30	131834	4
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C03720) 5330 boulevard Décarie (Montréal) Montréal QC Canada H3X 2J1 (1-5212425840)	2024-10-01 2026-09-30 (1009636)	2026-09-30	105000	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C03130) 11052 boulevard Pie-IX Montréal QC Canada H1H 4B4 (1-5212452782)	2025-09-09 2027-09-08 (1009143)	2027-09-08	125000	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	SHELL (C03265) 2095 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H2B 1S7 (1-5212472162)	2024-06-01 2026-05-31 (1008993)	2026-05-31	86350	3
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell CO3102 4920 rue Beaubien Est Montréal QC Canada H1T 1V2 (1-683577126)	2024-12-14 2026-12-13 (1023843)	2028-12-13	100000	2
Sobeys Capital inc. (5772-4841)	Shell (C06138) 3885 boulevard de la Côte-Vertu Montréal QC Canada H4R 1R2	2026-01-15 2027-12-17 (1033293)	2030-01-14	130000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Société Québécoise des infrastructures (5316-3499)	ROYAL VICTORIA 687 avenue des Pins Ouest Montréal QC Canada H3A 1A1 (1-1535-48208)	2025-09-03 2027-06-30 (1031920)	2031-06-30	97917	6
Société Radio-Canada (1158-5080)	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA PARC DU MONT-ROYAL 2000 rue Camilien-Houde Montréal QC Canada H3C 1A2 (1-5212330732)	2025-04-11 2026-12-23 (1030695)	2028-12-23	5910	2
Société Terminaux Montréal Gateway (5779-6914)	TERMINAL CAST PORT DE MONTREAL 305 RUE CURATTEAU Montréal QC Canada H1L 6R6 (1-1535-11805302)	2025-06-03 2027-05-31 (1030994)	2027-05-31	70178	2
Société Terminaux Montréal Gateway (5779-6914)	SOCIÉTÉ TERMINAUX MONTRÉAL GATEWAY (SECTION 62) Section 62 Montréal QC Canada H1L 6R6 (1-5212233271)	2024-12-15 2026-12-14 (1023816)	2028-12-14	65000	1
Société de Transport de Montréal (2358-8221)	Poste de distribution Dickson (STM) 5600 RUE SHERBROOKE E C.P. 5600 Montréal QC Canada H1N 1A1 (1-430236485)	2025-12-10 2027-12-03 (1033018)	2031-12-03	25570	4
Société de Transport de Montréal (2358-8221)	POSTE GROUPES ÉLECTROGÈNES PROVIDENCE 2005 Berri Montréal QC Canada H2L 4G1 (1-5212249853)	2025-12-10 2027-12-03 (1033021)	2031-12-03	79088	10
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	STM (GARAGE ST-DENIS) 6000 RUE SAINT-DENIS Montréal QC Canada H2S 2R6 (1-1535-10312529)	2024-11-01 2026-10-31 (1017296)	2026-10-31	54600	2
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	Centre Mont-Royal STM 4775 RUE FULLUM Montréal QC Canada H2H 2K1 (1-1535-150487)	2024-11-25 2026-11-24 (1017297)	2028-11-24	60000	2
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	STM GARAGE ST-MICHEL 3111 rue Jarry Est Montréal QC Canada H1Z 2C2 (1-1535-1773218)	2024-12-01 2026-11-30 (1023549)	2028-11-30	35000	1
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	Centre de Transport LEGENDRE de la STM 55 rue Legendre Est Montréal QC Canada H2M 1E8 (1-1535-1917042)	2024-12-01 2026-11-30 (1023547)	2026-11-30	100000	2
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	Centre Frontenac STM 1600 rue du Havre Montréal QC Canada H2K 2X5	2024-12-01 2026-11-30 (1023546)	2028-11-30	50000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-1535-196022)				
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	STM - Garage Anjou 8150 rue Larrey Montréal QC Canada H1J 2J5 (1-1535-3736441)	2024-12-01 2026-11-30 (1023562)	2026-11-30	101136	3
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	STM Centre de Transport St-Laurent 3000 rue Guénette Montréal QC Canada H4S 1T8 (1-1535-3743179)	2025-10-21 2027-10-20 (1020500)	2027-10-20	130000	2
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	METRO SNOWDON 5111 chemin Queen-Mary Montréal QC Canada H3W 1X4 (1-1535-5330599)	2025-11-11 2027-11-10 (1016116)	2027-11-10	29018	6
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	Centre de transport Lasalle STM 7770 rue Saint-Patrick Montréal QC Canada H8N 1V1 (1-1535-63969417)	2024-11-01 2026-10-31 (1017295)	2028-10-31	100566	3
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	Station Duvernay STM 240 rue Vinet Montréal QC Canada H3J 2C9 (1-5212452197)	2024-12-01 2026-11-30 (1023548)	2026-11-30	5000	1
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	Poste de district Lionel-Groulx 3430 Avenue Lionel-Groulx Montréal QC Canada H2Z 1S8 (1-6473455980)	2025-07-19 2027-07-18 (1027039)	2029-07-18	30010	4
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	Centre de transport Bellechasse 100 rue de Bellechasse Montréal QC Canada H2S 2Y9 (1-7065232106)	2025-11-04 2027-10-20 (1032531)	2031-10-20	111826	2
Société de Transport de Montréal (5790-7933)	S.T.M. Centre de transport Stinson 635 rue Stinson (Saint-Laurent) Montréal QC Canada H4N 2E1 (1-783902770)	2024-02-12 2026-02-11 (1015155)	2026-02-11	131316	3
Société de contrôle Johnson Québec ltée (5781-8122)	CUSM - SITE GLEN 1001 boulevard Décarie (Montréal) 2700 Montréal QC Canada H4A 3J1 (1-5212475555)	2025-10-15 2027-10-04 (1032342)	2029-10-04	244107	15
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (1520-9307)	Stade Olympique 4141 AV PIERRE-DE COUBERTIN Montréal QC Canada H1V 3N7 (1-1535-5182956)	2025-02-21 2027-02-20 (1018091)	2027-02-20	157321	13
Société des Loteries du Québec	LOTO QUEBEC 5645 avenue Pierre-De Coubertin	2024-11-22 2026-11-21	2026-11-21	11095	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada H1N 1R1 (1-1535-67184969)				
Société des Loteries du Québec (5619-1638)	COMPLEXE MULTI-FONCTIONNEL LOTO-QUEBEC 325 rue Bridge Montréal QC Canada H3K 2C7 (1-1535-7050317)	2024-11-06 2026-10-11 (1029514)	2028-10-11	20946	2
Société des Loteries du Québec (5619-1638)	LOTO QUEBEC 500 rue Sherbrooke Ouest Montréal QC Canada H3A 3G6 (1-1540-1870419)	2025-10-08 2027-10-07 (1020961)	2031-10-07	18886	3
Société du Parc Jean-Drapeau (8008-4551)	PAVILLON DES SERVICES - PARC JEAN DRAPEAU 226 chemin du Chenal le Moyne Montréal QC Canada H3C 1A9 (1-5212127281)	2025-05-12 2027-05-11 (1025125)	2029-05-11	14835	1
Société en commandite Gestion Tour de la Bourse (5780-5392)	Gestion Tour de la Bourse S.E.C. 800 rue du Square-Victoria Montréal QC Canada H3C 0B4 (1-5299332709)	2024-12-01 2026-11-30 (1026365)	2030-11-30	26083	4
Société en commandite Transport de Valeurs Garda (5784-6982)	LES IMMEUBLES DE LA BARRE 1390 rue Barré (Montréal) Montréal QC Canada H3C 1N4 (1-5212422096)	2025-03-06 2026-03-31 (1030495)	2026-03-31	65000	2
Société en commandite Transport de Valeurs Garda (5784-6982)	Garda 8301 rue Elmslie Montréal QC Canada H8N 3H9 (1-5840481671)	2025-06-10 2027-06-09 (1021405)	2027-06-09	19875	3
Société québécoise des infrastructures (5781-7744)	Édifice Wilfrid-Delorme - Centre administratif - Sécurité Publique 1701 rue Parthenais Montréal QC Canada H2K 3S7 (1-1535-101277)	2024-07-01 2026-06-30 (1027587)	2028-06-30	138516	5
Société québécoise des infrastructures (5781-7892)	PALAIS DE JUSTICE 1 rue Notre-Dame Est Montréal QC Canada H2Y 1B6 (1-1535-1822291)	2025-01-21 2026-12-02 (1030072)	2024-12-02	21864	2
Société québécoise des infrastructures - Direction immobilière du Nord de Montréal (5781-7850)	Chambre de la Jeunesse 410 rue de Bellechasse Montréal QC Canada H2S 1X3 (1-1535-5330666)	2024-07-01 2026-06-30 (1026239)	2028-06-30	5636	2
Soeurs de la Providence (8242-0860)	PROVINCE ÉMILIE-GAMELIN 5555 rue De Salaberry Montréal QC Canada H4J 1J5 (1-1535-331958)	2024-10-24 2026-10-23 (1023270)	2026-10-23	3999	1
Station Service Léo Messina inc.	STATION SERVICE LÉO MESSINA INC.	2025-02-01 2027-01-31	2029-01-31	95000	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	7602 rue Centrale Montréal QC Canada H8P 1K7 (1-5212389378)				
Station-Service Ridgewood Inc (5780-6945)	STATION SERVICE RIDGEWOOD 4690 chemin de la Côte-des-Neiges Montréal QC Canada H3V 1E9 (1-1535-383804)	2024-09-02 2026-09-01 (1016969)	2028-09-01	65000	1
Super Gaz ltée (5659-6018)	SUPER GAZ LTÉE # 825 14301 boulevard de Pierrefonds Montréal QC Canada H9H 1Z2 (1-5212428010)	2024-07-01 2026-06-30 (1009261)	2026-06-30	115425	2
Syndicat de la copropriété résidentielle TDC3 (5809-0630)	Tour des Canadiens 3 1288 rue Saint-Antoine Ouest Montréal QC Canada H3C 0X6 (1-3923891711)	2024-07-13 2026-07-12 (1022546)	2026-07-12	11324	3
TATA COMMUNICATIONS (CANADA) LTD. (1418-8726)	Tata Communications Canada 1441 rue Carrie-Derick Montréal QC Canada H3C 4S9 (1-1535-60799320)	2024-04-17 2026-03-31 (1028077)	2028-03-31	49630	5
TELUS COMMUNICATIONS INC. (1277-7678)	TELUS 3555 boulevard Pitfield Montréal QC Canada H4S 1H3 (1-1535-5421281)	2024-04-01 2026-03-31 (1013788)	2026-03-31	76996	5
TELUS COMMUNICATIONS INC. (1277-7678)	425 RUE VIGER OUEST 425 avenue Viger Ouest Montréal QC Canada H2Z 1W5 (1-1535-6776965)	2026-01-21 2028-01-20 (1016095)	2032-01-20	10844	3
TERMONT MONTRÉAL INC. (5853-6509)	Termont Montreal Inc Port 52 Section Port de Montréal Montréal QC Canada H1N 3K9 (1-6751828974)	2024-08-06 2026-08-05 (1029019)	2030-08-05	4550	1
TERMONT MONTRÉAL INC. (5853-6509)	Termont Montreal inc. 68 Section Port de Montréal Montréal QC Canada H1N 3K9 (1-6751907701)	2024-08-06 2026-08-05 (1029022)	2030-08-05	4550	1
TIDAN INC. (5721-4355)	Édifice 3000 René-Lévesque 3000 boulevard René-Lévesque Montréal QC Canada H3E 1T9 (1-5212287538)	2024-04-01 2026-03-31 (1017080)	2026-03-31	13638	3
TRANSPORT LOGI-PRO INC. (5610-1983)	TRANSPORT LOGI-PRO INC. 9001 rue du Parcours Montréal QC Canada H1J 2Y1 (1-1535-62248322)	2024-11-15 2026-11-14 (1029621)	2026-11-14	45000	2
Terminal Norcan Inc. (8360-2771)	TERMINAL NORCAN INC. 6370 rue Notre-Dame Est Montréal QC Canada H1N 2E1	2024-06-01 2026-05-31 (1010788)	2026-05-31	201561303	10

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-5212494749)				
Télécon inc. (2320-2880)	TÉLÉCON INC. 9500 boulevard Parkway Montréal QC Canada H1J 1N9 (1-5212404599)	2024-12-09 2026-12-08 (1023687)	2026-12-08	18160	1
Transport All Type (5781-1523)	TRANSPORT ALL TYPE 5203 rue Fairway Montréal QC Canada H8T 3K8 (1-5212423968)	2024-06-06 2026-06-05 (1016632)	2026-06-05	35000	1
Transport Coupal Ltée (5781-4030)	Transport Coupal ltée 12321 boulevard Métropolitain Montréal QC Canada H1B 5R3 (1-1535-6728947)	2024-10-01 2026-09-30 (1017902)	2028-09-30	90000	2
Transport H. Cordeau inc. (5780-9014)	Transport H. Cordeau inc. 2325 rue Desautels Montréal QC Canada H1N 3B5 (1-1535-62480420)	2025-10-01 2027-09-30 (1013880)	2027-09-30	45000	1
Transport Jacques Auger inc. (5780-6978)	Transport Auger 8600 rue Jarry Est Montréal QC Canada H1J 1X7 (1-1535-5275051)	2025-11-03 2027-11-02 (1015540)	2027-11-02	49637	1
Transport Rosemont inc. (3097-9405)	TRANSPORT ROSEMONT INC 2601 rue Jarry Est Montréal QC Canada H1Z 2C2 (1-1535-12142550)	2024-10-24 2026-09-30 (1029413)	2026-09-30	45000	1
Transport TFI 2, S.E.C. (5668-4251)	TRANSFORCE TERMINAL 6600 chemin Saint-François Montréal QC Canada H4S 1B7 (1-5212132803)	2025-11-11 2027-11-10 (1010483)	2029-11-10	49949	1
Trentway-Wagar (Propriétés) (5781-3065)	COACH CANADA / Tentway-Wagar inc. 5550 boulevard Monk Montréal QC Canada H4C 3R8 (1-869274331)	2025-04-19 2027-04-18 (1014700)	2029-04-18	45000	1
UAP inc. (5780-7000)	UAP inc. 7025 rue Ontario Est Montréal QC Canada H1N 2B3 (1-5212382124)	2024-12-05 2026-09-15 (1029705)	2026-09-15	21136	2
Universite McGill (5781-8155)	UNIVERSITE MCGILL 840 avenue du Docteur-Penfield Montréal QC Canada H3A 0G2 (1-1540-1918300)	2025-11-22 2027-11-21 (1027274)	2029-11-21	340000	6
Université Du Québec à Montréal (1340-5212)	UQAM - Pavillon President-Kennedy (PK) 201 avenue du Président-Kennedy Montréal QC Canada H2X 3Y7 (1-1540-1732941)	2024-10-29 2026-10-18 (1029447)	2028-10-18	12495	3

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
Université Du Québec à Montréal (1340-5212)	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL 1200 rue Berri Montréal QC Canada H3C 4R4 (1-5212482926)	2024-10-07 2026-09-30 (1029267)	2026-09-30	4945	2
Université de Montréal (1122-2528)	UdeM - Pavillon Marcelle-Coutu 2940 chemin de la Polytechnique Montréal QC Canada H3T 1J4 (1-1535-8448809)	2024-10-05 2026-10-04 (1021749)	2028-10-04	17272	3
Université de Montréal (1122-2528)	Complexe des Sciences (Campus Mil) (690) 1375 avenue Thérèse-Lavoie-Roux Montréal QC Canada H2V 0B3 (1-3325029471)	2024-07-01 2026-06-30 (1016918)	2028-06-30	36129	5
Université de Montréal (1122-2528)	UdeM - Centrale thermique (512) 2805 chemin des Services Montréal QC Canada H3C 3J7 (1-5212346421)	2026-02-01 2028-01-31 (1022821)	2030-01-31	234744	4
Vantage Data Centers Canada QC4, Limited Partnership (5823-4964)	Vantage Data Centers Canada QC4, Limited Partnership 2800 autoroute Transcanadienne Montréal QC Canada H9R 4A9 (1-3978375777)	2024-10-07 2026-03-01 (1029271)	2026-03-01	1279478	43
Videotron Ltée (5732-6084)	VIDEOTRON 150 rue Beaubien Ouest Montréal QC Canada H2V 1C4 (1-1535-10504228)	2025-07-04 2027-04-02 (1031238)	2029-04-02	49200	5
Videotron Ltée (5732-6084)	Vidéotron ltée 2155 boulevard Pie-IX Montréal QC Canada H1V 2E4 (1-304577595)	2025-09-03 2027-06-01 (1031910)	2029-06-01	38422	4
Ville de Montréal (5781-8197)	JARDIN BOTANIQUE 4101 rue Sherbrooke Est Montréal QC Canada H1X 2B2 (1-1540-46950)	2025-09-04 2027-06-30 (1031943)	2029-06-30	38276	4
Ville de Montréal (5781-8197)	10430 boulevard Gouin Ouest Montréal QC Canada H8Y 1W7 (1-5212399100)	2024-07-01 2026-06-30 (1022426)	2026-06-30	10000	1
Ville de Montréal (Direction de l'eau potable) (5792-5091)	Usine de filtration d'eau 2975 rue Remembrance Montréal QC Canada H8S 1X9 (1-1535-191809)	2024-12-08 2026-12-07 (1023771)	2028-12-07	14500	1
Ville de Montréal (Direction de l'eau potable) (5792-5091)	Usine Charles-J. Des Baillets 8585 boulevard De La Vérendrye Montréal QC Canada H8N 2K2	2024-06-25 2026-06-24 (1023226)	2026-06-24	10028	4

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-1535-8632696)				
Ville de Montréal (Direction de l'eau potable) (5792-5091)	Station de pompage Rosemont 6405 16e Avenue Montréal QC Canada H1X 2T1 (1-4237058429)	2024-10-27 2026-10-26 (1023228)	2026-10-26	39988	3
Ville de Montréal (anc. C.U.M.) (5781-8221)	Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte 12001 boulevard Maurice-Duplessis Montréal QC Canada H1C 1V3 (1-1535-1971296)	2025-02-03 2027-01-31 (1030173)	2027-01-31	2232508	11
Ville de Montréal - Permis Équipements pétroliers (arr. Côtes-des-Neiges) (5804-0577)	Poste Lasalle 7277 rue Cordner Montréal QC Canada H8N 2J7 (1-1535-65925189)	2024-10-15 2026-05-31 (1029369)	2028-10-14	126311	5
Ville de Montréal - Permis Équipements pétroliers (arr. Côtes-des-Neiges) (5804-0577)	Cavalerie du SPVM 1515 rue Camilien-Houde Montréal QC Canada H3H 1A2 (1-5212188151)	2025-08-29 2027-06-30 (1031896)	2029-06-30	9092	1
Ville de Montréal - Permis Équipements pétroliers (arr. Côtes-des-Neiges) (5804-0577)	VOÛTE ET ANTENNE (BÂTIMENT 0128), PARC DU MONT-ROYAL 1100 voie Camillien-Houde Montréal QC Canada H3H 1A1 (1-5212463089)	2025-08-12 2027-08-11 (1026556)	2027-08-11	2978	2
Ville de Montréal - Permis Équipements pétroliers (arr. Côtes-des-Neiges) (5804-0577)	Quartier Général du SPVM 1441 rue Saint-Urbain Montréal QC Canada H2X 2M6 (1-5212469354)	2024-07-15 2026-07-14 (1016838)	2028-07-14	6136	2
Ville de Montréal - Permis Équipements pétroliers (arr. Côtes-des-Neiges) (5804-0577)	Le 2580 St-Joseph (2550-2580) 2580 boulevard Saint-Joseph Est Montréal QC Canada H1Y 2A2 (1-688869321)	2024-10-01 2026-09-30 (1023110)	2028-09-30	27228	5
Ville de Montréal - Permis Équipements pétroliers (arr. Côtes-des-Neiges) (5804-0577)	Caserne 26 2151 avenue du Mont-Royal Est Montréal QC Canada H2H 1K2 (1-6889361446)	2025-01-15 2026-11-16 (1030010)	2028-11-17	5000	1
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Poste d'essence Anjou 7171 rue Bombardier Montréal QC Canada H1J 2E9 (1-1535-12091827)	2024-10-29 2026-10-28 (1017740)	2026-10-28	24553	1
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	GARAGE MUNICIPAL P A T 3535 36e Avenue (P.-a.-T.) Montréal QC Canada H1A 3K1 (1-1535-1773221)	2024-07-31 2026-02-08 (1028924)	2030-02-08	35483	1
Ville de Montréal -SMRA	Cour de Service Ville-Marie 1455 rue Bercy	2025-02-17 2026-07-05	2030-07-05	25000	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada H2K 2V1 (1-1535-1782261)				
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Poste Rivière-des-Prairies 9255 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC Canada H1E 1P4 (1-1535-62481642)	2024-04-01 2026-03-31 (1014105)	2026-03-31	24600	1
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Ateliers municipaux - Poste St-Laurent 13001 boulevard Cavendish Montréal QC Canada H4R 2G5 (1-1535-75773491)	2024-11-29 2026-11-28 (1027825)	2026-11-28	75000	1
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	POSTE DICKSON 2060 RUE DICKSON Montréal QC Canada H1N 2H8 (1-1540-46837)	2025-08-26 2027-06-30 (1031848)	2029-06-30	100000	2
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Poste Lachine 2200 rue Saint-Antoine (Lachine) Montréal QC Canada H8S 1V6 (1-5212133505)	2025-11-12 2027-10-14 (1032627)	2031-10-15	40334	2
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Poste ÎLE-BIZARD 350A montée de l'Église Montréal QC Canada H9C 1G9 (1-5212190842)	2024-10-07 2026-06-30 (1029272)	2028-06-30	20000	1
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	POSTE COUR BERCY 1501 rue Bercy Montréal QC Canada H2K 2T9 (1-5212216114)	2026-01-16 2027-08-10 (1033299)	2029-08-10	75000	2
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Poste Ste-Catherine 2915 rue Sainte-Catherine Est Montréal QC Canada H1W 2B6 (1-5212223485)	2024-04-01 2026-03-31 (1014102)	2026-03-31	25000	1
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Poste des Carrières 1330 rue des Carrières Montréal QC Canada H2G 1V8 (1-5212272966)	2024-04-01 2026-03-31 (1013699)	2026-03-31	100000	2
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Cour Laurentien 6100 rue Pontgrave Ouest Montréal QC Canada H4J 1J8 (1-5212291867)	2024-04-01 2026-03-31 (1014101)	2026-03-31	25000	1
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Poste Cote-des-Neiges 4180 chemin Cote-Des-neiges Montréal QC Canada H4J 1H1 (1-5212337816)	2024-04-01 2026-03-31 (1014104)	2026-04-01	24600	1
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	POSTE DE CARBURANT JEAN RIVARD 3701 rue Jean-Rivard Montréal QC Canada H1Z 2A7 (1-5212341209)	2025-01-15 2026-12-11 (1030015)	2031-01-14	49574	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5875-6305)	1177 rue Dupuis Montréal QC Canada H4G 3L4 (1-5212418820)	2027-09-29 (1032619)			
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	COUR DARLINGTON 6960 avenue de Darlington Montréal QC Canada H3S 2K1 (1-5212435338)	2024-09-28 2026-09-27 (1014103)	2028-09-27	24600	1
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Poste Madison 6333 rue Saint-Jacques Ouest Montréal QC Canada H4B 1V1 (1-5212499727)	2024-04-01 2026-03-31 (1013853)	2026-03-31	100000	2
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	COUR POINCARRÉ 999 boulevard Henri-Bourassa Ouest Montréal QC Canada H3L 1P3 (1-5212501950)	2024-10-18 2026-10-17 (1023294)	2026-10-17	49948	2
Zayo Canada inc. (5781-1010)	ZAYO CANADA INC. 625 rue de Belmont Montréal QC Canada H3B 2M1 (1-689311217)	2024-07-30 2026-04-25 (1028974)	2030-04-25	11407	4
Montréal-Est					
9187-8157 Québec Inc. (5720-2079)	Dépanneur Bo-Coin 301 avenue Broadway Montréal-Est QC Canada H1B 5A5 (1-2302527529)	2025-02-01 2027-01-31 (1027026)	2027-01-31	59098	3
Amrize Canada Inc. (5593-3188)	Carrière Lafarge Montréal-Est 9990 BOUL METROPOLITAIN E Montréal-Est QC Canada H1B 1A2 (1-1535-8406150)	2025-05-15 2026-09-30 (1030904)	2030-09-30	13600	1
Bitumar Inc. (3121-7318)	Bitumar inc. 3000 chemin Broadway Montréal-Est QC Canada H1B 5B4 (1-1535-13819394)	2025-10-25 2027-10-24 (1027205)	2027-10-24	45741	1
Chimie Parachem S.E.C. (8280-8528)	Chimie ParaChem S.E.C. 3500 avenue Broadway Montréal-Est QC Canada H1B 5B4 (1-1535-7138514)	2024-06-01 2026-05-31 (1011196)	2026-05-31	118295338	10
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1270 10937 rue Notre-Dame Est Montréal-Est QC Canada H1B 2V3 (1-3285747745)	2025-10-07 2027-09-30 (1032280)	2027-09-30	85000	3
Énergie Valero inc. (5781-7223)	Quai Valero / Pipeline Saint-Laurent 2 HINTON Montréal-Est QC Canada H1B 5H2 (1-1535-15497753)	2024-11-21 2026-11-20 (1015016)	2026-11-20	68513	1
Énergie Valero inc. (5781-7223)	TERMINAL DE MONTRÉAL-EST [illegible]	2025-11-04 2027-09-30 (1032379)	2027-09-30	598340488	41

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Montréal-Est QC Canada H1B 4W3 (1-5212116223)				
Glencore Corporation Canada (5512-1081)	CCR- Glencore 220 avenue Durocher Montréal-Est QC Canada H1B 5H6 (1-1535-5185516)	2024-06-01 2026-05-31 (1011787)	2026-05-31	108172	5
Grues Maurice Gendron Ltée (2177-1282)	GRUES MAURICE GENDRON LTÉE 10025 rue Sherbrooke Est Montréal-Est QC Canada H1B 1B3 (1-5212299238)	2024-03-28 2026-03-27 (1015165)	2030-03-27	7300	1
Guay inc. (1154-8575)	GRUES FORTIER, DIVISION GUAY INC. 11225 boulevard Métropolitain Montréal-Est QC Canada H1B 1A3 (1-5212197628)	2026-01-12 2027-08-24 (1033239)	2027-08-24	9639	1
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Montréal-Est 9600 boulevard Henri-Bourassa Montréal-Est QC Canada H1E 2S4 (1-5212229750)	2024-10-12 2026-10-11 (1015834)	2026-10-11	110000	1
La Compagnie Américaine de fer & métaux inc. (8192-8095)	AIM RECYCLAGE MONTRÉAL 9100 boulevard Henri-Bourassa Est Montréal-Est QC Canada H1E 2S4 (1-5212451027)	2025-04-04 2027-04-03 (1019007)	2027-04-03	54540	2
Parkland Terminals of Eastern Canada Inc. (5781-0483)	TERMINAL K-5 10005 rue Notre-Dame Est Montréal-Est QC Canada H1B 2T7 (1-5212129507)	2024-11-07 2026-11-06 (1023366)	2026-11-06	71550000	3
Parkland Terminals of Eastern Canada Inc. (5781-0483)	Parkland Terminal KI 9997 rue Hochelaga Montréal-Est QC Canada H1L 6J7 (1-5212143333)	2024-12-20 2026-11-30 (1029782)	2026-11-30	164241778	19
Parkland Terminals of Eastern Canada Inc. (5781-0483)	TERMINAL K-3-SECT 94 PORT DE MONTRÉAL 9840 rue Sainte-Julie Montréal-Est QC Canada H1L 3R9 (1-5212495568)	2024-12-27 2026-11-26 (1029780)	2026-11-26	125977445	10
Produits Suncor Énergie S.E.N.C. (5781-6746)	Produits Suncor Énergie, S.E.N.C 11450 rue Cherrier Montréal-Est QC Canada H1B 1A6 (1-4640669032)	2025-07-01 2027-06-30 (1013224)	2029-07-01	163621	3
Produits Suncor Énergie, s.e.n.c. (5779-2863)	Terminal Montréal Est (TME) 9980 RUE NOTRE-DAME E Montréal-Est QC Canada H1L 3R4 (1-1535-5374735)	2025-10-01 2027-09-30 (1027047)	2027-09-30	119204418	5
Récubec inc.	RECUBEC INC.	2024-08-10 2026-08-09	2030-08-09	45698	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Montréal-Est QC Canada H1B 4V8 (1-1535-1916900)				
Shell Canada Products (8267-9531)	PRODUITS SHELL CANADA 10501 rue Sherbrooke Montréal-Est QC Canada H1B 1B3 (1-1535-1878050)	2025-03-12 2026-04-27 (1030194)	2026-04-27	437397059	26
Ville de Montréal-Est (1343-0491)	GARAGE MUNICIPAL 11475 rue Victoria Montréal-Est QC Canada H1B 2P3 (1-1535-75683887)	2025-02-01 2027-01-31 (1012601)	2027-01-31	18200	2
Montréal-Nord					
Couche-Tard inc. (5615-0667)	Couche-Tard #1157 11300 BOUL LACORDAIRE Montréal-Nord QC Canada H1G 4J8 (1-49678-52024)	2024-06-04 2026-05-31 (1028530)	2026-05-31	184000	4
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	Poste Montréal-Nord 4250 RUE DE CHARLEROI Montréal-Nord QC Canada H1H 1T3 (1-1535-5319079)	2025-08-20 2027-03-31 (1031780)	2029-03-31	45000	3
Montréal-Ouest					
Ville de Montréal-Ouest (5781-8213)	GARAGE MUNICIPAL 250 avenue Bedbrook Montréal-Ouest QC Canada H4X 1S1 (1-1535-13767628)	2025-10-01 2027-09-30 (1026997)	2029-09-30	20000	2
Outremont					
Ville de Montréal -SMRA (5875-6305)	POSTE OUTREMONT 600 avenue Atlantic Outremont QC Canada H2V 1A5 (1-5212449272)	2024-08-13 2026-06-23 (1029013)	2030-06-23	30047	1
Pierrefonds					
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. 10471 3550 boulevard Pitfield Pierrefonds QC Canada H8Y 0A5 (1-5212146960)	2026-01-19 2027-12-08 (1033325)	2029-12-08	200000	2
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. #12994 17100 route Trans-Canada Pierrefonds QC Canada H9J 1H3 (1-5212254416)	2025-07-24 2027-06-16 (1031479)	2027-06-16	185000	3
Pointe-Claire					
Bell Canada (5780-4247)	BELL CANADA 500 boulevard Saint-Jean Pointe-Claire QC Canada H9R 3J4 (1-1535-1820885)	2025-09-22 2027-09-21 (1012761)	2029-09-21	15000	1
Centre Service Hymus	Centre Service Hymus	2024-12-01			

Carte interactive des pipelines

Profils pipeliniers

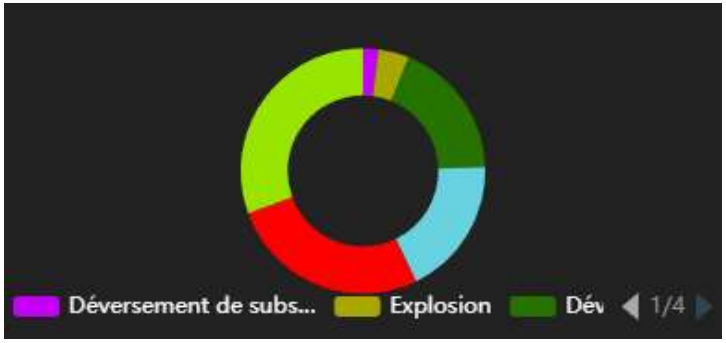
1

Nombre d'incidents illustrés

0

2

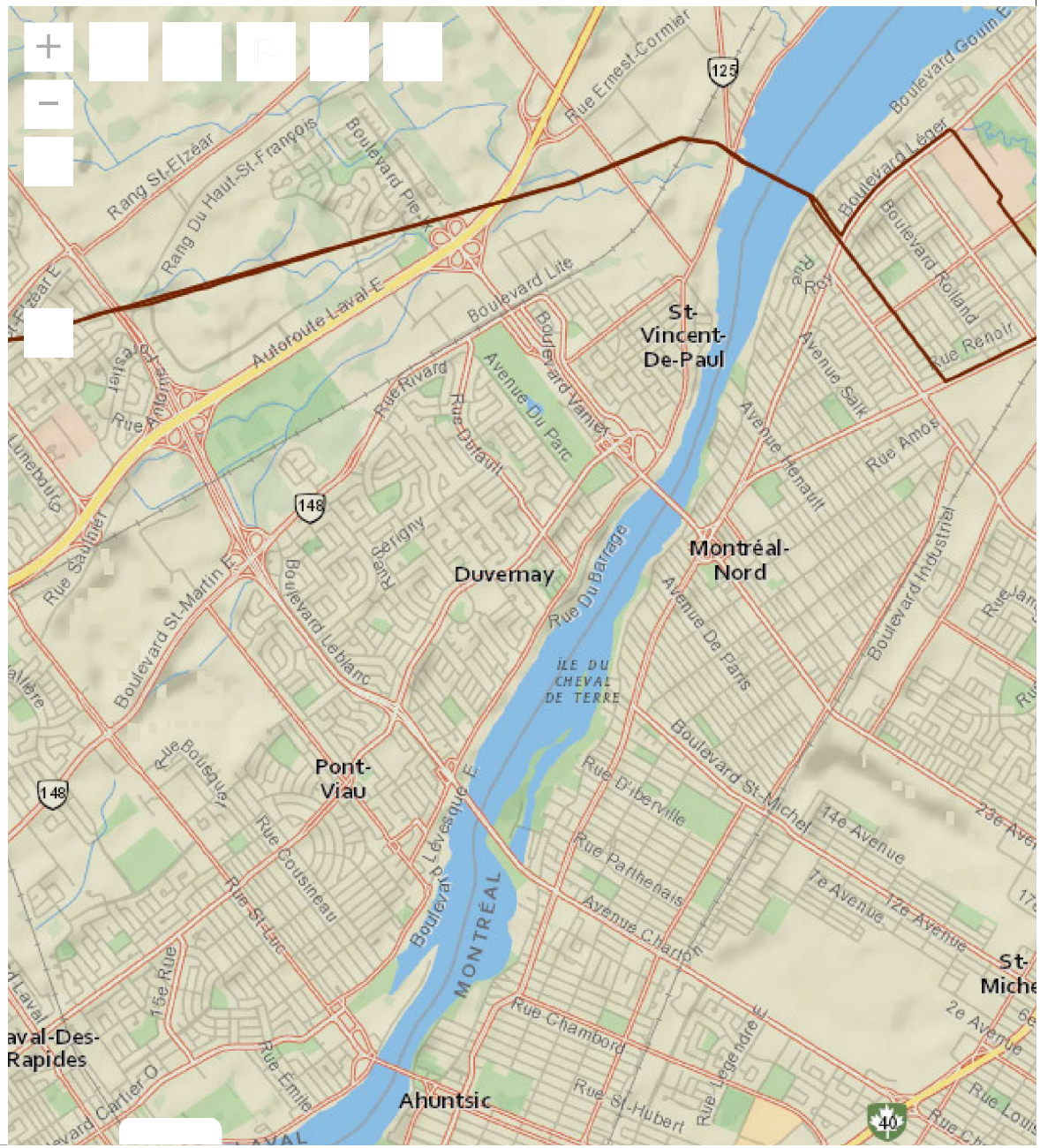
Répartition des incidents illustrés



3

Longueur des pipelines (KM)





Le patrimoine archéologique

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

- Grand ensemble à statut (arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
- Site archéologique recensé (intègre)
- Site archéologique recensé (altéré)
- Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
- Secteur d'intérêt archéologique
- 9.AP.1 — Code du secteur (voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- BiFj-1 — Code de site archéologique
- Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et de la toponymie

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

Montréal

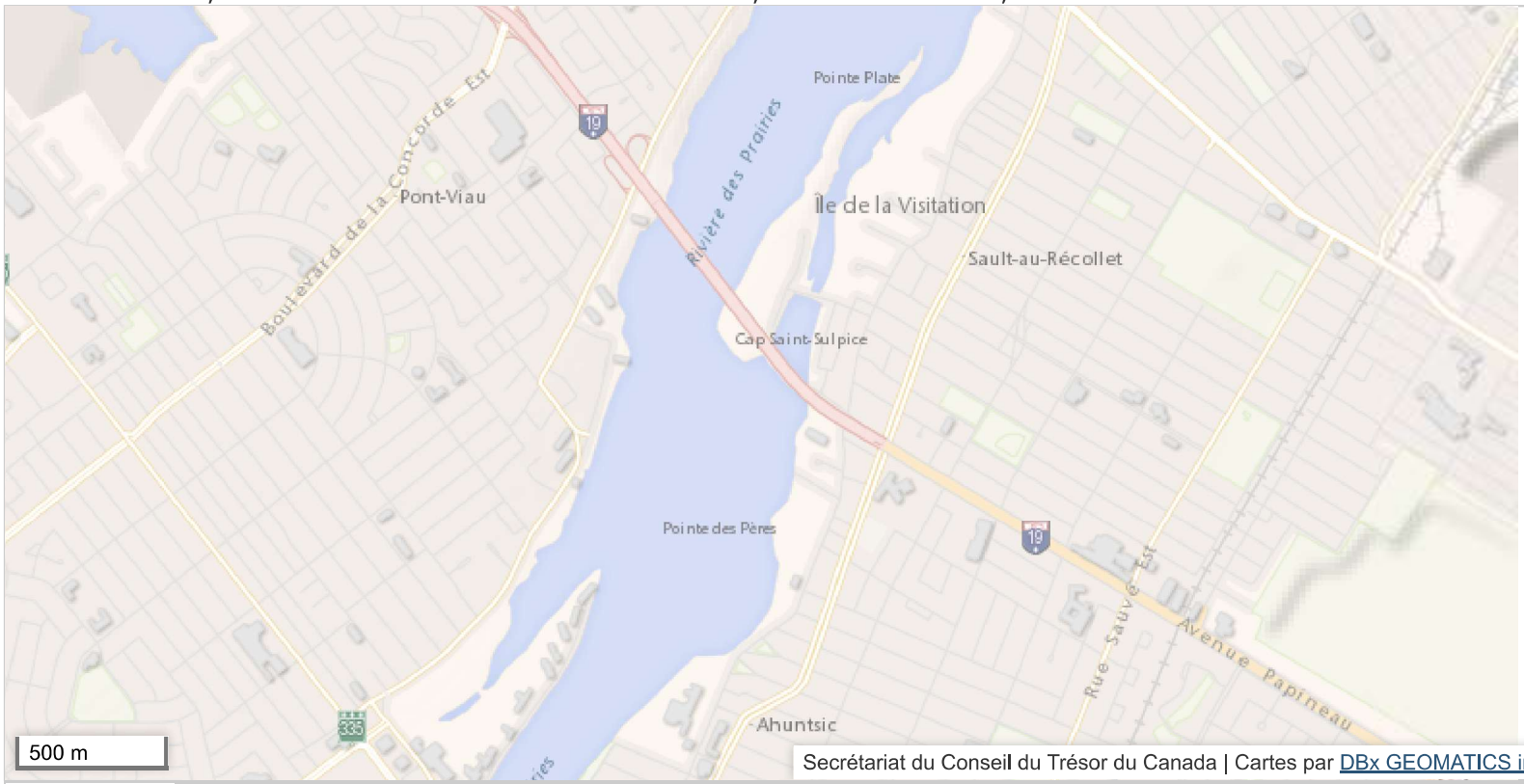
0 500 1000 m

10 mai 2004

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

RBIF/ISCF - Navigateur cartographique

Zone : Montréal, Laval **Contenu :** 0 Bien immobilier fédéral, 0 Bâtiment fédéral, 0 Site contaminé fédéral



Échelle : 1 : 27 137

Latitude : 45.56775

Longitude : -73.65891



Couches

- Biens immobiliers fédéraux
- Bâtiments fédéraux
- Sites contaminés fédéraux actifs
- Sites contaminés fédéraux suspectés
- Sites contaminés fédéraux fermés
- Régions économiques
- Divisions de recensement
- Subdivisions de recensement
- Régions métropolitaines

Circonscriptions électorales fédérales

Régions des traités

1 Cette couche est visible lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 : 3 000 000.

2 Suspecté Actif Fermé

3 Les fonds de carte de Google sont disponibles lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 :60 000.

NOTE IMPORTANTE: Les tableaux ci-dessous ne sont présentement pas synchronisés avec le contenu de la carte.
Cliquer sur le bouton suivant pour mettre à jour le contenu des tableaux : METTRE À JOUR LES TABLEAUX

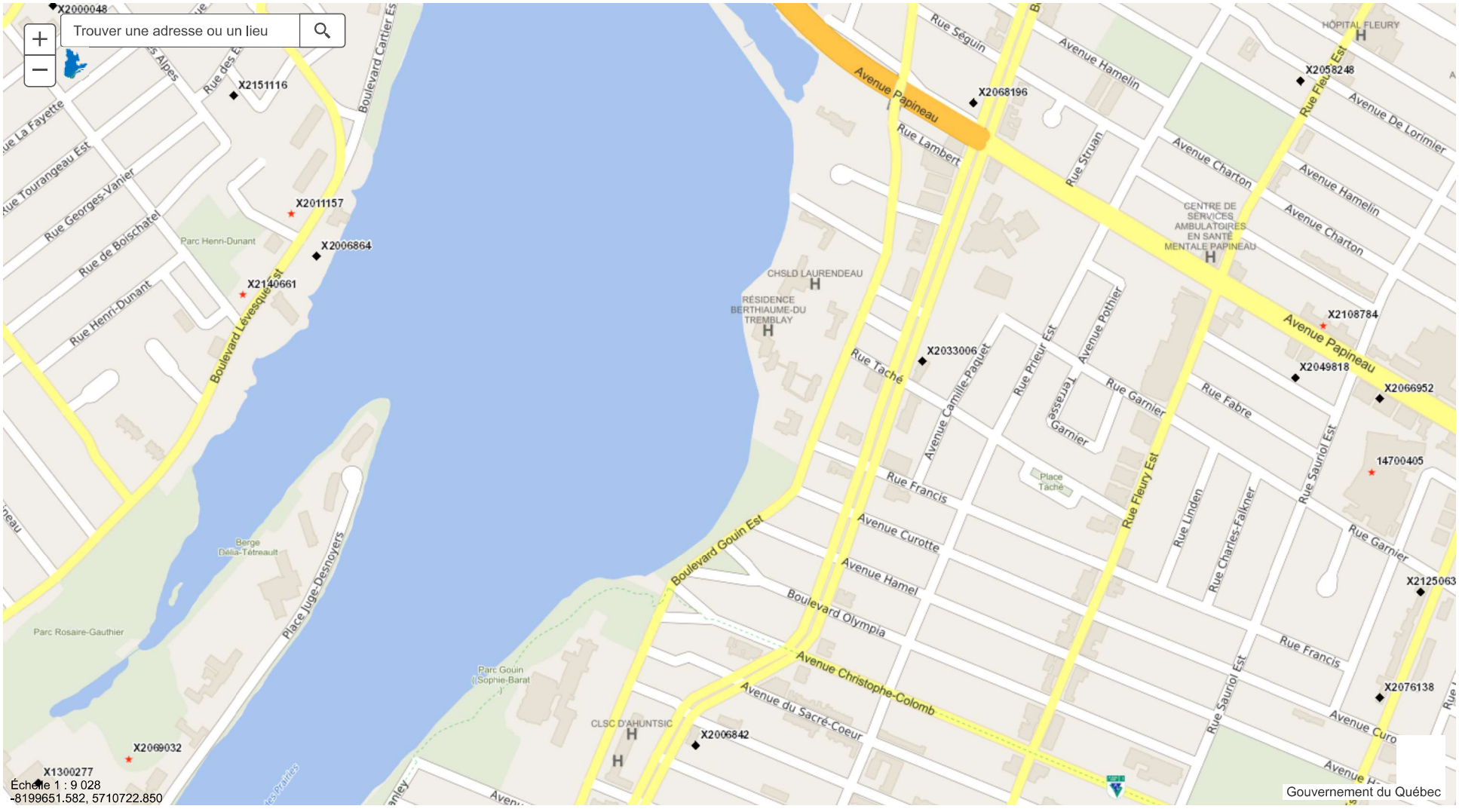
Biens immobiliers fédéraux (0) / Parcelles (0) | Bâtiments fédéraux (0) | Sites contaminés fédéraux (0)

Aucun enregistrement trouvé.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

enviro WEB > Navigateur cartographique

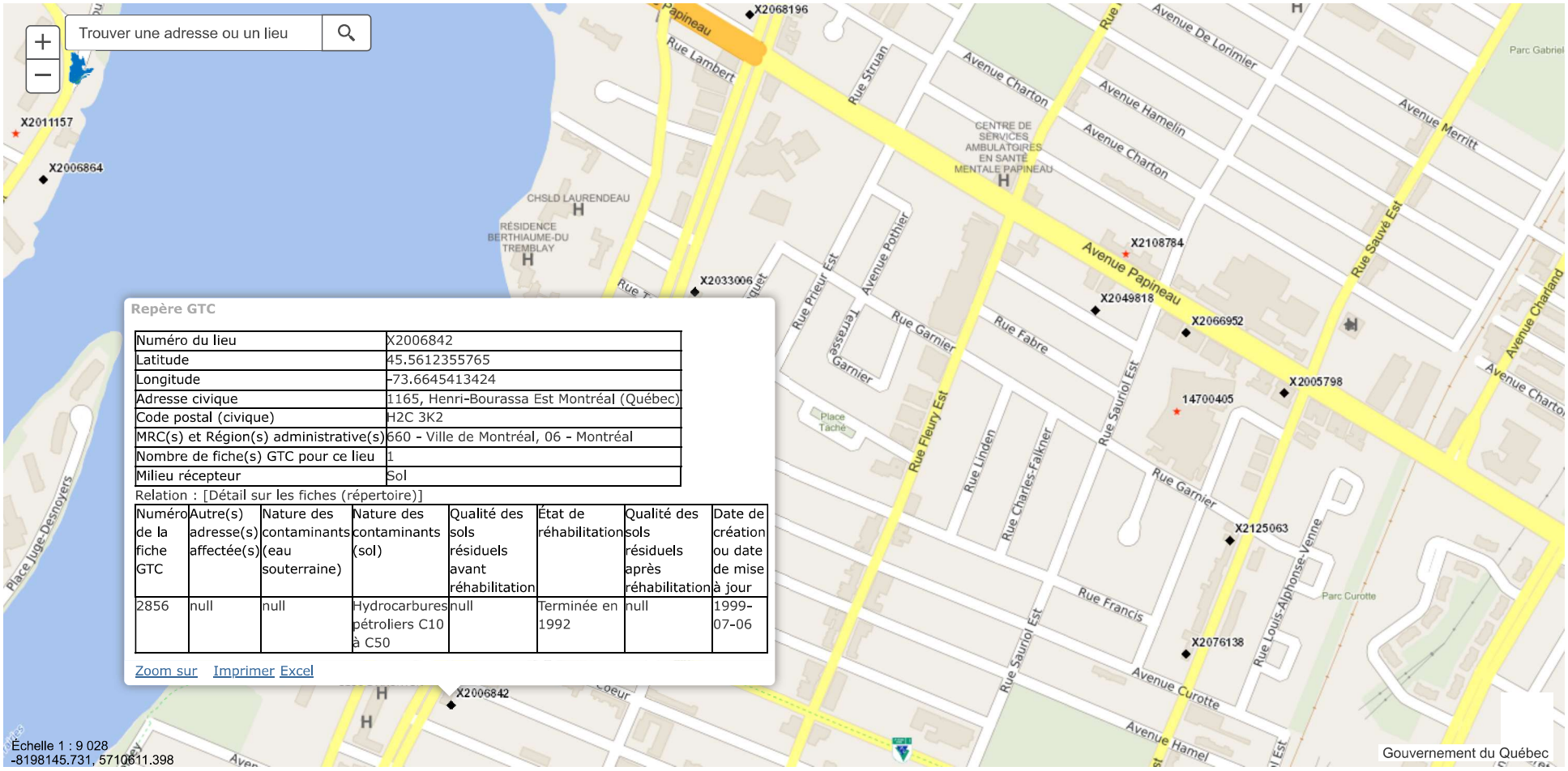
Repère GTC



Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

enviro WEB > Navigateur cartographique

Repère GTC



Repère GTC

Numéro du lieu	X2006842
Latitude	45.5612355765
Longitude	-73.6645413424
Adresse civique	1165, Henri-Bourassa Est Montréal (Québec)
Code postal (civique)	H2C 3K2
MRC(s) et Région(s) administrative(s)	660 - Ville de Montréal, 06 - Montréal
Nombre de fiche(s) GTC pour ce lieu	1
Milieu récepteur	Sol

Relation : [Détail sur les fiches (répertoire)]

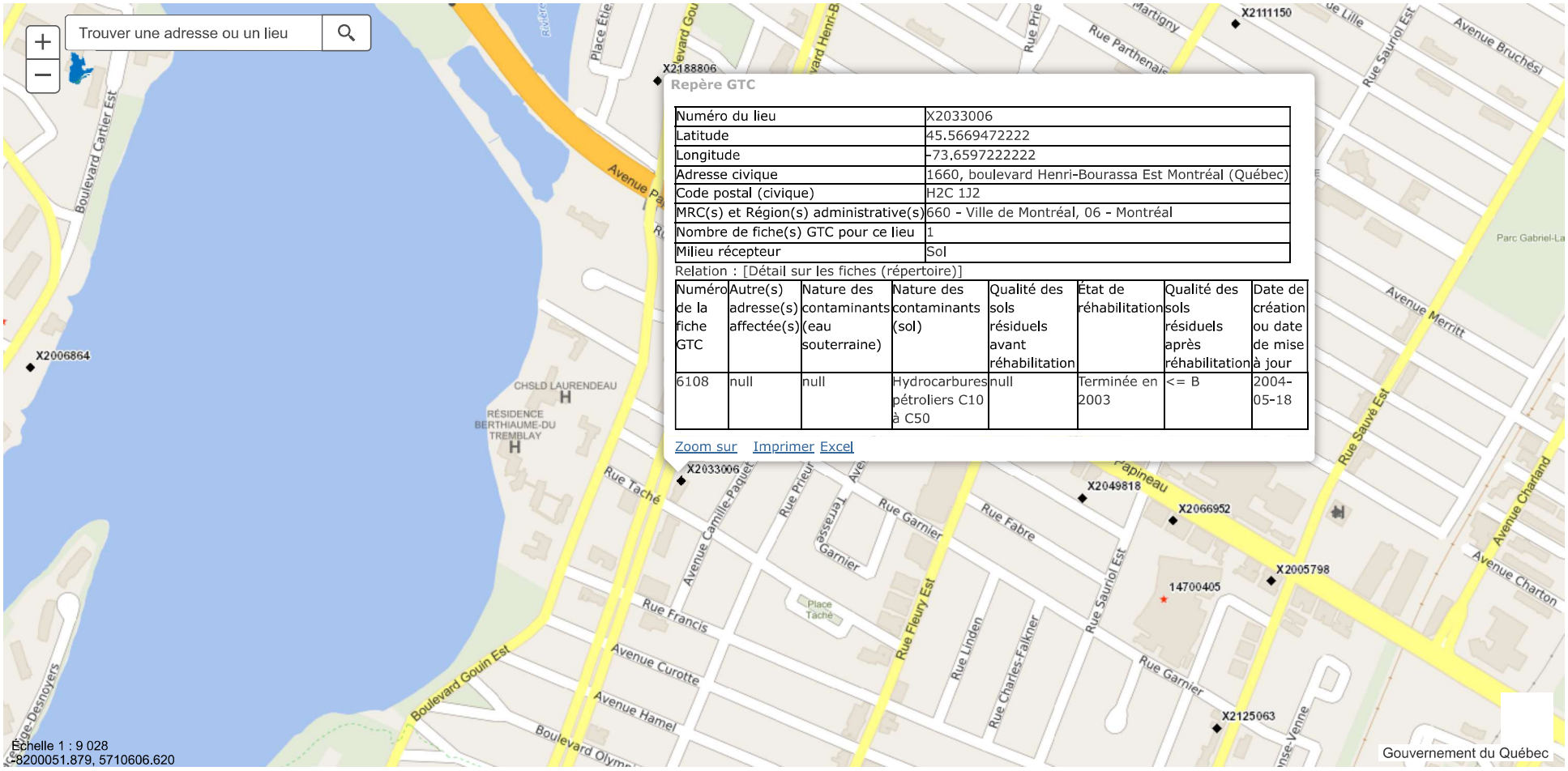
Numéro de la fiche GTC	Autre(s) adresse(s) affectée(s)	Nature des contaminants (eau souterraine)	Nature des contaminants (sol)	Qualité des sols résiduels avant réhabilitation	État de réhabilitation	Qualité des sols résiduels après réhabilitation	Date de création ou date de mise à jour
2856	null	null	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	null	Terminée en 1992	null	1999-07-06

Zoom sur Imprimer Excel

Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

enviro WEB > Navigateur cartographique

Repère GTC



Repère GTC

Numéro du lieu	X2033006
Latitude	45.5669472222
Longitude	-73.6597222222
Adresse civique	1660, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal (Québec)
Code postal (civique)	H2C 1J2
MRC(s) et Région(s) administrative(s)	660 - Ville de Montréal, 06 - Montréal
Nombre de fiche(s) GTC pour ce lieu	1
Milieu récepteur	Sol

Relation : [Détail sur les fiches (répertoire)]

Numéro de la fiche GTC	Autre(s) adresse(s) affectée(s)	Nature des contaminants (eau souterraine)	Nature des contaminants (sol)	Qualité des sols résiduels avant réhabilitation	État de réhabilitation	Qualité des sols résiduels après réhabilitation	Date de création ou date de mise à jour
6108	null	null	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	null	Terminée en 2003	<= B	2004-05-18

Zoom sur Imprimer Excel

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Interventions d'urgence : Montréal

Date	Événement
16 décembre 2025	Montréal - Incendie
16 novembre 2025	Montréal - Incendie impliquant des produits pétroliers
11 octobre 2025	Senneville - Déversement d'eaux usées
24 août 2025	Pointe-Claire - Déversement de produits pétroliers
17 juin 2025	Pointe-Claire - Présence de matières inconnues
9 mai 2025	Ville de Dorval - Signalement d'hydrocarbures
2 mai 2025	Montréal - Émission de fumée blanche
3 avril 2025	Montréal - Présence d'hydrocarbure
28 mars 2025	Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève) - Déversement de produits pétroliers
31 janvier 2025	Montréal - Déversement de matières dangereuses
21 décembre 2024	Montréal - Présence d'hydrocarbure
3 décembre 2024	Montréal - Présence d'hydrocarbure
16 octobre 2024	Montréal - Incendie impliquant des matières dangereuses
15 octobre 2024	Dorval - Présence d'hydrocarbure
23 septembre 2024	Montréal - Incendie impliquant des matières toxiques
24 août 2024	Dorval - Déversement de produits pétroliers
25 juillet 2024	Montréal - Déversement de produits pétroliers
22 juillet 2024	Baie D'Urfé - Accident routier
17 juillet 2024	Sainte-Geneviève - Signalement d'hydrocarbures
17 juillet 2024	Montréal - Déversement de produits pétroliers
11 juillet 2024	Montréal - Déversement de produits pétroliers
31 mai 2024	Montréal (arrondissement d'Anjou) - Déversement de produits pétroliers
1 mai 2024	Pointe St-Charles - Signalement d'hydrocarbures
9 avril 2024	Montréal - Déversement de produits pétroliers
29 mars 2024	Sainte-Anne-de-Bellevue - Signalement d'une matière sur un lieu sensible

12 septembre 2023	Montréal - Déversement de peinture
17 août 2023	Montréal - Présence de matières inconnues
15 août 2023	Lac des battures, Île-des-Soeurs - Mortalité de poissons
31 juillet 2023	Dorval - Écoulement d'eau d'extinction dans un cours d'eau
7 juillet 2023	Baie-D'Urfé - Incendie impliquant des matières dangereuses
16 juin 2023	Montréal - Incendie d'un véhicule
16 avril 2023	Dorval - Incendie impliquant des produits pétroliers
8 mars 2023	Dorval - Déversement de produits pétroliers
14 février 2023	Dorval - Présence de matières inconnues
11 février 2023	Montréal (Anjou) - Émission de gaz
23 janvier 2023	Montréal (Ville Saint-Laurent) - Incendie
30 décembre 2022	Dorval - Déversement de produits pétroliers
2 octobre 2022	Ville de Dorval - Déversement de produits pétroliers
28 septembre 2022	Montréal - Déversement de produits pétroliers
13 septembre 2022	Dorval - Signalement d'hydrocarbures
30 août 2022	Montréal - Rejet de matières en suspension
31 juillet 2022	Montréal (Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension) - Déversement de produits pétroliers
27 juillet 2022	Montréal (arrondissement Verdun) - Rejet d'hydrocarbures par un réseau d'égout pluvial
26 juin 2022	Montréal-Est - Incendie impliquant des matières résiduelles
14 juin 2022	Montréal - Arrondissement Saint-Laurent - Déversement de matières dangereuses
1 juin 2022	Montréal (arrondissement Verdun) - Rejet d'hydrocarbures par un réseau d'égout pluvial
27 mai 2022	Montréal - Déversement de produits pétroliers
6 mai 2022	Senneville - Travaux en milieu hydrique
30 mars 2022	Montréal (arrondissement d'Anjou) - Déversement de produits pétroliers
29 novembre 2021	Montréal - Déversement de produits pétroliers
14 juin 2021	Dorval - Déversement de produits pétroliers
3 juin 2021	Montréal - Incendie impliquant des matières résiduelles
28 mai 2021	Montréal - Nappes d'hydrocarbures
25 mai 2021	Montréal - Incendie d'un véhicule
25 mai 2021	Montréal - Émission de gaz
27 avril 2021	Dollard-des-Ormeaux - Incendie impliquant des produits pétroliers

24 février 2021	Dorval - Déversement de produits pétroliers
6 janvier 2021	Dorval - Déversement de produits pétroliers
20 novembre 2020	Montréal (Île des Sœurs) - Déversement de produits pétroliers
30 septembre 2020	Montréal (arrondissement Lachine) - Déversement de matières dangereuses
3 septembre 2020	Montréal - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau
31 août 2020	Montréal - Incendie impliquant des matières résiduelles
11 mai 2020	Dorval - Signalement d'hydrocarbures
24 janvier 2020	Dorval - Déversement de produits pétroliers
23 janvier 2020	Montréal - Déversement d'huile biodégradable
16 décembre 2019	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
28 octobre 2019	Montréal - Déversement de produits pétroliers
23 août 2019	Dorval - Émission de gaz
7 août 2019	Montréal - Déversement de produits pétroliers
22 juin 2019	Montréal - Accident routier
25 mai 2019	Montréal - Incendie impliquant des matières dangereuses
23 mai 2019	Pierrefonds - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
19 avril 2019	Pierrefond - Déversement de produits pétroliers
28 février 2019	Montréal (arrondissement Saint-Léonard) - Incendie
22 janvier 2019	Montréal-Est - Émission de gaz
23 octobre 2018	Montréal - Accident routier
16 septembre 2018	Montréal (l'Île-des-Sœurs) - Abaissement du niveau de l'eau
9 juillet 2018	Montréal (Anjou) - Déversement de produits pétroliers
10 mai 2018	Montréal - Déversement de pesticides
3 mai 2018	Montréal - Déversement de produits pétroliers
23 mars 2018	Montréal, arrondissement de Verdun - Travaux en milieu hydrique
20 mars 2018	Montréal-Est - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures
1 janvier 2018	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
8 décembre 2017	Montréal - Incendie
24 octobre 2017	Montréal - Incendie impliquant des produits pétroliers
19 septembre 2017	Montréal (arrondissement LaSalle) - Signalement d'odeur
13 septembre 2017	Montréal - Déversement de matières dangereuses

21 août 2017	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
12 juillet 2017	Montréal - Contamination souterraine
14 juin 2017	Montréal (arrondissement LaSalle) - Déversement de matières dangereuses
11 mai 2017	Montréal (arrondissement Pointe-aux-Trembles) - Fuite de gaz
9 mai 2017	Montréal (Arrondissement Pierrefonds) - Nappes d'hydrocarbures
6 mai 2017	Pointe-Claire - Inondation
2 mai 2017	Dorval - Accident routier
28 avril 2017	Montréal - Déversement de produits pétroliers
4 avril 2017	Montréal (arrondissement Anjou) - Incendie
26 mars 2017	Montréal - secteur Lachine - Incendie d'un véhicule
24 janvier 2017	Montréal (Île-Bizard) - Bris d'équipement
18 décembre 2016	Pointe-Claire - Incendie impliquant des produits pétroliers
8 décembre 2016	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
17 octobre 2016	Montréal (Lachine) - Incendie impliquant des produits pétroliers
30 septembre 2016	Montréal (Arrondissement Anjou) - Déversement de produits pétroliers
21 août 2016	Montréal-Nord - Fuite de gaz
18 août 2016	Montréal (Rivière-des-Prairies) - Émission de gaz
17 août 2016	Montréal (Arrondissement Saint-Laurent) - Déversement de matières liquides
9 août 2016	Montréal - Accident routier
13 juillet 2016	Montréal - Déversement de matières dangereuses
10 juillet 2016	Montréal (Arrondissement Sud-Ouest) - Présence d'hydrocarbures dans un puits d'excavation
12 juin 2016	Montréal - Déversement de produits pétroliers
7 juin 2016	Montréal - Déversement de produits pétroliers
11 mai 2016	Montréal (arrondissement Anjou) - Déversement de matières solides
21 avril 2016	Montréal - Déversement de matières dangereuses
23 mars 2016	Montréal-Est - Signalement d'hydrocarbures
11 février 2016	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
6 février 2016	Dorval - Incendie impliquant des produits pétroliers
22 décembre 2015	Montréal - Déversement de produits pétroliers
10 novembre 2015	Côte-Saint-Luc - Déraillement de train
29 octobre 2015	Montréal - Nappes d'hydrocarbures

15 septembre 2015	Dorval - Bris d'équipement
3 septembre 2015	Montréal - Accident routier
11 août 2015	Montréal - Contamination souterraine
17 juillet 2015	Montréal - Déversement de matières liquides
17 juillet 2015	Montréal - Déversement de matières dangereuses
17 juin 2015	Montréal - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures
11 juin 2015	Montréal - Déversement de matières liquides
1 mai 2015	Montréal - Déversement de produits pétroliers
28 avril 2015	Montréal - Accident routier
14 avril 2015	Pointe-Claire - Nappes d'hydrocarbures
10 mars 2015	Beaconsfield - Déversement de produits pétroliers
4 novembre 2014	Dorval - Déversement de produits pétroliers
3 novembre 2014	Montréal (arrondissement Anjou) - Signalement d'hydrocarbures
30 octobre 2014	Montréal (Pointe-aux-Trembles) - Déversement de produits pétroliers
18 septembre 2014	Montréal - Fuite de gaz,
2 septembre 2014	Saint-Laurent - Déversement de produits pétroliers
27 août 2014	Dorval - Accident routier
15 juillet 2014	Montréal (arrondissement de Lachine) - Dépôt illicite de matières dangereuses
15 juillet 2014	Pointe -Claire - Contamination souterraine
29 mai 2014	Anjou (Montréal) - Déversement d'huile minérale
25 mai 2014	Montréal (Lachine) - Déversement de produits pétroliers
24 avril 2014	Baie d'Urfé - Présence de matières inconnues
23 février 2014	Montréal (quartier St-Henri) - Déversement de diesel
21 janvier 2014	Montréal - Réservoir enfoui
13 décembre 2013	Dollard-Des Ormeaux - Déversement de produits pétroliers
2 décembre 2013	Montréal - Déversement de diesel
26 novembre 2013	Montréal - Explosion d'un transformateur
26 novembre 2013	Montréal - Déversement de produits pétroliers
22 novembre 2013	Montréal (arrondissement Saint-Laurent) - Déversement d'huile
3 octobre 2013	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
17 juillet 2013	Montréal (arrondissement Saint-Laurent) - Déversement d'eaux pluviales contaminées aux hydrocarbures

14 juillet 2013	Sainte-Anne-De-Bellevue - Déversement de diesel
12 juillet 2013	Montréal - Déversement de produits pétroliers
3 juillet 2013	Beaconsfield - Nappes d'hydrocarbures
25 juin 2013	Ville de Montréal (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville) - Mortalité de poissons
11 avril 2013	Montréal - Signalement d'une matière sur un lieu sensible
26 mars 2013	Pointe-Claire - Déversement de matières dangereuses
23 décembre 2012	Montréal Est - Émission de fumée noire,
3 décembre 2012	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
30 novembre 2012	Montréal - Incendie impliquant des produits pétroliers
26 octobre 2012	Montréal (arrondissement Verdun) - Déversement de produits pétroliers
4 octobre 2012	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
4 octobre 2012	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
16 août 2012	Montréal (Pointe-aux-Trembles) - Déversement de diesel
7 août 2012	Montréal - Déversement de produits pétroliers
2 août 2012	Montréal - Présence de matières diverses
3 juillet 2012	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
27 juin 2012	Montréal (Parc Jean-Drapeau) - Déversement de produits pétroliers
21 juin 2012	Montréal - Incendie impliquant des matières résiduelles
19 juin 2012	Montréal-Est - Incendie impliquant des produits pétroliers
15 juin 2012	St-Léonard - Déversement de matières dangereuses
6 juin 2012	Montréal - Mortalité d'animaux
31 mai 2012	Montréal - Déversement de matières liquides
31 mai 2012	Montréal - Déversement de diesel
23 mai 2012	Pierrefonds-Roxboro - Dépôt illicite de matières dangereuses
9 mai 2012	Montréal-Est - Signalement d'hydrocarbures
3 mai 2012	Montréal-Nord - Signalement d'hydrocarbures
3 avril 2012	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
3 avril 2012	Dorval - Dépôt illicite de matières dangereuses
14 mars 2012	Montréal - Déversement de matières liquides
9 mars 2012	Montréal - Déversement de produits pétroliers
7 mars 2012	Lachine - Déversement de diesel

20 février 2012	Montréal (Quartier Pointe-aux-Trembles) - Déversement de produits pétroliers
15 février 2012	Montréal-Est - Signalement d'odeur
24 janvier 2012	Montréal - Déversement de diesel
11 décembre 2011	Anjou - Incendie
12 novembre 2011	Montréal - Déversement de produits pétroliers
11 novembre 2011	Montréal - Signalement d'hydrocarbures
2 novembre 2011	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
31 octobre 2011	La Salle - Déversement de produits pétroliers
5 octobre 2011	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
12 juillet 2011	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
11 mai 2011	Montréal-Est - Odeurs d'hydrocarbures
27 avril 2011	Beaconsfield - Odeurs d'hydrocarbures
1 avril 2011	Kirkland - Fuite de gaz
9 mars 2011	Montréal - Déversement de produits pétroliers
19 février 2011	Montréal (Pointes-aux-Trembles) - Déversement de produits pétroliers
4 février 2011	Montréal - Déversement de produits pétroliers
21 octobre 2010	Montréal - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro - Déversement de produits pétroliers
30 septembre 2010	Sainte-Anne-de-Bellevue - Accident routier
28 septembre 2010	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
10 septembre 2010	Montréal - Déversement d'eaux pluviales contaminées aux hydrocarbures
6 septembre 2010	Dorval (ville liée) - Déversement de produits pétroliers
17 juillet 2010	Montréal-Est (ville liée) - Déversement d'eaux pluviales contaminées aux hydrocarbures
5 juillet 2010	Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers
2 juin 2010	Montréal - Odeurs d'hydrocarbures
31 mai 2010	Montréal (arrondissement St-Léonard) - Incendie
3 mai 2010	Montréal-Est (ville liée) - Déversement de matières liquides
27 avril 2010	Montréal - Incendie impliquant des produits pétroliers
4 février 2010	Montréal (secteur Montréal-Est) - Déversement de produits pétroliers
19 décembre 2009	Montréal (secteur Montréal-Est) - Déversement de produits pétroliers
22 novembre 2009	Dorval - Déversement de produits pétroliers
27 septembre 2009	Montréal - Déversement de produits pétroliers

9 septembre 2009	Anjou - Incendie impliquant des solvants
26 juillet 2009	Montréal (secteur Montréal-Est) - Présence d'hydrocarbures
16 juillet 2009	Montréal secteur Montréal-Est - Incendie impliquant des hydrocarbures
16 juin 2009	Montréal - Déversement de produits pétroliers
28 avril 2009	Montréal (secteur Montréal-Est) - Présence d'hydrocarbures
17 avril 2009	Montréal - Incendie impliquant des produits pétroliers
28 février 2009	Montréal - Déversement d'éthylène glycol
28 février 2009	Montréal - Déversement d'huile à chauffage #2
16 février 2009	Montréal (Secteur Montréal-Est) - Déversement d'hydrocarbures
12 février 2009	Montréal (secteur Montréal-Est) - Présence d'hydrocarbures
29 décembre 2008	Montréal-Est - Déversement d'hydrocarbures
22 novembre 2008	Montréal - Présence d'hydrocarbures
14 novembre 2008	Montréal (arrondissement Plateau Mont-Royal) - Présence d'hydrocarbures
11 novembre 2008	Montréal (arrondissement St-Léonard) - Incendie d'un entrepôt de pneus
1 octobre 2008	Montréal-Est - Présence d'hydrocarbures
3 septembre 2008	Montréal - Déversement d'huile
22 août 2008	Montréal (arrondissement Lachine) - Odeur suspecte
8 août 2008	Dorval - Déversement d'hydrocarbures
28 juillet 2008	Montréal - Déversement d'huile isolante
7 juillet 2008	Montréal - Arrondissement Pierrefonds - Fuite d'huile hydraulique
31 mai 2008	Montréal - Secteur Montréal-Est - Déversement d'huile
25 avril 2008	Montréal - Fuite d'asphalte liquide
8 avril 2008	Montréal - Fuite d'un baril de substance cuivrique
3 avril 2008	Montréal - Déversement d'asphalte liquide

Le registre par région

Recherche par région : Rechercher

Archives du registre| février 2026 | janvier 2026 | décembre 2025 | novembre 2025 | octobre 2025 | septembre 2025 |

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Titulaires d'autorisation - Matières dangereuses résiduelles

Mise à jour : 9 février 2026

Élimination des matières dangereuses
Traitement des matières dangereuses résiduelles
Entreposage des matières dangereuses résiduelles
Utilisation de matières dangereuses résiduelles à des fins énergétiques
Transport de matières dangereuses résiduelles vers un lieu d'élimination (aucune localisation sur carte)

Élimination des matières dangereuses

Lanaudière Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
General Dynamics produits de défense et systèmes tactiques-Canada inc. 5, Montée des Arsenaux Repentigny (Québec) J5Z 2P4	General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques-Canada inc. (Repentigny) 5, montée des Arsenaux Repentigny (Québec) J5Z 2P4	2029-02-21 Localiser ce lieu

Laurentides Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
STABLEX CANADA INC. 760, boulevard Industriel Blainville (Québec) J7C 3V4	Stablex - Usine et cellules 1 à 5 760, boulevard Industriel Blainville (Québec) J7C 3V4	Localiser ce lieu

Montérégie Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
ArcelorMittal Produits longs Canada s.e.n.c. 4000, route des Aciéries Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	Dépôt définitif de poussières (AMC)- Dépôt #1, Usine Est (Décret 504-2008) 3900, route des Aciéries Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	2028-06-23 Localiser ce lieu

ArcelorMittal Produits longs Canada s.e.n.c. 4000, route des Aciéries Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	Dépôt définitif de poussières (AMCO) - Dépôt #2, Usine Ouest (Décret 747-2006) 2050, route des Aciéries, C.P. 249 Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	2026-08-25 Localiser ce lieu
DYNO NOBEL CANADA INC. 3665, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1H5	Dyno Nobel Canada inc. 2740, montée du Rocher Ormstown (Québec) J0S 1K0	2029-07-23 Localiser ce lieu
DYNO NOBEL CANADA INC. 3665, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1H5	Dyno Nobel Canada inc. 2740, montée du Rocher Ormstown (Québec) J0S 1K0	2029-07-23 Localiser ce lieu
GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES- CANADA VALLEYFIELD INC. 55, rue Masson Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4V9	General Dynamics produits de défense et systèmes tactiques-Canada Valleyfield inc. 55, rue Masson Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4V9	2028-08-11 Localiser ce lieu

Traitement des matières dangereuses résiduelles

Bas-Saint-Laurent Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
CAMPOR INC. 98, rue des Équipements Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5W9	Centre de transfert MDR Campor inc. 98, rue des Équipements Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y4	Localiser ce lieu

Capitale-Nationale Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
ENVIRONNEMENT SANIVAC INC. 1660, avenue de l'Énergie Alma (Québec) G8C 1M6	Sancovac 2000 inc. 1790, rue Provinciale Québec (Québec) G1N 4A2	Localiser ce lieu

Chaudière-Appalaches Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
9466-2780 Québec inc. 47, rue des Seigneurs Lévis (Québec) G6Z 7P4	9466-2780 Québec inc.	Localiser ce lieu
BEAUCE MÉTAL INC. 11855, 35e Avenue Saint-Georges (Québec) G5Y 5B9	Beauce Métal inc. 11855, 35e Avenue, C.P. 95 Saint-Georges (Québec) G5Y 5B9	2026-05-05 Localiser ce lieu
Centre environnement C.R. inc. 150, rue Damase-Breton Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0	Environnement Sanivac 150, rue Damase-Breton Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0	Localiser ce lieu
Ortec Environnement Services Inc. 1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec) H1B 5M9	Ortec Environnement Services (2800, rue de l'Etchemin) 2800, rue de l'Etchemin Lévis (Québec) G6W 7X6	2027-12-08 Localiser ce lieu
Plastiques VPC inc. 144, route du Président-Kennedy Saint-Henri (Québec) G0R 3E0	Plastiques VPC inc. 144, route du Président-Kennedy Saint-Henri (Québec) G0R 3E0	Localiser ce lieu

Côte-Nord Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
9440-2393 Québec inc. 9100, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal-Est (Québec) H1E 2S4	9440-2393 Québec inc. - Traitement de matières dangereuses résiduelles 46, avenue William-Dobell Baie-Comeau (Québec) G4Z 1T7	2028-02-03 Localiser ce lieu
Entreprise Lefebvre Industri-Al Inc. 132, boulevard Comeau Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8	Recyclage de métaux et de matières dangereuses résiduelles 55, avenue William-Dobell Baie-Comeau (Québec) G4Z 1T8	Localiser ce lieu
Entreprise Lefebvre Industri-Al Inc. 132, boulevard Comeau Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8	Entreprise Lefebvre Industri-Al inc. 132, boulevard Comeau Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8	2030-03-31 Localiser ce lieu
SANI-MANIC COTE-NORD INC. 37 , de la Scierie, CP C.P.6028 Baie-Comeau,	Centre de transfert (Sani-Manic Côte-Nord inc.) 37, chemin de la Scierie Case postale 2006	2028-02-17 Localiser ce lieu

(QC) G5C 0B7	Baie-Comeau (Québec) G5C 2S8	

Estrie Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
BEAUCLAIR ENVIRONNEMENT INC. 3804, rue Bibeau Ascot Corner (Québec) J1H 0E3	Beauclair Environnement inc. 3804, rue Bibeau Ascot Corner (Québec) J1H 0E3	Localiser ce lieu
Chemrec inc. 190, rue Brosseau Cowansville (Québec) J2K 3G6	Chemrec inc. 190, rue Brosseau Cowansville (Québec) J2K 3G6	2028-11-20 Localiser ce lieu
F.E.C. TECHNOLOGIE INC. 493, Boulevard Poirier Magog (Québec) J1X 7L1	FEC Technologie inc. (9155-6662 Québec inc.) 493, boulevard Poirier Magog (Québec) J1X 1A0	2029-05-22 Localiser ce lieu
SURPLEC INC. 1150, boulevard René-Lévesque Ouest Bureau 4100 Montréal (Québec) H3B 3V2	Surplec inc. 149, chemin Godin Saint-Élie d'Orford (Québec) J0B 2S0	2029-04-27 Localiser ce lieu

Laurentides Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
ORICA CANADA INC. 199, Bay Street 5300 Commerce Court W. Toronto (Ontario) M5L 1B9	Orica Canada inc. Rue des Érables Brownsburg-Chatham (Québec) J0V 1A0	2028-09-07 Localiser ce lieu
RPM Environnement ltée 100, rue Marius-Warnet bureau 101 Blainville (Québec) J7C 5P9	RPM Environnement Ltée 100, rue Marius-Warnet Blainville (Québec) J7C 5P9	2027-08-30 Localiser ce lieu
STABLEX CANADA INC. 760, boulevard Industriel Blainville (Québec) J7C 3V4	Stablex - Usine et cellules 1 à 5 760, boulevard Industriel Blainville (Québec) J7C 3V4	Localiser ce lieu

Mauricie Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle

Laurentide Environnement Inc. 4660, boulevard de Shawinigan-Sud Shawinigan (Québec) G9N 6T5	Laurentide Re-Sources inc., 5230, boul. Royal 5230, boulevard Royal Shawinigan (Québec) G9N 4R6	Localiser ce lieu
Ortec Environnement Services Inc. 1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec) H1B 5M9	Ortec Environnement Services inc. 2895, rue Jules-Vachon Parc Industriel no 2 Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1	Localiser ce lieu

Montérégie Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
ENVIRONNEMENT P.S.L. INC. 121, rue Industrielle Delson (Québec) J5B 1W2	Environnement P.S.L. inc. 121, rue Industrielle Delson (Québec) J5B 1W2	2030-09-05 Localiser ce lieu
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC. 100 , New Park Place Vaughan, (QC) L4K 0H9	GFL environmental services inc. 125, rue Bélanger Châteauguay (Québec) J6J 4Z2	2031-02-25 Localiser ce lieu
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC. 100 , New Park Place Vaughan, (QC) L4K 0H9	GFL environmental services inc. 125, rue Bélanger Châteauguay (Québec) J6J 4Z2	2030-06-29 Localiser ce lieu
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES ULC 888 , 4200 Bankers Hall West Calgary, (QC) T2P 5C5	GFL Environmental Services inc. (Enviro PB) 8925, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 5G8	2027-12-14 Localiser ce lieu
H2O Traitements Industriels Inc. 2920, rue Star Longueuil (Québec) J3Y 3W6	H2O Traitements Industriels Inc. (Traitement de MDR) 2920, 2940, 2960, 2980, 3000, 3020 rue Star Longueuil (arr. Saint-Hubert) (Québec) J3Y 3W6	2028-07-07 Localiser ce lieu
LES ENTREPRISES CANEPTA LTÉE 4085, rue Industrielle Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	Les Entreprises Canepta ltée (usine de Contrecoeur) 4085, rue Industrielle Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	2028-04-19 Localiser ce lieu
LITHION SAINT-BRUNO INC. 960 , Rue Parent Saint-Bruno-de-Montarville, (QC) J3V 0A2	13681475 Canada inc. 960, rue Parent Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 0A2	2029-04-24 Localiser ce lieu
Métaux & Poudres Solumet inc. 538, Elizabeth Drive Beaconsfield (Québec) H9W 6C4	Métaux et Poudres Solumet inc. no 2 538, rue Elizabeth Beaconsfield (Québec) H9W 6C4	2026-09-14 Localiser ce lieu
Multishred Inc. 1 -2750, DR Stevenage CP 41161 Ottawa (Ontario) K1G 3N2	MULTISHRED INC. (pas de lieu précis) Mandataire : Enviro 3D Conseils inc., Varennes	

RAFFINERIES DE NAPIERVILLE INC. 175, rue de l'Église Napierville (Québec) J0J 1L0	Raffineries de Napierville inc. 175, rue de l'Église Napierville (Québec) J0J 1L0	2029-05-26 Localiser ce lieu
Reworld Chambly, Inc. 7860 , Rue Samuel-Hatt Chambly, (QC) J3L 6W4	Reworld Chambly, inc. (anc. Covanta Solutions Environnementales, Inc.) 7860, rue Samuel-Hatt Chambly (Québec) J3L 6W4	2027-09-13 Localiser ce lieu
SAFETY-KLEEN CANADA INC. 2730, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	Safety-Kleen Canada inc. 2730, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	2026-12-14 Localiser ce lieu
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. 9935, rue de Châteauneuf Brossard (Québec) J4Z 3V4	Sanexen Services environnementaux inc. 9935, avenue de Châteauneuf Brossard (Québec) J4Z 3V4	2028-08-04 Localiser ce lieu
SERVICES DE RECYCLAGE GLOBE MÉTAL, GMR INC. 1545, 1e Avenue Sainte-Catherine (Québec) J5C 1C5	Services de recyclage Globe Métal, GMR inc. 1545, 1re Avenue Sainte-Catherine (Québec) J5C 1C5	2026-11-16 Localiser ce lieu
SOLVA-REC ENVIRONNEMENT INC. 795, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5M3	Solva-Rec Environnement inc. 795, rue Lucien Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5M3	2029-09-07 Localiser ce lieu
SOLVA-REC ENVIRONNEMENT INC. 795, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5M3	Recyclage Hydrocarb Inc. 780, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5M3	2031-01-08 Localiser ce lieu
TERRAPURE BR LTD. 1333 , Tonolli Road Mississauga, (ON) L4Y 4C2	Terrapure BR Ltd 1200, rue Garnier Sainte-Catherine (Québec) J5C 1B4	2028-11-15 Localiser ce lieu
TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA), INC. 1223, montée de la Pomme-d'Or Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	Triumvirate Environmental (Canada) inc. 1223, montée de la Pomme-d'Or Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	2026-09-21 Localiser ce lieu
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. 555, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1B1	Veolia ES Canada services industriels inc. 7950, avenue Pion, bureau 1450 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1R9	2030-01-15 Localiser ce lieu
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. 555, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1B1	Veolia es Canada services industriels inc. 2630, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	2028-06-09 Localiser ce lieu
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	Veolia ITI (ancien : Impérial traitement industriel inc.)	2030-12-17 Localiser ce lieu

555, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1B1	2700, boul. Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2

Montréal Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE 135, rue Richer Montréal (Québec) H8R 1R4	Solutions Environnementales 360 (Quebec) Ltée (anciennement Anachem ltée) 135, rue Richer Montréal (Québec) H8R 1R4	2029-10-25 Localiser ce lieu
SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE 135, rue Richer Montréal (Québec) H8R 1R4	Solutions Environnementales 360 (Quebec) Ltée (anciennement Anachem ltée) 135, rue Richer Montréal (Québec) H8R 1R4	2029-10-25 Localiser ce lieu

Saguenay—Lac-Saint-Jean Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
ENVIRONNEMENT SANIVAC INC. 1660, avenue de l'Énergie Alma (Québec) G8C 1M6	Environnement Sanivac inc. 1660, avenue de l'Énergie Alma (Québec) G8C 1M6	2029-02-13 Localiser ce lieu
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES ULC 888 , 4200 Bankers Hall West Calgary, (QC) T2P 5C5	GFL ENVIRONMENT SERVICES INC - Usine Laterrière 3500, chemin des Sables Laterrière (Québec) G7N 1L9	2030-01-19 Localiser ce lieu
Industries Maltech ltée 1685, rue Manic Saguenay (Québec) G7K 1G8	Industrie Maltech Ltée 2324, rue de la Métallurgie Jonquière (Québec) G7X 7W3	2027-01-09 Localiser ce lieu
Innovation industrielle Boivin inc. 2205, rue de la Fonderie Saguenay (Québec) G7H 8B9	Innovation Boivin rue fonderie. (Traitement et entreposage de MDR) 2225, de la Fonderie Chicoutimi (Québec) G7H 5B1	2030-05-29 Localiser ce lieu
SCEPTER ALUMINUM COMPANY 2030, chemin de la Réserve Chicoutimi (Québec) G7H 5B3	Usine Scepter Aluminium Company 2030, chemin de la Réserve Chicoutimi (Québec) G7H 5B3	2026-12-09 Localiser ce lieu
Services environnementaux Saint-Laurent inc.	Services environnementaux Saint-Laurent inc.	2029-02-26 Localiser ce lieu

111, rue des Routiers Saguenay (Québec) G7H 5B1	150, rue des Routiers Chicoutimi (Québec) G7H 5B1	
SOTREM (1993) INC. 1685, rue Manic Saguenay (Québec) G7K 1G8	Groupe Sotrem-Maltech inc. 1685, rue Manic Chicoutimi (Québec) G7K 1G8	2029-09-09 Localiser ce lieu
STACA INC. 955, rue de l'Innovation Saguenay (Québec) G7B 3N8	Service de transformation d'alumine et de carbone Arvida inc. 2010, rue Drake Saguenay (Québec) G7S 4K8	2027-09-26 Localiser ce lieu

Entreposage des matières dangereuses résiduelles

Abitibi-Témiscamingue Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES ULC 888 , 4200 Bankers Hall West Calgary, (QC) T2P 5C5	Terrapure - Centre de transfert de matières dangereuses résiduelles 133, avenue Marcel-Baril Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7B9	Localiser ce lieu
Ortec Environnement Services Inc. 1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec) H1B 5M9	Centre de transfert matières dangereuses résiduelles et de traitement eaux cont. (Véolia) 141, avenue Marcel-Baril Rouyn-Noranda J9X 7B9	2027-06-26 Localiser ce lieu

Bas-Saint-Laurent Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
CAMPOR INC. 98, rue des Équipements Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5W9	Centre de transfert MDR Campor inc. 98, rue des Équipements Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y4	Localiser ce lieu
CONSTRUCTION DJL INC. 5025, boulevard Lapinière Bureau 7000 Brossard (Québec) J4Z 0N5	Usine de béton bitumineux Construction DJL inc. - Lot 3 864 417	2028-03-16 Localiser ce lieu
GROUPE COLAS QUÉBEC INC. 5500, avenue Royalmount bureau 335 Mont-	Usine de béton bitumineux Sintra inc. 1145, boulevard Saint-Germain Rimouski	2030-11-21 Localiser ce lieu

Royal (Québec) H4P 1H7	(Québec) G5L 8Y9	

Capitale-Nationale Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
SAFETY-KLEEN CANADA INC. 2730, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	Safety-Kleen Canada inc. 85, rue de Hambourg Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1S6	2028-05-03 Localiser ce lieu

Chaudière-Appalaches Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
9466-2780 Québec inc. 47, rue des Seigneurs Lévis (Québec) G6Z 7P4	9466-2780 Québec inc.	Localiser ce lieu
BEAUCE MÉTAL INC. 11855, 35e Avenue Saint-Georges (Québec) G5Y 5B9	Beauce Métal inc. 11855, 35e Avenue, C.P. 95 Saint-Georges (Québec) G5Y 5B9	2026-05-05 Localiser ce lieu
Centre environnement C.R. inc. 150, rue Damase-Breton Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0	Environnement Sanivac 150, rue Damase-Breton Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0	Localiser ce lieu
Ortec Environnement Services Inc. 1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec) H1B 5M9	Ortec Environnement Services (2800, rue de l'Etchemin) 2800, rue de l'Etchemin Lévis (Québec) G6W 7X6	2027-12-08 Localiser ce lieu
Plastiques VPC inc. 144, route du Président-Kennedy Saint-Henri (Québec) G0R 3E0	Plastiques VPC inc. 144, route du Président-Kennedy Saint-Henri (Québec) G0R 3E0	Localiser ce lieu
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. 555, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1B1	Veolia ES Canada Services industriels inc. (259, chemin des Ïles) 259, chemin des Îles Lévis (Québec) G6V 7M5	2028-03-23 Localiser ce lieu

Côte-Nord Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
Éco Nordique (équipements) inc. 440 , Holliday, CP 1200 Sept-Îles, (QC) G4R 4X6	Lieu d'entreposage de matières dangereuses 17, avenue Babin Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A6	2028-11-08 Localiser ce lieu
SANI-MANIC COTE-NORD INC. 37 , de la Scierie, CP C.P.6028 Baie-Comeau, (QC) G5C 0B7	Centre de transfert (Sani-Manic Côte-Nord inc.) 37, chemin de la Scierie Case postale 2006 Baie-Comeau (Québec) G5C 2S8	2028-02-17 Localiser ce lieu

Estrie Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
BEAUCLAIR ENVIRONNEMENT INC. 3804, rue Bibeau Ascot Corner (Québec) J1H 0E3	Beauclair Environnement inc. 3804, rue Bibeau Ascot Corner (Québec) J1H 0E3	Localiser ce lieu
Chemrec inc. 190, rue Brosseau Cowansville (Québec) J2K 3G6	Chemrec inc. 190, rue Brosseau Cowansville (Québec) J2K 3G6	2028-11-20 Localiser ce lieu
F.E.C. TECHNOLOGIE INC. 493, Boulevard Poirier Magog (Québec) J1X 7L1	FEC Technologie inc. (9155-6662 Québec inc.) 493, boulevard Poirier Magog (Québec) J1X 1A0	2029-05-22 Localiser ce lieu

Lanaudière Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
9039-1848 Québec inc. 52, rue de l'Industrie L'Assomption (Québec) J5W 2V1	RÉCUPAR - 9039-1848 QUÉBEC INC. 52, rue de l'Industrie L'Assomption (Québec) J5W 2V1	2028-08-25 Localiser ce lieu
BÉTON PROVINCIAL LTÉE 8090 , rue Boyer Québec, (QC) G2K 1S9	Béton Provincial Ltée - Cimenterie de Joliette 966, chemin des Prairies Joliette (Québec) J6E 6H7	2029-10-29 Localiser ce lieu
BÉTON PROVINCIAL LTÉE 8090 , rue Boyer Québec, (QC) G2K 1S9	Béton Provincial Ltée - Cimenterie de Joliette 966, chemin des Prairies Joliette (Québec) J6E 6H7	2029-10-29 Localiser ce lieu
General Dynamics produits de défense et systèmes tactiques-Canada inc.	General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques-Canada inc. (Repentigny)	Localiser ce lieu

5, Montée des Arsenaux Repentigny (Québec) J5Z 2P4	5, montée des Arsenaux Repentigny (Québec) J5Z 2P4	

Laurentides Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
RPM Environnement ltée 100, rue Marius-Warnet bureau 101 Blainville (Québec) J7C 5P9	RPM Environnement Ltée 100, rue Marius-Warnet Blainville (Québec) J7C 5P9	2027-08-30 Localiser ce lieu

Laval Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
QUANTUM LIFECYCLE PARTNERS LP 700, Ormont Drive Toronto (Ontario) M9L 2V4	Quantum Partenaires Cycle de vie (Quantum Lifecycle Partners LP) 2995, boulevard Le Corbusier Laval (Québec) H7L 3M3	2029-03-19 Localiser ce lieu

Mauricie Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
Laurentide Environnement Inc. 4660, boulevard de Shawinigan-Sud Shawinigan (Québec) G9N 6T5	Laurentide Re-Sources inc., 5230, boul. Royal 5230, boulevard Royal Shawinigan (Québec) G9N 4R6	Localiser ce lieu

Montérégie Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
ALI EXCAVATION INC. 760, boulevard des Érables Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	Ali Excavation inc. 760, boulevard des Érables Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	2029-08-19 Localiser ce lieu

ENVIRONNEMENT P.S.L. INC. 121, rue Industrielle Delson (Québec) J5B 1W2	Environnement P.S.L. inc. 121, rue Industrielle Delson (Québec) J5B 1W2	2030-09-05 Localiser ce lieu
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC. 100 , New Park Place Vaughan, (QC) L4K 0H9	GFL environmental services inc. 125, rue Bélanger Châteauguay (Québec) J6J 4Z2	2030-06-29 Localiser ce lieu
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES ULC 888 , 4200 Bankers Hall West Calgary, (QC) T2P 5C5	GFL Environmental Services inc. (Enviro PB) 8925, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 5G8	2027-12-14 Localiser ce lieu
H2O Traitements Industriels Inc. 2920, rue Star Longueuil (Québec) J3Y 3W6	H2O Traitements Industriels Inc. (Traitement de MDR) 2920, 2940, 2960, 2980, 3000, 3020 rue Star Longueuil (arr. Saint-Hubert) (Québec) J3Y 3W6	2028-07-07 Localiser ce lieu
IMMEUBLES RB LTÉE 500, route 112 Rougemont (Québec) J0L 1M0	Groupe Robert Inc. 20, boulevard Marie-Victorin Boucherville (Québec) J4B 1V5	2026-04-15 Localiser ce lieu
IMMEUBLES RB LTÉE 500, route 112 Rougemont (Québec) J0L 1M0	Immeubles RB Ltée 455, rue Jean-Neveu Longueuil (Québec) J4G 1P4	2026-04-15 Localiser ce lieu
MDR Traitements Industriels inc. 3000, rue Star Longueuil (Québec) J3Y 3W6	MDR Traitements industriels inc. (Centre de transfert MDR) 3000, et 3020 rue Star (arr. St-Hubert) Longueuil (Québec) J3Y 3W3	2028-07-07 Localiser ce lieu
Reworld Chambly, Inc. 7860 , Rue Samuel-Hatt Chambly, (QC) J3L 6W4	Reworld Chambly, inc. (anc. Covanta Solutions Environnementales, Inc.) 7860, rue Samuel-Hatt Chambly (Québec) J3L 6W4	2027-09-13 Localiser ce lieu
SAFETY-KLEEN CANADA INC. 2730, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	Safety-Kleen Canada inc. 2730, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	2026-12-14 Localiser ce lieu
SERVICES DE RECYCLAGE GLOBE MÉTAL, GMR INC. 1545, 1e Avenue Sainte-Catherine (Québec) J5C 1C5	Services de recyclage Globe Métal, GMR inc. 1545, 1re Avenue Sainte-Catherine (Québec) J5C 1C5	2026-11-16 Localiser ce lieu
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX CLEAN HARBORS QUÉBEC, INC. 6785, route 132 Sainte-Catherine (Québec) J5C 1B6	Services environnementaux Clean Harbors Québec inc. 6785, Route 132 Sainte-Catherine (Québec) J5C 1B6	2029-05-23 Localiser ce lieu
SOLVA-REC ENVIRONNEMENT INC. 795, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5M3	Recyclage Hydrocarb Inc. 780, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5M3	2031-01-08 Localiser ce lieu

SOLVA-REC ENVIRONNEMENT INC. 795, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5M3	Solva-Rec Environnement inc. 795, rue Lucien Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5M3	2029-09-07 Localiser ce lieu
STERICYCLE, ULC 1066 2600, West Hastings street Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3X1	Stericycle, ULC 81, Rock-Lécuyer Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0	2027-03-15 Localiser ce lieu
TERRAPURE BR LTD. 1333 , Tonolli Road Mississauga, (ON) L4Y 4C2	Terrapure BR Ltd 1200, rue Garnier Sainte-Catherine (Québec) J5C 1B4	2028-11-15 Localiser ce lieu
TRANSPORT TFI 4 INC. 280, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2P9	Remorquage St-Michel inc.; Transport TFI 4 inc. 340, chemin Pigeon Saint-Michel-de-Napierville (Québec) J0L 2J0	2029-06-19 Localiser ce lieu
TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA), INC. 1223, montée de la Pomme-d'Or Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	Triumvirate Environmental (Canada) inc. 1223, montée de la Pomme-d'Or Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	2026-09-21 Localiser ce lieu
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. 555, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1B1	Veolia ES Canada services industriels inc. 7950, avenue Pion, bureau 1450 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1R9	2030-01-15 Localiser ce lieu
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. 555, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1B1	Veolia ITI (ancien : Impérial traitement industriel inc.) 2700, boul. Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	2030-12-17 Localiser ce lieu
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. 555, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1B1	Veolia es Canada services industriels inc. 2630, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	2028-06-09 Localiser ce lieu

Montréal Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE 135, rue Richer Montréal (Québec) H8R 1R4	Solutions Environnementales 360 (Quebec) Ltée (anciennement Anachem ltée) 135, rue Richer Montréal (Québec) H8R 1R4	2029-10-25 Localiser ce lieu

SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE 135, rue Richer Montréal (Québec) H8R 1R4	Solutions Environnementales 360 (Quebec) Ltée (anciennement Anachem ltée) 135, rue Richer Montréal (Québec) H8R 1R4	2029-10-25 Localiser ce lieu

Saguenay—Lac-Saint-Jean Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
9028-3771 QUÉBEC INC. 2440, rue Alexis-le-Trotteur Saguenay (Québec) G7X 0G1	Multitech 2440, Alexis-le-Trotteur Saguenay (Québec) G7X 1G0	2026-12-06 Localiser ce lieu
E. & J. TURCOTTE INC. 2030, rue Drake Saguenay (Québec) G7S 0L2	E.J. Turcotte inc. - C.E.T.A.L 4 anciennes salles de cuves à l'est 1025, rue des Pins Ouest Alma (Québec) G8B 7V7	2028-03-03 Localiser ce lieu
ENVIRONNEMENT SANIVAC INC. 1660, avenue de l'Énergie Alma (Québec) G8C 1M6	Environnement Sanivac inc. 1660, avenue de l'Énergie Alma (Québec) G8C 1M6	2029-02-13 Localiser ce lieu
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES ULC 888 , 4200 Bankers Hall West Calgary, (QC) T2P 5C5	GFL ENVIRONMENT SERVICES INC - Usine Laterrière 3500, chemin des Sables Laterrière (Québec) G7N 1L9	2030-01-19 Localiser ce lieu
Industries Maltech ltée 1685, rue Manic Saguenay (Québec) G7K 1G8	Industrie Maltech Ltée 2324, rue de la Métallurgie Jonquière (Québec) G7X 7W3	2027-01-09 Localiser ce lieu
Innovation industrielle Boivin inc. 2205, rue de la Fonderie Saguenay (Québec) G7H 8B9	Innovation Boivin rue fonderie. (Traitement et entreposage de MDR) 2225, de la Fonderie Chicoutimi (Québec) G7H 5B1	2030-05-29 Localiser ce lieu
SCEPTER ALUMINUM COMPANY 2030, chemin de la Réserve Chicoutimi (Québec) G7H 5B3	Usine Scepter Aluminium Company 2030, chemin de la Réserve Chicoutimi (Québec) G7H 5B3	2026-12-09 Localiser ce lieu
Services environnementaux Saint-Laurent inc. 111, rue des Routiers Saguenay (Québec) G7H 5B1	Services environnementaux Saint-Laurent inc. 150, rue des Routiers Chicoutimi (Québec) G7H 5B1	2029-02-26 Localiser ce lieu
STACA INC. 955, rue de l'Innovation Saguenay (Québec) G7B 3N8	Service de transformation d'alumine et de carbone Arvida inc. 2010, rue Drake Saguenay (Québec) G7S 4K8	2027-09-26 Localiser ce lieu

Utilisation de matières dangereuses résiduelles à des fins énergétiques

GROUPE COLAS QUÉBEC INC. 5500, avenue Royalmount bureau 335 Mont-Royal (Québec) H4P 1H7		2028-11-08

Abitibi-Témiscamingue Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
LES SERRES COOPÉRATIVES DE GUYENNE 715, , DES SERRES, GUYENNE, (QC) J0Y 1L0	Les Serres coopératives de Guyenne 715, chemin des Serres Rang 5 Ouest Guyenne J0Y 1L0	2029-06-18 Localiser ce lieu
LES SERRES COOPÉRATIVES DE GUYENNE 715, , DES SERRES, GUYENNE, (QC) J0Y 1L0	Les Serres coopératives de Guyenne 715, chemin des Serres Rang 5 Ouest Guyenne J0Y 1L0	2029-06-18 Localiser ce lieu
Les Serres Gallichan ltée 487, de la Rivière Est Gallichan (Québec) J0Z 2B0	Les Serres Gallichan ltée 487, chemin de la Rivière Est Gallichan (Québec) J0Z 2B0	2029-08-07 Localiser ce lieu

Bas-Saint-Laurent Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
CONSTRUCTION DJL INC. 5025, boulevard Lapinière Bureau 7000 Brossard (Québec) J4Z 0N5	Usine de béton bitumineux Construction DJL inc. - Lot 3 864 417	2028-03-16 Localiser ce lieu
GROUPE COLAS QUÉBEC INC. 5500, avenue Royalmount bureau 335 Mont-Royal (Québec) H4P 1H7	Usine de béton bitumineux Sintra inc. 1145, boulevard Saint-Germain Rimouski (Québec) G5L 8Y9	2030-11-21 Localiser ce lieu
GROUPE COLAS QUÉBEC INC. 5500, avenue Royalmount bureau 335 Mont-Royal (Québec) H4P 1H7	Usine de béton bitumineux FIXE - Sintra inc. - Construction B.M.L. 37, route des Érables Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0	Localiser ce lieu

Capitale-Nationale Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
CIMENT QUÉBEC INC. 145 , boul. du Centenaire Saint-Basile, (QC) G0A 3G0	Ciment Québec inc. (Saint-Basile) 145, boulevard du Centenaire Saint-Basile (Québec) G0A 3G0	2027-11-20 Localiser ce lieu
Les Serres Sagami Charlevoix inc. 1102, route du Fleuve Les Éboulements (Québec) G0A 2M0	Serres Sagami Charlevoix inc. (anciennement Serres Lacoste 2000 inc.) 1102, route du Fleuve Les Éboulements (Québec) G0A 2M0	Localiser ce lieu
MEUNERIE CHARLEVOIX INC. 31, rang Saint-Georges Saint-Urbain (Québec) G0A 4K0	Meunerie Charlevoix inc. 31, rang Saint-Georges Saint-Urbain (Québec) G0A 4K0	Localiser ce lieu

Centre-du-Québec Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
Placages Beaulac inc. 300, 6e Rue Daveluyville (Québec) G0Z 1C0	Placages Beaulac et Fils inc. 300, 6e Rue Daveluyville (Québec) G0Z 1C0	Localiser ce lieu

Côte-Nord Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
PAVAGE BÉTON TC INC. 142, rue Maltais Sept-Îles (Québec) G4R 3J5	Pavage Béton T C inc. 1982, RUE DECOSTE SEPT-ILES G4R 4K3	2030-01-15 Localiser ce lieu

Estrie Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
L'Abri Végétal 350, chemin Drouin Compton (Québec) J0B 1L0	L'Abri végétal 350, chemin Drouin Compton (Québec) J0B 1L0	2028-11-13 Localiser ce lieu

Les Serres Lamarche 2.0 Inc. 415 , ch. de Hatley Compton, (QC) J0B 1L0	Les Serres Lamarche enr. 415, route 208 Ouest Compton Station J0B 1L0	2029-01-26 Localiser ce lieu

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
CONSTRUCTION DJL INC. 5025, boulevard Lapinière Bureau 7000 Brossard (Québec) J4Z 0N5	Usine de béton bitumineux - Construction DJL inc. à New Richmond	2030-03-06 Localiser ce lieu

Lanaudière Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
BÉTON PROVINCIAL LTÉE 8090 , rue Boyer Québec, (QC) G2K 1S9	Béton Provincial Ltée - Cimenterie de Joliette 966, chemin des Prairies Joliette (Québec) J6E 6H7	2029-10-29 Localiser ce lieu
BÉTON PROVINCIAL LTÉE 8090 , rue Boyer Québec, (QC) G2K 1S9	Béton Provincial Ltée - Cimenterie de Joliette 966, chemin des Prairies Joliette (Québec) J6E 6H7	2029-10-29 Localiser ce lieu

Laurentides Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
LES SERRES BERGERON INC. 373, route 309 Sud Notre-Dame-du-Laus (Québec) J0X 2M0	2527-4572 Québec inc. 371, route 309 Sud Casier postal 245 Notre-Dame-du-Laus (Québec) J0X 2M0	2026-09-20 Localiser ce lieu

Montérégie Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
ALI EXCAVATION INC. 760, boulevard des Érables Salaberry-de-	Ali Excavation inc. 760, boulevard des Érables Salaberry-de-	2029-08-19 Localiser ce lieu

Valleyfield (Québec) J6T 6G4	Valleyfield (Québec) J6T 6G4	
GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC. 100 , New Park Place Vaughan, (QC) L4K 0H9	GFL environmental services inc. 125, rue Bélanger Châteauguay (Québec) J6J 4Z2	2030-06-29 Localiser ce lieu
LES SERRES SAGAMI INC. 2743, boulevard Sainte-Sophie Sainte-Sophie (Québec) J5J 2V3	Les Serres Sagami inc. 335, chemin Sainte-Marie Sainte-Marthe (Québec) J0P 1W0	2027-03-16 Localiser ce lieu
TERRAPURE BR LTD. 1333 , Tonolli Road Mississauga, (ON) L4Y 4C2	Terrapure BR Ltd 1200, rue Garnier Sainte-Catherine (Québec) J5C 1B4	2028-11-15 Localiser ce lieu
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. 555, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1B1	Veolia ES Canada services industriels inc. 7950, avenue Pion, bureau 1450 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1R9	2030-01-15 Localiser ce lieu

Saguenay—Lac-Saint-Jean Carte de la région

Nom du titulaire / adresse Localisation	Nom du lieu / Adresse du lieu	Date de fin de validité de l'autorisation ministérielle
GROUPE COLAS QUÉBEC INC. 5500, avenue Royalmount bureau 335 Mont-Royal (Québec) H4P 1H7	Usine de béton bitumineux - Compagnie Asphalte (CAL) division de Sintra Inc. - St-Nazaire 73, route 172 Est Saint-Nazaire (Québec) G0W 2V0	2026-04-14 Localiser ce lieu
PF RÉSOLU CANADA INC. 1010, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 400 Montréal (Québec) H3B 2N2	Produits forestiers Résolu (Dolbeau) 1, 4e Avenue Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2R4	2028-06-20 Localiser ce lieu

Transport de matières dangereuses résiduelles vers un lieu d'élimination (aucune localisation sur carte)

Nom du titulaire / adresse
100277 Canada ltée 440, rue Holliday, C.P. 1200 Sept-Îles (Québec) G4R 4X6

169361 Canada inc.
3500, Richelieu Saint-Hubert (Québec)
J3Y 7B1

175042 CANADA INC.
2 , Avenue Wabush, (QC)
A0R 1B0

2255057 Canada Inc.
11000 B, rue Sherbrooke Est, bureau 13
Montréal-Est (Québec)
H1B 5W1

3471250 Canada inc.
440, rue Holliday Case postale 1200 Sept-Îles
(Québec)
G4R 4X6

3879623 Canada inc.
375, rue de la Gare Saint-Anaclet-de-Lessard
(Québec)
G0K 1H0

3887952 CANADA INC.
440 , Holliday CP 1200 Sept-Iles, (QC)
G4R 4X6

3887952 CANADA INC.
440 , Holliday CP 1200 Sept-Iles, (QC)
G4R 4X6

876947 ONTARIO LTÉE
166, South Service Road Box 164 Stoney
Creek (Ontario)
L8H 3H6

9009-8328 Québec inc.
2125, rue André-C.-Hamel Drummondville
(Québec)
J2C 8A7

9009-8328 Québec inc.
2125, rue André-C.-Hamel Drummondville
(Québec)
J2C 8A7

9128-5312 Québec inc.
700, avenue Jean Demers Bécancour
(Québec)
G9H 3A3

9155-7561 Québec inc.
8600, rue Jarry Est Anjou (Québec)
H1J 1X7

9190-4532 Québec inc.
355, rue des Forges, C. P. 5024 Amqui

(Québec)
G5J 3S5

9254-2893 Québec inc.
1601, rue Coulombe bureau 101 Sainte-Julie
(Québec)
J3E 0C2

9320741 Canada Inc.
1775 , Concession 1 Lefaivre, (ON)
K0B 1J0

9357-1230 Québec inc.
434, rue des Montérégiennes Québec
(Québec)
G1C 7H3

9467-4082 Québec inc.
23 , Rue Lucienne-Charette Beauharnois,
(QC)
J6N 0H5

ACV ENVIRONMENTAL SERVICES, INC.
18500 , North Allied Way Phoenix, (Arizona),
85054 ÉTATS-UNIS

ACV ENVIRONMENTAL SERVICES, INC.
18500 , North Allied Way Phoenix, (Arizona),
85054 ÉTATS-UNIS

AEVITAS INC.
75, Wanless Court Ayr (Ontario)
N0B 1E0

AEVITAS INC.
75, Wanless Court Ayr (Ontario)
N0B 1E0

AEVITAS INC.
75, Wanless Court Ayr (Ontario)
N0B 1E0

AEVITAS INC.
75, Wanless Court Ayr (Ontario)
N0B 1E0

AEVITAS INC.
75, Wanless Court Ayr (Ontario)
N0B 1E0

Aimco Solrec ltée
425, Morobel Drive Milton (Ontario)
L9T 4N6

Aimco Solrec ltée
425, Morobel Drive Milton (Ontario)
L9T 4N6

AMERITECH ENVIRONMENTAL SERVICES,
INC.

93, Dow Highway Eliot ME 03903 USA

AMERITECH ENVIRONMENTAL SERVICES,
INC.
93, Dow Highway Eliot ME 03903 USA

BEAUCE MÉTAL INC.
11855, 35e Avenue Saint-Georges (Québec)
G5Y 5B9

BEAUCE MÉTAL INC.
11855, 35e Avenue Saint-Georges (Québec)
G5Y 5B9

Bridgeland Terminals Limited
35, Oriole Parkway East PO Box 272 Elmira
(Ontario)
N3B 2Z7

Bridgeland Terminals Limited
35, Oriole Parkway East PO Box 272 Elmira
(Ontario)
N3B 2Z7

BUCKHAM TRANSPORT LIMITED
Lot 1 Conc 3 South Monaghan P.O. Box 601
Peterborough (Ontario)
K9J 6Z8

BUCKHAM TRANSPORT LIMITED
Lot 1 Conc 3 South Monaghan P.O. Box 601
Peterborough (Ontario)
K9J 6Z8

Camille Fontaine & Fils inc.
3525, boulevard Laurier Est Saint-Hyacinthe
(Québec)
J2R 2B2

CAMPOR ENVIRONNEMENT INC.
98, rue des Équipements Rivière-du-Loup
(Québec)
G5R 5W9

CAMPOR INC.
98, rue des Équipements Rivière-du-Loup
(Québec)
G5R 5W9

Casie Ecology Oil Salvage inc.
3209, North Mill Road Vineland NJ 08360 USA

Chalifoux Sani Laurentides inc.
2, boul. Maisonneuve Saint-Jérôme (Québec)
J5L 0A1

Chemrec inc.
190, rue Brosseau Cowansville (Québec)

J2K 3G6

Chemrec inc.
190, rue Brosseau Cowansville (Québec)
J2K 3G6

Chem-Tech Environnement inc.
16A, rue Principale, C.P. 130 Coteau-du-Lac
(Québec)
J0P 1B0

Clean Harbors Canada, inc.
44, Chipman Hill Unit 1000 Saint-John
(Nouveau-Brunswick)
E2L 2A9

Clean Harbors Canada, inc.
44, Chipman Hill, st. 1000 P.O. Box 7289,
Station "A" Saint-John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2A9

Clean Harbors Energy and Industrial Services
LP
500, 13 avenue Nisku (Alberta)
T9E 7P6

CLEAN HARBORS ENVIRONMENTAL
SERVICES, INC.
42, Longwater Drive Norwell MA 02061 USA

CLEAN HARBORS ENVIRONMENTAL
SERVICES, INC.
42, Longwater Drive Norwell MA 02061 USA

CLEAN HARBORS ENVIRONMENTAL
SERVICES, INC.
42, Longwater Drive Norwell MA 02061 USA

CLEAN HARBORS ENVIRONMENTAL
SERVICES, INC.
42, Longwater Drive Norwell MA 02061 USA

CLEAN VENTURE INC.
201, South First Street Elizabeth NJ 07206
USA

Connell Transport International inc.
1351, Road Speers Oakville (Ontario)
L6L 2X5

Construction David Brown limitée
79, boulevard René-Lévesque Est Québec
(Québec)
G1R 5N5

Contrans Tank Group GP inc.
1179, Ridgeway Road Woodstock (Ontario)
N4S 0A9

Contrans Tank Group GP inc.
1179, Ridgeway Road Woodstock (Ontario)
N4S 0A9

Courrier CAN-US Liaison (1986) inc.
9936, Côte-de-Liesse Lachine (Québec)
H8T 1A1

Courrier CAN-US Liaison (1986) inc.
9936, Côte-de-Liesse Lachine (Québec)
H8T 1A1

Courrier CAN-US Liaison (1986) inc.
9936, Côte-de-Liesse Lachine (Québec)
H8T 1A1

DANA TRANSPORT INC.
210, East Essex Avenue Avenel NJ 07001
USA

DART TRUCKING COMPANY INC.
41738, Esterly Drive, box 60 Columbiana OH
44408 USA

Detox environmental ltd.
322, Bennett Road, C.P. 458 Bowmanville
(Ontario)
L1C 3Z2

Detox environmental ltd.
322, Bennett Road, C.P. 458 Bowmanville
(Ontario)
L1C 3Z2

Detox environmental ltd.
322, Bennett Road, C.P. 458 Bowmanville
(Ontario)
L1C 3Z2

Detox environmental ltd.
322, Bennett Road, C.P. 458 Bowmanville
(Ontario)
L1C 3Z2

Drainamar inc.
8600, rue Jarry Est Anjou (Québec)
H1J 1X7

Drainamar inc.
8600, rue Jarry Est Anjou (Québec)
H1J 1X7

Drainamar inc.
8600, rue Jarry Est Anjou (Québec)
H1J 1X7

EAGLEBROOK, INC. DU CANADA
500, Creditstone Road Concord (Ontario)
L4K 3Z3

ECL Transportation ltd.
7100, 44th Street SE Calgary (Alberta)
T2C 2V7

ECL Transportation ltd.
7100, 44th Street SE Calgary (Alberta)
T2C 2V7

Éclair, plomberie & chauffage ltée
15, rue Oscar Gatineau (Québec)
J8T 2L5

ECOLOCYCLE INC.
7950 , av. Pion Saint-Hyacinthe, (QC)
J2R 1R9

ECOLOCYCLE INC.
7950 , av. Pion Saint-Hyacinthe, (QC)
J2R 1R9

Entrepreneurs Clarke & compagnie ltée
100, chemin de l'Horizon Saint-Sauveur
(Québec)
H4S 1C5

ENTREPRISES PAVCO INC.
2400, montée Saint-François Laval (Québec)
H7E 4P2

Entretien industriel Rovan ltée
280, boulevard de Melocheville Beauharnois
(Québec)
J6N 0E5

Entretien industriel Rovan ltée
280, boulevard de Melocheville Beauharnois
(Québec)
J6N 0E5

Enviro industries inc.
71, boulevard Baril Ouest Princeville
(Québec)
G6L 3V4

Enviro ML inc.
435, rue Hervé Sud Saint-Amable (Québec)
J0L 1N0

ENVIRONMENTAL SERVICES INC.
22153, King & Whittle Road Tilbury (Ontario)
N0P 2L0

Environmental Services inc.
1150, boulevard Saint-Joseph Est Bureau 300
Montréal (Québec)
H2J 1L5

Environmental Services inc.
1150, boulevard Saint-Joseph Est Bureau 300

Montréal (Québec)
H2J 1L5

ENVIRONNEMENT P.S.L. INC.
121, rue Industrielle Delson (Québec)
J5B 1W2

ENVIRONNEMENT P.S.L. INC.
121, rue Industrielle Delson (Québec)
J5B 1W2

ENVIRONNEMENT P.S.L. INC.
121, rue Industrielle Delson (Québec)
J5B 1W2

Environnement Saint-Laurent inc.
111, rue des Routiers Saguenay (Québec)
G7H 5B1

Environnement Saint-Laurent inc.
1700, boulevard Talbot, bureau 400
Chicoutimi (Québec)
G7H 7Y1

ENVIRONNEMENT SANIVAC INC.
1660, avenue de l'Énergie Alma (Québec)
G8C 1M6

ENVIROSERVE
4600 , Brookpark Cleveland, (Ohio), 44134
ÉTATS-UNIS

ENVIROSERVE
4600 , Brookpark Cleveland, (Ohio), 44134
ÉTATS-UNIS

ENVIROSERVE
4600 , Brookpark Cleveland, (Ohio), 44134
ÉTATS-UNIS

ENVIROSERVE
4600 , Brookpark Cleveland, (Ohio), 44134
ÉTATS-UNIS

EnviroServe Inc.
500, grande Allée Est Bureau 900 Québec
(Québec)
G1R 2J7

ENVIROSYSTEMS INCORPORATED
11, Brown Avenue Dartmouth (Nouvelle-
Écosse)
B3B 1Z7

ENVIROSYSTEMS INCORPORATED
11, Brown Avenue Dartmouth (Nouvelle-
Écosse)
B3B 1Z7

ENVIRO-URGENCE INC.
3777, rue La Fayette Ouest Boisbriand
(Québec)
J7H 1N5

EQ NORTHEAST INC.
18500 , Way Phoenix, (Arizona), 85054
ÉTATS-UNIS

EQ NORTHEAST INC.
18500 , Way Phoenix, (Arizona), 85054
ÉTATS-UNIS

EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC.
1201, boulevard Saint-Paul Saguenay
(Québec)
G7J 3Y2

Exide Canada inc.
1959, Upper Water street, 800 Halifax
(Nouvelle-Écosse)
B3J 3N2

Fisher Transport Limited
9034, Highway 14 PO Box 195 Shubenacadie
(Nouvelle-Écosse)
B0N 2H0

Fortigo Freight Services inc.
50, Belfield Road Etobicoke (Ontario)
M9W 1G1

Fortress Trucking limited
7079, Wellington Road 124 Guelph (Ontario)
N1H 6J3

Fortress Trucking limited
7079, Wellington Road 124 Guelph (Ontario)
N1H 6J3

Fortress Trucking limited
7079, Wellington Road 124 Guelph (Ontario)
N1H 6J3

FRANKLIN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.
185 Industrial Road, P.O. Box 617 Wrentham
MA 02093 USA

FREEHOLD CARTAGE, INC.
825, Highway 33 East Freehold NJ 07728 USA

FREEHOLD CARTAGE, INC.
825, Highway 33 East Freehold NJ 07728 USA

FREEHOLD CARTAGE, INC.
825, Highway 33 East Freehold NJ 07728 USA

FREEHOLD CARTAGE, INC.
825, Highway 33 East Freehold NJ 07728 USA

G.H.L. inc.
7887, rue Grenache Montréal (Québec)
H1J 1C4

GAUMAR Environnement inc.
1707, boulevard Laure Sept-Îles (Québec)
G4R 4K1

General Chemical Corporation
138, Leland Street Framingham MA 01702
USA

GFL Environmental East Corporation
1070, Toy Avenue Pickering (Ontario)
L1W 3P1

GFL ENVIRONMENTAL SERVICES ULC
888 , 4200 Bankers Hall West Calgary, (QC)
T2P 5C5

GFL ENVIRONMENTAL SERVICES ULC
888 , 4200 Bankers Hall West Calgary, (QC)
T2P 5C5

Goulet Trucking inc.
8777, route Transcanadienne Montréal
(Québec)
H4S 1Z6

GRACE TRANSPORT INC.
880, Wright Street Strathroy (Ontario)
N7G 3H8

GROUPE COLAS QUÉBEC INC.
5500, avenue Royalmount bureau 335 Mont-
Royal (Québec)
H4P 1H7

Groupe R.F.M. inc.
3206, avenue des Buissons Shawinigan
(Québec)
G9N 6T6

Groupe R.F.M. inc.
3206, avenue des Buissons Shawinigan
(Québec)
G9N 6T6

Groupe Sanyvan inc.
11000, rue Sherbrooke Bureau C-13
Montréal-Est (Québec)
H1B 5W1

Harmac Transportation inc.
55, Arrow Road North York (Ontario)

M9M 2L4

Harmac Transportation inc.
55, Arrow Road North York (Ontario)
M9M 2L4

Harmac Transportation inc.
55, Arrow Road North York (Ontario)
M9M 2L4

Harold Marcus Limited
1295, croissant Carol Laval (Québec)
H7W 1G3

Harold Marcus Limited
1295, croissant Carol Laval (Québec)
H7W 1G3

Harold Marcus Limited
1295, croissant Carol Laval (Québec)
H7W 1G3

Harold Marcus Limited
1295, croissant Carol Laval (Québec)
H7W 1G3

Hazmat environmental group inc.
60, Commerce Drive Buffalo NY 14218-1040
USA

Hazmat environmental group inc.
60, Commerce Drive Buffalo NY 14218-1040
USA

Hazmat environmental group inc.
60, Commerce Drive Buffalo NY 14218-1040
USA

Hewitt HEL Limited
5001, autoroute Félix-Leclerc Pointe-Claire
(Québec)
H9R 1B8

HORWITH TRUCKS INC.
1449 , Nor-Bath Northampton,
(Pennsylvania), 18067 ÉTATS-UNIS

HORWITH TRUCKS INC.
1449 , Nor-Bath Northampton,
(Pennsylvania), 18067 ÉTATS-UNIS

HORWITH TRUCKS INC.
1449 , Nor-Bath Northampton,
(Pennsylvania), 18067 ÉTATS-UNIS

HORWITH TRUCKS INC.
1449 , Nor-Bath Northampton,
(Pennsylvania), 18067 ÉTATS-UNIS

INDUSTRIES AMNOR INC.
8, rue Doyon Rouyn-Noranda (Québec)

J9X 7B4

JMV Environnement inc.
7600, avenue Duplessis Saint-Hyacinthe
(Québec)
J2R 1S6

JOHN PFROMMER INC.
1320, Ben Franklin Hwy East Douglassville PA
19518 USA

JOHN PFROMMER INC.
1320, Ben Franklin Hwy East Douglassville PA
19518 USA

Jules Milette inc.
460, rue Dessureault Trois-Rivières (Québec)
G8T 2L9

KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.
3405, route Marie-Victorin Varennes
(Québec)
J3X 1P7

KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.
3405, route Marie-Victorin Varennes
(Québec)
J3X 1P7

Kleysen Transport ltée
2100, McGillivray blvd Winnipeg (Manitoba)
R3Y 1N3

Kleysen Transport ltée
2100, McGillivray blvd Winnipeg (Manitoba)
R3Y 1N3

LACY'S EXPRESS, INC.
26 , Mill street E, CP PO BOX 130
Pedricktown, (New Jersey), 08067 ÉTATS-
UNIS

LAIDLAW CARRIERS BULK GP INC.
1179, Ridgeway Road Woodstock (Ontario)
N4V 1E3

LAIDLAW CARRIERS BULK GP INC.
1179, Ridgeway Road Woodstock (Ontario)
N4V 1E3

Laidlaw Carriers inc.
1179, Ridgeway Road Woodstock (Ontario)
N4V 1E3

Laidlaw Carriers PCS GP inc.
1179, Ridgeway Road Woodstock (Ontario)
N4V 1E3

Laidlaw environmental services (Guelph), inc
520, Southgate Drive Guelph (Ontario)
N1G 4P5

LEROS VAC INC.
13125 , rue Industrielle Sorel-Tracy, (QC)
J3R 0E8

LEROS VAC INC.
13125 , rue Industrielle Sorel-Tracy, (QC)
J3R 0E8

LEROS VAC INC.
13125 , rue Industrielle Sorel-Tracy, (QC)
J3R 0E8

Les Déménagements industriels J.L.R. ltée
263, rue Principale Sainte-Cécile-de-Milton
(Québec)
J0E 2C0

Les Entreprises Philip inc.
100, King Street West Hamilton (Ontario)
L8N 4J6

LES ENTREPRISES PRESQU'ÎLE INC.
85, rue Arboit L'Assomption (Québec)
J5W 4P3

Les entreprises Q. I. E. inc.
2620, rue Paulus Saint-Laurent (Québec)
H4S 1G1

LES INDUSTRIES RST LIMITÉE
300, Union Street Saint John (Nouveau-
Brunswick)
E2L 4Z2

Les industries RST ltée
485, Mcallister Drive Saint-John (Nouveau-
Brunswick)
E2J 2S8

Les industries RST ltée
485, Mcallister Drive Saint-John (Nouveau-
Brunswick)
E2J 2S8

Les Revêtements Nor-Lag ltée
105, avenue Nordic Pointe-Claire (Québec)
H9R 5E4

Les Revêtements Nor-Lag ltée
105, avenue Nordic Pointe-Claire (Québec)
H9R 5E4

Les Revêtements Nor-Lag ltée
105, avenue Nordic Pointe-Claire (Québec)
H9R 5E4

Les solutions environnementales US Ecology Canada inc.
145, RD Scott CP PO Box 2671 Sarnia (Ontario)
N7T 7V8

Les Transports Audec inc.
1485, 1ère Avenue Sainte-Catherine (Québec)
J5C 1C5

Les Transports Audec inc.
1485, 1ère Avenue Sainte-Catherine (Québec)
J5C 1C5

Lévy Transport ltée
315, rue de rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)
G3A 2E5

Liaison Can./U.S. logistiques inc.
9936, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal (Québec)
H8T 1A1

Liaison Can./U.S. logistiques inc.
9936, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal (Québec)
H8T 1A1

Location-Excavation R.S.M.F. inc.
626, Route 138, case postale 367 Ragueneau (Québec)
G0H 1S0

Logano Transportation Co., inc.
209, Pickering Street, P.O. Box 186 Portland
CT 06480 USA

Logano Transportation Co., inc.
209, Pickering Street, P.O. Box 186 Portland
CT 06480 USA

Logistiques Trans2D inc.
750, boulevard Industriel Blainville (Québec)
J7C 3V4

M.R.S. Environnement Inc.
5010 , des Cinquante, CP 53010 Québec, (QC)
G1J 5K3

MANITOULIN TLX INC.
154 , 540B GORE BAY, (QC)
P0P 1H0

MANITOULIN TRANSPORT INC.
154 , 540B Gore Bay, (QC)
P0P 1H0

Marobi inc.
3410, rue des Seigneurs Est Saint-Hyacinthe
(Québec)
J2R 1Z3

Marobi inc.
3410, rue des Seigneurs Est Saint-Hyacinthe
(Québec)
J2R 1Z3

MATREC ENVIRONNEMENT INC.
4, chemin du Tremblay Boucherville (Québec)
J4B 6Z5

MATREC ENVIRONNEMENT INC.
4, chemin du Tremblay Boucherville (Québec)
J4B 6Z5

MATREC ENVIRONNEMENT INC.
4, chemin du Tremblay Boucherville (Québec)
J4B 6Z5

MATREC ENVIRONNEMENT INC.
4, chemin du Tremblay Boucherville (Québec)
J4B 6Z5

MGC Nettoyage Haute Pression inc.
902 , Rue Jacques-Pachini Bois-des-Filion,
(QC)
J6Z 4W4

Miltrak Transport inc.
460, rue Dessureault Trois-Rivières (Québec)
G8T 2L9

NAPPI TRUCKING CORPORATION
151 C, Morristown Road Matawan NJ 07747
USA

Nettoyage de Réservoirs Industriels I.T.C. inc.
8700, rue Aimé-Geoffrion Montréal (Québec)
H1E 5V1

NEW ENGLAND DISPOSAL TECHNOLOGIES
INC.
83, Gilmore Drive Sutton MA 01590 USA

NEW ENGLAND DISPOSAL TECHNOLOGIES
INC.
83, Gilmore Drive Sutton MA 01590 USA

NEW ENGLAND DISPOSAL TECHNOLOGIES
INC.
83, Gilmore Drive Sutton MA 01590 USA

NEWALTA CORPORATION
4500 -855, 2nd Street S.W. Calgary (Alberta)
T2P 4K7

NEWALTA INDUSTRIAL SERVICES INC.
855 - 2nd Street S.W., bureau 4500 Calgary
(Alberta)
T2P 4K7

NEWALTA INDUSTRIAL SERVICES INC.
855 - 2nd Street S.W., bureau 4500 Calgary
(Alberta)
T2P 4K7

Onyx Sanivan inc.
615, boul. René-Lévesque Ouest #1010
Montréal (Québec)
H3B 1P9

Ortec Environnement Services Inc.
1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec)
H1B 5M9

PAGE E.T.C. INC.
2758, Trombley Road P.O. Box 1290
Weedsport NY 13166 USA

PAGE E.T.C. INC.
2758, Trombley Road P.O. Box 1290
Weedsport NY 13166 USA

PAGE E.T.C. INC.
2758, Trombley Road P.O. Box 1290
Weedsport NY 13166 USA

PAGE E.T.C. INC.
2758, Trombley Road P.O. Box 1290
Weedsport NY 13166 USA

Papineau int, S.E.C.
8801, route Transcanadienne, bureau 500 St-
Laurent (Québec)
H4S 1Z6

Peter Hodge Transport Limited
100, Market Drive Milton (Ontario)
L9T 3H5

Peter Hodge Transport Limited
100, Market Drive Milton (Ontario)
L9T 3H5

Peter Hodge Transport Limited
100, Market Drive Milton (Ontario)
L9T 3H5

Peter Hodge Transport Limited
100, Market Drive Milton (Ontario)
L9T 3H5

Peter Hodge Transport Limited
100, Market Drive Milton (Ontario)
L9T 3H5

Philip Services inc.
519, Parkdale Avenue North Hamilton
(Ontario)
L8H 5Y6

POMPAGE BAUVAC INC.
174 , rue de l'Église Saint-Rémi, (QC)
J0L 2L0

Pompage Claubert inc.
8600, rue Jarry Est Anjou (Québec)
H1J 1X7

Pompage Express M.D. inc.
121, rue Industrielle Delson (Québec)
J5B 1W2

Pompage Express M.D. inc.
121, rue Industrielle Delson (Québec)
J5B 1W2

Pompage Express M.D. inc.
121, rue Industrielle Delson (Québec)
J5B 1W2

PURE EARTH RECYCLING (NJ), INC.
3209, North Mill Road Vineland NJ 08360 USA

PURE EARTH RECYCLING (NJ), INC.
3209, North Mill Road Vineland NJ 08360 USA

Quality Carriers, inc.
4041, Park Oaks Boulevard, suite 200 Tampa
FL 33610 USA

Quantex Technologies inc.
260, Shoemaker St Kitchener
(Saskatchewan)
N2E 3E1

Quantex Technologies inc.
260, Shoemaker St Kitchener
(Saskatchewan)
N2E 3E1

RADIAC RESEARCH CORP.
261 , Kent avenue Brooklyn, (New York),
11249 ÉTATS-UNIS

RADIAC RESEARCH CORP.
261 , Kent avenue Brooklyn, (New York),
11249 ÉTATS-UNIS

RADIAC RESEARCH CORP.
261 , Kent avenue Brooklyn, (New York),
11249 ÉTATS-UNIS

RECUBEC INC.
485, Rue Marien Montréal-Est (Québec)
H1B 4V8

RECUBEC INC.
485, Rue Marien Montréal-Est (Québec)
H1B 4V8

RECYCLAGE ARCTIC BÉLUGA INC.
188 , rue Radisson Trois-Rivières, (QC)
G9A 2C3

REPUBLIC ENVIRONMENTAL SYSTEMS
(TRANSPORTATION GROUP), INC.
21, Church Road Hatfield PA 19440 USA

REPUBLIC ENVIRONMENTAL SYSTEMS
(TRANSPORTATION GROUP), INC.
21, Church Road Hatfield PA 19440 USA

REPUBLIC ENVIRONMENTAL SYSTEMS
(TRANSPORTATION GROUP), LLC
21 , Church street Hatfield, (Pensylvanie),
19440 ÉTATS-UNIS

REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS
LP
100, New Park Place Bureau 500 Vaughan
(Ontario)
L4K 0H9

Robbie D Wood, inc.
1051, Old Warrior River RD P.O. Box 125
Dolomite AL 35061 USA

Robbie D Wood, inc.
1051, Old Warrior River RD P.O. Box 125
Dolomite AL 35061 USA

Robbie D Wood, inc.
1051, Old Warrior River RD P.O. Box 125
Dolomite AL 35061 USA

RSB LOGISTIC INC.
219, Cardinal CR. Saskatoon (Saskatchewan)
S7L 7K8

S.I.G.E.I.M., Société d'intervention et de
gestion en environnement industriel et
maritime inc.
150, rue Damase-Breton Saint-Lambert-de-
Lauzon (Québec)
G0S 2W0

SAFETY-KLEEN CANADA INC.
2730, boulevard Industriel Chambly (Québec)
J3L 4V2

SAFETY-KLEEN CANADA INC.
2730, boulevard Industriel Chambly (Québec)
J3L 4V2

SAFETY-KLEEN CANADA INC.
2730, boulevard Industriel Chambly (Québec)
J3L 4V2

SAFETY-KLEEN CANADA INC.
2730, boulevard Industriel Chambly (Québec)
J3L 4V2

SANI MOBILE INC.
6500, boulevard de la Rive Sud, bureau 350
Lévis (Québec)
G6V 9H3

SANI-MANIC COTE-NORD INC.
37 , de la Scierie, CP C.P.6028 Baie-Comeau,
(QC)
G5C 0B7

SANI-MANIC COTE-NORD INC.
37 , de la Scierie, CP C.P.6028 Baie-Comeau,
(QC)
G5C 0B7

Sani-Manic inc.
375, rue de la Gare Saint-Anaclet-de-Lessard
(Québec)
G0K 1H0

Sani-Manic inc.
375, rue de la Gare Saint-Anaclet-de-Lessard
(Québec)
G0K 1H0

Sani-Manic inc.
375, rue de la Gare Saint-Anaclet-de-Lessard
(Québec)
G0K 1H0

SEABOARD LIQUID CARRIERS LIMITED
721, avenue Wilkinson Dartmouth (Nouvelle-
Écosse)
B3B 0H4

SEABOARD LIQUID CARRIERS LIMITED
721, avenue Wilkinson Dartmouth (Nouvelle-
Écosse)
B3B 0H4

SEABOARD LIQUID CARRIERS LIMITED
721, avenue Wilkinson Dartmouth (Nouvelle-

Écosse)
B3B 0H4

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX CLEAN HARBORS QUÉBEC, INC.
6785, route 132 Sainte-Catherine (Québec)
J5C 1B6

Services environnementaux Laidlaw ltée
4090, Telfer Road R.R. #1 Corunna (Ontario)
N0N 1G0

Services environnementaux Protec, Côte-Nord inc.
111, rue des Routiers Chicoutimi (Québec)
G7H 5B1

Services environnementaux Protec, Côte-Nord inc.
111, rue des Routiers Chicoutimi (Québec)
G7H 5B1

Services environnementaux Saint-Laurent inc.
111, rue des Routiers Saguenay (Québec)
G7H 5B1

SERVICES MATREC INC.
4, chemin Du Tremblay Boucherville (Québec)
J4B 6Z5

SERVICES MATREC INC.
4, chemin Du Tremblay Boucherville (Québec)
J4B 6Z5

SERVICES MATREC INC.
4, chemin Du Tremblay Boucherville (Québec)
J4B 6Z5

SERVICES MATREC INC.
4, chemin Du Tremblay Boucherville (Québec)
J4B 6Z5

Services sanitaires de recyclage Expert inc.
8381, Place Marien Montréal-Est (Québec)
H1B 5W6

Services sanitaires de recyclage Expert inc.
8381, Place Marien Montréal-Est (Québec)
H1B 5W6

Sim-Tran inc.
21, rue Hans-Selye Kirkland (Québec)
H9J 3W4

SITA CANADA INC.
4, chemin du Tremblay Boucherville (Québec)
J4B 6Z5

SITA CANADA INC.
4, chemin du Tremblay Boucherville (Québec)
J4B 6Z5

S-J TRANSPORTATION CO., INC.
1176, U.S. Route 40 Woodstown NJ 08098
USA

S-J TRANSPORTATION CO., INC.
1176, U.S. Route 40 Woodstown NJ 08098
USA

S-J TRANSPORTATION CO., INC.
1176, U.S. Route 40 Woodstown NJ 08098
USA

Société de transport de la communauté
urbaine de Montréal
8845, boulevard Saint-Laurent Montréal
(Québec)
H2N 1M2

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
800, rue De La Gauchetière Ouest Bureau
1170 Montréal (Québec)
H5A 1J6

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
800, rue De La Gauchetière Ouest Bureau
1170 Montréal (Québec)
H5A 1J6

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
800, rue De La Gauchetière Ouest Bureau
1170 Montréal (Québec)
H5A 1J6

SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360
(QUÉBEC) LTÉE
135, rue Richer Montréal (Québec)
H8R 1R4

SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360
(QUÉBEC) LTÉE
135, rue Richer Montréal (Québec)
H8R 1R4

SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360
(QUÉBEC) LTÉE
135, rue Richer Montréal (Québec)
H8R 1R4

SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360
(QUÉBEC) LTÉE
135, rue Richer Montréal (Québec)
H8R 1R4

SOLVA-REC ENVIRONNEMENT INC.
795, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2X 5M3

SOLVA-REC ENVIRONNEMENT INC.
795, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2X 5M3

SOLVA-REC ENVIRONNEMENT INC.
795, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2X 5M3

SOLVA-REC ENVIRONNEMENT INC.
795, rue Lucien-Beaudin Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2X 5M3

STERICYCLE, ULC
1066 2600, West Hastings street Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3X1

Stone Transportation Company
1065, rue Hargrieve London (Ontario)
N6E 1P6

Tallman Transports limited
1003, Niagara street Welland (Ontario)
L3C 1M5

TCI INC.
39, Falls Industrial Park Road RD 3 Box 153T
Hudson NY 12534 USA

Thomas Bellemare ltée
171, rue Sainte-Anne Yamachiche (Québec)
G0X 3L0

Tomlinson Environmental Services Ltd.
100 , Citigate Ottawa, (QC)
K2J 6K7

Tomlinson Environmental Services Ltd.
100 , Citigate Ottawa, (QC)
K2J 6K7

Tomlinson Environmental Services Ltd.
100 , Citigate Ottawa, (QC)
K2J 6K7

Tomlinson Environmental Services Ltd.
100 , Citigate Ottawa, (QC)
K2J 6K7

TONAWANDA TANK TRANSPORT SERVICE INC.

1140, Military Road Buffalo NY 14217-2232
USA

Tradebe Treatment and Recycling Northeast, LLC
47, Gracey Avenue Meriden CT 06451 USA

Tradebe Treatment and Recycling Northeast, LLC
47, Gracey Avenue Meriden CT 06451 USA

Tradebe Treatment and Recycling Northeast, LLC
47, Gracey Avenue Meriden CT 06451 USA

Transport Alfred Boivin inc.
2205, de la Fonderie Chicoutimi (Québec)
G7H 8B9

Transport Alfred Boivin inc.
2205, de la Fonderie Chicoutimi (Québec)
G7H 8B9

Transport Alfred Boivin inc.
2205, de la Fonderie Chicoutimi (Québec)
G7H 8B9

Transport Alfred Boivin inc.
2205, de la Fonderie Chicoutimi (Québec)
G7H 8B9

Transport Alfred Boivin inc.
2205, de la Fonderie Chicoutimi (Québec)
G7H 8B9

Transport Baie-Comeau inc.
62, rue William Dobel Baie-Comeau (Québec)
G4Z 1T7

Transport Cabano-Kingsway inc.
6600, chemin Saint-François Saint-Laurent (Québec)
H4S 1B7

Transport Dofralex inc.
1735, chemin du Pays-Brûlé Nicolet (Québec)
J3T 1T5

TRANSPORT F. GILBERT LTÉE
150, rue des Routiers Chicoutimi (Québec)
G7H 5B1

Transport H. Cordeau inc.
2630, rang St-Jacques Saint-Jacques (Québec)
J0K 2R0

Transport Lebon inc.
2481, boulevard Talbot Chicoutimi (Québec)
G7H 5B1

Transport Lebon inc.
2481, boulevard Talbot Chicoutimi (Québec)
G7H 5B1

TRANSPORT MIDLAND LIMITÉE
300, Union Sreet, 12th Floor PO Box 5777
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 4M3

Transport Queensway inc.
860, rue Archimède Lévis (Québec)
G6V 7M5

TRANSPORT ROBERT (1973) LTÉE
500, route 112 Rougemont (Québec)
J0L 1M0

TRANSPORT ROLLEX LTÉE
910 , boul. Lionel-Boulet Varennes, (QC)
J3X 1P7

Transport S.R.S. inc.
1625, rue Jean-Lachaîne Sainte-Catherine
(Québec)
J5C 1C2

TRANSPORT SERRO INC.
124 , Route du Président-Kennedy Saint-
Henri, (QC)
G0R 3E0

TRANSPORT ST-ISIDORE LTÉE
124 , rte du Président-Kennedy Saint-Henri,
(QC)
G0R 3E0

Transport Sylvester & Forget inc.
320, route 201 Saint-Stanislas-de-Kostka
(Québec)
J0S 1W0

TRANSPORT TFI 2, S.E.C.
8801, route Transcanadienne, bur 500 Saint-
Laurent (Québec)
H4S 1Z6

TRANSPORT TFI 2, S.E.C.
8801, route Transcanadienne, bur 500 Saint-
Laurent (Québec)
H4S 1Z6

TRANSPORT TFI 4 INC.
280, route de Fossambault Saint-Augustin-
de-Desmaures (Québec)
G3A 2P9

Transport TFI 4, S.E.C.
8801, route Transcanadienne Bureau 500

Saint-Laurent (Québec)
H4S 1Z6

TRIAD TRANSPORT INC.
1630, Diesel Avenue McAlester OK 74501
USA

TRIAD TRANSPORT INC.
1630, Diesel Avenue McAlester OK 74501
USA

Tri-Line Carriers GP inc.
1179, Ridgeway Road PO Box 1669
Woodstock (Ontario)
N4S 0A9

Tri-Line Carriers GP inc.
1179, Ridgeway Road PO Box 1669
Woodstock (Ontario)
N4S 0A9

Trimac Transportation Services inc.
3215, 12th Street NE Calgary (Alberta)
T2E 7S9

Trimac Transportation Services inc.
3215, 12th Street NE Calgary (Alberta)
T2E 7S9

Trimac Transportation Services inc.
3215, 12th Street NE Calgary (Alberta)
T2E 7S9

Trimac Transportation Services inc.
3215, 12th Street NE Calgary (Alberta)
T2E 7S9

TRIMAC TRANSPORTATION SERVICES
LIMITED PARTNERSHIP
3215 , 12th Calgary, (QC)
T2E 7S9

TRI-S ENVIRONMENTAL SERVICES, INC.
25, Pinney Street Ellington CT 06029-3812
USA

TRI-S ENVIRONMENTAL SERVICES, INC.
25, Pinney Street Ellington CT 06029-3812
USA

Tri-State Motor transit co.
7e, rue Est, C.P. 113 Joplin MO 64801 USA

TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA),
INC.
1223, montée de la Pomme-d'Or Contrecoeur
(Québec)
J0L 1C0

TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL, INC.
Triumvirate Environmental inc. 61, Innerbelt
Road Somerville, MA 02143 États-Unis
H4S 1B4

U.S. BULK TRANSPORT INC
205, Pennbriar Drive Erie PA 16509 USA

U.S. BULK TRANSPORT INC
205, Pennbriar Drive Erie PA 16509 USA

U.S. BULK TRANSPORT INC
205, Pennbriar Drive Erie PA 16509 USA

UNIVERSITÉ MCGILL
845, rue Sherbrooke Ouest Bureau 310
Montréal (Québec)
H3A 0G4

UNIVERSITÉ MCGILL
845, rue Sherbrooke Ouest Bureau 310
Montréal (Québec)
H3A 0G4

US Ecology Transportation Solutions, Inc.
1000, rue De La Gauchetière Ouest bureau
2500 Montréal (Québec)
H3B 0A2

US Environmental Inc.
409, Boot Road Downingtown PA 19335 USA

VACUUM DRUMMOND INC.
303 , boul. Industriel Châteauguay, (QC)
J6J 4Z2

VACUUM DRUMMOND INC.
303 , boul. Industriel Châteauguay, (QC)
J6J 4Z2

VACUUM DRUMMOND INC.
303 , boul. Industriel Châteauguay, (QC)
J6J 4Z2

Vacuum National - Services aux industries
inc.
18160, rue J.A. Bombardier Mirabel (Québec)
J7J 0H5

VEOLIA ES CANADA INDUSTRIAL SERVICES
INC.
3410, South Service Road Main Floor
Burlington (Ontario)
L7N 3T2

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
1705 , 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal, (QC)
H1B 5M9

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec)
H1B 5M9

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
555, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1B1

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec)
H1B 5M9

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec)
H1B 5M9

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec)
H1B 5M9

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec)
H1B 5M9

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
1705, 3e Avenue (P.-a.-T.) Montréal (Québec)
H1B 5M9

Veolia ES Matières Résiduelles inc.
787, boulevard de la Chaudière Québec
(Québec)
G1X 4B8

Veolia ES Matières Résiduelles inc.
787, boulevard de la Chaudière Québec
(Québec)
G1X 4B8

Veolia ES Matières Résiduelles inc.
787, boulevard de la Chaudière Québec
(Québec)
G1X 4B8

Veolia ES Matières Résiduelles inc.
787, boulevard de la Chaudière Québec
(Québec)
G1X 4B8

Veolia ES Matières Résiduelles inc.
787, boulevard de la Chaudière Québec
(Québec)
G1X 4B8

Veolia ES Services d'Assainissement inc.
8600, rue Jarry Est Anjou (Québec)
H1J 1X7

WASTE MANAGEMENT NEW ENGLAND
ENVIRONMENTAL TRANSPORT INC.
209, Pickering Street Portland CT 06480 USA

WASTE MANAGEMENT NEW ENGLAND
ENVIRONMENTAL TRANSPORT INC.
209, Pickering Street Portland CT 06480 USA

WEST CENTRAL ENVIRONMENTAL CORP.
250, Watervliet Shaker Road Watervliet NY
12189 USA

WEST CENTRAL ENVIRONMENTAL CORP.
250, Watervliet Shaker Road Watervliet NY
12189 USA

Wills Trucking, inc.
3185, Columbia Road Richfield OH 44286 USA

WM QUÉBEC INC.
117, Wentworth Court Brampton (Ontario)
L6T 5L4

WM QUÉBEC INC.
117, Wentworth Court Brampton (Ontario)
L6T 5L4

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 11 janvier 2026

L'ensemble du répertoire compte 347 enregistrements.
25 enregistrements répondent au critère suivant : Municipalité : Montréal

Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier	Adresse	MRC	Nature des contaminants[1]	Nature des résidus
(06) Montréal				
9071-2076 Québec inc. (Ancien Dominion Bridge)	500, rue Notre-Dame (arrondissement Lachine) Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	
Anachemia ltée (terrain de la cie)	135, rue Richer Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*, Solvants*	Mixte industriel
Ancien dépotoir de Lachine	Rue Norman (près de limites de Ville Saint-Pierre) Montréal	Ville de Montréal	Biphényles polychlorés (BPC), Composés phénoliques*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	Mixte industriel, Ordures ménagères, Sable de fonderie
Ancien dépotoir de Ville LaSalle	Intersection rue Schevchenko et rue Bouvier Montréal	Ville de Montréal	Biphényles polychlorés (BPC), Composés phénoliques*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures aromatiques volatiles*	
Ancien dépotoir, Bois-de-l'Héritage	Au sud de l'autoroute 40, Pte-aux-Trembles, près de	Ville de Montréal	Plomb (Pb), Zinc (Zn)	Matériaux secs, Mixte industriel, Ordures

	la voie ferrée Montréal			ménagères
Ancien dépotoir, Parc Maisonneuve	Intersection boul. Pie IX et boul. Rosemont Montréal	Ville de Montréal	À compléter	Mixte industriel, Ordures ménagères
Ancien lieu d'élimination de Ville LaSalle (cellule)	Boul. des trinitaires, Newman et Irwin Montréal	Ville de Montréal	Biphényles polychlorés (BPC), Cyanure disponible (CN-), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	
Ancienne carrière 83e avenue	À 400 m à l'ouest de la 83e av. près du boul. Perras Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Barils de goudron
Ancienne carrière Durocher	Intersection avenue Marien et rue Forsyth Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthane*	Mixte industriel, Ordures ménagères
Ancienne carrière, cie Petro-Canada	11701, rue Sherbrooke Est Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	
Centre d'archives de Montréal	535, avenue Viger Est Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	
Champs d'épandage de boues huileuses, Shell	10501, rue Sherbrooke Est Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	Boues
Cintec Environnement inc.	5505, rue Irwin Montréal	Ville de Montréal	Biphényles polychlorés (BPC), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures aromatiques volatiles*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	
Dépôt de boues, Corporation Corbec	17, boulevard Saint-Joseph Montréal	Ville de Montréal	Cadmium (Cd), Cuivre (Cu), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	Mixte industriel
Dépotoir Marco-Polo	Rue Marco-Polo Montréal	Ville de Montréal	Composés phénoliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	Boues, Mixte industriel
Dépotoir Petro-Canada	11701, rue Sherbrooke Est Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	Mixte industriel, Ordures ménagères

Fonderies Canadiennes d'acier ltée (CSW)	1900, rue Dickson Montréal	Ville de Montréal	Cadmium (Cd), Chrome total (Cr), Cuivre (Cu), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Manganèse (Mn), Plomb (Pb), Produits pétroliers*, Zinc (Zn)	
Général Électrique du Canada ltée - GE Hydro	795, avenue Georges V Montréal	Ville de Montréal	Composés phénoliques*	Sable de fonderie
Jenkins Canada inc.	170, rue Saint-Joseph Montréal	Ville de Montréal	Plomb (Pb), Zinc (Zn)	Sable de fonderie
Lagune de boues huileuses, Petro-Canada	11701, rue Sherbrooke Est Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Boues
Lagunes de boues huileuses, Petro-Canada	rue Sherbrooke Est Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	Boues
Loblaws Québec limitée	700-780, boul. Henri-Bourassa Ouest Montréal	Ville de Montréal	À compléter	
Parc Félix-Leclerc	Intersection rue Beaubien et boul. Langelier Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	Mixte industriel
PJCCI-PEPSC	Long de l'autoroute Bonaventure entre les ponts Champlain et Victoria Montréal	Ville de Montréal	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	Mixte industriel, Ordures ménagères
Terrain de la Compagnie d'ingénierieTriplex ltée	181, rue Onéida Montréal	Ville de Montréal	Composés phénoliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

*: Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Liste des lieux récepteurs de sols contaminés à usage public* au Québec

Mise à jour : Juin 2025

Types de lieux récepteurs :

1- Centres de traitement de sols contaminés (CTSC)
2- Lieux d'élimination de sols contaminés (LESC)
3- Lieux de valorisation de sols contaminés
4- Lieux d'élimination et de valorisation de sols contaminés (REIMR + aire de résidus miniers)
    a. Lieux d'enfouissement technique (LET)
    b. Lieux d'enfouissement de débris de construction ou démolition (LEDCD)
    c. Lieux d'enfouissement en tranchée (LEET)
    d. Aires de résidus miniers
    e. Lieux d'enfouissement en milieu nordique (LEMN)
    f. Lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI)
5- Lieux de stockage de sols contaminés

1- Centres de traitement de sols contaminés (CTSC)

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Bas-Saint-Laurent Région 01	Centre de traitement BSL	375, rue de la Gare Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0
	GFL Services Environnementaux Rimouski	195, rue des Négociants Rimouski (Québec) G5L 7C5
Saguenay - Lac-Saint-Jean Région 02	GFL Services Environnementaux Laterrière	3500, chemin des Sables Saguenay (Québec) G7N 1L9
	GFL Services Environnementaux St-Bruno	530, 6e rang Sud Saint-Bruno (Québec) G0W 2L0
	RSI Environnement	80, rue des Mélèzes Saint-Ambroise (Québec) G7P 2N4
Capitale-Nationale Région 03	Biogénie Lac St-Charles Traitement	15989, boulevard de la Colline Québec (Québec) G3G 3A7
	Solneuf	1300, chemin du Site Neuville (Québec) G0A 2R0
Estrie Région 05	Biogénie Sherbrooke - Traitement	855, rue Pépin Sherbrooke (Québec) J1L 2P8
Montréal Région 06	Biogénie Montréal-Est	8365, avenue Broadway Nord Montréal-Est (Québec) H1B 5X7
	CEME CTS	10000, boulevard Métropolitain Est Montréal-Est (Québec) H1B 4W3
	ECN SOL Inc.	8770, place Marien Montréal-Est (Québec) H1B 5W6
Outaouais Région 07	Uteau (Traitement)	211, route 301 Sud, Litchfield Portage-du-Fort (Québec) J0X 2T0
Abitibi-Témiscamingue Région 08	Atlas TSE inc	510, chemin Jolicoeur-et Sainte-Croix Malartic (Québec) J0Y 1Z0
	GFL Services Environnementaux Val d'Or	1995, 3e avenue Est Val-d'Or (Québec) J9P 0G2
Côte-Nord Région 09	Biogénie Baie-Comeau	2264, avenue du Labrador Baie-Comeau (Québec) G5C 2S9
	Biogénie Centre de traitement de sols de la Pointe-Noire	199, chemin de la Pointe-Noire Sept-Îles (Québec) G4R 4L4

1- Centres de traitement de sols contaminés (CTSC)

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Côte-Nord Région 09 (suite)	Pavage Béton T C	1984, rue Decoste Sept-Îles (Québec) G4R 4K1
Nord-du-Québec Région 10	Centre de traitement Nunatech Englobe	Coordonnées géographiques 58.086447, -68.447498 Kuujjuaq, QC, (Québec)
	Centre de traitement de sols Avataani	Coordonnées géographiques 60.051994, -77.232179 Puvirnituq (Québec)
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine Région 11	CTSC des Iles - Englobe	Lot de cadastre 3394805 Iles-de-la-Madeleine (Québec)
Chaudière-Appalaches Région 12	Biogénie St-Lambert	211, rue Léon-Vachon Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0
	Biogénie Ste-Croix	6815, route Marie-Victorin Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0
Laval Région 13	Biogénie Laval	1500, boulevard Saint-Martin Est Laval (Québec) H7G 4S8
Lanaudière Région 14	Signaterre Environnement Traitement	175, chemin de la Cabane-Ronde Mascouche (Québec) J7K 0P1
Montérégie Région 16	Northex Environnement inc	699, montée de la Pomme-d'Or Contrecoeur (Québec) J0L 1C0
	SOLUM Environnement	530, rue Bourgeois Nord Saint-Amable (Québec) J3V 5J8
Centre-du-Québec Région 17	Biogénie St-Rosaire Traitement	318, route de la Grande-Ligne Saint-Rosaire (Québec) G0Z 1K0
	Enfoui-bec Traitement	18055, rue Gauthier Bécancour (Québec) G9H 1C1

2- Lieux d’élimination de sols contaminés (LESC)

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Saguenay - Lac-Saint-Jean Région 02	GFL Environmental Inc. (Larouche)	1555, route Dorval Larouche (Québec) G0W 1Z0
Lanaudière Région 14	Signaterre Environnement Enfouissement	175, chemin de la Cabane-Ronde Mascouche (Québec) J7K 0P1
	Vitaliterre Inc.	1410, rang de la Côte-Saint-Charles L'Épiphanie (Québec) J5X 4N9
Centre-du-Québec Région 17	Enfoui-bec Elimination	18055, rue Gauthier Bécancour (Québec) G9H 1C1
	Gestion 3LB Élimination (LESC)	2085, boulevard du Parc-Industriel Bécancour (Québec) G9H 2Z3

3- Lieux de valorisation de sols contaminés

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Saguenay - Lac-Saint-Jean Région 02	Biogénie Carrière Cristal	725, boulevard Martel Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
	Carrière & Sablière Boivin Inc. (Site BY #1)	Lot de cadastre 4012606 Saguenay (Québec)
	Carrière Robin Morin	2468, rang Saint-Pierre Saguenay (Québec) G7H 0E1
	GFL Services Environnementaux Laterrière (Valorisation)	3500, chemin des Sables Saguenay (Québec) G7N 1L9
Capitale-Nationale Région 03	Biogénie Carrière Charlesbourg	201, boulevard Louis-XIV Québec (Québec) G2K 1W6
	Carrière St-Placide sud	Lot de cadastre 4822706 Baie Saint-Paul (Québec)
	Site Deschambault	54a, 2e rang Deschambault (Québec) G0A 1S0
	Valorisation Denis	16153, boulevard de la Colline Québec (Québec) G3G 3A7
Estrie Région 05	Biogénie LVMA Mine Jeffrey - Lieu de valorisation de matériaux Amiantés	111, boulevard Saint-Luc Val-des-Sources (Québec) J1T 3M9
	Biogénie Mine Jeffrey - Valorisation sols AB et BC nickel	111, boulevard Saint-Luc Val-des-Sources (Québec) J1T 2V1
	Biogénie Carrière Dunant	3800, Chemin Dunant Canton de Hatley, (Québec) J0B 2C0
Montréal Région 06	CEME Valo	10000, boulevard Métropolitain Est Montréal-Est (Québec) H1B 4W3
	Carrière Lafarge Montréal-Est	9990, boulevard Métropolitain Montréal-Est (Québec) H4T 1K2
	Complexe environnemental de Saint-Michel	2235, rue Michel-Jurdant Montréal (Québec) H1Z 4N1
Outaouais Région 07	Bioparc	99, chemin Industriel Nord Litchfield (Québec) J0X 1K0
	Carrière Lirette	284, chemin du Tour-du-Lac Lac Simon (Québec) J0V 1E0

3- Lieux de valorisation de sols contaminés

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
	Uteau (Valorisation)	211, route 301 Sud, Litchfield Portage-du-Fort (Québec) J0X 2T0
Côte-Nord Région 09	Biogénie Carrière Lac Daigle	bloc 66, lot 4843785 Lac-Walker (Québec) G4R 4K9
	Biogénie Carrière Miller Baie-Comeau	Lot de cadastre 2905582 Baie-Comeau (Québec)
	Carrière de Manic II	Coordonnées géographiques 49.297293, -68.371991 TNO de Rivière-aux-Outardes (Québec)
	LEET MW	1000, route 389 Fermont (Québec) G0G 1J0
Nord-du-Québec Région 10	Écocentre Kuujjuaq	Coordonnées géographiques 58.150908, 68.359408 Kuujjuaq (Québec)
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine Région 11	Carrière Artho	190, chemin des Buttes Havre-aux-Maisons (Québec) G4T 5L5
	Carrière Ben Gallon	Lot, de cadastre 4 933 099 New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
	Régie intermunicipale de Gestion des Déchets solides des Anses	785, rue Saint-Pierre Grande-Rivière (Québec) G0C 1W0
Chaudière-Appalaches Région 12	Biogénie Carrière Saint-David	2600, rue de l'Etchemin Lévis (Québec) G6W 7X5
	Biogénie LVMA Mine Black Lake - Lieu de valorisation de matériaux amiantés	3700, rue du Lac-Noir THETFORD MINES (Québec) G6H 1S9
	Biogénie Mine Black Lake - Valorisation sols AB	3700, rue du Lac-Noir Thetford Mines (Québec) G0N 1B0
	Biogénie Mine Carey - Valorisation sols AB	95, 3e rang Nord Tring-Jonction (Québec) G0N 1X0
	Carrière Aubert-Gallion	38, 6e avenue Nord Saint-Georges (Québec) G5Z 0R1

3- Lieux de valorisation de sols contaminés

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
	Carrière Mont Granite	606, rue Piuze Thetford Mines (Québec) G6G 5R7
Chaudière-Appalaches Région 12 (suite)	Carrière National	3900, boulevard Frontenac Est Thetford Mines (Québec) G6H 4G2
	Fibres Sustana	3805, avenue Saint-Augustin Lévis (Québec) G6Z 8J4
	Halde Flintkote	800, rue Flintkote Thetford Mines (Québec) G6H 4E7
	Viridis (Mine Black Lake)	200, chemin de la mine Saint-Joseph-de-Coleraine (Québec) G0N 1B0
	Viridis (Mine National)	Coordonnées géographiques 46.133184, -71.253449 Thetford Mines (Québec)
Laval Région 13	Carrière DJL Laval	4297, rang Saint-Elzéar Est Laval (Québec) H7E 4P2
	Demix Laval	1500, boulevard Saint-Martin Est Laval (Québec) H7G 4S8
	Demix St-François	2950, montée Masson Laval (Québec) H7B 1E3
Lanaudière Région 14	Carrière L'Épiphanie	865, rang de l'Achigan Sud L'Épiphanie (Québec) J5X 3M9
	Carrière St-Barthélemy 2020 Inc.	460, rang Saint-Jacques Saint-Barthélemy (Québec) J0K 1X0
	Remblayage Solterra - Mascouche	1285, chemin de la Cabane-Ronde Mascouche (Québec) J7K 0P2
Laurentides Région 15	Granulats Provincial Mirabel	18625, chemin du Grand-Saint-Charles Mirabel (Québec) J7N 2E8
	Stablex Canada Inc.	760, boulevard Industriel Blainville (Québec) J7C 3V4

3- Lieux de valorisation de sols contaminés

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
	Uniroc - Carrière Mirabel Agrégats Mirabel	5605, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4
Montérégie Région 16	CRS	950, chemin d'Anjou Boucherville (Québec) J4B 5E4
	CRSMM - St-Bruno	580, rang des Vingt-Cinq Est Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 0G6
	CRSMM - St-Philippe	201, rang Saint-Marc Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0
	Carrière Baillargeon	826, rue des Carrières Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2P2
	Carrière Venise-en-Québec	Lot de cadastre 5 105 878 Venise-en-Québec (Québec) J0J 2K0
	Carrière de Melocheville	100, boulevard de Melocheville Beauharnois (Québec) J0S 1J0
	Carrière de la briqueterie La Prairie	955, chemin Saint-José La Prairie (Québec) J5R 3A9
	Demix Varennes	3350, chemin de la Butte-aux-Renards Varennes (Québec) J3X 0G7
	Eurovia Carignan	100, chemin de la Carrière Carignan (Québec) J3L 0N5
	Granulats Provincial St-Jacques	47, route Édouard-VII Saint-Jacques-le-Mineur (Québec) J0J 1Z0
Centre-du-Québec Région 17	Biogénie Carrière DG	23, route Fleury Warwick (Québec) J0A 1M0
	Enfoui-bec Valorisation RFPP	18055, rue Gauthier Bécancour (Québec) G9H 1C1

4- Lieux d'élimination et de valorisation de sols contaminés (REIMR + aire de résidus miniers)

a) Lieux d'enfouissement technique (LET)

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Bas-Saint-Laurent Région 01	LET de Matane	330, rue Yves-Bérubé Matane (Québec) G4W 3M6
	Lieu d'enfouissement technique RIDT	297, route 295 Dégelis (Québec) G5T 1R2
	Lieu d'enfouissement technique de Rimouski	835, chemin Victor-Gauvin Rimouski (Québec) G5L 8Y9
	Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup	1707, route du Patrimoine Cacouna (Québec) G0L 1G0
Saguenay - Lac-Saint-Jean Région 02	Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station	100, 9e rang sud Hébertville-Station (Québec) G0W 1T0
	Centre Technologique AES - Chicoutimi	3199, Boulevard Talbot Chicoutimi,(Québec) G7H 5B1
Capitale-Nationale Région 03	Lieu d'enfouissement technique Clermont	119, chemin Snigole Clermont (Québec) G4A 1B1
	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf	1300, chemin du Site Neuville (Québec) G0A 2R0
Mauricie Région 04	GFL Environmental Inc. (LET Champlain)	295, route Sainte-Marie Champlain (Québec) G0X 1C0
	Lieu d'enfouissement technique St-Étienne-des-Grès	400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Estrie Région 05	GFL Environmental Inc. (LET Granby)	702, route 137 Sud Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0
	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook	1095, chemin Bilodeau Coaticook (Québec) J1A 2S4
	Valoris	107, chemin du Maine Central Bury (Québec) J0B 1J0

4- Lieux d'élimination et de valorisation de sols contaminés (REIMR + aire de résidus miniers)

a) Lieux d'enfouissement technique (LET)

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Outaouais Région 07	LET (Lieu d'enfouissement technique)	99, chemin Industriel Nord Litchfield (Québec) J0X 1K0
Abitibi-Témiscamingue Région 08	LET Ville d'Amos	5311, route 395 Nord Amos (Québec) J9T 3A1
	Lieu d'enfouissement technique de la MRC de La Vallée-de-l'Or	2001, 3e avenue Est Val-d'Or (Québec) J9P 7B4
	Multitech Environnement	1610, rang Lusko Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6J2
Côte-Nord Région 09	Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Sept-Iles	750, chemin du Lac Daigle Sept-Iles (Québec) G4R 2R4
	RGMRM - Lieu d'enfouissement technique de Ragueneau	5101, chemin de la Scierie-des-Outardes Ragueneau (Québec) G0H 1S0
Nord-du-Québec Région 10	Lieu d'enfouissement technique de Chibougamau	121, chemin du Lac-Dufault Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine Région 11	Municipalité de Saint-Alphonse LET	222, 5e rang Est Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0
	Régie Intermunicipale de Traitement des Matières Résiduelles de la Gaspésie	1050, montée Wakeham Gaspé (Québec) G4X 2A2
Chaudière-Appalaches Région 12	LET Armagh	50, 1er rang Nord-Est Armagh (Québec) G0R 1A0
	LET Saint-Lambert-de-Lauzon	517, rue Saint-Aimé Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0
	Lieu d'enfouissement technique de Saint-Flavien	1450, rang de la Pointe-du-Jour Saint-Flavien (Québec) G0S 2M0

4- Lieux d'élimination et de valorisation de sols contaminés (REIMR + aire de résidus miniers)

a) Lieux d'enfouissement technique (LET)

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Lanaudière Région 14	Complexe Enviro Connexions	3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne (Québec) J6V 9T6
	Dépôt Rive-Nord	1001, chemin Saint-Joseph Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0
Laurentides Région 15	Complexe Environnemental de la Rouge	688, chemin du Parc-Industriel Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
	WM Lachute	6985, chemin des Sources Lachute (Québec) J8H 2C5
	WM Ste-Sophie	2535, 1re rue Sainte-Sophie (Québec) J5J 2R7
Centre-du-Québec Région 17	Gestion 3LB - REIMR (Élimination)	2085, boulevard du Parc-Industriel Bécancour (Québec) G9H 2Z3
	LET St-Nicéphore	25, rue Gagnon Drummondville (Québec) J2A 3H3
	Lieu d'enfouissement technique de Saint-Rosaire	318, route de la Grande-Ligne Saint-Rosaire (Québec) G0Z 1K0
	Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi	2500, rang Saint-Joseph Cowansville (Québec) J2K 0R7

4- Lieux d'élimination et de valorisation de sols contaminés (REIMR + aire de résidus miniers)

b) Lieux d'enfouissement de débris de construction ou démolition (LEDCD)

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Saguenay - Lac-Saint-Jean Région 02	LEDCD Excavation Dolbeau	981, 2e avenue Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 3A4
	Dépôt sec	4255, chemin des Pics Saguenay (Québec) G7B 3N8
Montérégie Région 16	Tria Écoénergie inc.	2025, rue Jean-Marie-Langlois La Prairie (Québec) J5R 5Z8
Centre-du-Québec Région 17	Lemay-bec	9125, chemin des Hêtres Bécancour (Québec) G9H 3L5

4- Lieux d'élimination et de valorisation de sols contaminés (REIMR + aire de résidus miniers)

c) Lieux d'enfouissement en tranchée (LEET)

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Côte-Nord Région 09	Bonne Esperance municipal landfill site	Lot de cadastre : 5 932 099 Bonne-Espérance (Québec) G0G 2P0
	LEET	300, route 138 Natashquan (Québec) G0G 2A0
	RIMMR	800, route 138 Longue-Pointe-de-Mingan (Québec) G0G 1V0

4- Lieux d'élimination et de valorisation de sols contaminés (REIMR + aire de résidus miniers)

d) Aires de résidus miniers

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Abitibi-Témiscamingue Région 08	Noranda-3	150, chemin Bradley Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7G1

4- Lieux d'élimination et de valorisation de sols contaminés (REIMR + aire de résidus miniers)

e) Lieux d'enfouissement en milieu nordique (LEMN)

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Côte-Nord Région 09	Ancien lieu d'enfouissement en milieu nordique	Coordonnées géographiques 54.8179, 66.8679 Schefferville (Québec)
	Lieu d'enfouissement en milieu nordique de Blind Cliff	Lot de cadastre 5932313 Blanc-Sablon (Québec)
	Lieu d'enfouissement en milieu nordique de La Romaine	90, rue du Large La Romaine (Québec) G0G 1M0
Nord-du-Québec Région 10	LEMN de Salluit	Coordonnées géographiques 62.189736, -75.673877 Salluit (Québec)

5- Lieux de stockage de sols contaminés

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Capitale-Nationale Région 03	Biogénie La Compostière	1700, boulevard Jean-Talon Ouest Québec (Québec) G2K 2L8
	Biogénie Lac St-Charles (art. 10)	15989, boulevard de la Colline Québec (Québec) G3G 3A7
	Biogénie Lac St-Charles Stockage	15989, boulevard de la Colline Québec (Québec) G3G 3A7
Estrie Région 05	Biogénie Sherbrooke - (art. 10)	855, rue Pépin Sherbrooke (Québec) J1L 2P8
	Biogénie Sherbrooke - Stockage	855, rue Pépin Sherbrooke (Québec) J1L 2P8
Montréal Région 06	Biogénie Montréal-Est (art. 10)	8365, avenue Broadway Nord Montréal-Est (Québec) H1B 5X7
	CEME Stockage	10000, boulevard Métropolitain Est Montréal-Est (Québec) H1B 4W3
	CEME Stockage 8,9,10	10000, boulevard Métropolitain Est Montréal-Est (Québec) H1B 4W3
	Recyclage Notre-Dame	9000, avenue Marien Montréal-Est (Québec) H1B 0A6
Abitibi-Témiscamingue Région 08	AmNor Malartic - côté sols	501, chemin Jolicoeur-et Sainte-Croix Malartic (Québec) J0Y 1Z0
	GFL Environmental Services Inc (Rouyn-Noranda)	133, avenue Marcel-Baril Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7B9
Côte-Nord Région 09	Amnor Baie-Comeau	17, avenue Babin Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A6
Chaudière-Appalaches Région 12	(art. 8,9,10 du RSCTSC) Lieu récepteur des espèces floristiques envahissantes	720, rue Flintkote Thetford Mines (Québec) G6H 4W4
	Biogénie St-Lambert-de-Lauzon (art. 10)	211, rue Léon-Vachon Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0

5- Lieux de stockage de sols contaminés

Région administrative	Nom du lieu	Coordonnées
Chaudière-Appalaches Région 12 (suite)	Lieu récepteur des espèces exotiques floristiques envahissantes: Roseau commun et renoué du Japon	720, rue Flintkote Thetford Mines (Québec) G6H 4W4
Laval Région 13	Biogénie Laval (art. 10)	1500, boulevard Saint-Martin Est Laval (Québec) H7G 4S8
Laurentides Région 15	Enviro Urgence inc (Lieux de stockage)	3777, rue Lafayette Ouest Boisbriand (Québec) J7H 1N5
Montérégie Région 16	Veolia Chambly	2630, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2
Centre-du-Québec Région 17	Biogénie St-Rosaire (art. 10)	318, route de la Grande Ligne Saint-Rosaire (Québec) G0Z 1K0
	Biogénie St-Rosaire stockage	318, route de la Grande-Ligne Saint-Rosaire (Québec) G0Z 1K0

* Cette liste a été établie à partir des données extraites du système de Traces Québec du MELCCFP en date du 23 juin 2025. Toutes erreurs ou omissions doivent être signalées à :

Direction de la protection et de la réhabilitation des terrains
lieuxrecepteurssols@environnement.gouv.qc.ca

Le Service du greffe tient à jour la Liste des terrains contaminés tel que prévu par l'article 31.68 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
Pour de plus amples informations, contactez : 311@ville.montreal.qc.ca

Vous pouvez visionner une carte interactive des terrains contaminés en cliquant ici.

Choisissez un arrondissement dans la liste suivante :

Ahuntsic-Cartierville

Terrains contaminés dans Ahuntsic-Cartierville

10765 LAJEUNESSE S.E.C.
10760, rue Lajeunesse, Montréal, Qc, H3L 2G1
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Numéro(s) de lot(s) : 6 341 563 du cadastre du Québec

Avis de décontamination [1.68 Mo - 7 pages]

10765 Lajeunesse s.e.c.
Numéro(s) de lot(s) : 2 721 763 du cadastre du Québec

Avis de contamination [707 ko - 18 pages]

138231 Canada inc.
205, rue Chabanel ouest
Numéro(s) de lot(s) : 1 488 281 du cadastre du Québec

Avis de contamination [266 ko - 10 pages]

3079939 Nova Scotia Corporation
10000, Meilleur, rue
Numéro(s) de lot(s) : 1 488 873 au Cadastre du Québec

Avis de contamination [2.58 Mo - 10 pages]

3159531 Canada Inc.
51-55, de Louvain Ouest, rue
Numéro(s) de lot(s) : 1 489 189 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [1 Mo - 8 pages]

Avis de contamination [234 ko - 8 pages]

9025-3618 Québec inc.
2715, Fleury Est, rue
Numéro(s) de lot(s) : 1 744 262 du cadastre du Québec

Approbation d'un plan de réhabilitation [1.69 Mo - 2 pages]

Avis de contamination [529 ko - 10 pages]

9078-3713 Québec inc.
1961-1963, boulevard Gouin Est, Montréal, Qc, H4J 1J7
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Numéro(s) de lot(s) : 1 741 386 du cadastre du Québec

Avis de décontamination [10.37 Mo - 14 pages]

Avis de contamination [5.03 Mo - 10 pages]

9147-7356 Québec inc.
Numéro(s) de lot(s) : 3 879 964 du cadastre du Québec

Avis de décontamination [741 ko - 9 pages]

Avis de contamination [1.67 Mo - 15 pages]

9257-2445 Québec inc.
10285, Saint-Laurent, boulevard
Numéro(s) de lot(s) : 1 996 473 du cadastre du Québec

Avis de décontamination [219 ko - 12 pages]

Avis de décontamination [219 ko - 12 pages]

Avis de contamination [607 ko - 10 pages]

9267-5735 Québec incé
9750, 9760 et 9770, Lajeunesse, rue
Numéro(s) de lot(s) : 1 998 282 du cadastre du Québec

Avis de décontamination [397 ko - 14 pages]

Avis de contamination [484 ko - 11 pages]

9500 Building (2001) inc
9445 à 9495, de l'Esplanade, avenue
50 à 150, Louvain Ouest, rue

Avis de contamination - rév. 1 [658 ko - 15 pages]

Avis de contamination [1.11 Mo - 19 pages]

Albert Tavadian
5720, rue de Salaberry, Montréal, Qc, H4J 1J7
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Numéro(s) de lot(s) : 1 435 144 du cadastre du Québec

Avis de contamination [5.81 Mo - 29 pages]

Canadian Tire Corporation Limited
12201, Laurentien, boulevard
Numéro(s) de lot(s) : 2 375 814 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [560 ko - 14 pages]

Approbation d'un plan de réhabilitation [540 ko - 4 pages]

Avis de contamination [191 ko - 10 pages]

Construction Altima Inc.
2085, Fleury Est, rue
Numéro(s) de lot(s) : 3 262 458 et 3 262 459 (auparavant désignés Lot 1 741 702) au Cadastre du Québec

Avis de contamination [1.39 Mo - 7 pages]

Développements Zarturian inc.
250-254, Chabanel Ouest, rue
Numéro(s) de lot(s) : 1 488 155 du cadastre du Québec

Avis de contamination [8.15 Mo - 15 pages]

Georges Constantopoulos
1050, De Salaberry, rue
Numéro(s) de lot(s) : 3 879 742 du cadastre du Québec

Avis de contamination [382 ko - 14 pages]

Gestion Manoir St-Joseph
10111, 10175 et 10185, Papineau, avenue
Numéro(s) de lot(s) : 2 494 459 et 2 494 355 au cadastre du Québec

Approbation d'un plan de réhabilitation [832 ko - 5 pages]

Avis de contamination [275 ko - 10 pages]

Gestion Rue Salaberry Inc.
2355, Salaberry, rue
Numéro(s) de lot(s) : 3 881 601 au Cadastre du Québec

Avis de contamination [4.62 Mo - 12 pages]

Immobilière Canadian Tire Limitée
9050, de L'Acadie, boulevard
Numéro(s) de lot(s) : 1 489 042 et 2 455 210 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [1.25 Mo - 9 pages]

Avis de contamination [3.54 Mo - 8 pages]

Imperial Oil Limited
455, Henri-Bourassa Est, boulevard
Numéro(s) de lot(s) : 1 995 761 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [238 ko - 6 pages]

Avis de contamination [1.25 Mo - 7 pages]

Imperial Oil Limited
810, Fleury Est, rue
Numéro(s) de lot(s) : 2 497 228 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [207 ko - 7 pages]

Avis de contamination [791 ko - 5 pages]

Lajeunesse vue sur le parc Inc.
10490 rue Lajeunesse
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Montréal
Numéro(s) de lot(s) : 1 995 592 du cadastre du Québec

Avis de décontamination [295 ko - 4 pages]

Avis de décontamination [3.1 Mo - 7 pages]

Avis de décontamination [108 ko - 2 pages]

Avis de contamination [5.62 Mo - 12 pages]

Les Entreprises Sylvhal inc.

Avis de contamination [318 ko - 10 pages]

Les Jardins Chomedey Inc. et Développement les Jardins de l'Écluse Inc.
Numéro(s) de lot(s) : 2 375 802, 2 375 803, 2 375 830, 3 150 049 et 3 150 048 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [663 ko - 16 pages]

Avis de contamination [1.08 Mo - 7 pages]

Les vêtements de sports Gildan inc.
Numéro(s) de lot(s) : 1 490 557, 1 488 011 et 1 488 236 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [238 ko - 6 pages]

Avis de contamination [117 ko - 6 pages]

Panzera Holdings Inc.
10 000, Meilleur, rue
Numéro(s) de lot(s) : 1 488 873 au cadastre du Québec

Avis de décontamination [751 ko - 9 pages]

Avis de contamination [514 ko - 13 pages]

Petroles Esso Canada
Numéro(s) de lot(s) : 1 996 571 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [299 ko - 8 pages]

Approbation d'un plan de réhabilitation [479 ko - 4 pages]

Avis de contamination [237 ko - 9 pages]

Pétrolière McColl-Frontenac
2655, de Salaberry, rue
Numéro(s) de lot(s) : 330-134 au Cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis de décontamination [2.22 Mo - 9 pages]

Avis de contamination [310 ko - 10 pages]

Reed Garden Ltd.
11 995, Lachapelle, rue
Numéro(s) de lot(s) : 1 435 438 au Cadastre du Québec

Avis de contamination [2.44 Mo - 8 pages]

Résidence Les Jardins Millen Inc (9224-0456 Québec Inc)
Numéro(s) de lot(s) : 1 995 389 au Cadastre du Québec

Approbation d'un plan de réhabilitation [578 ko - 4 pages]

Avis de contamination [195 ko - 8 pages]

Samcon Lajeunesse Iv Inc.
9655, Lajeunesse, rue
Numéro(s) de lot(s) : 5 418 986, 5 418 987, 5 418 988, 5 418 989 et 5 418 990 (anciennement 1 997 854) du cadastre du Québec

Avis de décontamination [310 ko - 9 pages]

Approbation d'un plan de réhabilitation [571 ko - 4 pages]

Avis de contamination [262 ko - 9 pages]

Samcon Martigny inc.
2280, Henri-Bourassa Est, boulevard
Numéro(s) de lot(s) : 1 742 029 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [235 ko - 8 pages]

Approbation d'un plan de réhabilitation [526 ko - 4 pages]

Avis de contamination [185 ko - 9 pages]

Société de transport de Montréal
9495, Saint-Laurent, boul.
Numéro(s) de lot(s) : 4 122 349, 4 122 350 et 4 122 351 (anciennement 1 998 625) au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [349 ko - 8 pages]

Avis de contamination [334 ko - 8 pages]

Société de transport de Montréal
55, Legendre est, rue
9495, Saint-Laurent, boulevard
Numéro(s) de lot(s) : 4 122 349 au Cadastre du Québec

Ultramar Ltée
1660, Henri-Bourassa Est, boulevard
Numéro(s) de lot(s) : 2 494 938 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [216 ko - 6 pages]

Avis de contamination [219 ko - 6 pages]

Ultramar Ltée
4101, De Salaberry, rue
Numéro(s) de lot(s) : 1 433 019 et 1 984 029 au Cadastre du Québec

Avis de décontamination [189 ko - 7 pages]

Approbation d'un plan de réhabilitation [547 ko - 4 pages]

Avis de contamination [188 ko - 10 pages]

YMCA du Grand Montréal
11885 et 11887, Laurentien, boulevard
Numéro(s) de lot(s) : 1 435 432 et 1 435 486 du cadastre du Québec

Avis de décontamination [192 ko - 8 pages]

Avis de contamination [193 ko - 5 pages]

Haut de page

Mon compte

À propos de mon compte

Avis et alertes

Créer mon compte

Nous joindre

Communiquer avec la Ville

Demande d'accès à l'information

Signaler un problème

Travailler avec nous

Appels d'offres

Emplois

Fournisseurs

Visiter Montréal

Hôtel de ville

MTLWiFi

Tourisme Montréal

À propos de nous

Avis publics

Imprimer cette page | Taille du texte | Partager cette page

Ententes de partenariat

Médias

Règlements

Nous suivre

Facebook

LinkedIn

Twitter

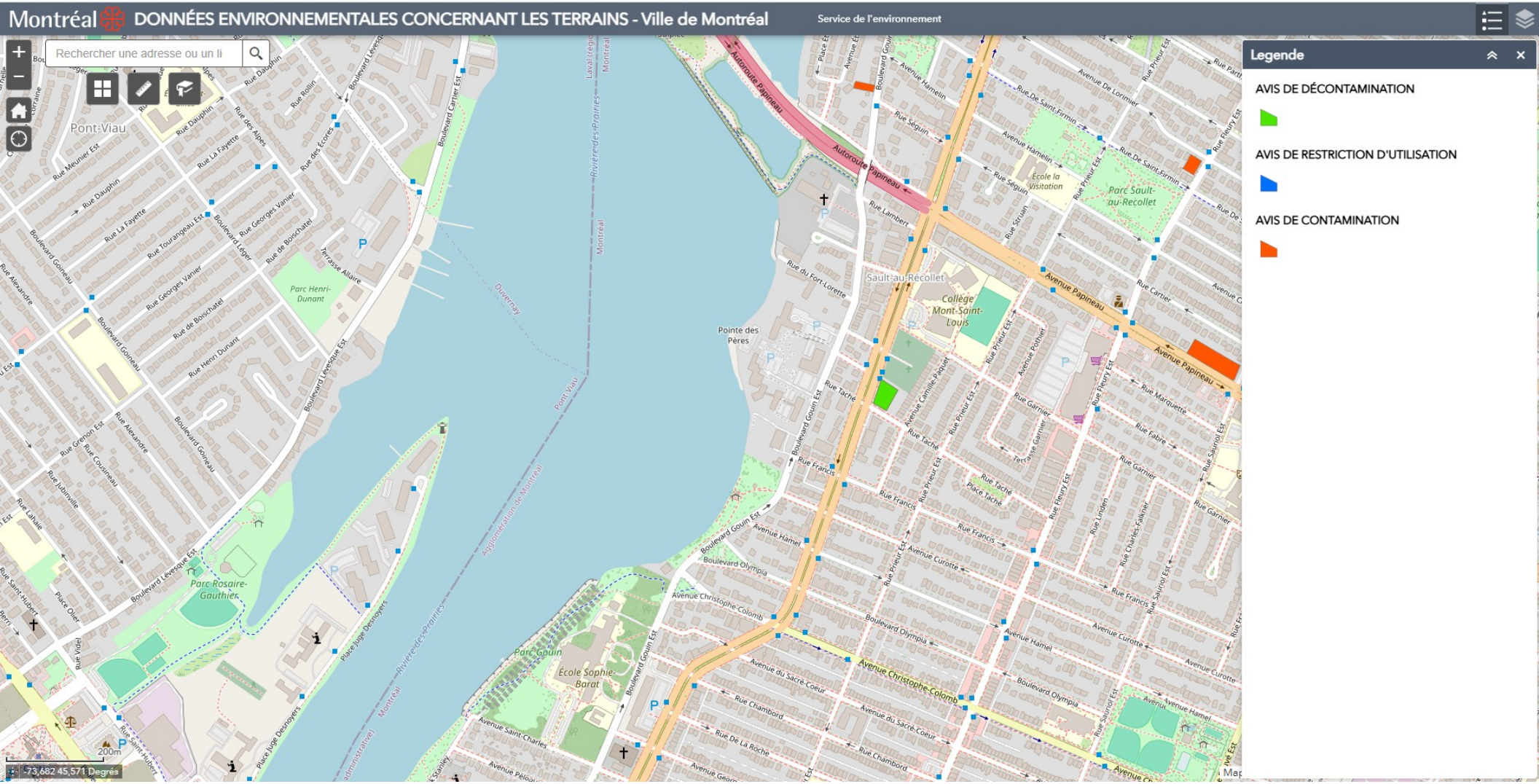
Youtube

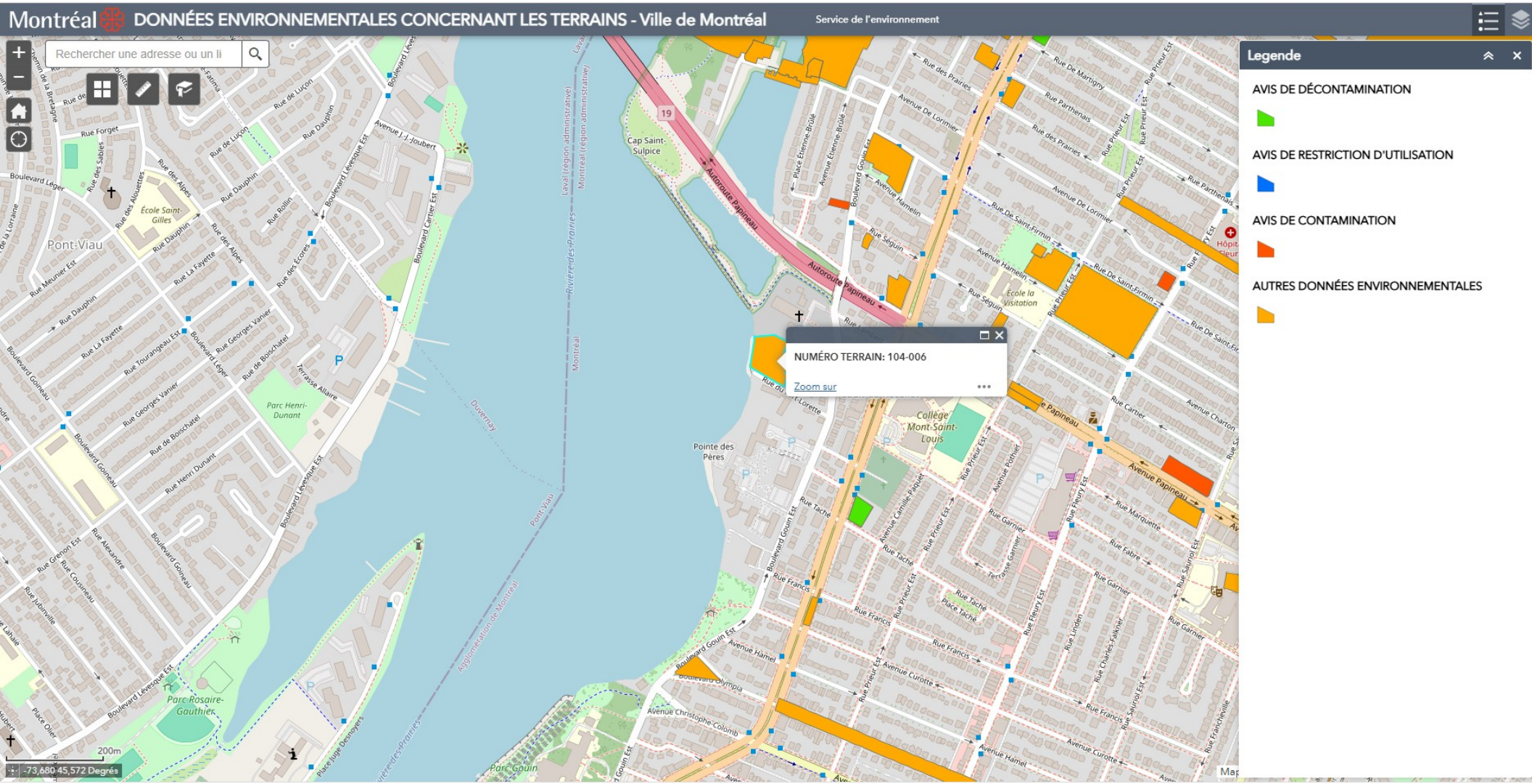
Arrondissements

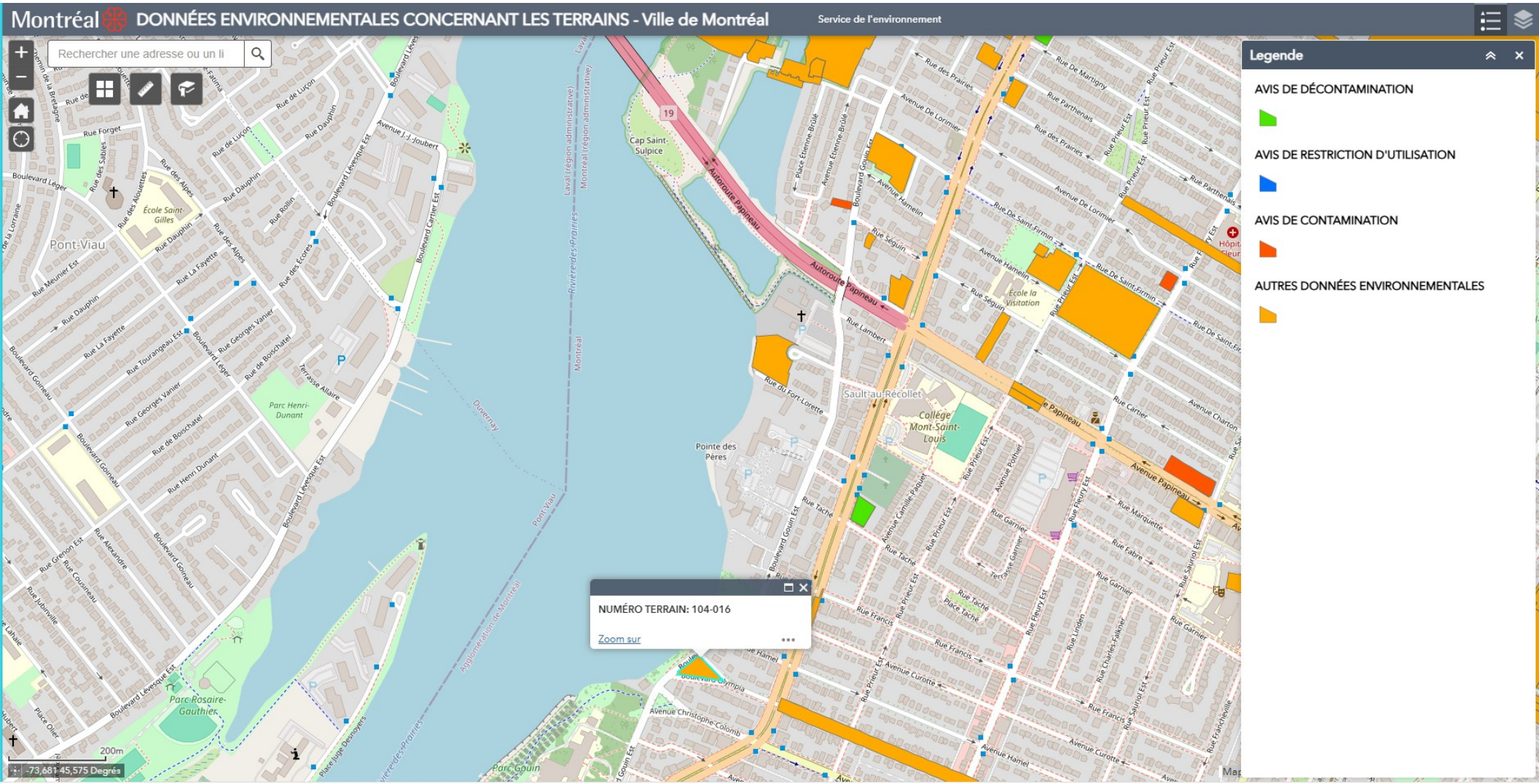
Accessibilité Confidentialité Mentions légales

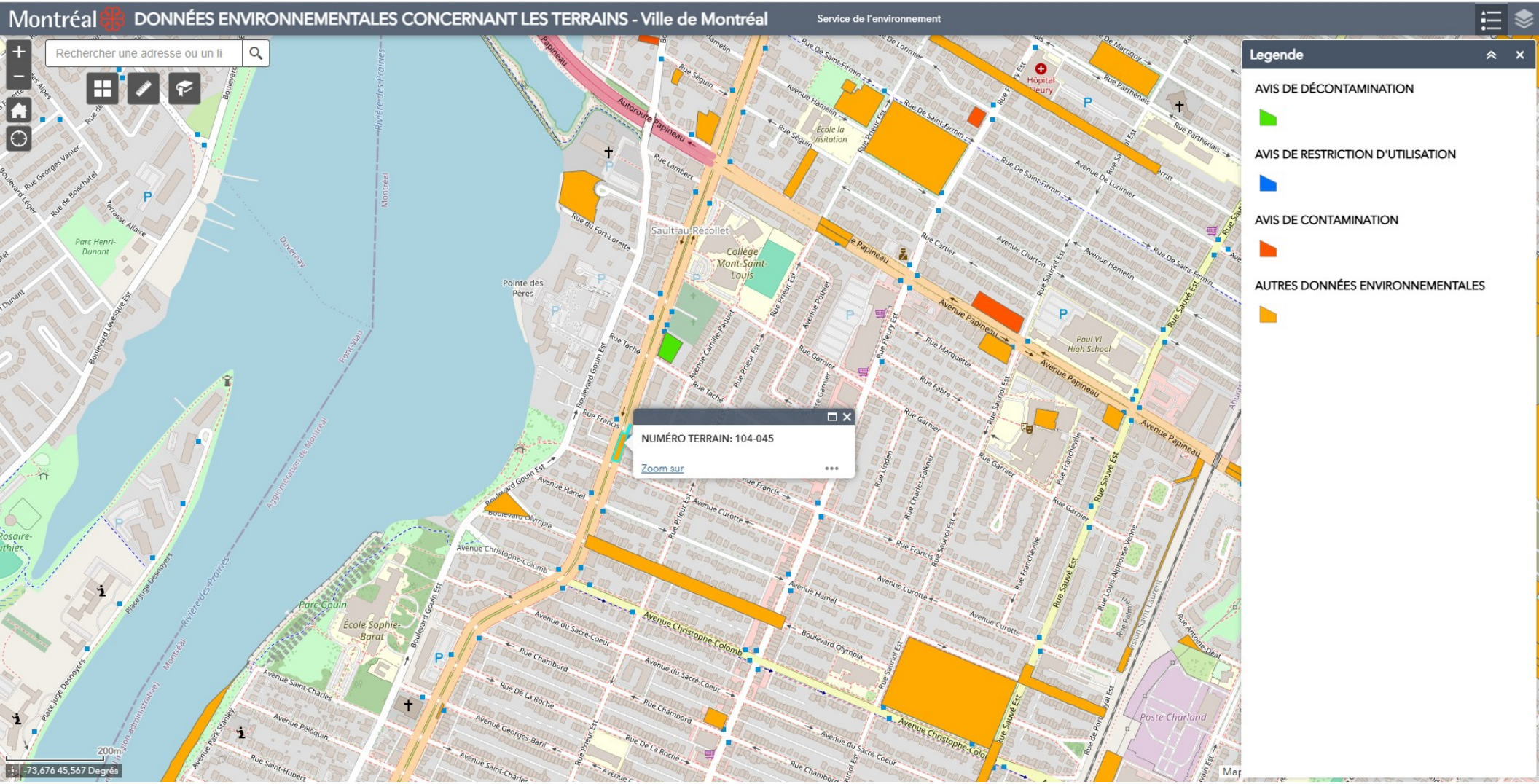
English

Imprimer cette page | Taille du texte | Partager cette page


Montréal
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES CONCERNANT LES TERRAINS - Ville de Montréal
Service de l'environnement
Rechercher une adresse ou un li
Legende
AVIS DE DÉCONTAMINATION
AVIS DE RESTRICTION D'UTILISATION
AVIS DE CONTAMINATION
Pont-Viau
Parc Henri-Dunant
Parc Rosaire-Gauthier
Parc Gouin
École Sophie-Barat
Pointe des Pères
Sault-au-Récollet
Collège Mont-Saint-Louis
Parc Sault-au-Recollet
École la Visitation
Autoroute Papineau
Avenue Papineau
Avenue Christophe-Colomb
Boulevard Gouin Est
Boulevard Olympia
Boulevard Léger
Boulevard Gouin
Boulevard Lévesque Est
Rue Tache
Rue Francis
Rue Prieur Est
Rue Fleury Est
Rue Garnier
Rivière-des-Prairies
Montréal
Duvernay
Pont-Viau
Agglomération de Montréal
200m
73,682 45,571 Degrés


Montréal
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES CONCERNANT LES TERRAINS - Ville de Montréal
Service de l'environnement
Rechercher une adresse ou un li
Legende
AVIS DE DÉCONTAMINATION
AVIS DE RESTRICTION D'UTILISATION
AVIS DE CONTAMINATION
AUTRES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES
NUMÉRO TERRAIN: 104-006
Zoom sur
Autoroute Papineau
Pont-Viau
Cap Saint-Sulpice
Pointe des Pères
Collège Mont-Saint-Louis
Parc Rosaire-Gauthier
Parc Henri-Dunant
Parc Gouin
École Saint-Gilles
École la visitation
Rivière-des-Prairies
Montréal
Duvernay
Agglomération de Montréal
200m
-73,680 45,572 Degrés


Montréal
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES CONCERNANT LES TERRAINS - Ville de Montréal
Service de l'environnement
Rechercher une adresse ou un li
Legende
AVIS DE DÉCONTAMINATION
AVIS DE RESTRICTION D'UTILISATION
AVIS DE CONTAMINATION
AUTRES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES
NUMÉRO TERRAIN: 104-016
Zoom sur
Autoroute Papineau
Pont-Viau
Cap Saint-Sulpice
Pointe des Pères
Sault-au-Récollet
Collège Mont-Saint-Louis
Parc Rosaire-Gauthier
Parc Henri-Dunant
Parc Gouin
Rivière-des-Prairies
Montréal
Duvernay
Agglomération de Montréal
200m
-73,681 45,575 Degrés


Montréal
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES CONCERNANT LES TERRAINS - Ville de Montréal
Service de l'environnement
Rechercher une adresse ou un li
Legende
AVIS DE DÉCONTAMINATION
AVIS DE RESTRICTION D'UTILISATION
AVIS DE CONTAMINATION
AUTRES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES
NUMÉRO TERRAIN: 104-045
Zoom sur
Autoroute Papineau
Avenue Papineau
Avenue Christophe-Colomb
Boulevard Gouin Est
Rue Sauvé Est
Rue Francis
Rue Lambert
Rue du Fort-Lorette
Rue Taché
Rue Séguin
Rue De Saint-Firmin
Rue Carter
Rue Garnier
Rue Marquette
Rue Fabre
Rue Sauriol Est
Rue Prieur Est
Avenue Hamelin
Avenue Curotte
Avenue du Sacré-Coeur
Rue Chambord
Rue De La Roche
Avenue Georges-Baril
Avenue Péloquin
Avenue Saint-Charles
Boulevard Olympia
Avenue Christophe-Colomb
Rue Francheville
Rue Louis-Alphonse-Venne
Rue Antoine-Désat
Hôpital Fleury
École la Visitation
Collège Mont-Saint-Louis
Sault-au-Récollet
Pointe des Pères
Parc Henri-Dunant
Parc Gouin
École Sophie-Barat
Paul VI High School
Poste Charland
Rivière-des-Prairies
Montréal
Agglomération de Montréal
Pont-Viau
200m
-73,676 45,567 Degrés


Montréal
Carte de localisation des anciennes carrières et des dépôts de surface de la Ville de Montréal
Service de l'environnement: Date de mise à jour 07-01-2025
Taper une adresse ici
Pont-Viau
La Visitation
Saint-Michel
Montréal-Nord
Sault-au-Récollet
Ahuntsic-Cartierville
Boul Saint-Michel
Av Papineau
Av Christophe-Colomb
Boul Henri-Bourassa E
Parc Henri-Dunant
Parc Marigot
Parc St-Claude
Parc Cartier
Parc Pontmein
Parc D'19 Complexe Environnemental De Saint-Michel
Frédéric-Back - Taz
Villeray—Saint-Michel
0.3km
-73,692 45,575 Degrés
Esri Community Maps Contributors, Esri Canada, Esri, TomTom, Garmin, SafeGraph, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, EPA, NP…
esri

ANNEXE 8.3

Tableau de contrôle

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

TABLEAU DE CONTRÔLE

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE TERRAIN DE PHASE I

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)	
NOM DU CLIENT : Hydro-Québec	**N^{O} DE DOSSIER[1] :** HDS-9000-11

NOM ET TITRE DU PROFESSIONNEL : Henintsoa Rakotomalala	
ORDRE PROF./ORGANISME : Ordre de ingénieurs du Québec	**N^{O} DE MEMBRE[2] :** 5046496
SIGNATURE DU PROFESSIONNEL[3] :	**DATE :** 2026-04-15
ENTREPRISE D'AFFILIATION, LE CAS ÉCHÉANT : Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	

La section ci-dessous permet à un autre professionnel d'apposer sa signature, par exemple, dans le cadre de procédures internes de contrôle de la qualité de l'entreprise. Ce n'est pas une exigence de la LQE.

NOM ET TITRE DU PROFESSIONNEL : Bruno Welfringer	
ORDRE PROF./ORGANISME : Ordre des ingénieurs du Québec	**N^{O} DE MEMBRE[2] :** 5000580
SIGNATURE DU PROFESSIONNEL[3] :	**DATE :** 2026-04-15
ENTREPRISE D'AFFILIATION, LE CAS ÉCHÉANT : Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	

[1] Numéro de dossier du consultant.

[2] Numéro de membre de l'ordre professionnel ou de l'organisme de certification accrédité en vertu de la norme ISO 17024.

[3] En apposant sa signature, le professionnel déclare que les renseignements inscrits dans l'étude sont complets et exacts. Il déclare également que les travaux ont été réalisés dans le respect de la loi et selon les prescriptions du Guide de caractérisation du ministre. Toute fausse déclaration est passible de sanctions en vertu de la loi (RLRQ, c. Q2 et c. M-11.6).

TABLEAU DE CONTRÔLE

INSTRUCTIONS :

Ce tableau de contrôle doit être rempli et signé par le professionnel[4] qui a signé l'étude de caractérisation de phase I du terrain. Cet outil lui permet de s'assurer que son étude est complète et conforme aux prescriptions applicables, notamment au *Guide de caractérisation des terrains* (articles 31.66 et 31.67 de la Loi sur la qualité de l'environnement [LQE]). Le professionnel doit répondre à tous les éléments du tableau en se référant au *Guide pour remplir les tableaux de contrôle*[5].Ce tableau de contrôle doit être joint l'étude lorsqu'elle est transmise au Ministère. Si l'étude réalisée a couvert à la fois les phases I et II, le professionnel doit remplir ce tableau ainsi que le tableau de contrôle relatif à la phase II.

Les informations suivantes précisent la manière de remplir le tableau de contrôle :

- **Titre du document** : Inscrire le titre ci-dessus et à la page 3. Il se répétera sur les pages suivantes du tableau.
- **Présent dans l'étude?** : Cocher « Oui » si l'élément est traité dans l'étude de caractérisation. Si l'élément n'y est pas traité, cocher « Non » et justifier son absence. Si l'élément est inexistant et qu'il ne s'applique pas aux travaux réalisés, cocher la case « S. O. » (sans objet).
- **Conforme au Guide?** : Cocher « Oui » si l'élément traité dans l'étude de caractérisation est conforme au *Guide de caractérisation des terrains* du Ministère. Si l'élément diffère de ce qui est demandé dans le Guide, cocher la case « Non » et fournir une justification. Cocher la case « S. O. » si la conformité n'a pas à être évaluée (ex. : élément factuel).
- **Référence :** Indiquer le numéro de page et la section où l'élément est traité dans l'étude de caractérisation.
- **Commentaires :** Permet au professionnel d'émettre un commentaire ou une justification en relation avec l'élément contrôlé, lorsqu'elle est requise. Là où la mention « INFO » apparaît, il doit inscrire l'information telle que demandée dans la colonne « Précisions » du *Guide pour remplir les tableaux de contrôle*.

[4] Au sens de l'article 31.42 de la LQE.
[5] Disponible sur le site Web du Ministère.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

TABLEAU DE CONTRÔLE

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)

ÉLÉMENTS	Présent dans l'étude?		Conforme au Guide ?			Référence	Commentaires Justifier tous les éléments absents ou non conformes au Guide
	Oui	Non	Oui	Non	S. O.		
Résumé de l'étude							
R.1 Informations pertinentes	☒	☐	☒	☐	☐	Pages i-v	
R.2 Modèle conceptuel	☒	☐	☒	☐	☐	Page iv	
R.3 Plan de localisation du terrain	☒	☐	☒	☐	☐	Page ii	
• Limites du terrain	☒	☐	☒	☐	☐	Page ii	
• Bâtiments, structures, infrastructures et équipements actuels	☒	☐	☒	☐	☐	Page ii	
• Activités réalisées sur le terrain	☒	☐	☒	☐	☐	Page ii	
• Activités des propriétés adjacentes	☒	☐	☒	☐	☐	Page ii	
• Réseau de drainage, plans d'eau et cours d'eau actuels (égouts, fossé, ruisseau, rivière, lac)	☒	☐	☒	☐	☐	Page ii	
• Zones à risque actuelles et antérieures	☒	☐	☒	☐	☐	Page ii	
• Secteurs contenant des sols contaminés, s'ils sont connus	☒	☐	☒	☐	☐	Page ii	
• Puits d'alimentation en eau sur le terrain, s'il y a lieu	☐	☒	☐	☐	☒	Page ii	

TABLEAU DE CONTRÔLE

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)

ÉLÉMENTS	Présent dans l'étude?		Conforme au Guide ?			Référence	Commentaires Justifier tous les éléments absents ou non conformes au Guide
	Oui	Non	Oui	Non	S. O.		
• Les milieux sensibles : milieux humides, aires protégées, aires de protection des prises d'eau au sens du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), etc., le cas échéant	☒	☐	☒	☒	☐	Page ii	
1. Introduction							
1.1 Mandat, objectifs, problématique potentielle du terrain	☒	☐	☒	☐	☐	S. 1.0	
1.2 Contexte de réalisation de l'étude (article déclencheur de la section IV du chap. IV de la LQE) (inscrire à INFO)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 1.0	**INFO :** Déclencheur : s/o Date cessation (le cas échéant): Date d'envoi de l'avis de cessation :
2. Description du terrain et de la propriété							
2.1 Adresse du terrain	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	
2.2 Nom du propriétaire et, le cas échéant, du locataire	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	
2.3 Nom de l'entreprise	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	
2.4 Coordonnées (latitude, longitude)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	
2.5 Numéro(s) de lot et nom du cadastre	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	

TABLEAU DE CONTRÔLE

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)

ÉLÉMENTS	Présent dans l'étude?		Conforme au Guide ?			Référence	Commentaires Justifier tous les éléments absents ou non conformes au Guide
	Oui	Non	Oui	Non	S. O.		
2.6 Usage et zonage actuels du terrain (inscrire à INFO)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	**INFO : Équipements collectifs et isntitutionnels, habitation**
2.7 Usage futur du terrain (inscrire à INFO)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	**INFO : Équipements collectifs et isntitutionnels, habitation**
2.8 Superficie du terrain (inscrire à INFO)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	**INFO :48 884 m²**
2.9 Description des infrastructures et bâtiments présents	☒	☐	☒	☐	☐	S 2.0	
2.10 Date de construction du ou des bâtiments	☒	☐	☒	☐	☐	S 2.0	
2.11 Date de modification aux bâtiments (agrandissements, démolitions)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	
2.12 Mode de chauffage actuel et antérieur	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	
2.13 Approvisionnement en eau potable	☒	☐	☒	☐	☐	S 2.0	
2.14 Gestion des eaux usées	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	
2.15 Nature et état des sols de surface	☒	☐	☒	☐	☐	S. 2.0	
2.16 Inventaire des matières résiduelles et des matières dangereuses présentes, le cas échéant	☒	☐	☒	☐	☐	S. 7.0	

TABLEAU DE CONTRÔLE

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)

ÉLÉMENTS	Présent dans l'étude?		Conforme au Guide ?			Référence	Commentaires Justifier tous les éléments absents ou non conformes au Guide
	Oui	Non	Oui	Non	S. O.		
3. Géologie et hydrogéologie							
3.1 Caractéristiques topographiques, géologiques, hydrologiques et hydrogéologiques régionales	☒	☐	☒	☐	☐	S. 3.0	
3.2 Réseau hydrographique (localisation des cours d'eau dans un rayon d'un kilomètre. Distance et direction du cours d'eau par rapport au terrain à l'étude) (inscrire à INFO)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 3.0	**INFO :** Distance par rapport au cours d'eau **: à proximité** Direction d'écoulement du cours d'eau par rapport au terrain à l'étude**: vers l'ouest**
3.3 Stratigraphie des sols	☒	☐	☒	☐	☐	S .3.0	
3.4 Profondeur et nature du roc	☒	☐	☒	☐	☐	S. 3.0	
3.5 Type et profondeur moyenne des nappes d'eau souterraine et usage actuel	☒	☐	☒	☐	☐	S. 3.0	
3.6 Présence de puits d'alimentation en eau sur le terrain (inscrire le nombre et le type de puits à INFO)	☒	☐	☒	☐	☐	S . 3.0	**INFO : Aucun puits recensé sur la zone d'étude**
3.7 Vulnérabilité régionale des nappes à la contamination	☒	☐	☒	☐	☐	S. 3.0	
3.8 Direction de l'écoulement régional des eaux de surface et des eaux souterraines, si elle est connue	☒	☐	☒	☐	☐	S. 3.0	
3.9 Résurgence de l'eau souterraine dans les eaux de surface (lien hydraulique potentiel)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 3.0	

TABLEAU DE CONTRÔLE

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)

ÉLÉMENTS	Présent dans l'étude?		Conforme au Guide ?			Référence	Commentaires Justifier tous les éléments absents ou non conformes au Guide
	Oui	Non	Oui	Non	S. O.		
3.10 Évaluation du potentiel d'infiltration de l'eau souterraine dans les égouts ou dans les matériaux granulaires entourant les conduites d'égouts	☒	☐	☒	☐	☐	S. 3.0	
3.11 Présence d'une installation de prélèvement d'eau de surface ou d'eau souterraine destinée à la consommation humaine dans un rayon minimal d'un kilomètre et en aval hydraulique du terrain (inscrire le nombre de puits à INFO). Si la direction de l'écoulement de l'eau souterraine n'est pas connue, préciser le nombre total de puits à INFO.	☒	☐	☒	☐	☐	S. 3.0	**INFO :** Nombre de puits en aval hydraulique : 1 (pas destiné à la consommation humaine) Nombre total de puits **:** 3 Nombre d'installations de prélèvement d'eau de surface : 1 (Usine de filtration de la ville de Laval situéa à ~ 1 km en amont hydraulique)l
4. Description écologique							
4.1 Présence d'habitats sensibles et d'aires protégées sur le terrain ou à proximité	☒	☐	☒	☐	☐	S. 4.0	
5. Recherche documentaire (historique)							
5.1 Liste des sources de renseignements consultées Les sources d'information obligatoires ont été consultées pour établir l'historique. (cocher les sources dans la liste présentée à la dernière page de ce tableau)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 1.0	
5.2 Description des éléments observés sur les photographies aériennes	☒	☐	☒	☐	☐	S. 5.0	

TABLEAU DE CONTRÔLE

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)

ÉLÉMENTS	Présent dans l'étude?		Conforme au Guide ?			Référence	Commentaires Justifier tous les éléments absents ou non conformes au Guide
	Oui	Non	Oui	Non	S. O.		
5.3 Description des éléments observés sur les plans d'assurance incendie	☒	☐	☒	☐	☐	S. 5.0	
5.4 Liste chronologique des activités ayant eu lieu sur le terrain, de l'état naturel jusqu'à aujourd'hui	☒	☐	☒	☐	☐	S. 5.0	
5.5 Identification des contaminants pertinents aux activités réalisées	☒	☐	☒	☐	☐	S. 5.0	**INFO : contamination (HPC10C50, HAP et métaux) documentée dans les études antérieures**
5.6 Résumé des activités réalisées sur le terrain susceptibles de l'avoir contaminé	☒	☐	☒	☐	☐	S. 5.0	
6. Études de caractérisation antérieures (le cas échéant)							
6.1 Résumé des études de caractérisation antérieures et références complètes (Titre, date, auteur). (voir aussi la consigne aux professionnels n° 2)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 6.0	

TABLEAU DE CONTRÔLE

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)

ÉLÉMENTS	Présent dans l'étude?		Conforme au Guide ?			Référence	Commentaires Justifier tous les éléments absents ou non conformes au Guide
	Oui	Non	Oui	Non	S. O.		
6.2 Identification des contaminants présents dans les sols, selon leur niveau de contamination (inscrire les contaminants à INFO)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 6.0	**INFO : Sols contaminés[6] par :** HP C10C50, HAP, Métaux,: > critères génériques du Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (A) et < annexe I du RPRT (B); **HAP C10C50, HAP, MÉTAUX** : > annexe I (B) et < ou = annexe II du RPRT (C) ; HP C10C50 : > annexe II du RPRT et < annexe I du RESC ; HAP: > ou = annexe I du RESC[7]

[6] Les sols dont les concentrations en contaminants sont supérieures aux valeurs limites de l'annexe I et inférieures ou égales aux valeurs limites de l'annexe II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) (c. Q-2, r. 37) (> annexe I et < ou = annexe II du RPRT) ou équivalentes à la plage B-C). Les sols dont les concentrations en contaminants sont supérieures aux valeurs limites de l'annexe II (RPRT) et inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC) (c. Q-2, r. 18) (> annexe II du RPRT et < annexe I du RESC). Les sols dont les concentrations en contaminants sont supérieures ou égales aux valeurs limites de l'annexe I du RESC (> ou = annexe I du RESC).

TABLEAU DE CONTRÔLE

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)

ÉLÉMENTS	Présent dans l'étude?		Conforme au Guide ?			Référence	Commentaires Justifier tous les éléments absents ou non conformes au Guide
	Oui	Non	Oui	Non	S. O.		
6.3 Identification des contaminants présents dans l'eau souterraine, selon leur niveau de contamination (inscrire les contaminants à INFO)	☐	☒	☐	☐	☒		Aucune donnée relative à la qualité des eaux souterraines dans l'emorise de la zone d'étude n'est disponible dans les études antérieures . **INFO : Eau souterraine contaminée par :** **:** > limite de détection; **:** > seuil d'alerte; **:** > critère « Eau de consommation »; **:** > critère de « Résurgence dans l'eau de surface »; : > normes municipales de rejet à l'égout
7. Visites de terrain							
7.1 Toutes les informations en lien avec les visites de terrain sont présentes	☒	☐	☒	☐	☐	S. 7.0	
8. Entrevues							
8.1 Le détail de toutes les informations en lien avec les entrevues est présent	☒	☐	☒	☐	☐	S. 8.0	
9. Interprétation et modèle conceptuel							
9.1 L'étude détaille les informations attendues en lien avec l'interprétation des données et l'élaboration du modèle conceptuel	☒	☐	☒	☐	☐	S. 9.0	

TABLEAU DE CONTRÔLE

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)

ÉLÉMENTS	Présent dans l'étude?		Conforme au Guide ?			Référence	Commentaires Justifier tous les éléments absents ou non conformes au Guide
	Oui	Non	Oui	Non	S. O.		
9.2 L'étude identifie toutes les zones à risque connues et potentielles en présentant, pour chacune d'elles, les sources de contamination (déversements, fuites de réservoirs, transbordements, équipements, etc.), les contaminants potentiels et les matières potentiellement touchées (sols, eaux souterraines, etc.)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 9.0	
10. Conclusion et recommandations							
10.1 Une conclusion et des recommandations sur les suites à donner sont présentes (voir la consigne aux professionnels nº 3)	☒	☐	☒	☐	☐	S. 10.0	
11. Signature de l'auteur de l'étude et identification de son ordre professionnel ou de son agrément délivré par un organisme de certification accrédité ISO 17024	☒	☐	☒	☐	☐	S.10.0	
12. Annexes							
Annexe 1 : Carte topographique	☒	☐	☒	☐	☐	Ann.1	
Annexe 2 : Figures du terrain à l'étude	☒	☐	☒	☐	☐	Fig.1, 2 et 3	
Annexe 3 : Photographies du terrain et des environs	☒	☐	☒	☐	☐	Ann.3	
Annexe 4 : Photographies aériennes	☒	☐	☒	☐	☐	Ann. 4	

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

TABLEAU DE CONTRÔLE

TITRE DU DOCUMENT : Évaluation environnementale de site Phase I - Mise à jour, Réhabilitation du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, Montréal (Québec)

ÉLÉMENTS	Présent dans l'étude?		Conforme au Guide ?			Référence	Commentaires Justifier tous les éléments absents ou non conformes au Guide
	Oui	Non	Oui	Non	S. O.		
Annexe 5 : Plan historique du terrain	☒	☐	☒	☐	☐	Ann.5	
Annexe 6 : Réponses aux demandes d'accès à l'information	☒	☐	☒	☐	☐	Ann.6	
Annexe 7 : Études de caractérisation antérieures	☒	☐	☒	☐	☐	Ann.7	
Annexe 8 : Autres documents pertinents, le cas échéant	☒	☐	☒	☐	☐	Ann.8	**INFO : A8.1 Documents de propriété A8.2 Répertoires publics A8.3 Tableau de contrôle**

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

TABLEAU DE CONTRÔLE

LISTE DES SOURCES D'INFORMATION CONSULTÉES

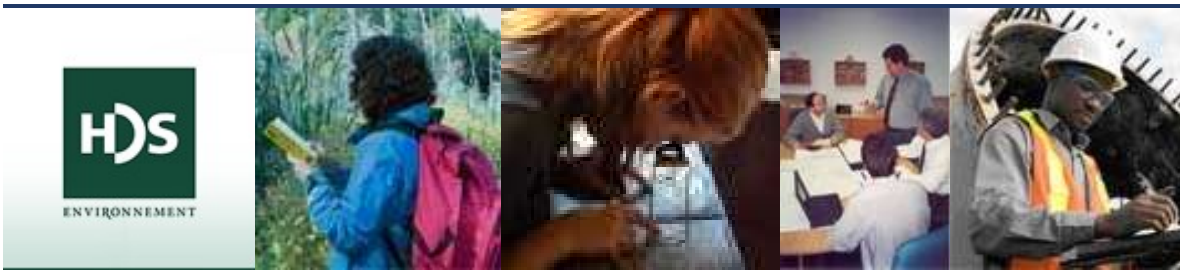
Sources d'information	
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs :	
Répertoire des terrains contaminés*	☒
Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels*	☒
Registres publics de la LQE*	☒
Registre des interventions d'Urgence-Environnement*	☒
Système d'information hydrogéologique (SIH)	☒
Carte de vulnérabilité des nappes d'eau souterraine à la pollution : données du PACES	☐
Inventaire des milieux humides et hydriques*	☒
Inventaire des espèces floristiques menacées ou vulnérables ou encore susceptibles d'être ainsi désignées*	☒
Le registre des aires protégées	☒
Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables	☒
Repère GTC (gestion des terrains contaminés)	☒
Demande d'accès via la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*	☒
Municipalités :	
Règlement de zonage et grille de spécification des usages	☒
Plan d'urbanisme ou carte d'utilisation du territoire	☒
Document localisant les prises d'eau municipales, les aqueducs et les puits privés	☒
Document localisant les aires de protection définies selon le RPEP des prises d'eau municipales	☒
Demande d'accès via la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* afin de savoir s'il existe des documents d'intérêt ou de	

Sources d'information	
nature environnementale (certificat ou permis de construction, rapport d'inspection, document de plainte, avis d'infraction, registre des incidents, etc.) en lien avec le terrain et susceptibles d'apporter des informations pertinentes	☒
Liste des terrains contaminés de la municipalité	☒
Anciens plans de construction du terrain permettant d'identifier notamment la localisation des anciens réservoirs, équipements hydrauliques, infrastructures souterraines, matériaux contenant de l'amiante, etc.	☒
Propriétaire ou exploitant du terrain :	
Certificat de localisation du terrain (actuel et/ou antérieur) ou plan présentant la localisation des limites de la propriété, des fossés, des bâtiments, des infrastructures souterraines et de surface, des réservoirs souterrains ou hors terre (capacité, produit), des équipements à risque, des zones d'entreposage de matières premières, des zones remblayées, des puits (fonctionnels ou abandonnés), des réseaux souterrains (aqueduc et égout), des fosses septiques, des champs d'épuration, des points de rejets, du système d'alimentation en eau potable ou des unités de traitement des eaux usées	☐
Localisation antérieure des bâtiments, réservoirs souterrains ou hors terre (capacité, produit), équipements à risque, zone d'entreposage de matières premières, etc.	☒
Liste des produits et description des procédés industriels utilisés (diagramme des procédés) et leurs évolutions, les matières premières produites (finies, intermédiaires) et matières résiduelles et leur gestion, ainsi que les bilans annuels de production, les fiches signalétiques des matières premières, la description des points d'émission de substances (effluents industriels), les relevés de la qualité de l'air, le programme de gestion de l'amiante, le programme de gestion des matières dangereuses et les registres et plans des rejets, de fuites ou d'explosions	☐
S'il y a lieu, les rapports d'études de caractérisation et de réhabilitation antérieures, une description claire des activités passées, actuelles, les usages futurs du terrain ainsi que tous changements significatifs à venir	☒
Permis et autorisations	☐

Sources d'information	
Autres ministère et organismes gouvernementaux :	
Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ) ou Université Laval (uniquement en milieu urbain) :	
➢ **Plan d'assurance incendie pour les bâtiments présents avant 1975 ou carte du service incendie**	☒
➢ **Anciennes cartes topographiques ou collections d'annuaires municipaux**	☒
Bureau de la publicité des droits du Québec (BPDQ) :	
➢ **Avis de contamination et de décontamination**	☒
➢ **Avis de restriction d'utilisation**	☒
➢ **Chaîne de titres de propriétés**	☒
➢ **Numéro du ou des lots, plan cadastral**	☒
Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec :	
➢ **Demande d'accès via la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* afin de savoir s'il y a des espèces (faune et flore) menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées sur le terrain à l'étude**	☒
Ministère de la Culture et des Communications du Québec :	
➢ **Évaluation du potentiel archéologique. Lorsqu'applicable, le besoin de réaliser des fouilles préventives doit clairement être identifié**	☒
➢ **Répertoire du patrimoine culturel du Québec**	☒
Régie du bâtiment :	
➢ **Liste des titulaires d'un permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé***	☒
➢ **Demande d'accès via la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* afin de savoir si d'anciens réservoirs ont déjà été présents**	☐
Environnement et Changement climatique Canada- Inventaire national des rejets de polluants (INRP) :	
➢ **Rejets déclarés de polluants (substances inscrites) dans l'environnement (eau, air, sol) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)***	☒
Institut national de santé publique du Québec et/ou municipalité :	
➢ **Documentation sur la présence possible de radon**	☐
Informations diverses :	
Photographies aériennes (actuelle et antérieures, en remontant, par tranche de 10 ans ou moins, jusqu'à l'état naturel)	☒
Images satellites	☒
Documentation sur la région (cartes géologiques, pédologiques, des dépôts meubles)	☒
Cartes topographiques ou cadastrales (pour localiser le terrain, les limites de propriété, routes, cours d'eau, etc.)	☒
Cartes bathymétriques et cartes des courants, le cas échéant	☐
Documents présentant le régime hydrodynamique du cours d'eau ou plan d'eau, le cas échéant	☐
Études de caractérisation antérieures du terrain (obligatoire si existantes). L'étude doit être attestée par un expert (article 31.65 de la LQE abrogé à partir du 12 avril 2023) ou signée par un professionnel au sens de l'article 31.42 de la LQE	☒
Tout autre document, répertoire, registre des incidents, plan, archive ou audit, étude, rapport, en lien avec le terrain ou les activités antérieures et actuelles et pertinentes dans le cadre de la phase I	☒

NOTE 1 : Les éléments écrits en caractères gras dans la liste doivent être consultés obligatoirement lorsqu'ils sont existants. (Réf. : GC, 3.2.1.1)

NOTE 2 : Les documents identifiés par le symbole « * » rappellent au responsable de la cueillette des données que lorsque le terrain à l'étude figure dans le Registre, dans le Répertoire ou sur une liste Web, il est requis de procéder à une demande *via* la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* auprès du détenteur de ce registre, répertoire ou liste pour obtenir des informations complémentaires. Par ailleurs, il peut arriver qu'un document obligatoire ne soit pas disponible pour le terrain à l'étude comme pour certaines régions les plans d'assurance incendie. Dans ce cas, il est requis d'indiquer clairement dans le rapport que la recherche a été effectuée, mais que ce document est « *non disponible pour le terrain à l'étude* ».



ANNEXE 9

Limitations et exonération de responsabilité

LIMITATIONS ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Le présent rapport (ci-après le « Rapport ») a été préparé par Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (ci-après « HDS Environnement ») à la demande et au bénéfice unique du client auquel il est directement destiné (ci-après le « Client »).

L'utilisation du Rapport et de son contenu par un tiers est conditionnelle à l'autorisation préalable et écrite de HDS Environnement. Advenant l'utilisation du Rapport sans l'autorisation de HDS Environnement, ce tiers accepte d'en faire l'utilisation à ses risques et périls et en assume la totale responsabilité. Par le fait même, il dégage expressément HDS Environnement de toute responsabilité résultant, directement ou indirectement, des éléments, des informations, des conclusions et/ou des recommandations contenus au Rapport. HDS Environnement n'a aucune obligation envers ce tiers et ne peut aucunement être tenue responsable des pertes, amendes, pénalités, frais, dommages et/ou préjudices, de quelque nature que ce soit, subis par ce tiers qui découleraient, directement ou indirectement, de l'utilisation du Rapport, dont notamment tout processus décisionnel emprunté par ce tiers sur la base des informations, des recommandations et/ou des conclusions contenues au Rapport.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède ou certaines considérations spécifiques décrites ultérieurement dans le présent Rapport, la portée du mandat octroyé à HDS Environnement est définie par l'offre de services HDS-9000-11 du 29 janvier 2026, et de ses éventuels ajustements ultérieurs, tels qu'acceptés par le Client (ci-après le « Mandat »).

L'objet du Rapport vise à transmettre l'interprétation de HDS Environnement sur l'état des lieux spécifiquement visés par le Mandat, aux dates indiquées dans le Rapport, selon la portée du Mandat, et des constatations, commentaires, conclusions et/ou recommandations découlant de ce Mandat. Les interprétations fournies dans le Rapport tiennent compte de la législation, de la réglementation, des normes, des politiques, des directives et des règles de l'art listées dans le Rapport et considérées lors de l'exécution des travaux prévus au Mandat. Conséquemment, les interprétations fournies dans le Rapport sont uniquement de nature technique et ne sauraient constituer un avis juridique.

Les travaux décrits au Rapport se basent sur des informations portées expressément à l'attention de HDS Environnement préalablement auxdits travaux, soit par le Client, soit suite à une recherche diligente et raisonnable. HDS Environnement ne saurait être tenue responsable pour toute information erronée ou manquante lors de la réalisation desdits travaux.